373.24609493 B429R c.1
Belgium. Minist re de l'ind
Rapport sur la situation de
R.W.B. JACKSON LIBRARY OISE CIR
3 0005 02028 0882

THE LIBRARY

The Ontario Institute

for Studies in Education

Toronto, Canada

*RAPPORT SUR LA SITUATION*

DE

# L'ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL

EN BELGIQUE

LIBRARY
NOV 10 1969
THE ONTARIO INSTITUTE
FOR STUDIES IN EDUCATION

Belgium. Ministère de l'industrie et du travail.

ROYAUME DE BELGIQUE

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL

**DIRECTION DE L'INDUSTRIE**

# RAPPORT

SUR LA SITUATION DE

# L'ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL

EN BELGIQUE

PRÉSENTÉ AUX CHAMBRES LÉGISLATIVES

par

M. LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL

**ANNÉES 1884-1896**

BRUXELLES

OFFICE DE PUBLICITÉ
J. Lebègue et Cie
Rue de la Madeleine, 46

SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE
Société Anonyme
Rue Treurenberg, 16

1897

# RAPPORT

SUR LA

# SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT

## INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL EN BELGIQUE.

1884-1896

MESSIEURS,

Progrès de l'enseignement technique.

Le dernier rapport sur l'enseignement industriel et professionnel, présenté aux Chambres législatives le 7 mai 1886, se rapportait à la période de 1880 à 1884. A cette époque, le nombre des établissements d'instruction technique subsidiés par le gouvernement était de 86 ; le nombre actuel de ces institutions s'élève à 376.

Ces nombres se décomposent de la manière suivante :

| Désignation. | 1884 | 1896 |
|---|---|---|
| A. *Ecoles professionnelles pour jeunes filles.* | | |
| 1° Ecoles et classes ménagères . . | » | 225 |
| 2° Ateliers d'apprentissage . . . | 1 | 2 |
| 3° Cours professionnels . . . . | » | 3 |
| 4° Ecoles professionnelles. . . . | 3 | 23 |

| | | |
|---|---|---|
| B. *Ecoles professionnelles pour garçons.* | | |
| 1° Ateliers d'apprentissage et écoles professionnelles de tissage des Flandres . . . . . | 45 | 42 |
| 2° Ateliers d'apprentissage pour la taille des pierres . . . . . | » | 11 |
| 3° Cours professionnels . . . . | 1 | 3 |
| 4° Ecoles professionnelles . . . . | » | 12 |
| 5° » Saint-Luc. . . . . | » | 4 |
| 6° » industrielles . . . . . | 32 | 40 |
| 7° » supérieures . . . . . | 2 | 6 |
| C. *Cours commerciaux et scientifiques* | 2 | 5 |
| TOTAUX. . . | 86 | 376 |

Nous allons passer rapidement en revue la situation de ces diverses institutions.

## Écoles industrielles et professionnelles.

Les écoles industrielles et professionnelles se répartissent comme suit entre les neuf provinces du royaume :

| | Ecoles industrielles. | Ecoles professionnelles. |
|---|---|---|
| | — | — |
| Anvers. . . . . | 1 | » |
| Brabant . . . . | 6 | 6 |
| Flandre occidentale . | 5 | 3 |
| Flandre orientale. . | 2 | 1 |
| Hainaut . . . . | 18 | » |
| Liége . . . . . | 4 | 2 |
| Limbourg . . . . | 1 | » |
| Luxembourg . . . | 1 | » |
| Namur . . . . . | 2 | » |
| ENSEMBLE . . | 40 | 12 |

Les écoles industrielles suivantes ont été instituées depuis 1884 :

| | | |
|---|---|---|
| Fontaine-l'Evêque . . | en | 1887 |
| La Louvière. . . . | » | 1888 |
| Anderlecht . . . . | » | 1889 |
| Vilvorde . . . . . | » | 1889 |
| Schaerbeek . . . . | » | 1892 |
| Saint-Nicolas . . . | » | 1893 |
| Tamines . . . . . | » | 1893 |
| Walcourt . . . . | » | 1893 |
| Boussu . . . . . | » | 1895 |
| Dour . . . . . | » | 1895 |

Deux écoles industrielles ont été supprimées, celles de Jamioulx et de Monceau-sur-Sambre. La premiere a été remplacée par celle de Walcourt.

Il n'existait, en 1884, qu'une école professionnelle pour garçons, annexée à l'école industrielle de Tournai. Cette institution existe toujours et les douze écoles professionnelles suivantes ont été créées depuis 1884 :

Ecoles professionnelles :

| | | |
|---|---|---|
| de tailleurs, à Bruxelles . . . . . | en | 1885 |
| Nicaise, pour le fer et le bois, à Gand . | » | 1887 |
| de typographie, à Bruxelles . . . . . | » | 1888 |
| des tailleurs, à Liége . . . . . | » | 1888 |
| de pêche, à Ostende . . . . . | » | 1888 |
| Saint-Pierre, des métiers, à Louvain . | » | 1889 |
| de pêche, à Blankenberghe . . . . | » | 1890 |
| d'horlogerie et de petite mécanique, à Bruxelles . . . . . | » | 1890 |
| de pêche, à Nieuport . . . . . | » | 1893 |
| de tapissiers-garnisseurs, à Bruxelles . | » | 1894 |
| de bijouterie et de ciselure, à Bruxelles | » | 1894 |
| d'armurerie, à Liége . . . . . | » | 1896 |

De plus, des écoles Saint-Luc ont été créées à Bruxelles, Gand, Liége et Tournai.

Des ateliers d'apprentissage pour la taille des pierres ont été installés à Ecaussines-d'Enghien.

Le cours de manœuvre et d'entretien de machines à vapeur, à Namur, va être annexé à l'école industrielle de cette ville.

Outre les institutions précédentes, quatre nouvelles écoles ont été ouvertes pendant les mois d'octobre et de novembre derniers. Ce sont :

Une école industrielle à Lokeren ;
» » Neufchâteau ;
Un cours professionnel de dessins de métiers, à Anthisnes ;
Une école professionnelle de métiers, à Oostacker.

La date d'ouverture de ces établissements est encore trop récente pour qu'il soit possible d'en apprécier les résultats dans le présent rapport.

La distinction entre les écoles industrielles et les écoles professionnelles, d'après le sens attribué à ces qualifications en Belgique, a été expliquée dans le dernier rapport présenté aux Chambres législatives en 1886. L'école industrielle ne comporte que des cours théoriques, auxquels s'ajoute le dessin pratique. L'école professionnelle, au contraire, enseigne le travail manuel combiné avec l'étude théorique.

**Cours publics divers.**

Il existe aussi, en dehors des écoles industrielles et professionnelles, des cours commerciaux qui se sont beaucoup développés dans ces dernières années.

Ils offrent aux jeunes employés et en général aux personnes qui s'adonnent au commerce l'occasion de compléter les connaissances qui leur sont nécessaires pour l'exercice de leur profession. Ils portent tout particulièrement sur les matières suivantes : langues modernes étrangères, commerce, comptabilité et tenue des livres, sténographie et dactylographie.

La plupart de ces cours sont dûs à l'initiative privée ; cependant les administrations communales commencent aussi à comprendre l'utilité de cet enseignement.

Le Gouvernement ne refuse pas, d'ailleurs, ses subsides à ce genre d'institutions ; la subvention varie d'après l'importance

des cours. Il a notamment accordé des subsides pour l'organisation de cours commerciaux et scientifiques :

A la Ville de Bruxelles;

Au Syndicat général des voyageurs, employés et patrons;

Aux Cercles polyglottes.

**Initiative de la création d'écoles.**

Jusqu'ici le Gouvernement a laissé aux administrations communales et aux particuliers l'initiative de la création des écoles industrielles et professionnelles; il n'a pas créé d'établissements de l'État.

Les écoles doivent être installées dans les localités où la nécessité s'en fait sentir; les industriels et les ouvriers sont les premiers intéressés à en réclamer la création. Elles doivent être organisées suivant les besoins locaux; il faut donc tenir compte, dans le développement que l'on donne aux programmes, d'éléments variables, tels que la nature des industries établies dans la région et le degré d'instruction de la population appelée à fréquenter les cours. Aussi les écoles techniques ne peuvent-elles pas être établies suivant un modèle uniforme.

Voilà pourquoi le rôle du Gouvernement s'est borné à encourager les initiatives heureuses et à donner aux organisateurs les conseils nécessaires pour que l'école puisse donner de bons résultats.

La question de l'apprentissage dans les écoles a été beaucoup discutée. En Belgique, on a été généralement d'accord, jusqu'ici, pour proclamer que l'apprentissage doit se faire à l'atelier, à moins que le métier auquel se destine l'apprenti ne puisse s'apprendre pour ainsi dire complètement à l'école, comme c'est le cas, par exemple, pour les tailleurs, les tapissiers-garnisseurs, les typographes, les horlogers, etc.

Toutefois, il existe dans un grand nombre de localités des cours de perfectionnement, qui sont subsidiés par le Gouvernement. Ces cours se donnent le soir, de façon à permettre aux apprentis de s'y prendre après les heures d'atelier et d'y recevoir un complément d'instruction professionnelle.

**Procédure à suivre pour l'obtention des subsides.**

Il n'existe pas en Belgique de loi relative à l'enseignement industriel et professionnel. La procédure à suivre pour l'obtention des subsides est cependant soumise à certaines règles.

Chaque fois qu'une demande se produit, qu'il s'agisse d'une institution communale, provinciale ou privée, elle doit être accompagnée des documents nécessaires pour permettre d'apprécier si l'école se trouve dans les conditions voulues pour pouvoir jouir des subsides de l'État. Ces pièces sont les suivantes : le règlement organique; le programme détaillé des études; l'horaire des cours; le budget des recettes et des dépenses; en outre, si l'école fonctionne déjà, la liste des élèves.

En pratique, l'administration intervient fréquemment pour faciliter les choses et mettre ces demandes en état.

Lorsque ces différentes pièces ont été approuvées par le Ministre, le Gouvernement décrète l'allocation du subside à la condition que l'institution lui présente chaque année ses comptes et son projet de budget, qu'elle lui soumette les changements qui pourraient être apportés au règlement organique et au programme des études, qu'elle accepte l'inspection par les fonctionnaires désignés à cet effet et qu'elle se conforme, pour la nomination des membres de la commission administrative et des professeurs, aux dispositions prévues par le règlement organique.

**Règles suivies dans l'octroi des subsides.**

Quant à la répartition des subsides de l'État, elle se fait d'après les principes suivants :

Pour les écoles où l'enseignement est seulement théorique, comme les écoles industrielles, le subside s'élève au tiers des dépenses totales, déduction faite des frais de location des bâtiments et du minerval payé par les élèves.

Pour les écoles professionnelles de jeunes filles ou de garçons, le subside atteint les deux cinquièmes des dépenses totales, déduction faite également des frais de loyer et du produit du minerval.

Cette intervention plus importante se justifie par la raison

que les écoles professionnelles sont astreintes à des dépenses de matières premières et d'outillage. En outre, le Gouvernement intervient, pour la moitié des frais, dans les dépenses d'achat et d'installation de l'outillage de ces écoles, sur présentation des factures acquittées.

Le Gouvernement a étudié la question de savoir s'il ne devrait pas proportionner ses subsides au nombre des élèves; jusqu'ici il n'est pas entré dans cette voie, qui est de nature à susciter des fraudes. D'ailleurs, par suite du manque de moyens de contrainte sur les élèves, le nombre des présences varie trop pour qu'il soit possible d'adopter aisément ce système. On s'est donc borné à exiger des écoles un nombre minimum de quinze à vingt élèves pour qu'elles puissent prétendre à l'octroi de subsides.

**Programme des écoles industrielles et professionnelles.**

De grands changements ont été introduits successivement dans toutes les écoles industrielles du pays : l'enseignement a été développé; le matériel et les collections ont été améliorés et augmentés; les programmes et les règlements ont été revisés; la situation des professeurs a été améliorée; les bibliothèques ont été développées et renferment actuellement un bon choix d'ouvrages.

Le programme des écoles industrielles comprend des cours théoriques généraux (arithmétique, géométrie, les éléments de physique, de mécanique, d'hygiène et d'économie industrielle); des cours spéciaux, variables suivant les industries existant dans la région (chimie, métallurgie, exploitation des mines, mécanique, constructions civiles, etc.); et enfin le dessin.

Le programme des écoles professionnelles comprend des cours théoriques appropriés aux cours professionnels et le travail manuel.

L'enseignement du dessin a été complètement réorganisé, sur des bases sérieuses et uniformes : les élèves ne travaillent plus d'après des estampes, mais d'après des modèles, et le dessin est basé uniquement sur l'étude des projections et de la perspective. Aussi les résultats obtenus ont-ils été très remar-

qués dans toutes les expositions auxquelles nos écoles ont pris part. C'est ainsi qu'elles ont obtenu le grand diplôme d'honneur à l'unanimité des membres du jury international à l'exposition de Paris en 1889 et à celle d'Anvers en 1894.

**Collections.**

L'attention des autorités devra se porter principalement sur l'augmentation des collections. Un enseignement théorique ne peut donner de résultats satisfaisants s'il n'est pas accompagné de démonstrations pratiques. Il est donc nécessaire d'avoir : des appareils scientifiques pour les cours de physique, de chimie, d'électricité théorique ou appliquée; des modèles divers pour les cours de mécanique, de constructions civiles, d'exploitation des mines; des modèles en relief pour les cours de dessin.

Quelques écoles possèdent des collections déjà fort développées; mais la plupart d'entre elles ont encore beaucoup de progrès à faire à cet égard, et il appartient aux pouvoirs publics de leur fournir les moyens nécessaires pour enrichir leurs collections.

**Commissions administratives.**

Chaque école industrielle et professionnelle est surveillée par une commission administrative, dans laquelle la commune, la province et l'Etat sont généralement représentés.

La commission administrative arrête, chaque année, le programme des études et l'horaire des cours, dresse les projets de budgets, arrête les comptes, fait les règlements d'ordre intérieur, donne son avis sur la nomination du directeur et des professeurs, propose les améliorations qu'elle croit utiles, et exerce une haute surveillance sur les études et la discipline.

La plupart de ces comités font de louables efforts pour développer et améliorer l'enseignement. Il est regrettable que tous ne soit pas animés du même zèle et que certains membres se désintéressent de la mission de dévouement qu'ils ont acceptée.

Toutes les écoles sont inspectées au moins une fois par an et un rapport est adressé après chaque visite au Ministre (1). Le Gouvernement est tenu ainsi au courant de ce qui se passe dans ces institutions. **Inspection.**

Le principe de la gratuité de l'enseignement est de règle dans les écoles industrielles du pays. Mais, sur les conseils de l'inspection, un grand nombre d'écoles ont établi un très léger droit d'inscription. **Rétributions scolaires.**

Loin d'être un obstable au développement de ces institutions, cette mesure a produit les meilleurs résultats. L'on n'apprécie généralement bien que ce que l'on doit payer ; aussi l'établissement d'un droit d'inscription favorise-t-il presque toujours l'assiduité et l'application.

Il en est résulté une fréquentation plus régulière des cours et un déchet moindre à la fin de l'année scolaire. En outre, le payement d'une minime rétribution écarte les simples curieux et les empêche d'occuper les places destinées aux élèves sérieux.

Le produit des droits d'inscription est réparti à la fin de l'année, à titre de primes, entre les élèves qui ont fréquenté régulièrement les cours.

La plupart des écoles professionnelles étant de fondation récente, il a paru utile de donner d'assez grands développements aux rapports d'inspection relatifs à ces diverses institutions, pour permettre aux membres des Chambres législatives de se rendre compte de leur organisation et de leur importance. **Écoles professionnelles.**

---

(1) L'inspection est faite par MM. Eugène Rombaut, ingénieur, inspecteur-général de l'industrie et de l'enseignement industriel et professionnel, et Paul Wauters, ingénieur, inspecteur-adjoint de l'enseignement industriel et professionnel. Pour ce qui concerne l'enseignement ménager, l'inspection est faite par Mlles Henckels, Van Gehuchten et De Groote, inspectrices.

**Ateliers d'apprentissage des Flandres**

Il existait dans les Flandres, en 1884, 45 ateliers d'apprentissage. Depuis cette époque, 7 ont été supprimés (Roulers, Ypres, Hulste, Desselghem, Sweveghem, Ouckene et Moorseele). Il en a été créé 3 nouveaux (Ruysselede-hameau, Coolscamp et Staden). 2 ateliers ont été transformés en écoles professionnelles de tissage (Calcken et Waesmunster). Une école professionnelle de tissage a été créée à Meulestede (Oostacker). Il y a donc actuellement dans les Flandres 42 ateliers d'apprentissage et écoles professionnelles de tissage.

## Écoles professionnelles pour jeunes filles.

Les premières écoles professionnelles pour jeunes filles sont dues à l'initiative privée.

C'est en 1865 que « l'Association pour l'enseignement professionnel des femmes » créa, rue du Marais, à Bruxelles, la première école professionnelle. Un grand nombre des maîtresses qui enseignent actuellement dans des institutions similaires, sont sorties de l'école de la rue du Marais.

Une deuxième école professionnelle fut fondée, en 1873, par le « Denier des écoles » ; elle s'installa plus tard rue du Poinçon et devint communale en 1880.

Une troisième école professionnelle fut créée, en 1874, à Anvers, par l'initiative privée ; elle devint communale en 1879 et fut subsidiée par l'Etat en 1880.

Quelques années plus tard furent ouvertes les écoles professionnelles de Mons et de Verviers. Dès lors, le mouvement était donné : des écoles s'ouvrirent de divers côtés et demandèrent l'appui du gouvernement.

Actuellement, le nombre des écoles subsidiées s'élève à 23, dont la plupart sont de fondation récente et qui sont réparties comme suit :

| | |
|---|---|
| Province de Brabant . . . . . | 14 |
| » d'Anvers . . . . . | 1 |

| | | |
|---|---|---|
| » | de la Flandre orientale . . | 3 |
| » | du Hainaut . . . . . | 4 |
| » | de Liége . . . . . | 1 |

Les écoles professionnelles pour jeunes filles sont reconnues aujourd'hui par tout le monde comme des institutions de la plus grande utilité. Il n'en a pas toujours été ainsi. Autrefois les parents ne pouvaient pas admettre que leurs filles dussent apprendre un métier; il semblait qu'après avoir terminé leurs études primaires ou moyennes, les jeunes filles pouvaient se mettre au courant des travaux du ménage, sous la direction de leur mère. Des parents auraient cru déchoir en envoyant leurs filles suivre les cours de l'école professionnelle.

Il n'en est plus ainsi actuellement, ces préjugés ont disparu; l'enseignement professionnel a fait, dans ces derniers temps, de grands progrès; il ne se borne d'ailleurs pas à l'apprentissage des professions manuelles, il développe aussi l'intelligence par des cours théoriques et contribue à faire des jeunes filles de bonnes ménagères, actives et économes.

Les écoles professionnelles pour jeunes filles peuvent avoir des programmes plus ou moins étendus, suivant la catégorie d'élèves auxquelles elles s'adressent. Aussi ces écoles se divisent-elles en quatre catégories, qui ont chacune un programme nettement défini :

*A*. Les écoles professionnelles proprement dites;
*B*. Les écoles professionnelles et ménagères;
*C*. Les écoles ménagères et professionnelles;
*D*. Les écoles ménagères.

*A*. Les *écoles professionnelles* sont celles dont le programme est le plus complet; il comprend des cours théoriques et des cours pratiques. Tout l'enseignement s'y donne par demi-temps, c'est-à-dire qu'une demi-journée est consacrée aux cours généraux et l'autre demi-journée aux travaux professionnels.

L'enseignement théorique comprend le développement de l'enseignement primaire; il embrasse aussi des matières inscrites dans le programme des écoles moyennes, mais dont on a eu soin d'élaguer tout ce qui serait inutile à des

jeunes filles qui ont en vue de demander leurs moyens d'existence au travail manuel. Tout l'enseignement théorique est donné dans un but utilitaire et en vue d'un résultat pratique.

La partie professionnelle comprend l'apprentissage de diverses professions au choix de l'élève : lingerie ; coupe et confection des vêtements ; fleurs artificielles ; broderie ; modes ; peinture sur éventails, sur porcelaine, sur soie ; étude du dessin industriel pour dentelles ; papiers peints ; cours de comptabilité et de commerce.

*B.* Les *écoles professionnelles et ménagères* ont un programme moins étendu que les précédentes. La partie théorique ne comprend que le programme de l'enseignement primaire ; les études professionnelles sont moins développées que dans les écoles professionnelles proprement dites.

*C.* Dans les *écoles ménagères et professionnelles*, la théorie est limitée à quelques branches indispensables ; au contraire, un plus grand nombre d'heures sont consacrées aux cours professionnels et ménagers.

*D.* Enfin dans les *écoles ménagères* l'enseignement est purement manuel et se limite aux travaux du ménage.

Les écoles des trois premières catégories sont destinées aux filles d'employés, d'artisans, de petits commerçants et même aux enfants de la bourgeoisie. Les écoles ménagères sont destinées principalement aux filles d'ouvriers.

Les cours des écoles des trois premières catégories se donnent tous les jours de la semaine, matin et après-midi ; dans les écoles ménagères, les cours peuvent se donner tous les jours, ou bien se limiter à quelques jours de la semaine.

Il existe également des classes ménagères dont les cours ne se donnent que deux fois par semaine. Elles sont de deux espèces :

1° Les classes ménagères pour adultes, destinées aux jeunes filles qui, à raison de leurs occupations, ne peuvent disposer que de quelques heures par semaine ;

2° Les classes ménagères annexées aux écoles primaires.

Généralement la durée des études est de :

Quatre années dans les écoles professionnelles;
Trois années dans les écoles professionnelles et ménagères;
Deux années dans les écoles ménagères et professionnelles;
Une année dans les écoles ménagères.

Toutes ces écoles peuvent être communales ou privées; elles reçoivent, à titre de subside de l'État, les deux cinquièmes du total de leurs dépenses ordinaires. Cette part d'intervention est réduite à un tiers pour les classes ménagères.

Depuis 1895, le Département a provoqué la création à Bruxelles d'un cours de perfectionnement destiné aux élèves diplômées sorties des écoles professionnelles subsidiées. Ce cours a été suivi dès la première année par 40 élèves.

## Écoles ménagères.

L'institution des écoles ménagères a été recommandée par la Commission du travail de 1886 comme l'une des plus importantes mesures pouvant améliorer la situation des travailleurs manuels. Des tentatives avaient déjà été faites avant cette époque pour fonder des écoles destinées à inculquer aux filles du peuple des notions d'économie domestique, mais sans grand succès.

Le Gouvernement résolut de donner son appui à l'institution d'écoles ménagères et adressa dans ce but aux gouverneurs des provinces la circulaire du 26 juin 1889. (*Voir* page XXIII.)

Dans le but de provoquer la création d'écoles ménagères et d'assurer le généreux concours de dames dévouées à la réalisation de cette œuvre sociale, un arrêté royal du 26 juin 1889 institua un Comité central de patronage, composé de dames et placé sous la présidence de S. A. R. Madame la Comtesse de Flandre.

Un nouvel arrêté royal du 6 juillet 1890 institua dans chaque chef-lieu de province un comité provincial de propagande, pour permettre d'étendre et de faciliter l'action du comité central. Ces comités provinciaux étaient autorisés, à leur tour, à déléguer des comités locaux.

Le concours dévoué de ces divers comités a contribué au développement de l'œuvre nouvelle. Néanmoins, les débuts furent assez difficiles. Il fallut un certain temps pour faire comprendre cet enseignement nouveau.

D'autre part, le recrutement des élèves ne se fit pas sans peine; la principale résistance provint des mères de famille encore insuffisamment pénétrées de l'utilité de ces institutions nouvelles.

Quelques écoles primaires s'annexèrent des cours d'économie domestique, initiant les élèves aux travaux de la cuisine, du lavage et du repassage. Les petites filles prirent goût à ces exercices et au sortir de l'école primaire, elles cherchèrent à perfectionner leurs connaissances en suivant les cours des écoles ménagères, où elles entraînèrent souvent leurs sœurs aînées. Peu à peu, les difficultés s'aplanirent et le nombre des écoles s'accrut rapidement; il fallut bientôt instituer une inspection spéciale pour l'enseignement ménager et charger des inspectrices de cette mission.

Six années se sont écoulées depuis l'installation des premières écoles ménagères et le nombre de ces utiles institutions s'élève actuellement à 225, répartis de la façon suivante :

20 écoles ménagères communales.
43 » libres.
72 classes ménagères communales.
46 » annexées à des écoles adoptées.
44 » libres.

Elles se répartissent comme suit entre les neuf provinces du royaume :

| | Ecoles ménagères. | Classes ménagères. |
|---|---|---|
| | — | — |
| Anvers. . . . . | 1 | 14 |
| Brabant . . . . | 14 | 15 |
| Flandre occidentale . | 2 | 13 |
| Flandre orientale. | » | 41 |

| | | |
|---|---|---|
| Hainaut . . . . . | 26 | 21 |
| Liége . . . . . | 10 | 24 |
| Limbourg . . . . | » | 17 |
| Luxembourg . . . | 5 | 5 |
| Namur . . . . . | 5 | 12 |
| Ensemble. . . | 63 | 126 |

Ces résultats sont très encourageants et font bien augurer de l'avenir.

Les tableaux statistiques qui font suite aux rapports d'inspection, indiquent, pour chacune des institutions d'enseignement professionnel : le relevé des dépenses auxquelles elles donnent lieu ; les diverses ressources au moyen desquelles ces dépenses sont couvertes ; le nombre des élèves et des professeurs, le nombre des certificats de capacité délivrés en 1896 ; et enfin le programme des matières enseignées et la durée des études.

Le tableau ci-dessous résume ces divers chiffres pour chacune des catégories d'écoles et renseigne, en outre, le coût moyen par institution et par élève :

| | COUT TOTAL | PA — l'E |
|---|---|---|
| *Écoles pour les garçons :* | | |
| Ateliers d'apprentissage pour le tissage | 66,599 | |
| Id. id. pour la taille des pierres | 12,725 | |
| Cours professionnels | 1,594 | |
| Id. commerciaux | 10,796 | |
| Id. scientifiques | 12,294 | |
| Écoles professionnelles | 91,993 | |
| Id. Saint-Luc | 58,819 | |
| Id. industrielles | 657,763 | |
| Institut supérieur de commerce, à Anvers | 109,096 | |
| École provinciale d'industrie et des mines du Hainaut, à Mons | 78,857 | |
| Écoles professionnelles de brasserie | 55,440 | |
| *Écoles pour les filles :* | | |
| Écoles ménagères | 124,629 | |
| Classes ménagères | 125,725 | |
| Ateliers d'apprentissage | 11,065 | |
| Cours professionnels | 25,810 | |
| Écoles professionnelles | 248,193 | |
| Id. professionnelles et ménagères | 82,606 | |
| Id. ménagères et professionnelles | 13,680 | |

| ERVENTION | | NOMBRE d'institutions. | NOMBRE de professeurs. | NOMBRE de certificats de capacité. | NOMBRE D'ÉLÈVES | | COUT MOYEN | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| de la Commune. | des particuliers et recettes diverses. | | | | total. | moyen par institution. | par institution. | par élève. |
| P. C. | P. C. | | | | | | | |
| 25 | 8 | 42 | 42 | » | 760 | 18 | 1,585 | 87 63 |
| 12 | 32 | » | 11 | » | 265 | » | » | 48 02 |
| 19 | » | 2 | 3 | » | 55 | 27 | 797 | 29 00 |
| » | 74 | 4 | 33 | 43 | 797 | 199 | 2,699 | 13 43 |
| 75 | 9 | 1 | 6 | » | 72 | » | » | 170 70 |
| 29 | 29 | 12 | 63 | 50 | 833 | 69 | 7,666 | 110 43 |
| » | 63 | 4 | 39 | » | 1,544 | 386 | 14,705 | 38 09 |
| 36 | 6 | 40 | 166 | 684 | 13,015 | 325 | 16,444 | 50 54 |
| 13 | 47 | 1 | 16 | 57 | 230 | » | » | 474 33 |
| 13 | 16 | 1 | 17 | 30 | 215 | » | » | 366 74 |
| 2 | 77 | 3 | 24 | 38 | 93 | 31 | 18 480 | 596 13 |
| 19 | 34 | 63 | 126 | » | 2,633 | 42 | 1,978 | 47 33 |
| 27 | 25 | 162 | 324 | » | 6,906 | 42 | 776 | 18 20 |
| 5 | 80 | 2 | 4 | » | 133 | 66 | 5,532 | 83 20 |
| 09 | 1 | 3 | 14 | 17 | 156 | 52 | 8,603 | 165 45 |
| 28 | 41 | 14 | 157 | 133 | 2,022 | 144 | 17,728 | 122 74 |
| 34 | 32 | 6 | 58 | 25 | 467 | 78 | 13,767 | 176 87 |
| 14 | 39 | 3 | 13 | 4 | 259 | 86 | 4,560 | 52 81 |

*Dépenses générales.*

Le relevé général des dépenses de l'Etat pour l'enseignement professionnel pendant l'exercice 1896 s'établit de la façon suivante :

| | Francs. |
|---|---|
| Classes et écoles ménagères . . . . . | 92,136.50 |
| Ecoles professionnelles pour les filles . . . . | 100,303,00 |
| Ateliers d'apprentissage pour les filles. . . . | 1,005.00 |
| » pour les garçons : tissage | 34,215.49 |
| » » taille des pierres. . . . | 5,110.00 |
| Ecoles professionnelles pour les garçons . , . | 58,082.00 |
| » industrielles . . . . . | 250,581.00 |
| Institut supérieur de commerce, à Anvers. . . | 43,275.00 |
| Ecoles d'industrie et des mines du Hainaut . . | 21,136.00 |
| » professionnelles de brasserie . . . . | 10,827.00 |
| Frais d'inspection . . . . . | 37,846.96 |
| Achat de livres, de matériel et dépenses diverses | 29,009.77 |
| TOTAL. . . | 683,527.72 |

Le Gouvernement n'hésitera pas à demander les crédits nécessaires au développement de l'enseignement professionnel en Belgique. Il ne négligera d'ailleurs aucun moyen de provoquer la création de nouvelles écoles industrielles, commerciales, professionnelles et ménagères et secondera à cet égard les initiatives utiles des autorités locales ou des particuliers. Son appui est assuré à toutes les institutions qui ont pour but d'augmenter, par l'instruction technique, la force de l'industrie nationale et le bien-être des travailleurs.

*Le Ministre de l'Industrie et du Travail,*

A. NYSSENS.

## *ANNEXE.*

—

### Circulaire ministérielle du 26 juin 1889, relative à l'institution des écoles ménagères.

Bruxelles, le 26 juin 1889.

Monsieur le Gouverneur,

La commission du travail a indiqué la création d'écoles ménagères comme l'une des mesures qui peuvent le plus rapidement améliorer la condition morale et matérielle des familles ouvrières.

Il est inutile de chercher à démontrer l'influence prépondérante que la femme exerce sur le bien-être et la moralité de la famille.

Mais il importe d'examiner comment les filles de nos ouvriers se préparent actuellement à exercer cette influence et à remplir la mission qui leur incombe.

Jusqu'à présent, abstraction faite de l'enseignement des travaux à l'aiguille qu'elle reçoit à l'école primaire, c'est au foyer domestique que la jeune fille est censée faire son apprentissage de future mère de famille.

Assurément, ce système serait le meilleur de tous, mais il n'est possible que si, dans la maison même de ses parents, la jeune fille peut pratiquer un métier qui lui permette de gagner son pain quotidien.

Or, les exigences de l'organisation du travail moderne ont rendu cette méthode inapplicable dans les régions industrielles du pays.

La jeune fille part de grand matin pour se rendre au charbon-

nage, à l'usine ou à la manufacture; souvent elle y reste toute la journée et ne rentre que le soir dans sa famille. Elle n'a donc l'occasion ni de se former aux travaux du ménage, ni d'acquérir les vertus domestiques qui lui seront nécessaires quand, à son tour, elle fondera une famille nouvelle. Et non seulement l'occasion lui manque, mais la volonté lui fait défaut. Sa tâche journalière accomplie, elle se considère comme dispensée de toute autre occupation. Ayant travaillé aussi assidûment et aussi longtemps que son père et que ses frères, elle se croit autorisée à se reposer en même temps qu'eux. La pensée d'une préparation à des devoirs futurs ne lui vient, sans doute, que rarement à l'esprit. Elle arrive ainsi à l'époque du mariage, presque étrangère à toutes les nécessités comme à toutes les responsabilités de sa nouvelle condition sociale.

L'ignorance de la jeune fille est plus grande encore, si, comme il arrive dans certaines industries, la mère de famille elle-même travaille dans les fabriques et vit, une grande partie du jour, éloignée de ses enfants qu'elle confie à des étrangers ou à des institutions charitables.

Il n'est pas surprenant que le jeune ménage, constitué dans ces conditions défavorables, arrive rapidement à présenter le spectacle du plus grand désordre moral et économique. Les ressources sont gaspillées; l'habitation et le mobilier sont mal entretenus; les enfants sont privés des soins moraux et physiques nécessaires; les repas sont mal et hâtivement préparés. Bientôt, le chef de la famille, instinctivement repoussée par l'aspect du gâchis permanent qu'offre son intérieur, cède aux tentations du cabaret et aux invitations des camarades. Alors, la famille morale est dissoute. Des discussions continuelles y éteignent l'affection, et au fur et à mesure qu'ils grandissent, les enfants, livrés à eux-mêmes et dont l'éducation a été négligée, tendent à s'éloigner d'un foyer où rien ne vient égayer leurs yeux ni rasséréner leur âme.

Nécessairement, le mal empire de génération en génération, et l'on finit par s'habituer à l'idée que tout cela est normal et qu'on n'y peut rien changer.

La famille étant la base de la société, on aperçoit sans peine les conséquences de cette situation. Elles sont redoutables. En les envisageant, M. Gladstone disait que celui qui trouverait le moyen de retenir les femmes au foyer domestique, en leur procurant une occupation lucrative, serait l'un des grands bienfaiteurs de l'humanité.

Le devoir s'impose donc à tous, aux particuliers comme aux autorités publiques, de rechercher les moyens et de faire les sacrifices nécessaires pour donner aux filles de nos ouvriers l'éducation ménagère qu'elles ne peuvent recevoir chez leurs parents.

L'école est tout indiquée, et trois systèmes principaux peuvent être appliqués :

1° On peut étendre à toutes les écoles primaires de filles l'enseignement intuitif des notions d'hygiène et d'économie domestique qui se donne déjà dans un grand nombre d'écoles sous forme de leçons de choses, d'entretiens familiers, de lectures expliquées, et compléter ou plutôt vivifier ce cours élémentaire par l'enseignement d'un choix d'occupations ménagères, conformément aux instructions de la circulaire de M. le Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, en date du 1er septembre 1887;

2° On peut annexer à l'école primaire une classe ménagère spéciale que fréquenteront, au moins deux demi-journées par semaine, les élèves de la division supérieure, âgées de plus de 12 ans.

Le caractère propre de la classe ménagère est défini dans la circulaire rappelée plus haut.

Ce système est également applicable aux écoles d'adultes pour filles;

3° On peut, enfin, instituer des écoles spéciales, de « grandes écoles ménagères », pour les jeunes filles qui ont quitté l'école primaire et qui fréquentent déjà les ateliers.

Le Gouvernement est d'avis que les trois systèmes sont susceptibles de produire de bons effets et qu'ils doivent être employés simultanément.

Le premier pose des bases d'éducation ménagère; il amène les

petites filles à aimer les travaux domestiques, à prêter assistance à la mère avant et après les classes; il transmet la connaissance des préceptes les plus importants de l'hygiène et les notions les plus utiles de l'économie domestique. Mais pour assurer dans de bonnes conditions la préparation des jeunes filles aux travaux de ménage, il importe de leur procurer l'occasion de fréquenter soit une classe ménagère, soit une école ménagère. On comprend sans peine que l'apprentissage régulier et méthodique des divers travaux relatifs à l'entretien de la propreté de l'habitation et du mobilier, au lavage et au repassage du linge soit autrement efficace que des leçons de choses qui, malgré l'art des meilleures institutrices, conservent toujours un caractère plus théorique que pratique.

Deux départements ministériels concourent à la mise en vigueur des trois systèmes qui viennent d'être indiqués :

Le premier système (enseignement des notions d'hygiène et d'économie domestique à l'école primaire) a été exposé dans la circulaire adressée à MM. les gouverneurs de province, sous la date du 1er septembre 1887, par M. le Ministre de l'intérieur et de l'instruction publique.

Le troisième, consistant à créer des écoles ménagères spéciales qui sont de véritables écoles professionnelles, est de la compétence du Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics, au même titre que les écoles industrielles et professionnelles et les ateliers d'apprentissage.

Quant au second système, à savoir l'adjonction d'une classe ménagère à l'école primaire ou à l'école d'adultes pour filles, il avait été considéré tout d'abord, ainsi que le premier, comme rentrant dans le programme de l'enseignement primaire, mais puisque la classe ménagère dont il s'agit doit être munie d'un matériel spécial, que les élèves qui la fréquentent auront à se livrer à des travaux manuels et qu'ainsi cette classe présentera un caractère professionnel qu'on ne trouve pas dans les cours de l'école primaire ou de l'école d'adultes proprement dite, il a paru plus rationnel de placer l'application du second système dans les attributions de mon département.

Un accord est intervenu à cet effet entre les deux départements. Il résulte de cet accord que le Ministère de l'intérieur et de l'instruction publique continuera à s'occuper des entretiens, leçons de choses et cours qui ont pour but l'enseignement intuitif des notions d'hygiène et d'économie domestique à l'école primaire et à l'école d'adultes, ainsi que des leçons de couture qui, depuis longtemps, font partie du programme de ces écoles, mais le département de de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics s'occupera de l'organisation de l'enseignement théorique et pratique donné dans les classes ménagères annexées aux classes supérieures des écoles primaires ou des écoles d'adultes pour filles; qu'il accordera les subsides nécessaires pour favoriser la création et le maintien de ces classes ménagères et qu'il les fera surveiller par les inspecteurs ordinaires de l'enseignement industriel et professionnel.

En d'autres termes, la circulaire, en date du 1er septembre 1887, est modifiée par la suppression du § 5, dont l'objet rentre désormais dans les attributions du Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics.

Celui-ci accordera donc des subsides sur les fonds de l'enseignement industriel et professionnel à deux ordres d'institutions distinctes :

1° Aux classes ménagères annexées aux classes supérieures des écoles primaires et aux écoles d'adultes pour filles;

2° Aux écoles ménagères spéciales, dites « grandes écoles ménagères », destinées aux jeunes filles de 13 ans au moins qui ont quitté l'école primaire et dont la plupart sont déjà occupées dans des ateliers ou des établissements industriels.

Je suis disposé, Monsieur le Gouverneur, à seconder toutes les tentatives sérieuses qui se feront pour l'établissement de classes ménagères ou d'écoles ménagères spéciales, et je compte particulièrement sur votre intervention pour les provoquer. Je vous prie de vouloir bien y appeler l'attention des administrations communales et les engager à faire les sacrifices nécessaires.

Je vous prie de solliciter également le concours de la province et

d'inviter le Conseil provincial, lors de sa prochaine session, à voter des subsides à cet effet.

Vous voudrez bien aussi faire appel aux particuliers, notamment aux dames. Il s'agit de l'accomplissement d'un devoir social.

Je n'ai point l'intention d'imposer un programme obligatoire aux promoteurs de classes ménagères. Ce programme doit nécessairement s'adapter aux mœurs et aux besoins des populations. Il sera assurément autre dans les grandes écoles ménagères, il ne pourra être le même dans les districts agricoles que dans les régions industrielles.

Toutefois, comme des écoles ménagères ont été instituées jadis dans le Hainaut et que d'autres ont été créées récemment, l'expérience déjà acquise fournit des données générales dont il est prudent de tenir compte. Je crois devoir les indiquer.

Le programme doit être simple, et il paraît utile d'y comprendre seulement :

1° Comme *cours théoriques*, des leçons d'hygiène et d'économie domestique et les soins à donner aux enfants et aux malades;

2° Comme *exercices pratiques* : *A*. L'entretien et la propreté de l'habitation et des meubles; *B*. Le lavage et le repassage du linge; *C*. Les travaux à l'aiguille, la coupe et la confection des vêtements usuels, le raccommodage du linge et des vêtements; *D*. La cuisine; *E*. Enfin, pour les communes rurales, les travaux au jardin potager, les soins à la basse-cour.

Des idées d'ordre et de stricte économie doivent dominer tout l'enseignement. Il faut se garder d'inspirer aux élèves des pensées de luxe, tant en ce qui concerne le vêtement que pour la préparation des aliments.

Pour la couture, par exemple, on fera étudier la coupe et la confection du linge de literie, de chemise de femmes, de vêtements simples de petite fille et de petit garçon, de robes de jeunes filles, de vêtements de travail, etc. Il convient de faire établir le prix de revient de chaque objet.

Le raccommodage du linge et des vêtements, l'utilisation des vieux vêtements, seront l'objet d'une attention toute particulière.

Pour la cuisine, on se bornera aux préparations de plats à bon marché, en restant dans les limites qu'autorise le modeste budget d'un ouvrier ou d'un artisan. On calculera aussi le prix de revient de chaque plat par convive.

En tout, on veillera à ce que la matière première soit convenablement et économiquement utilisée.

Le choix de l'outillage spécial de l'école, le matériel de la buanderie et de la cuisine, doit s'inspirer des mêmes idées d'économie. Il ne faut pas que les jeunes filles se servent d'autres ustensiles que ceux qui composent ordinairement le ménage d'une famille ouvrière.

Le choix de l'institutrice est très important au point de vue de la réussite de l'école. Il ne faut pas seulement qu'elle soit experte dans les travaux auxquels elle doit exercer les élèves, il faut qu'elle sache enseigner dans un langage clair, simple et précis; il faut surtout qu'elle sache inculquer aux jeunes filles les qualités morales qui, plus encore que les connaissances pratiques, font la femme de ménage et la mère de famille. Si l'institutrice est elle-même pénétrée de la hauteur de sa mission, elle saura faire comprendre l'importance du rôle social de la femme et des devoirs qui en découlent.

La nature spéciale de l'enseignement donné dans les classes ménagères et dans les écoles ménagères exige la limitation du nombre des élèves confiés à une seule institutrice.

Il a été reconnu que l'on ne pouvait pas occuper plus de 10 élèves à la fois aux travaux de lavage et repassage du linge, ou à la cuisine, ou à l'entretien de l'habitation et du mobilier. Encore, ce nombre de 10 est-il un maximum en dessous duquel il serait peut-être utile de rester.

Une classe ne devrait comprendre, au plus, que 30 élèves. Si l'on dépasse ce chiffre, il devient nécessaire de faire deux classes, ou d'avoir deux institutrices. Dans ce dernier cas, chacune des institutrices peut être chargée d'une ou de deux branches particulières de l'enseignement.

En ce qui concerne l'horaire, il y a une distinction à faire entre les classes ménagères annexées aux écoles primaires ou aux écoles d'adultes et les écoles ménagères spéciales. On aura évidemment plus de latitude dans celles-ci que dans celles-là, parce que, dans les classes ménagères, le temps affecté aux travaux pratiques est étroitement limité par les exigences du programme de l'enseignement primaire proprement dit.

1° *Classes ménagères.* — La circulaire du 1er septembre 1887 conseille de consacrer deux après-midi par semaine (le mercredi et le samedi, par exemple) aux travaux pratiques de la classe ménagère organisée en faveur des élèves de la division supérieure de l'école primaire. Elle recommande de régler ainsi qu'il suit le travail des écoles ménagères annexées aux écoles d'adultes :

A. — *Communes rurales.* — La classe sera ouverte pendant toute l'année scolaire, sauf à l'époque de la fenaison, de la moisson, de la récoltes des pommes de terre, etc.

Le cours complet se donnera en deux ans.

Première année. — *Un jour par semaine, pendant une heure* (le dimanche, par exemple) : Leçon d'hygiène et d'économie domestique.

*Un jour par semaine, pendant deux heures* (le jeudi, par exemple) :

A. *Période d'hiver.* — Entretien de la propreté de l'habitation et des meubles. Lavage et repassage du linge. Travaux à l'aiguille, principalement coupe et confection des vêtements usuels et raccommodage du linge et des vêtements ;

B. *Période d'été.* — Travaux au jardin potager. En cas de mauvais temps, les élèves s'appliqueront aux travaux de couture.

Deuxième année. — *Un jour par semaine, pendant une heure* (le dimanche, par exemple) : Leçon d'hygiène et d'économie domestique.

*Un jour par semaine, pendant deux heures* (le jeudi, par exemple ;

A. *Période d'hiver.* — Cuisine pratique ;

B. *Période d'été.* — Travaux au jardin potager et cuisine pratique.

B. — *Villes.* — La classe ménagère sera ouverte pendant neuf ou dix mois par an, d'octobre à juillet.

Le cours complet se donnera en deux ans.

La première année. — *Le dimanche ou un autre jour, pendant une heure* : leçon d'hygiène et d'économie domestique.

*Le jeudi ou un autre jour, pendant deux heures* : Entretien de la propreté de l'habitation et des meubles. Lavage et repassage du linge. Travaux à l'aiguille, principalement coupe et confection des vêtements usuels et raccommodage du linge et des vêtements.

Deuxième année : *Le dimanche ou un autre jour, pendant une heure* : Leçon d'hygiène et d'économie domestique.

*Le jeudi ou un autre jour, pendant deux heures* : Cuisine pratique ; soins à donner aux enfants et aux malades.

2° *Écoles ménagères.* — Dans les écoles ménagères, on choisira les époques, les jours et les heures les plus convenables, de manière à offrir le bénéfice de l'enseignement au plus grand nombre possible de jeunes filles. Comme dans beaucoup d'écoles industrielles, on pourra tenir une classe le dimanche. Pendant la semaine, les cours commenceront quelque temps après la sortie des ateliers. Suivant les habitudes de la population, l'enseignement se donnera pendant toute l'année ou pendant les mois d'hiver ou les mois d'été, et l'école restera ouverte tous les jours de la semaine, ou certains jours seulement.

Mais il ne faut pas perdre de vue que si beaucoup de combinaisons sont admissibles, l'enseignement ne sera efficace qu'à la condition de se prolonger pendant un laps de temps suffisant. Il convient de ne pas descendre au-dessous d'un nombre total de 200 heures par année de leçons et travaux pratiques.

La latitude dont on jouira pour fixer l'horaire des grandes écoles ménagères, permettra de chercher les arrangements les plus favorables à l'instruction des élèves. Ainsi, on a remarqué, à l'école ménagère établie à Liége, que les élèves profitent mieux des leçons et des exercices pratiques de cuisine, quand ceux-ci se donnent sans interruption pendant huit ou quinze jours.

L'organisation intérieure de la classe ménagère ou de l'école ménagère variera aussi suivant les circonstances locales et les facilités qu'on rencontrera pour le recrutement du personnel enseignant. Par exemple, si une localité possède plusieurs écoles primaires pour filles, il n'est pas nécessaire d'adjoindre une classe ménagère à chacune d'elles. L'enseignement des travaux du ménage peut être donné dans un seul local, ou par le même personnel, pourvu qu'on choisisse des jours et heures différents, de manière à effectuer un roulement entre les groupes d'élèves provenant d'écoles différentes.

En tout état de cause, l'intervention financière du département de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics sera subordonnée aux conditions ci-après :

1° Les autorités ou les particuliers qui établissent la classe ménagère ou l'école ménagère, fournissent les locaux, le matériel scolaire ordinaire et une partie de l'outillage spécial. Ils interviennent également pour une part dans les dépenses annuelles ;

2° Si l'administration communale prend l'initiative de la création, elle sollicitera le concours financier de la province. Si des particuliers prennent cette initiative, ils solliciteront le concours de la commune et de la province ;

3° Le projet d'organisation, l'horaire, le programme des cours théoriques et des exercices pratiques, le règlement, seront soumis à l'approbation du département de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics ;

4° La composition du personnel enseignant et les changements qu'elle subira, seront notifiés au Ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics, par l'autorité directrice ;

5° Chaque année, le projet du budget des recettes et des dépenses sera, avant l'ouverture de l'exercice, soumis à l'approbation du même département. Les comptes des recettes et des dépenses seront également soumis à son approbation, six mois au plus tard après la clôture de l'exercice auquel ils se rapportent ;

6° Les classes ménagères et les écoles ménagères seront inspec-

tées par les inspecteurs de l'enseignement industriel et professionnel, qui devront y avoir accès en tout temps, et aussi par les inspecteurs de l'enseignement primaire.

Si ces conditions sont acceptées et si l'organisation de l'école présente de sérieuses garanties de succès, mon département interviendra dans les dépenses par deux expèces de subsides :

1° Par un subside, une fois donné, pour l'acquisition de l'*outillage spécial*. Toutefois, la partie du matériel acquise à l'aide du subside de l'État restera la propriété de celui-ci, et l'administration de l'école sera tenue de prendre les mesures nécessaires pour en assurer la conservation ou le remplacement;

2° Par un subside annuel dans les dépenses ordinaires de la classe ménagère ou de l'école ménagère.

Si l'outillage spécial de la classe ou de l'école répond aux conditions d'économie nécessaires, les frais d'acquisition pour une classe de 30 élèves ne s'élèveront pas au delà de 400 francs. L'État interviendra dans la dépense pour la moitié environ du montant de celle-ci.

Si la classe comprend plusieurs sections ou si l'école renferme plusieurs classes, l'augmentation de la dépense ne pourra être que strictement proportionnelle au nombre de sections ou de classes, puisque une partie du matériel peut être utilisée par toutes les élèves.

Le budget des recettes et des dépenses ordinaires de la classe ou de l'école devra être dressée dans la forme ci-après :

RECETTES.

Allocation des particuliers, comité de patronage, dons, souscriptions, etc. . . . . .Fr.
Allocation de la commune. . . . . .
Id. de la province. . . . . .
Id. de l'État. . . . . .

Total. . . .Fr.

DÉPENSES.

Personnel :

Traitement de l'institutrice. . . . . .Fr.

Matériel :

Entretien du mobilier . . . . . .

Chauffage, éclairage. . . . . .

Matériel spécial (brosses, savon, denrées alimentaires, etc.). . . . . .

Total. . . .Fr.

Balance : Recettes . . . .Fr.
Dépenses. . . . .

L'achat des denrées pour l'enseignement de la cuisine se fera par les soins ou sous la surveillance de l'autorité directrice. Cette dépense ne devra pas dépasser 2 francs par groupe de 10 élèves et par leçon.

Le montant total des dépenses ordinaires, par groupe de 30 élèves, me paraît pouvoir être fixé à 800 francs au maximum pour les classes ménagères et à 1,000 francs au maximum pour les grandes écoles ménagères.

La quotité de l'intervention de mon département, dans la dépense annuelle, variera suivant qu'il s'agit d'une classe ménagère annexée à une école primaire ou d'une « grande école ménagère ». Dans le premier cas, elle sera du tiers, et dans le second, des deux cinquièmes de la dépense.

Toutefois, je ne suis pas encore complètement fixé sur la meilleure manière de déterminer le chiffre de l'intervention gouvernementale.

On peut procéder de deux façons :

1° Accorder un subside proportionnel à la dépense annuelle.

C'est le mode suivi pour les écoles industrielles et professionnelles;

2° Accorder un subside proportionnel à la population scolaire, en prenant, par exemple, comme chiffres de base, 10 francs par élève, avec minimum de 200 francs par section de classe ménagère, et 12 francs par élève, avec minimum de 300 francs par classe de grande école ménagère.

L'expérience nous éclairera sur la valeur et la portée pratique de ces deux méthodes, appliquées séparément ou combinées entre elles.

Je compte, Monsieur le Gouverneur, sur votre concours pour provoquer les initiatives des pouvoirs publics et des particuliers. Je suis convaincu que les promoteurs des nouvelles institutions dont je viens de vous entretenir pourront également compter sur votre expérience et votre dévouement.

La présente circulaire sera insérée au *Mémorial administratif.*

*Le Ministre de l'agriculture,*
*de l'industrie et des travaux publics,*

(*signé*) LÉON DE BRUYN.

# TITRE PREMIER.

# ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL POUR JEUNES FILLES.

## CHAPITRE Ier.

## CLASSES ET ÉCOLES MÉNAGÈRES.

### Province d'Anvers.

La première école ménagère subsidiée par le Gouvernement s'est ouverte à Anvers, le 1er mai 1890.

A la suite de la circulaire ministérielle du 26 juin 1889, M. le Gouverneur fit appel au personnel enseignant de la cité, qui se mit en rapport avec les dames du comité provincial de propagande.

Dans le courant de l'année 1890, trois établissements s'ouvrirent ; un pour adultes, deux pour élèves de la classe supérieure de l'enseignement primaire, âgées de plus de 12 ans.

Il y a actuellement à Anvers cinq écoles et classes ménagères subsidiées par l'État, la province et le comité de propagande. Elles sont situées : Rue Everaerts, avenue Moretus, rue Ancienne Eglise, rue Pothoek et rempart Saint-Georges ; ces deux dernières pour adultes.

Outre ces cinq établissements, il en existe encore dix autres dans la province d'Anvers. Tous sont subsidiés par le Gouvernement : pour un tiers des frais annuels, lorsqu'il s'agit de classes ménagères ; pour les deux cinquièmes, lorsqu'il s'agit d'écoles.

Les communes mentionnées ci-dessous possèdent leur école ou classe ménagère : Boom (hameau Hoek), Boom (hameau Noeveren),

Cappellen, Deurne-lez-Anvers, Gierle, Hoogstraeten, Hoboken, Lille-Saint-Pierre, Turnhout, école communale et Turnhout, école adoptée. Toutes sont copiées sur la première qui fut établie dans le chef-lieu de la province.

Depuis l'année dernière, l'attention des promoteurs de ces établissements à été attirée sur l'organisation de classes ménagères pour adultes, c'est-à-dire pour les jeunes filles de 14 ans et au delà.

Le comité provincial de propagande, qui visite régulièrement les établissements ménagers de la cité, a la perspective d'ouvrir encore sous peu, à Anvers, quatre classes ménagères pour adultes; il n'attend plus que l'achèvement des locaux.

Il y a lieu de rendre hommage au comité de propagande de la province d'Anvers, qui consacre de larges subsides à l'entretien des institutions qu'il patronne. La généreuse intervention de ce comité prouve qu'il saisit bien l'utilité morale de ces écoles et qu'il comprend que, si l'ordre et la propreté règnent dans son ménage, l'ouvrier sera heureux de rentrer chez lui après les heures de travail, afin de se réconforter en famille par un repas soigneusement et économiquement préparé, convenablement servi. Nous voudrions que l'exemple donné par le comité provincial d'Anvers pût trouver partout des imitateurs.

### Province de Brabant.

En 1891, le nombre des classes et écoles ménagères de la province de Brabant s'élevait à 15. Aujourd'hui, il en existe 31 divisées comme suit : 5 écoles ménagères communales; 5 classes communales; 9 écoles libres; 8 classes libres; 4 classes annexées à des écoles adoptées.

Au début, les écoles et classes ménagères communales furent les seules qui reçurent des subsides de la province. Les écoles et les classes dites « libres » ne jouirent pas de ces avantages. Ce fut la charité privée qui intervint, en partie, dans les frais nécessaires pour assurer leur existence. Actuellement, la province accorde des subventions à toutes les écoles indistinctement.

Il faut croire, cependant, que l'enseignement ménager n'est pas encore bien connu dans la province de Brabant, car le nombre des classes et écoles n'y augmente que faiblement.

L'inspection a pu constater des résultats très satisfaisants dans

plusieurs écoles. Beaucoup de maîtresses sont parvenues à rendre leurs leçons plus intéressantes, plus goûtées, et leur enseignement, en général, est très apprécié par les parents. Mais ces éloges ne peuvent être généralisés; certaines écoles ont encore bien des progrès à faire : là, les maîtresses chargées de la théorie et de la pratique ne sont pas suffisamment préparées à donner cet enseignement spécial; ailleurs, l'organisation laisse à désirer, un temps insuffisant étant consacré à la théorie et aux travaux pratiques; ailleurs encore, le nombre d'élèves est trop grand pour une seule institutrice; enfin, le concours de la mère, sur lequel la maîtresse aurait dû pouvoir compter, fait souvent défaut.

Quelques écoles et classes, qui ne pouvaient admettre certaines modifications jugées nécessaires par l'inspection, ont disparu. D'autres ont vu le jour et, en 1896, le total d'institutions ménagères subsidiées par le Gouvernement s'élève, pour le Brabant, à 31, sans compter celles qui ont été instituées et ne sont soutenues que par l'initiative privée.

L'enseignement pratique comprenant quatre exercices qui doivent se faire simultanément (cuisiner et nettoyer, laver, repasser, raccommoder), il a été reconnu qu'il est difficile à deux maîtresses d'occuper plus de six élèves à la fois, par séance, à chacun de ces exercices.

D'autre part, il sera nécessaire de prendre des mesures pour que certaines écoles centrales soient fréquentées par un plus grand nombre d'élèves. Bien des parents n'apprécient pas l'utilité de l'enseignement ménager, parce qu'ils ne voient pas ce que leurs jeunes filles font à l'école ménagère. Il incombe aux directrices de ces institutions de bien faire comprendre aux parents et aux enfants adultes l'enseignement qui est dévolu à l'école ménagère et de leur démontrer qu'il s'agit surtout de mettre les jeunes filles en état de posséder les qualités nécessaires pour administrer sagement une maison et faire du logis un foyer agréable.

Les locaux et les installations, de même que le matériel nécessaire aux différents exercices pratiques, ne laissent rien à désirer.

### Province de Hainaut

La province de Hainaut possède actuellement 46 institutions ménagères subsidiées par l'État.

Elles sont classées comme suit : 11 écoles communales,

15 écoles libres, 13 classes communales, 6 classes libres et 1 classe annexée à une école adoptée.

Il est à prévoir que le nombre de ces institutions, dont l'utilité est hautement appréciée par toutes les classes de la société, augmentera sensiblement d'ici à peu de temps; plusieurs nouvelles écoles sont déjà en voie d'organisation.

Dans les centres industriels, les cours se donnent généralement le soir, afin que les jeunes filles occupées le jour dans les charbonnages, les ateliers, etc., puissent les suivre. A elles surtout, l'instruction ménagère est nécessaire, et elles le comprennent; leur assiduité aux cours le prouve. Il y en a qui s'y rendent jusqu'à la veille de leur mariage.

La population des écoles du soir est très nombreuse dans certaines localités; à citer celle de l'école ménagère communale de Frameries (120 élèves pour la section d'adultes), ainsi que celle de l'école ménagère libre de La Louvière, qui atteint également ce chiffre.

Les écoles et classes qui fonctionnent le jour sont moins peuplées; cinq d'entre elles comptent, néanmoins, plus de 50 élèves : Ecaussinnes d'Enghien (école communale), Houssu (école libre), Marchienne-au-Pont (école libre), Morlanwelz (école libre), Morlanwelz (école communale).

Il est à remarquer que les écoles où les jeunes filles sont tenues à verser une caution de quelques francs, lors de leur inscription, sont celles qui sont fréquentées le plus assidûment. En été, cependant, le chiffre de la fréquentation baisse sensiblement partout.

Dans le courant des dernières années, 17 nouvelles institutions ont été créées : 8 communales et 9 libres. Plusieurs classes ménagères primaires ont été converties en classes pour adultes, et une classe pour adultes, en école. C'est un progrès qui mérite d'être signalé. Par contre, deux classes ménagères annexées à des écoles primaires communales ont été supprimées.

Il est probable que les quelques classes ménagères primaires qui existent encore seront également transformées en classes pour adultes; les classes ménagères primaires ne donnent généralement pas les résultats désirables : les élèves sont trop jeunes pour apprécier à sa valeur cet enseignement spécial, et, d'un autre côté, elles ne sont pas assez fortes pour effectuer convenablement certains travaux du programme.

A Houdeng-Aimeries, la classe ménagère primaire est une institution modèle; elle fait exception.

L'épargne commence à s'implanter dans les écoles ménagères; c'est une heureuse innovation qui se généralisera, il faut l'espérer.

Le linge pour les applications du lavage, du repassage et du raccommodage, qu'on a eu tant de peine à obtenir durant les premières années, est fourni aujourd'hui, par les jeunes filles, en quantité souvent trop grande.

La plupart des élèves ménagères n'ont qu'une instruction primaire très faible, parfois nulle; elles n'ont fréquenté l'école, et cela très irrégulièrement encore, que jusqu'à l'époque de leur première communion.

Ce manque de connaissances élémentaires chez les élèves contribue à rendre la tâche des maîtresses si ardue; il faut lui attribuer les progrès trop lents, les résultats peu marquants, constatés dans certaines institutions. Mais, dans les agglomérations industrielles, les parents visent, avant tout, à tirer profit, le plus tôt possible, de leurs enfants. C'est pourquoi les instructions données concernant l'âge d'admission ne peuvent pas toujours être rigoureusement observées.

La situation de la majorité des établissements ménagers est satisfaisante. Quelques-uns se distinguent particulièrement par les progrès réalisés et leurs excellents résultats; d'autres, au contraire, doivent encore faire de sérieux efforts pour atteindre leur but.

Le personnel enseignant fait preuve de zèle et de dévouement; toutefois, certaines maîtresses ont encore à perfectionner leur enseignement et à en combler les lacunes.

Durant la période d'organisation de l'enseignement ménager, le recrutement du personnel a dû se faire un peu au hasard; mais à l'avenir, avant de procéder à une nomination définitive, il y aurait lieu d'exiger des nouvelles maîtresses le certificat spécial pour l'enseignement de l'économie domestique et des travaux du ménage. Le Gouvernement, par la création des cours temporaires d'économie domestique, leur fournit l'occasion de s'initier à cet enseignement spécial et de se préparer plus facilement à l'examen pour l'obtention du certificat. Il serait à désirer aussi que les maîtresses, chargées exclusivement de la couture dans les écoles, eussent un certificat justifiant qu'elles possèdent l'habileté pratique et les connaissances voulues pour donner ce cours d'une manière fructueuse.

Si ces mesures étaient adoptées, l'enseignement ménager progresserait rapidement et les changements de personnel, qui entravent souvent la bonne marche d'une école, ne seraient plus si fréquents, surtout dans les institutions libres.

Les locaux et le matériel sont généralement convenables et bien entretenus. Cependant, des locaux plus vastes et mieux appropriés devraient être mis à la disposition de plusieurs écoles et classes, afin de permettre l'exécution simultanée des différents travaux pratiques et de faciliter la surveillance.

Les institutions communales sont subsidiées par la Commune, la Province et l'État; les établissements libres jouissent simplement d'un subside de l'État et n'ont pas toujours les ressources nécessaires.

Certaines administrations communales et quelques comités locaux s'intéressent vivement à leurs institutions ménagères qu'ils visitent de temps à autre. Plusieurs délivrent des certificats de capacité aux élèves qui se sont fait remarquer par leur bonne conduite et leurs progrès et qui ont subi, avec succès, un examen sur les matières du programme. Souvent, ces élèves reçoivent encore comme récompense un livret de la Caisse d'épargne.

Dans la province de Hainaut, plus encore que dans d'autres parties du pays, les institutions ménagères sont appelées à rendre des services réels et à exercer une influencee salutaire tant sous le rapport moral que matériel. C'est pourquoi autorités et particuliers devraient mettre tout en œuvre pour contribuer à la propagation de ces établissements si utiles à la classe ouvrière.

## Province de Liége.

On compte, dans la province de Liége, 37 institutions ménagères. Elles se répartissent comme suit : 1 école ménagère communale, 9 écoles libres, 24 classes communales, 1 classe annexée à une école adoptée, 2 classes libres.

Plus que dans les autres provinces, cet enseignement s'est surtout adressé à des adultes et le nombre des grandes écoles ménagères y a été, dès le début, plus élevé que partout ailleurs.

Dans certaines localités, nous avons trouvé des maîtresses dévouées et au courant de leur enseignement; mais beaucoup d'autres institutrices n'ont pas compris le but de ces écoles et il a

fallu renouveler très souvent les recommandations et les instructions.

Aujourd'hui, d'une manière générale, ces classes et écoles sont en progrès; mais il reste beaucoup à faire encore. Toutefois, leur utilité est actuellement reconnue et le principe bien compris. Aussi avons-nous l'espoir fondé que, bientôt, elles ne laisseront plus rien à désirer.

### Province de Limbourg.

Dans certaines localités du Limbourg, les résultats sont satisfaisants, mais ils n'ont été obtenus qu'après un temps assez long.

Sans tenir compte de l'âge requis pour l'admission à la classe ménagère, les maitresses acceptèrent, surtout au début, des enfants trop jeunes. Dans bon nombre de localités, la moitié des élèves n'avaient que 11 ans. C'est trop tôt pour vaquer aux travaux du ménage, alors que l'enfant n'a pas encore la force nécessaire. Le développement physique de l'enfant ne doit pas être négligé au détriment d'un enseignement qu'il peut recevoir par la suite, à à un âge où il en comprendra mieux l'utilité.

Pour répondre au programme, il fallait exiger les travaux de raccommodage, et c'est à peine si les enfants possédaient les toutes premières notions de couture. L'inexpérience était en raison directe de l'âge de l'enfant.

Depuis environ deux années, cet état de choses a un peu changé.

Le Limbourg possède : une classe ménagère centrale pour adultes, ouverte quatre jours par semaine, chaque jour pour 30 élèves différentes; 6 classes ménagères pour adultes, dont 4 étaient d'abord annexées aux écoles primaires ; 5 classes ménagères annexées aux écoles primaires.

Ces établissements se trouvent à : Bassenge, Bilsen, Bourg-Léopold, Brée, Brusthem, Fall-Mheer, Genck, Heers, Laeffelt, Looz, Saint-Trond (rue de l'Abbaye), Saint-Trond (rue du Sel) et Tessenderloo.

Les progrès de l'enseignement ménager ont été longtemps entravés dans plusieurs communes à cause du changement trop fréquent du personnel. Un autre obstacle encore, c'est le peu d'encouragement que l'on obtint de la part des autorités communales elles-mêmes pour des institutions d'une si éminente utilité.

## Province de Luxembourg.

La province de Luxembourg ne compte que 10 institutions ménagères subsidiées par l'État : 1 école communale, 4 écoles libres, 3 classes communales annexées à des écoles primaires, 1 classe libre (adultes) et 1 classe annexée à une école adoptée. Cette dernière est fréquentée par des adultes et des élèves des écoles primaires.

Les communes n'accordent leur concours financier qu'aux institutions communales, mais la province fournit un large subside à tous les établissements sans distinction.

Les institutions communales, l'école libre de Florenville et la classe libre d'On, fonctionnent du mois d'octobre au mois d'août ; les autres écoles et classes libres ne sont ouvertes que pendant les mois d'hiver (commencement de novembre jusqu'à Pâques). A l'école libre d'Awenne cependant, les cours se donnent jusque vers le mois de juin.

Les jeunes filles fréquentent généralement avec assiduité les cours ménagers pendant deux ans ou plutôt pendant deux hivers, et les connaissances qu'elles ont acquises à l'école primaire leur permettent de les suivre avec fruit. Elles sont actives, disciplinées et ont une conduite irréprochable. Beaucoup d'élèves arrivent de localités distantes de 4, 5 et même 6 kilomètres de l'école, et cela par tous les temps. Dans les 2 écoles libres qui continuent à fonctionner après Pâques, le chiffre des présences n'est plus alors parfois que le tiers de celui relevé en hiver.

En général, le personnel enseignant est capable, zélé et dévoué. Six maîtresses possèdent le certificat spécial pour l'enseignement de l'économie domestique et des travaux du ménage; deux, celui pour l'enseignement des travaux à l'aiguille.

Cinq institutions se font remarquer par leur bonne marche et leurs beaux résultats; les 5 autres sont en bonne voie de progrès, mais il serait à désirer que la durée des cours de deux d'entre elles fut prolongée quelque peu ; c'est à cette condition que leur enseignement pourra être efficace.

A Messancy (classe ménagère libre pour adultes) l'enseignement est donné en allemand et en français.

Huit institutions disposent de locaux spéciaux ; mais quelques-uns de ceux-ci ne sont pas suffisamment vastes pour permettre

l'exécution simultanée des travaux pratiques; deux classes doivent fonctionner dans une salle d'école primaire.

Les administrations communales et les comités organisateurs des institutions libres sont très dévoués aux établissements ménagers qu'ils ont fondés. Ils font tout ce qui est en leur pouvoir pour les faire prospérer.

La nécessité des institutions ménagères n'est pas aussi grande dans la province de Luxembourg que dans les régions industrielles du pays; toutefois, elles ne manqueront pas d'y faire du bien, car, dans nombre de communes rurales, le régime alimentaire et la propreté laissent souvent à désirer.

### Province de Namur.

La province de Namur possède actuellement 18 institutions ménagères subsidiées par l'Etat et fonctionnant régulièrement : une école communale, 5 écoles libres, 4 classes communales, 5 classes libres et 3 classes annexées à des écoles adoptées. Des 12 classes ménagères, 6 sont exclusivement fréquentées par des adultes âgées de 14 à 22 ans; 5 par des adultes et des élèves primaires et une uniquement par des élèves de l'école primaire (classe ménagère centrale libre des sœurs de Notre Dame à Namur).

Deux classes ne fonctionnent que de novembre à mai; les autres classes et écoles sont ouvertes d'octobre à juillet-août, ou de novembre à août.

Huit institutions comptent une trentaine d'élèves; 7 une vingtaine et 3 une quinzaine au maximum.

La fréquentation est bonne en hiver; mais, en été, elle laisse à désirer dans la majorité des écoles et classes; 6 d'entre elles seulement sont fréquentées régulièrement pendant toute l'année scolaire. Certaines élèves de ces établissements ont à faire un trajet de 10 kilomètres (aller et retour), et d'autres renoncent parfois au gain que leur rapporterait leur travail aux champs, dans les ateliers ou dans les maisons où elles pourraient faire des journées d'ouvrières.

Onze institutions sont installées dans des locaux convenables; 7 ont besoin, les unes d'un local spécial, les autres d'un local plus spacieux et mieux aménagé.

La plupart des écoles et classes sont en voie de progrès; plu-

sieurs produisent les meilleurs résultats, mais la situation de quelques-unes doit encore s'améliorer sensiblement.

Dans certaines localités, l'enseignement est donné d'une manière très-satisfaisante ; dans d'autres, au contraire, il pourrait être plus substantiel, plus pratique et plus fructueux. Généralement l'horaire et le règlement sont observés ; mais le programme n'est pas toujours exécuté complètement, ni interprêté comme il devrait l'être, parce que plusieurs maîtresses ne sont pas suffisamment au courant de leurs fonctions, elles n'ont pas l'instruction générale ni l'expérience voulues. Toutes, cependant, s'acquittent de leur tâche avec dévouement et sont animées du désir de bien faire.

Les 5 institutions communales et 5 établissements libres sont subsidiés par la commune, la province et l'Etat ; les autres reçoivent également une allocation du gouvernement et de la province, mais la commune leur a refusé son concours pécuniaire.

Depuis 1892, 10 classes, annexées à des écoles primaires et fondées par l'initiative privée, ont cessé d'exister ; les unes, à cause du trop faible chiffre des élèves qui les fréquentaient, les autres, parce que l'exécution du programme laissait trop à désirer. Neuf institutions nouvelles ont été créées : 3 écoles, 4 classes libres et 2 classes communales. Une classe pour adultes et élèves primaires a été transformée en école.

Le nombre des établissements ménagers pourrait s'accroître notablement dans la province qui comprend plusieurs centres industriels importants et des communes agricoles à même de fournir un contingent suffisant d'élèves adultes. Dans ces dernières, toutefois, l'enseignement ne serait donné avec succès que durant l'hiver, car, à l'approche de l'été, les jeunes filles déserteraient l'école pour aller vaquer aux travaux des champs.

Les cours du soir s'implanteront difficilement ; plusieurs essais infructueux ont déjà été tentés.

La récente exposition provinciale a fait beaucoup de bien à l'enseignement ménager, parce qu'elle a permis au public de voir fonctionner parfaitement, trois fois par semaine pendant quatre mois, la classe ménagère communale de Namur. Bon nombre de visiteurs belges et étrangers, qui se sont rendus à l'exposition, ont pu se faire une idée de l'organisation d'une institution ménagère ; depuis lors, la création de plusieurs nouveaux établissements a été projetée.

Cela prouve que le but et l'organisation de l'enseignement

ménager n'étaient pas assez connus, et c'est là une des causes pour lesquelles cet enseignement spécial ne s'est pas propagé davantage jusqu'à présent. Le peu d'extension qu'il a reçu pourrait encore être attribué à un certain manque d'initiative chez les uns, à la crainte des dépenses à faire chez les autres.

Il faut espérer que dans la province de Namur on ne tardera pas à suivre l'impulsion donnée et que le nombre des institutions ménagères s'y développera progressivement.

### Province de la Flandre Occidentale.

Les débuts de l'enseignement ménager dans la Flandre Occidentale ont été difficiles. L'utilité de cet enseignement semblait moins démontrée dans cette province surtout agricole que dans les régions industrielles. En outre, afin de ne pas arrêter les initiatives des premiers adhérents, il avait fallu tolérer le recrutement d'un personnel peu au courant des nécessités de cet enseignement.

Les conseils réitérés de l'inspection amenèrent bientôt un revirement heureux et, en moins de deux années, l'enseignement ménager dans la Flandre Occidentale subit une réforme complète. Elle eut pour conséquence une fréquentation très régulière et la transformation, à trois exceptions près, des classes ménagères annexées aux écoles primaires en classes pour adultes.

Les élèves qui fréquentent ces classes forment une population d'élite. La presque totalité se compose d'ouvrières de fabriques qui, après une journée de travail et de labeur, viennent se récréer en quelque sorte, le soir, en s'adonnant à des travaux de ménage. Une autre partie des élèves se compose de dentellières, assez nombreuses dans certaines localités de cette province, et enfin d'un petit nombre d'ouvrières, travaillant chez elles ou à la journée.

Après quelques mois de fréquentation de l'école, ces jeunes filles ont tant gagné en tenue et en propreté qu'on les reconnaitrait à peine.

Elles attachent, du reste, un grand prix à ce qu'on s'intéresse à elles, mais elles le méritent, car malgré les quolibets lancés par leurs compagnes qui ne suivent pas les cours, elles continuent à fréquenter ceux-ci, bien souvent jusqu'à la veille de leur mariage. Il existe en quelque sorte une intimité non seulement entre les maîtresses et les élèves, mais aussi avec l'inspectrice, qui ne perd

pas ces élèves de vue. En leur rendant une courte visite à domicile, surtout à l'improviste, on se rend aisément compte de la bonne tenue de leur maison et de la mise en pratique des leçons reçues.

Il arrive fréquemment que d'anciennes élèves manifestent le désir de continuer à fréquenter la classe ménagère après leur mariage, et, lorsque cette demande ne peut être admise, elles chargent leurs amies de leur procurer les notes ou copies des leçons. Il arrive aussi qu'elles viennent demander le concours de la directrice pour la coupe de l'un ou l'autre vêtement qu'elles tâchent de confectionner en profitant de l'expérience acquise, et c'est avec plaisir que la directrice donne à son ancienne élève les explications et les conseils nécessaires.

Les localités de la Flandre Occidentale possédant une classe ménagère sont : Bruges, Courtrai, Gits, Jabbeke, Merckem, Moorsele, Oost-Roosebeke, Ostende, Roulers, Thielt, Thourout, Westoutre, Wynghene et Ypres.

Environ 600 élèves suivent les cours ménagers qui se donnent, en général, deux jours par semaine et aux heures les plus favorables pour la fréquentation des classes.

### Province de la Flandre Orientale.

En dehors de la ville de Gand et de ses faubourgs, la Flandre Orientale possède treize classes ménagères, dont cinq pour adultes et huit pour élèves d'écoles primaires.

Les classes pour adultes sont établies à Grammont, Deynze, Heusden, Lokeren et Termonde. La population se compose, pour la majeure partie, d'ouvrières de fabriques; Heusden fait exception.

Les classes ménagères annexées aux écoles primaires se trouvent à : Audenarde, Basel, Berchem, Eecloo, Gavere, Laethem-Saint-Martin, Ninove et Tamise.

Toutes ces institutions sont subsidiées par l'État, pour le tiers des frais annuels; ceux-ci varient d'après le nombre d'heures consacrées à l'enseignement; en moyenne, les subsides de l'État sont 200 à 300 francs par an.

Généralement les subsides de la province ne sont que de 50 francs, et, pour peu que les communes ne consentent pas à faire équilibrer le budget, ce sont les particuliers qui comblent le déficit des écoles : souvent les institutrices elles-mêmes, ou la supérieure

de la communauté, ou un bienfaiteur anonyme, assument cette charge.

Malgré ce système peu encourageant, l'émulation n'a pas fait défaut à la majeure partie des institutrices. Plusieurs se sont déplacées pour voir fonctionner, à Anvers, une classe ménagère qui leur avait été désignée comme école modèle. Nous mentionnons, entre autres, le personnel de Basel, Berchem et Lokeren.

Parmi les réformes introduites dans les institutions ménagères de la Flandre orientale, il convient de spécifier que Heusden a abandonné les élèves de l'école primaire, pour s'occuper exclusivement des adultes et que la plupart des autres localités se proposent de suivre cet exemple. On engagerait les élèves qui quittent l'école primaire à continuer de suivre les cours ménagers.

Il semble démontré que les élèves trop jeunes ne retirent guère de profit de l'enseignement ménager pratique ; au contraire, celui-ci peut présenter, dans certains cas, de sérieux inconvénients au point de vue de la santé des enfants.

### Classes ménagères pour adultes organisées par la ville de Gand.

La circulaire ministérielle du 26 juin 1889 fut bien accueillie par l'administration communale de Gand.

Non contente de s'être imposée de grands sacrifices pour développer le sentiment intellectuel chez les adultes en créant des écoles du dimanche et du soir, la ville de Gand comprit que l'une des œuvres les plus utiles qui pût être entreprise en faveur de l'ouvrier, c'était l'organisation d'un enseignement ménager pour adultes.

Pour atteindre ce but, la ville de Gand annexa à la plupart de ses écoles du dimanche et du soir des classes ménagères. A quelques écoles primaires elle annexa également des cours d'économie domestique.

En 1896, le nombre de ces institutions s'élève à 27, savoir :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Classes ménagères annexées aux écoles communales du dimanche | | | | | 10 |
| » | » | » | » | du soir . . | 6 |
| » | » | » | » | primaires . | 6 |
| » | » | » | libres du dimanche . . | | 2 |
| » | » | » | primaires libres . . . | | 3 |

Ces institutions sont subsidiées par l'État et la province.

L'enseignement comprend, outre l'hygiène et l'économie domestique, les travaux pratiques de cuisine, de nettoyage, de lessivage, de repassage et les travaux à l'aiguille.

Comme il s'agissait de faire l'éducation de la fille du peuple, l'administration communale a cru bien faire en confiant l'enseignement pratique à des femmes du peuple; on supposait celles-ci plus au courant des nécessités d'un ménage d'ouvrier et plus capables que personne de s'acquitter dignement de pareille mission. Mais l'expérience a prouvé que ces personnes, expertes parfois dans tel ou tel travail, ne possédaient aucune des qualités qui font la bonne institutrice. L'inspection a dû constater, en outre, que la plupart de ces classes laissaient à désirer sous le rapport de l'ordre et de la propreté.

Quelques classes ménagères annexées aux écoles primaires, et confiées à des institutrices, ont donné des résultats plus satisfaisants.

Il existe parfois dans un même local, trois classes ménagères : une du dimanche, une du soir et une du jour. Chacune a sa directrice, son personnel enseignant, ses élèves. En vue d'y faire régner l'ordre, la propreté et l'économie, il serait préférable que la même personne pût être chargée de l'enseignement ménager à la classe du dimanche, à celle du soir et à celle du jour.

L'outillage de certaines classes a besoin d'être complété en vue de pouvoir occuper six élèves à chacune des quatre opérations pratiques qui doivent faire l'objet de chaque séance.

Pour assurer la bonne marche des classes ménagères dominicales, il serait nécessaire d'observer encore les règles suivantes : Un minimum de *quatre heures* devrait être consacré a *chacun* des travaux pratiques suivants : cuisine et nettoyage ; lessivage ; repassage ; raccommodage du linge et des vêtements. Chaque groupe devrait comprendre 6 élèves, ce qui ferait 24 élèves à occuper à chaque séance aux exercices précités. Pour que les jeunes filles profitent des leçons, il est indispensable que ces 24 élèves puissent se représenter chaque semaine à la classe ménagère et que les divers groupes soient surveillés par deux institutrices au courant des travaux ménagers.

Les écoles du dimanche et du soir étant toutes fréquentées par un très grand nombre d'élèves, il serait désirable que, pour les exercices pratiques, la préférence fût donnée aux plus âgées. Mais celles-ci devraient s'engager à faire *toutes* les opérations

pratiques et non *quelques-unes* à leur choix, comme cela arrive dans certains établissements.

Les visites de l'inspection, faites à des classes du dimanche et du soir, ont permis de constater qu'il y a des jeunes filles qui ne parviennent pas, au bout d'un an, à avoir leur tour pour faire *une seule fois* les travaux mentionnés ci-dessus. Les classes du soir, ne pouvant fonctionner durant quatre heures, devraient avoir deux séances pratiques, chacune de deux heures et demie.

Il serait à désirer que certains industriels de Gand fissent une concession : L'ouvrière est occupée à la fabrique du matin au soir. Elle n'hésite pas à sacrifier, en partie, son repos du dimanche et quelques heures avancées de la soirée, pour compléter son instruction rudimentaire. Il faut donc l'encourager en lui facilitant la fréquentation des classes ménagères dont elle retirera un si grand profit. A cet effet, il est à souhaiter que, là où les nécessités industrielles n'y font pas obstacle, leurs patrons fassent cesser le travail de ces jeunes ouvrières le lundi un peu plus tôt; elles pourraient ainsi suivre plus facilement les cours ménagers à la classe du soir.

## CHAPITRE II.

## COURS PROFESSIONNELS ET ATELIERS D'APPRENTISSAGE.

### Cours de perfectionnement de coupe et de confection à l'usage des élèves diplômées des écoles professionnelles reconnues et subsidiées par le Gouvernement.

Pendant le courant de l'année 1895, M. l'Inspecteur général de l'enseignement industriel et professionnel proposa à M. le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, de qui relevaient à ce moment les écoles professionnelles, de créer à Bruxelles, à l'usage des élèves diplômées des écoles professionnelles subsidiées par le Gouvernement, un cours de perfectionnement de coupe et

de confection. Cette demande se justifiait : beaucoup de jeunes filles, en quittant les écoles professionnelles, sont d'habiles confectionneuses, mais bon nombre d'entre elles pèchent par le goût et ne savent pas assortir les toilettes. M. le Ministre De Bruyn acquiesça à cette demande et consentit à payer les frais de ce cours ; de son côté, la ville de Bruxelles voulut bien mettre à la disposition de la maîtresse, désignée pour donner cet enseignement, une des salles disponibles de l'école industrielle au Palais du Midi.

Ce cours, dont le programme ci-après fut approuvé, s'ouvrit le 3 octobre 1895. Une circulaire avait été, au préalable, adressée à toutes les directrices des écoles professionnelles, les priant de porter ce fait à la connaissance de leurs anciennes élèves. Dès le début, un grand nombre de jeunes filles se firent inscrire et une quarantaine d'entre elles suivirent régulièrement les leçons qui se donnaient le jeudi après midi, de 2 à 4 heures.

M^lle^ Lavergne, maîtresse des cours de coupe et de confection depuis près de vingt ans à l'école professionnelle de la rue du Poinçon, fut chargée d'exposer l'histoire du costume depuis les temps les plus reculés, d'expliquer ses transformations sous l'influence des différents climats et de décrire la coupe des vêtements les plus caractéristiques des divers peuples.

Une inscription de 5 francs fut réclamée des élèves. Les résultats obtenus ont été excellents et ont engagé la maîtresse à étendre son cours en le divisant en 2 années d'études. Pour des considérations spéciales, les leçons se donnent, à partir du mois d'octobre de cette année, le lundi de 2 à 4 heures pour la première année et de 4 1/2 à 6 heures pour les élèves de la deuxième année d'études.

Nul doute que, mieux connus encore et plus justement appréciés, ces cours n'obtiennent le succès qu'ils méritent.

## PROGRAMME.

### ANTIQUITÉ.

*Égypte.* — Kalasiris ; tablier ; spscheut ; claft ; l'urœur ; tau sacré ; tabtebs ; métaux ; bijoux ; costumes royaux ; quelques détails sur mobilier, climat, mœurs, etc.

*Assyriens.* — Costume national ; robes et manteaux royaux ; mitre ; symbole souverain ; costume sacerdotal ; divinité assyrienne ; bijoux ; mœurs et climat, etc.

*Phéniciens, Hébreux et Chananéens.* — Luxe sémitique; costumes phéniciens; robe chaldéenne; parure et costume hébraïques; le cafeton et l'ephod; costume du grand prêtre; coiffures, etc.

*Les Grecs.* — Castula; chiton; aposdesme; différentes tuniques; palla; palium; schloène; le podère; paryphes; pharos; coiffures; bijoux; mobiliers; mœurs; le peplum, etc.

*Mèdes et Perses.* — Costume primitif des Mèdes et des Perses; les insignes royaux; les magiciens; costume du grand prêtre; mœurs des Mèdes et des Perses; bijoux.

*Romains.* — Vêtement national: la toge; la togata; le tébéna; l'himation; la tunica; la trabea paladumentum; la stola; les coiffures; bijoux et mœurs, etc.

*Gaulois et Germains.* — Costumes primitifs; habitations; costumes féminins; costume du clergé; les druides; les druidesses; costumes germains; costume sacerdotal; bijoux; mœurs, etc.

MOYEN-AGE BYZANTIN.

*France : XII^e et XIII^e siècles.* — Robes non traînantes; chemises; corsages; ceintures; le port du manteau; mobilier; coiffures; costumes sacerdotaux; chaussures; bijoux; mœurs, etc.

*XIII^e et XIV^e siècles.* — Dames nobles; genre de la robe courte; vêtements féminins; la cotte hardie; le surcot; parure; collier; la noblesse française du XV^e siècle; les attributs royaux; robes de paysannes; les costumes armoyés; les pelleteries; bottines à la poulaine; aumônières; le chaperon; les guimpes; objets usuels.

*Règne d'Henri II.* — Costumes de dames de la noblesse française; costumes populaires; chaperon à la française; colliers dits carcan; fraises gaufrées godronnées; manches courtes, bouffantes, à crevés; la robe en redingote, la taille en cornet.

*Règne d'Henri III.* — Costumes de haute noblesse; le grand attifage; le chaperon; la collerette en éventail; la manche ballonnée; les ajourées; les gigots; la surcotte fermée; le soutien de la jupe; l'exhibition du cotillon; les mules; les gants chiquetés; manteau fourré; fraises; collerettes, leur développement; collet du manteau; le port de la dentelle; coiffures; bijoux, etc.

*Règne d'Henri IV.* — Toilette de grande cérémonie; la cotte de couleur; le manteau d'étiquette; collerettes; différents ports de manteaux; manches; parures, coiffures, bijoux, etc.

*Époque Louis XIII.* — Réforme du costume; toilette des dames; accoutrement mythologique; les perles; les chapeaux empanachés.

*Règnes de Louis XIV et de Louis XV.* — Costume de déshabillé; les précieuses; le port de la perruque; la toilette d'apparât; les basquines; les falbalas; la tournure; la cape; les paniers; les manches pagodes; les engageantes; la grande robe française ou la robe parée; les manchons; les cannes; les masques; les collerettes; chaussures, bijoux, etc.

*Règne de Louis XVI.* — Costume d'étiquette; les déshabillés ou pierrots; le caraco; la polonaise; costumes du peuple; la grande parure; les manches; les manchons; les chapeaux; les cannes, badines, cravaches, etc.

*Époque du Directoire et du Consulat.* — Les incroyables; les merveilleuses; la grecomanie; toilette à la Vestale; les perruques; les tuniques; les fichus; les souliers; les ridicules, etc.

*La France au XIX^e siècle.*

*Chine moderne.* — Description des costumes chinois; coiffures; chaussures; bijoux; mœurs, etc.

*Japon moderne.* — Description des costumes japonais; coiffures; chaussures; mœurs, etc.

*Indes modernes.* — Description des costumes indiens; coiffures; chaussures; mœurs; bijoux, etc.

*Afrique.* — Description des costumes africains; population algérienne; vêtement algérien; chaussures; coiffures; bijoux; mœurs, etc.

*Turquie.* — Costumes de Constantinople; femmes grecques; dames musulmanes; coiffures; chaussures; bijoux; mœurs, etc.

*Hollande.* — Costumes modernes; les vêtements traditionnels; chapeaux; béguins; casques; bandeaux; bijoux; chaussures, etc.

*Suisse.* — Description du costume populaire; les différents cantons; coiffures; chaussures; bijoux, etc.

*Italie, Espagne, Angleterre, Russie, Allemagne, Ecosse, Autriche, Hongrie.* — Descriptions des costumes populaires; coiffures; mœurs, etc.

*France.* — Costumes populaires alsaciens, bretons et normands, etc.

**Atelier d'apprentissage pour la fabrication des chapeaux de paille et de tressage de la paille, à Bassenge.**

On n'ignore pas que, dans toute la vallée du Geer, l'industrie du tressage de la paille a eu une importance considérable. L'habileté de mains, reconnue par tous les fabricants, tant du pays que de l'étranger, a toujours fait préférer les ouvriers et ouvrières de la vallée du Geer pour ce genre spécial de travail. Malheureusement, nos industriels n'ont pas toujours su se plier aux exigences des modes nouvelles; la concurrence étrangère a augmenté d'année en année; il en est résulté que cette industrie, jadis florissante, subit depuis un certain temps déjà une crise sérieuse et que son existence même a été mise en jeu.

Frappé de cet état de choses, M. l'abbé Nouwen, curé de Bassenge, aidé de quelques personnes généreuses, a voulu réagir et, en 1891, il installa à Bassenge :

1° Une école de tressage de la paille, pour filles, annexée à l'école ménagère ;

2° Un atelier d'apprentissage pour garçons, pour la fabrication de chapeaux de paille.

Malgré le dévouement de ces messieurs et le savoir reconnu des maîtres et des maîtresses, la première de ces écoles n'a guère donné de résultats appréciables; l'atelier, au contraire, a mieux réussi et 25 à 30 élèves suivent régulièrement, pendant certaines époques de l'année, les cours qui se donnent le soir de 5 à 8 heures.

Les jeunes gens qui veulent s'appliquer apprennent bien leur métier au bout de trois années, mais il arrive malheureusement trop souvent qu'ils quittent l'atelier avant cette époque pour s'engager chez des marchands de pacotille.

C'est là un écueil contre lequel on tâche de réagir par tous les moyens dont on dispose; mais, malgré tout le bon vouloir et les connaissances sérieuses des maitres, on se bute encore trop souvent contre l'indifférence.

L'apprentissage raisonné est cependant le seul moyen de remédier aux effets de la concurrence qui se fait vivement sentir de la part de la Suisse, de l'Italie, voire même du Japon.

Le Gouvernement a soutenu ces initiatives dès le commencement, c'est-à-dire dès 1891, et la province contribue de même par ses subsides au maintien des ateliers.

Un cours de dessin est annexé aux ateliers dirigés par 2 contremaîtres et une maîtresse de tresses.

Les locaux sont convenables; ils sont pourvus du matériel nécessaire aux différents travaux.

En résumé, l'atelier donne certainement des résultats, mais il est à espérer qu'il se développera encore et permettra à l'industrie du tressage de la paille et de la fabrication des chapeaux de paille, de reconquérir son ancienne splendeur.

### Atelier d'apprentissage et école ménagère de Jemelle.

L'atelier d'apprentissage pour les jeunes filles, établi à Jemelle, a été fondé en 1877, par la commune, avec le concours de l'État et de la province. En 1890, on a annexé à cet atelier une école ménagère.

L'école de Jemelle enseigne : la couture à la main et à la machine, la confection des vêtements ordinaires, le tricot, le lavage, le raccommodage et le repassage du linge, les préparations culinaires et tous les travaux accessoires dont la connaissance est nécessaire à la bonne ménagère et à l'ouvrière de campagne.

La durée des cours est de deux années. Ceux-ci se donnent dans un beau local, pourvu du matériel nécessaire et bien entretenu.

L'enseignement est gratuit; il se donne tous les jours de la semaine, le matin de 8 à 11 1/2 heures, et l'après-midi de 1 à 4 heures en hiver, et de 4 1/2 à 6 1/2 heures en été.

A tour de rôle, les élèves, admises à l'âge de 14 ans, passent par les cours de l'école ménagère.

L'ouvrage est fourni par les magasins et par les particuliers; les apprenties ne gagnent rien pendant environ trois mois; elles sont ensuite rémunérées suivant leurs aptitudes. Un jour par semaine, elles peuvent travailler pour elles-mêmes.

Une retenue de 5 p. c. est faite sur les salaires pour payer le port des objets, le lavage, les détériorations, etc.

Le personnel enseignant se compose de 4 maîtresses et de la directrice de l'école communale. Il est nommé par le conseil communal et agréé par le Gouvernement.

L'administration de l'atelier est confiée à une commission formée du bourgmestre, président, et de deux membres nommés, l'un par le conseil communal, l'autre par la députation permanente.

83 élèves suivent très régulièrement les cours.

Le budget comprend une dépense de 1,200 francs pour l'atelier et de 1,425 francs pour l'école ménagère.

Les résultats obtenus et constatés par l'inspection sont excellents.

### Cours professionnel de Saint Josse-ten-Noode.

#### *a*. RUE DE LA LIMITE.

En 1886, la commune de Saint-Josse-ten-Noode annexa à l'école primaire de la rue de la Limite des cours professionnels gratuits pour les jeunes filles qui désiraient apprendre un métier. Le programme comprend : les cours généraux (programme des écoles primaires), la coupe et la confection (théorie et pratique), la lingerie (théorie et pratique), le commerce (français, calcul, études commerciales proprement dites, géographie commerciale, flamand), le dessin.

La durée des cours de confection est de quatre ans ; celle du cours de lingerie, de deux ou de trois années, suivant les aptitudes des élèves; celle du cours de commerce, de trois ans. Les cours se donnent tous les jours; le nombre d'heures qui leur est attribué par semaine est renseigné ci-après :

| | |
|---|---|
| Coupe et confection . . . . . | 13 heures; |
| Lingerie . . . . . | 13 — |
| Commerce . . . . . | 10 — |
| Dessin . . . . . | 2 — |
| Cours généraux. . . . . | 17 — |

La part d'intervention a été, pour chacune des dix années écoulées, donc de 1886 à 1896 :

| | |
|---|---|
| De la commune. . . . . | 6,703 francs; |
| De l'État . . . . . | 3,000 — |
| De la province . . . . . | 350 — |

Le nombre des maîtresses a été, directrice comprise : en 86-87, 6; 87-88, 7; 88-89, 7; 89-90, 7; 90-91, 7; 91-92, 8; 92-93, 8; 93-94, 8; 94-95, 9; 95-96, 9.

Le nombre d'élèves a été : en 86-87, 32; 87-88, 34; 88-89, 41; 89-90, 45; 90-91, 37; 91-92, 46; 92-93, 39; 93-94, 46; 94-95, 48; 95-96, 48.

On délivre des diplômes aux élèves méritantes.

### *b.* RUE MUSIN.

Les cours professionnels sont annexés à l'école moyenne. C'est à la rentrée des classes de 1887 que cette innovation a été introduite. Les élèves suivent le programme de l'enseignement moyen, en ce qui concerne les cours théoriques; mais on y a ajouté des cours professionnels spéciaux et plus développés que ceux que donnent ordinairement les écoles moyennes. Il importe toutefois de signaler que les élèves sont libres de se faire inscrire dans la section professionnelle ou de suivre simplement le programme légal de l'enseignement moyen. Le Gouvernement a reconnu l'utilité des cours professionnels organisés dans cette école moyenne et les a subsidiés, dès leur début : il alloue à la commune 3,000 francs par an.

Les cours professionnels comprennent :

Le cours de peinture et de dessin, quatre années d'études;

Le cours de couture, coupe et confection, quatre années d'études ;

Le cours de langues, trois années d'études.

Le personnel se compose de la directrice et de 10 maîtresses et institutrices.

L'école comptait cette année 72 élèves, dont 11 suivent le cours de peinture et de dessin et 61 celui de coupe et confection.

Les cours professionnels se donnent tous les jours. Ils alternent avec les cours généraux, soit le matin, soit l'après-midi, suivant les sections.

A la fin des études, les élèves qui ont subi les examens avec succès, reçoivent un diplôme d'aptitude.

## CHAPITRE III.

—

# ÉCOLES MÉNAGÈRES ET PROFESSIONNELLES.

### École ménagère et professionnelle d'Ath.

En 1894, l'administration communale de la ville d'Ath institua des cours professionnels de couture, de coupe et de confection à l'usage des jeunes filles de la localité. Ces cours furent annexés à l'orphelinat.

En 1895, la ville adjoignit à ces cours une section ménagère, et l'institution prit dès lors le nom « d'École ménagère et professionnelle ». Elle fut installée dans des locaux absolument indépendants et une nouvelle institutrice diplômée y fut adjointe. Cette école semble plaire à la population, car 48 élèves ont suivi les cours cette année. On ne pourrait pas encore apprécier complètement la marche de cette institution, mais il résulte des premières inspections qui ont été faites, que le but que les administrateurs ont voulu atteindre se réalisera.

Le budget ne comporte qu'une dépense de 2,550 francs.

### École ménagère et professionnelle libre de Louvain (actuellement à Héverlé).

Cette école a été établie en 1887 par M. l'abbé Temmerman, avec le concours de plusieurs personnes généreuses de l'arrondissement de Louvain. Elle a pour but d'assurer l'éducation ménagère et professionnelle des enfants de la classe ouvrière et de la petite bourgeoisie. L'atelier d'apprentissage est organisé de façon à ce que les enfants puissent y apprendre le métier de lingère et de couturière. Non seulement l'enseignement est absolument gratuit, mais au bout d'un certain temps, étant donné la condition peu aisée des élèves qui la fréquentent, on leur alloue un léger salaire qui varie suivant leurs aptitudes.

Afin de stimuler le zèle des élèves, on a annexé à l'école un musée permanent où se trouvent placés des travaux de lingerie et de broderie.

Les élèves sont admises dès l'âge de 13 ans, à la condition qu'elles aient terminé leur instruction primaire.

Les cours se donnent : le matin de 8 à 11 1/2 heures et l'après-midi de 1 1/2 à 4 1/2 heures en hiver et de 1 1/2 à 6 heures en été. Les classes ont lieu tous les jours, sauf le samedi.

A tour de rôle et par séries, les élèves suivent les cours de l'école ménagère ; ces travaux se prolongent pendant une semaine pour les mêmes élèves.

L'école ne reçoit de subside que du Gouvernement ; les autres dépenses sont couvertes par des dons et par le produit du travail des élèves.

La durée des études est de trois ans, mais elle peut se prolonger à la demande des élèves qui ne seraient pas suffisamment au courant des travaux.

Cent soixante-quinze élèves sont inscrites dans les différentes sections. Une directrice et 7 maîtresses sont chargées de donner l'enseignement.

Les dépenses se montent à la somme de 7,050 francs.

Le succès croissant, obtenu par cette institution, a obligé les organisateurs à agrandir les locaux, et. comme il n'était pas possible de le faire à Louvain, l'école s'est transportée à Heverlé, aux portes de Louvain. L'installation nouvelle est en tous points parfaite et permettra de répondre pour longtemps à toutes les demandes d'admission qui pourraient se produire.

Les visites nombreuses qui ont été faites par les fonctionnaires chargés de l'inspection, ont permis de constater l'ordre et la bonne tenue de l'établissement.

### École ménagère et professionnelle communale de Tournai.

L'école ménagère et professionnelle, ouverte à Tournai depuis le 21 avril 1890, est annexée à l'institution de Monnel, Monarre et Crombez.

L'institution a pour but de former les jeunes filles de la petite bourgeoisie et de la classe ouvrière à la tenue d'un ménage et de leur donner des notions de coupe et de confection des vêtements. Ce programme est complété par l'enseignement de notions primaires théoriques.

Les locaux sont spacieux ; mais leur disposition laisse à désirer, étant donné le peu de personnes attachées à l'école.

Les cours généraux sont suivis par toutes les élèves à la fois; pour les cours professionnels, les élèves sont divisées en groupes, d'après la nature du travail. Chaque semaine, ces groupes permutent entre eux; on a soin que les plus âgées des élèves servent en quelque sorte de monitrices aux plus jeunes.

Afin de guider les jeunes filles dans la manière d'acheter avec discernement, la maîtresse se fait accompagner chaque jour au marché et à la boucherie par une ou deux élèves de la section des cuisinières. Toutes les dépenses sont inscrites dans des carnets *ad hoc* et chaque semaine les dépenses sont relevées.

Les élèves sont admises à l'âge de 14 ans, après avoir terminé leurs études primaires. La rétribution scolaire est de 8 francs par trimestre, mais des boursières sont admises à suivre les cours.

Ces cours se donnent tous les jours de la semaine, de 8 1/4 du matin à midi et de 2 à 4 1/2 heures pendant les mois d'hiver et de 2 à 5 heures pendant les mois d'été. La matinée est consacrée aux travaux du ménage et l'après-midi aux travaux de couture et d'enseignement.

Les cours théoriques se donnent le soir, de 5 à 7 heures.

Au début, une seule maîtresse, remplissant en même temps les fonctions de directrice, s'est occupée de cette école; mais, quoique le nombre d'élèves ne s'élevât pas au delà d'une vingtaine, il a été impossible de maintenir cette situation. Actuellement, deux maîtresses se divisent la besogne; de plus, une institutrice donne les cours théoriques.

L'enseignement est réparti en deux années d'études.

Le budget est de 4,000 francs.

L'école ménagère et profesionnelle de Tournai n'a guère pris de l'extension. Cette situation s'explique difficilement, car la directrice et les institutrices sont dévouées et ont les connaissances spéciales voulues pour donner un bon enseignement.

## CHAPITRE IV.

—

# ÉCOLES PROFESSIONNELLES ET MÉNAGÈRES.

---

### École professionnelle et ménagère, rue Terre-Neuve, 102.

Cette école professionnelle et ménagère a été fondée au mois de juillet 1888 par l'Association pour l'enseignement professionnel des femmes. C'est la même association qui avait fondé antérieurement l'école professionnelle de la rue du Marais.

L'école, installée d'abord place de la Chapelle, 3, ouvrait ses cours, le 3 septembre 1888, avec 28 élèves. Depuis cinq ans, elle est située rue Terre-Neuve, 102.

Les élèves sont admises à l'école à l'âge de 12 ans. Elles paient un minerval de 21 francs par trimestre.

Des bourses peuvent être accordées.

Des élèves adultes sont admises, dès l'âge de 16 ans, à suivre uniquement les cours professionnels, moyennant un minerval de 10 francs par mois et par cours et à la condition qu'elles aient terminé leurs études primaires complètes.

Le programme de l'école, divisé en trois années d'études, comprend les cours généraux et les travaux du ménage, obligatoires pour toutes les élèves régulières, et les cours professionnels entre lesquels les élèves se répartissent d'après la profession qu'elles désirent apprendre.

La population actuelle de l'école est de 110 élèves.

Les cours professionnels comprennent :

Le cours de lingerie et de confection;

Le cours de modes;

Le cours de fleurs, articles de jais, frisure de plumes;

Le cours de commerce.

Le cours de cuisine.

A la création de l'école, un cours professionnel de blanchissage avait été établi. Malgré une propagande très active, le recrutement de ce cours a été très difficile, et le comité a dû le supprimer faute d'élèves.

Les cours généraux ont un caractère tout utilitaire. Ils comprennent, en dehors des cours ordinaires, l'hygiène et l'économie domestique, la pédagogie maternelle, la comptabilité et le dessin.

Les travaux du ménage sont enseignés aux cours généraux; ils comprennent : le raccommodage des vêtements et des bas, le lavage et le repassage d'objets de lingerie et de toilette, l'entretien de l'habitation et du mobilier.

Le cours de cuisine comprend la préparation des repas, variant d'après les saisons, pour la classe ouvrière et la classe bourgeoise, la préparation des conserves et des provisions de ménage ainsi que la façon d'accommoder les restes.

Les élèves cuisinières font le marché, achètent les provisions.

Les élèves qui ont préparé le dîner le consomment et paient une rétribution de 35 à 40 centimes par dîner. Après chaque repas, ces mêmes élèves sont chargées du lavage de la vaisselle, du nettoyage de la cuisine et de la salle à manger.

A chaque trimestre, les élèves, par groupe de 8, font toutes les opérations relatives au blanchissage du linge (essangeage, lavage, rinçage, repassage).

Chaque leçon d'économie domestique est suivie de travaux pratiques exécutés par toutes les élèves; celles-ci sont divisées en groupes de 8 à 10 élèves.

Les cours se donnent : le matin, de 8 1/2 heures à 11 1/2 heures, l'après-midi de 1 1/2 heures à 4 1/4 heures.

Six demi-journées par semaine sont consacrées aux études professionnelles.

Le personnel enseignant se compose de la directrice, chargée du cours de pédagogie maternelle;

De trois institutrices chargées de l'enseignement des cours généraux; chacune de ces institutrices est chargée, en outre, d'un cours spécial de langues, de commerce ou de cuisine;

De trois maîtresses de confection et de lingerie;

D'une maîtresse de modes;

D'une maîtresse de fleurs;

D'une maîtresse de dessin;

D'une maîtresse de blanchissage et de travaux pratiques d'économie domestique.

Le règlement organique de l'école professionnelle et ménagère est le même que celui de l'école de la rue du Marais, dont elle est une filiale.

Le comité administratif se compose de 13 membres élus parmi les sociétaires par l'assemblée générale des membres de l'association.

Il a été décerné jusqu'à ce jour : seize diplômes et un certain nombre de certificats de cuisine, d'hygiène et d'économie domestique.

Le budget se chiffre par une dépense de 25,800 francs.

Cette école est pratique et sa situation fort satisfaisante.

### École professionnelle et ménagère établie rue de la Roue, 10, à Bruxelles

L'école professionnelle et ménagère de la rue de la Roue, 10, à Bruxelles, est due à l'initiative privée. Ouverte le 15 novembre 1894, elle reprit, en les améliorant, les cours professionnels et généraux installés autrefois à l'école de la rue Saint-Ghislain.

L'école est administrée par un comité de dames qui s'est constitué en 1895. Ce comité a pour but de stimuler le zèle des élèves en visitant les ateliers et les expositions et en distribuant aux élèves les diplômes obtenus dans les concours de fin d'études.

Les locaux se trouvent dans de bonnes conditions d'aérage et d'éclairage. Ils comprennent, outre les cuisines, la buanderie et la salle de dessin, quatre classes de 20 élèves en moyenne et deux plus petites. Un beau et grand jardin est à la disposition des élèves pour les récréations.

Le mobilier est en bon état, mais encore incomplet. Il en est de même du matériel didactique.

L'enseignement comprend des cours généraux et des cours professionnels. Aux cours généraux, on enseigne la morale, la langue française, la langue flamande, l'arithmétique, la géométrie, les notions principales du commerce, l'histoire et la géographie, la calligraphie, le solfège, la gymnastique, des notions de sciences naturelles, d'hygiène et d'économie domestique.

Aux cours professionnels, on enseigne : la lingerie, la coupe et la confection, les modes, fleurs, plumes, articles de jais et le dessin appliqué à toutes ces matières.

En outre, des cours ménagers ont pour but d'initier les jeunes filles à la pratique de tous les travaux du ménage : préparations culinaires, nettoyages, lessivages, repassages, raccommodages.

Les cours généraux se donnent le matin, de 8 1/2 heures à 11 3/4 heures, et les cours professionnels et ménagers l'après-midi, de 1 1/2 à 4 heures.

Les élèves doivent avoir atteint l'âge de 12 ans et posséder au moins les connaissances du degré moyen de l'enseignement primaire.

Le minerval exigé est de 100 francs par an.

Soixante-quinze élèves sont inscrites cette année pour suivre les différents cours.

La durée des études est de quatre années.

Le personnel enseignant se compose : de 4 institutrices pour les cours généraux, de 7 pour les cours professionnels et ménagers, d'une sous-directrice et d'une directrice.

Des diplômes et des certificats de capacité sont délivrés aux élèves qui ont subi avec succès un examen approfondi devant un jury nommé par le comité et composé de personnes compétentes dans chacune des branches qui font l'objet de l'examen. En 1895, 2 diplômes et 6 certificats ont été décernés et en 1896, 3 diplômes et 3 certificats.

Chaque année, une exposition des travaux exécutés par les élèves est ouverte au public.

Le budget de l'année scolaire 1895-96 s'élève en dépenses à la somme de 13,093 fr. 10 pour les dépenses ordinaires, non compris le loyer, les contributions et l'entretien de l'immeuble.

Les recettes proviennent :

*a*. De l'État ;

*b*. De la province ;

*c*. De dons, minerval, subsides du comité de patronage.

L'école est en grand progrès, ce dont l'inspection a pu se convaincre par les derniers examens qui ont donné des résultats très favorables.

### École professionnelle et ménagère de Braine-l'Alleud.

Annexée au couvent des Sœurs de Marie, l'école professionnelle et ménagère de Braine-l'Alleud s'est ouverte en 1893.

Très modeste au début, l'école ne tarda pas à être appréciée par la population. Aussi, dès 1894-95, le personnel dut être augmenté en même temps que le programme se développait par l'organisation de cours nouveaux.

Actuellement, la population scolaire qui comprend 60 élèves, est dirigée et instruite par une directrice et 8 institutrices et maîtresses pour les cours professionnels. Ceux-ci comprennent des cours de lingerie, de coupe et de confection, de dessin, de commerce, de cuisine, lavage et repassage.

Les cours théoriques ont pour objet de développer l'enseignement primaire du 4e degré. Les élèves sont admises à l'âge de 13 ans et paient un minerval de 50 francs.

Le budget comporte une dépense de 8,550 francs.

Des diplômes ont pu être délivrés cette année, pour la première fois.

La marche très régulière de l'école, le bon vouloir des maîtresses, le zèle de la direction, ainsi que le dévouement que le comité directeur apporte à seconder les efforts du personnel enseignant, sont un sûr garant que cette institution est appelée à un sérieux avenir.

### École professionnelle et ménagère, cercle « Le Progrès », à Saint-Gilles.

L'école professionnelle et ménagère de Saint-Gilles a été fondée par le Cercle « Le Progrès ». Elle est subsidiée par l'État, la province et la commune.

Le but de l'école est de former des jeunes filles capables d'exercer une profession honorable et lucrative, d'en faire des femmes de ménage intelligentes, laborieuses et économes.

Pour être admises à l'école, les élèves doivent être âgées de 12 ans au moins; elles doivent prouver qu'elles possèdent les matières du programme de l'enseignement primaire ou d'une troisième classe d'école moyenne.

L'école s'est ouverte le 5 octobre 1891 avec une population de 43 élèves; depuis cette époque, elle n'a fait que prospérer; elle compte actuellement 90 élèves.

Les travaux du ménage plaisent beaucoup aux jeunes filles. Huit élèves cuisinent à tour de rôle pendant cinq jours de la semaine. Le matin elles vont au marché sous la conduite de l'institutrice chargée du cours de cuisine. Elles font elles-mêmes tous les achats nécessaires. De retour à l'école, elles reçoivent des explications concernant les préparations culinaires indiquées au menu du jour,

puis elles procèdent toutes ensemble au nettoyage des légumes; chaque jeune fille s'occupe ensuite de la préparation qui lui a été dévolue.

Pendant la cuisson des aliments, les petites ménagères recurent une partie de la batterie de cuisine ou nettoyent le mobilier.

Elles sont chargées, à tour de rôle, de la comptabilité du ménage.

Les menus, qui varient tous les jours, se composent : d'un potage, d'une viande, d'un légume et, une fois par semaine, d'un dessert que les élèves font elles-mêmes.

Le prix de revient du dîner varie entre 25 et 35 centimes par personne.

Le dîner, qui est toujours présidé par une institutrice, est un vrai repas de famille, pendant lequel les jeunes filles peuvent causer entre elles. C'est une excellente occasion de les initier aux usages et aux prévenances de la politesse.

Après le dîner, les élèves relavent la vaisselle et remettent tout en ordre.

Chaque semaine, un groupe d'élèves passe à la buanderie pour effectuer les différentes opérations du blanchissage du linge. Ces opérations ont toujours lieu l'après-midi; le repassage se fait à la cuisine le vendredi et le samedi après-midi.

Ces quelques explications ont paru utiles pour indiquer la marche des études ménagères dans les écoles professionnelles et ménagères; toutes les écoles suivent à peu près la même méthode.

Les cours professionnels qui comprennent : confection, lingerie, fleurs et modes, dessin, peinture et commerce, sont donnés par des maîtresses spéciales. Ils ont pour but de rendre la jeune fille apte à exercer une profession honorable et compatible avec son tempérament.

Quant aux cours généraux, ils complètent les connaissances acquises dans les écoles fréquentées antérieurement.

L'année scolaire se clôture par une exposition des travaux des élèves.

La distribution des prix a été remplacée par des voyages scolaires.

Le personnel enseignant comprend, en dehors de la directrice, 11 institutrices et maîtresses pour les cours professionnels.

La directrice et tout le personnel enseignant remplissent leur mission à l'entière satisfaction des autorités.

### École professionnelle et ménagère à Schaerbeek (85, rue des Palais).

L'école professionnelle et ménagère de la commune de Schaerbeek, organisée en 1889, avec le concours de l'État et de la province, s'est ouverte avec 32 élèves. Elle a pour but de procurer aux jeunes filles les moyens de se perfectionner dans les connaissances qu'elles ont acquises à l'école primaire, tout en les mettant à même, par un enseignement professionnel varié, de diriger un ménage à leur sortie de l'établissement, ou de trouver une position dans le commerce ou l'industrie.

L'enseignement, plutôt pratique que théorique, comprend : des cours généraux, des cours professionnels et des cours ménagers.

La durée des cours est de trois années. Ils sont tous obligatoires pour toutes les élèves.

Des diplômes de capacité sont délivrés aux élèves qui ont suivi avec fruit tous les cours et qui ont passé avec succès l'examen de sortie établi par le règlement.

Les cours généraux comprennent : langue française, langue flamande, arithmétique, histoire, géographie, hygiène, économie domestique, pédagogie maternelle, sciences naturelles, morale, écriture, dessin géométrique.

Les cours professionnels :

1° Sciences commerciales (tenue des livres, correspondances, etc.);

2° Dessin industriel (exercices en rapport avec les cours professionnels);

3° Lingerie ;

4° Confection ;

5° Ouvrages manuels, d'agrément et surtout d'utilité, broderie;

6° Lavage, blanchissage et repassage, raccommodage et travaux de cuisine pratique.

*Cours ménagers.*

1° Connaissance du marché ;

2° Cuisine pratique ;

3° Entretien de la propreté de l'habitation et des meubles ;

4° Lavage et nettoyage d'objets de lingerie et de toilette;

5° Occupations ménagères diverses ;

6° Raccommodage de vêtements et travaux de couture les plus nécessaires dans un ménage;

7° Remmaillage de bas, etc.

*Conditions d'admission.*

Pour être admises, les élèves doivent :

1° Être âgées de 12 ans au moins et de 16 ans au plus;

2° Justifier avoir fait des études primaires suffisantes, par un certificat ou par un examen devant la commission administrative.

Les cours de l'école professionnelle et ménagère sont gratuits.

Les élèves fournissent, en général, les matières pour les travaux qu'elles exécutent. Ces travaux restent leur propriété.

A l'ouverture des cours, 32 élèves se sont fait inscrire; actuellement il y en a 60.

Le personnel enseignant et les maitresses chargées des cours professionnels sont au nombre de 6.

Le budget annuel est de 12,300 francs.

Vingt diplômes ont été délivrés.

Les résultats obtenus sont satisfaisants.

**École professionnelle et ménagère d'Uccle.**

L'école professionnelle et ménagère d'Uccle date de l'année 1893. Un comité local se constitua et annexa l'école au couvent des sœurs de Saint-Vincent de Paul.

Le programme est semblable à celui des écoles professionnelles et ménagères des autres localités. Actuellement 62 élèves suivent les différents cours; 9 maitresses sont chargées de donner l'enseignement.

Les élèves sont admises dès l'âge de 12 ans, après avoir terminé leurs études primaires; un minerval annuel de 60 francs leur est réclamé.

Le budget comprend une dépense de 5,735 francs.

Deux diplômes ont pu être délivrés cette année.

L'école d'Uccle, après avoir traversé une période assez difficile, est bien organisée actuellement. La direction est bonne et le personnel diplômé fait des efforts sérieux pour satisfaire élèves, parents et autorités. Nul doute que dans ces conditions l'institu-

tion ne soit appelée à se développer et à obtenir des résultats satisfaisants.

---

## CHAPITRE V.

—

## ÉCOLES PROFESSIONNELLES.

---

### École professionnelle pour jeunes filles à Anvers.

L'école professionnelle d'Anvers fut créée en 1874, par l'initiative privée, sous le nom « d'école professionnelle pour jeunes filles ».

Le but des fondateurs était de préparer des élèves pour les écoles normales et, en second lieu, de permettre aux jeunes filles de se former à l'apprentissage d'un état à l'école même, sans passer par les ateliers.

Les établissements d'enseignement primaire et moyen, qui préparent les élèves pour l'école normale, étant devenus assez nombreux à Anvers, le caractère primitif de l'école fut modifié par la suite et l'institution devint une véritable école professionnelle, ayant pour but d'apprendre à la jeune fille la pratique d'un état, tout en lui inculquant des connaissances générales sérieuses, complément de l'instruction élémentaire reçue à l'école primaire.

Dès 1876, la ville d'Anvers, reconnaissant l'utilité de l'école professionnelle, accorda un subside à cet établissement. En 1879, l'école fut reconnue comme institution communale et, depuis 1880, elle est subsidiée par l'État. Le règlement organique a été approuvé par arrêté ministériel du 30 avril 1880, modifié par arrêté du 13 décembre 1882.

L'enseignement comprend des cours généraux, obligatoires pour toutes les élèves, et des cours spéciaux pour l'apprentissage des divers métiers où peut s'exercer l'industrie des femmes.

Les cours généraux ont pour objet : la langue française, la

langue flamande, l'arithmétique, l'histoire et la géographie, des notions d'histoire naturelle, de physique et de chimie, des notions d'éducation, d'hygiène et d'économie domestique, l'écriture, des éléments de géométrie, le dessin, les ouvrages manuels, le chant et la gymnastique.

Les cours spéciaux comprennent : le commerce (tenue des livres, application de l'arithmétique aux opérations commerciales, langue anglaise et langue allemande et rédaction commerciale), la confection, la couture, la lingerie, la fabrication des fleurs artificielles, les modes, le dessin industriel pour compositions ornementales, pour broderie, soutache, etc., la peinture sur porcelaine, sur étoffes et le dessin d'après le plâtre et d'après nature.

La durée des cours généraux est de cinq années, y compris deux années préparatoires. Celle des cours spéciaux est généralement de trois années, mais elle peut être prolongée, le cas échéant, pour certaines matières.

Les cours généraux se donnent le matin et les cours spéciaux ou professionnels l'après-midi.

L'école est installée rue des Sœurs-Noires ; mais la ville fait bâtir, dans le quartier du Sud, une nouvelle école, la première ne ne pouvant plus convenir par suite du grand développement qu'a pris l'institution.

Une commission, formée de quinze membres nommés par la ville avec l'agréation du Gouvernement, exerce une haute surveillance sur la marche de l'école. Cette commission adresse au Conseil communal les propositions concernant la nomination du personnel, dresse le projet de budget, arrête les comptes, prépare le projet de règlement d'ordre intérieur, ainsi que les programmes des cours et le tableau de l'emploi du temps.

Le Conseil communal décide sur ces différents points et ses décisions sont soumises à l'agréation du Gouvernement.

Le personnel enseignant se compose de la directrice, d'institutrices, de maîtresses d'ouvrages et de professeurs ; il comprend actuellement vingt-trois membres. Le corps enseignant est, en général, fort bien composé et obtient de bons résultats ; une mention toute spéciale est due à la directrice, M^lle^ Vande Waele, qui est placée à la tête de l'école depuis l'installation de celle-ci.

Les élèves sont admises à l'école et dans les ateliers à partir de l'âge de 12 ans ; leur admission est subordonnée à un examen constatant qu'elles savent lire et écrire couramment et qu'elles con-

naissent de l'arithmétique tout ce qui est enseigné dans les écoles primaires communales.

Les élèves payent un minerval fixé par le Conseil et qui s'élève actuellement à 60 francs. Cependant, des bourses égales au montant du minerval, des demi-bourses et des quarts de bourses peuvent être conférées par la commission.

Pour passer d'une année d'études à la suivante, les élèves doivent se soumettre à des examens. Des prix peuvent être accordés chaque année aux élèves les plus méritantes.

Enfin, des certificats de capacité sont délivrés aux élèves qui, ayant terminé leurs études, se soumettent aux examens établis à cet effet.

Le chiffre de la population de l'école n'a cessé d'augmenter depuis l'époque de la création, comme le montre le relevé suivant :

| Années. | Élèves inscrites. |
|---|---|
| En 1874-75 . . . . . | 60 élèves ; |
| En 1884-85 . . . . . | 166 id. ; |
| En 1894-95 . . . . . | 261 id. ; |

Pendant l'année 1895-96, les élèves se répartissent comme suit entre les différents cours :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Cours généraux. | Première année. . . | A | 28 | 279 |
| | | B | 37 | |
| | Deuxième id. . . . | A | 49 | |
| | | B | 46 | |
| | Troisième id. . . . | A | 36 | |
| | | B | 25 | |
| | Quatrième id. . . . . | | 27 | |
| | Cinquième id. . . . . | | 12 | |
| Élèves libres. . . . . | | | 19 | |

Les 19 élèves libres sont des jeunes filles qui, ayant terminé leurs études à l'école, continuent à suivre le cours de dessin et le cours de confection.

Les certificats de capacité, délivrés depuis l'année 1881-82, sont indiqués dans le relevé qui suit :

Comptabilité, 62 ;
Confection, 52 ;
Fleurs artificielles, 19 ;
Lingerie, 19.

Le mobilier des classes est au grand complet et parfaitement entretenu.

Une mesure excellente, a été adoptée : chaque année, le comité achète un certain nombre d'objets provenant des cours professionnels et qui ont été primés; ces objets constituent, par leur réunion, un petit musée de modèles qui a l'avantage de montrer aux parents, désirant choisir une carrière pour leurs enfants, tout ce que les jeunes filles peuvent apprendre dans ces institutions. L'exiguité des locaux n'a malheureusement pas permis de donner de l'extension à ce musée, mais dans les nouveaux locaux il pourra aisément recevoir du développement.

Le budget de l'école professionnelle d'Anvers pour l'exercice 1895 (1er janvier au 31 décembre) s'est élevé, en recettes et en dépenses, à la somme de fr. 48,240.19.

Les recettes se décomposent comme suit :

| | | |
|---|---|---|
| Allocation de la commune. . . | fr. | 11,650.00 |
| Subside de l'État . . . . . | | 11,650.00 |
| Minerval . . . . . | | 13,000.00 |
| Subsides divers . . . . . | | 11,940.19 |
| Total. . . | fr. | 48,240.19 |

Les dépenses comportent fr. 33,066.67 pour le personnel et fr. 15,173.52 pour le matériel.

En résumé, l'école professionnelle pour jeunes filles, à Anvers, par les résultats qu'elle donne, justifie les subsides qu'elle reçoit. Elle peut être placée au nombre des meilleures écoles du pays

### École professionnelle pour jeunes filles, à Bruxelles (rue du Marais . École Bischoffsheim.

L'école professionnelle pour jeunes filles établie à Bruxelles, rue du Marais, fut créée, en 1865, par l'initiative privée; mais la ville de Bruxelles la reconnut, en 1868, comme un établissement communal et le gouvernement approuva le règlement organique par arrêté ministériel du 15 septembre 1868.

Dès ce moment, un subside régulier lui fut accordé et l'école prit un essor considérable.

Le but des fondateurs de l'école professionnelle était double : apprendre aux jeunes filles un métier qui leur permit de demander

au travail leurs moyens d'existence en les soustrayant à l'influence souvent funeste des ateliers particuliers; ensuite, de conserver et de développer l'instruction reçue à l'école primaire. De là, deux espèces de cours, bien tranchés : les cours professionnels ou spéciaux et les cours dits généraux, que toutes les élèves doivent suivre.

La durée des cours est de quatre ans; cependant, elle peut être prolongée, en cas de nécessité, pour certains cours professionnels.

Les cours généraux ont pour objet : la langue française, la langue flamande, l'arithmétique, l'histoire et la géographie, des notions d'éducation, d'hygiène et d'économie domestique, l'écriture, le dessin et les ouvrages manuels, le chant et la gymnastique.

Les cours professionnels sont actuellement au nombre de dix : le dessin, comprenant un cours de dessin pour dentelles, broderies etc.; la peinture sur porcelaine et sur faïence; la peinture sur éventails et sur étoffes; la peinture sur verre; la confection ; la lingerie; la fabrication des fleurs artificielles; les modes; les corsets et le commerce (arithmétique appliquée, rédaction commerciale, tenue des livres, droit commercial, langue anglaise, langue allemande).

Depuis 1870, l'école est installée dans l'immeuble qu'elle occupe actuellement rue du Marais. Les locaux sont spacieux, bien aérés, chauffés et éclairés. Une cour et une galerie vitrée servent aux récréations et aux exercices de gymnastique.

Le mobilier scolaire est dans les meilleures conditions, tant pour les cours généraux que pour les cours professionnels et pour le dessin. Le matériel classique est également au complet, sauf cependant les collections pour l'enseignement des sciences, qui peuvent se développer.

Depuis 1881, un petit musée scolaire a été ajouté à l'établissement. Chaque année, l'école fait l'acquisition des objets ayant valu les premiers prix des cours professionnels aux élèves qui les avaient exécutés. Ce musée permet d'apprécier exactement les améliorations successives réalisées dans l'enseignement et entretient l'émulation parmi les élèves.

La bibliothèque commence à avoir une certaine importance; elle se compose actuellement de 1,300 volumes.

Un conseil d'administration de quinze membres est placé à la tête de l'établissement et s'acquitte de sa mission avec beaucoup de dévouement. Il a les attributions les plus étendues.

Le personnel comprend en ce moment : une directrice et 22 institutrices, maîtresses et professeurs. Ce personnel est bien

choisi et dévoué ; à diverses reprises, il a reçu des félicitations de ses chefs et des autorités.

Les élèves sont admises à l'âge de 13 ans. Elles ont à subir, à leur entrée, un examen constatant qu'elles possèdent les connaissances enseignées dans les écoles primaires.

Le minerval a été augmenté successivement et s'élève maitenant à 144 francs par an. Le conseil d'administration peut accorder des bourses, des demi-bourses ou des quarts de bourses et le nombre des boursières atteint presque toujours la moitié du chiffre total de la population.

Le tableau suivant contient des indications sur la population de l'école et des différents cours pendant la période de 1884 à 1895-1896.

| ANNÉES. | Nombre total des élèves. | Nombre de diplômes délivrés. |
|---|---|---|
| 1884-1885 | 380 | 30 |
| 1885-1886 | 383 | 34 |
| 1886-1887 | 420 | 41 |
| 1887-1888 | 433 | 43 |
| 1888-1889 | 386 | 46 |
| 1889-1890 | 360 | 50 |
| 1890-1891 | 338 | 46 |
| 1891-1892 | 324 | 35 |
| 1892-1893 | 312 | 32 |
| 1893-1894 | 266 | 30 |
| 1894-1895 | 255 | 31 |
| 1895-1896 | 242 | 33 |
| | | 451 |

La diminution du nombre des élèves, que l'on peut constater par ce tableau, provient de ce qu'un grand nombre d'écoles profession-

nelles ont été créées dans l'agglomération bruxelloise dans ces dernières années.

Des certificats de capacité sont délivrés chaque année aux élèves qui, ayant terminé leurs études, subissent avec succès un examen approfondi devant un jury nommé par le conseil d'administration et composé de personnes compétentes dans chacune des branches enseignées. Pendant la période 1884 à 1896, le nombre des certificats délivrés s'est élevé à 451.

Depuis la fondation de l'école, il a été décerné 632 certificats de capacité et les jeunes filles qui en sont munies ont généralement trouvé des emplois lucratifs dans les carrières qui leur étaient ouvertes.

La distribution des prix, qui avait lieu autrefois à la fin de chaque année, a été supprimée en 1878 et remplacée par des excursions scolaires qui se font pendant les vacances.

Une exposition publique des travaux des élèves est faite à la fin des cours, au mois d'août. Cette exposition permet d'apprécier la marche générale de l'établissement et elle appelle l'attention du public sur les résultats obtenus par l'enseignement professionnel ; enfin, elle procure souvent aux meilleures élèves l'occasion de se faire connaître du public et de commencer ainsi à se créer une clientèle.

Le budget de l'école de la rue du Marais, pour l'année 1896, s'élève en recettes, à la somme de 46,119.47 francs ; cette somme comprend les subsides de l'Etat, de la province, ainsi que les dons particuliers et le minerval des élèves.

Les résultats obtenus par l'école professionnelle de la rue du Marais sont très appréciés et justifient les encouragements dont elle a été l'objet de la part des autorités.

L'organisation de l'établissement peut être considérée comme à peu près parfaite ; comme l'école de la rue du Poinçon, elle peut servir de modèle aux écoles professionnelles.

### École professionnelle pour jeunes filles (rue du Poinçon, 26), à Bruxelles.

Créée par l'initiative privée en 1873, le but que poursuit l'école est de donner aux jeunes filles, surtout aux déshéritées de la fortune, la connaissance d'un métier, en même temps qu'un enseignement général suffisant.

Dès 1874, la ville de Bruxelles, reconnaissant l'utilité de l'école, lui accorda un subside équivalant au loyer des locaux situés à cette époque rue de Ruysbroeck. Le nombre des élèves, qui, au début, était de 65, ne cessa d'augmenter et il atteignait, en 1878, le chiffre de 161; le minerval n'était alors que de 9 francs par trimestre.

Le local étant devenu insuffisant, la ville consentit à en construire un nouveau, rue du Poinçon, qui fut inauguré en 1879. La population de l'école s'éleva immédiatement à 229 élèves, dont 104 boursières, bien que le minerval eut été porté en cette même année à 15 francs par trimestre.

En même temps, la ville augmenta le subside qu'elle accordait à l'établissement. De son côté, en 1881, le Gouvernement consentit à allouer à l'école un subside temporaire de 5,000 francs.

En 1882, le conseil communal de Bruxelles reconnut l'école de la rue du Poinçon comme une institution communale et demanda au Gouvernement une subvention régulière. En présence des excellents résultats déjà fournis par l'établissement, cette demande fut accueillie et un arrêté ministériel du 11 janvier 1883 approuva le règlement.

Le nombre des élèves n'a cessé depuis lors de s'accroître et, quoique, depuis 1893, un minerval de 25 francs par trimestre ait été exigé, le nombre d'élèves suivant assidûment les cours se monte, pour l'année 1896, à 295.

Les locaux de l'école sont dans une situation assez centrale; ils comprennent dix classes, une grande salle de dessin, un préau couvert, un logement pour la directrice et un jardin. Les salles sont spacieuses, bien éclairées, aérées et chauffées au moyen d'un calorifère. En un mot, le local répond parfaitement à sa destination et satisfait aux besoins actuels.

L'enseignement comprend des cours généraux, obligatoires pour toutes les élèves, et des cours spéciaux ou professionnels.

Les cours généraux se divisent en trois années et se donnent le matin et l'après-midi afin d'utiliser les locaux toute la journée. La même chose a lieu pour les cours spéciaux de confection et de lingerie qui sont dédoublés.

Les cours de commerce et de broderie n'ont lieu que le matin. Il en est de même pour les cours de langues.

Les cours professionnels ont pour objet : le commerce, la confection, la lingerie, la broderie et le dessin, les modes, la fabrication des corsets.

La durée des études est de quatre ans, mais elle peut se prolonger pour certaines matières.

Les élèves sont admises à l'âge de 13 ans, lorsqu'elles font preuve des connaissances enseignées dans les écoles primaires. Des examens ont lieu, chaque année, pour déterminer le passage d'une année d'études à l'autre.

Le personnel enseignant se compose d'une directrice, de sept institutrices, de deux maîtresses de langues, de sept maîtresses de cours professionnels, d'un professeur de dessin et d'une maîtresse de chant.

L'enseignement est très bien donné, grâce au dévouement et aux capacités du personnel; cet enseignement serait encore plus complet, s'il n'y avait des lacunes dans les collections et objets didactiques. Ces lacunes ne pourraient être comblées qu'au moyen de subsides extraordinaires destinés spécialement à cet usage.

Le cours de dessin a pris un grand développement. L'enseignement y est éminemment pratique; les leçons de géométrie et d'histoire de l'art préparent les jeunes filles aux travaux de composition qu'elles osent aborder dans tous les genres; elles dessinent beaucoup d'après nature : les plantes, les fleurs, la figure, etc.; elles composent des dessins de broderie, de dentelles, d'impression sur étoffes, créent des motifs de décorations pour meubles, etc. Les élèves du cours de confection sont exercées à faire les croquis de tous les costumes qu'elles exécutent et composent des modèles avec beaucoup de facilité.

L'obtention d'un certificat de capacité professionnelle est subordonnée au degré d'instruction des élèves. C'est pourquoi elles ne peuvent se présenter aux examens professionnels si elles n'ont subi, au préalable, un examen sur toutes les matières des cours généraux; sont seules exemptées de cet examen, les élèves ayant terminé leurs études à une école moyenne ou sortant d'un cours préparatoire à l'école normale.

Trois nouveaux cours ont été ouverts au mois d'octobre 1893 : un cours de corsets, un cours de cartonnage et de gaînerie et un cours de modes. Une seule maîtresse, pour le cours de corsets, a dû être adjointe au personnel; deux institutrices de l'école se sont offertes à donner les cours de cartonnage et de modes, et les ont organisés avec beaucoup de méthode.

Le cours de cartonnage complète, en quelque sorte, le cours de broderie artistique; l'élève y apprend à monter avec goût et élé-

gance les objets qu'elle a brodés, elle s'exerce à la confection des écrins et des boîtes de luxe; au moyen de sa connaissance du dessin, elle doit arriver à créer des modèles.

Le cours de modes est très suivi ; les élèves y font, dès le début, des travaux qu'elles peuvent utiliser, surtout lorsque ce sont des jeunes filles dont le goût et l'adresse ont déjà été développés par d'autres études professionnelles.

Les élèves sorties de l'école avec un certificat de capacité trouvent facilement à se placer, surtout depuis ces trois dernières années; plusieurs anciennes élèves de l'école sont entrées dans l'enseignement officiel comme maîtresses de coupe et confection ou de dessin.

Depuis 1894 jusqu'à ce jour, 260 diplômes professionnels ont été délivrés; ils sont répartis de la manière suivante :

| | 1885 | 1886 | 1887 | 1888 | 1889 | 1890 | 1891 | 1892 | 1893 | 1894 | 1895 | 1896 | Total. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Commerce | 3 | 9 | 5 | 10 | 4 | 5 | 5 | 11 | 6 | 6 | 5 | 10 | 79 |
| Confection | 3 | 5 | 11 | 12 | 15 | 9 | 13 | 14 | 12 | 17 | 16 | 16 | 143 |
| Dessin . . | 1 | » | » | » | » | 2 | 1 | » | 3 | » | » | » | 7 |
| Lingerie . | » | » | 1 | » | 1 | » | 1 | » | 1 | 1 | » | 1 | 6 |
| Broderie . | 1 | 1 | » | » | 1 | » | 2 | 3 | » | 4 | 3 | 1 | 16 |
| Modes . . | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 4 | 4 | 8 |
| Corsets. . | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 1 | 1 |
| Total. . | 8 | 15 | 17 | 22 | 21 | 16 | 22 | 28 | 22 | 28 | 28 | 33 | 260 |

Un comité administratif de 15 membres, nommés par le Conseil communal et agréés par le Gouvernement, est placé à la tête de l'école. Il s'occupe activement de veiller à la bonne marche de l'établissement et de faciliter aux jeunes filles qui en sortent les moyens de se créer une position.

Le budget de l'établissement comprend en recettes les subsides de la commune, de la province et de l'État, les dons particuliers et le produit du minerval. Pour l'année 1895-1896, les recettes sont portées à 39,900 francs, qui se décomposent comme suit :

| | | |
|---|---|---|
| Subside de la ville. . . . . | fr. | 11,700 |
| » province . . . . . | | 2,000 |
| » l'État . . . . . | | 11,200 |
| Minerval et dons . . . . . | | 15,000 |
| | Fr. | 39,900 |

La situation générale de l'école de la rue du Poinçon est des plus satisfaisantes. L'établissement possède un caractère pratique qu'on ne saurait assez apprécier et qui justifie les sacrifices que le Gouvernement s'impose pour soutenir cette utile institution.

La directrice, M^lle^ Marcelis, et le personnel enseignant sont très dévoués et ce n'est que justice de leur attribuer tout le succès que l'école remporte et la considération dont elle jouit auprès des parents.

Les travaux des élèves de l'école sont exposés toutes les années, à la fin des cours.

### École professionnelle communale pour jeunes filles, à Gand.

Le but de l'institution est de donner aux jeunes filles les notions théoriques et pratiques nécessaires pour exercer les métiers de tailleuse, de lingère, etc., et de les amener à raisonner leur travail afin qu'elles puissent profiter des progrès qu'elles voient se réaliser autour d'elles.

Les cours d'instruction empêchent que l'élève n'oublie ce qu'elle a appris à l'école primaire, tout en lui assurant les connaissances spéciales dont elle aura besoin pour l'état qu'elle a choisi : la langue flamande, la langue française, l'arithmétique, la comptabilité, des notions d'hygiène et d'économie domestique leur sont, à cet effet, enseignées par 3 institutrices.

L'enseignement du dessin est confié à 2 professeurs spéciaux et est mis, autant que possible, en rapport avec les cours de coupe et de confection. Ceux-ci sont donnés par la directrice et 6 maîtresses-ouvrières; l'enseignement de cette partie importante est, à la fois, théorique et pratique. On taille tous les genres de vêtements de femme et d'enfant; les élèves les coupent et les confectionnent d'après les explications données.

Les heures d'atelier sont employées à achever les vêtements coupés et assemblés pendant les leçons et à faire une série d'applications.

Le nombre des élèves, âgées de 13 à 19 ans, qui, au début, était de 24, s'élève aujourd'hui à 160. La durée des études est de trois ans.

Le nombre des élèves d'une année d'études étant trop grand pour les leçons de coupe, elles sont divisées en deux sections; la section *A* reçoit la leçon de coupe pendant que la section *B* suit celle de confection.

Pendant toute la durée de la première année, les élèves exécutent les différents genres de travaux; avant leur entrée en deuxième année, elles choisissent entre la confection proprement dite et la lingerie.

Depuis 1896, on a ajouté aux cours professionnels, un atelier de corsets.

L'usage des machines à coudre, le repassage et le pliage des vêtements et autres accessoires du métier, sont enseignés aux élèves de première année, pendant les heures d'atelier.

Dans chaque année d'études, des cours d'ouvrages manuels sont aussi donnés par l'institutrice; ces leçons comportent une récapitulation théorique et pratique des éléments de la couture avec applications diverses, l'enseignement de la broderie, des raccommodages, du tricot et du crochet pour les vêtements usuels et, enfin, des causeries sur les tissus : matières premières, lieu de provenance, mode de fabrication, valeur, conditions hygiéniques, etc.

Les cours se donnent pendant toute l'année scolaire de 8 1/4 heures du matin à 11 3/4 heures, et, à l'exception du samedi, de 2 à 6 1/2 heures du soir.

Le nombre d'heures de répartition des différentes branches d'enseignement par semaine, se décompose comme suit :

| | Classe. — Cours théoriques. | Dessin. | Ateliers. — Ouvrages manuels. |
|---|---|---|---|
| 1re année . . . . . | 8 1/2 | 3 | 26 1/2 |
| 2e année . . . . . | 7 | 1 1/2 | 29 |
| 3e année . . . . . | 4 1/2 | 1 1/2 | 32 |

Le budget pour 1896 s'élève, en recettes et en dépenses, à la somme de 18,300 francs.

L'école professionnelle pour jeunes filles répond bien à sa destination. Elle est pratiquement organisée et les rapports d'inspection ont, d'année en année, constaté les progrès accomplis par cette institution.

**École professionnelle pour jeunes filles, à Grammont.**
(Directrice, M^lle^ A. Rens.)

Cette école, due à l'initiative d'un comité local, fut créée en 1893. Mais les débuts furent des plus modestes, les ressources faisant absolument défaut. Seulement, lorsque le comité sut que le Gouvernement était disposé à encourager cette institution nouvelle, il prit les mesures nécessaires pour l'organiser définitivement. Il décida, notamment, que la directrice visiterait quelques écoles professionnelles de Bruxelles et s'inspirerait des méthodes qui y sont adoptées; qu'ensuite elle dresserait un programme approprié aux besoins locaux.

L'enseignement devait se donner tantôt en français, tantôt en flamand. En effet, la population qui fréquente l'école professionnelle de Grammont, est composée de jeunes filles venant autant des localités wallones (Lessines, Deux-Acren, etc.), que des villages flamands. Sous l'habile direction de M^lle^ Rens, l'école sortit bientôt de la période de tâtonnements et, aujourd'hui, après trois années d'existence, elle fonctionne régulièrement et donne de bons résultats.

Il y a cependant beaucoup à faire encore : les locaux, les collections laissent à désirer et sont insuffisants; mais les organisateurs ont l'espoir fondé de voir bientôt leur œuvre reprise par la ville : elle deviendrait ainsi une institution communale et serait assurée de son avenir.

Le personnel, en y comprenant la directrice, compte 8 institutrices et maîtresses des cours professionnels. Ceux-ci comprennent les cours de lingerie et de broderie, la coupe et la confection des vêtements, les modes, le dessin de dentelles et la peinture artistique.

Les cours généraux sont ceux de toutes les écoles professionnelles. Actuellement 103 élèves suivent les cours; ce chiffre est important lorsqu'on le compare au chiffre du début qui était de

30 élèves; il témoigne non seulement que cette école répondait à un besoin, mais encore qu'elle a su se faire apprécier par les parents des élèves. Le budget n'est pas élevé et ne comporte qu'une dépense de 7,340 francs.

Trois diplômes ont pu être délivrés cette année.

**École professionnelle libre pour jeunes filles annexée à l'institut Marie et Joseph, à Grammont.**

Le succès obtenu par l'école professionnelle pour jeunes filles, créée à Grammont en 1893, a décidé l'administration de l'institut Marie et Joseph à imiter les premiers organisateurs.

Le Gouvernement, après examen des documents qui lui ont été envoyés, a admis la demande et a promis de subsidier la nouvelle institution.

Les cours ont commencé au mois d'octobre 1896.

Le programme comprend à la fois des cours théoriques ou généraux et des cours professionnels de lingerie, de broderie, de coupe et de confection des vêtements. Le programme est réparti sur trois années d'études.

Les élèves doivent être âgées de 12 ans au moins et avoir terminé leurs études primaires. Le minerval à payer est de 6 francs par trimestre.

**École professionnelle communale, à Ixelles (rue Sans-Souci).**

En 1890, l'administration communale d'Ixelles annexa à l'école primaire n° 2 de la rue Sans-Souci, des cours professionnels de coupe et de confection pour les élèves qui avaient terminé leurs études à la division supérieure de l'école primaire.

C'était exactement ce qu'avaient fait Saint-Josse-ten-Noode et Schaerbeek. Le Gouvernement, après examen des documents qui lui furent transmis, subsidia la section professionnelle. Ces cours donnèrent d'excellents résultats sous la très habile direction de Mlle De Winter et grâce aussi à de bonnes maîtresses d'ouvrages diplômées que l'administration sut choisir. Les cours durent bientôt être dédoublés. Ensuite on ajouta encore au programme quelques cours théoriques, notamment le cours de langues et de commerce et quelques cours généraux.

L'institution mérita les faveurs du public et, en présence des résultats obtenus, la commune, en 1893, décida de transformer les cours professionnels en école professionnelle.

Il y a 8 institutrices et maîtresses chargées de donner les différents cours théoriques et professionnels. Le nombre d'élèves est de 140.

Le budget se monte à 15,949 francs et 18 diplômes ont pu être délivrés jusqu'à ce jour.

### École professionnelle pour jeunes filles, à Ixelles. (chaussée de Vleurgat, 61).

L'école professionnelle pour jeunes filles, située chaussée de Vleurgat, 61, a été créée, en 1891, et est dirigée par les sœurs de Saint-Vincent de Paul.

Le but que poursuit cette nouvelle institution est d'inspirer à la jeune fille l'amour du travail et de l'économie, de lui permettre de se placer honorablement et de la rendre apte à faire régner plus tard, dans son intérieur, l'ordre et l'aisance. La première année, 17 élèves se firent inscrire; mais bientôt l'école prend progressivement de l'extension et le nombre des élèves s'élève respectivement :

| | | |
|---|---|---|
| En 1891-92 . . . . . | à 53 | élèves. |
| En 1893 . . . . . | à 106 | » |
| En 1894 . . . . . | à 125 | » |
| En 1895 . . . . . | à 150 | » |
| En 1896 . . . . . | à 157 | » |

Ces élèves sont réparties en trois années d'études.

En 1894, aux cours professionnels on ajouta un cours de modes suivi actuellement par 13 élèves.

Les cours généraux, obligatoires pour toutes les élèves, sont ceux enseignés dans les autres écoles professionnelles; ils se donnent le matin, de 9 à 11 1/2 heures, pour la première et la deuxième année; les cours professionnels ont lieu l'après-midi, de 1 1/2 à 4 heures.

Pour les élèves de troisième année et pour celles qui suivent le cours de modes, les cours professionnels se donnent le matin; les cours généraux, l'après-midi.

Le personnel enseignant se compose : d'une directrice, de 2 institutrices ; de 3 maîtresses de coupe et de confection et de 3 assistantes ; de 2 maîtresses de dessin, 1 maîtresse de lingerie et 1 maîtresse de modes.

Des diplômes sont délivrés aux élèves qui, après avoir terminé leurs études, subissent avec succès l'examen établi dans ce but.

Les diplômes de coupe et de confection ont été décernés en 1894-95-96, comme suit :

| | | | |
|---|---|---|---|
| En 1894. . . . . | à | 5 | élèves. |
| En 1895. . . . . | à | 10 | » |
| En 1896. . . . . | à | 10 | » |

Le budget de l'établissement comprend en recettes un subside de l'État depuis 1892 ; un subside de la province depuis 1895, les dons particuliers et le produit du minerval. Il est de 9,000 francs environ.

Les locaux et le mobilier ne laissent rien à désirer.

Cette institution donne toute satisfaction à l'inspection. La direction et le personnel diplômé sont attentifs aux moindres recommandations qu'on leur fait dans l'intérêt des études ; aussi le succès n'a-t-il pas tardé à répondre aux efforts et au zèle de tout le personnel.

**École professionnelle des Minimes, 169, rue de Diest, à Louvain.**

L'école professionnelle pour jeunes filles, établie sous la direction des Filles de Marie, maison dite : Minimes, rue de Diest, 169, à Louvain, a été créée, en 1891, par l'initiative de Mme Stéphanie Meeus, supérieure générale de la congrégation des Filles de Marie.

Cette institution a pour but de venir en aide aux jeunes filles qui voudraient se faire une position par l'apprentissage des principales professions accessibles aux femmes. Il n'y avait d'abord que des cours professionnels, mais, vu le succès qu'ils obtinrent et en présence des demandes nombreuses des parents, la direction décida de transformer l'institution en école professionnelle complète, à dater de l'année 1895.

Les élèves peuvent être admises à l'école professionnelle à l'âge de 13 ans, lorsqu'elles justifient avoir fait avec succès leurs études primaires.

Les élèves paient un minerval de 50 francs l'an.

Les locaux de l'école sont dans une situation très avantageuse ; les classes sont spacieuses, bien éclairées, bien aérées et chauffées en hiver. Le mobilier est dans de bonnes conditions.

L'enseignement comprend des cours généraux et des cours spéciaux.

Les cours généraux se donnent de 8 1/2 à 11 1/2 heures.

Les cours spéciaux de 2 à 6 heures.

Les cours généraux comprennent toutes les branches qu'exigent les programmes des cours primaires et moyens. La durée des études professionnelles est de trois ans au moins.

Le personnel enseignant se compose d'une directrice, de 3 institutrices, de 6 maîtresses de cours professionnels.

Une exposition publique des travaux des élèves a lieu à la fin de chaque année scolaire.

Dès la deuxième année, de même que dans un grand nombre d'écoles professionnelles, les jeunes filles, qui se destinent à l'enseignement professionnel, sont initiées à donner des leçons de coupe et de confection, afin qu'elles soient aptes non seulement à travailler, mais encore à instruire les autres.

Des examens ont lieu chaque année pour déterminer le passage d'une année d'études à l'autre.

Des certificats de capacité sont délivrés aux élèves qui, après avoir achevé leurs études, subissent avec succès un examen établi dans ce but. Le nombre d'élèves est actuellement de 81.

Le budget comporte une dépense de 5,200 francs ; mais par suite du développement que l'on va donner, dès le mois d'octobre de cette année, aux études, cette dépense sera sérieusement augmentée.

Le nombre de diplômes délivrés jusqu'à ce jour est de 25.

C'est là une situation excellente.

### École professionnelle pour jeunes filles, à Lessines.

(Directrice : Mlle Braek.)

Cette école libre a été créée et est dirigée par Mlle Braek. Le programme, réparti en trois années d'études, comprend des cours généraux théoriques et des cours professionnels qui commenceront par être ceux de lingerie, de coupe et de confection. Plus tard,

si les parents le désirent, on pourra y adjoindre d'autres branches d'enseignement professionnel.

Les cours se donnent tous les jours, le matin et l'après-midi, par demi-temps.

Les élèves doivent être âgées de 14 ans et avoir terminé leurs études primaires.

Le minerval est de 60 francs par trimestre.

Les locaux mis à la disposition des élèves sont convenables.

L'école a déjà fonctionné, à titre d'essai, pendant un an, mais la demande d'agréation n'a été examinée que cette année. Le Gouvernement a promis de la subsidier à partir du mois d'octobre 1896.

### École professionnelle communale, à Mons.

L'école professionnelle établie à Mons, rue Fétis, fut créée par l'administration communale, le 10 novembre 1877, et ouverte le 1er octobre 1878.

Un subside lui a été accordé, depuis 1881, par le Gouvernement, mais elle ne fut reconnue officiellement qu'en 1888.

Le but de l'école est de donner aux jeunes filles, à la fois, l'instruction primaire supérieure et l'éducation pratique nécessaire à l'exercice d'une profession manuelle. De là deux espèces de cours : des cours généraux, que toutes les élèves sont obligées de suivre, et des cours professionnels.

La durée des cours est fixée à trois années d'apprentissage et d'études théoriques.

L'enseignement comprend : les cours généraux, qui se donnent le matin, et les cours professionnels, qui se donnent l'après-midi.

Les cours généraux ont pour objet : l'éducation morale, la langue française, l'arithmétique, les notions de géométrie, la comptabilité commerciale, la tenue des livres, la correspondance commerciale, l'histoire et la géographie, les sciences naturelles, les travaux manuels, le dessin, le chant et la gymnastique.

Les cours professionnels comprennent : un cours de lingerie, un cours de confection de vêtements, un cours de dessin et de peinture industrielle et céramique, un cours de fleurs artificielles et, depuis 1896, un cours de modes et un cours de broderie.

Le personnel de l'école se compose d'une directrice et de 13 institutrices, maîtresses et professeurs spéciaux.

Les élèves sont admises à l'âge de 12 ans, lorsqu'elles font preuve de la connaissance des matières enseignées dans les écoles primaires. Elles paient un minerval de 24 francs par an.

Le passage d'une classe à une classe suivante est subordonné au degré d'instruction constaté dans les compositions de l'année.

Un comité administratif composé de 13 membres, dont 7 messieurs et 5 dames, nommé par le conseil communal, est placé à la tête de l'école.

Une exposition des travaux des jeunes filles a lieu, chaque année, dans les locaux de l'établissement, lors de la clôture des cours.

Des certificats de capacité sont délivrés aux élèves qui, après avoir achevé leurs études, subissent avec succès un examen établi dans ce but.

La situation de l'école de Mons est satisfaisante ; les travaux des élèves justifient les sacrifices que la commune et le Gouvernement s'imposent pour soutenir cette utile institution.

Le nombre des élèves est actuellement de 105.

Quarante-six diplômes ont été délivrés depuis que l'école a été reconnue officiellement et le budget comporte, tant en recettes qu'en dépenses, une somme de 23,000 francs.

### École professionnelle pour jeunes filles, rue Verte, 158, à Schaerbeek.

Cette école débuta en 1891, sous le nom de « cours professionnels ». A cette époque, en effet, il s'agissait simplement d'initier les jeunes filles au cours de lingerie et à celui de coupe et confection des vêtements. Ces cours étaient annexés à l'école primaire libre de Schaerbeek. Ils avaient pour but de former des couturières habiles. On annexa plus tard à cette même école primaire un ouvroir ou atelier d'apprentissage, de manière à pouvoir utiliser les connaissances acquises par les apprenties. Cet ouvroir existe encore et l'on y fait d'admirables choses en lingerie. Mais les cours professionnels furent bientôt modifiés et l'institution se transforma, en 1893, en école professionnelle.

Dès ce moment, on ajouta de nouveaux cours professionnels

au programme; l'enseignement fut donné par demi-temps et comporta les branches théoriques et le dessin, qui font partie du programme de toutes les écoles professionnelles.

Les locaux laissaient à désirer; le développement pris par l'école ne permettait plus aux maîtresses de donner leurs leçons dans des conditions convenables; le comité directeur décida de transporter l'école dans un autre immeuble de la même rue. Ces nouveaux locaux répondent complètement à leur destination.

Cent cinquante-huit élèves, réparties en trois années d'études, suivent les leçons. Une directrice et 8 institutrices et maîtresses donnent les cours.

Neuf diplômes ont pu être délivrés jusqu'à ce jour. Le budget comporte une dépense de 6,292 francs.

**École professionnelle pour jeunes filles, rue de Constantinople, à Saint-Gilles.**

Nous ne pouvons que mentionner cette école qui n'a qu'une année d'existence. Annexée au couvent des sœurs du Sacré-Cœur, rue de Constantinople, elle poursuit le même but que toutes les autres écoles professionnelles dont nous avons parlé. Son programme théorique et professionnel est identique à celui des autres écoles; toutefois l'institution a limité, pour le commencement, l'enseignement professionnel à la coupe, à la confection des vêtements, à la broderie et à la comptabilité commerciale. Les élèves doivent être âgées de 14 ans et payer un minerval de 10 francs par trimestre.

Les cours se donnent tous les jours de 8 1/4 à 11 1/2 heures le matin et l'après-midi de 1 à 4 heures. La durée des études sera de trois années. Douze élèves ont suivi les cours régulièrement cette année. Le budget des dépenses s'est élevé à la somme de 2,650 francs.

**École professionnelle pour jeunes filles, à Verviers.**

Créée en août 1886 par l'initiative privée et au moyen des seules ressources dues à la souscription de personnes généreuses, l'école s'ouvrit le 3 janvier 1887, avec 72 élèves.

L'enseignement qui, de prime abord, se réduisait à quelques cours particuliers, plus ou moins indépendants les uns des autres, est aujourd'hui constitué en un ensemble de cours bien gradués se

donnant à des heures régulières, d'après des programmes très pratiques.

Grâce aux subsides qui lui ont été accordés par l'Etat et la province, grâce encore à l'intervention des communes qui ont reconnu l'utilité de l'institution, celle-ci a fait, chaque année, de sérieux progrès.

Les études comprennent : l'arithmétique et le commerce, la langue française, la langue allemande, la géographie, en un mot, toutes les branches importantes qui font partie de la division supérieure des écoles primaires.

Les cours sont divisés en cours généraux obligatoires et en cours spéciaux ou professionnels. Ceux-ci comprennent les cours de lingerie, de coupe et de confection des vêtements, les sciences commerciales, le dessin et la peinture.

Les élèves y sont admises dès l'âge de 13 ans et doivent posséder les connaissances de l'enseignement primaire.

Des examens d'entrée et de passage d'une année à l'autre sont organisés chaque année.

Le taux trimestriel du minerval est fixé à 12 francs pour tous les cours généraux, mais la commission se réserve d'accorder les admissions gratuites jugées nécessaires.

Le chiffre des inscriptions s'élève actuellement à 186 et la commission administrative ne doute pas que l'école prenne beaucoup d'extension, dès qu'on pourra lui procurer de plus vastes locaux et une situation plus avantageuse.

Le personnel enseignant se compose d'une directrice, chargée des cours de commerce et de lingerie, de 3 institutrices pour les cours généraux et de 6 maîtresses pour les cours professionnels.

A la fin de la troisième année, d'études des diplômes peuvent être délivrés aux élèves qui ont satisfait aux examens prescrits à cet effet.

Le budget comporte en recettes et en dépenses une somme de 15,252 francs.

Les résultats obtenus sont satisfaisants.

# TITRE II.

# ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL POUR GARÇONS.

## CHAPITRE 1er.

## ATELIERS D'APPRENTISSAGE.

**Rapport sur la situation des ateliers d'apprentissage et des écoles professionnelles de tissage de la Flandre occidentale 1885-1896** (1).

En 1884, il y avait, dans la Flandre occidentale, 35 ateliers d'apprentissage ayant une population de 641 élèves; le nombre total des ouvriers formés par ces institutions était, à cette époque, de 18,210.

Durant la période décennale de 1885-1896, il est sorti des ateliers de cette province 2,812 ouvriers capables d'exercer intelligemment la profession de tisserand.

A la fin de l'année 1895, il existait, dans cette province, 31 ateliers d'apprentissage et écoles professionnelles de tissage avec une population totale de 542 apprentis. Pendant l'exercice 1895, ces institutions ont formé 195 ouvriers, ce qui porte à 21,022 le nombre des tisserands ayant appris leur métier dans ces institutions depuis leur fondation.

Nous devons signaler que, de 1885 à 1896, on a supprimé, pour des motifs divers, les ateliers situés à Roulers, Ypres, Desselghem, Hulste, Sweveghem, Ouckene et Moorseele; que, par contre, il en a été créé de nouveaux à Ruysselede (hameau), à Coolscamp et à Staden; que l'atelier d'Aerseele, fermé en 1891, a été rouvert en 1893.

(1) M. Van den Daele est chargé de l'inspection des ateliers de la Flandre Occidentale.

Durant cette même période de dix années, les ateliers de Wyngene, Rumbeke, Denterghem, Ruysselede (centre), Wacken, Ardoye et Oost-Roosebeke ont été reconstruits ou agrandis, et l'on peut dire que, sous le rapport de l'hygiène, ces établissements répondent parfaitement à toutes les exigences; des locaux spéciaux à l'usage de l'enseignement primaire et de la théorie du tissage y ont été annexés.

Dans plus de la moitié des ateliers existants, le mobilier professionnel a été renouvelé ou complété.

Enfin, le programme d'enseignement a été développé dans un certain nombre de ces établissements.

Quoique, au point de vue de l'enseignement professionnel, de sérieux progrès aient été accomplis, il reste encore un grand pas à faire dans ce domaine. Pour atteindre ce but, il est nécessaire que chaque contre-maître soit parfaitement au courant de tout ce qui concerne l'art du tissage, qu'il ait des connaissances approfondies de la théorie, qu'il soit capable d'enseigner clairement et méthodiquement, qu'il puisse appeler l'attention de l'élève sur toutes les questions qui se rattachent à son travail.

S'il est des contre-maîtres qui sont zélés, aptes et dévoués à leur tâche, il en est d'autres, le nombre en est petit, heureusement, qui ne sont pas à la hauteur de leurs fonctions, et il y a lieu de veiller à ce que tous soient également capables. Ce desideratum recevra sa solution au fur et à mesure que se produiront les vacatures dans le personnel des contre-maîtres. Il y aura lieu aussi d'organiser des conférences auxquelles les contre-maîtres seront convoqués.

Si, d'une part, il est d'absolue nécessité d'exiger des connaissances spéciales de la part des maîtres-instructeurs, il n'est pas moins important, d'autre part, que l'esprit des élèves soit suffisamment cultivé, afin de bien saisir les leçons, et, à ce point de vue, un deuxième desideratum s'impose : il consiste dans la stricte observation des prescriptions de l'arrêté du 10 janvier 1873, fixant à une heure la durée minimum de l'enseignement littéraire à donner aux apprentis.

Il est à constater que les instituteurs chargés de ce service se soustraient trop volontiers à cette obligation, alléguant le manque de temps et surtout l'insuffisance de l'indemnité (généralement 100 francs) accordée en rémunération de leurs services.

Il ne peut être sérieusement question de l'adjonction de l'étude

des éléments du dessin et de la mécanique, que comporte le programme de certains ateliers transformés en écoles professionnelles de tissage, aussi longtemps que l'arrêté relatif à l'enseignement littéraire ne recevra pas pleine et entière application.

La proportion d'illettrés, 9.04 p. c. constatée au rapport, est profondément triste; avec cette catégorie d'élèves le contre-maître est dans l'impossibilité d'obtenir des résultats satisfaisants; il y a encore lieu de remarquer que la présence de ces apprentis illetrés entrave fréquemment les progrès des autres élèves.

Enfin, il y a lieu de faire un puissant appel au concours actif et éclairé des commissions administratives, auxquelles la prospérité de ces institutions, si utiles et si intéressantes, est confiée.

Quelques-uns de ces collèges manifestent un zèle d'autant plus louable qu'il est complètement gratuit et désintéressé. Malheureusement, les mêmes éloges ne peuvent être adressées à tous, et il serait vivement à désirer que toutes les commissions administratives : 1° apportent un concours plus efficace en vue de l'organisation sérieuse des deux enseignements; 2° fassent des visites plus fréquentes et plus régulières à l'établissement, visites d'un si puissant effet pour remonter le zèle des élèves et des contre-maîtres; 3° en outre, conformément au règlement, l'admission des apprentis tisserands devrait partout et toujours être réglée par la commission administrative, qui donnerait la préférence aux candidats possédant l'instruction primaire : ce serait la récompense des parents qui ont voulu assurer à leurs enfants les bienfaits de l'instruction; 4° enfin l'admission devrait être réglée, autant que faire se peut, à des époques plus ou moins fixes, afin de causer le moins de trouble possible dans la marche de l'enseignement, sans rendre toutefois la tâche du contre-maître impossible, par l'admission d'un trop grand nombre d'apprentis à la fois.

Aujourd'hui comme par le passé, les ateliers d'apprentissage répondent à un besoin social; ils contribuent au progrès de l'industrie; ils font pénétrer les habitudes d'ordre et de travail dans la classe ouvrière à laquelle ils fournissent un enseignement industriel, moral et littéraire en rapport avec ses besoins.

L'idéal, autrefois, lorsque ces institutions furent créées, était de former un nombre considérable d'ouvriers aptes à soutenir la concurrence de la grande industrie; actuellement, ces écoles doivent avoir un but plus général : développer l'instruction professionnelle, source intarissable de progrès pour l'industrie nationale tout entière.

## États de situation des at

| Numéro d'ordre. | ATELIER DE : | Situation de l'atelier au point de vue de l'enseignement professionnel. | Genre de fabrication ou travaux. | Nom d'appren | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | 1885 | 189 |
| 1 | Ardoye . . . . | Cet atelier occupait ci-devant un local très défectueux au point de vue de l'enseignement professionnel et de l'hygiène ; il a été récemment installé dans un bâtiment où l'air et la lumière entrent à profusion. | Toiles de lin ou d'étoupes. | 18 | 1 |
| 2 | Aerseele. . . . | L'établissement est bien fréquenté Cet atelier, fermé de 1890 à 1892 pour cause de réorganisation, a été rouvert dans les meilleures conditions de succès en 1893. Il a été fait choix d'un excellent contremaître instructeur, qui consacre tous ses soins au développement de l'enseignement théorique et pratique du tissage.<br>La matière première nécessaire aux exercices des élèves ne fait jamais défaut et est suffisamment diversifiée. | Toiles de lin et d'étoupes. Essuie-mains. Serviettes. Coutil. | 13 | |
| 3 | Aertrycke (Place) | L'enseignement professionnel tant théorique que pratique est donné d'une façon très soignée ; un matériel nouveau a permis d'introduire dans l'atelier des tissus plus variés et d'élever le niveau de l'enseignement technique.<br>Grâce au zèle et aux bons soins du contre-maître, l'atelier est constamment pourvu de toute la matière première nécessaire.<br>La fréquentation en est durant toute l'année très régulière, tous les métiers à tisser sont constamment occupés. | Toiles ordinaires. Toiles à carreaux. Canevas. Essuie mains. Serviettes (armures). Molletons. | 15 | |
| 4 | Aertrycke (hameau). . . . | Cet atelier est moins important, moins florissant et moins bien fréquenté que celui dont nous venons de parler ; l'instruction professionnelle dans ce hameau | Toiles. Essuie-mains. Canevas. | 14 | 3 |

pprentissage de la Flandre occidentale.

| ffre moyen salaires en | | Nombre d'apprentis pour 1895 sachant | | | Illettrés | Age des apprentis pour 1895 | | | | Nombre d'ouvriers | | Observations. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1890 | 1895 | lire, écrire, calculer. | lire et écrire. | lire. | | en dessous de 14 ans. | de 14 à 16 ans. | de 16 à 20 ans. | au-dessus de 20 ans. | formés en 1895. | formés depuis la fondation des ateliers. | |
| 0.35 | 0 45 | 12 | 5 | » | 1 | 6 | 5 | 7 | » | 8 | 772 | |
| » | 0 65 | 13 | 4 | 3 | » | 7 | 9 | 4 | » | 5 | 730 | fermé en 1890 rouv. en 1893 |
| 0.70 | 0.75 | 7 | 10 | 2 | 1 | 7 | 5 | 7 | 1 | 3 | 309 | |
| 0.75 | 0.80 | 4 | 7 | 3 | » | 3 | 6 | 4 | 1 | 2 | 81 | |

| Numéro d'ordre. | ATELIER DE : | Situation de l'atelier au point de vue de l'enseignement professionnel. | Genre de fabrication ou travaux. | Nombre d'apprenti | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | 1885 | 1890 |
| | | est moins bien appréciée par le public ; cet atelier rend néanmoins des grand services ; les efforts tendent à rendre l'enseignement de la pratique du tissage plus diversifié et les leçons de théorie plus scientifiques. | | | |
| 5 | Clercken. . . . | La situation de l'enseignement professionnel dans cet atelier est peu satisfaisante en raison de la fréquentation irrégulière et insuffisante de cet établissement. L'inspection se préoccupe de remédier à cette situation. | Toiles Mouchoirs. Beverteen. | 8 | 9 |
| 6 | Coolscamp . . . | Cet atelier, créé depuis peu, commence à faire ressentir ses bienfaits. L'enseignement professionnel est donné par un contre-maître capable, qui doit s'attacher à consacrer une plus large part du temps scolaire à l'enseignement théorique du tissage. | Toiles. Coteline. Beverteen. Essuie-mains. Serviettes (Jacquart). | » | 3 |
| 7 | Courtrai . . . . | Par suite de la création d'une école de tissage à Courtrai et du nombre décroissant des tisserands à la main travaillant à domicile, l'utilité de l'atelier devient très contestable ; il est destiné à disparaître à bref délai, à moins d'une réorganisation prompte et bien conçue.<br>L'atelier est de moins en moins bien fréquenté, le nombre des apprentis baisse constamment. | Toiles. Coutils. | 21 | 17 |
| 8 | Denterghem . . | L'enseignement théorique est satisfaisant, la pratique du tissage est fort bien enseignée. L'atelier se distingue par une grande variété d'armures et une fréquen- | Essuie-mains ordinaires et façonnés (armure . | 19 | 2[illegible] |

| e moyen laires en | | Nombre d'apprentis pour 1895 sachant | | | Illettrés. | Age des apprentis pour 1895 | | | | Nombre d'ouvriers | | O bservations. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 890 | 1895 | lire, écrire, calculer. | lire et écrire. | lire. | | en dessous de 14 ans. | de 14 à 16 ans. | de 16 à 20 ans. | au-dessus de 20 ans. | formés en 1895. | formés depuis la fondation des ateliers. | |
| .75 | 0.65 | 3 | 2 | 2 | » | 2 | 4 | » | 1 | 2 | 248 | |
| .35 | 0.50 | 2 | 4 | 3 | 1 | 3 | 5 | 2 | » | 3 | 9 | Créé en 1890. |
| 25 | 0 90 | 3 | » | » | » | » | 1 | 2 | » | 3 | 590 | |
| 87 | 0.75 | 8 | 7 | 3 | » | 13 | 5 | » | » | 9 | 645 | |

| Numéro d'ordre. | ATELIER DE : | Situation de l'atelier au point de vue de l'enseignement professionnel. | Genre de fabrication ou travaux. | Nombre d'apprenti 1885 | 1890 |
|---|---|---|---|---|---|
| | | tation assidue de la part des apprentis. Les jeunes gens qui ont achevé leur apprentissage sont, en raison de leurs aptitudes, très recherchés par les fabricants. | Serviettes (Jacquart). Damassés. | | |
| 9 | Deerlyk . . . . | Il y a lieu d'être très satisfait de la marche de cet établissement; le niveau de l'enseignement industriel est des plus satisfaisant. Cette institution rend les plus grands services à l'industrie par la formation d'excellents tisserands à la Jacquart. L'atelier est très régulièrement fréquenté. | Stores. Coutils. Articles d'exportation. Tissus d'ameublement (Jacquart). | 46 | 52 |
| 10 | Hooghlede . . . | L'enseignement professionnel s'y donne d'une manière très satisfaisante; le nouveau contre-maître s'attache avec zèle et intelligence à l'accomplissement de son mandat. La variété des tissus y est satisfaisante, le travail est abondant, la fréquentation est régulière. | Toiles. Printanière. Dimitte. Beverteen. Essuie-mains. Linge damassé (Jacquart). | 27 | 2 |
| 11 | Lichtervelde . | Cet atelier a toujours été très florissant et le niveau de l'enseignement professionel très satisfaisant. Cependant, depuis environ trois ans, la situation s'était profondément modifiée par suite du défaut de fréquentation. Il est heureux de pouvoir constater que les efforts de l'administration communale, de la commission administrative de l'atelier et de l'excellent contre-maître, qui travaillent à relever l'institution, sont déja couronnés d'un succès relatif; tout fait prévoir que d'ici peu l'atelier aura reconquis son importance de jadis. | Toiles. Toiles à carreaux. Canevas. Stores. Serviettes (Jacquart). | 19 | 5 |

| moyen ires en | | Nombre d'apprentis pour 1895 sachant | | | Illettrés. | Age des apprentis pour 1895 | | | | Nombre d'ouvriers | | Observations. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 90 | 1895 | lire, écrire, calculer. | lire et écrire. | lire. | | en dessous de 14 ans. | de 14 à 16 ans. | de 16 à 20 ans. | au-dessus de 20 ans. | formés en 1895. | formés depuis la fondation des ateliers. | |
| 45 | 1.50 | 20 | 8 | 1 | 1 | 19 | 5 | 5 | 1 | 15 | 618 | |
| 25 | 1.10 | 6 | 9 | » | » | 6 | 4 | 1 | 4 | 6 | 772 | |
| 98 | 0.80 | 2 | 2 | 2 | 1 | 3 | 2 | 1 | 1 | 4 | 818 | |

| Numéro d'ordre. | ATELIER DE : | Situation de l'atelier au point de vue de l'enseignement professionnel. | Genre de fabrication ou travaux. | Nomb d'appren 1885 | 189 |
|---|---|---|---|---|---|
| 12 | Lendelede . . . | L'instruction professionnelle y est bien dirigée par un contre-maître capable, qui s'efforce de diversifier le travail de ses élèves.<br>Il est question de changements à apporter dans la distribution intérieure du local d'atelier, ce qui permettra de réserver une place spéciale pour l'enseignement théorique du tissage, qui demande à être mieux donné. | Toiles de lin et d'étoupes. Mouchoirs. Coutil. | 20 | |
| 13 | Meulebeke . . . | La situation de l'atelier est prospère grâce au nouveau contre-maître qui fait preuve de beaucoup de zèle et d'aptitudes; sous sa direction, l'enseignement tant théorique que pratique a acquis du développement; les apprentis font des progrès très sensibles.<br>La commission administrative a amélioré le mobilier qui laissait beaucoup à désirer, ce qui permet plus de diversification dans l'enseignement, et dans ce même but il y a nécessité d'acquérir des armures et des Jacquart.<br>Il est question d'agrandir le local et de construire une nouvelle habitation pour le contre-maître. | Toiles de lin et d'étoupes Essuie-mains façonnés. Coutil. | 16 | |
| 14 | Moorslede . . . | Cet établissement a perdu de son importance par suite du manque de matière première pour la fabrication des tissus d'ameublement. Depuis lors la fréquentation de l'atelier a diminué, l'été surtout; à cette époque de l'année, les élèves sont presque tous occupés aux travaux des champs. | Toiles. Coutils. Essuie-mains ordinaires et façonnés (armure. Serviettes (Jacquart). | 31 | |

| e moyen laires en | | Nombre d'apprentis pour 1895 sachant | | | Illettrés. | Age des apprentis pour 1895 | | | | Nombre d'ouvriers | | *Observations.* |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 890 | 1895 | lire, écrire, calculer. | lire et écrire. | lire. | | en dessous de 14 ans. | de 14 à 16 ans. | de 16 à 20 ans. | au-dessus de 20 ans. | formés en 1895. | formés depuis la fondation des ateliers. | |
| .30 | 0.45 | 10 | 3 | 3 | 2 | 11 | 7 | » | » | 8 | 553 | |
| .50 | 0.45 | 18 | » | » | » | 7 | 8 | 3 | » | 6 | 1251 | |
| .05 | 1.00 | 7 | 10 | 6 | 3 | 5 | 12 | 8 | 1 | 11 | 1079 | |

| Numéro d'ordre. | ATELIER DE : | Situation de l'atelier au point de vue de l'enseignement professionnel. | Genre de fabrication ou travaux. | Nombre d'apprentis 1885 | 1890 |
|---|---|---|---|---|---|
| 15 | Oost-Roosebeke. | On vient de terminer la construction et l'ameublement du nouvel atelier qui est vaste, bien éclairé. Le mobilier très complet ne laisse rien à désirer et permettra de donner un enseignement technique tout à fait soigné. | Toiles. Essuie-mains. Coutil. Cotonnettes. Damassés (Jacquart.) | 18 | 20 |
| 16 | Oost-Nieuwkerke | Cet établissement continue à rendre de grands services dans la contrée où l'on fabrique beaucoup de toiles. Le mobilier est bon, mais devrait être complété par l'acquisition de mécaniques armures, pour familiariser le plus possible l'élève avec toutes les branches de son art. Des mesures ont été prises pour développer l'enseignement théorique simple, notamment l'étude des armures. | Toiles. Toiles à carreaux. Cotonnettes. Molletons. | 15 | 17 |
| 17 | Pitthem . . . . | Sous le rapport du local et du matériel, l'atelier de Pitthem ne laisse rien à désirer et permet d'exercer l'élève dans toutes les branches du métier. | Stores. Coutil pour literies. Serviettes (Jacquart.) | 20 | 18 |
| 18 | Passchendaele . | Cet atelier est fort bien fréquenté, le mobilier est assez satisfaisant. Au point de vue de l'enseignement pratique du tissage, cette institution ne laisse rien à désirer. De nouvelles mesures tendent à donner plus d'importance à la partie théorique, qui doit être plus développée. | Toiles. Essuie-mains. Coteline. Molleton. Velours de coton. Beverteen. | 25 | 27 |

| re moyen laires en | | Nombre d'apprentis pour 1895 sachant | | | Illétrés. | Age des apprentis pour 1895 | | | | Nombre d'ouvriers | | Observations. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1890 | 1895 | lire, écrire, calculer. | lire et écrire. | lire. | | en dessous de 14 ans. | de 14 à 16 ans. | de 16 à 20 ans. | au-dessus de 20 ans. | formés en 1895. | formés depuis la fondation des ateliers. | |
| .85 | » | » | » | » | » | » | » | » | » | » | 815 | Arrêté pour cause de reconstruct. de l'atelier en 1895. |
| .50 | 0.75 | 11 | 4 | » | » | 9 | 6 | » | » | 6 | 353 | |
| .75 | 0.80 | 9 | 2 | 3 | 1 | 3 | 5 | 7 | » | 4 | 620 | |
| 00 | 0.95 | 8 | 2 | 2 | 3 | 3 | 7 | 3 | 2 | 5 | 543 | |

| Numéro d'ordre. | ATELIER DE : | Situation de l'atelier au point de vue de l'enseignement professionnel. | Genre de fabrication ou travaux. | Nombre d'apprentis | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | 1885 | 1890 | 1 |
| 19 | Rumbeke . . . | Cette institution est satisfaisante à tous les points de vue. La commission administrative et l'excellent contre-maître concentrent leurs efforts pour la maintenir dans la voie du progrès. | Toiles. Velours de coton. Coteline. Beverteen. Essuie mains façonnés. Serviettes. (Armure et Jacquart). | 17 | 23 | |
| 20 | Ruysselede. . . (place). | Cet atelier très sensiblement agrandi dans les dernières années est fort bien fréquenté; il est pourvu d'un bon matériel qui permet la diversification des tissus; l'enseignement est donné d'une manière satisfaisante. | Toiles. Essuie-mains. Essuie-mains façonnés (armure) Nappes et serviettes (Jacquart). | 27 | 31 | |
| 21 | Ruysselede. . . (hameau). | Cet atelier, ci-devant simplement communal, a été admis depuis quelques années à participer aux subsides de l'Etat et de la province.<br>L'enseignement y est élémentaire; on s'y borne à tisser de la toile et des essuie-mains ordinaires. Les apprentis qui désirent se perfectionner continuent leurs cours à l'atelier de Ruysselede (place). | Toiles de lin et d'étoupes Essuie-mains. | » | 14 | |
| 22 | Ruddervoorde . | Au point de vue de l'enseignement pratique du tissage, l'atelier de Ruddervoorde est assez satisfaisant. Il est regrettable que le local soit si bas d'étage, ce qui s'oppose à l'introduction du tissage à la Jacquart.<br>Au point de vue de la théorie, il y a aussi du progrès à réaliser; mais le nombre des apprentis peu instruits rend la tâche du contre-maître pleine de difficultés. Au | Toiles. Toiles à carreaux. Meuble. Essuie-mains. | 31 | 35 | |

| ffre moyen salaires en | | Nombre d'apprentis pour 1895 sachant | | | Illetrés. | Age des apprentis pour 1895 | | | | Nombre d'ouvriers | | Observations. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1890 | 1895 | lire, écrire, calculer. | lire et écrire. | lire. | | en dessous de 14 ans. | de 14 à 16 ans. | de 16 à 20 ans. | au-dessus de 20 ans. | formés en 1895. | formés depuis la fondation des ateliers. | |
| 0.80 | 0.75 | 15 | 4 | 2 | 2 | 11 | 5 | 6 | 1 | 12 | 469 | |
| 0.90 | 0 90 | 10 | 6 | 4 | 2 | 3 | 10 | 8 | 1 | 14 | 230 | |
| 0.70 | 0.80 | 11 | 2 | 3 | 2 | 3 | 8 | 6 | 1 | 5 | 61 | Créé en 1886. |
| 1.10 | 1 00 | 14 | 6 | 3 | 4 | » | 7 | 13 | 7 | 11 | 425 | |

| Numéro d'ordre. | ATELIER DE : | Situation de l'atelier au point de vue de l'enseignement professionnel. | Genre de fabrication ou travaux. | Nombre d'apprentis | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | 1885 | 1890 |
| | | surplus, le secrétaire-trésorier, chargé de l'enseignement primaire à donner aux apprentis, et le contre-maître méritent des éloges pour le zèle apporté dans l'accomplissement de leur mission. | | | |
| 23 | Staden . . . . | L'atelier de Staden est parfaitement aménagé ; il est muni d'un excellent matériel qui se complète chaque année. Malheureusement, malgré les efforts persévérants de la commission administrative, la fréquentation en est trop irrégulière ; le public n'apprécie pas à sa valeur les bienfaits de l'enseignement qui s'y donne. | Toiles. Essuie-mains. Molleton. Serviettes Jacquart). Tissu à l'armure. | » | 3 |
| 24 | Swevezeele. . . | Cet établissement, après avoir été très florissant, s'est trouvé durant quelques années dans une situation précaire, par suite d'une fréquentation irrégulière ; maintenant il regagne petit à petit le terrain perdu et l'on nourrit l'espoir de lui voir reconquérir son ancienne situation. | Toiles. Essuie-mains. Serviettes (Jacquart). | 9 | 1[illegible] |
| 25 | Thourout . . . | L'enseignement professionnel y est fort bien donné, le matériel répond à tous les besoins. Cet atelier se distingue par une grande variété de tissus et d'armures dont l'étude préalable se fait au tableau noir. | Toiles. Dimitte. Reverteen. Stores. Tapis. Essuie-mains Jacquart). | 20 | 2[illegible] |
| 26 | Thielt. . . . . | Cet atelier continue à occuper le premièr rang par sa situation prospère, par l'excellence de son mobilier, par les bons soins du personnel enseignant, par la variété des tissus enseignés et par les bons services qu'il rend à l'industrie. | Essuie-mains façonnés. Ameublem[t]. Tapis (Jacq.) Serviettes et nappes (Jq.) Damassés. | 49 | 4[illegible] |

| ire moyen salaires en | | Nombre d'apprentis pour 1893 sachant | | | Illettrés. | Age des apprentis pour 1893 | | | | Nombre d'ouvriers | | Observations. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1890 | 1893 | lire, écrire, calculer. | lire et écrire. | lire. | | en dessous de 14 ans. | de 14 à 16 ans. | de 16 à 20 ans. | au-dessus de 20 ans. | formés en 1893. | formés depuis la fondation des ateliers. | |
| 0.45 | 0.50 | 3 | 3 | 1 | 1 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 404 | Réorganisé en 1890. |
| 0.70 | 0.75 | 7 | 4 | 2 | 2 | 5 | 8 | 1 | 1 | 7 | 716 | |
| 1.00 | 1.25 | 10 | 3 | 4 | » | 2 | 8 | 4 | 3 | 5 | 281 | |
| 1.37 | 1.50 | 17 | 19 | 13 | 10 | » | 28 | 16 | 15 | 13 | 215 | |

| Numéro d'ordre. | ATELIER DE : | Situation de l'atelier au point de vue de l'enseignement professionnel. | Genre de fabrication ou travaux. | Nombr d'apprenti | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | | 1885 | 1890 |
| 27 | Waereghem . . (Place.) | L'enseignement professionnel y est satisfaisant. Il serait cependant désirable de le voir plus diversifié par l'adjonction de quelques métiers Jacquart, mais il est difficile de se procurer la matière première. | Toiles. Coutil. Articles d'exportation. Cotonnette. | 35 | 25 |
| 28 | Waereghem . . (Hameau.) | Cet atelier est en voie de progrès: il a été récemment pourvu d'un bon nombre de métiers nouveaux au moyen desquels le travail est plus diversifié que précédemment. | Stores. Toiles. Essuie-mains. | 20 | 21 |
| 29 | Wacken. . . . | L'ancien local d'atelier laissait à désirer sous le rapport de la salubrité ; on en a construit un nouveau parfaitement aménagé. On se propose maintenant l'acquisition d'un mobilier mieux en rapport avec les besoins du service et les exigences de l'enseignement professionnel qui est trop élémentaire encore dans cette école. | Toiles. Cotonnettes Coutil. | 13 | 1[illegible] |
| 30 | West-Roosebeke. | Cet établissement est bien fréquenté l'hiver, mais l'été il y a beaucoup de vides, ce qui contrarie la marche de l'enseignement. Les travaux aux champs et dans les briqueteries, la cueillette du houblon sont autant de circonstances qui entravent la bonne marche de l'atelier. | Toiles unies et à carreaux. Molleton. Beverteen. | 25 | [illegible] |
| 31 | Wyngene . . . | Le nouveau local est fort vaste et bien disposé; il est pourvu d'un excellent matériel, mais l'enseignement professionnel se ressent d'une direction manquant de fermeté. | Toiles. | 16 | [illegible] |
| | | TOTAUX. . . | . . . . . | 617 * | 6[illegible] ** |

* En 1885 il y avait 34 ateliers. | ** En 1890 il y avait 32 ateliers.

| Chiffre moyen des salaires en | | Nombre d'apprentis pour 1895 sachant | | | Illettrés. | Age des apprentis pour 1895 | | | | Nombre d'ouvriers | | Observations |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1890 | 1895 | lire, écrire, calculer. | lire et écrire. | lire. | | en dessous de 14 ans. | de 14 à 16 ans. | de 16 à 20 ans. | au-dessus de 20 ans. | formés en 1895 | formés depuis la fondation des ateliers. | |
| 0.70 | 0.90 | 8 | 13 | 2 | 3 | 9 | 8 | 5 | 4 | 8 | 1,070 | |
| 0.50 | 0.75 | 4 | 9 | 3 | 2 | 9 | 3 | 5 | 1 | 8 | 749 | |
| 0.75 | 0.75 | 4 | 5 | 2 | 2 | 5 | 7 | 1 | » | 4 | 364 | |
| 0.55 | 0 60 | 12 | 3 | » | 3 | 4 | 7 | 2 | 5 | 3 | 602 | |
| 0.70 | 0 60 | 5 | » | » | 2 | 1 | 2 | 4 | » | 2 | 319 | |
| » | » | 263 | 158 | 72 | 49 | 162 | 201 | 126 | 53 | 195 | 20,827 | Chiffre précédent en 1894. |
| | | | | | | | | | | | 195 | |
| | | | | | | | | | | | 21,022 | Chiffre actuel. |

**Rapport sur la situation des ateliers d'apprentissage et des écoles professionnelles de tissage de la province de la Flandre orientale. 1885-1896** (1).

Les ateliers d'apprentissage de la Flandre Orientale suivent, en général, une marche prospère, grâce à leur bonne administration et au zèle des contre-maîtres chargés de l'enseignement professionnel.

Le besoin d'agrandir et d'améliorer certains ateliers s'est fait vivement sentir ; les propositions, faites à ce sujet par les autorités locales, ont été approuvées et appuyées pécuniairement par le Gouvernement.

Afin de maintenir ces établissements au niveau des progrès de la fabrication, M. le Ministre a exprimé, par dépêche du 10 février 1890, le désir de transformer les ateliers les plus importants en écoles professionnelles de tissage d'une organisation simple et pratique.

Les autorités communales de Calcken et de Waesmunster se sont mises d'accord avec l'inspection pour favoriser ce projet.

A l'enseignement professionnel du tissage théorique et pratique ont été annexés des cours de dessin et de mécanique fréquentés non seulement par les élèves de l'atelier, mais aussi par les autres jeunes gens de la localité et même des communes limitrophes.

L'autorité locale, d'accord avec la commission administrative de l'école de Calcken, a annexé à l'atelier un bâtiment (anciennement occupé par un fabricant) pour le placement des mécaniques nécessaires aux opérations préliminaires du tissage et pour l'installation des métiers à tisser.

En 1888, la commission administrative de l'atelier de Waesmunster, désireuse de donner plus d'extension à l'école, a mis gratuitement à sa disposition un local y attenant, très bien éclairé, pour le placement de plusieurs métiers ; les élèves déjà formés, qui n'ont pas au logis l'emplacement nécessaire pour installer un métier, pourront travailler dans ce nouveau local. En 1891, l'inspection a signalé à l'autorité locale l'utilité de transformer une partie de l'étage de l'atelier en vue de pouvoir y installer des

(1) M. Hannet est chargé de l'inspection.

mécaniques préparatoires; on a aussitôt mis la main à l'œuvre pour effectuer les changements nécessaires.

A Baelegem, le manque de locaux définitifs a paralysé, pendant un certain temps, la marche régulière de l'école. La commission administrative a recherché les moyens de pourvoir à la construction d'un bâtiment; elle y est parvenue à l'aide d'une souscription particulière et, en 1891, un atelier pour 16 métiers modèles avec accessoires, a été construit à Baelegem.

Il etait nécessaire d'ériger un nouvel atelier à Cruyshautem. L'administration communale a décidé, en 1889, de transformer l'ancienne maison communale en école d'apprentissage. A cet effet, les combles de ce bâtiment ont été transformés en une salle pour les mécaniques de la préparation et on y a annexé, en outre, une nouvelle salle de 5 mètres de long. Cet heureux changement, effectué à l'aide d'un subside du Gouvernement, a produit les meilleurs résultats sur la bonne marche de l'école.

Comme suite à la proposition de M. le bourgmestre d'Eenaeme, d'agrandir l'atelier, l'inspecteur a soumis, en 1891, un plan d'agrandissement permettant l'installation d'un nombre double de métiers. Les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet ont été soumises à l'approbation du conseil communal; mais celui-ci a maintenu le *statu quo*.

A Olsene, les parents du contremaître, propriétaires de l'atelier, ont désiré employer le bâtiment pour leur usage personnel. En séance du 16 juin 1893, le conseil communal et l'administration de l'atelier ont voté, à l'unanimité des membres, la construction d'un nouveau local; ce projet fut approuvé, le 2 août 1895, par la Députation permanente de la Flandre Orientale; il a été appuyé pécuniairement par l'État.

En présence de l'exiguité de l'atelier de Ruyen, le conseil communal a décidé, en 1889, d'approprier à l'usage de l'école un bâtiment de 30 mètres de long et 7 mètres de large qui a été transformé en salle de tissage bien éclairée et aérée où 24 métiers modèles ont pris place. L'étage sert aux opérations préliminaires du tissage.

En 1894, l'autorité locale de Synghem, désireuse d'avoir un atelier plus spacieux et mieux aéré, a transféré celui-ci dans un bâtiment plus vaste, qui mesure 18 mètres de long et 9 mètres de large. L'étage de ce bâtiment sert aux opérations préparatoires.

En 1893, une école professionnelle de tissage a été créée au

hameau de Meulestede (Oostacker). Cette institution outillée, en partie, d'un matériel perfectionné, est appelée à rendre de grands services aux nécessiteux de la localité.

Il résulte de ce qui précède que, de 1885 à 1896, deux ateliers : Waesmunster et Calcken, ont été transformés en écoles professionnelles de tissage ; quatre ateliers : Baelegem, Olsene, Ruyen, Synghem ont été transférés dans un autre bâtiment plus vaste ; trois ateliers, Calcken, Waesmunster, Cruyshautem ont été agrandis par l'annexion d'une seconde salle ; une école professionnelle de tissage a été créée.

En 1884, la province comptait 10 ateliers d'apprentissage et le nombre d'inscriptions des élèves s'est élevé à 224, dont 94 sont sortis formés durant l'année.

En 1895, elle comptait 8 ateliers d'apprentissage et 3 écoles professionnelles de tissage ayant ensemble 218 élèves, dont 98 ont été formés pendant le cours de l'année.

Durant une période de 10 années (1885-1896), les ateliers et écoles professionnelles de tissage ont formé 1019 ouvriers.

Les locaux ainsi que le matériel du tissage sont, en général, bien entretenus et les règles de l'hygiène sont observées.

L'enseignement professionnel est donné avec soin par des contremaîtres diplômés. Quand, par une circonstance exceptionnelle, on ne trouve pas de candidat diplômé pour les fonctions de contremaître, on choisit pour cet emploi un ancien élève de l'école, qui n'est nommé qu'à titre provisoire et qui est tenu de suivre, durant une année, le cours de tissage du dimanche à l'école industrielle de Gand, afin de se préparer à passer un examen nécessaire à sa nomination définitive.

Un bulletin indiquant le nombre des élèves, leurs présences, les salaires payés et la production de l'atelier, est envoyé mensuellement à l'inspection (annexe C., VI).

Le livre journal du contre-maître (annexe C. VII) et les cahiers des élèves, relatant les leçons professionnelles reçues et contenant les échantillons des tissus exécutés, sont tenus avec soin.

Il a été distribué, durant la période de 1885 à 1895, aux apprentis, pour la bonne tenue des cahiers et pour avoir suivi régulièrement l'atelier, des récompenses consistant en livrets sur la Caisse d'épargne pour une valeur de 3,345 francs.

Le matériel perfectionné, dont les ateliers sont dotés actuellement, permet de former une série d'ouvriers capables, et les

industriels, persuadés de la bonne fabrication des tissus, sont heureux de confier aux ateliers leurs matières premières. Ces institutions continuent à rendre de grands services à la classe laborieuse; en effet, les jeunes gens s'initient au métier, tout en méritant un salaire convenable; ils se perfectionnent successivement dans la fabrication de tous les genres de tissus, ce qui leur permettra de se procurer plus tard un travail rémunérateur.

Dans certaines localités, l'enseignement primaire donné aux apprentis est parfois négligé. Il est à supposer que, si les instituteurs chargés de ce service, jouissaient d'une plus forte indemnité que celle qui leur est octroyée (ordinairement 100 francs par an), ils se dévoueraient davantage à l'instruction des jeunes apprentis.

La plupart des commissions administratives prennent à cœur la prospérité de l'atelier; il serait désirable que toutes les commissions fassent visiter leurs ateliers par quelques-uns de leurs membres au moins une fois par semaine; la visite des administrateurs est un stimulant pour l'élève et elle excite aussi le zèle du contremaître à faire régner l'ordre et l'activité à l'atelier.

Les ateliers d'apprentissage et les écoles professionnelles de la province possèdent le règlement sur le travail des femmes, des adolescents et des enfants, et l'inspection leur a donné les instructions nécessaires pour qu'ils se conforment à la loi du 13 décembre 1889.

---

| Numéro d'ordre. | ATELIER DE | Situation de l'atelier en 1895 au point de vue de l'enseignement professionnel. | GENRE de fabrication ou travaux. |
|---|---|---|---|
| 1 | Baelegem. . . . . créé le 4 déc. 1857 | La marche de l'atelier a été très satisfaisante durant l'année 1895. L'enseignement professionnel y est bien donné; aussi les élèves font en général des progrès rapides et sont en peu de temps à même de contribuer par leur salaire à augmenter le bien-être de la famille.<br>Les métiers ont été constamment occupés à la production d'articles variés à la marche et à la mécanique d'armure.<br>L'instruction primaire, donnée régulièrement, est suivie par tous les apprentis de l'atelier.<br>Sur la proposition de l'inspection, M. le Gouverneur a invité la commission administrative à distribuer 4 livrets de la Caisse d'épargne, dont 2 de 10 fr. et 2 de 5 fr., aux élèves qui se sont distingués par leur travail et leur assiduité durant l'année. | Toiles mixtes, cotonn et vichys unis, à ray et à carreaux; essuie-m à carreaux, coutils chemises; étoffes pour et pantalons à la marc à la mécanique d'armu |
| 2 | Calcken . . . . . créé le 19 août 1857 | L'école suit une voie très prospère, l'ordre et la propreté sont parfaitement observés. La théorie du tissage, avec application sur le métier à échantillonner, est donnée régulièrement et avec soin par le contremaître; la bonne tenue de son registre et des cahiers des élèves en est une preuve évidente.<br>Quatre fabricants fournissent régulièrement des matières textiles à l'établissement pour la production de tissus très variés, instructifs et rémunérateurs<br>Le professeur de dessin de l'académie de Wetteren, M. De Vleeshauwer, enseigne les principes du dessin et de la mécanique à l'école de Calcken, le lundi de 4 à 6 heures du soir, durant la période d'hiver; ce cours est fréquenté par 39 élèves, dont 21 apprentis de l'école de tissage; il donne les meilleurs résultats. | Essuie-mains et serv en lin, et en lin et unis et à carreaux, marche et à la méca d'armure; serviettes frées; coutils pour ch à rayures et à carreau tonnettes et vichys u rayures et à carreau mittes, flanelles, etc. |

| Chiffre moyen du salaire. | Nombre d'apprentis sachant | | | Illettrés | L'admission des élèves est-elle particulièrement sollicitée? | Nombre d'ouvriers formés sortis | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | lire, écrire, calculer | lire et écrire. | lire seulement. | | | en 1895 | depuis la fondation de l'atelier. |
| 50 à 75 | 14 | 2 | — | 3 | Oui. | 11 | 1180 |
| 25 à 00 | 17 | 14 | 1 | 2 | Beaucoup de parents sollicitent l'admission de leur fils à l'atelier. | 7 | 427 |

| Numéro d'ordre. | ATELIER DE | Situation de l'atelier en 1895 au point de vue de l'enseignement professionnel. | GENRE de fabrication ou travaux. |
|---|---|---|---|
| | | L'instruction primaire est donnée deux fois par semaine pour les commençants et trois fois pour les élèves plus avancés.<br>Dix livrets de 5 fr. ont été distribués aux apprentis qui se sont distingués par leur travail et leur application. | |
| 3 | Cruyshautem . . . créé le 27 nov. 1848 | L'atelier continue à marcher dans de bonnes conditions ; tous les métiers ont été régulièrement occupés durant l'année par des tissus très variés, à plusieurs couleurs; c'est là pour l'apprenti capable un travail instructif et rémunérateur.<br>Le registre du contremaître et les cahiers des élèves pour l'enseignement professionnel sont assez bien tenus; la leçon théorique est pratiquée à tour de rôle par les apprentis sur le métier *ad hoc*.<br>L'instruction primaire, donnée cinq fois par semaine, est très suivie.<br>Six livrets de 5 fr. de la Caisse d'épargne ont été distribués aux apprentis qui se sont distingués par leur application. | Cotonnettes, vichys tils pour chemises u rayures et à carreau 2 à 6 marches; étoffe talons demi-laine à la nique d'armure. |
| 4 | Eenaeme. . . . . créé le 7 août 1854 | La marche de l'atelier est toujours satisfaisante; comme précédemment, le contremaître continue à apporter tous ses soins à l'ordre intérieur. Les cahiers des élèves sont très soignés et montrent que l'enseignement professionnel est donné régulièrement.<br>L'instruction primaire est suivie avec zèle par tous les apprentis de l'atelier.<br>Trois élèves, qui se sont distingués par leur travail, ont obtenu un livret de 10 fr. et deux élèves un livret de 5 fr. de la Caisse d'épargne.<br>Par arrêté ministériel en date du 16 octobre 1895, M. D'Hondt, Ivon, conseiller communal, a été nommé | Toiles, essuie-main reaux, bass, siamoi tonnettes unies et reaux; coutils pour el à la mécanique d'ar |

| Chiffre moyen du salaire. | Nombre d'apprentis sachant | | | Illettrés. | L'admission des élèves est-elle particulièrement sollicitée? | Nombre d'ouvriers formés sortis | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | lire, écrire, calculer. | lire et écrire. | lire seulement | | | en 1895 | depuis la fondation de l'atelier. |
| 0.25 à 1.00 | 15 | — | — | — | Dix jeunes gens sollicitent leur admission. | 15 | 1,259 |
| 0.25 à 4.00 | 9 | 5 | 2 | — | Le nombre des demandes augmente. | 8 | 533 |
| | | | | | | — | |

| Numéro d'ordre. | ATELIER DE | Situation de l'atelier en 1895 au point de vue de l'enseignement professionnel. | GENRE de fabrication ou travaux. |
|---|---|---|---|
| | | membre de la commission administrative de l'atelier d'apprentissage d'Eenaeme, en remplacement de M. Beaucarme, décédé. | |
| 5 | Olsene. . . . . créé le 4 sept. 1857 | La bonne marche de l'école a été entravée durant une grande partie de l'année, par suite de travaux de transformation des bâtiments pour l'usage personnel du propriétaire. Cinq métiers seulement ont fonctionné; l'enseignement professionnel a été médiocre; aussi trois apprentis seulement ont obtenu un livret de 10 fr. de la Caisse d'épargne.<br>L'instruction primaire, donnée cinq fois par semaine, est suivie par tous les apprentis.<br>En séance du 2 août 1895, la députation permanente de la Flandre Orientale a approuvé le projet de construction d'un nouvel atelier d'apprentissage à Olsene. M. le Ministre de l'Industrie et du Travail a bien voulu, à titre exceptionnel et eu égard à la situation financière de la commune, accorder, sur les fonds de son département, un subside extraordinaire pour la construction d'un nouveau bâtiment; l'école pourra donc bientôt reprendre sa bonne marche d'autrefois.<br>Les travaux se poursuivent activement et sont bien exécutés<br>Le transfert du matériel dans le nouvel établissement a commencé le 5 décembre dernier. | Toiles, essuie-mains à rayures et à carr coutils pour chemise marche et à la méc d'armure. |
| 6 | Oordegem . . . créé le 5 août 1848 | L'atelier continue à donner d'excellents résultats. Grâce à la bonne méthode de l'enseignement profession- | Toiles à lames; mains, serviettes et unies, à rayures et |

| Nombre moyen des élèves | Nombre d'apprentis sachant | | | Illettrés. | L'admission des élèves est-elle particulièrement sollicitée ? | Nombre d'ouvriers formés sortis | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | lire, écrire, calculer. | lire et écrire. | lire seulement. | | | en 1895 | depuis la fondation de l'atelier. |
| 70 | 4 | 2 | — | — | Oui, et même des communes limitrophes. | 6 | 320 |
| 5<br>5 | 22 | — | 2 | 8 | Les demandes se succèdent. | 8 | 480 |

| Numéro d'ordre. | ATELIERS DE | Situation de l'atelier en 1895 au point de vue de l'enseignement professionnel. | GENRE de fabricatio travaux. |
|---|---|---|---|
| | | nel qui s'y donne, les élèves font des progrès rapides ; ils appliquent, à tour de rôle, sur le métier à échantillonner, la leçon théorique donnée par le contremaître. L'abondance des matières premières fournies par les fabricants permet de choisir la besogne la plus en rapport avec l'aptitude de l'élève, la plus instructive et la mieux salariée. Tous les métiers à la marche, à la mécanique d'armure et à la mécanique Vincenzi, battent régulièrement et produisent des étoffes très variées.<br><br>La bonne marche de l'école est due en grande partie au zèle et au dévouement du contremaître.<br><br>L'instruction primaire est donnée six fois par semaine ; elle est régulièrement suivie par tous les apprentis de l'atelier.<br><br>Six livrets de 5 fr. de la Caisse d'épargne ont été distribués aux élèves qui ont apporté le plus de soin à leur cahier de tissage et qui ont fréquenté régulièrement l'école durant l'année.<br><br>Par arrêté de M. le Gouverneur, en date du 31 décembre 1894, M. A. De Brouwer, employé, a été nommé secrétaire-trésorier de l'atelier d'apprentissage d'Oordegem. | reaux, à la marcl mécanique d'armu tils pour chemise pour pantalons e demi-laine ; servic pes et toiles à mat leurs variées, à nique Jacquard et |
| 7 | Oostacker . . . . créé en 1893 | L'école a marché durant l'année dans des conditions satisfaisantes ; elle suit une marche prospère, grâce à M. le curé Ide, qui s'intéresse tout particulière- | Toiles mixte mains à rayure reaux ; cotonnet et coutils pour |

| Chiffre moyen du salaire. | Nombre d'apprentis sachant | | | Illettrés. | L'admission des élèves est-elle particulièrement sollicitée? | Nombre d'ouvriers formés sortis | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | lire, écrire, calculer. | lire et écrire. | lire seulement. | | | en 1895 | depuis la fondation de l'atelier. |
| .50 à .00 | 22 | — | 2 | — | Trois demandent leur admission. | 2 | 7 |

| Numéro d'ordre. | ATELIER DE | Situation de l'atelier en 1895 au point de vue de l'enseignement professionnel. | GENRE de fabrication travaux. |
|---|---|---|---|
| | | ment à l'école et s'occupe avec dévouement de stimuler le zèle des élèves et de leur inculquer le goût du travail. Quoique l'école ne soit pas entièrement organisée, les industriels y envoient régulièrement des matières premières, et les jeunes apprentis sont heureux de trouver un travail rémunérateur, tout en s'initiant à leur métier.<br>L'école est dotée d'un matériel qui permet à l'élève de produire du travail dans de bonnes conditions.<br>Les cours de dessin et de mécanique s'ouvriront prochainement. | rayures et à carre deux et plusieurs m |
| 8 | Ruyen . . . . . créé le 27 juin 1857 | La bonne marche de l'atelier se maintient; l'ordre et la propreté y règnent; on y travaille des articles très variés, de deux à douze marches; les mécaniques d'armures produisent des étoffes pour pantalons dont la fabrication est instructive et très rémunératrice.<br>Le registre du contremaître, toujours à jour, la bonne tenue des cahiers des élèves et de la série d'échantillons très variés produits d'après les leçons enseignées démontrent que l'instruction professionnelle est donnée régulièrement et avec soin; aussi 6 élèves (les plus méritants) ont obtenu un livret de 5 fr. de la Caisse d'épargne.<br>Tous les apprentis suivent l'enseignement primaire, qui est donné cinq fois par semaine. | Toiles et toiles cotonnettes, toiles à rayures et à carrea tils unis; coutils po mises, à rayures pou et matelas; article pantalons en demi plusieurs marches mécanique lève et ba |
| 9 | Sinay . . . . . créé le 27 mars 1855 | Dans le commencement de l'année, l'atelier d'apprentissage de Sinay avait | Siamoises, coto coutils pour che rayures et à carre |

| Chiffre moyen du salaire. | Nombre d'apprentis sachant | | | Illettrés. | L'admission des élèves est-elle particulièrement sollicitée ? | Nombre d'ouvriers formés sortis | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | lire, écrire, calculer. | lire et écrire. | lire seulement | | | en 1895 | depuis la fondation de l'atelier. |
| 0 25<br>5<br>1 25 | 16 | — | — | 2 | | 11 | 447 |
| 1 35 | 5 | 4 | 2 | — | Assez pour occuper les métiers. | 2 | 175 |

| Numéro d'ordre. | ATELIER DE | Situation de l'atelier en 1895 au point de vue de l'enseignement professionnel. | GENRE de fabrication travaux. |
|---|---|---|---|
| | | perdu une partie de son activité d'autrefois.<br><br>Il s'est produit depuis cette époque un heureux revirement : la plupart des métiers sont occupés et la salle est tenue proprement et avec ordre; le registre du contremaître et les cahiers des élèves sont à jour et tenus dans des conditions satisfaisantes.<br><br>L'instruction primaire, qui est donnée régulièrement, est suivie par tous les apprentis de l'atelier.<br><br>Quatre élèves ont obtenu un livret de 10 fr. de la Caisse d'épargne et deux un livret de 5 fr. | nelles; doublures et pour robes en demi-l laine pure à la méc d'armure; châles gau laine à la mécaniq quard. |
| 10 | Synghem. . . . . créé le 25 janv. 1858 | L'atelier est transféré dans le vaste bâtiment dit « le Casino », qui est remis à neuf; il est bien éclairé et aéré; le rez-de-chaussée comprend les métiers à tisser, disposés en trois rangées; à l'étage, se trouve le matériel de préparation.<br><br>Grâce à un contre-maître capable, secondé par la Commission administrative, qui prend vivement à cœur la bonne marche de l'école, l'atelier suit une voie toujours prospère. L'enseignement professionnel est donné d'une manière intuitive; chaque leçon théorique est pratiquée par les élèves à tour de rôle, sur le métier à échantillonner; aussi sont-ils initiés en peu de temps au travail de divers genres de tissus à la marche et à la mécanique d'armure.<br><br>L'instruction primaire est bien suivie; elle sera donnée sous peu dans | Cotonnettes, vichy tils pour chemises rayures et à carre deux et plusieurs m tissus robes à carre coton et demi-laine, à la marche et à la nique d'armure. |

| en 1895. | Chiffre moyen du salaire. | Nombre d'apprentis sachant | | | illettrés. | L'admission des élèves est-elle particulièrement sollicitée ? | Nombre d'ouvriers formés sortis | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | lire, écrire, calculer. | lire, et écrire. | lire seulement | | | en 1895 | depuis la fondation de l'atelier. |
| 23 | 1.25 à 1.50 | 11 | 10 | 2 | — | Les admissions sont vivement sollicitées, même par des élèves d'autres communes. | 11 | 420 |

| Numéro d'ordre. | ATELIER DE | Situation de l'atelier en 1895 au point de vue de l'enseignement professionnel. | GENRE de fabrication ou travaux. |
|---|---|---|---|
| | | l'atelier même, afin d'éviter une perte de temps aux élèves et d'empêcher leur sortie de l'atelier avant l'heure réglementaire.<br><br>Sur 27 élèves dont les cahiers ont été soumis à l'inspection, 6 ont été désignés pour l'obtention d'un livret de 5 fr. de la Caisse d'épargne. | |
| 11 | Waesmunster. . . créé le 30 mars 1849 | Grâce à la bonne réputation dont jouit l'école professionnelle de Waesmunster et au dévouement de la Commission directrice, qui n'épargne aucun effort pour faire prospérer l'établissement, les matières premières ont afflué durant l'année<br><br>Il a fallu stimuler le zèle du contremaître, mais maintenant l'enseignement technique est bien soigné ; le registre du contremaître et les cahiers des élèves sont à jour et bien tenus.<br><br>Les leçons de dessin et de mécanique sont données une fois par semaine, durant les six mois d'hiver.<br><br>L'instruction primaire est très bien suivie.<br><br>Un livret de 10 fr. et six de 5 fr de la Caisse d'épargne ont été distribués aux élèves qui se sont distingués par leur zèle et qui ont fréquenté régulièrement l'école durant l'année. | Siamoises, cotonnettes étoffes, étoffes pour ro à rayures et à carreaux coton et demi-laine à la m canique d'armure : r viottes et draps de dau en pure laine, rideaux c nelés à rayures, écharpe plusieurs couleurs pour Congo; courte pointes frées à la Jacquard. |

| | Chiffre moyen du salaire. | Nombre d'apprentis sachant | | | Illettrés. | L'admission des élèves est-elle particulièrement sollicitée? | Nombre d'ouvriers formés sortis | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | lire, écrire, calculer. | lire et écrire. | lire seulement. | | | en 1895 | depuis la fondation de l'atelier. |
| ) | 0 30 à 2.25 | 20 | — | — | — | Oui. | 17 | 385 |
| 8 | | 155 | 37 | 11 | 15 | | 98 | 5,633 |

## Ateliers d'apprentissage d'Écaussinnes-d'Enghien pour la taille des pierres.

En 1873, le Conseil communal d'Écaussinnes-d'Enghien, sur les instances des maîtres de carrières, décida la création d'un atelier d'apprentissage pour la taille des pierres.

A cette époque, les bons ouvriers faisaient défaut. L'atelier d'apprentissage avait pour but de fournir aux carrières des ouvriers expérimentés, qui ne seraient plus rivés par leur manque d'habileté aux besognes grossières et peu lucratives, mais qui seraient capables d'exécuter dans de bonnes conditions les travaux les plus difficiles; on voulait également soustraire l'apprenti aux funestes exemples et aux mauvaises leçons de maîtres trop souvent sans conduite et sans instruction, préoccupés de faire produire à l'enfant dans le plus bref délai un travail plus ou moins rémunérateur, et ne songeant guère à lui donner la connaissance complète de son métier et à assurer son avenir. Un enseignement régulier, méthodique et raisonné fut substitué à l'enseignement routinier donné jusqu'alors. D'autre part, pour rendre le métier de tailleur de pierres accessible à tous, l'administration communale voulut épargner aux apprentis les frais considérables auxquels ils étaient astreints autrefois et décida que l'enseignement serait gratuit.

*Première organisation : atelier unique.* — Les ateliers furent réunis d'abord dans un local spécial appartenant à la commune, situé en dehors des carrières, où les élèves étaient soustraits aux mauvais exemples. Le travail se faisait sous la surveillance d'un contremaître nommé et payé par l'administration communale; les apprentis façonnaient les pierres qui leur étaient amenées successivement, et d'après un ordre déterminé, de chacune des exploitations. La conduite des pierres brutes de la carrière à l'atelier, le retour des pierres façonnées de l'atelier à la carrière, les pierres brisées ou inutilisables pour malfaçon ou accident quelconque, étaient à la charge du maître de carrière qui payait du reste à l'atelier le travail exécuté suivant le tarif en usage.

Assurer continuellement du travail à l'atelier était chose difficile et coûteuse. Il n'était guère possible de confier aux élèves que les pierres dites marchandes, qui sont d'un usage courant et peuvent

seules se façonner à l'avance : pierres unies, seuils, montants, linteaux, marches, bordures... On ne pouvait songer à leur faire exécuter des pierres d'appareil : celles-ci se font sur commande, doivent être achevées à date fixe, par un travail souvent rapide, et exigent, pour leur parfaite exécution, la surveillance directe et incessante de l'appareilleur de la carrière.

La production des pierres marchandes dépassa rapidement la consommation ; au bout de quelques années, elles s'accumulèrent dans les diverses exploitations. D'autres inconvénients encore furent signalés. Malgré ces difficultés, l'atelier d'apprentissage fut maintenu jusqu'en 1888. Il eut une fréquentation normale variant de 25 à 40 élèves.

Mais la situation ne pouvait plus se prolonger ; de toutes parts s'élevaient des plaintes ; une nouvelle organisation devenait indispensable. Le Gouvernement, pressenti, conseilla la création d'ateliers multiples.

*Deuxième organisation : ateliers multiples.* — Cette nouvelle organisation fut mise en pratique dès 1890. Des ateliers, appartenant aux industriels, sont établis dans les carrières mêmes, dans des locaux sains, abrités, éloignés autant que possible des causes de distractions. Cette disposition supprime les transports onéreux et les pertes de temps, et permet, en outre, d'initier les apprentis à tous les travaux qu'ils auront à exécuter plus tard comme ouvriers.

Chaque atelier, à la tête duquel se trouve placé un contremaître, peut recevoir un maximum de 20 apprentis. L'expérience a prouvé que, si ce nombre est dépassé, l'enseignement d'un instructeur devient insuffisant et inefficace.

Le chef d'atelier, choisi par le maître de carrières et nommé par la commission administrative, consacre tout son temps exclusivement à ses élèves.

Avant d'être admis à l'atelier, les apprentis doivent prendre l'engagement de suivre régulièrement les cours de l'école de dessin et d'industrie.

Ils sont admis à l'âge de 12 ans, s'ils justifient d'une connaissance suffisante d'instruction primaire.

La durée de l'enseignement est de 3 années de 300 jours de travail, soit 900 jours, à l'expiration desquels il est délivré aux apprentis, reconnus capables par la commission administrative, un diplôme de capacité mentionnant le mérite personnel de

chacun d'eux et signé par le bourgmestre et les représentants de l'autorité supérieure.

Les heures de travail sont les mêmes que celles des ouvriers des carrières, tout en tenant compte des prescriptions de la loi du 13 décembre 1889, qui règle la durée du travail journalier ainsi que la durée et les conditions du repos, en ce qui concerne les adolescents.

L'apprenti tailleur de pierres jouit à Écaussines-d'Enghien de ce rare privilège, qu'au lieu de payer pour faire son apprentissage, il gagne un salaire au bout de quelques mois, aussitôt qu'il est à même de produire un travail marchand.

Les travaux exécutés par les apprentis leur sont payés mensuellement suivant le tarif de façon adopté dans les carrières. Une retenue de 20 p. c. sur les salaires est faite la première année, une de 10 p. c. la seconde, une de 5 p. c. la troisième.

Ces retenues restent dans la caisse des ateliers; on y ajoute la somme spécialement inscrite au budget, ainsi que le produit des dons et des amendes. A la fin de l'année scolaire, le total de ces diverses recettes est distribué sous forme de primes aux apprentis, sans qu'il en soit distrait un centime pour frais d'écolage ou autres dépenses.

Il y a là une véritable restitution des retenues, avec majoration pour ceux des apprentis qui se sont distingués par leur exactitude et leur bonne volonté.

Les apprentis qui, sans le consentement de la commission administrative, quittent l'atelier où ils sont inscrits ou qui en sont exclus pour incapacité notoire ou inconduite, perdent, au profit de leurs camarades, tout droit aux retenues qui leur ont été faites précédemment.

A titre d'encouragement, la commission administrative accorde, chaque année, sur la proposition des maîtres de carrières, des livrets de la Caisse d'épargne (dépôts réservés jusqu'à la majorité du titulaire) aux anciens apprentis qui, depuis leur sortie de l'atelier, se sont fait remarquer sur les chantiers par leur travail, leur assiduité et leur bonne conduite.

Les primes distribuées aux apprentis consistent en outils de tailleurs de pierres, et, quand l'outillage est complet, en livrets de la Caisse d'épargne (dépôts réservés).

Aussitôt après son admission, chaque apprenti reçoit, à la maison communale, un livret destiné à l'inscription successive et

régulière des journées de travail, des récompenses, des primes, etc. Tous les mois, ce livret est communiqué aux parents.

Le règlement défend aux maîtres de carrières de laisser travailler aucun apprenti tailleur de pierres en dehors de l'atelier. Il interdit même le travail d'un jeune apprenti sous la conduite de son père. Ce n'est pas que les ouvriers, pères de famille, soient jugés incapables d'apprendre le métier à leurs enfants; mais il faut craindre que certains parents ne mettent trop de hâte à vouloir tirer profit du travail de leurs fils et ne les empêchent ainsi d'acquérir une instruction professionnelle complète.

Les ateliers sont dirigés, sous le contrôle de l'administration communale, par une commission administrative qui visite les ateliers presque tous les mois, se rend compte du travail et des progrès des élèves, examine les carnets, les registres de présence, etc., appose son visa et consigne ses observations sur des registres *ad hoc*, déposés dans les bureaux des carrières.

Le programme des cours est le suivant :

Première année. — Premiers éléments de la taille sur des surfaces planes, comprenant la taille smillée et striée, taille au ciseau, revondage et ciselure, exécution de seuils, marches et cordons unis ou avec ravalement.

Deuxième année. — Moulures simples rectilignes, exécution de marches à moulures, seuils et cordons portant des moulures simples.

Troisième année. — Moulures présentant quelques complications, exécution de corniches, consoles, etc.

Des résultats, dépassant les prévisions les plus optimistes, ont montré la supériorité de la nouvelle organisation.

En 1890, quatre ateliers étaient ouverts dans des exploitations différentes; les autres maîtres de carrières, quoique pour la plupart partisans de la nouvelle organisation, se réservaient d'attendre les résultats de l'expérience faite chez leurs confrères. Au bout de quelques mois, les 4 ateliers avaient plus de 80 élèves.

En 1891, installation de 2 nouveaux ateliers.

Laissant de côté les déchets inévitables dans tout enseignement professionnel (élèves ne prenant pas goût au métier ou incapables d'y réussir), la commission administrative constatait, le 15 juillet 1893, dans les 6 ateliers, la présence de 132 apprentis suivant assidûment les cours. Dès lors, l'expérience était faite; les résultats étaient indéniables et tous les maîtres de carrières, sans

exception, approuvèrent par leurs signatures les règlements et programmes et sollicitèrent de l'administration communale l'autorisation d'établir des ateliers dans leurs chantiers. On dut leur demander de patienter : il ne pouvait être question d'organiser immédiatement un trop grand nombre d'ateliers.

Mais l'œuvre continuait à progresser; successivement en août, septembre et octobre 1893, juillet et août 1894, cinq nouveaux ateliers furent ouverts. On arrive ainsi à un total de 11 ateliers.

Une nouvelle firme, établie en septembre 1896, se propose de créer un douzième atelier.

Nous indiquons, dans un tableau annexé à ce travail, les résultats par atelier de l'exercice 1895-1896 (clos le 31 août); 265 élèves ont suivi les cours. Le travail qu'ils ont exécuté représente un salaire total de fr. 46,410.94.

Nous mettons en regard, dans ce tableau, les résultats des exercices antérieurs depuis la réorganisation des ateliers. Ces chiffres montrent éloquemment le succès et le développement de l'institution.

Quelques indications supplémentaires sont indispensables pour faciliter l'interprétation de ces tableaux et pour compléter notre exposé.

Divisant les chiffres des salaires par ceux des journées effectives de travail relevées sur les registres de présence tenus par les chefs d'atelier, nous trouvons :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| En 1890-91, | salaire | journalier | moyen | $0.40^{29}$. |
| » 1891-92 | » | » | » | $0.59^{18}$. |
| » 1892-93 | » | » | » | $0.70^{18}$. |
| » 1893-94 | » | » | » | $0.70^{17}$. |
| » 1894-95 | » | » | » | $0.72^{74}$. |
| » 1895-96 | » | » | » | $0.83^{67}$. |

Ces chiffres comprennent tous les élèves travaillant dans les ateliers, aussi bien les débutants qui n'obtiennent encore aucun salaire, que les élèves de 2e et de 3e années.

La différence entre les salaires journaliers moyens, qui augmentent d'année en année, provient d'abord des améliorations que la pratique a permis de réaliser; d'autre part, pendant les premiers exercices, le nombre des débutants était très considérable et il a fallu un certain temps pour qu'une juste proportion s'établit entre les élèves de 1re, de 2e et de 3e années.

Il faut ajouter aussi que les hivers rigoureux et mauvais, tel

que celui de 1894-95, rendent le travail particulièrement difficile pour les jeunes gens et influent notablement sur le taux des salaires.

Les gains des différents élèves sont très variables d'ailleurs; leur habileté, leur aptitude au métier, leur force corporelle, leur conduite, leur assiduité sont des causes fatales d'inégalité.

Le relevé des salaires de tous les apprentis sortis des ateliers et ayant fait leur apprentissage dans des conditions normales donne :

1° Pour la première année d'études, des salaires journaliers s'élevant jusqu'à fr. 0.97 et dont la moyenne est fr. 0.435;

2° Pour la deuxième année d'études, des salaires journaliers s'élevant jusqu'à fr. 1.54 et dont la moyenne est fr. 0.849;

3° Pour la troisième année d'études, dos salaires journaliers s'élevant jusqu'à fr. 2.08 et dont la moyenne est fr. 1.136.

Il ne faut pas oublier d'ailleurs qu'à la fin de chaque année les apprentis arrivent en réalité à une rémunération beaucoup plus forte par la distribution des primes provenant des retenues sur les salaires, des dons, etc.

Ne perdons du reste pas de vue que ce sont des salaires d'apprentis et non d'ouvriers faits. La plupart des élèves débutent dès l'âge de 12 ans. Pour s'instruire dans les difficultés du métier, ils doivent forcément perdre du temps, soit à recommencer ce qu'ils ont mal exécuté, soit à s'initier à des travaux plus délicats, sortant de la besogne courante. L'atelier d'apprentissage n'a pas pour but de produire une quantité exagérée de travail, qui élèverait peut-être le gain des élèves, mais qui serait préjudiciable à leur santé, à leur instruction et à leur avenir. Les apprentis doivent y acquérir avant tout la connaissance *entière et raisonnée de leur métier*, afin de sortir de l'atelier bien armés pour la lutte de la vie.

Les ateliers d'apprentissage d'Ecaussinnes-d'Enghien ont toujours reçu du gouvernement l'appui le plus bienveillant, les encouragements les plus précieux et de larges subsides qui ont permis la rapide extension de ces institutions.

Ce qui était la garantie certaine du succès de ces ateliers, c'est que, répondant à un réel besoin, ils étaient dus à l'initiative privée des maitres de carrières. Ceux-ci ont compris qu'il était de leur devoir et de leur intérêt de doter l'industrie de la pierre d'ouvriers stylés de bonne heure à la pratique de leur métier,

dans des conditions destinées à leur assurer le meilleur avenir. Les patrons ont commencé par créer l'œuvre, par la mettre sur pied, avant de demander le concours des pouvoirs publics.

Lorsque l'atelier d'apprentissage fut fondé en 1873, les maîtres de carrières, indépendamment de la fourniture gratuite des pierres, s'engagèrent, pour aider la commune, à payer en espèces la somme d'argent nécessaire à la bonne marche de l'institution. Après quelques années d'essai, pour régulariser le fonctionnement d'une institution naissante dont tout le monde reconnaissait les services incontestables, le Conseil communal frappait les maîtres de carrières d'une taxe spéciale sur les armures à scier la pierre et décidait d'en affecter le produit, ou tout au moins la plus grosse part, à l'école de dessin et aux ateliers d'apprentissage.

L'imposition existe toujours et son rendement s'est accru d'année en année avec le développement des exploitations; mais elle n'est qu'une faible partie de la participation pécuniaire des maîtres de carrières, car l'œuvre, en se développant, a exigé des sacrifices d'argent plus considérables devant lesquels ils ont su ne pas reculer.

Les résultats obtenus par les ateliers d'Ecaussinnes-d'Enghien sont remarquables. Si, pour l'installation des ateliers, il y a eu entente complète entre tous les maîtres de carrières, il est juste de dire que le succès de ces institutions d'apprentissage est dû surtout au secrétaire de la Commission administrative, M. Léon Barbier, qui s'est dévoué à cette œuvre d'une manière à laquelle tout le monde se plaît à rendre hommage. C'est, en grande partie, à son zèle incessant et à son dévouement de tous les instants que l'industrie des carrières d'Ecaussinnes devra sa régénération.

## Tableau résumé des divers budgets des ateliers depuis la réorganisation.

| DÉPENSES COURANTES. | 1890-91. | 1891-92. | 1892-93. | 1893-94. | 1894-95. | 1895-96. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Fr. | Fr. | Fr. | Fr. | Fr. | Fr. |
| Rémunération des professeurs | 4,000 | 4,000 | 5,600 | 6,800 | 8,733 33 | 11,600 |
| Frais généraux, administration, etc. | 100 | 100 | 100 | 75 | 75 » | 75 |
| Frais d'exploitation ; outils ; distribution de primes, etc. | 400 | 400 | 1,300 | 1,000 | 1,100 » | 1,100 |
| TOTAUX DES DÉPENSES | 4,500 | 4,500 | 7,000 | 7,875 | 9,908 33 | 12,775 |
| RECETTES : | | | | | | |
| Part contributive de la commune | 1,500 | 1,500 | 1,500 | 1,500 | 1,500 » | 1,500 |
| » de l'État | 1,800 | 1,800 | 2,800 | 3,150 | 3,963 33 | 5,110 |
| » de la province | » | » | 1,000 | 1,000 | 1,800 » | non encore fixé |
| » des maîtres de carrières (complétant la part de la commune) | 1,200 | 1,200 | 1,700 | 2,225 | 2,645 » | complètement |
| TOTAUX DES RECETTES | 4,500 | 4,500 | 7,000 | 7,875 | 9,908 33 | 12,775 |

## CHAPITRE II.

# COURS PROFESSIONNELS.

### Cours publics à Bruxelles.

L'organisation à Bruxelles des cours publics et gratuits, dont nous allons parler, remonte à une époque déjà ancienne.

Dès 1826, une série de cours publics étaient annexés au Musée de Bruxelles, en vertu d'un arrêté royal du 25 septembre 1816, instituant des cours publics dans les athénées.

Pendant l'année scolaire 1829-1830, ces cours comprenaient : Histoire de Belgique, histoire générale, philosophie, littérature française, physique et astronomie, minéralogie et botanique, architecture et construction, hygiène, mécanique industrielle.

Après 1830, le Musée devint une institution communale, qui, en 1834, fut absorbée par l'Université libre, et les cours publics furent supprimés.

En 1851, le Gouvernement et la ville de Bruxelles s'entendirent pour rétablir ces leçons, destinées à un public différent de celui qui constitue la population des universités et des athénées et composé principalement d'hommes faits. Depuis 1852, les cours publics ont été donnés d'une manière continue et ont joui d'une faveur qui ne s'est jamais démentie.

Les dépenses résultant de l'organisation des cours sont supportées par la ville de Bruxelles, qui reçoit, chaque année, dans ce but, un subside de 2,500 francs du Gouvernement. Ce subside serait peut-être plus logiquement sollicité du Département de l'Instruction publique, plusieurs de ces cours rentrant dans l'enseignement général des Sciences et des Lettres.

En 1852, les matières enseignées dans les cours publics ne comprenaient que la physique, la chimie, la mécanique et l'économie politique. Depuis lors, ce cadre a été considérablement élargi et les conférences ont rapport aujourd'hui aux branches suivantes :

I. — *Cours triennal de sciences naturelles* : 1re année : Géologie et paléontologie, professeur M. Dollo ;

2e année : Botanique, professeur M. Bommer;
3e année : Zoologie, professeur M. Lameere;

II. — *Littérature générale*, professeur M. Ch. Potvin;
III. — *Physique*, professeur M. Bergé;
IV. — *Chimie industrielle*, professeur M. Bergé;
V. — *Hygiène*, professeur M. Destrée;
VI. — *Économie politique*, professeur M. Hector Denis.

Les professeurs n'embrassent chaque année qu'une partie des matières comprises dans la branche qu'ils enseignent, le nombre des séances n'étant pas suffisant pour que toutes les matières puissent être abordées chaque année.

Pendant l'année 1895-96, les conférences ont été au nombre de 122.

**Cours de dessin professionnels Saint-Luc (Vrede), rue Haute, n° 102, à Anvers.**

Les cours de dessin, organisés par la Société « Vrede » d'Anvers, sont destinés à des ouvriers de l'industrie du bâtiment. Ils sont placés sous la direction de M. l'architecte Van der Gucht, qui s'est adjoint différents professeurs et gens de métier (menuisiers, charpentiers, forgerons, peintres décorateurs).

Toutes les leçons, qui se donnent le dimanche matin, comprennent une heure de théorie et deux heures de dessin. Elles commencent le premier dimanche de septembre pour finir le dernier dimanche de juillet. Les études sont divisées en trois ou quatre années, suivant les métiers. On exige des élèves qu'annuellement ils fassent dans leurs ateliers respectifs, et sans l'aide de personne, un modèle quelconque, à petite échelle, se rapportant à leur métier. Ces différents objets de concours sont ensuite exposés au local de l'école, au mois d'août, et sont classés, par ordre de mérite, par un jury indépendant de l'école et de la société. A titre d'encouragement, les élèves reçoivent des outils se rapportant à leur profession. Quant aux modèles, ils restent la propriété de l'école.

L'institution compte 126 élèves; c'est tout ce que le local permet d'admettre. L'enseignement est gratuit. Les cours existent déjà depuis un certain temps, mais ce n'est que depuis le mois d'octobre de cette année que la société a demandé à être subsidiée par le gouvernement.

**Syndicat général des voyageurs, employés et patrons, à Anvers.**

Le Syndicat général des voyageurs, employés et patrons, d'Anvers, a établi des cours d'anglais, allemand, opérations et correspondance commerciales, comptabilité, droit commercial et économie politique, sténographie, français, flamand, etc., à l'usage de ses membres et cela en vue de répondre à une réelle nécessité.

En effet, la plupart des jeunes gens de la ville d'Anvers se placent dans le commerce. Or, les uns ont fait des études latines et, dans ce cas, ils ignorent les langues vivantes ainsi que tout ce qui concerne le commerce. D'autres sortent d'établissements destinés spécialement à les préparer à la carrière commerciale, mais on constate fréquemment que leurs connaissances sont insuffisantes, principalement dans les langues vivantes.

De cette situation, il résulte que les jeunes gens rencontrent de grandes difficultés dans les bureaux commerciaux et que leur manque de connaissances nuit à leur avancement; mais l'inconvénient le plus grave, c'est d'ouvrir l'entrée des grandes maisons de commerce aux étrangers qui, il faut le reconnaître, ont souvent une instruction supérieure à celle des jeunes gens belges en matière de langues étrangères et de comptabilité.

Un autre inconvénient encore, c'est que les jeunes Belges se trouvent souvent dans l'impossibilité d'aller chercher des positions plus rémunératrices à l'étranger, où ils pourraient peut-être se créer un magnifique avenir et fournir des débouchés à notre commerce. Si le manque d'énergie et d'initiative est pour beaucoup dans la difficulté qu'éprouvent les Belges à partir pour les pays étrangers, on doit reconnaître que le manque de connaissances linguistiques et commerciales contribue fortement à décourager ceux qui auraient le désir de s'expatrier.

Le Syndicat général des voyageurs, employés et patrons a donc fait chose éminemment nécessaire et utile en établissant les cours de langues et de commerce.

La connaissance de la sténographie est également un précieux avantage : dans certaines maisons, les patrons dictent la correspondance aux employés. Quant à l'écriture au moyen de la machine, elle prend de plus en plus d'extension, l'enseignement de cet art est donc aussi très utile.

Un cours de langue espagnole a été institué; l'étude de cette

langue était très négligée jusqu'ici, et cependant les relations entre Anvers, l'Espagne et l'Amérique du Sud sont très importantes.

Enfin une mauvaise écriture empêche souvent d'excellents employés de pouvoir se placer convenablement. Un cours de calligraphie, ou plus exactemeut de redressement d'écriture, rendrait donc aussi des services signalés et la Société a songé à l'établir pendant le courant de cette année.

Le budget ordinaire est de 6,900 francs.

La répartition des cours se fait de la manière suivante :

| | MM. | Par semaine. |
|---|---|---|
| Cours d'anglais inférieur | Bossuwé | 1 1/2 heure. |
| » » moyen | Moes | 1 1/2 » |
| » » supérieur | Courtoit | 1 1/2 » |
| » d'allemand inférieur | Grot | 1 1/2 » |
| » » moyen | » | 1 1/2 » |
| » » supérieur | » | 1 1/2 » |
| » de français-flamand, correspondance | Moes | 1 1/2 » |
| » » » langue | Bossuwé | 1 1/2 » |
| » de comptabilité | Crombecq | 1 1/2 » |
| » de commerce et de correspondances | » | 1 1/2 » |
| » de droit commercial et éc. pol., | avocat Veydt | 1 1/2 » |
| » de sténographie | avocat Ryckmans | 1 1/2 » |
| » d'écriture mécanique | Baetes | 3 » |
| » d'espagnol (à organiser). | | |
| » de calligraphie » | | |

Deux cent vingt-quatre auditeurs ont suivi pendant l'année 1895-1896 les différents cours énumérés ci-dessus.

Les premiers résultats obtenus sont très satisfaisants.

La même société a inauguré des cours semblables à Bruxelles et à Gand et d'autres villes s'apprêtent à suivre ce mouvement.

A Bruxelles. — Les cours se donnent au local de la Société, boulevard du Nord, 126.

Le cours d'allemand, les mardis de 7 à 10 heures du soir, 29 élèves;

Le cours d'anglais, les vendredis et samedis de 8 à 10 heures du soir, 48 élèves;

La comptabilité, les mercredis de 8 à 10 heures du soir, 52 élèves.

Total, 129 élèves.

A Gand. — A titre d'essai, on a inauguré, en 1895, les cours

d'anglais et de français dans le local de la Société, « Au Chapeau rouge ». Ces cours se donnent les mercredis et les jeudis à 8 heures du soir pendant six mois de l'année. Une quarantaine d'élèves assistent aux leçons.

Beaucoup d'écoles industrielles du pays ont également annexé à leur programme des cours de langues et de commerce, et partout un grand nombre d'élèves assistent aux leçons, ce qui témoigne de leur utilité. Rien qu'à l'école industrielle de Bruxelles, 99 élèves ont suivi les cours spéciaux de commerce l'année dernière.

### Cours professionnels de dessin et de peinture décorative à Audenarde.

Il existe à Audenarde une académie de dessin, mais on n'y enseigne pas la peinture décorative. Les élèves désireux de s'initier à ce genre de travaux devaient se rendre à Gand ou à Deynze ; l'apprentissage devenait ainsi fort coûteux. Afin de remédier à cette situation, des ouvriers et des patrons se sont associés et ont sollicité du Gouvernement, par l'intermédiaire de l'administration communale, un subside pour l'organisation de cours de peinture décorative.

Les règles suivantes ont été arrêtées de commun accord avec l'inspection et seront mises à exécution à partir du mois d'octobre 1896 : Admission des apprentis à partir de 14 ans ; rétribution scolaire 1 franc par mois ; trois années d'études. Les cours se donneront, du 1er octobre au 31 mars, les samedis de 5 à 7 heures du soir et les dimanches de 9 heures à midi.

Aux cours professionnels de peinture (imitation bois et marbre, peinture décorative), on ajoutera des cours théoriques, tels que ceux d'arithmétique et de géométrie pratique, permettant aux ouvriers d'apprendre à évaluer les surfaces et les volumes et à faire des devis et des métrés.

On donnera aussi aux élèves les notions de technologie se rapportant à leur métier de peintre ou de verrier, ainsi que des notions d'hygiène et d'économie industrielle.

Tous les maîtres seront des praticiens exerçant le métier.

La commune, la province et l'Etat subsidient ces cours qui rendront, nous l'espérons, de sérieux services aux ouvriers et artisans, non seulement de la ville d'Audenarde, mais de tout l'arrondissement.

### Cours de dessin professionnel à Herve.

Les cours de dessin professionnel, à l'usage des ouvriers du bâtiment, ont été créés, à Herve, en 1893, par l'administration communale.

Les cours ont une durée annuelle de neuf mois et le développement complet du programme comporte trois années d'études.

Ils ne se donnent que le dimanche, de 9 heures à midi, à l'école communale des filles.

La moyenne des élèves présents pendant ces trois dernières années a été de 25.

Le directeur, M. Gehoul, professeur à l'école professionnelle de Verviers, chargé de donner l'enseignement, s'efforce de faire comprendre aux élèves le côté pratique et utilitaire du dessin professionnel, en leur faisant exécuter des dessins appropriés à leurs métiers respectifs.

Les dépenses, peu élevées (675 fr.), sont couvertes par des subsides de la commune, de la province et de l'Etat.

Les élèves habitant Herve, payent un minerval de 5 francs par an. Les étrangers payent 10 francs. On exige des élèves qu'ils aient achevé leurs études primaires. Les résultats obtenus sont satisfaisants.

### Cercle Polyglotte et d'études commerciales à Liége.

Le Cercle Polyglotte et d'études commerciales résulte de la transformation du cercle *De Vlaamsche Eendracht*, fondé en 1868. De Vlaamsche Eendracht réunissait des Hollandais et des Belges parlant le flamand, pour les entretenir dans la connaissance de la langue néerlandaise.

Après quelques années, les membres de cette société résolurent de s'attacher à l'étude des langues étrangères. Ils organisèrent un véritable enseignement mutuel. A cette époque, c'est-à-dire en 1877, aucun professeur n'était rétribué.

En 1881, de Vlaamsche Eendracht prit le nom de *Cercle Polyglotte*, mieux approprié à son but et répondant mieux à la diversité de ses cours de langues.

En 1882, le titre actuel du Cercle fut définitivement adopté à la suite d'un accord avec la Chambre de commerce, qui n'est en

réalité que le comité administratif-directeur de l'Union commerciale et industrielle de Liége. Cet accord consistait dans l'engagement pris par la Chambre de commerce de fournir gratuitement au Cercle des professeurs de sciences commerciales et de patroner l'institution; de son côté, le Cercle Polyglotte s'engageait à organiser un enseignement complet et pratique des langues modernes les plus répandues.

En 1883, le Cercle a adjoint à ses cours pour hommes, qui se donnaient de 8 à 10 heures du soir, une section de cours pour dames auxquelles le local est exclusivement réservé entre 3 et 6 heures du soir.

En 1886, le Cercle crut nécessaire d'organiser des examens et de délivrer des diplômes. Il prit soin de composer les jurys d'examen de personnes étrangères à la société, appartenant à l'enseignement supérieur, à l'enseignement moyen, à l'industrie, au commerce, aux professions libérales; il fit aussi appel dans ce but à des étrangers notables tels que les consuls d'Allemagne, d'Angleterre, des Etats-Unis, etc.

Le Cercle fut bientôt obligé de solliciter l'intervention des pouvoirs publics, à cause des frais qu'entraînèrent la multiplication des cours, la création d'une seconde section, la nécessité d'abandonner les locaux qu'il a successivement occupés dans divers cafés, ce qui présentait de nombreux inconvénients.

En 1887, l'Etat accordait un subside; en 1888, la ville de Liége suivait son exemple; enfin, le 17 octobre 1896, tout récemment donc, le Conseil provincial de Liége, à l'unanimité de ses membres, reconnaissait les mérites de l'institution et lui votait un subside.

Depuis 1881, les cours n'ont cessé d'augmenter : d'abord on se bornait à l'enseignement de l'anglais, de l'allemand, du flamand, du droit civil et commercial, de la géographie commerciale et de la comptabilité.

Depuis, par des extensions successives, au fur et à mesure de l'augmentation des ressources, le Cercle Polyglotte a inscrit pour l'année scolaire 1896-1897 les cours suivants à son programme :

Allemand, anglais et flamand : vingt-quatre heures de leçon, et pour chacune de ces langues un cours inférieur, un cours moyen, un cours supérieur et un cours de conversation.

Espagnol et italien : huit heures de cours, et pour chacune de ces langues un cours inférieur et un cours supérieur.

Russe : un cours inférieur de deux heures, en attendant qu'il y

ait des élèves suffisamment instruits pour organiser les cours complémentaires;

Français : cours de deux heures;

Français pour les étrangers : cours de deux heures;

Calligraphie : deux cours de deux heures;

Sténographie : un cours d'une heure;

Droit civil et commercial, économie politique, géographie commerciale, histoire des produits commerçables, mathématiques commerciales, droit administratif : chacun une heure par semaine.

Comptabilité : deux cours inférieurs et un cours supérieur, chacun d'une heure et demie.

L'ensemble de ces cours pour hommes, comprend donc environ cinquante-deux heures par semaine. On y ajoute des conférences, en interdisant absolument aux personnes qui prennent la parole de s'occuper, directement ou indirectement, des questions de religion, de politique ou de nationalité.

Les cours pour dames comprennent actuellement :

Pour l'allemand et le flamand, dix heures de cours, soit un cours inférieur de trois heures et un cours supérieur de deux heures;

Pour l'anglais, un cours inférieur de deux heures et un cours supérieur de deux heures;

Pour la comptabilité et le français, quatre heures, soit deux cours de deux heures.

En ce qui concerne les cours de langues de cette section, la commission a l'intention d'augmenter le nombre des leçons en portant uniformément à six heures pour chacune de ces langues l'enseignement hebdomadaire.

Cette section a été jusqu'ici dirigée par M^me^ la comtesse d'Argenteau, et, après son décès, par un comité de dames.

*Population du cercle :*

| | Hommes. | Dames. | Diplômes. |
|---|---|---|---|
| 1885 . . . . . | 168 | 60 | — |
| 1886 . . . . . | 195 | 59 | 5 |
| 1887 . . . . . | 213 | 62 | 29 |
| 1888 . . . . . | 246 | 52 | 22 |
| 1889 . . . . . | 268 | 42 | 21 |
| 1890 . . . . . | 255 | 68 | 17 |
| 1891 . . . . . | 285 | 42 | 12 |

| | Hommes. | Dames. | Diplômes. |
|---|---|---|---|
| 1892 . . . . . | 265 | 46 | 21 |
| 1893 . . . . . | 265 | 64 | 36 |
| 1894 . . . . . | 314 | 63 | 45 |
| 1895 . . . . . | 363 | 47 | 43 |

Il faut ajouter à ces chiffres 30 élèves des deux sexes, qui fréquentent gratuitement les cours du cercle.

La population des cours pour dames a un peu fléchi dans ces derniers temps, parce que la plupart des bourses qui avaient été créées par des dames de la ville ont successivement disparu.

La situation du Cercle Polyglotte de Liége est donc extrêmement brillante et fort appréciée par tous ceux qui veulent s'instruire à peu de frais. Les pouvoirs publics subventionnent, à bon droit, une œuvre d'initiative privée aussi méritante et à laquelle M. l'avocat Bounameaux, secrétaire du Cercle, a consacré depuis de longues années beaucoup de temps et de dévouement.

## CHAPITRE III.

## ÉCOLES PROFESSIONNELLES.

### École professionnelle d'art appliqué à la bijouterie et à la ciselure à Bruxelles.

Dans son assemblée générale du 7 avril 1894, la Chambre syndicale des ouvriers bijoutiers-joailliers de Bruxelles, décida la création d'une école professionnelle d'art appliqué à la bijouterie et à la ciselure. Un comité spécial fut constitué avec mission d'élaborer un projet d'organisation de l'école. Celle-ci fut installée à la fin de l'année 1895 dans un des locaux du palais du Midi, mis à la disposition du comité par la ville de Bruxelles. En même temps, le

Gouvernement, à qui une demande de subside avait été adressée par le comité organisateur, lui fit connaître qu'il interviendrait dans les dépenses de la nouvelle institution par un subside équivalent aux deux cinquièmes des dépenses totales.

L'école est dirigée par un conseil d'administration composé de sept membres, choisis parmi les personnes les plus compétentes faisant partie de la Chambre syndicale.

Le but que poursuivent les organisateurs de cette école est de former de bons ouvriers et d'épurer leur goût.

Les cours sont divisés en deux sections. Le principe dominant de l'enseignement des deux sections est l'étude de la nature. En section préparatoire, l'élève doit dessiner toutes les pièces avant de les modeler, et les travaux se font toujours par application. En section supérieure, aucun modèle n'est imposé, le choix en est facultatif.

Pour être admis à l'école, il faut être âgé au minimum de 14 ans et justifier d'une instruction primaire suffisante, être ouvrier ou apprenti bijoutier, joaillier, ciseleur ou orfèvre, ou se destiner à une de ces branches du métier.

Tout élève nouveau paie un droit d'inscription de 5 francs.

Trois professeurs sont attachés à l'école.

Le budget total comporte une dépense de 3,500 francs couverte par les subsides de la commune, de la province, de l'Etat et des souscriptions particulières.

Les premiers résultats obtenus par cette école font bien augurer de son développement. Les élèves sont au nombre de 60 et ils suivent tous très assidûment les leçons.

### École d'horlogerie, électricité et petite mécanique à Bruxelles.

*Fondation.* — L'école d'horlogerie date de 1887.

La Société des horlogers conçut le projet de fonder cette école; elle obtint de la ville de Bruxelles la jouissance d'une vaste salle au Palais du Midi. (Cette salle est occupée actuellement par l'école des bijoutiers.)

L'argent faisait défaut.

La Société des horlogers résolut de s'adresser à l'OEuvre des

écoles professionnelles qui venait de naître et qui comptait sur le produit d'une vaste loterie pour couvrir le pays d'écoles professionnelles.

Les dirigeants de l'OEuvre virent dans l'école d'horlogerie le prototype de ce qu'ils espéraient créer et s'engagèrent personnellement à fournir les fonds nécessaires à l'acquisition du matériel, mais en imposant comme directeur une personne qui jouissait de toute leur confiance.

A peine l'école était-elle ouverte, que de graves dissentiments surgirent entre la direction et le syndicat des horlogers. Une polémique violente eut lieu dans les journaux et, quelques mois après l'ouverture, les horlogers durent quitter local que la ville leur avait concédé.

L'OEuvre des écoles professionnelles, qui dominait entièrement dans l'école d'horlogerie, fit s'installer les cours, à grands frais, dans l'ancien Palais de Justice, dont la démolition était cependant prochaine.

L'école d'horlogerie végéta pendant deux ans dans ce local.

Durant cet intervalle, l'OEuvre des écoles professionnelles avait avorté; l'école d'horlogerie était sur le point de disparaître; des mesures énergiques s'imposaient pour sa réorganisation.

*Reconstitution.* — Le Gouvernement, convaincu des services que l'école d'horlogerie pouvait rendre, si elle était bien conduite, prit en main la destinée de l'école et confia à une nouvelle commission le soin de la réorganiser.

Le Gouvernement obtint de la ville de Bruxelles la jouissance d'un nouveau local au Palais du Midi, fit rédiger un nouveau règlement, choisit un nouveau personnel, et l'on peut dire que c'est en réalité depuis lors (1891) que l'école d'horlogerie existe sur des bases sérieuses.

L'État avait racheté du reste aux fondateurs les collections et le mobilier.

*Administration.* — L'école est administrée par un comité comprenant quatre délégués de l'État, un de la province, un de la ville de Bruxelles et deux du syndicat protecteur, qui est composé d'horlogers et de personnes compétentes.

Cette institution d'enseignement professionnel porte actuellement le titre d'*École nationale d'horlogerie, électricité et petite mécanique.*

Budget : *Recettes.*—Son budget comporte en recettes : 5,000 francs

de l'Etat ; 1,400 francs de la province ; 1,500 francs de la ville ; et le minerval des élèves, qui est fixé à 250 francs par an.

La province et la ville se réservent le droit de désigner à l'école un certain nombre de boursiers jusqu'à concurrence du montant des subsides votés par ces administrations.

*Dépenses* : En dépenses, le budget comprend pour le personnel une somme de 12,000 francs et environ 3,000 francs pour les frais généraux divers.

Population. — La population tend à s'accroître ; elle comprend actuellement 50 élèves, ce qui dénote une augmentation d'environ 20 p. c. sur les années antérieures.

Discipline. — La discipline est bonne. Il a fallu de longs et persévérants efforts pour l'établir, mais les éléments qui composent actuellement la population de l'école sont excellents.

La durée des études est de quatre années.

Personnel enseignant. — L'enseignement est donné par quatre professeurs. L'un d'eux est, en même temps, directeur technique. La besogne administrative est faite par un secrétaire-trésorier.

Les ressources très limitées du budget ne permettent pas de créer dans l'école même tous les cours spéciaux qui doivent compléter l'instruction des élèves. Mais la ville de Bruxelles autorise les élèves de l'école nationale à suivre les cours de l'école industrielle. De cette façon les deux écoles se complètent.

Malheureusement, les élèves de province sont dans l'impossibilité de suivre les cours du soir de l'école industrielle. Pour ceux-là, il y a évidemment une lacune dans l'ensemble de leur instruction. Aussi, le comité administratif a-t-il autorisé cette année le directeur technique à remettre à certaines catégories d'élèves qui se trouvaient dans ce cas, des certificats de capacité pour le travail manuel seul.

Examen. — Huit récipiendaires s'étaient présentés en juillet dernier pour obtenir le diplôme de capacité. Cinq ont réussi dans les épreuves complètes et trois ont obtenu un certificat de capacité pour le travail manuel seulement. Tous ces jeunes gens ont trouvé une occupation lucrative dès leur sortie de l'école.

Avenir. — En ce qui concerne l'avenir de l'école, ce serait une illusion de croire qu'on pourrait créer en Belgique l'industrie horlogère telle qu'elle existe en Suisse ou en France, dans les départements voisins de la Suisse.

L'école belge ne peut, dans la section d'horlogerie, avoir qu'une

seule prétention : former de bons horlogers, capables de réparer, entretenir et régler convenablement les pièces qui leur sont confiées. Il y a là un champ de travail qui suffira, pendant de longues années, à absorber, et bien au delà, tous les ouvriers horlogers que l'école pourra fournir.

Il n'en est pas de même pour les deux autres sections de l'école. En ce qui concerne les appareils électriques et la petite mécanique, notre pays peut devenir un centre de production.

L'électricité est une science toute nouvelle. Nous pourrons, en ce qui concerne les appareils qu'elle réclame, lutter avec n'importe quel pays du monde, quand nous aurons dans les ateliers des jeunes gens adroits et instruits.

C'est, en partie, à l'absence d'ouvriers habiles et exercés que sont dus les insuccès de quelques-unes des sociétés industrielles qui ont voulu entreprendre la construction des appareils électriques.

Les jeunes gens, qui suivront avec fruit les cours professionnels de l'école nationale et les cours techniques de l'école industrielle, seront admirablement préparés pour rendre des services bien rémunérés dans l'industrie de la petite mécanique et de la construction des appareils d'électricité.

C'est dans cette voie que l'Ecole nationale d'horlogerie, électricité et petite mécanique, doit chercher son développement.

### École professionnelle de tapissiers-garnisseurs, à Bruxelles (Palais du Midi.)

Cette école a été fondée en 1894. Elle est due à l'initiative privée. Avant cette date, l'idée de créer à Bruxelles une école pour les ouvriers tapissiers-garnisseurs avait bien été agitée, mais les personnes qui préconisaient cette création ne rencontraient, guère d'encouragements, tant du côté patronal que du côté ouvrier. Ce ne fut qu'en 1893 que M. l'avocat Malevé, chef de bureau à l'administration communale de Bruxelles, résolut, avec le concours des membres du syndicat ouvrier, d'ériger une école professionnelle et de faire toutes les démarches nécessaires pour obtenir les subsides des pouvoirs publics.

Le syndicat ouvrier fut invité à désigner parmi ses membres ceux qui pourraient coopérer à l'œuvre, pour la diriger, pour y enseigner ou pour faire partie du conseil d'administration.

Le syndicat désigna deux de ses membres pour donner les cours de tapisserie et de garniture, et quatre autres pour faire partie du conseil d'administration. Il pria en même temps M. Malevé de diriger l'école. Le directeur désigna un troisième professeur pour donner le cours de sciences appliquées.

L'école s'ouvrit le 20 novembre 1894.

Son programme peut se résumer ainsi :

L'année scolaire a une durée de huit mois, du 15 septembre au 15 mai. (Du 15 mai au 15 septembre, c'est la forte saison pour les tapissiers-garnisseurs, aussi les vacances de l'école ont-elles lieu durant cette période).

Les cours complets comportent trois années d'études.

L'enseignement comprend trois cours :

1° Un cours de tapisserie;

2° Un cours de garniture;

3° Un cours de sciences appliquées à la profession.

On ne paie pas de minerval; les cours sont absolument gratuits. Il n'est perçu qu'un droit d'inscription de 10 francs pour toute la durée de l'année scolaire, dans le but d'assurer la fréquentation assidue des leçons.

Le cours de sciences est obligatoire.

Les leçons se donnent tous les jours ouvrables, de 6 1 2 à 8 1 2 heures du soir, dans des locaux du Palais du Midi, mis gratuitement à la disposition de l'école par la ville de Bruxelles.

Pour être admis à suivre les cours, il faut :

1° Être âgé de 14 ans au moins et de 20 ans au plus;

2° Être de bonne conduite, vie et mœurs;

3° Avoir terminé les études primaires;

4° Être domicilié dans la province de Brabant.

Toutefois, pour des raisons exceptionnelles, le directeur peut autoriser des apprentis d'autres provinces à suivre les cours.

Les élèves doivent se pourvoir de leur outillage, l'expérience ayant démontré qu'il était mauvais de mettre des outils à leur disposition aux frais de l'école.

Après trois années d'études non interrompues, l'élève qui obtient son diplôme de sortie avec grande distinction reçoit, à titre de récompense, des outils pour une valeur d'environ 50 francs.

*Le programme du cours de tapisserie comprend :*

1re ANNÉE.

1. Les outils. Manière de s'en servir, valeur, provenance, entretien, conservation et réparation.
2. Les matières premières. Leur valeur, leur provenance, leur préparation, leur emploi.
3. Les matelas, traversins, oreillers, édredons.
4. Les différentes coutures.
5. Les papiers; la préparation des murs; le papier sur toile et sur mur humide.
6. Les charnières sur portes masquées.
7. La laine et le crin. Leur provenance, leur valeur, leurs qualités, leur emploi; conservation de la laine et du crin; lavage et battage.
8. Premières notions du placement des stores.

2e ANNÉE.

1. Stores et persiennes. Les différents systèmes. Placement du store et des persiennes.
2. Rideaux, placement, déplacement, lavage, replacement. Pose de la galerie; ferrures; tringles.
3. Placement des rideaux droits.
4. Les tapis. Pose et battage. Provenance, valeur, entretien, conservation des tapis.
5. Placement des toiles et cotons sur murs et sur châssis.
6. Travaux d'atelier : ciels de lit; galeries; tables de fantaisie; coussins; etc.
7. Le drapage des étoffes.

3e ANNÉE.

1. Travaux d'ensemble.
2. La décoration.
3. La tenture.
4. La coupe des rideaux, des tentures et des draperies.
5. Les différents styles.
6. L'histoire de l'art de la tapisserie.

*Le programme du cours de garniture comprend :*

1re ANNÉE.

1. L'outillage. Description, manière de s'en servir, valeur, provenance, conservation et entretien.
2. Les matières premières. Leur usage, leur prix, leurs qualités, leur provenance.
3. Les ressorts. Sanglage et placement.
4. Le cordage et la tringle pour bourrelet suspendu.
5. Le cordage et le placement du ressort et du demi-ressort
6. Le cordage et le placement du ressort aux dossiers.

2e ANNÉE.

1. La pose de la toile forte.
2. Couture de la toile forte aux ressorts.
3. La passe pour l'emballage du crin.
4. Pose de la toile claire; la passe.
5. Le rabattage des toiles.
6. La piqûre des bourrelets.

3e ANNÉE.

1. La pose du crin et le recouvrage en blanc.
2. La coupe des étoffes.
3. Le couvrage du meuble.
4. Le galonnage et l'entoilage.
5. Les meubles capitonnés.
6. Recouvrage en cuir et en étoffe.
7. La coupe des housses.
8. Les différents styles.

L'enseignement est simultanément théorique et pratique : le professeur, avant de procéder à l'exécution d'un travail, explique toujours ce qu'il veut faire, comment il s'y prendra et pour quelles raisons il use de tel procédé plutôt que de tel autre. Puis il s'adresse à l'initiative des élèves et les engage à résoudre les difficultés que soulève le travail proposé. Il oblige ainsi les élèves à faire un effort intellectuel, dont les avantages se conçoivent aisément.

De plus, les élèves sont invités à poser des questions au professeur en cours de travail et à lui demander des explications sur

les travaux qu'ils ont effectués dans leurs ateliers et dont ils ne se sont pas bien rendu compte.

Le cours de sciences appliquées comprend :

1° Langues française et flamande : orthographe et rédaction (exercices sur des sujets se rapportant à la profession);

2° Arithmétique et système métrique : calcul mental, calcul écrit, système métrique, poids et mesures, monnaies;

3° Géométrie : formes géométriques, dessin géométral et projections; exercices destinés à préparer les élèves à la coupe des étoffes;

4° Histoire et législation : histoire de Bruxelles, événements marquants, histoire des principaux édifices, hôtel de ville, maison du Roi, les palais, les musées, le tribunal de commerce, le conseil des prud'hommes, les conseils de l'industrie et du travail;

5° Géographie : géographie générale de la Belgique et de l'Europe;

6° Comptabilité : facture et lettre de voiture, billet à ordre et lettre de change; tenue des livres, opérations de banque : escompte, change, chèque, transfert, dépôt, report.

Le cours de sciences est donné par un instituteur diplômé.

Un cours d'histoire des styles d'architecture et d'ameublement ainsi qu'un cours de décoration et d'esthétique appliquées à la profession ont été organisés cette année à l'intention des élèves de la troisième année d'études.

L'école de tapissiers-garnisseurs n'avait aucune ressource au moment de son ouverture. Elle n'avait que des promesses de subsides pour le cas où elle serait bien organisée et donnerait satisfaction aux autorités.

Les espérances des fondateurs se réalisèrent complètement; l'école obtint, dès ses débuts, un très grand succès. Sur 72 jeunes gens qui avaient demandé leur inscription, 60 furent admis à suivre les cours en 1894-95; en 1895-96, il en a été admis 71. L'expérience a démontré cependant que, dans l'intérêt même de la discipline et de la bonne marche des études, l'on ne devrait pas aller au delà de 55 à 60 admissions.

*Relevé numérique des élèves admis à suivre les cours durant les années scolaires :*

| LIEU DE DOMICILE. | 1894-95 | 1895-96 | 1896-97 |
|---|---|---|---|
| Bruxelles | 25 | 23 | 14 |
| Ixelles | 11 | 10 | 7 |
| Saint-Gilles | 9 | 13 | 12 |
| Saint-Josse-ten-Noode | 2 | 3 | 3 |
| Schaerbeek | 4 | 7 | 4 |
| Vilvorde | 1 | 2 | 2 |
| Anderlecht | 1 | 3 | 4 |
| Molenbeek | 5 | 6 | 4 |
| Laeken | 1 | 2 | 2 |
| Etterbeek | — | 1 | — |
| Koekelberg | 1 | 1 | — |
| Wavre | — | — | 1 |
| Forest | — | — | 1 |
| Uccle | — | — | 1 |
| Cortenberg | — | — | 1 |
| Termonde | — | — | 1 |
| Grammont | — | — | 1 |
| | 60 | 71 | 58 |

Une remarque très significative a été faite cette année, aux dernières inscriptions : parmi les jeunes gens qui se sont présentés à l'école, six sont fils de patrons et quatre ont été engagés par leurs patrons à suivre les cours ; d'autre part, certains patrons se sont

adressés à l'école pour obtenir des apprentis. L'école s'est empressée de satisfaire à ces demandes, et patrons et élèves s'en sont bien trouvés.

Ce sont là des débuts encourageants : ils prouvent que les études que l'on fait à l'école et que les travaux que l'on y exécute commencent à être appréciés.

Dès le principe, les pouvoirs publics, sachant sur quelles bases l'école était fondée, n'ont pas hésité, d'ailleurs, à lui accorder des subsides.

Voici le relevé des recettes effectuées par l'école depuis sa création :

*Tableau des recettes effectuées durant les années 1893, 1894, 1895.*

| NATURE DES RECETTES. | 1893. | 1894. | 1895. |
|---|---|---|---|
| Subside de l'État | — | 1,200 | 1,250(1) |
| » de la province | — | 400 | 400 |
| » de la ville | — | 350 | 350 |
| » d'Ixelles | 100 | 100 | 100 |
| » de Saint-Gilles | — | — | 150 |
| » d'Anderlecht | 100 | — | 50 |
| » de Molenbeek | — | 100 | 100 |
| » de Laeken | — | 50 | 50 |
| » de Schaerbeek | — | — | 100 |
| » de St-Josse-ten-Noode | 150 | 100 | 150 |
| Produit du droit d'inscription | — | 495 | 210 |
| | 350 | 2,795 | 2,910 |

(1) De plus, l'Etat a alloué un subside extraordinaire de 2,000 francs pour l'outillage de l'école.

Quant aux dépenses, le tableau ci-dessous les indique également pour les deux années d'existence de l'école :

*Tableau des dépenses effectuées durant les années scolaires.*

| NATURE DES DÉPENSES. | 1er ÉTABLISSEMENT. | 1894-95 | 1895-96 |
|---|---|---|---|
| 1. Personnel. . . . . | — | 3,800 » | 2,900 » |
| 2. Chauffage et éclairage. . . . | — | 482 15 | 48 33 |
| 3. Frais d'administration. . . . | — | 476 08 | 438 95 |
| 4. Entretien des locaux . . . . | — | 202 01 | 190 » |
| 5. Entretien du mobilier et de l'outillage. . . . . | — | 285 50 | 568 05 |
| 6 Matières premières. . . . . | — | 121 61 | 544 42 |
| 6. Divers et imprévus. . . . . | — | 25 40 | 226 12 |
| 8. Frais de 1er établissement . . | 2,532 49 | — | — |
| | 2,532 49 | 5,392 75 | 4,605 87 |

Ainsi, en deux ans, l'école a dépensé 5,392 fr. 75 + 4,605 fr. 87, soit ensemble 9,998 fr. 62, pour une population totale de 131 élèves, ce qui ramène le coût d'un élève à 76 fr. 32 par an.

L'école de tapissiers-garnisseurs est entrée dans sa troisième année d'existence.

Son budget prévoit, pour l'exercice 1896-97, une dépense de 6,600 francs.

Le personnel de l'école comprend : un directeur, un professeur de tapisserie, un professeur de garniture, un professeur de sciences appliquées.

Chaque professeur donne dix heures de leçon par semaine. Les leçons sont de deux heures consécutives, afin de bénéficier de la mise en train et d'éviter les pertes de temps résultant des changements de cours.

Les élèves — sous la conduite du personnel enseignant — vont chaque année visiter des monuments publics, notamment l'hôtel

de ville, le musée royal des arts décoratifs, celui de la rue de la Régence et les expositions de la Libre esthétique, de la Maison d'art, etc.

Des établissements de production de matières premières, telles que fabriques de papiers peints, d'étoffes pour tentures, etc., sont aussi visités par les élèves, avec l'autorisation très gracieusement accordée par les propriétaires ou directeurs de ces établissements.

Enfin, à partir de cette année, des excursions en province seront organisées pour visiter les édifices, châteaux et habitations historiques intéressants au point de vue de leur architecture, de leur ameublement et de leur décoration.

Il résulte de l'ensemble de ces renseignements que l'école professionnelle des tapissiers-garnisseurs est organisée sur des bases sérieuses. Aussi les résultats obtenus jusqu'à ce jour sont-ils des plus satisfaisants.

### École professionnelle de tailleurs, à Bruxelles.

L'école professionnelle de tailleurs à Bruxelles est due à l'initiative des membres de la commission de la Chambre syndicale des maîtres-tailleurs de Bruxelles et de ses faubourgs. Sa création fut décidée en 1872, et une commission spéciale fut chargée de son organisation. Dans la pensée des organisateurs, cette école avait à remplir un double but : 1° venir en aide aux enfants de la classe ouvrière en leur procurant le moyen d'apprendre le métier de tailleur, tout en leur permettant en même temps de compléter leur instruction primaire; 2° former des ouvriers spécialement habiles. L'Association des maîtres-tailleurs s'était aperçue, en effet, que depuis bien des années l'état d'ouvrier tailleur était en décadence par suite de l'introduction de la machine à coudre et du développement que prenaient les maisons de confection. Le fini et la perfection du travail seuls pouvaient parer à cette concurrence nouvelle.

Pour assurer le travail nécessaire à l'atelier, la commission décida que tout membre fondateur serait admis à faire travailler à l'école, à condition de payer un prix en rapport avec celui des premières maisons de la ville.

L'ouverture de l'école eut lieu, le 1er avril 1880, dans un local situé rue du Grand Hospice, que la ville mit gracieusement à la

disposition des organisateurs. Il y avait alors 15 élèves et 4 professeurs. Les conditions d'admissibilité à l'école étaient et sont encore les suivantes : avoir 14 ans accomplis, produire un certificat d'études d'instruction primaire et un certificat de bonne conduite, payer un droit d'inscription de 50 francs et un minerval de 12 francs par an. La durée de l'apprentissage est de quatre ans. La gratuité peut être accordée aux élèves justifiant de leur indigence. Toutefois l'élève n'est admis à l'apprentissage qu'après un mois d'essai ; si l'on constate durant cette période qu'il n'a pas les aptitudes nécessaires, il doit quitter l'école et le droit d'entrée est restitué aux parents.

Le programme des études comprend :

1re année : études de tous les travaux de couture ;

2e année : études des pièces séparées ;

3e année : études d'achèvement et pressage ;

4e année : perfectionnement.

Les élèves reçoivent, aussitôt que la chose est jugée possible, et généralement au bout de six mois, une rémunération pour leurs travaux. Cette rémunération consiste en un bon de satisfaction de 1 franc par semaine pendant la 1re année, de 2 francs pour la 2e année, de 3 francs pour la 3e année et de 4 francs pour la 4e année. Ces sommes sont versées à la Caisse d'épargne, au nom de l'école, et remises aux élèves qui achèvent leur apprentissage. S'ils abandonnent l'école avant ce terme, les sommes déposées restent acquises à l'établissement avec les intérêts.

Le budget annuel de l'école des tailleurs de Bruxelles s'élève à 12,000 francs. Les dépenses sont couvertes par les subsides de l'Etat, de la province, de la commune et des donateurs particuliers.

L'école occupe actuellement plusieurs salles du palais du Midi. Le personnel enseignant se compose d'un directeur et de 4 professeurs.

Les cours sont suivis par 27 élèves.

Ils ont lieu en été de 7 heures à midi et de 1 1/2 heure à 7 heures du soir, avec des intervalles pour la récréation et les repas et pour les leçons orales ou de gymnastique.

L'administration de l'école est confiée à un comité de 12 membres choisis par l'assemblée générale de l'Association de l'école professionnelle.

Les résultats obtenus par l'école professionnelle des tailleurs à Bruxelles sont très satisfaisants. Les travaux des élèves ont été très

appréciés aux expositions auxquelles l'école a pu participer, notamment à la dernière exposition d'Anvers où elle a remporté le diplôme d'honneur.

### École professionnelle de typographie, à Bruxelles.

L'Association libre des typographes de Bruxelles prit l'initiative de la fondation d'une école de typographie. Le 30 novembre 1886, cette société adressait à tous les chefs d'établissements typographiques de l'agglomération bruxelloise, une circulaire les convoquant à une assemblée, qui devait se tenir à l'hôtel-de-ville de Bruxelles, à l'effet d'examiner un projet d'organisation d'une école professionnelle de typographie. Cette assemblée décida de faire intervenir les deux sociétés patronales bruxelloises : le Cercle de l'Imprimerie et de la Librairie, la Chambre syndicale de l'Imprimerie.

Ces deux sociétés convoquèrent à une nouvelle réunion tous les patrons imprimeurs de Bruxelles. Cette assemblée adopta une base d'entente avec les sociétés ouvrières et décida la formation d'un comité mixte de 4 patrons et de 4 ouvriers, qui aurait pour mission d'élaborer un projet de règlement à soumettre aux imprimeurs de l'agglomération bruxelloise et aux membres de l'Association libre des typographes.

Ce règlement fut adopté par les intéressés en 1887 et l'école, quoique organisée dès le début de 1888, ne put fonctionner qu'à la fin de l'année. L'école a pour but le relèvement et le développement de l'art de l'imprimerie par la formation d'ouvriers capables, ayant une connaissance approfondie du métier.

L'enseignement est à la fois théorique et pratique. Le programme des cours se répartit sur cinq années d'études ; les leçons se donnent tous les soirs de 8 à 9 1/2 heures ; les cours sont gratuits et le matériel est mis gratuitement aussi à la disposition des élèves.

Le personnel enseignant se compose d'un directeur et de 5 professeurs nommés par la commission administrative de l'école. Celle-ci est composée de 12 membres choisis moitié parmi les membres patrons et moitié parmi les membres ouvriers.

L'école s'interdit toute espèce de travaux lucratifs, afin de ne pas faire concurrence aux ateliers existants.

Pour y être admis, les apprentis doivent remplir les conditions

suivantes : être âgés de 14 ans, habiter l'agglomération bruxelloise, savoir lire et écrire couramment, connaître les quatre règles de l'arithmétique, produire un extrait de leur acte de naissance et une attestation signée à la fois par leur père, mère ou tuteur, et par leur patron, acquiesçant à leur entrée à l'école.

Il y a trois cours par semaine pour chaque année d'études. Deux de ces cours sont consacrés à l'enseignement technique et le troisième à l'étude de la grammaire française. La durée des leçons est de 1 1/2 heure. Les cours sont obligatoires pour tous les apprentis ; les absences non motivées sont signalées au patron. L'année scolaire prend cours le 1er septembre et se termine le 30 juin.

Pour passer à une année supérieure, les élèves sont obligés de subir un examen. Un brevet de capacité est délivré à ceux qui subissent avec succès l'examen de sortie.

Les patrons adhérant à l'œuvre de l'école professionnelle de typographie de Bruxelles s'engagent à n'admettre dans leurs ateliers comme apprentis typographes que les jeunes gens âgés d'au moins 14 ans. Le nombre de ces apprentis ne pourra dépasser celui de leurs ouvriers, proportionnellement aux bases suivantes :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| De 1 à 6 | ouvriers | : 2 | apprentis | ; |
| De 7 à 14 | » | : 3 | » | ; |
| De 15 à 25 | » | : 4 | » | ; |

Et un apprenti en plus de ce dernier nombre, par série de 10 ouvriers.

Le nombre des élèves qui suivent les cours de l'école de typographie est de 76. Depuis la fondation de l'école, 20 diplômes ont été délivrés. Ce résultat atteste que l'enseignement donné à cette école est apprécié et que le directeur et les professeurs font preuve de zèle et de dévouement.

La commission administrative de l'école s'occupe, du reste, d'une façon tout à fait active de l'institution et ne lui marchande ni son temps ni ses conseils.

Depuis le 12 mars 1895, on a ajouté aux cours existant déjà des cours d'impression. Il était indispensable de compléter ainsi l'enseignement de l'école. Ces cours d'impression ont été divisés en deux sections : la section *A* pour la presse en blanc et la section *B* pour la presse double. Il est à espérer qu'ils donneront bientôt des résultats aussi favorables que les autres cours théoriques et pratiques de l'école.

Les dépenses de l'école professionnelle pour l'exercice 1895-96 se montent à 7,600 francs environ; elles sont couvertes par des subsides de l'État, de la province, de la ville et de toutes les communes de l'agglomération bruxelloise, ainsi que par les cotisations annuelles des membres patrons et ouvriers.

**École professionnelle communale de la ville de Gand, située rue Guinard et connue sous le nom : d' « École professionnelle H. Nicaise ».**

Cette école a été fondée par l'administration communale, en 1887. Elle a pour but de former des apprentis instruits et aptes à devenir un jour des ouvriers d'élite, lorsque l'expérience qu'ils auront pu acquérir dans les ateliers privés sera venu féconder l'instruction professionnelle reçue à l'école. Ce but n'est jamais perdu de vue : non seulement on évite avec soin de donner un enseignement théorique trop élevé, mais encore on glorifie le travail manuel, et on fait porter aux élèves le costume des ouvriers.

L'école désirant former des apprentis d'élite, les élèves sortis des classes supérieures de l'école primaire y sont seuls acceptés et on tient compte pour l'admission non seulement de la place qu'ils ont su conquérir à l'école primaire, mais encore de leur conduite et de leur application. Ces règles assurent le bon choix des élèves et garantissent la discipline d'une institution où la surveillance doit être de tous les instants afin d'éviter les accidents inhérents à tout apprentissage.

Les vues, qui ont présidé au recrutement des élèves, inspirent aussi tout l'enseignement donné à l'école. On s'efforce d'inculquer aux futurs ouvriers des habitudes d'ordre, de propreté, de réflexion, sans lesquelles ils ne pourraient jamais produire un travail soigné et rapide.

Les parents des élèves sont tenus de souscrire un engagement en vertu duquel ils devront payer une certaine somme, s'ils retirent leurs enfants avant la fin de la troisième année d'études. Si, au contraire, les jeunes apprentis ont pu suivre les trois années complètes de cours, les parents n'ont rien à payer; l'enseignement est donc gratuit pour ceux qui se soumettent aux conditions réglementaires. Cette règle oblige les parents à laisser leurs enfants à l'école jusqu'à la fin de l'apprentissage.

Avant de commencer un travail, l'élève doit toujours fixer ses

idées par le dessin ; il est amené ainsi à réfléchir à la manière dont la tâche entreprise doit être exécutée. Il ne faut pas que le jeune apprenti prenne l'outil en main, sans avoir prévu les difficultés d'exécution : c'est la seule façon pour lui d'éviter les malfaçons, les pertes de temps et de matières, auxquelles, sans cela, il ne pourrait échapper.

Le travail manuel n'occupe cependant pas tout le temps de l'élève; il faut cultiver encore son esprit et lui rendre la lecture facile, pour qu'il garde le désir de lire et continue à s'instruire dans les publications relatives à sa profession; on doit le perfectionner aussi dans la pratique du dessin et de l'esquisse, pour qu'il puisse donner un corps à ses conceptions; il est nécessaire encore de lui apprendre à calculer et à établir ses dépenses et ses recettes pour qu'il sache évaluer le prix de revient des travaux à entreprendre; enfin il faut lui faire connaître la valeur des outils, leur mode d'action, la nature et les qualités des matières premières, afin d'exercer son jugement et de le mettre à même d'apprécier plus tard la valeur et l'utilité des matériaux ou des outils nouveaux.

Le travail à l'atelier comprend deux branches principales : le métal et le bois.

Les parents de l'élève, guidés par les conseils de la direction de l'école, choisissent la spécialité qu'étudiera le jeune apprenti.

Chaque branche est enseignée pendant trois ans. Des choses simples et faciles on passe aux travaux compliqués et difficiles ; on cherche à intéresser constamment l'élève, en variant les pièces à confectionner; quelquefois on revient, sans qu'il s'en aperçoive, aux travaux déjà effectués, afin de les lui faire exécuter de mieux en mieux; on veille, d'ailleurs, à l'emploi judicieux des outils comme à l'économie des matières premières.

Peu à peu, on augmente les heures de travail à l'atelier pour préparer l'élève à supporter les fatigues qui attendent l'ouvrier. De 32 heures par semaine la 1re année, elles s'élèvent à 33 heures pour la 2e et à 35 heures pour la 3e année.

Après l'expiration de la troisième année, l'école doit avoir atteint son but : l'apprenti doit être préparé à devenir ouvrier. L'enseignement technique lui a appris les règles de son métier ; il peut indifféremment chercher du travail chez le menuisier, le charpentier, le tourneur, le modeleur ou l'ébéniste, s'il a suivi la section du bois, ou s'engager chez le serrurier-poêlier, le forgeron, le constructeur de machines, s'il a préféré le travail du métal.

Chaque élève a appris tout spécialement à l'école la partie de métier pour laquelle il se sent le plus porté, que ses parents ont désignée à la direction et pour laquelle ses maîtres lui ont reconnu le plus d'habileté et de dextérité manuelle. Plus tard, dans les ateliers où il travaillera, l'ancien élève deviendra peut-être plus spécialiste encore; mais en tout cas, quelle que soit la besogne qu'on lui désignera, il pourra toujours y appliquer l'habileté et les notions générales qui lui ont été inculquées à l'école; et, précieux avantage qu'il ne perdra jamais, il sera libre en tout temps, grâce à cet enseignement général, de changer de partie de métier, suivant que la demande rendra le travail plus rémunérateur dans l'une ou l'autre des nombreuses branches dont il aura appris les principes.

Tel est le but et l'organisation de l'école professionnelle.

Un comité de patronage, composé d'industriels et de patrons, la surveille avec dévouement. Il ne se passe pas de semaine sans que ses membres, isolés ou en corps, ne parcourent les ateliers, veillant à ce que ni les contre-maîtres, ni les élèves ne se relâchent; ils président au choix des outils et des machines, comme à la désignation des pièces des nombreux concours par lesquels l'émulation des élèves est sans cesse tenue en éveil.

Actuellement le personnel de l'école comprend, en dehors du directeur, trois professeurs pour les branches scientifiques, cinq contre-maîtres pour la forge, la tournerie, l'ajustage, la menuiserie, l'ébénisterie et le modelage pour fonderie, et un domestique chauffeur.

L'école, érigée à titre d'essai, en 1887, fut établie dans les anciennes classes de l'école communale, rue Plateau; elle occupait alors :

1 atelier du fer de 25 m. × 8 m.

1 atelier du bois de 25 m. × 8 m.

1 forge de 8 m. × 6 m.

1 salle de machines de 6 m. × 4 m.

L'accroissement du nombre des demandes d'admission, la nécessité d'augmenter le matériel des ateliers, fort réduit au commencement, les encouragements reçus de toutes parts ont amené l'administration communale à faire construire, trois ans après, une nouvelle école professionnelle sur un terrain de fond ayant une issue rue Guinard.

Cette école occupe actuellement un emplacement de 1,650 mètres carrés environ; elle se subdivise en deux parties, dont l'une est affectée au travail du bois, l'autre à celui du fer.

Les divers locaux comprennent :

Un atelier de menuiserie, d'ébénisterie et de modelage avec hangar au bois à l'étage, formant une salle de 48 mètres de long sur 8 mètres de large;

Un atelier d'ajustage et serrurerie de 16.50 mètres de long sur 8 mètres de large;

Un atelier de tournerie, rabotage et fraisage de 16.50 mètres de long sur 8 mètres de large;

Un atelier de forge de 19 mètres de long sur 8 mètres de large;

Un atelier de fonderie et de moulage de 18 mètres de long sur 8 mètres de large;

Une salle de machine et de générateur de 7.80 mètres de long sur 8 mètres de large;

Deux classes d'enseignement de 8.25 mètres de long sur 8 mètres de large;

Une classe de dessin de 16.50 mètres de long sur 8 mètres de large;

Les bureaux de la direction sont établis dans une maison d'habitation attenante à l'école et occupée par le directeur.

Tous les locaux sont éclairés au gaz et chauffés à la vapeur, L'air et la lumière entrent largement par de grandes baies éclairant les ateliers d'une façon très satisfaisante.

*Outillage général.* — Les transmissions et machines-outils des différents ateliers sont actionnées par un moteur à vapeur demi-fixe de 10 chevaux; la conduite de la machine est confiée à tour de rôle aux élèves de la section d'ajustage, lesquels doivent également entretenir et surveiller le générateur de 25 mètres carrés de surface de chauffe, destiné au chauffage des locaux.

La machine à vapeur actionne un arbre principal, qui répartit dans les divers ateliers la force motrice nécessaire; la menuiserie, séparée par une cour des ateliers du fer, est actionnée au moyen d'une transmission par câble.

Les ateliers de forge, de tournerie, de rabotage et de fraisage, d'ajustage et de serrurerie, de menuiserie, d'ébénisterie et de modelage, de moulage et de fonderie sont parfaitement installés et outillés.

Voici un tableau statistique indiquant : la fréquentation des élèves dans les différentes sections ; le nombre des élèves dans ces différentes sections ; le nombre des élèves qui ont terminé leur apprentissage ; le salaire moyen obtenu par eux dans les deux sections du fer et du bois.

## Tableau général et statistique de fréquenta

| | | 1887-88 | 1888-89 | 188 |
|---|---|---|---|---|
| Nombre d'inscriptions | Section du fer | 14 | 26 | |
| | » bois | 18 | 26 | |
| | TOTAL | 32 | 52 | |
| Nombre d'élèves admis en 1re année | Section du fer | 14 | 16 | |
| | » bois | 18 | 15 | |
| | TOTAL | 32 | 31 | |
| Nombre d'élèves admis en 2e année | Section du fer | — | 10 | |
| | » bois | — | 11 | |
| | TOTAL | — | 21 | |
| Nombre d'élèves admis en 3e année | Section du fer | — | — | |
| | » bois | — | — | |
| | TOTAL | — | — | |
| Nombre d'élèv. sortis de l'école | avec le diplôme de capacité | — | — | |
| | » certifi. de trav. manuel | — | — | |
| | TOTAL | — | — | |
| Nombre total d'élèves sortis de l'école | | — | — | |
| Professions des élèves sortis | Section du fer. Ajusteurs | — | — | |
| | Tourneurs | — | — | |
| | Forgerons | — | — | |
| | Section du bois. Menuisiers | — | — | |
| | Modeleurs | — | — | |
| | Ebénistes | — | — | |
| | TOTAL | — | — | |
| Salaire moyen obtenu par les élèves à leur sortie de l'école (par journée de 10 heures) | Section du fer | — | — | |
| | » bois | — | — | |

is la fondation de l'école (Octobre 1887).

| ANNÉES SCOLAIRES | | | | | | | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| -91 | 1891-92 | 1892-93 | 1893-94 | 1894-95 | 1895-96 | 1896-97 | |
| 4<br>5 | 56<br>29 | 59<br>32 | 55<br>27 | 54<br>31 | 34<br>21 | 49<br>18 | 434<br>273 |
| 5 | 85 | 91 | 82 | 85 | 55 | 67 | 707 |
| 5<br>3 | 20<br>9 | 22<br>17 | 22<br>9 | 28<br>15 | 25<br>16 | 30<br>18 | —<br>— |
| 4 | 29 | 39 | 31 | 43 | 41 | 48 | — |
| 5<br>0 | 23<br>14 | 19<br>8 | 18<br>11 | 14<br>6 | 18<br>8 | 15<br>9 | —<br>— |
| 5 | 34 | 27 | 29 | 20 | 26 | 24 | — |
| 0<br>2 | 13<br>9 | 18<br>7 | 15<br>7 | 16<br>9 | 11<br>6 | 17<br>4 | —<br>— |
| 2 | 22 | 25 | 22 | 25 | 17 | 21 | — |
| 1<br>7 | 8<br>9 | 7<br>11 | 9<br>1 | 8<br>7 | 4<br>7 | —<br>— | 58<br>15 |
| 5<br>2 | 17<br>21 | 18<br>22 | 10<br>21 | 15<br>23 | 11<br>17 | —<br>— | 103<br>143 |
| 5<br>3<br>2<br>0<br>2<br>- | 6<br>2<br>5<br>4<br>3<br>4 | 12<br>1<br>3<br>3<br>4<br>2 | 12<br>2<br>4<br>3<br>2<br>1 | 9<br>3<br>3<br>3<br>3<br>2 | 8<br>2<br>1<br>4<br>1<br>1 | —<br>—<br>—<br>—<br>—<br>— | 58<br>13<br>16<br>37<br>12<br>7 |
| 2 | 21 | 22 | 21 | 23 | 17 | — | 143 |
| 80<br>60 | 2.00<br>1.60 | 2.00<br>1 60 | 2.00<br>1 60 | 2 10<br>1.80 | 2.20<br>1 80 | —<br>— | —<br>— |

*Budget de l'école.* — L'école n'ayant été érigée, en 1887, qu'à titre d'essai, il a fallu, pour dresser un budget normal et régulier, attendre jusqu'en 1891. A ce moment, les trois années d'études étaient complètes et l'école se trouvait installée dans les nouveaux locaux, rue Guinard.

Le budget total comprend une dépense de 27,310 francs.

Le tableau suivant indique le nombre d'heures de leçons et de travail manuel par semaine et pour chaque année d'études :

| ANNÉES. | Dessin. | Flamand. | Français. | Arithmétique, géométrie. | Algèbre. | Comptabilité. | Physique | Mécanique. | Travail manuel. | TOTAL. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1re année. | 7 1/2 | 3 | 2 1/2 | 3 | — | — | — | — | 32 | 48 |
| 2e id. | 7 1/2 | 2 1/2 | 2 1/2 | 2 1/2 | — | — | 1 | — | 33 | 49 |
| 3e id. | 7 | 1 1/2 | 1 | 1 1/2 | 1 | 1 | — | 1 | 35 | 49 |
| TOTAL. | 22 | 7 | 6 | 7 | 1 | 1 | 1 | 1 | | |

*Moyens de propagande.* — Afin de stimuler le zèle des élèves et de faire bien connaître l'école et les facilités d'instruction qu'elle offre, il fut décidé, dès 1888, d'en permettre l'accès au public certains jours, pendant le travail des élèves. Depuis lors, régulièrement deux fois par an, on laisse le public entrer à l'école, la parcourir librement et juger par lui-même de la façon dont les apprentis sont élevés et instruits dans le travail. Beaucoup de parents, que la nouveauté de l'institution éloignait de celle-ci, ont été rassurés par une visite à l'école. Depuis lors, aussi, le nombre des demandes d'admission dépasse toujours celui des places disponibles, surtout pour les ateliers du fer, et l'on est forcé de faire une sélection au moyen d'un concours d'admission.

Dès l'origine, l'école a fait régulièrement figurer les produits du travail exclusif de ses élèves à l'exposition annuelle de la « Maatschappij ter bevordering van Nijverheid en Wetenschappen », où le fini et la valeur technique des objets exposés ont été soumis à l'examen et à la critique de nombreux visiteurs.

Tous les ans, à la fin de l'année scolaire, un certain nombre de récompenses sont réparties entre les élèves les plus méritants; elles consistent en livres utiles traitant des branches enseignées à l'école, en instruments de dessin, en outils confectionnés par les élèves.

Les élèves, qui ont terminé leurs études, reçoivent encore une certaine quantité d'instruments et d'outils assortis, fabriqués à l'école, et ce en proportion du nombre des points qu'ils ont obtenus pendant l'année de sortie. Enfin, si le nombre des points obtenus, tant pour l'enseignement que pour le travail manuel, est suffisant, l'école leur délivre un diplôme de capacité. Si le travail manuel seul a été satisfaisant dans une certaine mesure, un certificat de travail manuel est délivré. Munis de ces témoignages d'application et d'habileté manuelle, les élèves sortants peuvent se présenter, sans appréhension, aux divers ateliers; leur mérite sera bientôt estimé et rétribué à sa véritable valeur.

Quoique les élèves n'aient commencé à se répandre dans les usines que depuis peu d'années, plusieurs sont déjà parvenus à se distinguer et à obtenir des positions honorables.

*Distinctions accordées à l'école.* — Outre les distinctions honorifiques qu'elle obtint, dans les expositions locales, l'école s'est distinguée aussi à des expositions internationales :

En 1885, elle exposa les travaux des élèves, leurs dessins, croquis, etc., à l'exposition universelle d'Anvers et se vit attribuer, à l'unanimité du jury, le diplôme de médaille d'or.

En 1888, au concours international d'Amsterdam, le jury lui décerna à l'unanimité le diplôme de croix d'honneur.

*Sociétés de secours mutuels et de retraite.* — Au mois de septembre 1892, fut fondée par les élèves et anciens élèves de l'école professionnelle une société ayant un double but :

1° instituer, par des versements mensuels ou hebdomadaires, une caisse de secours mutuels destinée à venir en aide aux parents des sociétaires malades ou blessés; 2° former, par des versements semblables, un fonds dont le montant serait versé à la Caisse de retraite de l'État au nom et au bénéfice des participants.

Cette société n'a pas seulement un but utilitaire et vraiment social; elle resserre aussi les liens d'union fraternelle entre les anciens et les nouveaux camarades; elle permet encore aux associés de s'entr'aider pour procurer du travail à ceux d'entre eux

qui en sont privés. A cet effet, la direction de l'école a fondé une petite bourse de travail où affluent d'une part toutes les demandes de besogne et d'autre part les renseignements fournis par les co-sociétaires quant aux places vacantes dont ils ont connaissance. De cette façon, les élèves de l'école professionnelle peuvent conquérir une place honorable dans la société, grâce à l'enseignement reçu à l'école et grâce aussi aux principes de solidarité et d'assistance mutuelles que leurs maîtres tâchent de développer en eux pendant leur séjour à l'école.

Au mois de septembre 1892, le nombre des membres participants était de 18; au mois d'octobre 1896, il était de 59.

| | | |
|---|---|---|
| Sommes versées à la caisse de secours pendant les quatre ans écoulés et recettes diverses. . . . . | | 1,148.76 |
| Sommes payées aux sociétaires malades. . | 410.75 | |
| Sommes pour frais d'enterrement et autres | 5.61 | 416.36 |
| En caisse . . . | | 732.40 |
| actuellement, consistant en huit lots de la ville de Gand, conversion de 1896, et en numéraire . . . . | | 4.40 |
| Sommes versées à la caisse de retraite de l'État . | | 1,689 » |
| Total des rentes inscrites au bénéfice des participants . . . . . | | 615.68 |

Comme on vient de le voir par ce rapport, l'école Nicaise de Gand est une institution bien organisée. La direction et les professeurs sont dévoués et les résultats satisfaisants qui ont été obtenus sont dus à leurs efforts intelligents.

### École professionnelle d'armurerie, à Liége.

L'idée de créer une école professionnelle d'armurerie à Liége avait déjà été préconisée, en 1872, par un fabricant d'armes, M. Robert. Mais cette proposition ne rencontra pas l'assentiment de la population. En 1892, cette idée fut reprise par l'Union des fabricants d'armes et soumise au conseil communal. M. Blanpain, conseiller communal, fut chargé de rédiger le rapport sur cette question. Nous croyons utile de reproduire ce document :

« L'industrie armurière a une telle importance à Liége, le nombre des ouvriers qu'elle occupe est si considérable, que le devoir du conseil communal est évidemment de se préoccuper de son avenir et de l'aider dans cette lutte, chaque jour plus vive,

qu'engendre la concurrence étrangère avec tous ses droits protecteurs.

» La France, l'Espagne, les États-Unis d'Amérique ont adopté, dans ces derniers temps, des tarifs douaniers désastreux pour notre commerce. La Conférence de Bruxelles, d'autre part, a restreint considérablement nos échanges sur les marchés de l'Afrique centrale; enfin, une récente loi fédérale allemande, en refusant de reconnaître les poinçons de notre Banc d'épreuves, jetterait une véritable interdiction sur nos produits; de ce côté, si l'action diplomatique de notre gouvernement peut obtenir certains amendements, les exigences seront toujours assez importantes pour obliger nos fabricants à des précautions qui augmentent considérablement les frais de fabrication. La situation de l'armurerie est donc très difficile et mérite toute notre sollicitude.

» Jusqu'aujourd'hui, l'apprentissage s'est fait presque uniquement dans de petits ateliers, où les jeunes ouvriers s'occupent surtout de la fabrication des armes à bon marché, mais ne peuvent acquérir ce fini d'exécution qui s'attache à tous les détails et constitue la qualité dominante exigée pour la fabrication des armes de luxe.

» Pour arriver à cette perfection, il faut évidemment des maîtres plus expérimentés et, chose difficile, déraciner ce préjugé égoïste des parents qui les poussent à retirer le plus tôt possible un gain, quelque minime qu'il soit, du travail des enfants, plutôt que de leur donner le temps nécessaire pour apprendre convenablement leur métier.

» Il est incontestable, comme le dit l'Union des fabricants d'armes, que les bons ouvriers deviennent de plus en plus rares, et c'est, frappée de cette situation qui ne peut tarder à compromettre la bonne renommée de l'armurerie liégeoise, qu'elle a pris l'initiative d'y porter remède par la création d'une école professionnelle. Le projet qui vous est soumis a fait l'objet d'études sérieuses de la part d'hommes compétents; les statuts relatifs à l'organisation et à l'administration de cette école paraissent bien conçus.

» J'en dirai autant du programme des cours qui forme un ensemble me permettant de croire à l'utilité réelle de cet enseignement pratique. Je n'ai peu que d'observations à présenter :

» S'il est vrai que le travail de l'armurerie présente un grand nombre de subdivisions, dont quelques-unes constituent de

véritables métiers, on peut considérer le garnissage des canons comme rentrant dans cette catégorie. Sous ce rapport on peut dire que la section des garnisseurs est destinée à préparer des ouvriers à un travail qui n'a aucun rapport avec celui des autres sections. Ce n'est pas une critique que je fais à l'introduction de cette spécialité dans le programme de l'Ecole professionnelle, car de la bonne confection du canon résultent évidemment ces qualités de tir, de pénétration, qui donnent à l'arme sa valeur réelle.

» Mais je crois que cette section pourrait être isolée sans trop d'inconvénients et, dans cet ordre d'idées, j'ai insisté à la séance de la commission de l'instruction publique sur le point de savoir s'il ne serait pas avantageux d'utiliser, dans le début au moins, les installations de l'ancien hospice des orphelins, rue Agimont, où fonctionne depuis nombre d'années un atelier d'apprentissage sous la direction de M. Lemal. Je voyais dans cette combinaison une économie considérable, économie qui aurait permis dans la suite l'installation d'un four pour le soudage des canons, à l'instar de ce qui se fait dans la manufacture de canons de Léopold Bernard, à Paris; chez Heuse frères, à Nessonvaux, etc.

» Le soudage au four offre des avantages reconnus sur le soudage à la forge; il est, en outre, beaucoup plus productif. Quant aux 2e, 3e et même 4e sections, elles ont entre elles un lien intime n'exigeant pas des aptitudes spéciales.

» Je crois qu'au lieu de s'en tenir aux vieilles traditions qui consistent à maintenir les ouvriers dans la même spécialité, il y aurait un grand avantage à combiner l'enseignement de façon à ce que, au moins les plus habiles, puissent être initiés aux divers éléments qui constituent à proprement parler le travail de l'atelier.

» Si la spécialisation fait un ouvrier plus capable, d'une exécution plus prompte, c'est un obstacle au progrès, parce qu'elle borne l'initiative du travailleur.

» Aujourd'hui surtout que les ateliers mécaniques menacent d'absorber la plus grande partie de la fabrication, il faut des ouvriers qui connaissent un peu toutes les parties de l'arme; ceux-ci seuls rendront d'utiles services et trouveront à s'occuper dans toutes les époques difficiles que l'industrie armurière pourrait traverser; en outre, ce sont les seuls que l'étranger accueille et rémunère convenablement.

» L'avantage de ce système profite donc largement aux ouvriers

et il est évident que ceux-ci, établis à l'étranger, se feront un devoir patriotique de recommander nos fabricats.

» L'école professionnelle est essentiellement pratique, mais je sais qu'il entre dans les intentions des fondateurs de compléter cet enseignement par des conférences où les élèves apprendraient à connaître les propriétés des matériaux employés dans la fabrication des armes. Je crois qu'il pourrait y avoir utilité à ce que les élèves fussent aussi initiés aux procédés mécaniques, aux jeux des outillages qui facilitent le travail et lui assurent une grande précision. »

M. Blanpain termina en proposant, au nom du Collège et de la Commission de l'instruction publique, d'accueillir la demande de l'Union des fabricants d'armes. Cette proposition fut adoptée par le Conseil communal.

Les négociations n'aboutirent pas immédiatement, et ce n'est qu'en séance du 21 janvier 1895, que le conseil communal vota les premiers subsides pour l'installation de l'école et l'organisation des cours. La province, de son côté, accorda son concours pécuniaire. Le Gouvernement fut sollicité à son tour d'accorder les subsides nécessaires à l'érection de l'école. L'inspection fut chargée, le 24 mai 1895, de se mettre en relation avec les promoteurs de la nouvelle école et, le 18 juin suivant, un rapport, avec avis favorable, fut transmis au Ministre compétent. La demande fut aussitôt accueillie par le Gouvernement.

Il est bon de rappeler, toutefois, qu'à cette époque et depuis plusieurs années déjà, un cours d'armurerie théorique était donné à l'école industrielle de Liége par M. le professeur Colette; ce cours avait lieu le dimanche, de 10 heures à midi, et les mardis et jeudis, de 7 1/2 à 8 1/2 heures du soir. En voici le programme :

*Généralités sur la résistance des matériaux.* — Rappel de quelques principes de statique; forces, leur composition, leur décomposition; élasticité, déformation, rupture, extension et compression; cisaillement ou glissement; flexion; torsion; flexion et torsion combinées; résumé de la théorie des ressorts; résistance des enveloppes.

*Bois.* — Etude rapide de la constitution des arbres, leurs maladies; modes de débit des bois; entretien et conservation des bois; résistance à la traction; résistance a la compression; résistance à la flexion; résistance au glissement.

*Fontes.* — Mode de fabrication; différentes espèces de fontes et qualités qui les caractérisent; propriétés des fontes; résistance à la tension; résistance à la compression; résistance à la flexion; défauts à surveiller pour la réception des fontes.

*Fer.* — Même programme que pour la fonte.

*Acier.* — Même programme que pour la fonte; trempe des aciers (fraises et outils).

*Bronze.* — Même programme que pour la fonte.

*Fabrication des canons de Damas.* — Reforage des canons; comparaisons entre les canons lisses et choked; théorie de la rayure du tir.

Notions générales sur la construction des fusils de chasse et description des principaux types.

Notions générales sur la construction des fusils de guerre.

Notions générales sur la construction des revolvers, des carabines et des pistolets.

Considérations générales sur la fabrication des armes, à la main et à la machine.

Etudes sur les différentes poudres.

Fabrication des cartouches.

Cet enseignement théorique était fort utile et ne laissait pas que de rendre des services. Mais il ne suffisait pas à combler une lacune souvent signalée par tous ceux qui s'occupent de la fabrication des armes. L'apprentissage ne se fait plus et il faut y suppléer, sous peine de voir péricliter rapidement l'industrie si intéressante et si populaire de la ville de Liége et de ses environs.

Il fut donc convenu que l'enseignement de l'école professionnelle d'armurerie serait à la fois théorique et pratique, mais que, pour être complet et pour pouvoir répondre à toutes les spécialités de l'arme, il devrait comprendre quatre groupes marchant parallèlement :

1° La section des garnisseurs;
2° » des monteurs à bois;
3° » des limeurs, marcheurs, systémeurs, entailleurs;
4° » des équipeurs.

Certes, il eut été avantageux que tous les élèves pussent s'initier à tous les travaux de ces différentes sections, mais la division extrême du travail dans la fabrication des armes rend la chose impossible. Il faut déjà trois années d'études pour l'apprentissage

complet de chacune de ces quatre spécialités. On ne peut exiger davantage des parents qui aspirent à retirer, le plus tôt possible, quelque profit du travail de leurs enfants. La fabrication des fusis à bon marché pour l'exportation est plus facile, l'apprentissage pour cette fabrication n'est guère nécessaire. Les parents songent souvent à lancer leurs fils dans ce genre de travail plus vite rémunérateur, sans attendre la fin du long apprentissage dont nous avons signalé la nécessité pour la fabrication de l'arme fine qui exige un travail beaucoup plus soigné, plus achevé.

L'école est bien outillée et bien dirigée; elle possède des maîtres habiles; une commission administrative, composée de fabricants d'armes dévoués, la dirige. Nous ne doutons donc pas de ce que, dans peu d'années, un corps d'ouvriers d'élite, connaissant à fond leur métier, ne soit formé. On aura assuré ainsi le maintien de l'ancienne réputation dont la fabrication des armes liégeoises a toujours joui dans le monde entier.

Pour être admis à suivre les cours, les élèves doivent être âgés de 14 ans au moins, avoir terminé leur études primaires et être munis d'un certificat de moralité et de bonne conduite.

On exige des élèves un droit d'inscription afin d'assurer la régularité et l'assiduité des cours, mais des bourses d'études pourront être accordées à titre d'encouragement. L'élève n'est admis définitivement qu'après un stage d'un mois.

Une commission administrative, composée de neuf membres fabricants ou anciens fabricants d'armes, administre l'école.

L'État, la province, la ville, le banc d'épreuves ont chacun un délégué au sein de la commission administrative. A la tête de l'établissement se trouve un directeur et il y a autant de professeurs que de sections d'enseignement.

Les cours ont lieu tous les jours non fériés, de 8 heures du matin à midi et de 1 à 6 heures du soir, avec les repos réglementaires.

Aussitôt que la commission administrative jugera la chose possible, on rétribuera l'élève pour le travail exécuté au profit de l'école, mais une partie de cette somme sera placée à la Caisse d'épargne au nom de l'élève et ne lui sera remise que s'il achève son apprentissage. A la fin de l'apprentissage, un diplôme constatant les aptitudes de l'élève pourra lui être accordé, s'il satisfait à l'examen établi à cet effet.

L'ouverture des cours de l'école professionnelle d'armurerie de Liége a été un peu retardée par suite de la difficulté que l'on a eue

de trouver un local convenable. Nous avons toutefois l'assurance que pour le commencement de l'année prochaine l'école sera complètement installée.

Voici le programme des cours de cette institution :

1re SECTION. — *Garnisseurs.*

1. Apprentissage du maniement de la lime plate, du rabot et du burin.
2. Préparation des canons pour la première épreuve, ajustage des verrins.
3. Jonction des canons pour le soudage.
4. Apprêtage des crochets et des bandes pour le soudage.
5. Soudage des canons et décapage.
6. Redressement du canon et apprêtage pour la deuxième épreuve.
7. Réglage de la bande et finissage.

2e SECTION. — *Monteurs à bois.*

1. Façonnage des manches des outils du faiseur à bois.
2. Affutage de ces outils.
3. Encastrement d'une plaque, d'un corps de platine et d'une sougarde.
4. Apprentissage de la mise en bois d'une pièce à feuillage, ainsi que d'une longuesse.
5. Dressage d'un bois de fusil, mise en bois de la bascule et réglage de la pente.
6 Mise en bois de la plaque et réglage de la crosse au trusquin.
7. Mise en bois des corps de platine, façonnage de la crosse et relimage de celle-ci.
8. Mise en bois des pièces intérieures de platine et finissage complet de la crosse.
9. Placement et façonnage de la longuesse.

3e SECTION. — *Limeurs, marcheurs apprêteurs, entailleurs et systémeurs.*

*N. B.* — Tous les apprentis de ces différentes parties apprendront d'abord à limer, à buriner et à forer.

A. — *Marcheurs apprêteurs.*

1. Réglage des percuteurs, réglage de la portée des chiens.

2. Tracement des crans de sûreté, façonnage des crans de sûreté.
3. Réglage de l'ajustement des pièces des platines.
4. Réglage des crans de sûreté, relimage de toutes les pièces et crans de départ.
5. Réglage du fer aux détentes à bois, réglage des ressorts et finissage des platines.
6. Basculage du canon et marche des différentes pièces qui s'y rattachent.
7. Marche de la clef sur le canon et réglage de la charnière.
8. Marche et réajustage du devant, finissage.

B. — *Entailleurs.*

1. Pente à donner à la bascule et trusquinage.
2. Entaille des platines dans la bascule, façonnage de la queue de la bascule, des platines et sougardes.

C. — *Systémeurs.*

1. Retombage des chiens.
2. Réglage des têtes et crêtes au trusquin et façonnage de celle-ci.
3. Façonnage des corps, réglage des chiens sur les platines, finissage.

4e Section. — *Équipeurs.*

1. Apprentissage de la lime, forage et polissage.
2. Fabrication des vis nécessaires à l'ajustement d'un fusil.
3. Fixation des pièces du fusil à l'aide des vis.
4. Marche des platines et réglage du fer aux détentes ; remontage du fusil pour le systémeur.
5. Démontage du fusil, finissage des têtes de vis et soudage de la grenadière.
6. Polissage du canon et des pièces intérieures du fusil.
7. Polissage de la garniture et brunissage des différentes pièces.
8. Apprêt du fusil pour la trempe.
9. Remonte du fusil complet.

**École professionnelle de tailleurs, à Liége.**

Cette école a été fondée le 2 octobre 1888, sous le patronage du gouvernement et de ladministration communale, avec le concours

des marchands-tailleurs de la ville ; elle est située place Saint-Jean, n° 26.

Le but de l'institution est analogue à celui de l'école de tailleurs de Bruxelles. Les cours se donnent tous les jours, de 8 heures du matin à midi et de 1 1/2 à 6 heures du soir, avec un repos d'une demi-heure.

Les conditions requises pour être admis à l'école professionnelle des tailleurs de Liége sont les suivantes : Être âgé de 13 ans, produire un certificat d'études scolaires et un certificat de bonne conduite, payer un droit d'inscription de 50 francs plus un minerval de 3 francs par trimestre. La fréquentation de l'école est gratuite pour les fils d'ouvriers pourvus d'un certificat d'indigence. De même qu'à Bruxelles l'épreuve d'apprentissage dure un mois.

Un comité, choisi parmi les maîtres tailleurs de Liége, administre l'école. La surveillance est faite journellement par un des membres du comité. La durée de l'apprentissage est de trois ans.

Un diplôme de capacité est délivré aux élèves qui ont terminé leur apprentissage. Le nombre total des élèves est d'environ 40.

Le produit de tous les travaux faits par les élèves de la 1re classe, pour compte des marchands-tailleurs, membres du comité ou autres, forme une caisse spéciale, dont le montant est déposé à la Banque populaire. Les élèves ne peuvent recevoir la part qui leur revient qu'à la condition de terminer leur apprentissage.

Les professeurs tailleurs, chargés de l'enseignement, sont au nombre de trois. Un cours de gymnastique est donné par les soins d'un professeur spécial, deux fois par semaine pendant une heure, afin d'obvier aux effets nuisibles résultant du métier de tailleur.

Chaque année, à la fin des cours, une exposition publique a lieu au local de l'école. Tous les travaux se font entièrement à la main.

Le budget total annuel est de 7,500 francs.

Cette école est très appréciée à Liége. Elle rend de sérieux services aux marchands-tailleurs et aux ouvriers. Les rapports d'inspection ont toujours pu signaler la situation satisfaisante de l'école.

### École professionnelle Saint-Pierre, à Louvain.

Une société, connue sous le nom de « Gilde der Ambachten en Neringen van de stad Leuven », et dont la création est due à M. Helleputte, député pour Maeseyck et professeur à l'Université de Lou-

vain, avait inscrit dans son programme une clause portant qu'un des buts de l'association était la mise en honneur du travail manuel. En vue de répondre à ce désideratum, cette société a fondé, en 1888, une école professionnelle à laquelle on a donné le nom d' « École professionnelle Saint-Pierre ».

Les cours furent organisés en 1889; ils sont surtout pratiques; les élèves y travaillent manuellement, le soir, après la fermeture des ateliers.

Les leçons se rapportent aux métiers exercés par les élèves et spécialement à la menuiserie, la charpenterie, la ferronnerie, la tapisserie et la cordonnerie. Des cours pour les tailleurs sont aussi organisés. De plus, il y a un cours de dessin.

Les cours professionnels sont donnés par des hommes de métier, généralement deux fois par semaine, de 8 à 9 1/2 heures.

Un directeur et une commission spéciale surveillent et administrent l'école.

L'enseignement y est donné surtout en vue de compléter l'apprentissage de l'atelier, où la division du travail est souvent un obstacle à la connaissance complète du métier. On s'efforce aussi de corriger le travail dans ce qu'il peut avoir de trop routinier.

Pour être admis à suivre les cours, il faut être âgé de 12 ans. Les apprentis insuffisamment instruits doivent s'engager à suivre une classe d'adultes, également organisée par la société.

Plusieurs de ces cours professionnels ont été bien suivis; d'autres ont donné moins de résultats. Une centaine d'élèves sont inscrits pour l'ensemble des différentes sections.

Les dépenses, qui comprennent le traitement des professeurs et les frais de cours, s'élèvent à 7,500 francs. Elles sont couvertes par des subsides du gouvernement, par des dons et des souscriptions particulières ainsi que par les ressources de la corporation.

## CHAPITRE IV.

—

# ECOLES SAINT-LUC.

### NOTICE HISTORIQUE.

### § 1. — *Origine.*

En 1862, sous les auspices de la Société de Saint-Vincent de Paul, s'ouvrit à Gand un modeste cours de dessin, destiné aux jeunes ouvriers. Il était dirigé par M. Florimont Dullaert et se développa peu à peu, grâce au précieux concours du baron Bethune et à la généreuse intervention du comte de Hemptinne. L'institution forma bientôt un ensemble de cours assez important et fut appelée « Ecole Saint-Luc ».

La direction de l'école naissante fut confiée aux Frères des écoles chrétiennes, qui chargèrent un de leurs membres d'en organiser l'enseignement d'une manière rationnelle et graduée. Cette tâche laborieuse échut au frère Marès, parfaitement secondé par le Frère Mathias. On tâtonna d'abord, mais bientôt des succès de plus en plus marquants couronnèrent les efforts des fondateurs. Aujourd'hui l'humble école de dessin et d'architecture, dont M. le baron Bethune guidait naguère les pas incertains, est devenue une institution florissante d'art appliqué à l'industrie. Elle donne l'éducation professionnelle à plus de 600 élèves et a formé des hommes de talent dans les principales branches de la construction et de l'ameublement.

Ces succès encourageants n'ont pas tardé à favoriser la création de plusieurs établissements calqués sur celui de Gand. Bruxelles, Liége, Tournai, etc., ont aujourd'hui leur école Saint-Luc, et, en ce moment même, il se fonde encore, à Molenbeek-Saint-Jean et à Saint-Gilles lez-Bruxelles, des écoles du même genre. Ces institutions sont devenues partout le foyer intense d'un mouvement professionnel artistique et le Gouvernement, pour reconnaître les services de l'œuvre, lui a accordé son appui moral et pécuniaire.

### § 2. — *But général.*

Les écoles Saint-Luc se sont donné pour but principal d'aider

les jeunes gens, et en particulier les fils d'artisans, à acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour se créer une position honorable dans les diverses professions se rapportant à l'industrie du bâtiment et de la décoration : architecte, entrepreneur de travaux publics, menuisier, charpentier, menuisier-ébéniste, sculpteur sur bois et sur pierre, serrurier-ferronnier, peintre en tous genres, brodeur, graveur, orfèvre, etc.

Ces écoles s'adressent donc plus spécialement aux fils d'ouvriers et de patrons obligés de gagner leur vie dans le métier qu'ils exercent. On veut y former avant tout des ouvriers comprenant leur art, apprenant à l'aimer et par le fait même relevant leur métier.

Jadis ces nombreux chefs-d'œuvre d'art flamand : hôtels-de-ville, beffrois, halles, châteaux et monuments divers, qui soulèvent encore notre légitime admiration, ont été élevés par des artisans habiles et passionnés pour le côté artistique de leurs professions. Les écoles Saint-Luc cherchent à remettre en honneur les sentiments élevés de ces artisans d'autrefois et elles espèrent arriver ainsi à faire revivre dans la pierre, la brique, le fer et le bois, les idées, les tendances, les préférences esthétiques de nos ancêtres.

### § 3. — *Moyens employés.*

Les progrès rapides réalisés par les écoles Saint-Luc peuvent certainement être attribués au dévouement et à l'habileté de leurs maîtres, qui ont eu le talent de répandre la bonne semence sur un terrain fécond; mais ils sont dus aussi, en grande partie, à la méthode d'enseignement à la fois pratique et rationnelle.

*Méthode spéciale d'enseignement.* — Les directeurs se sont imposé pour but de perfectionner par l'enseignement du desins les dispositions professionnelles des jeunes ouvriers et de compléter leur instruction par des cours spéciaux théoriques, laissant au patron le soin de développer l'habileté manuelle.

Pour réaliser ce programme, les maîtres donnent des leçons générales, utiles à tous les élèves à la fois; mais ils parachèvent l'éducation de chaque élève en particulier par des renseignements individuels propres aux aptitudes, au degré d'avancement et au talent de chacun d'eux.

C'est le fusain ou la craie à la main, que l'élève apprend les premières notions de l'art de rendre sa pensée par le dessin. Le

professeur peut plus facilement ainsi indiquer et faire exécuter par l'élève les retouches et les corrections nécessaires. Le modèle est l'objet usuel et sa reproduction tend à faire saisir l'harmonie des proportions et les lois qui régissent cette harmonie ; on passe ensuite du simple au composé et l'élève s'applique spécialement à rendre toujours le caractère des modèles dessinés.

Ainsi préparé par les cours élémentaires, le jeune homme aborde les cours supérieurs, dans lesquels la division de l'enseignement s'opère. Le dessin, complété d'ailleurs par tous les cours de connaissances auxiliaires, devra maintenant développer les notions d'art spéciales aux principaux métiers et professions. Ici l'architecte, le maçon, le serrurier, le menuisier, s'appliqueront à l'interprétation, à l'analyse et plus tard à la composition de dessins relatifs à leurs travaux journaliers, et toujours d'après les modèles les plus purs de l'art. Là, le peintre, l'ornemaniste, le tapissier, le fabricant de meubles étudieront tout ce qui se rapporte à la décoration et à l'ameublement. Plus loin, le relieur, le bijoutier, l'orfèvre, le ciseleur, etc., acquerront les notions qui leur sont nécessaires en étudiant, d'une manière spéciale et pratique, les difficultés d'exécution des travaux de leur métier.

Tel est l'enseignement des écoles Saint-Luc. On voit, comme le disait autrefois le Frère Marès, que ceux qui l'ont inspiré ont rompu définitivement avec les vieilles méthodes dites académiques. Ce n'est pas qu'ils dédaignaient le grand art ; mais ils estimaient préférable pour l'ouvrier de rétablir l'union rompue de l'art et du métier et de remettre le travail manuel en honneur.

L'art dans l'atelier doit ennoblir le métier, le compléter et ainsi le rendre populaire. C'est le moyen de relever notre industrie et, ce qui est mieux encore, de relever l'ouvrier.

On a fréquemment reproché aux écoles Saint-Luc leurs idées exclusivistes. Pourquoi faire du gothique une étude spéciale? Cette question, très controversée, pourrait mener à une longue dissertation qui n'entre pas dans le cadre de ce rapport. Qu'il nous suffise donc de dire, sans vouloir trancher la question, que si l'école Saint-Luc a adopté comme spécialité l'étude du style ogival, elle n'en donne pas moins à ses élèves, d'accord avec l'inspection, des idées générales sur tous les genres d'architectures.

L'essentiel est d'ailleurs de compléter l'enseignement professionnel des artisans et de leur inspirer l'amour de leur métier et le goût du beau.

Aujourd'hui, dans notre pays, l'art semble avoir disparu d'une foule de métiers et on a recours à l'étranger pour des travaux d'art industriel qui pourraient être exécutés dans des ateliers belges, si nos ouvriers avaient plus de goût et d'habileté.

Anciennement au contraire, le Belge était supérieur à ses voisins pour les œuvres d'art industriel. Il faut tendre à revenir à cette tradition nationale.

Trop peu d'ouvriers belges connaissent leur métier à fond et méthodiquement. La principale préoccupation de l'apprenti est de jouir rapidement de salaires élevés; quant à la connaissance technique et artistique du métier, il la considère trop souvent comme un bagage inutile.

Et cependant, ce qui fait progresser une industrie, c'est la valeur intellectuelle, artistique et morale de ceux qui la pratiquent. Les écoles industrielles et professionnelles doivent être, sous ce rapport, un des principaux moyens du relèvement de l'industrie nationale.

## École Saint-Luc de Gand.

### *Origine.*

L'école Saint-Luc de Gand fut, en quelque sorte, le berceau de l'œuvre. Créée, en 1862, sous la forme d'une simple classe de dessin, elle préparait, à cette époque, une soixantaine de jeunes gens pauvres à l'exercice de leur métier. Après des débuts aussi modestes que pénibles, plusieurs élèves s'étant signalés par leurs aptitudes spéciales, l'école se développa graduellement, de telle façon qu'aujourd'hui les divers cours sont suivis par 620 élèves et le seraient par un nombre plus grand encore, si les locaux le permettaient. Le Gouvernement, cherchant à encourager toutes les initiatives fécondes, a accordé à l'école, depuis 1888, son concours financier.

### *But spécial.*

L'institution a particulièrement pour but de former de bons artisans, c'est-à-dire une élite d'ouvriers moins rivés à la machine que les travailleurs industriels et doués d'une aptitude personnelle qui les rehausse à leurs propres yeux comme à ceux

d'autrui. L'école s'adresse pour cela aux jeunes débutants de toutes les professions où l'art doit intervenir; elle les forme, les guide, les instruit et, en même temps, les maintient dans un milieu tout imprégné d'esprit d'ordre et de sentiments élevés. Le jeune homme ainsi préparé se passionne pour le travail et arrive au seuil de sa carrière avec des connaissances qui lui permettent d'envisager l'avenir avec confiance.

### *Situation générale.*

Les résultats obtenus à Gand par ce système sont remarquables; les élèves sortis de l'école se placent facilement et ne tardent pas, en général, à exceller dans leur profession; c'est ce qui explique la vogue croissante de l'œuvre. Une part légitime de ces succès revient aux promoteurs de l'institution, mais le zèle et l'habileté du directeur, le Frère Mathias, et de ses collaborateurs en sont certainement les principales causes.

### *Administration et personnel.*

Un comité protecteur est chargé de l'administration et de la haute surveillance de l'établissement; il se réunit périodiquement, nomme les professeurs, d'accord avec le directeur, arrête les programmes, autorise les dépenses, assure les ressources et contribue par sa constante sollicitude au développement de l'école.

Le corps professoral se compose de douze membres, parmi lesquels deux professeurs de l'enseignement supérieur.

### *Méthode d'enseignement et études.*

L'école ne cherche pas à supprimer l'apprentissage dans l'atelier, mais plutôt à en diminuer la durée et à le compléter en parant à son insuffisance. On laisse au patron le soin d'améliorer le travail manuel de son apprenti et de tirer parti des études que celui-ci a faites à l'école professionnelle.

Les cours ont pour objet principal l'enseignement du dessin, complété par des leçons théoriques portant sur les sciences auxiliaires dont la connaissance est indispensable aux ouvriers des industries d'art.

Les études sont divisées en quatre sections distinctes :

1° Une division préparatoire que tous les élèves doivent suivre

avant de choisir la section d'application pour laquelle ils croient avoir le plus d'aptitudes ;

2° Une section spéciale d'architecture;

3° Une section spéciale de décoration et d'ornements;

4° Une section spéciale d'art industriel.

Les cours complets sont de sept années d'études; l'enseignement du dessin est gradué de la manière suivante :

1re année : dessin à main levée de figures géométriques et d'objets usuels;

2e année : applications à l'ornement, projections et perspective;

3e et 4e années : dessin professionnel;

5e, 6e et 7e années : composition.

Les leçons se donnent pendant la période d'hiver, c'est-à-dire depuis le 1er octobre jusqu'à Pâques, de 6 à 8 heures du soir, et pendant la période d'été, c'est-à-dire depuis le 1er mai jusqu'au 1er août, de 7 à 9 heures du soir.

Des cours spéciaux sont organisés le dimanche en faveur des ouvriers qui ne peuvent suivre les leçons pendant la semaine; ils ont lieu de 8 1/2 à 10 3/4 heures du matin et comprennent les mêmes leçons que les cours du soir, mais moins développées.

Les élèves des diverses sections doivent apprendre, en dehors des heures de classe, la partie théorique indiquée dans le programme de leur année d'étude.

Il est juste de rendre hommage à l'esprit de discipline et de travail qui règne dans les diverses classes; les écoles Saint-Luc sont des modèles sous ce rapport.

Les matières enseignées sont :

Le dessin élémentaire aux divers degrés, la théorie des projections et de la perspective, le dessin professionnel, l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie, l'arpentage, la technologie du bâtiment, la résistance des matériaux, les éléments de la construction, l'histoire de l'architecture et des arts qui en dépendent, l'archéologie, l'esthétique, le symbolisme, l'iconographie, la législation du bâtiment, le chauffage, la ventilation et l'hygiène des constructions, l'économie sociale, le modelage, la sculpture, les travaux en bois, en pierre et en métal, la peinture décorative, la peinture sur verre, les travaux graphiques pour la miniature, la gravure, la broderie, les tissus, l'orfévrerie, l'émaillerie et la ferronnerie.

Ces diverses branches se donnent d'une manière simple, et dans toutes les compositions imposées aux élèves les professeurs visent,

avant tout, le côté utilitaire. Parmi les sujets de composition figurent tous les genres de travaux d'exécution courante : maisons ouvrières, villas, châteaux, hôtels, etc. On y fait également des études plus importantes et plus difficiles. Ainsi la restauration du château de Gérard le Diable a été étudiée en 1876; la Halle aux draps a fait l'objet d'un concours en 1878, de même que le Beffroi, avec construction d'un marché couvert, en 1886; enfin, un projet de local pour l'Académie flamande et une série d'autres projets de concours non moins intéressants ont été exécutés. Le projet primé devient la propriété de l'école et est exposé dans son musée permanent.

*Ateliers.*

L'école ne possède pas d'ateliers dont elle ait la direction commerciale ou dans lesquels elle soit matériellement intéressée; mais un grand nombre de bureaux d'architectes et d'ateliers de divers genres, établis par des anciens élèves, admettent chaque année environ deux cents jeunes gens de l'école. Ils s'y forment pratiquement à leur profession d'après les principes et sous la direction des professeurs de l'école qui visitent régulièrement ces ateliers. Plusieurs de ceux-ci sont très prospères et comptent 30, 40 et 50 ouvriers. Les ateliers de ce genre, patronnés par l'institution, sont au nombre de 34, à savoir :

| | | |
|---|---|---|
| 1° | Menuiserie et charpenterie . . . . . | 10 |
| 2° | Peinture décorative et sur verre . . . . | 10 |
| 3° | Sculpture sur pierre et bois . . . . . | 6 |
| 4° | Bureaux d'architectes . . . . . | 5 |
| 5° | Bureaux de dessinateurs . . . . . | 3 |
| | Soit un total de . . . | 34 |

*Minerval.*

Tous les cours sont gratuits. Toutefois une liste de souscription est présentée pendant le mois de décembre aux élèves qui veulent, de plein gré, contribuer au succès de l'œuvre. Le comité protecteur a décidé, en outre, qu'il pouvait être exigé une indemnité annuelle de 5 francs pour les jeunes gens de la ville et de 10 francs pour ceux des communes voisines. Cette somme est employée à entretenir et à augmenter les collections.

*Élèves.*

La population scolaire est de 620 élèves; les locaux ne

permettent pas d'en accepter un plus grand nombre, sinon ce chiffre serait dépassé depuis plusieurs années.

La ville de Gand intervient dans ce total pour 345 élèves; le reste de la Flandre Orientale pour 216 élèves; les autres provinces belges pour 49 élèves et les pays étrangers pour 10 élèves.

Pour être admis à suivre les cours, il faut être âgé de 13 ans au moins et avoir terminé avec fruit les études de l'enseignement primaire.

*Moyens d'encouragements.*

Un concours a lieu chaque année pendant les six dernières semaines du semestre d'hiver. La participation à ces épreuves est obligatoire pour tous les élèves. Des prix sont décernés aux plus méritants d'entre eux. Les lauréats de la septième année d'études peuvent, en outre, obtenir une distinction spéciale appelée « Grand prix ».

Les compositions sont jugées par un jury, formé d'hommes compétents, étrangers au corps professoral.

*Section d'études.*

Il est constitué une section d'études entre les élèves des classes supérieures, sous la présidence du directeur. Les membres de cette section se réunissent périodiquement en vue de compléter leurs études théoriques et de discuter des questions controversées. Ils font ensemble des excursions instructives et donnent des conférences, une fois par semaine, sur des sujets relatifs aux professions enseignées à l'établissement.

*Gilde.*

Une gilde a été formée, en 1885, entre les professeurs, les élèves actuels et les anciens élèves. Elle a pour but d'entretenir des rapports fraternels entre ses membres, de leur permettre de se prêter mutuellement aide, conseil et appui, et d'étudier les mesures à prendre pour relever les métiers et rendre au travail manuel sa considération d'autrefois.

Les membres de cette gilde font annuellement un voyage scientifique dans le pays ou à l'étranger.

*Locaux.*

Les locaux dont l'école dispose ont été construits spécialement en vue de leur destination; ils sont donc bien aménagés, mais

deviennent malheureusement insuffisants et arrêtent sous ce rapport le développement de l'institution.

*Collections.*

Le mobilier scolaire et le matériel d'enseignement ont reçu, depuis quelques années, d'importantes améliorations. Ils ont été augmentés, tant au point de vue pratique qu'artistique, et comprennent notamment une remarquable collection de frottis de pierres tombales et de cuivres funéraires du moyen âge.

La bibliothèque, les collections et l'exposition permanente sont accessibles aux élèves des classes supérieures, le dimanche de 10 heures à midi.

**École Saint-Luc de Liége.**

L'école Saint-Luc de Liége fut fondée, en 1880, par un groupe de personnes généreuses, parmi lesquelles M. de Favereau, actuellement Ministre des Affaires étrangères. Elle fut installée provisoirement dans une dépendance de l'Institut Saint-André et dirigée par les Frères des écoles chrétiennes.

Cette institution a pour but l'enseignement et la propagation des arts appliqués aux divers métiers. Le programme est spécialement élaboré en vue de la construction, de la sculpture, de la peinture, de la menuiserie, de la gravure, etc.

L'établissement n'a pu, pendant plusieurs années, se développer d'une manière convenable par suite de l'insuffisance des locaux. Mais une heureuse solution est intervenue à cet égard depuis le mois d'octobre 1895. La situation générale actuelle de l'école est très satisfaisante.

La haute surveillance de l'institution est confiée à un comité de patronage composé d'une dizaine de membres, qui se consacrent tous avec un louable dévouement à la prospérité de l'école.

Pendant longtemps la direction n'a pu faire droit aux demandes d'admission, mais, depuis le développement des installations, le nombre d'élèves a doublé. Les divers cours ont été suivis en 1895-96 par 280 jeunes gens répartis de la manière suivante :

| | | |
|---|---|---|
| Cours du soir . . . . . | 185 | élèves. |
| » dimanche . . . . . | 70 | » |
| » jour . . . . . | 25 | » |
| Total. . . | 280 | » |

Les études proprement dites sont divisées en quatre années et il y a, en outre, trois années de composition. Les classes commencent le 1er octobre et finissent le 31 juillet.

Pendant la période d'hiver l'enseignement du soir se donne tous les jours de la semaine, à l'exception du samedi, de 6 1/2 à 8 1/2 heures, et, pendant la période d'été, de 7 à 9 heures.

Les leçons du jour ont lieu tous les jours de 9 1/2 heures à midi.

Un cours spécial est donné le dimanche de 8 1/2 à 11 heures du matin, aux élèves qui ne peuvent fréquenter l'école pendant la semaine.

Les études ont été développées progressivement à mesure que l'institution gagnait en importance. C'est ainsi qu'un cours d'archéologie a été fondé en 1884 et qu'en 1886 on a divisé les élèves en trois sections :

1° Une section préparatoire commune à tous;

2° Une section d'architecture;

3° Une section d'art appliqué et de décoration.

Le cours de construction a commencé en 1887. Le cours d'architecture a été dédoublé en 1889 et a reçu une nouvelle extension.

L'enseignement comprend aujourd'hui : le dessin élémentaire aux divers degrés, le dessin professionnel, la géométrie, les projections, la perspective, l'architecture, la technologie du bâtiment, la construction, l'archéologie, l'histoire du costume, l'histoire de l'architecture, le modelage, la sculpture, la peinture, l'orfèvrerie, la ferronnerie et l'hygiène.

Les élèves sont obligés d'apprendre, en dehors des heures de classe, la partie théorique du programme.

Les cours sont gratuits; il est perçu cependant une indemnité annuelle de 3 francs par élève, pour chauffage et éclairage.

Un concours a lieu tous les ans entre les élèves de chaque année d'étude; tous sont tenus d'y prendre part.

Des récompenses sont accordées aux jeunes gens qui se distinguent par leur travail; ceux qui ne rentrent pas au commencement de l'année scolaire, à la date fixée, ne peuvent obtenir de prix.

Les premiers élèves des classes supérieures font périodiquement des excursions à l'effet d'étudier les principaux monuments du pays.

L'école n'a pas à proprement parler d'atelier; elle laisse au patron le soin de faire l'apprentissage du jeune ouvrier. Plusieurs

ateliers cependant ont été créés sous l'influence de l'école par des anciens élèves, notamment :

*a*) Un atelier de menuiserie et de sculpture sur bois en 1887;

*b*) Un atelier de peinture en 1891;

*c*) Un atelier de ferronnerie en 1895;

*d*) Un atelier de sculpture sur pierre en 1896.

Les cours ont dû se donner pendant plusieurs années dans des salles de dimensions insuffisantes; mais un vaste local, répondant à tous les besoins, a pu être inauguré en 1895, grâce à l'intervention généreuse de quelques bienfaiteurs et l'école a pris depuis cette époque un développement nouveau.

Les collections commencent à s'enrichir; il serait désirable cependant de voir compléter les modèles d'intuition pour le cours d'architecture, tels que portes, fenêtres, charpentes, escaliers, etc.

La bibliothèque renferme des ouvrages utiles, mais, jusqu'à présent, elle n'a pas pris le même développement que celles des écoles du même genre de Gand et de Bruxelles.

L'école professionnelle Saint-Luc de Liége a dû lutter pendant plusieurs années pour réussir, mais elle y est parvenue et rend aujourd'hui de sérieux services. Elle compte déjà, parmi ses anciens élèves, plusieurs bons architectes et un nombre considérable d'habiles artisans.

### École Saint-Luc de Schaerbeek (Bruxelles).

#### *Historique.*

L'école Saint-Luc de Schaerbeek, créée à l'instar de celle de Gand, a ouvert ses cours en 1884, rue des Alexiens; ce local devenant insuffisant, elle a été transférée, en 1888, rue des Palais.

C'est depuis cette époque que le gouvernement a accordé à l'institution son concours financier; la commune et la province ne sont pas intervenues jusqu'à présent.

#### *But spécial.*

Cette institution est, à proprement parler, une école professionnelle d'art appliqué à l'industrie. Elle a pour but général de relever le goût du jeune ouvrier, d'affiner son coup d'œil, d'exercer son intelligence et de développer en lui le sentiment artistique de sa profession, en même temps que l'atelier développe son

habileté manuelle. Les fondateurs espèrent ainsi améliorer la condition matérielle de l'artisan et former une génération nouvelle d'ouvriers d'une incontestable supériorité.

*Situation générale.*

Fondée depuis quelques années à peine par le frère Marès, qui avait fait ses preuves à Gand, l'école a acquis immédiatement la confiance des patrons et des parents; aussi les locaux, bien que notablement agrandis, sont devenus insuffisants et ne permettent plus de donner suite aux nouvelles demandes d'admission.

Ces résultats favorables doivent être attribués à la méthode d'enseignement qui développe rapidement le goût du beau chez l'ouvrier et lui permet ainsi de s'élever bientôt au-dessus du travailleur vulgaire.

Une large part de ces succès revient au directeur de l'école et à ses collaborateurs.

*Administration et personnel.*

L'institution est patronnée, depuis sa création, par un comité de douze membres qui se sont toujours occupés avec un zèle louable des intérêts et du développement de l'école.

Le personnel enseignant se compose de quinze professeurs.

*Élèves.*

Les cours comptaient quatre vingts élèves en 1884, au moment de l'ouverture de l'école; ils ont été suivis cette année par quatre cent cinquante jeunes gens, et il y aurait eu plus d'élèves encore, si l'étendue des locaux l'avait permis. Le tableau ci-dessous indique la progression de cette population scolaire :

NOMBRE D'ÉLÈVES.

| | |
|---|---|
| 1887-88 | 165 |
| 1888-89 | 170 |
| 1889-90 | 300 |
| 1890-91 | 355 |
| 1891-92 | 425 |
| 1892-93 | 430 |
| 1893-94 | 448 |
| 1894-95 | 450 |
| 1895-96 | 450 |

Pour être admis à suivre les cours, l'élève doit être âgé de 13 ans au moins et avoir terminé avec fruit son instruction primaire ; la plupart des élèves sont des fils de patrons, des apprentis ou des jeunes ouvriers.

Tous les cours sont gratuits. Toutefois, chaque élève paie 3 francs d'entrée. Chaque année, pendant le mois de décembre, une liste de souscription est mise à la disposition des élèves qui désirent contribuer, de leur plein gré, aux frais de l'établissement.

L'application des élèves est soutenue, et il règne dans les classes un ordre parfait.

*Enseignement.*

Les cours se donnent d'octobre à juillet et sont divisés en huit années d'études. Ils ont lieu tous les jours, de 7 à 9 heures du soir, à l'exception du samedi. En outre, des leçons sont organiseés le dimanche, de 9 à 11 3/4 heures du matin, en faveur des élèves empêchés d'assister aux cours de la semaine.

L'enseignement comprend :

1° Une division commune à tous les élèves, préparant à l'une des sections spéciales ;

2° Une section spéciale d'art industriel ;

3° Une section spéciale de décoration et d'ornement ;

4° Une section spéciale d'architecture.

Les matières enseignées sont : le dessin élémentaire aux divers degrés, le dessin professionnel, la géométrie, l'architecture, la technologie du bâtiment, la législation du bâtiment, la résistance des matériaux, l'hygiène, l'économie sociale, l'histoire de l'art, la sculpture, la peinture décorative, la peinture sur verre, le mobilier, la ferronnerie, l'orfèvrerie, la broderie, la gravure. L'école a, d'ailleurs, pour objet l'étude raisonnée de tout ce qui se rapporte à chacune de ces professions, et l'enseignement est complété par des leçons portant sur les métré, devis, contrats, rapports, épures, commandes de matériaux, etc., concernant chaque métier.

*Méthode d'enseignement.*

L'école de Schaerbeek vise avant tout le côté pratique dans sa méthode d'enseignement; elle abandonne la routine de la copie pour aborder, dès le début, l'interprétation. On s'efforce d'arriver rapidement ainsi à la composition par des développe-

ments et des comparaisons qui provoquent constamment chez l'élève l'esprit d'observation. Les jeunes gens ainsi formés ne deviennent pas tous des artistes et des maîtres dans leur métier; mais ils ont reçu, suivant leurs capacités et dans l'ordre de leur profession, les connaissances nécessaires pour fournir une carrière honorable : c'est là le but essentiel des écoles professionnelles.

*Ateliers.*

Il n'y a pas d'atelier annexé à l'école Saint-Luc de Schaerbeek; la formation professionnelle proprement dite se fait dans des ateliers patronnés par l'établissement et dirigés par des anciens élèves. Ces ateliers se rapportent aux spécialités suivantes :

1° Ébénisterie;
2° Sculpture sur bois et sur pierre;
3° Ferronnerie;
4° Peinture décorative;
5° Peinture sur verre.

*Section d'études.*

La direction a formé une section d'études entre les élèves des années supérieures, en vue de stimuler leur amour du travail et de faire naître en eux l'esprit d'initiative. Les membres de cette société se réunissent une fois par semaine; ils visitent les monuments de la ville et font des excursions au dehors; ils prennent des notes, lèvent des croquis et participent ensuite à des conférences et à des discussions sur tout ce qui concerne l'art appliqué aux métiers. Il est présenté fréquemment à ces réunions des études critiques pleines d'intérêt.

*Moyens d'encouragements.*

Des concours se font annuellement, à Pâques; tous les élèves sont tenus d'y participer, sous peine de perdre leur place à l'école.

Il est attribué des récompenses aux travaux primés.

*Locaux.*

Les locaux, spacieux pourtant, deviennent trop petits par suite de l'accroissement du nombre d'élèves et des demandes d'admission. Le comité de l'école a décidé la création de deux établissements similaires, l'un à Molenbeek-Saint-Jean et l'autre à Saint-Gilles.

*Collections et bibliothèque.*

L'école possède déjà un grand nombre de modèles et d'ouvrages importants. Il serait désirable de voir compléter encore les collections et la bibliothèque.

## École Saint-Luc de Tournai.

*Historique.*

L'école professionnelle Saint-Luc de Tournai a été fondée, le 1er mars 1878, et placée sous la direction des Frères des écoles chrétiennes.

Les débuts ont été modestes; la première année, il n'y avait qu'une simple salle de dessin annexée à l'Institut des Frères et les cours étaient donnés par un seul professeur. Le nombre croissant d'élèves et le développement rapide de l'œuvre ont obligé la direction à prendre successivement diverses mesures d'extension. Nous allons les énumérer et résumer ainsi l'historique de l'institution :

En 1878, nomination d'un deuxième professeur;
» 1880, transfert de l'école dans un bâtiment plus vaste;
» 1885, nomination d'un troisième professeur et création d'une nouvelle classe;
» 1886, construction d'une nouvelle aile de bâtiment;
» 1887, création d'un atelier de menuiserie et de sculpture sur bois;
» 1888, 1° transfert des ateliers dans un nouveau local;
2° création d'un atelier de peinture décorative et de sculpture sur pierre;
3° obtention d'un subside du Gouvernement;
» 1893, transfert de l'atelier de sculpture sur pierre dans un autre local;
» 1896, 1° nouveau transfert de cet atelier dans un local mieux approprié;
2° enfin, l'organisation devenant difficile par suite de la répartition des cours et des ateliers dans trois locaux distincts, des personnes dévouées à l'œuvre ont fait l'acquisition, le 31 octobre dernier, d'un vaste immeuble permettant la réunion des diverses classes.

*But et organisation.*

L'école Saint-Luc de Tournai a une organisation spéciale; elle se charge de donner elle-même au jeune ouvrier l'enseignement manuel; elle a créé, à cet effet, plusieurs ateliers d'apprentissage. Ceux-ci complètent avantageusement les cours de dessin et les leçons théoriques du soir et permettent aux apprentis l'étude complète et vraiment pratique de leur métier.

Grâce à ce système, l'école forme pour plusieurs industries d'habiles artisans, assurés d'un avenir honorable, et elle rend ainsi d'excellents services à la classe ouvrière.

*Administration et personnel.*

Un comité, composé de plusieurs personnes s'intéressant à l'amélioration de la condition matérielle du travailleur, est chargé de l'administration de l'établissement et accorde en toute circonstance son bienveillant appui à l'école professionnelle.

Le corps professoral fait preuve de zèle et d'activité; il comprend 9 professeurs et contre-maîtres.

*Élèves.*

Le nombre des élèves et des apprentis fréquentant l'école suit une progression croissante, comme l'indique le tableau suivant :

| | NOMBRE total d'élèves | NOMBRE d'apprentis fréquentant les ateliers. |
|---|---|---|
| | — | — |
| 1884-85 . . . . . | 105 | — |
| 1885-86 . . . . . | 120 | — |
| 1886-87 . . . . . | 132 | — |
| 1887-88 . . . . . | 134 | 21 |
| 1888-89 . . . . . | 142 | 31 |
| 1889-90 . . . . . | 150 | 29 |
| 1890-91 . . . . . | 157 | 51 |
| 1891-92 . . . . . | 170 | 47 |
| 1892-93 . . . . . | 176 | 62 |
| 1893-94 . . . . . | 176 | 77 |
| 1894-95 . . . . . | 180 | 91 |
| 1895-96 . . . . . | 194 | 82 |

*Études.*

Les études comprennent quatre divisions distinctes :

1° Une division préparatoire commune à tous les élèves désirant entrer dans l'une des sections spéciales;

2° Une section spéciale d'architecture;

3° Une section spéciale de décoration et d'ornements;

4° Une section spéciale d'ébénisterie.

Les cours de dessin et les leçons théoriques comportent sept années d'études, y compris trois années de composition.

Les leçons se donnent pendant la période d'hiver, c'est-à-dire depuis le 1er octobre jusqu'à Pâques, de 6 1/2 à 8 1/2 heures du soir et pendant la période d'été, c'est-à-dire depuis le 1er mai jusqu'au 10 août, de 7 1/4 à 9 1/4 heures du soir.

Les matières enseignées sont : le dessin élémentaire aux divers degrés et le dessin professionnel, la géométrie, l'évaluation des travaux et devis, la technologie des bâtiments, l'archéologie, les constructions civiles au point de vue théorique, pratique et historique, la résistance des matériaux, la menuiserie, la sculpture sur bois et sur pierre, le modelage, la statuaire, la peinture décorative, la chromo-lithographie, la gravure, l'ornementation et la décoration dans leurs diverses applications aux métiers.

Les élèves sont tenus d'apprendre, en dehors des heures de classe, la partie théorique indiquée dans le programme de leur année d'études.

*Ateliers d'apprentissage.*

Depuis 1887, plusieurs ateliers d'apprentissage, dirigés par des contre-maîtres, ont été successivement annexés à l'école, dont ils forment en quelque sorte le complément.

Les ateliers actuellement en activité sont :

1° Un atelier de menuiserie;

2° Un atelier de sculpture sur bois et sur pierre;

3° Un atelier de statuaire et de peinture décorative;

4° Un atelier de chromo-lithographie et de gravure.

Un atelier d'orfévrerie est en voie d'organisation et la direction espère établir également un atelier de peinture sur verre.

Dès que les apprentis commencent à connaître leur métier, il leur est attribué une gratification, mais ils n'en reçoivent le montant qu'à la distribution des prix. Le produit du travail des maîtres et des élèves est vendu par l'école et sert à payer la matière première, l'outillage et les primes.

L'école évite avec le plus grand soin de faire la concurrence aux patrons de la ville. Si cette concurrence existe en quelque point, le préjudice causé est peu important, eu égard au bien général produit par les cours tant techniques que pratiques. Il est à remarquer, en effet, que les ateliers d'apprentissage exploitent des industries nouvelles pour Tournai et qu'en les apprenant à bon nombre de jeunes gens de la ville et de la campagne, l'école ouvre à ceux-ci des carrières autrefois inaccessibles pour eux.

D'ailleurs, à mesure que les premiers élèves seront à même de s'établir, l'école compte ne conserver que la direction de l'apprentissage et abandonner les travaux aux jeunes patrons formés par elle. Un premier essai de ce genre vient de se faire pour l'atelier de sculpture sur pierre et semble donner de bons résultats.

Le travail manuel se fait tous les jours, à l'exception du dimanche, de 7 1/2 heures du matin à midi et de 1 1/4 à 4 1/2 heures ou à 6 heures, suivant la saison.

*Minerval.*

Les divers cours sont gratuits; toutefois les élèves aisés donnent un franc par mois pour les menus frais classiques, et, en outre, une liste de souscription est ouverte à tous les élèves qui veulent, de plein gré, contribuer au succès de l'œuvre.

*Moyens d'encouragement.*

Des concours se font annuellement pendant les six semaines qui précèdent la fête de Pâques; tous les élèves, sous peine de renvoi, sont tenus d'y participer. Des récompenses sont attribuées aux auteurs des concours primés.

*Locaux.*

L'école n'a pu, pendant longtemps, prendre l'extension dont elle était susceptible, à cause de l'insuffisance et de la trop grande division de ses locaux; mais le comité a pu récemment prendre en location un spacieux hôtel, situé rue de la Tête d'Or, n° 22, qui répond à tous les besoins. Les divers services de l'école y seront prochainement réunis et il y a lieu d'espérer que ce nouvel immeuble permettra de donner à l'institution un développement plus grand encore que jusqu'ici.

*Collections et bibliothèque.*

La direction compte créer dans ce nouveau local un musée des

divers modèles d'enseignement, ainsi qu'une exposition permanente des travaux primés des élèves. Elle espère aussi compléter sa bibliothèque.

*Conclusions.*

L'école professionnelle Saint-Luc de Tournai a eu une heureuse initiative en organisant chez elle l'apprentissage. Son enseignement ne peut manquer ainsi de gagner encore en valeur pratique et il y a tout lieu de l'en féliciter.

## CHAPITRE V.

## ÉCOLES PROFESSIONNELLES DE PÊCHE.

### NOTICE HISTORIQUE.

#### § 1. — *Origine.*

La pêche était autrefois pour la population de tout le littoral belge une source puissante de richesse et de prospérité. Mais cette industrie florissante déclinait de plus en plus, et, en 1887, la crise atteignit son maximum d'intensité.

M. Pype, aumônier de la marine de l'État, à Ostende, s'imposa la tâche de rechercher les causes de cette décadence et d'étudier les moyens propres à relever la pêche nationale.

Doué d'un esprit pratique, marin expérimenté, il connaissait à fond le pêcheur de nos côtes, avec ses qualités et ses défauts, ses aspirations et ses besoins; il pouvait ainsi, mieux qu'un autre, étudier le mal et la manière de l'enrayer. Convaincu de ce que l'origine même de la crise résidait dans le manque d'instruction technique des pêcheurs, il résolut de créer des écoles profession-

nelles pour relever leur niveau intellectuel et moral et améliorer en même temps leur apprentissage défectueux.

### § 2. — *But général.*

Autrefois, les fils de marins prenaient la mer vers l'âge de 10 ans; ils quittaient donc l'école avec des connaissances très sommaires qu'ils cherchaient rarement à perfectionner dans la suite. L'apprentissage commençait à ce moment : le père se chargeait de l'éducation professionnelle de son fils, mais, ce professeur improvisé, n'ayant trop souvent lui-même de la partie scientifique de la pêche et de la navigation que quelques données vagues, basées sur la routine et des préjugés faux, pouvait difficilement faire de son fils un bon élève.

C'est ainsi que des pêcheurs, soi-disant formés, manquaient souvent des connaissances les plus élémentaires de leur métier. La lecture des cartes marines était pour eux un problème compliqué et cette ignorance pouvait les amener à pêcher dans des eaux peu favorables ou sur des fonds hérissés d'obstacles, ce qui les exposait à la perte de leurs chaluts; d'autre part, les travaux manuels de voilures, de cordages, d'épissures, de filets, etc., n'étaient de la compétence que de quelques privilégiés et laissaient, en général, à désirer par suite d'un apprentissage aussi incomplet. Les écoles professionnelles de pêche ont été crées dans le but de remédier par une instruction solide à ces divers inconvénients. Elles devaient, en outre, avoir l'avantage précieux d'élargir le champ d'action ordinaire, devenu trop encombré, des pêcheurs de notre côte, et de leur permettre d'explorer des horizons nouveaux, en leur donnant des connaissances suffisantes pour aborder avec succès des voyages plus lointains.

Enfin, l'école professionnelle, en formant des pêcheurs instruits, leur permettait de lutter plus facilement contre la concurrence redoutable de la pêche à vapeur.

### § 3. — *Moyens employés.*

M. Pype ne s'est pas seulement contenté de signaler le mal qui menaçait l'existence d'une industrie prospère, mais il s'est empressé d'appliquer le remède. Il a cru nécessaire pour cela de s'adresser à la jeune génération et de tenter de l'instruire; il a donc ouvert à Ostende, en 1888, une école professionnelle de pêche. Celle-ci ayant donné, dès le début, des résultats très satis-

faisants, l'exemple n'a pas tardé à être suivi par d'autres villes. Blankenberghe inaugurait, en 1890, et Nieuport, en 1893, des institutions analogues.

### § 4. — *Services rendus.*

Ces écoles sont de création trop récente pour avoir donné la mesure des services qu'elles sont appelées à rendre. Il est permis cependant de constater, dès aujourd'hui, des résultats partiels très appréciables.

Les études sont combinées en vue de préparer les élèves à l'examen de patron pêcheur, prévu par la loi du 27 mai 1890. En outre, d'après le témoignage de nombreux patrons, les jeunes matelots sortis de ces établissements connaissent mieux les travaux manuels et les réparations courantes à effectuer immédiatement à bord. Ils ont une idée plus exacte de la mer, des bancs de sable, des courants, des profondeurs, des marées, des phares fixes et flottants, des points de repère, des endroits dangereux, etc. Ces connaissances sont fondées sur des données scientifiques certaines et il n'est pas douteux que, lorsqu'elles seront complétées par quelques années de pratique, on aura formé une génération nouvelle de bons pêcheurs.

Enfin, la pêche étant un excellent apprentissage pour l'étude approfondie de la navigation, les écoles professionnelles auront probablement contribué à la formation de pilotes expérimentés pour les futurs ports de Bruges et de Heyst, et peut-être, même ne laisseront-elles pas d'aider un jour au développement de la marine marchande.

Nous avons exposé ainsi d'une manière générale l'historique des écoles professionnelles de pêche; nous allons étudier maintenant l'organisation de chacun de ces établissements.

## École professionnelle libre de pêche de Blankenberghe.

### § 1. — *Historique.*

Les armateurs de Blankenberghe se plaignaient depuis plusieurs années de l'incapacité des pêcheurs et de l'ignorance des patrons de chaloupe de pêche. Un grand nombre d'entre eux n'étaient plus au courant de la navigation ni des cartes marines et étaient incapables de réparer un filet, de raccommoder un cordage ou de fermer une déchirure de voile.

Quelques hommes dévoués, et à leur tête M. le vicaire Carlier, frappés des résultats obtenus à l'école professionnelle de pêche d'Ostende, résolurent de créer une institution analogue à Blankenberghe. L'idée fut lancée, mais elle rencontra au début une vive opposition; les pêcheurs n'admettaient pas que des personnes étrangères aux choses de la mer pussent leur enseigner la pêche ou la navigation.

Pour triompher de cette résistance, M. Pype vint d'Ostende avec deux jeunes marins de son école et, en présence des pêcheurs réunis de Blankenberghe, il les fit répondre à des questions de théorie en matière maritime dont plusieurs vieux marins ne soupçonnaient même pas la solution; il fit ensuite travailler ses deux élèves avec un tel succès que la création de l'école projetée fut décidée le jour même et qu'un grand nombre de pêcheurs présents se firent immédiatement inscrire.

L'école fut ouverte le 1er octobre 1890 et subsidiée depuis son origine par la commune, la province et l'État.

§ 2. — *But spécial.*

Le but de l'établissement est :

1° De répandre les connaissances relatives à la pêche et à la navigation;

2° D'apprendre la confection, l'entretien et la réparation de tous les engins de pêche;

3° De préparer les fils de marins à l'obtention du diplôme de patron pêcheur.

§ 3. — *Situation générale.*

La situation générale de l'école est très satisfaisante; elle jouit de la faveur de la population et la plupart des pêcheurs se font un devoir d'y envoyer leurs fils pour qu'ils y acquièrent la connaissance raisonnée de leur métier.

§ 4. — *Personnel.*

Le corps professoral se compose d'un directeur, de deux professeurs donnant l'enseignement théorique et de trois anciens pêcheurs chargés de la partie pratique; le directeur est parfaitement secondé dans son œuvre de dévouement par chacun de ces collaborateurs.

§ 5. — *Enseignement.*

Les études sont divisées en trois années; les leçons sont gra-

tuites : elles ont lieu, le lundi, de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures ; le mardi et le jeudi, de 6 à 8 heures du soir; le samedi, de 10 heures à midi, et le dimanche, de 8 à 10 heures du matin ; il se donne, en outre, quelques leçons supplémentaires, en hiver, lorsque les pêcheurs ne peuvent prendre la mer.

L'enseignement théorique comprend : l'écriture, le flamand, l'arithmétique, la géographie, les lois et règlements relatifs à la pêche et à la navigation, l'étude des cartes marines et spécialement de celles des parties de la mer du Nord fréquentées par les pêcheurs de Blankenberghe, les précautions à prendre en cas de tempête, les premiers soins à donner en cas d'accident, les termes techniques et l'usage des divers objets de la chaloupe.

L'enseignement des travaux manuels a spécialement en vue tout ce qui concerne la pratique du métier : réparations des voiles, entretien et confection des filets, nœuds, petites et grandes épissures, travail des cordages, etc. manœuvre de la chaloupe et d'autres exercices favorables au développement corporel.

### § 6. — *Élèves.*

Les cours ont été suivis, en 1895-96, par 83 élèves âgés de 13 à 19 ans ; parmi ceux-ci, plusieurs font déjà journellement la pêche des côtes. Cette population se répartit de la manière suivante entre les diverses années d'études :

| | |
|---|---|
| Section inférieure . . . . . | 21 élèves. |
| — moyenne . . . . . | 16 — |
| — supérieure. . . . . | 23 — |
| — du dimanche. . . . . | 23 — |
| Soit en tout. . . | 83 élèves. |

### § 7. — *Moyens d'encouragement.*

Le directeur préside lui-même à toutes les leçons et accorde aux élèves qui se signalent par leur travail, des encouragements en carnets de la Caisse d'épargne. Deux jeunes gens ont obtenu, en 1895, le certificat de capacité décerné par le jury spécial de l'école professionnelle d'Ostende.

### § 8. — *Locaux et collections.*

Les locaux sont simples, mais suffisants ; les collections et instruments pourront encore utilement se compléter ; l'école possède cependant quelques cartes marines très pratiques.

### § 9. — *Conclusions.*

En résumé, l'école professionnelle libre de pêche de Blankenberghe rend, dès à présent, d'utiles services et tout porte à croire que sa prospérité ne fera qu'augmenter.

## École professionnelle libre de pêche de Nieuport.

### § 1. — *Historique.*

Nieuport, avantageusement située comme port de refuge pour les chaloupes, devait autrefois sa seule prospérité au produit de la pêche. Actuellement cette industrie est en pleine décadence; plus aucun pêcheur ne prend la haute mer et le port ne possède plus que quelques petites barques destinées à la pêche des côtes. Cette pêche spéciale laissant peu de bénéfice, un grand nombre de familles de marins sont dans une situation voisine de la misère.

M. le vicaire Pil, ému à juste titre de cette fâcheuse situation, se proposa de rendre l'aisance à cette population sans énergie ni initiative, et d'améliorer son sort par l'instruction. Encouragé par l'exemple d'Ostende et Blankenberghe, il a ouvert à Nieuport, le 1er décembre 1893, une école professionnelle de pêche; elle est subsidiée par le Gouvernement depuis 1894.

### § 2. — *But spécial.*

Cette école a pour but de donner aux jeunes gens le goût de la mer et de préparer ainsi une génération nouvelle de pêcheurs qui, joignant l'intelligence et l'économie à une connaissance approfondie du métier, puisse faire renaître la prospérité à Nieuport.

### § 3. — *Situation générale.*

La situation générale de l'établissement est satisfaisante; on ne peut, dès à présent, augurer des résultats, mais il est certain qu'une école de ce genre, bien comprise et pratiquement dirigée, est appelée à faire le plus grand bien.

### § 4. — *Personnel.*

Le personnel enseignant se compose d'un directeur et de trois professeurs, s'occupant tous avec dévouement des intérêts de l'institution.

### § 5. — *Enseignement.*

L'enseignement comprend : l'écriture, le flamand, l'arithmétique, l'histoire, la géographie, la cosmographie, le dessin, le chant, la navigation et la pêche; toutes ces leçons sont données par un instituteur de l'école moyenne. Quant aux travaux manuels, ils sont enseignés par des spécialistes : un voilier est chargé du cours de construction et de manœuvre des canots, ainsi que de tout ce qui concerne la partie voiles et cordages; un ancien pêcheur apprend aux élèves à filocher, à réparer les filets et à les manœuvrer.

Ces cours se donnent simplement, sans aucune prétention scientifique, et sont accompagnés d'exemples à la portée d'intelligences peu cultivées. Les études sont divisées en deux années; les cours sont gratuits pour tous les élèves.

Les classes commencent le 1er décembre et finissent à Pâques; les leçons ont lieu tous les jours, à l'exception du dimanche, de 5 à 7 heures du soir.

### § 6. — *Élèves.*

L'école a eu 19 élèves l'année de sa création, en 1893-94; cette année, elle en a compté 25, âgés de 13 à 16 ans et presque tous fils de pêcheurs. L'assiduité et l'application ne laissent rien à désirer.

### § 7. — *Moyens d'encouragement.*

On encourage les meilleurs élèves en leur donnant des livrets de la Caisse d'épargne, récompense qui présente l'avantage de développer en même temps l'esprit d'économie. On stimule encore leur zèle par des excursions intéressantes; c'est ainsi qu'ils ont visité, sous la conduite de leur directeur, l'école de pêche d'Ostende. Les élèves ont pu admirer les belles collections de poissons, d'oiseaux, de plantes et de cartes marines de cette école et se convaincre par eux-mêmes des résultats qu'ont obtenus avec un peu de persévérance des jeunes gens de leur âge, de leur condition et qui n'avaient pas au début plus de connaissances qu'eux.

### § 8. — *Locaux.*

Les locaux se composent de deux salles contiguës situées au premier étage d'un petit bâtiment voisin de l'église. Ces salles, quoique peu importantes, suffisent aux besoins actuels de l'école,

mais elles devront être augmentées si le nombre d'élèves s'accroît.

§ 9. — *Collections.*

Les collections et le mobilier sont très modestes jusqu'à présent; la direction espère les améliorer insensiblement.

§ 10. — *Conclusions.*

L'école professionnelle libre de pêche de Nieuport en est encore à la période de tâtonnements, mais le but poursuivi est louable et mérite d'être encouragé.

**École professionnelle libre de pêche d'Ostende.**

§ 1. — *Historique.*

L'école professionnelle de pêche d'Ostende a été créée, en 1888, par M. Pype, aumônier de la marine belge, et a donné naissance aux écoles de Blankenberghe et de Nieuport. L'institution est subsidiée, depuis son origine, par la province et par l'État.

§ 2. — *But spécial.*

L'école s'est proposée, par un enseignement théorique, combiné avec des leçons pratiques et des exercices corporels, de former une génération de marins d'élite, connaissant leur métier à fond et le pratiquant avec intelligence; elle veut détruire la routine et les préjugés faux et les remplacer par des données scientifiques certaines; elle cherche enfin à inculquer aux jeunes pêcheurs des idées d'ordre, de morale et d'économie.

§ 3. — *Situation générale.*

La situation générale de l'établissement est excellente; il rend, dès à présent, d'utiles services et délivre chaque année une dizaine de diplômes de capacité. La population de l'école augmente graduellement, ce qui prouve la réputation acquise.

§ 4. — *Personnel.*

Les divers cours sont donnés par six professeurs, parmi lesquels plusieurs anciens marins parfaitement au courant de la partie dont ils sont chargés; ces divers professeurs s'acquittent avec zèle et activité de leur mission; quant au directeur, M. Pype, il a été

l'âme de l'organisation et c'est à lui que revient l'honneur des services rendus par ces écoles à l'industrie si intéressante de la pêche maritime.

### § 5. — *Études.*

Les études sont divisées en trois années; les cours commencent le 1er octobre et finissent le 31 juillet. L'enseignement est gratuit et se donne tous les jours de 8 1/2 à 11 1/2 heures et de 1 1/2 à 4 1/2 heures.

Les matières enseignées sont :

1° Morale;

2° Langue maternelle : lecture, dictée, grammaire, lettres;

3° Arithmétique ; les quatre règles fondamentales, les fractions décimales, les quatre règles fondamentales appliquées à la navigation;

4° L'écriture;

5° La géographie : la commune, le canton, la province, la Belgique, la division du globe en degrés, les mers;

6° Les principaux faits historiques;

7° Gymnastique et natation;

8° Dessin des voiles;

9° Chant;

10° La navigation :

*a*) La mer du Nord avec ses côtes, feux, bouées principales, profondeurs, fonds, marées;

*b*) Lecture des cartes marines, les courses et distances;

*c*) Lois et règlements sur les feux; protêts de mer, etc.;

*d*) Les premiers soins à donner aux malades à bord en cas d'accident;

*e*) Emploi de l'octant; déterminer la latitude par une hauteur méridienne;

11° Manœuvre de la chaloupe :

*a*) Le compas;

*b*) La variation du compas;

*c*) La déviation;

*d*) La dérive de la chaloupe;

*e*) Le loch, sa division et emploi;

*f*) La sonde;

*g*) L'entretien de la chaloupe;

*h*) Le gréage et le dégréage de la chaloupe;

*i*) Épissures et nœuds;
*j*) La confection et la réparation des filets;
*k*) La réparation des voiles;
12° Le Donky :
*a*) Nomenclature de toutes les pièces de la machine;
*b*) L'entretien de la machine à vapeur;
*c*) Démonter les pièces et mettre des joints;
*d*) Manœuvre de la machine à vapeur.

### § 6. — *Élèves.*

Les cours ont été suivis par 97 élèves pendant l'année 1895-96 et le tableau suivant indique clairement la prospérité de l'institution :

NOMBRE DE PROFESSEURS :

| | |
|---|---|
| 1888-89 | 2 |
| 1889-90 | 3 |
| 1890-91 | 3 |
| 1891-92 | 6 |
| 1892-93 | 6 |
| 1893-94 | 6 |
| 1894-95 | 6 |
| 1895-96 | 6 |

NOMBRE D'ÉLÈVES :

| | |
|---|---|
| 1888-89 | 65 |
| 1889-90 | 68 |
| 1890-91 | 69 |
| 1891-92 | 79 |
| 1892-93 | 86 |
| 1893-94 | 87 |
| 1894-95 | 100 |
| 1895-96 | 97 |

NOMBRE DE DIPLÔMES DÉLIVRÉS :

| | |
|---|---|
| 1892-93 | 10 |
| 1893-94 | 8 |
| 1894-95 | 10 |
| 1895-96 | 9 |

### § 7. — *Récompenses.*

Les récompenses délivrées aux meilleurs élèves sont de diffé-

rentes natures; on tâche surtout de leur donner des carnets de la Caisse d'épargne, dans l'espoir de leur apprendre à économiser; mais la principale récompense, et, en quelque sorte la raison d'être de l'établissement, c'est le diplôme de capacité délivré, à la fin des études, à ceux qui ont satisfait à un examen sur tout ce qui peut être utile à la pêche et à la navigation des côtes.

### § 8. — *Locaux.*

Les locaux sont spacieux et pratiquement aménagés.

### § 9. — *Collections.*

Une collection importante de poissons, mollusques, crustacés et algues de la mer du Nord est jointe à l'école de pêche et classée dans un ordre parfait; la plupart de ces objets ont été recueillis par M. Pype au cours de ses croisières à bord de l'aviso belge. Il y a également une exposition permanente de matelotage, de voilure et d'engins de pêche.

L'école a reçu, à titre gracieux, de M. De Nayer, de Willebroeck, un moteur à vapeur « Donky », semblable à ceux utilisés sur les nouvelles chaloupes de pêche pour actionner le treuil destiné à retirer le chalut. L'usage de cette machine se généralise de plus en plus; son maniement exige certaines connaissances de mécanique; la possession de cet appareil complète donc très avantageusement les collections de l'école. Les élèves sont autorisés à démonter ce moteur et à le faire travailler, sous la surveillance du directeur, ils se familiarisent ainsi avec son emploi.

### § 10. — *Cercle de pêcheurs.*

M. Pype a ajouté à l'école une série d'œuvres sociales parfaitement organisées; il espère créer entre tous les pêcheurs du littoral belge une « Union professionnelle et industrielle ». En vue de préparer les esprits à cette union, il a fondé, à Ostende, un « Cercle de pêcheurs » formé surtout, jusqu'à présent, des anciens élèves de l'école. Cette société dispose d'un vaste local comprenant un café, une salle de jeu et une salle de spectacle. Il s'y donne régulièrement des conférences sur tous les sujets intéressant la corporation : la question actuellement à l'étude est relative au moyen pratique de conserver le poisson frais.

On a organisé, parmi les membres, une société de « Secours mutuels » donnant un franc par jour aux marins malades et sept fois la mise en cas d'accident mortel.

Une publication, que la direction de l'école espère rendre mensuelle, renseigne les pêcheurs sur les progrès réalisés dans leur industrie.

Enfin, M. Pype étudie la manière de créer une « Banque de prêts », où les pêcheurs pourraient, moyennant certaines conditions, emprunter l'argent nécessaire pour se rendre propriétaires de leur bateau.

### § 11. — *Conclusions.*

L'école professionnelle libre de pêche d'Ostende répond bien au but de sa création et est digne de l'appui des pouvoirs publics. Il y a lieu d'espérer que les élèves qu'elle formera pourront contribuer au relèvement de la pêche nationale et rendre à la corporation des pêcheurs sa prospérité d'autrefois.

---

## CHAPITRE VI.

—

## ÉCOLES INDUSTRIELLES.

---

### École de dessin et d'industrie d'Anderlecht.

L'école de dessin et d'industrie d'Anderlecht a été créée, en 1880, par l'initiative privée; les cours se sont ouverts le 5 janvier 1881. L'institution est devenue communale en 1889 et est subsidiée, depuis cette époque, par la commune, la province et l'État. Le règlement organique, tel qu'il est encore en vigueur actuellement, a été approuvé par arrêté ministériel du 25 septembre 1889.

L'école s'est imposée pour but spécial l'étude du dessin appliqué à l'industrie ; elle tâche donc de développer le goût du travailleur et de lui donner une éducation technique suffisante pour

lui permettre de comprendre les procédés nouveaux de fabrication et de suivre les progrès incessants de l'industrie.

La période d'organisation a été laborieuse ; les initiateurs ont eu à vaincre les difficultés inhérentes à toute œuvre nouvelle et, encore aujourd'hui, l'école, tout en rendant des services, est susceptible de notables améliorations. L'enseignement du dessin est pratique et bien donné ; mais les cours théoriques sont peu suivis et ne produisent pas les résultats qu'on serait en droit d'en attendre. Pour remédier à cet inconvénient, on devrait se montrer plus sévère en ce qui concerne l'admissions des élèves, afin d'écarter ceux qui sont trop jeunes pour comprendre les avantages de l'enseignement industriel, ainsi que les incapables, qui, par leur préparation insuffisante, arrêtent la marche des études.

On pourrait utilement aussi, en modifiant partiellement le programme des années préparatoires et en introduisant le système d'interrogation en classe, arriver à préparer, pour les années spéciales, des jeunes gens plus aptes à suivre avec fruit les cours d'application.

Le personnel enseignant se compose de douze professeurs, y compris le directeur.

Une commission administrative comprenant le bourgmestre, président de droit, et six membres, nommés : deux par le Conseil communal, deux par la Députation permanente et deux par le Gouvernement, est chargée de la haute surveillance de l'école. Cette commission a toujours aidé la direction de son précieux concours et est toute dévouée aux intérêts de l'institution.

La durée de l'enseignement est de cinq années.

L'école est divisée en trois sections :

1° Une section préparatoire commune à tous les élèves ;

2° Une section des arts du dessin ;

3° Une section industrielle.

La section préparatoire comporte deux années d'études et la section industrielle trois.

L'enseignement comprend : l'arithmétique ; les notions de commerce ; la géométrie ; la géométrie descriptive avec ses applications à la perspective, à la coupe des pierres et à la charpente ; l'étude des projections et de la perspective ; des notions générales de physique et de mécanique ; l'architecture et les constructions civiles ; l'économie industrielle ; l'hygiène ; le dessin linéaire ; le dessin d'après le relief ; le dessin industriel ; le dessin de

coupe des pierres et d'architecture; la peinture décorative et le modelage.

On exerce, en outre, les élèves à faire des devis estimatifs et des travaux manuels.

L'année scolaire commence le 1er octobre et finit le 15 avril; les cours se donnent, en semaine, de 6 1/2 à 9 heures du soir, et le dimanche, de 9 heures à midi.

Les élèves ne paient aucune rétribution; l'assiduité est bonne aux cours de dessin, mais les leçons orales sont trop peu suivies, notamment celles de constructions civiles, qui semblent cependant devoir être plus utiles à Anderlecht que dans bien d'autres communes.

L'école a été fréquentée, en 1895-96, par 251 élèves, comprenant 105 ouvriers, 144 écoliers et 2 employés.

Les inscriptions par cours se répartissent de la manière suivante :

| | | |
|---|---|---|
| Section préparatoire : | | |
| 1re année . . . . . | 172 | inscriptions. |
| 2e année . . . . . | 39 | — |
| Section industrielle : | | |
| Physique et mécanique. . . . | 21 | — |
| Hygiène. . . . . | 16 | — |
| Economie industrielle . . . . | 10 | — |
| Mécanique appliquée . . . . | 5 | — |
| Constructions civiles . . . . | 4 | — |
| Dessin professionnel et architecture . . . . . | 21 | — |
| Dessin industriel. . . . . | 9 | — |
| Modelage . . . . . | 9 | — |
| Peinture décorative . . . . . | 18 | — |

Les demandes d'admission de nouveaux élèves dépassent chaque année le nombre de places disponibles, mais il est regrettable que la plupart ne continuent pas leurs études à l'établissement et le quittent déjà dès la deuxième année.

Pour être admis à l'école, il faut être âgé de 12 ans au moins, savoir lire, écrire et connaître les quatre premières règles de l'arithmétique.

Les élèves sont divisés en deux catégories :

1° Les élèves réguliers, qui suivent tous les cours et peuvent seuls participer aux concours pour l'obtention des prix;

2° Les élèves libres, autorisés, lorsque la place le permet, à suivre une partie des leçons.

Les lauréats des concours de fin d'année reçoivent des prix et font, avec leurs professeurs, des excursions instructives, sur lesquelles ils doivent faire un rapport.

Il y a annuellement une exposition publique des travaux des élèves; c'est un bon moyen d'émulation, mais il serait préférable, conformément à l'avis du directeur, de n'organiser ces expositions que tous les deux ou trois ans, afin d'éviter que les professeurs ne doivent sacrifier l'étude approfondie des travaux à la production rapide de dessins à exposer.

L'école ne délivre pas de certificat de capacité, mais le directeur remet aux élèves qui ont suivi régulièrement les cours un certificat de fréquentation indiquant les distinctions obtenues. Ce système semble moins bon que celui des diplômes décernés après examen.

Les locaux sont insuffisants et entravent le développement de l'école.

La bibliothèque, ainsi que les modèles et collections d'enseignement, ne sont pas encore très importants et pourront utilement être complétés.

En résumé, l'école de dessin et d'industrie d'Anderlecht n'a pas encore donné la mesure de ce qu'elle peut produire. Elle dispose de bons éléments et, moyennant quelques réformes sagement appliquées, elle ne manquera pas d'améliorer sa situation actuelle.

### École industrielle d'Anvers.

La création de l'école industrielle d'Anvers date de l'année 1860; l'institution fut soutenue à l'origine par quelques jeunes gens de la société « De Vlaamsche vrienden », désireux de donner aux ouvriers et aux artisans les connaissances nécessaires à l'exercice de leur profession ; l'enseignement comprenait surtout le dessin d'ornement et d'architecture.

L'établissement reçut, en 1862, une organisation plus développée, grâce à des souscriptions particulières et à l'intervention des pouvoirs publics. En 1866, l'école devint une institution communale proprement dite et obtint régulièrement, depuis cette époque, des subsides de la ville, de la province et de l'Etat. Le

règlement organique fut approuvé par arrêté ministériel du 14 novembre 1866 et modifié partiellement en 1878.

L'institution ne donnant pas tous les résultats utiles désirables, malgré sa situation avantageuse dans un centre ouvrier aussi important qu'Anvers, le Conseil communal décida, au mois de mars 1894, de modifier le programme des cours dans un sens plus professionnel et d'élaborer un nouveau règlement d'ordre intérieur. Ces documents furent approuvés par le Gouvernement, le 6 décembre 1894, et mis immédiatement en vigueur. Les réformes introduites ont eu une influence heureuse sur la marche générale de l'école, qui est entrée, depuis ce moment, dans la voie de la prospérité.

L'établissement est placé sous la surveillance d'une commission administrative, présidée par le bourgmestre ou l'échevin délégué et composée de quatre membres nommés par le conseil communal et par la Députation permanente. Ces nominations sont agréées par le Gouvernement.

Le corps professoral comprend 19 professeurs, 1 préparateur et 1 surveillant. Ils font tous preuve de zèle et de dévouement, et une grande partie des progrès réalisés doivent être attribués à l'intelligente activité du directeur.

Les cours sont divisés en cinq années d'études, de la manière suivante :

I. — Les trois premières années ou sections réunies, obligatoires pour tous les élèves réguliers, et comprenant les branches ci-après : dessin, arithmétique, arithmétique commerciale, algèbre, géométrie, tenue des livres et physique.

II. — Les deux dernières années, consacrées aux classes professionnelles et divisées en cinq sections, à savoir :

1° Une section de mécanique : dessin de machines, mécanique, physique, chimie, législation industrielle, économie politique et hygiène ;

2° Une section de constructions civiles et d'architecture : dessin d'architecture, architecture, estimations et devis, physique, législation industrielle, économie politique et hygiène ;

3° Une section de construction navale : dessin de construction navale, théorie des constructions navales, physique, chimie, législation industrielle, économie politique et hygiène ;

4° Une section de peinture (marbre et bois) : peinture, législation industrielle, économie politique et hygiène ;

5° Une section de taille de marbre et de mise au point : taille du marbre, mise au point, législation industrielle, économie politique et hygiène.

On étudie encore, en ce moment, la création de nouvelles sections professionnelles.

L'enseignement du dessin comprend, en première année, le dessin linéaire et le dessin d'ornement. En deuxième et en troisième année, les élèves se préparant aux sections de mécanique, d'architecture et de construction navale, font le dessin géométrique, le tracé graphique des courbes et des moulures, les projections et de nombreuses applications ayant trait à leurs métiers respectifs. Les jeunes gens qui se destinent à la taille du marbre et à la mise au point ou à l'imitation du bois et du marbre, suivent le dessin d'ornement et le dessin d'après des modèles en fil de fer ou en plâtre.

Depuis la réorganisation, en 1894, les cours de dessin donnés à l'école industrielle, ne font plus double emploi avec ceux de l'académie, et la direction s'est appliquée à introduire la méthode des croquis, qui donne partout de si bons résultats. Les leçons orales sont exposées dans un langage simple, clair et à la portée d'intelligences peu cultivées ; on multiplie les expériences et elles accompagnent autant que possible l'explication des lois et des principes, système qui a l'avantage de captiver l'attention ; enfin, pour les cours non imprimés, les professeurs dictent aux élèves les parties essentielles.

L'année scolaire commence le premier lundi après le 15 septembre et finit le 30 avril. Les leçons ont lieu tous les soirs de 6 1/2 à 8 1/2 heures ; la première heure est consacrée autant que possible aux cours scientifiques. La peinture, imitation de bois et marbre, s'enseigne le dimanche de 9 heures à midi. Pendant le trimestre d'été, des cours libres de peinture et de dessin sont donnés le dimanche matin de 9 1/2 à 11 heures.

D'après le nouveau règlement d'ordre intérieur, l'enseignement est gratuit. Les élèves paient cependant un franc au moment de l'inscription. La somme totale ainsi perçue est partagée à la fin de l'année entre tous les élèves qui ont régulièrement suivi les leçons jusqu'à la clôture des cours. Cette mesure a donné des résultats excellents et, depuis qu'elle a été introduite, la fréquentation est encore de 81 à 82 p. c. à la fin de l'année scolaire.

Pour être admis à l'école, il faut être âgé de 14 ans et con-

naître à fond les quatre règles de l'arithmétique. La commission administrative seule peut, pour autant que les locaux le permettent, autoriser des élèves libres à suivre un ou plusieurs cours.

L'école a eu 348 élèves pour l'année scolaire 1895-1896, comprenant 317 ouvriers, 19 écoliers, 11 employés et 1 jeune homme sans profession. Le nombre d'ouvriers fréquentant l'école prouve combien les cours industriels sont utiles à la classe laborieuse et, lorsque l'école disposera de locaux suffisants, la population scolaire augmentera encore, sans aucun doute.

Une distribution de prix a lieu chaque année. Le directeur en a proposé la suppression ; il préconise de ne plus donner de récompenses qu'aux élèves obtenant leur diplôme de sortie et d'accorder, aux plus méritants, des bourses de voyage, leur permettant de visiter quelques établissements industriels du pays.

A la fin de la cinquième année d'études, l'école délivre des certificats de capacité aux élèves de chaque section qui subissent avec succès l'examen de sortie. Cet examen porte sur les matières enseignées pendant les deux dernières années. Le jury se compose du personnel enseignant et de plusieurs membres étrangers à l'école. Les élèves qui ne suivent que des cours isolés, ne peuvent pas se présenter à l'examen de sortie. Les certificats de capacité de l'école sont appréciés, mais il est regrettable de ne pas voir un plus grand nombre de jeunes gens aspirer à les obtenir.

L'école est transférée, depuis 1891, dans l'ancien orphelinat des garçons; les locaux sont bien disposés, mais ils sont malheureusement insuffisants, et la direction est obligée, depuis deux ans, de refuser un nombre considérable d'élèves par suite du manque de place. L'administration communale vient de faire apporter au local des améliorations importantes : plusieurs salles nouvelles ont été construites, on a installé un laboratoire de chimie et le mobilier scolaire a été renouvelé; l'école se trouvera ainsi dans des circonstances favorables pour prendre une extension nouvelle.

Les collections scientifiques, composées avec grande intelligence, sont remarquables.

La bibliothèque compte plus de quatre mille ouvrages, classés par métiers; les élèves en profitent largement et on leur en facilite l'accès de toutes les manières.

La direction a fait autographier plusieurs cours, qui sont distribués par feuillets, à chaque leçon, aux élèves présents; le direc-

teur vient également de composer un aide-mémoire de formules usuelles appelé à rendre de bons services; enfin on fournit aux jeunes gens, au prix de fabrique, des instruments de dessin de bonne qualité.

En résumé, l'école industrielle d'Anvers est entrée dans une voie nouvelle depuis la réorganisation de 1894; l'enseignement est pratiquement organisé et tout porte à croire que la prospérité actuelle ne fera que s'accentuer.

### École industrielle et Académie des beaux-arts réunies à Arlon.

L'école industrielle, réunie à l'académie de dessin et d'architecture d'Arlon, a été fondée par la ville, en 1872, avec le concours de la province et de l'Etat. Elle a été entièrement réorganisée en 1881; un nouveau règlement organique a été approuvé par arrêté ministériel du 25 avril de la même année. Déjà antérieurement, en 1858, la ville avait fondé une école d'arts et métiers, mais celle-ci n'ayant pas donné les résultats espérés, avait été fermée en 1868.

La situation générale de l'établissement continue à être satisfaisante; on ne peut, du reste, trop exiger dans une contrée à population peu dense et presque entièrement dépourvue d'industrie. Le programme doit donc se borner à des études générales utiles à tous, mais sans grandes spécialisations. Les professeurs s'efforcent de développer le plus possible chez les jeunes ouvriers, qui appartiennent presque tous à l'industrie du bâtiment, le goût du beau s'harmonisant pratiquement avec l'utile.

Le personnel enseignant se compose de 10 professeurs, y compris le directeur; ils s'acquittent tous de leurs fonctions avec dévouement.

La haute surveillance de l'école est confiée à une commission administrative comprenant six membres, nommés trois par la commune et trois par la province.

Le gouverneur et le bourgmestre, ou l'échevin qui le remplace, assistent, lorsqu'ils le jugent convenable, aux réunions de la commission. Dans ce cas, ils la président avec voix délibérative.

L'école est divisée en trois sections :

1° Une section préparatoire, commune à tous les élèves;

2° Une section des arts du dessin, avec leurs applications à l'industrie;

3° Une section industrielle.

La section préparatoire comporte deux années d'études et l'enseignement spécial trois années.

Le programme de la section préparatoire comprend : le dessin linéaire à main libre et à l'aide d'instruments, les applications à l'ornement, les principes des projections et les éléments de la perspective, l'arithmétique et la géométrie.

La section artistique relève de l'administration des beaux-arts qui la subsidie et lui impose un programme spécial.

Les matières enseignées aux élèves de la section industrielle sont les suivantes : le dessin géométrique, le dessin industriel appliqué aux machines, aux constructions et aux industries diverses, l'arithmétique et la géométrie descriptive avec ses applications industrielles, la physique, la mécanique, la chimie, l'hygiène, l'économie industrielle, la peinture industrielle et le modelage.

L'année scolaire commence le 1er octobre et finit le 31 mars.

Les cours sont, en général, bien donnés, mais spécialement les leçons de dessin d'architecture et de machines, qui sont suivies avec fruit par les élèves; on y a abandonné la copie d'estampes pour adopter la méthode des croquis levés d'après modèles, qui donne d'excellents résultats.

Les deux tiers environ des élèves sont ouvriers; on les admet à partir de douze ans.

L'école a eu cette année 114 élèves, dont 36 dans les cours préparatoires et 78 dans les années spéciales; elle en avait 105 en 1884. La population de l'établissement est donc restée à peu près stationnaire et les efforts de la commission administrative devront tendre à l'augmenter. On pourrait peut-être, dans ce but, stimuler le zèle de la jeunesse ouvrière par l'établissement de bourses de voyage accordées aux meilleurs élèves de la dernière année, ou par la création de cours nouveaux. L'application rigoureuse du règlement en ce qui concerne les examens d'admission et de passage a eu une influence heureuse sur l'assiduité des élèves et le niveau moyen des classes s'est ainsi relevé.

Des prix sont délivrés à la fin de l'année scolaire aux jeunes gens qui se sont le plus distingués par leurs progrès et leur conduite. L'école ne décernait pas autrefois de certificats de capacité; mais, l'usage s'en est établi en 1894-95 et on pourra, pour la première

fois en 1897, décerner des certificats de capacité et d'études complètes aux élèves qui auront suivi régulièrement tous les cours des trois années spéciales.

Les bâtiments, le mobilier et les collections ont été peu modifiés; ils suffisent aux besoins actuels de l'établissement.

En résumé, l'école industrielle mixte d'Arlon est une institution modeste, mais qui donne des résultats satisfaisants eu égard aux éléments dont elle dispose.

### École industrielle et académie de dessin réunies à Ath.

La création de l'école industrielle d'Ath, annexée à l'académie de dessin, date de 1870; le règlement organique fut adopté par arrêté ministériel du 7 février 1871. L'institution eut peu de succès à l'origine. Un nouveau règlement fut approuvé, le 28 octobre 1879, en vue d'établir plus d'unité entre l'enseignement académique et industriel. Le rapport général de 1884 constatait que, malgré cela, la section industrielle ne rendait pas encore de services sérieux au point de vue de l'enseignement industriel proprement dit et annonçait une nouvelle réorganisation. Celle-ci s'est opérée en 1890 et le règlement organique modifié, tel qu'il est encore en vigueur actuellement, a été approuvé par arrêté ministériel du 8 décembre 1890.

La situation peu prospère d'autrefois provenait, en partie, de ce que les industriels de la contrée n'exigeaient pas de leurs ouvriers un certain degré d'instruction technique et ne les encourageaient pas assez à fréquenter l'école; de plus, la population ouvrière ne cherchait pas à s'instruire, trouvant toujours facilement à se placer, à cause du grand nombre d'industries de la localité; enfin les cours scientifiques étaient mal outillés.

Depuis la dernière réorganisation, l'établissement a beaucoup gagné : il y a plus d'unité dans l'enseignement, les élèves sont plus assidus, et l'école, bien qu'encore susceptible de certaines améliorations, rend déjà de réels services. Ces résultats heureux témoignent de la sollicitude éclairée de la commission administrative et du dévouement du personnel enseignant et surtout du directeur, qui est d'un zèle et d'un dévouement dignes d'éloges.

Les études sont divisées en deux années préparatoires, trois années spéciales industrielles, trois années artistiques et un cours

facultatif de peinture décorative. Les leçons se donnent du 1er octobre au 31 mai; les cours de la semaine ont lieu tous les jours de 7 1/4 à 9 1/4 heures du soir. La peinture, divisée en quatre années d'études, se donne le dimanche de 9 à 11 heures du matin. Les jeunes gens qui suivent ce cours payent une indemnité fixe de 3 francs pour les produits que l'école leur fournit.

Avant le 1er janvier 1892, l'enseignement était gratuit. L'insuffisance des locaux et le nombre toujours croissant des élèves des communes voisines ont mis l'administration communale dans l'obligation d'imposer à ceux-ci le payement d'une rétribution scolaire. Les élèves étrangers à la ville d'Ath payent un droit d'inscription annuel de 18 francs; ceux de la localité suivent gratuitement les cours.

L'école ayant peu de ressources, il est fâcheux que le produit des inscriptions ne puisse être réparti, à la fin de l'année scolaire, comme cela se fait ailleurs, entre les élèves les plus méritants; ce serait un puissant moyen d'encouragement.

L'enseignement comprend : l'arithmétique, l'arithmétique commerciale, la géométrie, la géométrie descriptive, la physique, la chimie, la mécanique, le chauffage et la conduite des machines à vapeur, les constructions civiles, l'hygiène, l'économie industrielle, le dessin élémentaire, les projections, la perspective, l'architecture et le dessin industriel, la peinture imitation de bois et marbres, et le modelage.

Les cours de chauffage, de construction et de peinture sont nouveaux depuis octobre 1889.

Jusqu'en 1893, les diverses leçons de la section industrielle étaient communes à tous les élèves et l'examen de sortie portait sur le programme complet de la troisième année d'études. Depuis le mois d'octobre 1894, les élèves des classes industrielles sont subdivisés en quatre sections, savoir :

1° Les tailleurs de pierre, appareilleurs et marbriers;

2° Les mécaniciens, machinistes, ajusteurs et serruriers;

3° Les peintres;

4° Tous les autres artisans.

Un ensemble de cours est obligatoire pour chacune de ces sections et l'examen de sortie porte sur la spécialité étudiée.

Les leçons sont, en général, bien données; le dessin appliqué des trois années spéciales pourrait cependant avoir une tendance plus professionnelle et exercer davantage les élèves aux croquis,

projets et devis. Quant au cours de peinture, il obtient le plus légitime succès.

On affiche dans les diverses classes le programme détaillé des matières enseignées; c'est une bonne mesure, tant pour les professeurs que pour les élèves.

Une commission administrative est chargée de la haute surveillance de l'école. Elle se compose du bourgmestre ou de son délégué, qui la préside, et de six membres nommés : deux par le conseil communal, deux par la députation permanente et deux par le Ministre compétent.

Le corps professoral comprend sept professeurs.

La population totale de l'école, qui était, en 1884, de 116 élèves, s'est élevée, pour l'année 1895-96, à 200, dont 125 ouvriers; l'augmentation est donc assez importante. Cette population se répartit de la manière suivante :

| | 1884 | 1896 |
|---|---|---|
| 2 années préparatoires | 43 | 103 |
| 1re année spéciale industrielle | 6 | 28 |
| 2e id. id. id. | 2 | 6 |
| 3e id. id. id. | 1 | 7 |
| 3 années artistiques | 64 | 9 |
| Cours spécial de peinture | — | 47 |
| TOTAUX | 116 | 200 |

Comme ces chiffres l'indiquent, la fréquentation des sections spéciales industrielles pourrait encore gagner, eu égard à celle des années préparatoires.

Pour être admis à l'école, il faut être âgé de 12 ans au moins, savoir lire, écrire et connaître l'arithmétique élémentaire.

La conduite des élèves est bonne en général.

Des diplômes de capacité sont décernés aux jeunes gens qui, après avoir terminé leurs études, prouvent qu'ils connaissent les diverses branches obligatoires dans leur section; deux diplômes de l'espèce ont été délivrés cette année, ce qui est insuffisant pour une école de cette importance.

Des améliorations ont été apportées aux locaux; ils sont cependant encore trop exigus et l'éclairage de l'une des salles de dessin laisse à désirer.

L'école a de bons modèles pour ce qui concerne l'étude de la coupe des pierres et on exerce les élèves à découper dans la craie les voussoirs présentant quelque difficulté; ce travail constitue un excellent exercice. Les autres collections scientifiques pour l'étude de la physique, de la chimie, de la mécanique et du dessin de construction sont encore très incomplètes.

En résumé, l'école industrielle mixte d'Ath est en bonne voie et les progrès réalisés depuis 1884 sont un gage certain de ceux qu'on réalisera encore.

### École industrielle de Boussu.

Une école communale de dessin existe depuis plusieurs années à Boussu; l'autorité locale, ayant constaté l'insuffisance de cet enseignement au point de vue des nombreuses industries locales, a décidé, le 1er janvier 1889, d'y annexer des cours industriels. L'institution ainsi modifiée ne répondait pas encore assez aux besoins; elle a été transformée en école industrielle par décision du conseil communal du 12 juin 1894, approuvée par la députation permanente, le 19 avril 1895, et par l'Etat, le 16 mai suivant.

L'établissement est subsidié par la commune, la province et l'Etat. Le nouveau règlement organique a été approuvé par arrêté ministériel du 31 mai 1895.

Il est difficile de former, dès à présent, un jugement définitif sur l'institution nouvelle; mais la commune de Boussu étant située dans un des centres les plus industriels du pays, il y a tout lieu de fonder les meilleures espérances sur l'avenir de l'école. Plusieurs des communes environnantes : Pâturages, Jemappes, Saint-Ghislain, ont fondé des établissements analogues, qui rendent tous de précieux services à la classe ouvrière et jouissent de la plus grande prospérité; les institutions nouvelles de Boussu et de

Dour ne feront pas exception et ne tarderont pas à suivre les écoles industrielles des localités voisines dans cette voie de progrès.

Le personnel enseignant se compose de quatre professeurs, y compris le directeur.

Une commission administrative de six membres, comprenant plusieurs industriels de la contrée et présidée par le bourgmestre, a la haute surveillance de l'établissement. Cette commission, grâce à son activité et au concours du corps professoral, ne peut manquer de faire arriver l'école aux meilleurs résultats.

L'enseignement comprend : l'arithmétique, les éléments de géométrie pratique, de géométrie descriptive, de mécanique, de physique et de chimie, l'exploitation des mines, l'économie industrielle et le dessin industriel.

Les leçons sont, en général, bien données, mais seront plus fructueuses lorsqu'on aura des élèves ayant reçu un enseignement préliminaire plus complet. Le cours d'économie industrielle devrait être suivi par tous les élèves. Quant au dessin, il serait utile d'étudier davantage le croquis coté à main libre d'après modèle et non d'après estampe : c'est le seul genre de dessin qui soit vraiment utile dans la vie pratique de l'ouvrier et il est donc indispensable d'y consacrer tout le temps nécessaire.

La durée des études est de trois années; l'école est composée de deux sections : 1° une section du soir ; 2° une section du dimanche.

Les cours se donnent pendant la semaine, de 7 1/2 à 9 heures du soir, et le dimanche matin, de 8 3/4 à 11 3/4 heures. L'année scolaire commence le 1er octobre et finit vers la fin de juillet. La fréquentation des cours est gratuite pour les habitants de Boussu. Les élèves des localités voisines doivent, d'après le règlement, payer un minerval de 4 francs par an, à l'exception de ceux qui habitent une commune, ou qui sont employés dans un établissement accordant un subside à l'école; mais cette rétribution n'est pas exigée jusqu'ici.

Pour être admis à suivre les cours, il faut être âgé de 14 ans au moins et justifier des connaissances requises, constatées par une commission présidée par le directeur.

L'école a eu cette année 93 élèves, comprenant : 84 ouvriers, 6 écoliers et 3 employés; ce nombre, qui est satisfaisant pour un début, est appelé à augmenter, lorsque les diverses années d'études seront régulièrement organisées. C'est alors seulement

que l'école pourra délivrer des diplômes de capacité, qui seront de deux genres : 1° exploitation des mines ; 2° mécanique.

Les locaux ne laissent rien à désirer et sont bien appropriés à l'enseignement.

Les collections sont bonnes, mais insuffisantes, surtout en ce qui concerne la mécanique et le dessin industriel.

En résumé, l'école industrielle de Boussu est de création trop récente pour pouvoir juger, dès à présent, de l'avenir qui lui est réservé, mais elle dispose de tous les éléments nécessaires pour réussir et son succès semble assuré.

### École industrielle de Bruges

L'école industrielle de Bruges fut fondée en 1853 et annexée à l'Académie des beaux-arts ; la réunion des deux établissements n'ayant pas donné de résultats satisfaisants, ils furent séparés en 1861 et le règlement relatif à la nouvelle organisation fut adopté par arrêté ministériel du 30 janvier 1862. Aucun changement notable n'y fut apporté jusqu'en 1891 ; mais à cette époque, le Conseil communal, sur les conseils du Gouvernement, résolut de relever l'école en donnant à l'enseignement scientifique un caractère plus professionnel.

Certains cours devant être communs aux élèves de l'école industrielle et de l'académie des beaux-arts, ces deux institutions semblaient pouvoir se renforcer mutuellement en se combinant. Il fut donc décidé de les réunir de nouveau en une école mixte, donnant à la fois l'enseignement artistique et l'enseignement industriel. Un règlement fut élaboré, comprenant des dispositions communes aux deux sections et approuvé par arrêté ministériel du 6 novembre 1891.

Les inspections des années 1894 et 1895 ayant prouvé que la réorganisation n'avait pas produit les résultats espérés et que les cours spéciaux industriels ne donnaient aucun fruit, il fut décidé de supprimer l'intervention pécuniaire du Gouvernement à partir de l'année 1896.

L'administration communale reconnaît la justesse des critiques adressées à son école industrielle et propose de faire une nouvelle tentative de réorganisation en cherchant à élaborer un règlement répondant plus complètement aux besoins locaux.

Comme il est probable que le commerce de la ville de Bruges prendra une extension plus grande à la suite des installations maritimes qui vont être exécutées, il semble qu'on pourrait utilement prévoir dans la nouvelle organisation une section commerciale et des cours de langues étrangères, qui donneraient certainement à la réorganisation de l'école une chance de réussite en plus.

Le personnel enseignant se compose de six professeurs, y compris le directeur. Celui-ci s'est toujours montré très dévoué aux intérêts de l'école industrielle, malheureusement ses efforts n'ont pas obtenu jusqu'ici les succès qu'il était en droit d'en attendre.

Une commission de six membres administre l'établissement; le gouverneur et le bourgmestre, ou l'échevin qui le remplace, président les réunions, lorsqu'ils le jugent convenable.

L'enseignement est divisé en quatre années d'études, dont les deux premières sont communes à tous les élèves et les deux autres réservées aux cours d'application.

Les matières enseignées sont les suivantes : l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la physique, la chimie, la mécanique, le dessin linéaire, le dessin de projections, le dessin de solides, le dessin d'ornement, le dessin industriel, l'arpentage, la construction civile, l'hygiène et l'économie industrielle.

Les cours se donnent en flamand; ils ont lieu tous les jours de la semaine, de 6 à 8 heures du soir; ils commencent le 15 octobre et se terminent le 28 février; la peinture et le modelage sont enseignés du 1er mai au 31 juillet et ces leçons ont lieu de 6 à 9 heures du matin.

Aucune rétribution scolaire n'est exigée.

Les élèves sont admis à partir de l'âge de 12 ans, après avoir justifié par un examen qu'ils savent lire, écrire et qu'ils connaissent les quatre opérations fondamentales de l'arithmétique.

L'enseignement commun aux deux institutions est, en général, bien donné et a été suivi cette année par 290 jeunes gens; la section industrielle proprement dite, au contraire, produit des résultats presque nuls et n'a eu que 20 élèves.

Des prix consistant en livres et instruments de précision sont distribués tous les deux ans aux élèves les plus méritants.

L'établissement ne décerne pas de certificats de capacité.

Depuis 1892, l'école industrielle et l'académie sont réunies dans les locaux de l'ancienne école Bogaerde; les bâtiments ont été aménagés à cet effet et ont subi les modifications nécessaires. Le

mobilier, le matériel de dessin et les collections sont bien entretenus et suffisent aux besoins de l'école.

La bibliothèque se forme peu à peu ; elle renferme déjà un certain nombre d'excellents ouvrages et se complète insensiblement.

En résumé, la réorganisation de l'école industrielle de Bruges, opérée en 1891, n'a pas donné les résultats favorables qu'on était en droit d'en attendre ; un nouveau projet est à l'étude et il est désirable que sa réalisation puisse doter enfin la ville de Bruges d'une institution vraiment utile à son industrie et à son commerce.

## École industrielle de Bruxelles.

### § 1. — *Historique.*

Fondée en 1869, par la ville, avec le concours de la province et de l'État, l'école industrielle de Bruxelles a été annexée pendant plusieurs années au Musée royal de l'industrie.

Lors de la suppression de ce musée, le Gouvernement crut devoir conserver les deux services qui lui semblaient les plus importants, à savoir : la bibliothèque technologique et le laboratoire; ce dernier est à la disposition des personnes compétentes qui désirent y faire des recherches dans l'intérêt de l'industrie. Ces deux services entraînent à des dépenses considérables, qui expliquent l'importance du subside de l'Etat et donnent à l'école industrielle de Bruxelles un caractère différent de celui des autres écoles du pays.

Mais les locaux du Musée de l'industrie étaient défectueux pour une école industrielle et surtout insuffisants ; des négociations furent engagées entre le Gouvernement et la ville de Bruxelles, à la suite desquelles l'école fut installée, en 1886, dans les vastes bâtiments du Palais du Midi.

Au mois de juillet 1887, un incendie détruisit une grande partie du mobilier et des collections ; tout en faisant les réparations nécessaires à la partie brûlée du local, on améliora sensiblement les installations primitives : laboratoire, cabinet de physique, etc.

## § 2. — *Réorganisation.*

Le règlement de 1869 ne répondait plus aux besoins de l'institution. Un nouveau règlement, apportant plusieurs modifications heureuses à l'organisation de l'école, fut élaboré et approuvé par arrêté ministériel du 6 juin 1888.

L'enseignement n'est plus gratuit comme autrefois. Un droit minime d'inscription est exigé de tous les élèves; ils doivent payer, en outre, un minerval peu élevé, mais les pouvoirs publics atténuent cette mesure en allouant, dans certains cas particuliers, des bourses d'études.

Jusqu'en 1888, on ne décernait que des certificats généraux; le nouveau règlement a autorisé la délivrance de certificats spéciaux, à savoir : les certificats de chimiste, d'électricien, de mécanicien-dessinateur, de surveillant des constructions civiles et de comptable.

Ces certificats ont été la conséquence naturelle de la création des nouveaux cours suivants :

1° Constructions civiles, en 1888;
2° Manipulations chimiques, en 1888;
3° Dessinateur-mécanicien, en 1888;
4° Electricité, en 1889;
5° Applications de la photographie, en 1891;
6° Sciences commerciales, en 1894.

D'autre part, des développements ont été donnés au programme des classes inférieures et les horaires modifiés en vue de rendre la fréquentation facile à chacune des catégories de travailleurs que les cours intéressent. Pour ne citer qu'un exemple de l'influence que peut avoir un horaire bien établi : le cours de dessin de machines n'avait jamais compté, jusqu'en 1886, plus de 10 à 12 élèves, alors qu'il y en a actuellement 114, soit environ dix fois plus.

Il résulte de ces diverses réformes un effet utile très considérable dans la marche générale de l'école; l'assiduité, qui était l'exception autrefois, est devenue la règle, les cours sont très fréquentés et, si le nombre total d'élèves n'a pas augmenté depuis la publication du dernier rapport général sur l'enseignement industriel, ce fait doit être attribué à la création de plusieurs institutions nouvelles dans les faubourgs. La valeur réelle de l'école industrielle de Bruxelles

est bien plus grande qu'autrefois et les progrès de son enseignement sont des plus remarquables.

### § 3. — *Administration et personnel.*

*Commission administrative :* La convention intervenue entre l'État et la Ville a modifié la composition de la commission administrative qui est chargée de la haute surveillance et de l'administration de l'établissement; elle est composée de 7 membres, nommés : 3 par le Gouvernement et 4 par le conseil communal, dont un, l'échevin de l'instruction publique, président de droit. Le mandat des délégués de la ville expire avec leur mandat de conseiller. Cette commission s'est toujours dévouée aux intérêts de l'école et lui accorde, en toute circonstance, son puissant appui; elle est renouvelée par tiers tous les deux ans, de façon à comprendre, à chaque renouvellement, un membre désigné par les deux pouvoirs représentés.

*Personnel* : Le personnel enseignant se compose de 16 professeurs; ils apportent tous dans l'accomplissement de leurs fonctions un zèle et un dévouement parfait. La plupart des réformes réalisées sont dues à l'intelligente activité du directeur de l'école, et c'est surtout grâce à lui que l'institution mérite d'être classée au premier rang des écoles industrielles belges.

### § 4. — *Enseignement.*

L'enseignement donné à l'école industrielle de Bruxelles est spécialement destiné aux contre-maîtres et aux ouvriers. Il comprend :

L'arithmétique et les éléments de l'algèbre;

La géométrie au point de vue de ses applications industrielles, de l'arpentage et du nivellement;

La géométrie descriptive au point de vue de ses applications à la perspective, à la coupe des pierres et à la charpente;

Le dessin linéaire appliqué à l'industrie et aux constructions civiles;

Les éléments de construction civile et la connaissance des principaux matériaux, avec des notions sur leur résistance;

La physique élémentaire, avec des développements sur les applications industrielles de cette science et notamment sur les

applications de l'électricité, ces dernières formant l'objet d'un cours spécial;

La mécanique élémentaire : travail des forces; moteurs, transmetteurs et récepteurs. Notions sur la résistance des matériaux employés dans la construction des machines;

L'étude détaillée des générateurs et des moteurs à vapeur, à eau et à gaz;

La chimie élémentaire et ses principales applications industrielles;

Les notions élémentaires d'économie et de législation industrielles;

La comptabilité et des notions de droit en rapport avec la comptabilité;

Les notions élémentaires d'hygiène, considérées spécialement au point de vue industriel;

La photographie et les applications de cette science aux reproductions industrielles.

L'enseignement comprend, en outre, des conférences et des séances expérimentales.

### § 5. — *Élèves.*

L'école admet deux catégories d'élèves : les élèves réguliers et les élèves libres.

Les premiers sont ceux qui, désirant obtenir un certificat de capacité, doivent suivre tous les cours dont la connaissance est exigée pour l'obtention de ce certificat. Ils sont astreints à la fréquentation régulière, aux appels, interrogations, compositions et examens.

Les seconds sont reçus aux leçons sur simple présentation d'une carte d'admission.

Tous les élèves doivent se faire inscrire chez le directeur dans les délais fixés par les avis annonçant l'ouverture des cours.

Pour être admis à l'école, il faut être âgé de quatorze ans au moins, savoir lire et écrire couramment et connaître les quatre premières règles de l'arithmétique.

La durée des études est fixée à quatre années; elle avait été jusqu'à présent de trois, mais la direction a reconnu la nécessité de créer une année en plus, en dédoublant la classe inférieure, les jeunes gens de cette division étant généralement trop peu préparés en arithmétique, algèbre et géométrie. Ce changement ne modifie

donc en rien les cours supérieurs ; toutefois, dispense d'une année peut être accordée aux élèves qui auront fait preuve des connaissances nécessaires pour passer immédiatement en seconde année.

Ces connaissances sont : l'arithmétique, l'algèbre élémentaire et la géométrie plane (quatre premiers livres de Legendre).

La capacité des élèves, pour le passage d'une année à la suivante, est constatée par les compositions qui se font dans chacun des cours. Pour être admis, il faut avoir obtenu au moins la moitié des points attribués à un travail parfait.

Le directeur a toujours le droit de s'assurer par un examen, de la capacité des élèves réguliers qui se présentent aux sections spéciales et de ne les admettre que s'ils justifient des connaissances indispensables pour tirer bon parti de l'enseignement.

L'école a eu cette année 762 inscriptions, donnant une population totale de 523 élèves, en déduisant les jeunes gens inscrits pour plusieurs cours. Ce nombre se décompose de la manière suivante :

227 ouvriers ;
117 employés ;
91 jeunes gens sans profession ;
82 écoliers ;
6 jeunes filles.

Autrefois, il y avait beaucoup d'élèves dans les cours inférieurs et très peu dans les dernières années ; mais, depuis la création de nouvelles écoles dans l'agglomération, l'équilibre s'est établi et le nombre d'élèves se partage mieux entre les diverses classes, les cours supérieurs recevant des élèves d'autres écoles moins complètement organisées.

L'assiduité des élèves est bonne et on constate encore une fréquentation de 76 p. c. à la fin de l'année scolaire, alors qu'il y a dix ans, elle descendait à 57 p. c.

Il existe du reste un service spécial de cartes de présences parfaitement organisé.

### § 6. — *Moyens d'encouragements.*

A la fin des cours, des récompenses consistant en livres, instruments de dessin, livrets de la Caisse d'épargne, etc., sont remises aux élèves qui se sont le plus distingués par leur application, leurs progrès et leur conduite.

Des bourses de voyage sont accordées par le conseil communal, sur la proposition de la commission administrative, aux élèves qui font preuve d'une assiduité, d'un zèle et d'une capacité hors ligne, dans l'une des sections d'études.

Des certificats généraux de capacité et des certificats spéciaux de mécanicien-dessinateur, d'électricien, de chimiste, de comptable et de surveillant de constructions civiles peuvent être délivrés, mais aux élèves réguliers seulement :

1° Le certificat général est réservé aux élèves qui ont fréquenté les cours ordinaires des quatre années d'études ;

2° Le certificat spécial de mécanicien-dessinateur exige la fréquentation assidue des cours de mécanique, de machines à vapeur et de dessin de machines pendant trois années (en tout quatre années d'études);

3° Le certificat d'électricien exige la fréquentation du cours de physique et des leçons concernant les applications de l'électricité (deux années d'études);

4° Le certificat de chimiste exige la fréquentation du cours de physique et de chimie et un travail assidu de deux années au laboratoire (en tout trois années d'études);

5° Le certificat de comptable exige la fréquentation du cours de comptabilité et sciences commerciales (une année d'études);

6° Le certificat de surveillant de constructions civiles exige la fréquentation du cours de dessin en bâtiments pendant trois ans et du cours de construction (en tout quatre années d'études).

Tous les élèves qui aspirent à obtenir un certificat de capacité doivent, d'ailleurs, avoir suivi assidûment et avec fruit les cours d'hygiène et d'économie industrielle.

Les certificats de capacité sont délivrés à la suite d'examens qui ont lieu à la fin des cours, devant les jurys nommés par la commission administrative.

Ces examens portent sur les cours de la quatrième année d'études, pour les élèves qui sollicitent le certificat général de capacité, et, pour les autres élèves, sur les branches qui correspondent respectivement aux divers certificats spéciaux.

Les certificats ne sont délivrés qu'aux récipiendaires qui obtiennent, pour chacune des branches de l'examen, au moins les six dixièmes des points attribués à un travail parfait.

Les certificats indiquent le nombre total des points obtenus et des points correspondant à un travail parfait.

Ils sont signés par les membres du jury et visés par le président de la commission administrative, le directeur et le secrétaire.

Ces certificats sont très appréciés dans le monde industriel et de plus en plus recherchés par les élèves comme le montre la comparaison des deux périodes quinquennales 1886 à 1890 et 1891 à 1895 :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1886. . . . | 2 | 1891. . . . | 21 |
| 1887. . . . | 2 | 1892. . . . | 28 |
| 1888. . . . | 2 | 1893. . . . | 14 |
| 1889. . . . | 9 | 1894. . . . | 18 |
| 1890. . . . | 12 | 1895. . . . | 31 |
| Total. . . | 27 | Total. . . | 112 |

## § 7. — *Minerval.*

*Tarif du minerval* :

1° Tous les cours d'une année, y compris le dessin du bâtiment et le dessin de machines . . . . . fr. 70

2° Section des dessinateurs-mécaniciens. . . . . 60

3° Dessin de machines seul . . . . . 50

4° Tous les cours d'une année, sans le dessin de machines ou le dessin du bâtiment . . . . . 40

5° Section des ouvriers en bâtiment. . . . . 12

6° Section des comptables. . . . . 18

7° Section des électriciens : 1re année. — Physique, chimie, hygiène . . . . . 30

» 2e année. — Électricité, manipulations, économie industrielle. . . . . 15

8° Section des chimistes : 1re année. — Chimie, physique, hygiène. . . . . 30

» 2e année. — Chimie théorique, manipulations, économie industrielle . . . . . 55

» 3e année. — Chimie théorique, manipulations. . . . 55

En plus, 25 francs de cautionnement pour la casse au cours des manipulations.

9° Pour un seul cours quelconque, on paye à raison du nombre de leçons, en comptant 30 centimes par leçon.

Il est perçu, chaque année, à valoir sur le minerval, un droit

d'inscription de 5 francs par groupe de cours obligatoires, pour l'obtention d'un certificat de capacité.

Cette somme est restituée à la fin de l'année scolaire aux élèves qui ont obtenu une bourse complète; elle sert, en totalité ou en partie, à compléter le minerval de ceux qui n'ont pas obtenu de bourse ou n'ont obtenu que des bourses partielles.

Toutefois, pour obtenir cette restitution, les élèves boursiers doivent avoir fréquenté régulièrement les cours et assisté aux neuf dixièmes des leçons.

L'élève qui ne fréquente pas tous les cours obligatoires pour chacun des groupes, est considéré comme élève libre et, par conséquent, astreint au payement du minerval, à moins que la commission administrative ne lui ait accordé, sur sa demande motivée, dispense de certains cours.

La facilité avec laquelle la direction perçoit le minerval prouve que le payement n'est pas un obstacle au développement d'une école industrielle; d'autre part, comme l'élève n'apprécie généralement bien que ce qu'il doit payer, le droit d'écolage favorise presque toujours l'assiduité et l'application; le principe est donc utile à étendre de plus en plus.

Il est juste d'ajouter que la province et la ville se montrent larges pour les exemptions de payement et les accordent facilement, quand il y a des raisons suffisantes.

### § 8. — *Bourses d'études.*

La ville de Bruxelles confère des bourses d'études aux élèves domiciliés en ville, qui en font la demande et dont la situation de fortune justifie cette faveur.

Il existe aussi des bourses provinciales qui sont réparties entre les élèves de toutes les communes du Brabant, au prorata de la population fournie par chacune d'elles à l'école industrielle.

### § 9. — *Horaire des cours.*

L'année scolaire commence le 1er octobre et finit le 1er avril; les cours de dessin seuls continuent jusqu'en août; les leçons d'hygiène, d'économie industrielle, de constructions civiles et de dessin du bâtiment se donnent le dimanche, de 8 heures à midi; les autres cours ont lieu en semaine, de 5 à 9 1/2 heures du soir.

### § 10. — *Collections.*

Le cabinet de physique, ainsi que les collections de modèles et

d'appareils scientifiques, ont été composés avec un soin minutieux; ils sont encore augmentés chaque année et forment, dès à présent, une des collections les plus complètes du pays.

Le mobilier scolaire est copié sur les modèles les plus pratiques du genre et pourvu des derniers perfectionnements.

La bibliothèque de l'école comprend une bibliothèque scolaire et une bibliothèque technologique; elle est ouverte au public et effectue annuellement environ 12,000 prêts d'ouvrages; ce chiffre suffit pour donner une idée de son importance.

Enfin, il existe à l'école une collection de minéralogie et un laboratoire de chimie où peuvent se faire des expériences utiles à l'industrie et à l'instruction pratique des jeunes gens qui désirent compléter leurs études au point de vue des manipulations.

Les élèves qui demandent à fréquenter le laboratoire doivent prouver qu'ils possèdent les connaissances théoriques requises pour se livrer avec succès aux travaux pratiques.

La commission peut autoriser, sur demande, les personnes étrangères à exécuter dans le laboratoire, à leurs frais, et, s'il y a lieu, avec le concours gratuit du chimiste de l'école, les recherches et les analyses qu'elles veulent entreprendre dans l'intérêt de l'industrie.

### § 11. — *Conclusions.*

En résumé, l'école industrielle de Bruxelles peut être citée comme un modèle du genre. La direction a parfaitement compris le caractère spécial qu'il faut imprimer à toutes les branches de l'enseignement industriel. En continuant à persévérer dans cette voie, l'institution ne peut manquer de rendre chaque jour des services nouveaux aux intérêts des deux grandes causes en jeu : le travail et l'industrie.

## École industrielle de Charleroi.

### § 1. — *Historique.*

Une école de porions fut fondée à Charleroi, en 1845, par le Conseil provincial du Hainaut et annexée au collège communal;

elle avait pour but de compléter les connaissances des ouvriers houilleurs pour en faire de bons contre-maîtres. Cette institution eut peu de succès et fut transformée, en 1865, en une école industrielle proprement dite, subsidiée par la commune, la province et l'État. Le règlement organique, approuvé par arrêté ministériel du 17 février 1865, fut successivement modifié par arrêtés du 12 mars 1867 et du 25 janvier 1870.

### § 2. — *Situation générale.*

L'école industrielle de Charleroi est une des plus importantes du pays; sa situation générale est excellente : les cours sont bien donnés; les professeurs font preuve de beaucoup de dévouement et les élèves sont assidus et appliqués. L'établissement a, du reste, un passé remarquable. Nombre de ces anciens élèves occupent une place marquante dans les diverses branches de l'industrie; plusieurs chefs de service de grande mérite sont sortis de l'école; à côté d'eux figurent dignement de nombreux auxiliaires qui ont contribué à assurer le progrès du travail national.

C'est ainsi que l'institution fut considérée pendant de longues années comme « l'Université industrielle belge », et encore maintenant bon nombre d'ouvriers, même diplômés d'autres écoles industrielles, tiennent à honneur de venir se perfectionner à Charleroi.

Ces circonstances ont obligé la direction à donner à l'établissement une organisation spéciale, constituant un ensemble de cours indépendants les uns des autres, plutôt qu'une école à programme déterminé. Ce système a été pendant longtemps utile et même nécessaire, parce qu'il permettait aux jeunes gens de toutes les communes environnantes de venir compléter à Charleroi les études professionnelles commencées dans des écoles ne possédant pas les mêmes cours spéciaux. Mais aujourd'hui que la plupart des écoles industrielles du Hainaut sont organisées d'une manière complète en vue des industries locales, la situation a changé; l'ancien régime n'est plus justifié à l'école de Charleroi et il serait désavantageux de le maintenir.

Au contraire, avec une répartition plus rationnelle du programme des cours et des branches d'enseignement, l'école est appelée à rendre des services nouveaux et à donner une impulsion plus grande à l'enseignement. Pour cela, il y a lieu de créer une section de cours généraux obligatoires pour tous les élèves, divisée en

deux années d'études et suivie d'une section de cours d'application à programme déterminé, chaque élève choisissant la spécialité la plus conforme à ses aptitudes et devant suivre l'ensemble des cours de cette section. Rien n'empêcherait du reste la direction d'autoriser un élève, dans des conditions exceptionnelles, à ne suivre qu'un ou plusieurs cours spéciaux.

Une réforme de ce genre, habilement appliquée, ne peut manquer de produire les plus heureux effets : les professeurs recevraient des auditeurs mieux préparés et l'on ne s'exposerait plus à voir certains élèves quitter l'école, sans espoir de retour, après quelques semaines de présence infructueuse.

L'introduction de ces réformes ne pourrait manquer de faire diminuer le nombre de diplômes délivrés annuellement, puisqu'il n'en serait plus décerné pour chaque branche mais uniquement pour les diverses spécialités adoptées par l'établissement. Il semble toutefois que ceci constitue plutôt un avantage : l'octroi d'un trop grand nombre de diplômes relatifs à des branches élémentaires n'a trop souvent pour effet que de tromper les élèves sur leur véritable valeur.

La nouvelle organisation préconisée par le gouvernement est étudiée en ce moment par la commission administrative de l'école ; il n'est pas douteux qu'on parvienne à modifier le régime actuel dans un sens avantageux pour la prospérité de l'établissement.

### § 3. — *Administration et personnel.*

La haute surveillance est confiée à une commission administrative composée de 7 membres et présidée par le bourgmestre ; cette commission a toujours veillé avec sollicitude aux intérêts de l'école et une large part des succès réalisés doit être attribuée à son bienveillant appui.

Le corps professoral comprend 25 membres donnant 34 cours différents ; le directeur fait preuve d'un zèle digne d'éloges et est parfaitement secondé par son personnel, qui compte des professeurs remarquables et plusieurs ingénieurs distingués.

### § 4. — *Enseignement.*

Les études sont divisées en deux sections :

1° Les cours du soir, donnés en semaine de 7 à 9 heures ;

2° Les cours du dimanche, qui ont lieu de 8 heures du matin à midi.

L'année scolaire commence le 1er octobre et se termine le 31 juillet.

Les matières enseignées sont les suivantes : français, flamand, arithmétique, géométrie, commerce, machines à vapeur, architecture et construction, sidérurgie, topographie et exploitation des mines, physique, chimie, électricité, géographie commerciale, économie industrielle, dessin d'ornement, dessin à main levée et dessin géométrique.

Chacune de ces branches comprend, suivant son importance, une, deux ou trois années d'études. Les élèves suivent les cours de leur choix; il suffit qu'ils soient reconnus capables de les fréquenter avec fruit.

L'éclairage électrique a pris une grande extension à Charleroi; des connaissances spéciales sont nécessaires, tant pour son installation, que pour la manœuvre et la réparation des appareils; la commission a décidé, le 2 février 1884, de créer à l'école un cours d'électricité. Celui-ci s'est ouvert en 1885; chaque leçon théorique est suivie d'exercices pratiques à l'atelier Dulait et ce cours est appelé à former des ouvriers capables de rendre de précieux services.

Le cours de manipulations chimiques a été inauguré au commencement de l'année scolaire 1890; il se donne dans un laboratoire muni de tout le matériel nécessaire et est installé dans les meilleures conditions au point de vue de sa destination et de l'hygiène. Ce cours a pour but d'exercer les élèves aux opérations chimiques usuelles et de leur apprendre pratiquement les analyses les plus usitées dans les industries du bassin de Charleroi.

A la suite d'une observation du gouvernement, le cours d'économie industrielle, autrefois facultatif pour la plupart des élèves, a été rendu obligatoire pour tous ceux qui aspirent à obtenir des diplômes.

Un cours de langue flamande a été créé en 1895 et a donné jusqu'ici d'excellents résultats.

L'enseignement du dessin laissait autrefois à désirer; il a été réorganisé depuis l'installation de l'école dans les nouveaux locaux; il y a amélioration, mais des progrès sérieux pourraient encore être réalisés.

Des conférences sur des sujets d'actualité sont organisées à l'école et complètent avantageusement l'enseignement.

Enfin, les professeurs font des excursions instructives avec leurs

élèves et visitent annuellement les principaux établissements des environs.

§ 5. — *Élèves.*

Le nombre des élèves inscrits en 1895-1896 a été de 952, à savoir :

| | |
|---|---|
| Élèves du dimanche . . . . . | 588 |
| Élèves de la semaine . . . . . | 136 |
| Élèves suivant à la fois les cours du dimanche et de la semaine. . . . . | 228 |
| TOTAL. . . | 952 |

soit une augmentatation de 85 sur le chiffre de l'année précédente; cette population est composée en majorité d'ouvriers. Il n'est peut-être pas inutile, pour mieux démontrer la prospérité de l'école de Charleroi, de comparer les deux périodes quinquennales 1886 à 1890 et 1891 à 1895 :

| | Période 1886 à 1890. | | | | | | Période 1891 à 1896 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1885-86 | 1886-87 | 1887-88 | 1888-89 | 1889-90 | Total. | 1890-91 | 1891-92 | 1892-93 | 1893-94 | 1894-95 | Total. |
| Nombre d'élèves . . . . | 903 | 847 | 849 | 897 | 936 | 4,432 | 933 | 1,012 | 998 | 878 | 867 | 4,688 |
| Nombre d'ouvriers compris dans ces chiffres . . | 581 | 508 | 508 | 616 | 607 | 2,820 | 678 | 707 | 678 | 572 | 571 | 3,206 |
| Nombre de diplômes délivrés . . . . . | 80 | 98 | 99 | 85 | 83 | 445 | 89 | 120 | 112 | 122 | 132 | 575 |

Cette population appartient à 88 communes différentes dont les principales sont les suivantes :

| | Élèves. |
|---|---|
| Charleroi | 228 |
| Marcinelle | 111 |
| Montigny-sur-Sambre | 107 |
| Gillly | 86 |
| Mont-sur-Marchienne | 47 |
| Lodelinsart | 39 |
| Courcelles | 33 |
| Dampremy | 32 |
| Marchienne-au-Pont | 27 |
| Couillet | 25 |

La répartition des élèves par professions donne :

| | Élèves. |
|---|---|
| Ouvriers industriels | 265 |
| Ouvriers de l'Etat | 193 |
| Employés | 189 |
| Professions diverses | 156 |
| Ecoliers | 72 |
| Ouvriers mineurs | 69 |
| Ouvriers agricoles | 8 |
| TOTAL | 952 |

Leur répartition par cours s'établit comme suit pour l'année 1895-1896 :

I. — COURS DU SOIR.

| | Inscriptions. |
|---|---|
| Français | 152 |
| Flamand | 32 |
| Arithmétique (1re année) | 101 |
| » (2e année) | 110 |
| Commerce (1re année) | 67 |
| » (2e année) | 46 |
| Physique | 24 |
| Chimie | 21 |

| | |
|---|---|
| Géométrie | 45 |
| Dessin à main levée (1re année) | 68 |
| » (2e année) | 24 |
| Dessin ornement et modelage | 20 |
| Economie industrielle | 80 |
| TOTAL | 790 |

soit 426 élèves inscrits pour plusieurs cours du soir;
228 élèves inscrits pour les cours du soir et ceux du dimanche;
136 élèves inscrits pour un cours du soir.

790

II. — COURS DU DIMANCHE.

| | Inscriptions. |
|---|---|
| Économie politique | 169 |
| Commerce (1re année) | 72 |
| » (2e année) | 41 |
| Géographie commerciale | 41 |
| Arithmétique (1re année) | 138 |
| » (2e année) | 159 |
| Géométrie (1re année) | 56 |
| » (2e année) | 31 |
| Topographie (1re année) | 7 |
| » (2e année) | 5 |
| Physique et mécanique | 23 |
| Chimie | 28 |
| Manipulations chimiques (1re année) | 16 |
| » » (2e année) | 1 |
| Machines à vapeur | 18 |
| Construction et architecture | 17 |
| Sidérurgie | 6 |
| Exploitation des mines | 53 |
| Électricité | 116 |
| Dessin à main levée (1re année) | 162 |
| » » (2e année) | 109 |
| Dessin géométrique (1re année) | 47 |
| » » (2e année) | 26 |
| TOTAL | 1,341 |

soit 588 élèves inscrits pour plusieurs cours du dimanche;
228 élèves inscrits pour les cours du dimanche et du soir;
525 élèves inscrits pour un cours du dimanche.

1,341

Pour être admis à l'école, il faut être âgé de 14 ans accomplis et subir un examen d'admission.

§ 6. — *Minerval.*

Les élèves étrangers à la ville payent un droit d'inscription de 6 francs; les autres obtiennent la fréquentation gratuite.

Le produit de ce droit d'inscription n'est pas restitué aux élèves sous forme de primes, mais la plupart des communes remboursent l'écolage, à la fin de l'année scolaire, aux jeunes gens qui ont suivi les cours avec fruit.

§ 7. — *Moyens d'encouragements.*

Des récompenses sont décernées annuellement aux premiers élèves de chaque classe; elles consistent en livres, pochettes à compas, bourses de voyage, etc. La générosité avec laquelle plusieurs grands industriels de l'arrondissement, ainsi que l'Association des anciens élèves, participent à cette distribution de prix, mérite d'être signalée.

Des certificats de capacité sont décernés aux élèves qui subissent avec succès un examen écrit et oral devant un jury spécialement nommé à cet effet; les collaborateurs désintéressés : chefs d'industrie, ingénieurs et autres membres de ce jury, remplissent leur mission délicate avec tout le dévouement possible.

Le tableau suivant indique par spécialité les certificats délivrés en 1896 :

I. — Cours du soir :

| | |
|---|---|
| 1° Commerce et tenue des livres | 12 |
| 2° Géométrie et trigonométrie | 8 |
| 3° Physique | 4 |
| 4° Chimie | 1 |

II. — Cours du dimanche :

| | |
|---|---|
| 1° Électricité | 13 |
| 2° Exploitation des mines | 7 |
| 3° Commerce et tenue des livres | 6 |

| | | |
|---|---|---|
| 4° | Machines à vapeur | 6 |
| 5° | Construction et architecture | 5 |
| 6° | Sidérurgie | 5 |
| 7° | Topographie | 4 |
| 8° | Physique | 3 |
| 9° | Géométrie descriptive | 2 |
| 10° | Chimie | 2 |
| | TOTAL | 78 |

### § 7. — *Locaux.*

L'école était installée, il y a quelques années, dans des locaux insuffisants et défectueux; elle est transférée, depuis 1887, dans les bâtiments de l'athénée royal, et l'établissement dispose aujourd'hui d'installations spéciales qui permettent de lui donner tous les développements qu'il comporte.

### § 8. — *Collections.*

Les modèles et collections sont judicieusement composés et les appareils scientifiques en nombre suffisant. Le mobilier des classes a été renouvelé et les salles de dessin ont été pourvues du matériel nécessaire.

La bibliothèque compte près de 2,000 ouvrages; elle effectue chaque année un millier de prêts environ.

### § 9. — *Association des anciens élèves.*

Les anciens élèves diplomés de l'école se sont constitués en association en 1889 et forment une société prospère.

### § 10. — *Conclusions.*

En résumé, l'école industrielle de Charleroi donne l'instruction à une population nombreuse et c'est un spectacle digne d'intérêt que de voir près de mille jeunes gens venir à l'école, de plusieurs lieues à la ronde, pour y perfectionner leurs modestes connaissances.

L'institution mérite à ce titre les encouragements des pouvoirs publics et de tous ceux qui s'intéressent au bien-être de la classe laborieuse. Elle figure, depuis longtemps, au premier rang des établissements similaires et rend incontestablement de précieux services; il reste cependant un effort à faire pour arriver à une organisation irréprochable.

**École industrielle et commerciale et école de dessin de Châtelet.**

L'école industrielle et commerciale de Châtelet a été fondée en 1869, par la ville, avec le concours de la province et de l'Etat. Le règlement organique a été arrêté par le conseil communal, le 7 octobre 1869, et approuvé par décision ministérielle du 9 avril 1870. Une section spéciale de dessin a été annexée à l'école en 1871.

La situation générale de l'établissement est très satisfaisante : les élèves sont nombreux, assidus et appliqués; la discipline est bonne et les études sont en progrès.

La haute surveillance de l'école est confiée aux soins d'une commission administrative comprenant sept membres, dont quatre nommés par le conseil communal et trois par la députation permanente.

Le personnel enseignant se compose de dix-huit professeurs, au zèle et aux capacités desquels on peut attribuer les résultats favorables obtenus. Des éloges particuliers reviennent au directeur et aux membres de la commission administrative, qui ont largement contribué aux progrès réalisés.

La durée des études complètes est de trois années; il y a, en outre, un certain nombre de cours spéciaux facultatifs.

Les matières enseignées sont les suivantes : le français, le flamand, la géographie, l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie, l'arpentage, le nivellement, la physique, la chimie, les sciences commerciales, l'économie industrielle, la métallurgie, les constructions civiles, la mécanique, le chauffage industriel, l'exploitation de la houille, le dessin géométrique, industriel et artistique, le modelage et la sculpture sur bois.

L'enseignement du dessin, qui laissait autrefois à désirer, est aujourd'hui bien organisé; le dessin d'après estampe est complètement supprimé depuis 1885 et remplacé par la méthode des croquis levés d'après des modèles en bois ou des organes de machines.

Les cours théoriques donnent presque tous d'excellents résultats; il semble cependant qu'on laisse encore trop de latitude aux élèves pour le choix des leçons isolées. Ce système est défectueux : l'ouvrier a besoin d'être guidé et ne peut juger par lui-même les matières qui doivent lui être le plus utiles. Il serait donc favo-

rable, pour la prospérité de l'institution, d'étendre davantage le système des sections spéciales, dont chacune comprendrait un programme bien défini, en rapport avec les métiers représentés. On augmenterait ainsi la valeur des élèves formés, et les diplômes obtenus seraient encore plus recherchés qu'actuellement; la fréquentation, elle aussi, aurait tout à gagner à l'obligation de suivre une série de cours.

Les leçons de constructions civiles n'ont pas obtenu jusqu'à présent le succès qu'on serait en droit d'en attendre.

Conformément au désir du Gouvernement, l'économie industrielle est devenue obligatoire pour tous les élèves depuis 1893.

Les cours commencent le 1er octobre et finissent vers le 15 août; ils se prolongent donc plus tard que dans la majorité des écoles industrielles.

Les élèves de la ville sont admis gratuitement; ceux des communes voisines paient une rétribution annuelle de 3 francs.

Les leçons se donnent, en semaine, de 7 à 9 1/2 heures du soir, et, le dimanche, de 8 heures à midi.

Pour être admis comme élève, il faut être âgé de 14 ans au moins; la commission autorise cependant l'admission des jeunes gens âgés de 12 et 13 ans, lorsqu'ils justifient des connaissances nécessaires.

L'école a eu 883 élèves pour l'année 1895-96; cette population considérable augmente encore annuellement.

Le chiffre de diplômes délivrés et le nombre d'ouvriers compris dans cette population progressent d'une manière à peu près continue, ainsi que l'indique le tableau ci-dessous :

| | Population totale de l'école. — | Nombre d'ouvriers compris dans cette population. — | Nombre de diplômes délivrés. — |
|---|---|---|---|
| 1884-85 . . . . . | 610 | 361 | 31 |
| 1885-86 . . . . . | 609 | 360 | 35 |
| 1886-87 . . . . . | 627 | 345 | 41 |
| 1887-88 . . . . . | 650 | 382 | 57 |
| 1888-89 . . . . . | 780 | 451 | 46 |
| 1889-90 . . . . . | 778 | 465 | 48 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1890-91 . . . . . | 818 | 507 | 53 |
| 1891-92 . . . . . | 941 | 625 | 56 |
| 1892-93 . . . . . | 886 | 579 | 46 |
| 1893-94 . . . . . | 915 | 587 | 52 |
| 1894-95 . . . . . | 881 | 551 | 57 |
| 1895-96 . . . . . | 883 | 567 | 64 |

Des récompenses sont distribuées, chaque année, aux élèves qui se sont distingués par leurs progrès. Les industriels de la contrée interviennent largement dans cette distribution, et il y a lieu de signaler d'une manière spéciale l'exemple désintéressé de l'ancien professeur d'économie industrielle, qui a abandonné généreusement son traitement, pendant plusieurs années, pour la création de bourses de voyage.

L'école délivre des diplômes des spécialités suivantes :

1° Diplôme de mécanicien;
2° Id. de chauffeur-mécanicien;
3° Id. de porion;
4° Id. de métallurgiste;
5° Id. de constructions civiles;
6° Id. de dessinateur-mécanicien;
7° Id. de dessinateur, modeleur et sculpteur sur bois;
8° Id. de comptable;
9° Id. de géomètre-arpenteur.

Les locaux répondent parfaitement à leur destination; ils sont communs à l'école industrielle et à l'école moyenne. L'aménagement des salles de dessin a été amélioré depuis le dernier rapport général.

Les collections sont parfaitement composées. Le cabinet de physique a été complété, ainsi que les collections de modèles pour les cours de dessin.

La bibliothèque est peu importante, mais les élèves profitent de la bibliothèque populaire établie en ville.

En résumé, l'école industrielle de Châtelet continue à mériter largement l'appui des pouvoirs publics, par le grand nombre de travailleurs à qui elle donne, chaque année, les connaissances nécessaires pour exercer dignement leurs professions et améliorer leur situation matérielle.

**École industrielle et académie de desssin réunies, à Courtrai.**

Une académie de dessin existe depuis de longues années à Courtrai. Il était utile, par suite de l'établissement de nombreuses industries en ville et aux environs, d'y ajouter des cours industriels; c'est pour ce motif qu'en 1866 la ville, avec le concours de la province et de l'État, a créé l'école actuelle. Celle-ci donne en même temps l'enseignement artistique et l'enseignement industriel; elle constitue donc ce qu'on est convenu d'appeler une école mixte.

Pendant plusieurs amées, les cours théoriques eurent peu de succès; les élèves n'appréciaient pas assez les avantages de cet enseignement nouveau et préféraient les leçons de dessin, qui exigent moins de connaissances préliminaires.

L'école ainsi comprise ne répondait pas au but de sa création; une réorganisation complète sur de nouvelles bases était nécessaire et fut décidée en 1879; le nouveau règlement organique, abrogeant celui du 3 novembre 1866, fut approuvé par arrêté ministériel du 26 juillet 1880.

Depuis cette époque, une ère nouvelle a commencé pour l'institution; on a appliqué avec succès la plupart des mesures préconisées par le Gouvernement, et l'école continue à marcher résolûment dans la voie du progrès.

L'administration et la haute surveillance en sont confiées à une commission administrative composée de neuf membres, nommés : trois par le conseil communal, trois par la députation permanente et trois par le Ministre compétent; leurs mandats sont renouvelés par tiers tous les deux ans, de manière à faire sortir en même temps un membre nommé par chacun des trois pouvoirs représentés.

Le personnel de l'école comprend le directeur et douze professeurs; plusieurs d'entre eux sont des spécialistes distingués et ils remplissent tous leur mission avec un zèle digne d'éloges; quant au directeur, il est juste d'attribuer à sa sage et intelligente direction la prospérité croissante de l'établissement.

L'école est divisée en trois sections :

1° Une section préparatoire;

2° Une section artistique;

3° Une section industrielle.

La durée des études est de cinq années, dont deux préparatoires communes à tous les élèves et trois années spéciales.

L'enseignement de la section préparatoire comprend :

Le dessin linéaire à main levée, l'étude des projections, l'arithmétique, la géométrie, les éléments de perspective et la comptabilité.

Les cours de la section industrielle comportent :

Le dessin ombré géométrique, la perspective linéaire, la tenue des livres, la physique, la chimie, la mécanique, l'économie industrielle, la technologie, la construction civile, l'arpentage et le nivellement, l'hygiène, le dessin architectural et le dessin industriel.

Il existe, en outre, un certain nombre de cours facultatifs, que les élèves peuvent suivre d'après leur profession ou leurs aptitudes spéciales, à savoir :

La peinture, bois et marbres ; la sculpture sur bois, pierre et marbre ; le dessin de construction civile ; le chauffage et la conduite de machines à vapeur ; le tissage théorique et pratique, avec applications aux spécialités de Courtrai ; la peinture et la sculpture d'après nature.

Les cours de dessin sont pratiques et très goûtés des élèves.

Les leçons scientifiques, peu suivies autrefois, rendent actuellement de sérieux services ; elles sont données en flamand. Une mention toute spéciale est due au cours de machines à vapeur ; il a été suivi, cette année, par 94 élèves, subdivisés en trois sections, et continue à donner des résultats remarquables, grâce, en grande partie, au talent d'exposition du professeur. Les cours de tissage et de peinture méritent également d'être signalés.

Les leçons de la période d'hiver commencent le 1er octobre et finissent le 31 mars ; elles ont lieu en semaine de 6 à 8 heures du soir. Celles de la période d'été commencent le 1er mai et finissent le 31 juillet ; elles se donnent le dimanche de 9 heures à midi. Les cours facultatifs du dimanche continuent toute l'année.

Aucune rétribution n'est exigée des élèves ; la fréquentation est, malgré cela, très régulière, grâce à la juste sévérité de la direction à cet égard. Les élèves s'absentant plus d'une fois, sans raison admissible, sont exclus ; au contraire, ceux qui n'ont aucune absence à la fin de l'année, sont récompensés à la distribution des prix.

Pour être admis à l'école, il faut être âgé de 14 ans au moins et avoir les connaissances nécessaires ; on admet aux leçons de dessin les jeunes gens à partir de 12 ans.

Les cours industriels ont été suivis pendant l'année 1895-1896 par 412 élèves. Cette population, ainsi que le nombre d'ouvriers profitant de l'enseignement industriel, augmente à peu près graduellement comme l'indique le tableau suivant :

| | Nombre d'élèves. | Nombre d'ouvriers compris dans ces chiffres. |
|---|---|---|
| 1884-85 | 203 | 121 |
| 1885-86 | 258 | 175 |
| 1886-87 | 286 | 188 |
| 1887-88 | 301 | 207 |
| 1888-89 | 327 | 224 |
| 1889-90 | 362 | 248 |
| 1890-91 | 325 | 224 |
| 1891-92 | 381 | 263 |
| 1892-93 | 379 | 266 |
| 1893-94 | 326 | 230 |
| 1894-95 | 322 | 232 |
| 1895-96 | 412 | 297 |

Les examens, qui ont lieu à la fin de l'année scolaire, sont généralement très satisfaisants et de nombreuses récompenses sont décernées aux lauréats de ces concours.

L'école ne délivre pas de diplômes de capacité; elle décerne des certificats aux seuls élèves terminant avec succès le cours de machines à vapeur. Dans l'intérêt de l'établissement, il serait avantageux de se conformer à la stricte observation des dispositions réglementaires relatives à la délivrance de ces diplômes.

Les locaux ont été, jusqu'à présent, insuffisants et défectueux; la question vient d'être heureusement résolue et prochainement tous les cours seront réunis dans un même local qui ne laissera plus rien à désirer.

Les collections sont bien fournies; il importe cependant de les compléter encore, car, pour bien des cours, c'est un élément important de réussite.

En résumé, l'école industrielle de Courtrai peut être considérée comme un des bons établissements du pays et l'autorité locale, qui

s'est toujours montrée pleine de sollicitude pour l'institution, aura fait œuvre des plus utiles en la dotant de nouveaux locaux.

### École industrielle de Dour.

L'école industrielle de Dour n'est ouverte que depuis le 1er décembre 1895; le règlement organique a été approuvé par arrêté ministériel du 25 novembre de la même année.

Il est impossible, dans ces circonstances, de juger, dès à présent, l'avenir réservé à l'institution; il est permis cependant, pour divers motifs, de l'envisager avec confiance. L'école est située dans une des régions les plus industrielles du pays; les ouvriers y sont fort nombreux et comprennent que, pour passer de la condition de simple manœuvre à celle de maître-ouvrier, il est indispensable de joindre à l'habileté manuelle, au coup d'œil et à toutes les qualités du travailleur, certaines connaissances théoriques, nécessaires au chef d'atelier et qu'on ne peut acquérir qu'à l'école industrielle. C'est ce qui explique la prospérité des écoles de Pâturages, de Saint-Ghislain, de Jemappes et de Boussu, toutes situées à peu de distance de Dour.

Le personnel enseignant se compose d'un directeur et de 7 professeurs.

La commission administrative comprend le bourgmestre ou son délégué, président de droit, et six membres, renouvelés par moitié tous les trois ans.

L'école a deux sections : celle des cours du soir qui, pour cette première année, ont eu lieu quatre fois par semaine de 7 à 9 heures, du 1er décembre au 23 août, et la section des cours du dimanche, donnés de 8 à 11 heures du matin.

Les matières enseignées sont les suivantes : le français, l'arithmétique, la géométrie pratique, l'arpentage, les notions de physique, la mécanique industrielle, le dessin linéaire, les éléments de géométrie descriptive, le dessin de projections, le dessin industriel, la comptabilité commerciale et industrielle, l'exploitation des mines, le nivellement et le lever des plans, l'entretien, le chauffage et la conduite des machines à vapeur, les constructions civiles et industrielles, charpente, coupe des pierres, projets, devis et l'économie industrielle.

La durée des études est de quatre années pour les cours industriels et de deux années pour le cours spécial de comptabilité.

Les deux premières années d'études préparent tous les élèves indistinctement à suivre les cours enseignés dans les sections spéciales :

1° D'exploitation des mines ;

2° De nivellement et lever des plans ;

3° De mécanique et machines.

On délivre des diplômes de capacité pour chacune de ces spécialités ainsi que pour la section de comptabilité commerciale et industrielle. Dès cette première année, 4 récipiendaires, qui avaient déjà fréquenté d'autres écoles, se sont présentés à l'examen de sortie ; 2 d'entre eux ont obtenu un diplôme.

Le minerval à payer en une seule fois par les élèves, avant l'ouverture des cours, est fixé à 4 francs par an pour les elèves habitant de la commune et à 8 francs pour les élèves étrangers. Les recettes effectuées de ce chef sont distribuées aux élèves les plus méritants. La rétribution scolaire a été établie pendant la seconde quinzaine de janvier 1896 ; elle a eu pour effet immédiat d'éloigner de l'école quelques élèves médiocres, dont la présence ne pouvait que nuire au travail des jeunes gens appliqués. Le directeur se félicite donc du résultat de cette mesure.

En 1895-96, 116 élèves ont été inscrits aux cours ; ils étaient encore 104 à la clôture de l'année, ce qui est très satisfaisant pour un commencement ; il y a, du reste, tout lieu d'espérer que ce nombre augmentera encore lorsque toutes les années d'études seront régulièrement organisées. Ce chiffre se décompose de la manière suivante : 67 ouvriers, 26 employés, 21 écoliers et 2 jeunes gens sans profession.

Pour être admis aux cours, il faut être âgé de quatorze ans au moins, sauf permission spéciale, et avoir les aptitudes requises constatées par une commission présidée par le directeur.

A la fin de l'année scolaire, des récompenses diverses, notamment des carnets de la Caisse d'épargne, sont décernées aux élèves qui se sont le plus distingués.

Les cours se donnent dans un local construit pour l'école moyenne et qui convient sous tous les rapports à l'enseignement industriel.

Les collections sont insuffisantes jusqu'à présent et devront être complétées.

Il n'existe pas de bibliothèque à l'établissement, mais la commune possède une bibliothèque populaire gratuite.

Il est juste de signaler le zèle de tous les organisateurs de la nouvelle école et spécialement celui du directeur et des professeurs, qui se dévouent avec une intelligente activité à la réussite de l'entreprise. Les ouvriers mineurs ne suivent pas encore en assez grand nombre les cours de l'école; il serait désirable que la direction parvint à intéresser à cette fréquentation les ingénieurs des charbonnages voisins. Il serait utile également que certains professeurs, s'inspirant encore davantage du caractère propre de l'enseignement industriel, donnassent des explications théoriques plus simples, appuyées d'exemples et d'expériences.

En résumé, le début est bon, il y a beaucoup de zèle et de bonne volonté, et le succès semble donc assuré.

### École industrielle de Fontaine-l'Évêque.

La création de l'école industrielle de Fontaine-l'Évêque a été approuvée par arrêté royal du 3 novembre 1887; elle n'existait donc pas encore au moment de la publication du dernier rapport général sur l'enseignement industriel. Le règlement organique a été approuvé par arrêté ministériel du 5 novembre suivant. L'école a reçu, dès son origine, le concours financier de la ville, de la province et de l'État.

Les débuts ont été modestes sous bien des rapports; les locaux et le mobilier laissaient à désirer, l'éclairage était mauvais, les collections presque nulles, l'enseignement du dessin peu pratique; toute l'organisation, en un mot, était défectueuse et demandait une prompte réforme. Le personnel, au contraire, était dévoué, intelligent et se sentait soutenu par la commission administrative et par le conseil communal; il s'est appliqué, dès l'origine, à porter remède aux défauts qui lui étaient signalés. Aussi l'école n'a pas tardé à s'engager dans la voie du progrès et, dès 1890, la plupart des inconvénients avaient disparu; aujourd'hui, l'institution rend d'excellents services aux nombreux ouvriers du centre industriel où elle est établie.

Le corps professoral se compose de 9 professeurs, y compris le directeur. C'est au zèle continu de chacun d'eux, et surtout à l'activité du directeur, qu'on doit attribuer la situation prospère de l'établissement.

La commission administrative est composée du bourgmestre ou de son délégué, président, et de six membres, dont deux nommés

par le conseil communal, deux par la députation permanente e deux par le Gouvernement.

Les études comportent d'abord une année préparatoire commune à tous les élèves; les jeunes gens sont obligés de suivre ensuite, pendant deux années, des sections spéciales comprenant un ensemble de cours en rapport avec leur profession; il y a six sections de ce genre, savoir :

1° Les mineurs;
2° Les dessinateurs, traceurs, ajusteurs;
3° Les chauffeurs, mécaniciens;
4° Les menuisiers, charpentiers et maçons;
5° Les comptables, employés magasiniers;
6° Les géomètres-arpenteurs.

L'enseignement comprend : l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie et l'arpentage, l'hygiène, la physique, la mécanique, le chauffage industriel, les constructions civiles, la comptabilité et la correspondance commerciale, l'économie industrielle, l'exploitation des mines, le dessin élémentaire et le dessin appliqué à l'industrie.

Les cours théoriques, qui étaient peu fréquentés à l'origine, par suite de la trop grande latitude laissée aux élèves de suivre les cours de leur choix, ont actuellement beaucoup de succès. Quant au dessin, la salle et le mobilier ne laissent rien à désirer; la méthode suivie est pratique et elle ne peut manquer, dans ces conditions, de donner de bons résultats.

Les cours ont lieu le mardi, le mercredi, le vendredi et le samedi, de 7 1/2 à 9 1/2 heures du soir, et le dimanche matin, de 7 3/4 à 11 3/4 heures.

L'année scolaire commence le 1er octobre et finit vers le 15 août.

Les élèves payent une rétribution annuelle de 5 francs et, malgré cela, leur nombre augmente d'une manière à peu près continue; ainsi, la population, qui était de 134 élèves en 1887-88, à la création de l'école, a été cette année de 294, se décomposant de la manière suivante :

206 élèves inscrits aux cours du dimanche;
74 » » de la semaine;
14 » » du dimanche et de la semaine.

et quant aux professions :

231 ouvriers;

32 employés;
31 écoliers.

Comme ces chiffres le montrent, l'école est surtout dominicale, ce qui provient du grand nombre d'ouvriers habitant des communes trop éloignées pour assister aux cours du soir. On peut, du reste, noter, à ce sujet, que les élèves venant de loin sont les plus réguliers et les plus assidus.

Pour être admis à l'école, il faut être âgé de quatorze ans, savoir lire, écrire et connaître les quatre règles de l'arithmétique. Toutefois, la commission administrative autorise, à titre exceptionnel, l'admission des élèves de douze à quatorze ans, jugés aptes à suivre les cours.

Des certificats de capacité sont accordés aux jeunes gens des diverses sections spéciales qui subissent avec succès un examen de sortie devant un jury nommé par la commission administrative et pour les géomètres-arpenteurs, devant le jury spécial de Mons. Il a été délivré cette année quinze diplômes de ce genre.

Des prix, dus en partie à la générosité des industriels, sont accordés, à la fin de l'année scolaire, aux élèves qui se sont le plus distingués.

Les cours sont installés dans les locaux de l'école moyenne, ancienne construction dont on a tiré parti le mieux possible.

Les collections, les instruments et la bibliothèque, insuffisants autrefois, se complètent insensiblement et ont déjà acquis une certaine importance.

En résumé, l'école industrielle de Fontaine-l'Évêque, bien que de création récente, rend d'excellents services à la population ouvrière de la ville et des environs, et est en pleine voie de prospérité.

### École industrielle et école de dessin de Furnes.

La création de l'école industrielle de Furnes, annexée à l'académie de dessin, date de 1869. Le règlement organique a été approuvé par arrêté ministériel du 13 septembre de la même année et partiellement modifié par les arrêtés du 8 février 1870 et du 28 juin 1878. Elle est subsidiée, depuis son origine, par la commune, la province et l'Etat.

La ville étant peu industrielle, l'école a surtout pour but de permettre aux ouvriers d'apprendre le dessin professionnel et les diverses

connaissances se rapportant à l'industrie du bâtiment. L'établissement ne peut avoir, dans ces circonstances, des prétentions élevées, mais il produit, dans sa spécialité, des résultats satisfaisants.

Le corps professoral se compose de huit professeurs, y compris le directeur; il sont tous dévoués et donnent bien leurs cours.

La commission administrative comprend six membres, renouvelés par moitié tous les trois ans, de manière à comprendre chaque fois un membre nommé par les trois pouvoirs représentés.

L'enseignement est divisé en quatre années d'études; il se donne en flamand et comprend :

L'arithmétique, la géométrie, les éléments de comptabilité, la physique, la chimie, des notions de mécanique, l'hygiène, l'économie industrielle, l'architecture, la construction et le dessin.

L'année scolaire commence le 1er octobre et finit le 31 mars. Les cours ont lieu tous les soirs, sauf le dimanche, de 6 à 8 1/2 heures.

Les leçons de projections, de perspective et de dessin en général, donnent de bons résultats.

Tous les cours sont gratuits; la direction a tenté d'introduire cette année le payement des fournitures de dessin par les élèves, comme cela se pratique dans la plupart des écoles; cet essai n'a pas été heureux : il a fait diminuer le nombre des élèves. La gratuité des fournitures étant une coutume admise à Furnes depuis de longues années, on sera probablement obligé de rapporter la nouvelle mesure.

Pour être admis à l'école, il faut être âgé de quatorze ans au moins; toutefois, la commission administrative autorise l'admission aux cours de dessin, des élèves âgés de douze ans seulement. La population de l'école qui était de 64 élèves en 1884, a été pour l'année 1895-96 de 71, dont 46 jeunes ouvriers et 25 écoliers; ce nombre est inférieur de 22 au total des inscriptions de l'an dernier, principalement pour le motif déjà signalé. Les élèves sont très assidus en hiver, mais se relâchent pendant la bonne saison, à cause du travail des champs.

A la fin de l'année scolaire, des prix consistant en livres et instruments de mathématiques sont décernés aux élèves qui se sont le plus distingués par leur application, leurs progrès et leur conduite; on ne délivre pas de diplômes de capacité.

Les locaux sont suffisants et parfaitement aménagés; ils n'ont pas subi de modification importante depuis 1883, époque à

laquelle l'ancienne prison a été complètement transformée en vue d'y installer l'école industrielle.

Les modèles et collections scientifiques et la bibliothèque suffisent aux besoins actuels et sont mieux entretenus qu'autrefois.

En resumé, l'école industrielle de Furnes est une institution modeste, mais qui rend de bons services à la population ouvrière.

### École industrielle de Gand.

#### § 1. — *Historique.*

L'historique de l'école industrielle de Gand ayant été présenté d'une manière complète dans le dernier rapport général sur l'enseignement industriel et professionnel, il suffira de rappeler ici les dates principales de son passé :

1828. — Création de l'école. Les cours sont donnés au début d'une manière trop savante et obtiennent peu de succès.

1833. — L'institution devient communale et est réorganisée sur de nouvelles bases, mieux appropriées aux besoins locaux.

1835. — La direction de l'école avait été frappée de ce que tous les directeurs, contremaitres et dessinateurs des ateliers gantois venaient d'Angleterre et d'Allemagne; elle décida, en 1835, l'organisation d'un cours de dessin de machines.

1836. — Les études sont divisées en deux sections : 1° des cours français, destinés aux directeurs d'usines ou d'ateliers, aux fils de fabricants et aux contremaitres ayant terminé leurs études moyennes; 2° des cours flamands, généralement suivis par des contremaîtres et des ouvriers moins instruits. Chacune de ces sections comprend les mêmes cours, mais ceux donnés en flamand sont surtout dirigés vers la pratique et les applications, tandis que les leçons françaises sont données d'une manière plus complète.

1852. — Fondation d'une école spéciale de dessin industriel et de tissage, séparée de l'école industrielle.

1856. — Une catastrophe, provenant de l'explosion d'un générateur à vapeur, provoqua la création d'un nouveau cours destiné aux chauffeurs et aux mécaniciens et dirigé dans un sens tout à fait pratique.

1860. — Réorganisation de l'école industrielle et de l'école de

tissage et réunion des deux établissements en un seul, sous le nom d' « Ecole industrielle ».

1882. — Le règlement de 1860 dût être modifié à cause de l'extension de l'enseignement; un nouveau règlement organique est élaboré et approuvé par arrêté ministériel du 25 janvier 1882.

1893. — Ce règlement ne répondant plus aux exigences de l'industrie gantoise, une nouvelle réorganisation est jugée nécessaire. A cet effet, une commission, comprenant des délégués de la ville, de la province et du Gouvernement, est réunie sous la présidence du Gouverneur. Après plusieurs conférences, cette commission maintient les divers cours existants, à l'exception du cours de photographie, et approuve le nouveau règlement organique proposé par le bureau administratif.

### § 2. — *But.*

L'enseignement donné à l'école industrielle de Gand a principalement pour but de former des chauffeurs, des conducteurs de machines, des ouvriers électriciens, des ouvriers pour les constructions civiles, des dessinateurs pour les machines, les constructions civiles et les industries d'art, des peintres décorateurs, des contremaîtres et des chefs d'atelier pour les industries textiles, mécaniques et chimiques.

### § 3. — *Situation générale.*

L'établissement donne d'excellents résultats et est placé, à juste titre, par son importance, au premier rang des institutions similaires belges.

### § 4. — *Administration et personnel.*

L'administration et la surveillance de l'école sont confiées à une commission qui se compose du bourgmestre ou de l'échevin délégué, président de droit, et de six membres, nommés moitié par le conseil communal et moitié par le Ministre compétent.

La commission est renouvelée tous les trois ans; les membres sortants sont rééligibles. Le Gouverneur est informé des réunions de la commission et la préside chaque fois qu'il assiste à la séance; il peut en ordonner lui-même la convocation.

Le corps professoral, y compris le directeur, compte vingt-quatre membres, parmi lesquels plusieurs spécialistes remarquables et des professeurs distingués de l'enseignement supérieur. Il est juste de

rendre hommage à leur dévouement et de leur attribuer une large part des succès obtenus.

§ 5. — *Études.*

Les cours de l'école sont combinés de manière à ce qu'en trois ou quatre années d'études, les élèves puissent se préparer à un examen sur l'une des spécialités suivantes :

1° Industries mécaniques (trois années d'études) ;

2° Industries chimiques (trois années d'études) ;

3° Industries textiles (trois années d'études) ;

4° Dessinateurs et décorateurs industriels (quatre années d'études) ;

5° Chauffeurs (deux années d'études) ;

6° Chauffeurs mécaniciens (deux années d'études) ;

7° Ouvriers électriciens (deux années d'études).

Les leçons sont données en français ou en flamand, en conformité du programme.

*Les branches enseignées sont* :

1° Cours flamands. — L'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la géométrie descriptive, la chimie, la mécanique, la physique, le tissage théorique, le tissage pratique, la filature, la comptabilité, le chauffage, les machines à vapeur, l'histoire de l'ornement, l'électricité (nouveau cours), l'anglais et l'allemand ;

2° Cours français. — La chimie, la technologie chimique, les manipulations chimiques, la mécanique, la physique, la comptabilité, l'économie industrielle, les machines à vapeur ;

3° Cours de dessin. — Dessin élémentaire aux divers degrés, dessin de mécanique, dessin de construction, dessin ornemental et modelage.

L'année scolaire commence le 1er octobre et finit le 31 juillet. La plupart des cours se donnent de 5 à 9 heures du soir ; certaines leçons cependant ont lieu pendant le jour et d'autres le dimanche matin.

*Modifications apportées au programme et innovations depuis 1884.* — Un cours flamand d'électricité, uniquement expérimental et pratique, a été ouvert en octobre 1895. Cette innovation a été accueillie favorablement par la population scolaire. 123 élèves se sont fait inscrire et la moyenne de fréquentation a été de 86, chiffre élevé prouvant combien le professeur, qui est d'une compétence reconnue, a su mettre son enseignement à la portée de

l'auditoire. Une collection presque complète de tous les appareils employés dans les installations électriques permet de donner à ces leçons un caractère essentiellement pratique.

Un cours de chauffage est annexé, depuis 1888, au cours de conduite des générateurs à vapeur. Pour renforcer encore la section des chauffeurs mécaniciens, qui a obtenu depuis longtemps à Gand un légitime succès, il a été créé, en 1895, des leçons orales de conduite de machines. Les études ainsi modifiées permettent de former des chauffeurs et des chauffeurs-machinistes.

Un cours de filature a été ouvert en 1886.

Les leçons d'allemand et d'anglais se donnaient autrefois pendant le semestre d'hiver et ne disposaient que de quatre-vingt-dix heures par an, ce qui était insuffisant. Par suite d'une récente décision de la commission administrative, ces cours se prolongeront à l'avenir pendant le semestre d'été, à raison de deux heures par semaine. Les leçons de langues ne sont recommencées jusqu'à présent que tous les deux ans, ce qui est regrettable à cause des services que cet enseignement est appelé à rendre à l'industrie et au commerce gantois. Il y a donc lieu d'espérer que la commission ne s'arrêtera pas au premier progrès réalisé pour ces cours et qu'elle les rendra prochainement annuels.

Il serait désirable également qu'on pût organiser un cours pratique de teinture, qui est préconisé depuis longtemps et ne manquerait pas d'être très utile.

### § 6. — *Élèves.*

Le nombre des élèves, pour l'année 1895-1896, a été de 918 ; ce chiffre important prouve à lui seul la situation favorable de l'établissement.

Cette population scolaire a été cependant plus nombreuse autrefois et a atteint le chiffre maximum de 1658 élèves en 1891-1892. La diminution actuelle provient de l'introduction, en 1892, d'un examen d'entrée pour les élèves du dimanche, à l'effet d'écarter les incapables, et de l'établissement du minerval, en 1893, pour un certain nombre de cours. Il n'y a pas lieu de regretter ces mesures qui, si elles ont diminué le nombre d'élèves, ont amélioré leur assiduité et relevé la valeur réelle de l'école. Pour n'en donner qu'une preuve, nous signalerons que 47 jeunes gens sur 1658 obtenaient la distinction dans les concours de fin d'année en 1892 ; en 1896, au contraire, il y a eu 65 distinctions sur une population

notablement moindre. Les professeurs constatent, en outre, que le niveau moyen des concurrents s'améliore et que les études sont devenues plus sérieuses.

Parmi les élèves inscrits, 192 appartiennent à 47 localités de la province autres que Gand et 7 au reste du pays.

La direction envoie les tableaux horaires à 157 bourgmestres, à 94 chefs de station et à 12 chefs de gare de chemins de fer vicinaux.

Pour être admis à l'école, il faut être âgé de quatorze ans révolus et, pour certains cours, le bureau administratif exige seize ans; il faut, en outre, faire preuve de connaissances suffisantes pour suivre les cours avec fruit.

L'examen d'entrée a réuni cette année 279 récipiendaires. Sur ce total, 64 ont dû être refusés, principalement à cause de l'insuffisance de leur préparation en arithmétique.

*Inscriptions par cours.*

*A.* — Cours flamands :

| | Nombre total d'inscriptions. | Moyenne de fréquentation. |
|---|---|---|
| | — | — |
| Arithmétique | 320 | 171 |
| Chauffeurs | 154 | 93 |
| Électricité (nouveau cours) | 123 | 86 |
| Géométrie | 114 | 58 |
| Algèbre | 87 | 43 |
| Anglais | 77 | 46 |
| Tissage (théorie) | 75 | 46 |
| Mécanique | 63 | 41 |
| Physique | 62 | 47 |
| Allemand | 50 | 18 |
| Filature | 45 | 32 |
| Tissage pratique (semaine) | 42 | 35 |
| Chimie | 41 | 28 |
| Comptabilité | 36 | 31 |
| Mécaniciens | 32 | 28 |
| Tissage pratique (dimanche) | 26 | 14 |
| Histoire de l'ornement | 23 | 19 |
| Géométrie descriptive | 17 | 11 |

*B.* — Cours français :

| | Nombre total d'inscriptions. | Moyenne de fréquentation. |
|---|---|---|
| | — | — |
| Chimie | 79 | 56 |
| Physique | 50 | 41 |
| Comptabilité | 48 | 29 |
| Mécanique | 32 | 17 |
| Manipulations chimiques | 30 | 27 |
| Machines à vapeur | 24 | 14 |
| Économie industrielle | 20 | 14 |
| Technologie chimique | 19 | 13 |

*C.* — Cours de dessin :

| | Nombre total d'inscriptions. | Moyenne de fréquentation. |
|---|---|---|
| | — | — |
| Dessin de mécanique et de construction (dimanche) | 268 | 210 |
| Dessin de mécanique et de construction (soir) | 103 | 96 |
| Dessin ornemental et modelage (jour) | 54 | 50 |
| Dessin ornemental et modelage (demoiselles) | 14 | 11 |
| Dessin ornemental (soir) | 13 | 9 |

*Classement des élèves par âge.*

| | |
|---|---|
| De 14 à 16 ans | 448 |
| De 16 à 20 ans | 255 |
| Au-dessus de 20 ans | 215 |

*Classement des élèves par profession.*

| | |
|---|---|
| Ouvriers | 456 |
| Employés | 218 |
| Écoliers | 206 |
| Sans profession | 38 |

L'école admet des élèves réguliers, qui suivent tous les cours obligatoires pour l'une des sections spéciales, et des élèves libres, qui obtiennent l'autorisation de suivre des leçons isolées.

Ces derniers ne sont acceptés aux cours payants que lorsqu'il reste des places disponibles après admission des élèves réguliers.

Pour passer d'une année d'études dans la suivante, les élèves réguliers doivent prendre part aux compositions sur les branches inscrites au programme et obtenir la moitié des points dans chacune des compositions et 60 p. c. des points sur l'ensemble. Les élèves ne peuvent suivre que pendant deux années le même cours, sauf autorisation spéciale du directeur.

### § 7. — *Minerval.*

Une dépêche ministérielle du 30 septembre 1893 a autorisé la perception des rétributions scolaires d'après le tarif suivant :

1° Une rétribution annuelle de 10 francs pour chaque inscription isolée à une des branches payantes;

2° Une rétribution annuelle de 10 francs pour les élèves réguliers des industries mécaniques et des industries chimiques:

3° Une rétribution de 100 francs pour les élèves réguliers des industries textiles;

4° Une rétribution annuelle de 200 francs pour les élèves libres ne fréquentant que les exercices pratiques de l'atelier de tissage;

5° Une rétribution de 30 francs pour les élèves réguliers des arts décoratifs;

6° Une rétribution de 50 francs pour les élèves libres des arts décoratifs.

Les rétributions sont payées en une fois, au moment de l'inscription. Des remises de payement sont accordées par le bureau administratif dans des cas exceptionnels.

### § 8. — *Moyens d'encouragement.*

Chaque année des prix sont décernés aux élèves ayant suivi un ensemble de cours et ayant obtenu au moins 70 p. c. des points dans les compositions de fin d'année. Les récompenses consistent en livres, médailles et instruments de mathématiques ou d'arpentage. Le nombre de prix qui était de 141 en 1895, s'est élevé à 185 en 1896.

L'école délivre des diplômes de capacité, après examen, aux élèves qui terminent, avec succès, l'ensemble des cours de l'une des spécialités de l'école; mais il est fâcheux de devoir constater que presqu'aucun récipiendaire ne se présente pour l'obtention de ces diplômes. Ceux-ci sont remplacés, en grande partie, par des

attestations pour chaque branche en particulier, délivrées par le directeur à tous les élèves qui ont obtenu une distinction aux concours de fin d'année. Ces attestations indiquent la nature de la distinction et sont surtout demandées pour les branches spéciales : filature, tissage, chimie, dessin professionnel, etc.

Il serait désirable que la commission administrative étudiât les moyens d'arriver à mettre en honneur les diplômes, qui constituent pour les élèves un puissant moyen d'émulation et la meilleure preuve de leur valeur réelle.

L'école accorde aussi des certificats de capacité de chauffeur, de chauffeur-mécanicien et d'ouvrier électricien ; un certificat provisoire est délivré après un examen écrit, le certificat définitif est décerné après l'examen oral et pratique ; il a été délivré 65 certificats de l'espèce en 1896.

### § 9. — *Locaux.*

Les locaux répondent parfaitement à leur destination ; ils n'ont qu'un seul défaut, c'est de devenir insuffisants. Ils sont éclairés à la lumière électrique depuis 1895, grâce à l'acquisition d'un moteur à gaz. Cette installation a été principalement effectuée en vue du cours pratique d'électricité et de la préparation des élèves électriciens.

### § 10. — *Collections et bibliothèque.*

L'école possède comme moyens d'enseignement : une bibliothèque, un laboratoire de chimie, un atelier d'électricité, un cabinet de physique, des collections de chimie et un atelier de tissage ; de plus, l'administration communale permet aux élèves de se rendre à l'usine de la distribution des eaux pour les exercices pratiques de chauffage et de conduite de machines.

Les diverses collections sont bien composées et se complètent chaque année. Ainsi, en 1895, le laboratoire de chimie s'est enrichi d'une série de matières colorantes venant de grandes fabriques étrangères. Ces produits permettent aux élèves du laboratoire de chimie de faire des exercices intéressants d'application pratique.

L'atelier de tissage a reçu en don, à condition de la faire monter sur un de ses métiers, une mécanique Jacquard, qui présente une nouvelle disposition de crochets permettant un travail plus rapide.

En 1896, le cabinet de physique a reçu de nombreux appareils employés dans les installations électriques; plusieurs de ces appareils ont été généreusement donnés par des constructeurs.

Le matériel de l'atelier de tissage s'est enrichi d'un lissage Vincenzi; la direction compte encore prochainement compléter l'outillage de cet atelier, afin d'initier les élèves à la fabrication d'articles susceptibles d'ouvrir de nouvelles voies à l'industrie locale.

La bibliothèque est très bien composée et un nouveau catalogue, classifié de manière à faciliter les recherches, a beaucoup augmenté le nombre de lecteurs. Il a été effectué 1,707 prêts d'ouvrages en 1895-96, au lieu de 951 en 1894-95.

Le catalogue est vendu au prix de revient; il est donné gratuitement à tous les élèves lauréats des concours de fin d'année.

### § 11. — *Conclusions.*

L'école industrielle de Gand continue, par la valeur de son personnel, l'importance de ses installations et le grand nombre de jeunes gens dont elle relève la position par l'enseignement professionnel, à occuper une place marquante parmi les institutions d'enseignement populaire belges.

## École industrielle de Gosselies.

L'école industrielle de Gosselies a été fondée en 1881 et a reçu, depuis sa création, des subsides de la commune, de la province et de l'État. Le règlement organique a été approuvé par arrêté ministériel du 14 septembre 1881.

La ville de Gosselies est favorablement située pour avoir une école industrielle prospère; elle possède une population ouvrière nombreuse, mais celle-ci s'est toujours montrée indifférente à l'égard de l'école, dont elle semble ne pas apprécier assez l'utilité. Les cours du dimanche donnent de bons résultats, mais sont surtout fréquentés par des élèves étrangers à la commune; ceux de la semaine, au contraire, ont peu de succès et ne sont presque pas suivis par les ouvriers.

Le gouvernement a signalé, à diverses reprises, cette fâcheuse situation, en proposant diverses réformes de nature à relever l'institution; malgré cela, la fréquentation ne s'est pas améliorée

d'une manière suffisante. Il semble donc que la commission administrative devrait, ou bien étudier les moyens de nature à faire suivre davantage les leçons de la semaine, si elles peuvent rendre des services, ou bien les supprimer, si elles sont inutiles.

Le personnel enseignant se compose de neuf professeurs.

L'administration de l'école est confiée à une commission composée de six membres et présidée par le bourgmestre ou son délégué.

La durée des études est de trois années.

L'enseignement comprend : le français, l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie et l'arpentage, le commerce, les éléments de physique, de chimie et de mécanique, la conduite et le chauffage des machines à vapeur, l'économie industrielle, le dessin et ses applications à l'industrie, la peinture sur émail et un cours facultatif de flamand.

La réforme, préconisée depuis longtemps par l'inspection, tendant à obliger les élèves à suivre une série de cours préparatoires aux cours d'application et à diviser les deux dernières années d'études en sections spéciales, a été introduite depuis peu d'années et il y a tout lieu d'espérer que les élèves retireront ainsi de meilleurs fruits de l'enseignement.

Les spécialités choisies sont les suivantes :

1° Une section de peinture;

2° Une section de dessin ;

3° Une section de chauffage et de conduite de machines ;

4° Une section commerciale ;

5° Une section d'arpentage ;

Le cours de peinture sur émail, créé en 1888 et dirigé par un spécialiste de Bruxelles, répondait à un besoin, cette industrie étant une des principales de Gosselies et des environs. Ce cours n'a pas encore pris cependant tout le développement qu'on était en droit d'en attendre. Il est vrai de dire que le local affecté à ses leçons est insuffisant, le mobilier peu approprié à un cours de peinture et l'éclairage défectueux. Il semble de plus qu'ici encore l'indifférence des élèves se manifeste; ils apprennent assez facilement, à l'atelier, à confectionner l'article à bon marché et se soucient peu d'apprendre à faire l'article de luxe.

Le même professeur enseigne également la peinture imitation de bois et marbres, qui a obtenu du succès dans la plupart des écoles industrielles.

Les cours ont été suivis, en 1895-96, par 224 élèves, comprenant 169 ouvriers, dont 25 seulement ont suivi les cours de la semaine, 42 écoliers, 11 employés et 2 jeunes gens sans profession ; la ville de Gosselies n'intervient pas pour la moitié dans cette population.

Pour être admis à l'école, il faut avoir 14 ans et posséder les connaissances requises; toutefois, la commission administrative autorise l'admission à partir de 12 ans, lorsque les récipiendaires sont jugés suffisamment capables.

Les élèves se divisent en élèves réguliers, suivant tous les cours de leur section, et élèves libres, autorisés à ne suivre qu'une ou plusieurs leçons.

Tous doivent payer un droit d'inscription de 2 francs par an, et la somme ainsi réunie est partagée, à la fin de l'année scolaire, entre tous les jeunes gens qui ne se sont pas absentés plus de trois fois sans motif légitime.

L'introduction de cette mesure a été favorable à l'assiduité ; les élèves apprécient davantage l'instruction qu'ils doivent payer, et les professeurs sont mieux secondés par les parents. Le minerval sera probablement porté à 3 francs à partir de l'année scolaire 1896-97.

L'école de Gosselies a fait pendant plusieurs années un véritable abus des certificats de capacité. Dans la plupart des établissements, ce certificat ne se donne qu'aux élèves ayant terminé des études complètes ; ici, au contraire, on l'accordait pour chaque branche en particulier et on arrivait à en délivrer chaque année un nombre considérable. Il a heureusement été porté remède à cet inconvénient et on ne délivre plus aujourd'hui de certificat qu'après examen spécial, aux élèves ayant suivi tous les cours de la section à laquelle ils appartiennent.

L'école industrielle est installée dans les locaux de l'école moyenne, qui sont parfaitement appropriés à cette destination, à l'exception de la salle de peinture.

Les collections et les modèles de physique et de mécanique devront être complétés, et il y aurait intérêt à engager les élèves à profiter davantage de la bibliothèque.

En résumé, l'école industrielle de Gosselies rend des services en tant qu'école de dimanche, mais elle est encore susceptible de diverses améliorations.

**École industrielle et académie de dessin réunies, à Hasselt.**

L'école industrielle de Hasselt a été créée en 1864 et annexée à l'académie de dessin, avec laquelle elle forme un établissement mixte. Le règlement organique, approuvé en 1864, a été modifié par arrêté ministériel du 20 juin 1867.

Le dernier rapport général sur l'enseignement industriel constate que l'institution produit peu de résultats utiles et qu'elle devrait être réorganisée, en établissant une démarcation plus nette entre les études académiques et scientifiques.

Le Gouvernement s'étant mis d'accord avec l'administration communale au sujet des réformes à introduire, la réorganisation de l'école s'est opérée en 1890 et le nouveau règlement organique a été approuvé par arrêté ministériel du 21 novembre de la même année.

A la suite de ces changements, une amélioration s'est manifestée dans la marche générale de l'école. Le programme des cours a été complété par des leçons de comptabilité, d'hygiène, d'économie industrielle, de géométrie descriptive, de construction et de technologie.

L'enseignement a été divisé en sections, d'après les métiers, et les cours ont été rendus obligatoires pour chacune des catégories d'élèves. Il a été décidé, enfin, de se montrer plus sévère pour les examens d'admission.

Malgré ces réformes, l'enseignement ne donne pas encore les résultats pratiques qu'il serait permis d'en attendre; l'ouvrier de Hasselt montre une indifférence inexplicable à l'égard de l'enseignement industriel et l'organisation de l'école est encore susceptible de diverses améliorations.

Le personnel enseignant se compose de neuf professeurs; le directeur remplit sa mission avec dévouement et il est bien secondé par le corps professoral.

La haute surveillance est confiée à une commission administrative, présidée par le bourgmestre et comprenant : trois membres choisis par le conseil communal et trois par le Ministre compétent; cette commission est renouvelée par tiers tous les trois ans.

L'école est divisée en trois sections :

1° Une section préparatoire commune à tous les élèves;

2° Une section artistique ;

3° Une section industrielle.

La section préparatoire comporte deux années d'études et la section industrielle trois années.

Les matières enseignées sont les suivantes :

L'arithmétique, la géométrie, la comptabilité, l'hygiène, l'économie industrielle, la technologie et la construction, la géométrie descriptive, la physique, la mécanique, la chimie, le dessin linéaire, le dessin de solides, le dessin industriel, le modelage, la sculpture et la peinture décorative.

Certains cours sont bons, notamment ceux de modelage et de physique ; d'autres, au contraire, devraient avoir un caractère plus pratique et on pourrait tenir davantage à les rendre obligatoires.

Les leçons se donnent pendant les six mois d'hiver ; elles sont entièrement gratuites et ont lieu le soir, de 6 à 8 1 2 heures ; l'enseignement se fait en flamand ; la peinture décorative seule est donnée le dimanche, de 10 heures à midi.

Pour être admis à l'école, il faut être âgé de 11 ans ; les élèves sont divisés en deux catégories : les élèves réguliers et les élèves libres ; les premiers doivent suivre toutes les leçons et peuvent seuls participer aux concours ; les autres ne fréquentent qu'un ou plusieurs cours, à leur choix.

Les sections industrielle et préparatoire réunies ont eu cette année 118 élèves, comprenant :

64 écoliers ;

48 ouvriers ;

5 employés ;

1 jeune homme sans profession.

Il se produit donc ici un fait presque unique pour une école industrielle, c'est que les ouvriers forment la minorité de la population scolaire et que les trois cinquièmes des élèves sont âgés de moins de 14 ans ; on se demande si ce n'est pas le jeune âge de la plupart des élèves qui chasse de l'école les ouvriers faits, ceux-ci ne désirant plus se remettre à étudier avec des enfants.

Une distribution de prix a lieu chaque année, mais l'école ne délivre pas encore de certificats de capacité. Cette mesure, prévue à l'article 34 du règlement organique de l'école, favorise en général l'émulation des élèves ; la commission administrative pourrait donc utilement examiner s'il n'y a pas lieu de l'appliquer.

L'assiduité est très satisfaisante pour les classes supérieures et moyennes, mais il n'en est pas de même pour les sections inférieures, où le chiffre des élèves subit une grande diminution pendant le courant de l'année et surtout à l'approche des concours.

Cette situation regrettable se répète chaque année, et il y a tout lieu de croire que l'âge des auditeurs en est le principal motif, un grand nombre de ceux-ci étant encore trop jeunes pour comprendre les avantages de l'enseignement industriel.

Les locaux ont été améliorés il y a trois ans, mais d'une manière incomplète. Cet inconvénient exerce aussi une fâcheuse influence sur les études; la classe de peinture, par exemple, est très défectueuse, et l'école n'ayant pas de laboratoire, le professeur de chimie doit aller faire ses expériences à l'athénée. Il serait donc désirable que l'autorité locale, qui a toujours accordé son bienveillant appui à l'institution, fasse exécuter les changements nécessaires; ceux-ci pourraient du reste se faire sans frais trop considérables.

L'école possède d'excellents modèles pour le cours de construction; les collections de physique et de mécanique sont encore insuffisantes et il n'y a pas de collection de chimie. Ces lacunes devront être comblées insensiblement.

La bibliothèque est formée de 500 volumes environ et continue à s'enrichir annuellement d'ouvrages consacrés à la science et à l'art; toutefois, par suite du manque d'une salle de lecture, les élèves et les professeurs en profitent trop peu.

En résumé, l'école industrielle de Hasselt devra toujours, à cause de sa situation et quel que soit le dévouement de son personnel, se borner à une action industrielle modeste. Il est certain, cependant, qu'avec un ensemble de réformes sagement appliquées, elle pourrait abandonner son rôle actuel de complément d'école primaire et former un petit noyau d'ouvriers intelligents, à la hauteur de leur profession.

### École industrielle de Houdeng-Aimeries.

Les communes de Houdeng-Aimeries et Houdeng-Gœgnies ont fondé, en 1864, avec le concours de la province et de l'État, l'école industrielle des deux Houdeng; cette dénomination a été changée en 1885, à la suite du refus du conseil communal de Houdeng-

Gœgnies de subsidier encore l'institution qui prit dès lors le titre d'école industrielle de Houdeng-Aimeries.

Le règlement organique actuellement en vigueur a été adopté par arrêté ministériel du 25 novembre 1885.

La commune de Houdeng-Aimeries est peu importante par elle-même, mais elle est située dans une région très industrielle, où le travailleur a tout intérêt à compléter l'étude de son métier par des connaissances techniques qu'il ne peut acquérir à l'usine et que l'école industrielle lui fournit à peu près gratuitement. C'est par suite de ces circonstances et grâce au zèle intelligent du corps professoral, que l'établissement jouit depuis longtemps d'une grande prospérité. Le directeur, par son dévouement et son activité, y a contribué d'ailleurs pour une large part.

Le personnel enseignant se compose de 6 professeurs, y compris le directeur; la haute surveillance de l'école est confiée à une commission administrative composée de 6 membres et dont le bourgmestre est président de droit.

L'école comprend trois sections : les artisans, les mineurs et les mécaniciens. Les leçons comportent deux années pour chaque section; la section des artisans est, en quelque sorte, une préparation à la section des mécaniciens.

Les cours se donnent quatre fois par semaine, le soir, de 7 à 9 heures, et le dimanche matin, de 8 heures à midi; l'année scolaire commence le premier mercredi d'octobre et finit le 31 juillet.

Les études comprennent : l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie pratique, les éléments de géométrie descriptive, la comptabilité, la physique, la chimie, la mécanique, les machines à vapeur, l'exploitation des mines, l'économie industrielle, l'hygiène, le dessin élémentaire et le dessin industriel.

Des cours de constructions civiles et d'architecture industrielle avaient donné peu de résultats, ils ont été supprimés en 1895.

Pour être admis à l'école, il faut être âgé de 14 ans au moins, savoir lire, écrire et connaître les quatre opérations fondamentales de l'arithmétique. L'aptitude des élèves est constatée avant leur admission par les professeurs réunis en commission spéciale, sous la présidence du directeur. Tous les élèves doivent payer, le jour de leur inscription, une rétribution scolaire de 4 francs.

La population de l'école pour l'année 1895-96 a été de 149 élèves; il y a une diminution sous ce rapport provenant :

1° De la création de l'école de La Louvière ;

2° Du conflit qui existe entre les communes de Houdeng-Aimeries et Houdeng-Gœgnies relativement à l'ecole industrielle ;

3° De l'introduction du minerval, qui a eu pour effet d'améliorer le niveau intellectuel de l'école, mais de diminuer le nombre des élèves.

On peut se demander à cet égard s'il ne serait pas utile de rembourser l'écolage, à la fin de l'année, aux élèves qui ne se sont jamais absentés sans permission.

La population se compose en grande partie d'ouvriers : mineurs, métallurgistes, mécaniciens-ajusteurs, menuisiers, etc. La moitié environ habite Houdeng et l'autre moitié les communes voisines.

Il y a chaque année une distribution de récompenses pour laquelle il est tenu compte des progrès et de l'application des élèves.

Des diplômes de capacité sont délivrés aux élèves artisans, mineurs et mécaniciens, qui, après la dernière année d'études, obtiennent une moyenne déterminée de points à l'examen de sortie, sur toutes les matières spéciales enseignées dans leurs sections respectives. Ces examens, présidés par le directeur, se passent devant un jury formé des ingénieurs ou chefs de service des principales industries de la région ; les ouvriers attachent un grand prix aux diplômes qui leur permettent fréquemment d'obtenir de belles positions dans l'industrie.

A moins d'une autorisation spéciale, les jeunes gens munis du diplôme d'artisan sont seuls admis à l'examen de mécanicien.

Il est délivré également par le directeur des certificats de fréquentation aux élèves ayant suivi régulièrement certains cours spéciaux.

Le tableau suivant donne le relevé des diplômes de capacité délivrés de 1885 à 1896 :

| | 1885 | 1886 | 1887 | 1888 | 1889 | 1890 | 1891 | 1892 | 1893 | 1894 | 1895 | 1896 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Section des artisans et ouvriers. . . . . | 22 | 25 | 15 | 23 | 18 | 20 | 13 | 12 | 14 | 19 | 13 | 14 |
| Section des mécaniciens | 3 | 3 | 2 | 2 | 3 | 2 | 2 | 2 | 1 | 3 | 2 | 3 |
| Section des mineurs . . | 8 | 4 | 5 | 5 | 8 | 3 | 1 | 7 | 12 | 8 | 11 | 8 |
| Section de construction. | — | — | — | — | — | — | 2 | — | 1 | — | — | — |
| Totaux. . . . | 33 | 32 | 22 | 30 | 29 | 25 | 18 | 21 | 28 | 30 | 26 | 25 |

Les locaux de l'école suffisent aux nécessités actuelles; les cours se donnent les uns à l'école moyenne et les autres dans un local adjacent.

Les collections sont bien entretenues et deviennent importantes; elles comprennent de beaux modèles pour l'enseignement du dessin et de la mécanique.

La bibliothèque aussi s'enrichit annuellement d'ouvrages capables d'intéresser et d'instruire les élèves; il en a été acheté pour 1000 francs en 1888.

En résumé donc, l'école industrielle de Houdeng-Aimeries continue à donner de bons résultats.

### École industrielle de Huy.

L'école industrielle de Huy est une des plus anciennes du pays; sa création remonte à l'année 1836; elle fut soutenue par l'État depuis 1853; elle a été complètement réorganisée en 1861. C'est à partir de ce moment qu'elle fut régulièrement subsidiée par le Gouvernement. Le règlement organique a été approuvé par arrêté ministériel du 12 août 1861 et modifié le 18 avril 1879.

La commune, en fondant cette école avec le concours de la province et de l'État, a eu uniquement en vue les intérêts de la classe ouvrière.

La situation actuelle de l'école est très satisfaisante, grâce au dévouement du directeur et des professeurs, qui ont cherché par tous les moyens à stimuler le zèle des élèves. L'application rigoureuse des dispositions réglementaires relatives aux conditions d'admission et de passage d'une année d'études à la suivante, a aussi puissamment contribué à ce résultat favorable.

Le personnel enseignant se compose de 7 professeurs, y compris le directeur et un surveillant.

La commission administrative comprend cinq membres, dont trois nommés par le conseil communal et deux par la députation permanente. Ces nominations sont agréées par le Gouvernement. La commission est renouvelée tous les trois ans.

La durée des études est de cinq années, dont une année préparatoire et quatre années spéciales.

Les études comprennent :

Le français, la géographie industrielle, l'arithmétique, la comp-

tabilité, l'algèbre, la géométrie, la géométrie descriptive, l'hygiène, la physique, la chimie, les constructions civiles, la mécanique, le chauffage et la conduite de machines à vapeur, l'économie industrielle et le dessin.

Il existe une section spéciale de dessin.

Le cours de constructions civiles n'existe à Huy que depuis un an ; il répondait à un véritable besoin, la majorité des élèves appartenant à l'industrie du bâtiment. Il était donc indispensable que ces ouvriers menuisiers, charpentiers, maçons, tailleurs de pierre, modeleurs, etc., fussent mis en mesure d'apprendre à connaître les qualités et les défauts des matériaux, leur mise en œuvre et leur résistance. On devait leur enseigner aussi à lire un plan, à représenter leur pensée par le dessin, à faire un devis. Ainsi compris, ce cours ne peut manquer d'avoir du succès.

Il a été créé, en même temps, un cours spécial de construction qui se donne le dimanche pour les ouvriers empêchés, par leurs occupations ou par l'éloignement de leur demeure, d'assister aux leçons du soir.

Les divers cours sont bien donnés ; il semble cependant que certaines leçons de l'année préparatoire sont encore un peu trop élémentaires. Les cours de dessin sont pratiques : sans avoir de prétentions exagérées, ni viser uniquement à former des dessinateurs, ils donnent aux ouvriers les connaissances qui leur sont utiles et leur apprennent à faire d'excellents croquis.

La durée de l'année scolaire est de dix mois, d'octobre à juillet.

Les leçons se donnent pendant le semestre d'hiver : de 7 à 9 heures du soir, en semaine, et, de 9 heures à midi, le dimanche matin; pendant le semestre d'été : trois jours de semaine, de 7 1/2 à 9 1/2 heures du soir, et le dimanche, de 7 1/2 à 11 1/2 heures du matin.

Il a été établi, en 1892, un droit d'inscription de 3 francs, tant pour les élèves de la ville que pour ceux des environs Cette mesure a eu une influence heureuse sur l'assiduité des élèves et le niveau intellectuel de l'école; elle est, du reste, parfaitement combinée; la somme recueillie est placée par le directeur à la Caisse d'épargne et distribuée, à la fin de l'année scolaire, entre les élèves fréquentant encore l'école, et cela en parts proportionnelles au nombre d'heures de présence de chacun.

Les élèves sont admis à partir de 14 ans, à moins d'une dispense d'âge qui peut être accordée par la commission administrative et

qui ne s'obtient qu'exceptionnellement. L'aptitude des élèves est constatée, avant leur admission, par les professeurs réunis en commission spéciale présidée par le directeur. L'école, qui comptait 190 inscriptions en 1884, a eu cette année 243 élèves, comprenant 174 ouvriers, 42 employés et 27 jeunes gens sans profession.

La conduite et l'application des élèves continuent à être très satisfaisantes; du reste, la direction les surveille de près à cet égard.

Il a été délivré cette année 6 diplômes de capacité. On ne les donne qu'après un examen très sérieux aux élèves ayant obtenu non seulement la moitié des points sur l'ensemble, mais encore les 4/10 dans chaque branche. Ce sont des diplômes généraux et les récipiendaires sont interrogés sur les principales matières des années spéciales.

L'école industrielle est installée dans les locaux de l'athénée, reconstruits après l'incendie de 1886. Elle n'occupe que le rez-de-chaussée et comprend cinq salles, saines et spacieuses, pour les cours théoriques. Un cabinet de physique et un laboratoire de chimie sont annexés à ces cours. Il y a, en plus, une grande salle de dessin comprenant plus de 140 places; elle est bien aménagée, mais la ventilation y laisse à désirer. Tous ces locaux donnent sur une galerie vitrée entourant une cour centrale.

Le mobilier scolaire répond à tous les perfectionnements modernes.

Les collections scientifiques ne laissent guère à désirer, spécialement pour l'enseignement intuitif des diverses branches et surtout pour le dessin industriel. La bibliothèque comprend des livres utiles, mais peut encore se compléter.

En résumé, l'école de Huy est à la hauteur des progrès réalisés dans l'enseignement professionnel; elle donne dans son ensemble des résultats très satisfaisants.

### École industrielle de Jemappes.

La création de l'école industrielle de Jemappes date du 26 mars 1880; elle est subsidée par la commune, par la province et par l'État. Le règlement organique a été approuvé par arrêté ministériel du 4 octobre de la même année.

Cette école, admirablement placée au centre d'une région très

industrielle, jouit depuis son origine d'une situation prospère. Ces résultats favorables sont dûs, en grande partie, à l'énergie et au dévouement du directeur et des professeurs, ainsi qu'à l'intelligente intervention des industriels de la localité, qui facilitent et stimulent la fréquentation de l'école par leurs ouvriers.

Le personnel enseignant compte huit professeurs, outre le directeur; ils ont tous parfaitement compris le caractère de l'enseignement industriel et en ont fait une heureuse application à l'établissement qu'ils dirigent.

L'école est administrée par une commission composée du bourgmestre ou de son délégué, président de droit, et de six membres, dont deux nommés par le conseil communal, deux par la députation permanente et deux par le Gouvernement.

Les études se divisent en deux sections : celle de la semaine, dont les cours se donnent le soir, de 7 à 8 1/2 heures, et celle du dimanche, dont les cours ont lieu de 9 heures du matin à midi. L'année scolaire commence en octobre et finit en juillet.

La première section a été divisée d'abord en trois années d'études; mais, depuis le 1er octobre 1893, l'enseignement comprend quatre années : les trois premières sont obligatoires et communes à tous les élèves; les leçons de la quatrième année sont réparties entre les diverses catégories d'élèves, d'après leur profession. Pendant cette dernière année d'etudes, les élèves doivent suivre un ensemble de cours en rapport avec leurs métiers respectifs.

La section du dimanche est divisée en trois années d'études, au lieu de quatre; elle s'adresse surtout aux jeunes gens empêchés d'assister aux cours du soir, mais elle prépare les élèves aux mêmes carrières que les leçons de la semaine.

Les cours des deux sections sont combinés en vue de former des chauffeurs-mécaniciens, des porions-niveleurs et des dessinateurs.

Les diverses branches enseignées sont :

Le français, le calcul, l'algèbre, la géométrie, la comptabilité, l'économie industrielle, l'entretien et la conduite des machines et chaudières à vapeur, la mécanique, la physique, l'exploitation des mines, le dessin linéaire, le dessin ombré, le dessin des projections et le dessin des machines.

Les divers cours se donnent gratuitement et sont, en général, pratiquement exposés.

Pour être admis à l'école, il faut être âgé de 12 ans au moins,

savoir lire et écrire couramment et connaître de l'arithmétique tout ce qui est enseigné dans les écoles primaires communales; l'aptitude des élèves est constatée, avant leur admission, par les professeurs réunis et présidés par le directeur. Le nombre des élèves suit une progression croissante depuis la création de l'école; il était de 166 en 1884 et s'est élevé cette année à 353. Cette population se subdivise de la manière suivante :

| | 1883-84 | 1895-1896 |
|---|---|---|
| | — | — |
| Première année . . . . . | 89 | 161 |
| 2e » . . . . . | 52 | 116 |
| 3e » . . . . . | 25 | 44 |
| 4e » . . . . . | — | 23 |
| Cours spéciaux . . . . . | — | 9 |
| TOTAUX. . . | 166 | 353 |

Sur ces 353 élèves il y a 174 ouvriers.

Les jeunes gens qui obtiennent un nombre déterminé de points dans les concours, reçoivent des récompenses qui leur sont distribuées, à la fin de l'année, dans une séance publique à laquelle il est donné le plus de solennité possible.

Ceux dont l'application a laissé à désirer ou ceux qui sont jugés trop faibles dans une ou plusieurs branches pour suivre avec succès les leçons de l'année suivante, doivent subir un examen de passage.

Il est délivré des brevets de capacité aux élèves de la dernière année qui présentent avec succès un examen sur toutes les branches enseignées aux deux années supérieures. Ces brevets sont de trois espèces :

1° Diplômes de chauffeur-mécanicien;
2° » » porion-niveleur;
3° » » dessinateur.

Les examens ont lieu devant un jury nommé par la commission administrative; ils se font par écrit et oralement et on tient compte de l'assiduité de l'élève aux leçons. Ce jury se compose de 7 membres étrangers au personnel de l'école, du directeur et des professeurs.

Il a été délivré cette année 16 diplômes de ce genre, tandis qu'il n'en avait été donné que 7 en 1884.

Les locaux sont convenables et parfaitement aménagés.

Les collections scientifiques et les modèles sont pratiquement choisis. La bibliothèque comprend 1,500 ouvrages utiles aux professeurs et aux élèves, et il est fait chaque année environ 1,450 prêts de livres.

Le directeur a créé, en 1891, une association entre les élèves diplômés de l'école. Il est président d'honneur de cette société qui est florissante et compte déjà 210 membres protecteurs et 59 membres effectifs. Elle a pour but : de maintenir les bonnes relations entre les professeurs, les anciens élèves et les industriels, de leur donner l'occasion de s'entr'aider et de permettre aux anciens élèves de perfectionner les connaissances acquises à l'école. Pour arriver à ces fins, on organise des conférences traitant des questions à l'ordre du jour, des concerts ainsi que des excursions scientifiques aux principaux établissements industriels et ouvrages d'art du pays.

Comme conclusion, l'école industrielle de Jemappes donne d'excellents résultats et jouit d'une prospérité qui augmente encore chaque année.

### École industrielle de Jumet.

*(École mixte d'industrie et de dessin.)*

La création de l'école industrielle et de l'école de dessin de Jumet date du 31 décembre 1870.

L'école fut réorganisée en 1894; elle est régie actuellement par un nouveau règlement organique approuvé par arrêté ministériel du 15 septembre 1895. L'école est subsidiée par la commune, par la province et par l'Etat; c'est une institution mixte, comprenant une section industrielle et une section de dessin artistique.

Le rapport général de 1884 constatait une situation assez peu satisfaisante, qui a perduré jusqu'en 1894, malgré certains bons éléments que l'école possédait. Ce fâcheux état de choses provenait, en grande partie, du manque d'unité dans l'enseignement et de la faculté laissée aux élèves de suivre les cours de leur choix, sans exiger d'eux les connaissances préliminaires indispensables.

Depuis la réorganisation de 1894, on a porté remède à ces inconvénients et l'école, transformée, est entrée dans la voie du progrès et de la prospérité. Le nouveau règlement a été mis en

vigueur; on s'est montré plus sévère pour les admissions, de manière à ne recevoir que les jeunes gens capables de fréquenter les cours avec fruit; on oblige tous les élèves à suivre une série de leçons en rapport avec leur métier et l'on n'autorise plus personne à fréquenter les cours spéciaux sans avoir une préparation convenable. Enfin on a établi, le 1er octobre 1894, un minerval de 3 francs pour les élèves de la commune et de 5 francs pour les étrangers.

Ces diverses réformes ont eu une influence heureuse sur la régularité des élèves et la marche de l'école. Leur introduction n'a pas toujours été facile, la population de l'école y a même légèrement perdu en quantité, mais la qualité des élèves actuels compense amplement cette perte de nombre et, grâce à l'énergie déployée par le directeur et le corps professoral, la population ouvrière de Jumet a fini par comprendre les avantages des mesures préconisées.

L'école est placée sous la haute surveillance d'une commission administrative composée du bourgmestre, président de droit, et de six membres nommés, deux par le conseil communal, deux par la députation permanente et deux par le Ministre compétent.

Le corps professoral se compose du directeur et de 13 professeurs.

Les études sont divisées en deux années préparatoires, communes à tous les élèves, et en deux années spéciales permettant aux ouvriers de suivre une série de cours en rapport avec leur profession. Ces deux dernières années comprennent :

1° Une section de dessinateurs;
3° Une section de mécaniciens;
3° Une section de mineurs;
4° Une section de constructeurs;
5° Une section d'employés.

Il existe, en outre, un certain nombre de cours facultatifs.

L'année scolaire commence le 1er octobre et finit le 15 juillet. Les leçons se donnent pendant la semaine de 7 à 9 heures du soir et le dimanche matin de 8 heures à midi. Les diverses branches enseignées sont : l'arithmétique, l'hygiène, le français, la géométrie, le dessin aux divers degrés et le dessin appliqué, la physique, la chimie, l'algèbre, la trigonométrie, l'arpentage, le commerce, l'allemand, l'anglais, l'économie industrielle, la mécanique, le chauffage et la conduite des machines à vapeur, la technologie du

mécanicien, l'exploitation des mines, les constructions civiles. Le cours de dessin à main levée et de projections, qui ne donnait pas autrefois tous les résultats désirables, a été réorganisé en prenant pour base de l'enseignement les formes géométriques et les projections; les élèves comprennent parfaitement les leçons ainsi graduées et font d'excellents cahiers. Le cours d'économie industrielle a été rendu obligatoire pour tous les élèves de la 3e année d'études; il a eu, cette année, 128 auditeurs.

Les élèves étaient admis autrefois dès l'âge de 10 ans; mais les jeunes gens de cet âge ne retirent généralement aucun fruit de l'enseignement scientifique et leur présence était une cause de trouble pour les bons élèves, dont elle gênait l'attention. Le nouveau règlement a élevé cette limite à 14 ans au moins. Les candidats doivent, en outre, savoir lire, écrire et connaître les quatre opérations fondamentales de l'arithmétique.

Le nombre d'élèves, qui était de 232 en 1884, s'est élevé à 427 en 1893; il a été cette année de 326. La diminution constatée pour l'année 1896 provient de l'application rigoureuse des prescriptions du nouveau règlement : paiement d'un minerval, élévation de la limite d'âge, non admission des élèves incapables et obligation de suivre une série complète de cours. La valeur moyenne de l'école a gagné considérablement par suite de l'introduction de ces mesures qui ont écarté les non-valeurs.

Le classement des élèves par profession peut se faire de la manière suivante :

118 ouvriers;
85 employés;
53 écoliers.

La moitié environ des élèves habitent Jumet et l'autre moitié les communes voisines. La fréquentation des cours est très régulière pendant la période d'hiver; elle est satisfaisante en été; les absences sont généralement motivées.

On donne comme récompense aux meilleurs sujets des boîtes de compas, des livres utiles et des bourses de voyage.

Des diplômes de capacité sont délivrés aux élèves qui subissent avec succès, devant un jury spécial, un examen sur toutes les matières de la dernière année d'études. Il a été délivré l'an dernier 31 diplômes de ce genre, dont 25 avec distinction.

Les cours se donnent dans les locaux de l'école moyenne qui ne laissent rien à désirer.

On a installé récemment une belle salle de lecture et de collections. La bibliothèque renferme 367 ouvrages; les instruments sont bien tenus et classés dans un ordre parfait.

### Ecole industrielle de La Louvière.

L'école industrielle de La Louvière n'existait pas encore au moment de la publication du dernier rapport général sur l'enseignement industriel et professionnel. Elle a été fondée en 1888 par la commune, avec le concours de la province et de l'Etat; le règlement organique a été approuvé par arrêté ministériel du 25 septembre 1888.

Cette institution a pour but de donner aux ouvriers les connaissances théoriques qui leur sont nécessaires et de leur permettre d'occuper dignement les fonctions de chef-ouvrier, chef d'atelier, porion, chef de fabrication, contre-maître, etc., dans les nombreuses industries de la région. Il y a également une section commerciale, tendant à former des comptables et agents commerciaux L'école est appelée, à ces divers titres, à rendre des services signalés à la population ouvrière et, par suite, aux industriels eux-mêmes.

Les débuts de l'organisation ont été laborieux. Lors de l'ouverture des cours, en octobre 1888, l'école ne possédait ni mobilier, ni collections; l'éclairage était défectueux; les programmes manquaient d'unité; le corps professoral, qui comptait à cette époque 21 membres, était trop nombreux et l'on avait eu le tort d'ouvrir tous les cours dès la première année. Heureusement, l'école avait à sa tête un directeur qui y consacra tous ses soins et voulut bien écouter les conseils de l'inspection; grâce à son intelligente activité et au zèle de la plupart des professeurs, la vitalité de l'école s'affirma bientôt et on put envisager l'avenir avec confiance. Dès le mois d'octobre 1889, l'école est entrée dans la voie du progrès et, depuis lors, sa prospérité n'a fait que s'accroître.

Le corps enseignant se compose de 16 membres, y compris le directeur. Les cours élémentaires sont confiés à des hommes d'enseignement, les cours principaux à des spécialistes. Tous les professeurs rivalisent de dévouement pour atteindre de bons résultats.

L'enseignement est donné d'une manière très pratique; le

le dessin élémentaire et le dessin industriel sont enseignés avec beaucoup de méthode et donnent des résultats remarquables. Le cours de dessin d'après plâtre est susceptible de quelques améliorations.

La commission administrative comprend 6 membres, dont 2 nommés par le conseil communal, 2 par la députation permanente et 2 par le Gouvernement. Le bourgmestre de la commune fait de droit partie de la commission. Tous les membres s'intéressent au succès de l'école et remplissent leur mandat d'une manière parfaite.

Les études sont divisées en cours du dimanche et en cours de la semaine.

Les cours du dimanche se donnent de 8 1/2 à 12 1/2 heures et sont spécialement destinés aux ouvriers que leurs travaux empêchent d'assister aux leçons du soir.

Ces cours du dimanche sont subdivisés en trois sections :

1° La section des mineurs ;

2° La section des chauffeurs-mécaniciens ;

3° La section des artisans, maçons, menuisiers et charpentiers.

Les cours de la semaine ont lieu de 7 1/2 à 9 1/4 heures du soir et sont subdivisés en quatre sections :

1° La section des comptables, employés et magasiniers ;

2° La section des chauffeurs-mécaniciens ;

3° La section des métallurgistes ;

4° La section des faïenciers, potiers et verriers.

Il y a, en outre, des cours spéciaux facultatifs.

L'année scolaire commence le deuxième dimanche d'octobre et finit vers le 15 août.

La durée des études est de trois années ; la première année comprend des leçons préparatoires portant sur des matières que tous les élèves doivent parfaitement posséder avant de pouvoir passer dans un cours spécial ; pendant les deux dernières années, chaque élève suit un ensemble de cours en rapport avec sa profession.

L'enseignement comprend : l'arithmétique, la géométrie, l'arpentage et la trigonométrie, le français, la tenue des livres, le droit commercial, la géographie industrielle, la physique, la chimie, la mécanique, le chauffage, les machines à vapeur, la métallurgie, la technologie des ateliers, la géométrie descriptive appliquée, les constructions civiles et industrielles, l'exploitation des mines, le

dessin élémentaire, le dessin industriel, le dessin d'ornement d'après plâtre, l'économie industrielle, l'hygiène, l'allemand et l'anglais, (ces deux derniers cours n'existent que depuis un an et donnent d'excellents résultats), enfin, la peinture sur faïence et porcelaine. Les jeunes filles sont admises à fréquenter ce dernier cours ainsi que les leçons de commerce; leur nombre augmente chaque année et elles sont déjà une soixantaine, ce qui prouve assez les avantages qu'elles retirent de cet enseignement.

Les élèves étrangers payent une rétribution scolaire de 4 francs par an; les jeunes gens de la commune fréquentent gratuitement l'institution.

La population, qui était de 223 élèves lors de la création de l'école, en 1888, a augmenté graduellement; elle atteint cette année le chiffre de 502 inscriptions. Cette progression sensible montre que les ouvriers commencent à comprendre l'utilité de l'enseignement industriel. Les cours de la semaine ont été fréquentés par 216 élèves et ceux du dimanche par 286. Cette population comprend 355 ouvriers, 74 écoliers, 70 employés et 3 jeunes gens sans profession.

Pour être admis à suivre les cours, il faut être âgé de 14 ans accomplis, savoir lire, écrire et connaître les quatre opérations fondamentales de l'arithmétique. Les récipiendaires porteurs d'un certificat d'études primaires sont admis quel que soit leur âge.

La discipline est excellente et la fréquentation des cours devient de plus en plus régulière; la direction a, du reste, grand soin de prévenir les parents des absences des élèves et exige une justification de leur part. Les élèves sont obligés de participer aux compositions et on est parvenu à leur faire faire des devoirs à domicile. Il y a deux concours par an; l'un porte sur les matières enseignées pendant le premier semestre, l'autre sur toutes les matières de l'année. On se montre difficile pour le passage des élèves d'une année à l'autre et cette sévérité exerce une heureuse influence sur le niveau moyen des études.

A la fin de l'année scolaire, des prix, consistant en livres et instruments de mathématiques, sont distribués aux meilleurs élèves.

Depuis deux ans, quelques industriels de La Louvière et de Haine-St-Pierre s'intéressent vivement au succès de l'école et mettent à la disposition du directeur une somme destinée à être distribuée

en récompenses Grâce à cette généreuse intervention, on peut donner comme prix des livres d'une réelle valeur et pour la première fois, en 1892, on a pu accorder des bourses de voyage.

Une exposition annuelle de dessins, de cahiers, de cartes géographiques et de faïences peintes est visible dans les locaux de l'école, le jour de la distribution des prix; cette exposition est fort utile, elle montre aux patrons et aux ouvriers ce dont les élèves sont capables.

Des diplômes de capacité sont délivrés aux élèves réguliers qui subissent avec succès un examen sur les matières de la 3e année d'études. Ces diplômes sont de sept espèces, ils diffèrent suivant la section à laquelle les élèves appartiennent. Les examens ont lieu devant un jury nommé par la commission administrative et composé en majorité de membres étrangers au corps enseignant. Les diplômes sont très appréciés et chaque année un nombre croissant d'élèves tâchent de les obtenir; il a été délivré, en 1895-96, 40 diplômes. De tels résultats honorent professeurs et élèves et justifient entièrement les sacrifices que s'impose l'administration communale pour son enseignement industriel.

Les cours ont lieu dans les locaux de l'école moyenne; ceux-ci sont vastes, parfaitement aménagés et munis de tous les perfectionnements désirables.

Les collections scientifiques s'accroissent chaque année, mais elles sont encore loin d'être complètes; un grand nombre de modèles sont offerts par des chefs d'industrie dont l'exemple mérite d'être signalé.

La bibliothèque renferme 410 ouvrages; il en est donné annuellement 500 en lecture. Le catalogue, subdivisé en catégories, est affiché dans les corridors de l'école, il est accompagné d'un tableau indiquant les volumes donnés en lecture.

En résumé donc, l'école industrielle de La Louvière, quoique de création récente, rend à l'industrie et à l'ouvrier des services signalés. Les résultats remarquables déjà obtenus témoignent de la sollicitude éclairée de la commission administrative et du dévouement de tout le personnel. Sans doute, cette école n'a pas encore donné tout ce qu'elle doit et peut produire; mais il y a tout lieu de croire, vu les bons éléments dont elle dispose, que sa prospérité ne fera que s'accroître.

**Ecole industrielle de Liége.**

Une école élémentaire de géométrie et de dessin fut créée à Liége en 1825; divers cours industriels y furent annexé successivement et, en 1832, l'administration communale, ayant reconnu l'utilité de l'école, l'admit au nombre des établissements communaux.

Le but poursuivi à cette époque était autre que celui de l'enseignement industriel actuel : on cherchait autrefois à former de bons chefs d'industrie, tandis qu'actuellement on s'adresse surtout à l'ouvrier.

En 1836, un excès de sévérité arrêta la marche prospère de l'école; mais, en 1843, le succès reprit et des subsides de la province et de l'État permirent de donner une nouvelle extension à l'enseignement.

L'inspection ayant reconnu, en 1860, la nécessité de réformes importantes, l'école fut réorganisée et le nouveau règlement fut approuvé par arrêté ministériel du 22 septembre de la même année.

Ce règlement est encore appliqué en ce moment, mais il a subi quelques modifications par suite de la création de plusieurs cours normaux.

La situation générale de l'école continue à être prospère. Elle donne au travailleur l'instruction qu'il ne pourrait acquérir à l'atelier et lui permet d'obtenir ainsi un salaire plus élevé et de devenir pour son patron un auxiliaire capable de mieux le seconder dans la voie du progrès.

Le personnel enseignant se compose de 15 membres; le directeur et les professeurs suivent, avec un zèle louable, la voie du progrès dans laquelle ils sont entrés.

Une commission, présidée par le bourgmestre, administre l'école et lui témoigne une sollicitude éclairée.

L'enseignement comprend trois années d'études: les deux premières sont générales et communes à tous les élèves; la spécialisation commence à la troisième. A partir de ce moment, chaque élève peut choisir, suivant son métier ou ses aptitudes, une branche qu'il étudie d'une manière spéciale, à savoir :

1° La chimie industrielle et la métallurgie;

2° La mécanique appliquée, le chauffage et la conduite des machines à vapeur;

3° La construction;

4° L'électricité;

5° Les travaux pratiques d'électricité;

6° L'exploitation des mines;

7° L'armurerie.

Chacune de ces sections comprend une année d'études complètes et tous les élèves réguliers sont obligés de suivre l'ensemble des cours spéciaux de leurs sections respectives. Un diplôme se rapporte à chaque spécialité et il arrive souvent que des élèves fréquentent l'école pendant cinq ou six années pour obtenir plusieurs de ces diplômes.

Autrefois, cette subdivision en sections n'existait pas et tous les élèves devaient suivre les leçons générales; mais la direction a parfaitement compris que l'ouvrier n'est capable que d'une tension d'esprit restreinte et qu'en lui faisant étudier en même temps un trop grand nombre de matières différentes, on produit dans son esprit le trouble et la confusion. En subdivisant les élèves par sections, les branches à voir sont moins étendues et l'on peut former des élèves de choix; cette mesure a donc eu un heureux résultat.

La répartition des cours, par année d'études, est faite de la manière suivante :

1re année : l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie et le dessin à main levée;

2e année : la mécanique générale, la géométrie descriptive, la physique générale, le dessin géométrique et le dessin de machines;

3e année : la chimie industrielle, la métallurgie, la mécanique appliquée, le chauffage et la conduite de machines à vapeur, la construction, l'électricité, les travaux pratiques d'électricité, l'armurerie, l'exploitation des mines, l'hygiène, l'économie industrielle, le dessin de machines, le dessin de serrurerie, de menuiserie, de charpenterie et le dessin de coupe des pierres.

Les cours théoriques sont, en général, bien fréquentés et cela surtout parce que les professeurs ont compris qu'il faut pour l'ouvrier un enseignement simple, clair et dégagé de toute prétention scientifique. Les cours de dessin sont dirigés d'une manière pratique et les élèves font de bons croquis.

L'année scolaire commence le 1er octobre et finit le 31 mai. Les

leçons de la semaine se donnent le soir : en hiver, de 7 1/4 à 9 1/4 heures ; en été, de 7 1/2 à 9 1/2 heures ; les cours spéciaux du dimanche ont lieu de 10 heures à midi.

Aucune rétribution scolaire n'est exigée.

Le cours d'exploitation des mines existe depuis le mois d'octobre 1887 ; il a lieu le dimanche et est surtout fréquenté par des ouvriers faits. Sa création répondait à un besoin : on manquait, non pas de directeurs de charbonnages, mais d'ouvriers capables et de bons surveillants ; il fallait pour cela donner à l'enseignement un caractère essentiellement pratique et c'est ce qu'on a fait avec un plein succès.

Le cours d'armurerie a été ouvert en octobre 1888, dans le but de venir en aide à l'industrie armurière, l'une des plus importantes de Liége, et qui était restée dans des conditions d'infériorité au point de vue de l'enseignement professionnel. L'ouvrier qui concourt à la fabrication d'une arme doit connaître les matériaux employés, savoir distinguer leurs qualités et apprécier leur force de résistance ; il doit être à même de favoriser la portée et la rapidité du tir ; enfin, des notions sur les substances explosives et les projectiles sont le complément nécessaire de son éducation. Il était impossible à l'apprenti armurier, par suite de la grande division du travail, d'obtenir cette connaissance complète de l'arme. Le cours théorique créé à l'école industrielle porte remède à cette situation en permettant à l'apprenti d'acquérir les connaissances théoriques qui lui font défaut.

Le cours d'électricité est aussi appelé à rendre de sérieux services, à cause des nombreuses applications de cette science. Il est divisé en deux parties : la première, consacrée à la théorie et appuyée d'expériences, existe à l'école industrielle depuis plusieurs années ; la seconde, fondée le 20 février 1894, est avant tout professionnelle et pratique. Ces dernières leçons se donnent dans une annexe de l'Institut électro-technique, que la ville et M. Montefiore-Levi, ont mis gracieusement, avec son superbe outillage, à la disposition de l'école industrielle. Ce cours permet aux élèves d'appliquer les connaissances théoriques acquises et les initie au montage d'appareils électriques, au soudage, au mesurage des résistances, etc. ; il a obtenu, dès sa création, le plus légitime succès.

L'école a eu, cette année, 660 élèves, comprenant 446 ouvriers, 172 employés, 30 jeunes gens sans profession et 12 écoliers. L'âge

d'admission a été porté, depuis quelques années, de 14 à 16 ans; cette modification a produit l'effet attendu : les élèves de cet âge ont le jugement plus développé et comprennent mieux les avantages de l'instruction.

La commission administrative autorise, pour autant que les locaux le permettent, les jeunes gens se trouvant dans des circonstances spéciales, à suivre un ou plusieurs cours; ce sont les élèves libres, par opposition aux élèves réguliers, qui reçoivent à l'école une instruction complète.

Voici le tableau de la population actuelle par année d'études, comparée à celle de relevée dans le dernier rapport général sur l'enseignement industriel :

| | 1883-84 | 1895-96 |
|---|---|---|
| 1re année . . . . . | 371 | 340 |
| 2e » . . . . . | 101 | 152 |
| 3e » (avec les cours spéciaux) . . . . . | 54 | 168 |
| TOTAUX. . . | 526 | 660 |

L'assiduité et la discipline ne laissent rien à désirer.

L'école délivre chaque année un certain nombre de prix et six bourses de voyage, de 300 francs chacune, aux élèves qui obtiennent un nombre déterminé de points aux examens. Ces boursiers doivent adresser un rapport à la commission à la suite de leur voyage. On décerne aussi des diplômes de capacité aux élèves réguliers qui, après avoir terminé leurs études, subissent avec succès un examen devant un jury spécial; ces diplômes sont très appréciés. Les élèves libres obtiennent des certificats de fréquentation. Le nombre total des diplômes et certificats délivrés, ainsi que l'indique le tableau ci-dessous, était de 27 pour 1884; il s'est élevé cette année à 83 et parmi ceux-ci il y a eu 19 grandes distinctions.

| | |
|---|---|
| 1884 . . . . . | 27 |
| 1885 . . . . . | 30 |
| 1886 . . . . . | 52 |
| 1887 . . . . . | 30 |
| 1888 . . . . . | 31 |
| 1889 . . . . . | 72 |
| 1890 . . . . . | 66 |

| | |
|---|---|
| 1891 | 62 |
| 1892 | 76 |
| 1893 | 71 |
| 1894 | 71 |
| 1895 | 73 |
| 1896 | 83 |

L'école est installée depuis le mois d'octobre 1883 dans un superbe local, parfaitement aménagé et muni de tous les perfectionnements modernes; ces locaux sont vastes mais ne pourront cependant continuer à suffire, si le succès actuel s'accentue encore.

Les collections, les instruments et les laboratoires sont fort bien composés et se complètent encore chaque année.

La bibliothèque compte un millier d'ouvrages environ; les élèves ont une salle de lecture à leur disposition, peut-être pourraient-ils en profiter davantage.

A l'exemple de ce qui existe dans certaines écoles du Hainaut, il a été fondé une société d'anciens élèves, qui organise des conférences, des réunions, des excursions, possède un bureau de demandes et d'offres d'emploi et s'intéresse à tous les besoins de ses membres. C'est une bonne institution rendant de réels services.

En résumé, l'école industrielle de Liége est une des meilleures du pays et peut être citée comme un modèle du genre, tant pour l'organisation que pour les résultats acquis.

### École industrielle de Louvain.

L'école industrielle de Louvain a été fondée, en 1876, par la ville, avec le concours de la province et de l'État: elle est subsidiée par le Gouvernement depuis 1877. Le règlement organique a été approuvé par arrêté ministériel du 29 décembre 1876.

Cette institution a été créée en vue de donner aux ouvriers des diverses industries établies à Louvain et aux environs, les connaissances techniques qu'ils ne pouvaient acquérir dans les ateliers; elle répond parfaitement au but de sa fondation et continue à jouir d'une situation florissante.

Le personnel enseignant, qui comprenait 9 professeurs et préparateurs en 1884, en compte 16 aujourd'hui, par suite de la création de plusieurs cours nouveaux.

La commission administrative est composée du bourgmestre ou de l'échevin délégué, président de droit et de six membres dont deux nommés par chacun des trois pouvoirs intervenant au au budget. Cette commission, ainsi que le corps professoral et surtout le directeur qui fait preuve d'un zèle parfait, méritent des éloges pour le dévouement avec lequel ils se consacrent à la prospérité de leur œuvre.

L'enseignement comprend trois sections :

1° La section industrielle, divisée en quatre années d'études;

2° La section de peinture industrielle, divisée en trois années;

3° La section de correspondance commerciale polyglotte, divisée en deux années.

Les branches enseignées sont : l'arithmétique, les formes géométriques, le dessin à main libre, le dessin avec instruments, le dessin d'après le relief, le dessin industriel, la géométrie, la géométrie descriptive, l'algèbre, l'arithmétique appliquée, la physique, la chimie générale et industrielle, la mécanique, la description des machines, l'économie industrielle, la comptabilité, l'hygiène, la résistance des matériaux, la technologie, la correspondance polyglotte (allemand-anglais-espagnol-italien), et la peinture industrielle (bois, marbres et décoration).

Les divers cours revêtent le caractère pratique indispensable à un auditoire ouvrier et le dessin industriel mérite une mention toute spéciale. L'année scolaire commence le 1er octobre et finit le 31 mai; les leçons se donnent tous les jours de la semaine de 7 à 9 heures du soir; le cours de peinture, seul, a lieu le dimanche matin.

En 1887, on a annexé à l'école un cours de peinture industrielle : imitation de bois, marbres et éléments de décoration; ces leçons ont obtenu, dès l'origine, le plus légitime succès.

Au contraire, un cours de meunerie, inauguré en 1889, n'a pas répondu à l'attente et a été supprimé en 1893.

En 1891, on a fondé un cours de correspondance commerciale polyglotte, qui donne d'excellents résultats.

Enfin, il a été créé, en 1895, un cours d'arithmétique appliquée; celui-ci est appelé à rendre d'utiles services.

Une autre innovation qui date d'octobre 1895, c'est l'établissement du droit d'inscription de 5 francs par cours de langue, pour les leçons de correspondance polyglotte. Cette mesure exerce une heureuse influence sur l'assiduité des élèves et il serait à

désirer qu'elle fût appliquée d'une manière générale à tous les autres cours, actuellement gratuits.

Les élèves sont admis à l'âge de 13 ans, à condition de savoir lire, écrire, et de connaître les quatre règles fondamentales de l'arithmétique. L'école comptait 117 inscriptions en 1884, elle a eu cette année 324 élèves, parmi lesquels 21 jeunes filles; la population scolaire a donc considérablement augmenté.

Les inscriptions se répartissent de la manière suivante :

190 pour la section industrielle ;

95 pour les cours de correspondance polyglotte ;

44 pour la section de peinture industrielle (dont 5 appartenant déjà à la première section).

A la fin de l'année scolaire, des prix consistant en livres, instruments de dessin, de mathématiques et livrets de la Caisse d'épargne, sont décernés aux élèves qui se sont distingués par leur assiduité et leur application.

Il est délivré des certificats de capacité aux jeunes gens de la division supérieure qui subissent avec succès un examen spécial devant un jury nommé par l'administration communale. Il serait à désirer qu'il y eut encore plus d'émulation parmi les élèves de la section industrielle pour l'obtention de ces diplômes. Le tableau suivant renseigne les diplômes obtenus depuis 1884 :

| | 1884-85 | 1885-86 | 1886-87 | 1887-88 | 1888-89 | 1889-90 | 1890-91 | 1891 92 | 1892-93 | 1893-94 | 1894-95 | 1895-96 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Section industrielle. . . | 2 | 7 | 7 | 7 | 7 | 6 | 3 | 4 | 4 | 6 | 3 | 3 |
| Section de peinture industrielle . . . . . | — | — | — | — | — | 5 | 2 | 4 | 3 | 1 | 5 | 4 |
| Section polyglotte . . . | — | — | — | — | — | — | 15 | 10 | 11 | 20 | 26 | 9 |
| Meunerie . . . . . | — | — | — | — | — | 3 | 4 | 4 | 2 | — | — | — |
| TOTAUX. . . . | 2 | 7 | 7 | 7 | 7 | 14 | 24 | 22 | 20 | 27 | 34 | 16 |

L'école était installée autrefois dans les mêmes locaux que l'académie des beaux-arts; les salles dont on y disposait étaient insuffisantes. Cet état de choses a été modifié; les classes ont été améliorées et sont actuellement bien aménagées.

La collection de modèles et instruments est très importante et entretenue avec un soin minutieux; l'école possède notamment une splendide série de marbres.

La bibliothèque est bien composée et parfaitement installée.

En résumé, l'école industrielle de Louvain est prospère et continue à rendre à l'industrie et aux travailleurs des services signalés.

### École industrielle de Marchienne-au-Pont.

L'école industrielle de Marchienne-au-Pont a été fondée, en 1873, par la commune, avec le concours de la province et du Gouvernement. L'institution, telle qu'elle existait à cette époque, avait surtout en vue de former les élèves aux cours spéciaux de l'école industrielle de Charleroi.

Elle a été complètement réorganisée en 1889, et le nouveau règlement organique, abrogeant celui de 1873, a été approuvé par arrêté ministériel du 17 décembre 1889. L'organisation actuelle de l'école répond aux besoins des travailleurs de ce centre industriel important, en leur donnant l'instruction nécessaire pour devenir des ouvriers habiles, des auxiliaires capables et des employés instruits.

L'établissement a pris une extension nouvelle, en 1886, par suite de la suppression de l'école industrielle de Monceau-sur-Sambre, commune voisine de Marchienne, qui ne disposait que d'un local défectueux et de faibles ressources pécuniaires.

Jusqu'en 1886, le personnel enseignant comptait 5 professeurs donnant 7 cours. Aujourd'hui, le corps professoral se compose du directeur et de 11 professeurs; ils remplissent leur mission avec zèle et dévouement et enseignent 22 branches différentes. Plusieurs d'entre eux sont des ingénieurs chefs de service d'établissements importants; les professeurs se réunissent annuellement en conseil de perfectionnement à l'effet de discuter les intérêts de l'institution.

Une commission administrative de sept membres, nommés :

trois par la commune, deux par la députation permanente et deux par le Ministre compétent, exerce une haute surveillance sur l'école et a toujours accordé à la direction son bienveillant appui. Cette commission est parvenue par des circulaires, où elle expose les avantages de l'enseignement technique, à intéresser à la prospérité de l'établissement les industriels et tous ceux qui s'occupent de l'avenir de la classe laborieuse. Les directeurs d'usine engagent donc leurs sous-ordres à suivre assidûment les cours; ils récompensent ceux qui s'y distinguent par leur application, protègent les élèves diplômés et tâchent de leur accorder des positions rémunératrices.

Les études sont divisées en trois années; les deux premières sont communes à tous les élèves et les préparent, par des cours généraux, à suivre avec fruit les leçons spéciales de la troisième année.

Les matières enseignées sont les suivantes :

Cours généraux : arithmétique, algèbre, géométrie, géométrie descriptive, physique, trigonométrie, arpentage, hygiène, économie industrielle, dessin à main levée, dessin de projections, croquis côtés et dessin industriel.

Cours spéciaux préparant aux diplômes de capacité :

1re section : mécanique, physique industrielle, machines à vapeur, conduite et chauffage;

2e section : métallurgie et chimie industrielle ;

3e section : constructions civiles et industrielles ;

4e section : exploitation des mines;

5e section : sciences commerciales;

6e section : traçage, dessin et résistance des matériaux.

Il y a encore des cours spéciaux facultatifs de flamand et d'allemand.

L'école est partagée en deux divisions :

*a*. Celle de la semaine, dont les cours se donnent tous les soirs, de 7 1/2 à 9 1/2 heures, et qui est spécialement destinée aux jeunes gens de la commune;

*b*. Celle du dimanche, dont les cours ont lieu de 9 heures à midi, et qui s'adresse aux élèves étrangers ou trop occupés pendant la semaine.

L'année scolaire commence le 1er octobre et finit le 31 juillet ; elle est donc plus longue que dans la plupart des écoles.

L'enseignement théorique repose sur la méthode intuitive; les exercices pratiques et les expériences sont multipliés autant que

possible et des visites d'usines complètent avantageusement les leçons.

Le dessin est donné actuellement d'une manière plus pratique qu'avant la réorganisation de l'école; les élèves s'exercent aux croquis côtés d'après modèle et exécutent un grand nombre d'applications utiles : évaluation de volumes, projets, devis, etc.

L'introduction du minerval date de 1895 et a eu une heureuse influence sur la fréquentation des classes. La rétribution annuelle est de 3 francs pour les jeunes gens de la commune et de 5 francs pour les étrangers

Les divers cours ont été fréquentés, en 1895-96, par 352 élèves; le tableau suivant indique clairement les progrès réalisés depuis 1884 :

| | 1884-85 | 1885-86 | 1886-87 | 1887-88 | 1888-89 | 1889-90 | 1890-91 | 1891-92 | 1892-93 | 1893-94 | 1894-95 | 1895-96 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Nombre d'élèves . . . . | 107 | 92 | 256 | 307 | 379 | 419 | 465 | 429 | 356 | 339 | 358 | 352 |
| Nombre d'ouvriers compris dans ces chiffres. | 25 | 21 | 140 | 172 | 234 | 248 | 318 | 310 | 238 | 207 | 235 | 220 |
| Nombre de professeurs . | 5 | 5 | 7 | 9 | 10 | 10 | 11 | 11 | 12 | 12 | 12 | 12 |
| Nombre de cours. . . . | 7 | 7 | 16 | 16 | 17 | 17 | 18 | 18 | 18 | 18 | 19 | 22 |
| Nombre de diplômes . . | 2 | 0 | 6 | 19 | 23 | 26 | 41 | 43 | 40 | 29 | 30 | 30 |

Le total des diplômes de capacité délivrés annuellement a diminué depuis 1893, par le fait qu'on a supprimé les diplômes de mathématiques, de langues modernes, d'hygiène et d'économie sociale, qui n'étaient pas justifiés.

L'assiduité des élèves est bonne, en général ; il y a lieu d'observer cependant qu'ils n'arrivent pas assez régulièrement à l'heure et que la fréquentation peut encore beaucoup gagner, surtout pendant la saison d'été.

Des prix, dus en partie à la générosité des industriels, sont distribués chaque année aux meilleurs élèves.

L'école se sert, pour les cours scientifiques, des bâtiments affectés à l'enseignement primaire; ces locaux sont insuffisants et nuisent ainsi au développement de l'institution; il faudrait notamment un cabinet de physique et de chimie.

Les leçons de dessin se donnent dans une salle servant exclusivement à l'école industrielle et répondant bien à sa destination.

Les collections relatives au cours de dessin, de métallurgie et de mécanique sont judicieusement choisies; quant à celles destinées aux leçons de physique et de chimie, elles laissent encore beaucoup à désirer. Ce point a une importance capitale pour les écoles industrielles où l'enseignement par la vue joue un rôle à peu près aussi grand que l'enseignement explicatif.

La bibliothèque renferme près de 800 ouvrages, parmi lesquels un bon nombre que les élèves et professeurs peuvent consulter avec fruit.

En résumé, la situation générale de l'école industrielle de Marchienne-au-Pont s'est beaucoup améliorée depuis la réorganisation de 1889; elle rend de très sérieux services à la classe ouvrière et il n'est pas douteux que sa situation sera encore plus florissante lorsqu'elle sera pourvue de locaux complets et que son matériel aura reçu l'extension nécessaire.

### École industrielle de Morlanwelz.

L'école industrielle de Morlanwelz est placée, par son organisation, sa population scolaire, son magnifique outillage, l'excellence de son enseignement et son personnel modèle, au premier rang des institutions similaires du pays ; nous avons donc cru intéressant d'en donner ici une étude complète.

## § 1. — *Historique.*

*École de dessin.* — En 1866, sous les auspices de M. Léon Warocqué, administrateur délégué des charbonnages de Mariemont et de Bascoup et bourgmestre de Morlanwelz, une école de dessin fut installée sous les combles de l'ancienne école primaire des garçons, place du Préau, à Morlanwelz. Les leçons y étaient données les dimanches, de 9 heures à midi, par un ingénieur de Couillet, M. Philippe Holm. Le mobilier de cette école rudimentaire était des plus sommaire : quelques planches à dessiner placées sur des tréteaux, une armoire pour serrer les dessins qui servaient de modèles aux élèves, et c'était tout. Ce mobilier avait été fourni par la Société de Mariemont. La rétribution était de cinquante centimes par leçon, que l'on versait entre les mains de M. Holm. Il y avait, à l'origine, assez bien d'élèves ; mais bientôt leur nombre, au lieu de s'accroître, alla en diminuant. C'est que le dessin seul ne suffisait pas ; il fallait l'appuyer par d'autres connaissances, que l'on n'enseignait alors qu'à l' « École des porions et contremaîtres de Charleroi » ; plusieurs jeunes gens abandonnèrent les leçons de M. Holm pour se rendre à cette institution, où le Centre envoyait un nombre d'élèves de plus en plus grand.

M. Arthur Warocqué, qui avait remplacé son frère Léon, proposa au Conseil communal de Morlanwelz de fonder une école industrielle; cette proposition fut votée à l'unanimité dans la séance du 26 mai 1871.

Un arrêté du 17 octobre suivant ratifiait la délibération du Conseil communal et le règlement organique était approuvé le lendemain par M. Kervyn de Lettenhove, ministre de l'Intérieur.

Dans sa séance du 11 août 1871, le Conseil communal avait désigné les trois membres qu'il avait à nommer pour la commission administrative ; celle-ci fut complétée par un arrêté ministériel du 3 novembre suivant, nommant les deux membres délégués par le Gouvernement.

L'arrêté ministériel du 3 novembre ratifiait la nomination des premiers professeurs ainsi que celle du secrétaire-trésorier.

Les premières leçons furent données dans le local de l'ancienne école de dessin; mais bientôt, en présence de l'augmentation du nombre des élèves, il fallut occuper les classes même de l'école primaire, où l'on ne tarda pas à se trouver encore à l'étroit. M. Warocqué avait prévu cette situation. Il venait de faire con-

struire l'école des garçons, dont l'étage avait été aménagé pour recevoir la nouvelle institution ; celle-ci s'y installa en 1873.

Entretemps, le corps enseignant se complétait aussi. Les cours du dimanche étaient organisés en 1873, et les premiers examens pour les cours de la semaine avaient lieu en 1874.

Les premiers examens de dessinateurs-mécaniciens (quatrième et cinquième année des cours de semaine) avaient lieu en 1876. L'année suivante, les premiers brevets pour les cours du dimanche étaient décernés à la section des mineurs ; la section des chauffeurs-mécaniciens, inaugurée en 1879, délivrait ses premiers diplômes en 1881.

Les cours suivants furent successivement créés : des cours d'hygiène et d'économie industrielle, en 1878 ; un cours de commerce, en 1882 ; un cours de dessin industriel à main levée, en 1883 ; enfin, un cours de constructions civiles, en 1887.

L'école se développait donc ; le nombre des élèves avait augmenté considérablement et toutes les classes des écoles primaires étaient envahies. Les élèves s'y trouvaient gênés, mal à l'aise sur des bancs trop petits, et il devenait de plus en plus nécessaire de chercher d'autres locaux.

En 1880, M. Arthur Warocqué se disposait à parfaire son œuvre en dotant l'école industrielle de locaux convenables, où elle serait chez elle. La mort vint l'empêcher de réaliser ce généreux projet. Mais M. Warocqué avait des collaborateurs zélés et dévoués, et sa famille avait à cœur de compléter une institution qui lui était chère. Le projet fut donc repris, et, le 8 octobre 1888, avait lieu l'inauguration du splendide bâtiment que l'école occupe encore aujourd'hui.

Une médaille a été frappée à cette occasion et une plaque commérative, placée à l'entrée de l'édifice, rappelle la généreuse intervention de la famille Warocqué.

On avait compté largement, et cependant on fut bientôt forcé de demander l'hospitalité aux écoles des filles, où tout une aile fut occupée par les cours du dimanche. Les élèves s'y trouvaient mal installés. Heureusement on avait prévu l'extension ; de nouvelles salles furent construites au second étage, et on put les occuper en 1894.

En 1892, le cours de dessin industriel à main levée et de traçage a été transformé en cours de technologie des ateliers ; en 1893, a été fondé le cours d'électricité industrielle, lequel est venu parfaire l'organisation.

Le règlement organique de cet établissement a été modifié par arrêté ministériel du 23 février 1881; il devra être revisé à nouveau et mis en rapport avec les modifications qui ont été introduites depuis 1881 dans le régime de cette école industrielle.

Jusqu'en 1892, le subside de l'État était supporté par le Département de l'industrie et par celui des beaux-arts, et l'école portait le nom d'« école de dessin et d'industrie ». Il n'a pas été possible d'organiser dans un centre aussi industriel que celui de Morlanwelz le cours de dessin artistique, et, il y a quatre ans, le Département de l'industrie reprenait l'entièreté du subside à sa charge exclusive et donnait à l'institution le nom d'« école industrielle ».

### § 2. — *Commission administrative.*

La première commission se composait de cinq membres; c'étaient : MM. Arthur Warocqué, président; Clément Delbèque; Eugène Cambier; Lucien Guinotte; Valère Mabille.

Le secrétaire était M. Jules Hubinont.

Les trois premiers étaient désignés par le Conseil communal et les deux derniers par le Ministre.

Le nombre des membres fut porté à six en 1881; ils sont nommés, deux par le Ministre, deux par la Députation permanente et deux par le Conseil communal. Le gouverneur et le bourgmestre peuventprésider les réunions.

La commission actuelle, au dévouement de laquelle il est juste de rendre hommage, est composée de la manière suivante :

Président : M. Warocqué, Georges, membre de la Chambre des Représentants, bourgmestre.

Membres : MM. Guinotte, Lucien, administrateur directeur général des Sociétés charbonnières de Mariemont et de Bascoup; Dufossez, Eugène, industriel à Morlanwelz; Moyaux, Léon, directeur-gérant des Usines et fonderies de Baume et Marpent; Paternotte, Gustave, ingénieur, brasseur à Morlanwelz; Peny, Edmond, ingénieur, secrétaire général des Sociétés charbonnières de Mariemont et de Bascoup; Van der Elst, Lié, ingénieur, ancien directeur de charbonnages.

Secrétaire-trésorier : M. Hubinont, Olivier, secrétaire communal.

Cette commission est renouvelée par moitié tous les deux ans et

ce renouvellement a lieu de manière à faire sortir chaque fois un membre nommé par le Conseil communal, un membre nommé par la Députation permanente et un membre nommé par le Gouvernement.

### § 3. — *Matières enseignées.*

L'apprenti ne peut acquérir dans les ateliers et les chantiers que le maniement des outils, il y apprendra bien les ficelles du métier, les tours de main relatifs à sa profession ; mais il n'arrivera à connaître les principes scientifiques qui doivent le guider dans son travail qu'en suivant des cours spéciaux de l'école industrielle.

La connaissance de ces principes lui est nécessaire pour éviter la routine dans laquelle l'enserrerait son ignorance. Elle lui permet d'analyser les opérations de son état pour les perfectionner d'une façon raisonnée et arriver à une production meilleure et plus économique.

Armé de connaissances scientifiques et techniques, l'apprenti comprend mieux ce qui se passe autour de lui ; il s'y intéresse et prend insensiblement l'habitude d'étudier et de raisonner tout ce qu'il voit ; son intelligence se développe et son esprit d'observation s'aiguise de plus en plus.

Les jeunes gens ainsi préparés ne peuvent être que des travailleurs d'élite ; leur situation est assurée ; ils sont recherchés par tous les industriels et beaucoup d'entre eux se créent des positions enviables, soit comme ouvriers, soit comme chefs d'ateliers.

L'école industrielle doit donner à ses élèves les connaissances qui leur sont nécessaires pour l'exercice intelligent de leur profession. Mais, s'il faut des travailleurs instruits, il est utile aussi d'avoir des employés capables connaissant l'industrie dont ils doivent s'occuper. Ces auxiliaires indispensables de l'ingénieur ne peuvent être formés que par l'école industrielle, où ils doivent trouver les leçons nécessaires à cette fin.

L'organisation actuelle de l'école de Morlanwelz paraît répondre pleinement à cette double condition.

Le règlement organique primitif indiquait deux années d'études, comprenant les mathématiques élémentaires dans leur application à l'industrie, les notions de physique appliquée et de mécanique, l'exploitation des mines, la métallurgie, le dessin linéaire et le dessin appliqué à l'industrie.

Cette organisation des cours n'a pas été observée. On s'est aperçu

immédiatement que le nombre d'années d'études était insuffisant, et le règlement organique indique trois années pour les *cours du dimanche* et cinq pour ceux *de la semaine*. Chacune de ces divisions forme un ensemble distinct, permettant aux élèves d'obtenir une instruction complète.

*Cours du dimanche.* — Les deux premières années, communes à tous les élèves, comprennent les cours d'arithmétique, de géométrie pratique et de dessin industriel. Ces connaissances sont exigées pour entrer en troisième année, laquelle se divise en cinq sections :

1° Section des mineurs : Les élèves y étudient l'exploitation des mines, le lever des plans de mines et le dessin de pièces et appareils qui concernent l'art du mineur;

2° Section des chauffeurs-mécaniciens : Les cours sont bisannuels. On y voit d'abord les notions de physique et de mécanique qui sont nécessaires pour aborder l'étude des chaudières et des machines à vapeur; on étudie ensuite la conduite et l'entretien des chaudières et des machines, et le dessin des organes qui les composent;

3° Section des constructions civiles : Cette section comprend l'étude des matériaux qui entrent dans les bâtiments, leur emploi, le tracé des constructions simples et des éléments qui les composent et l'entretien des constructions;

4° Section de technologie des ateliers : Comme pour le 2°, les cours sont bisannuels. Ils comprennent les notions de physique et de mécanique nécessaires à l'étude des métaux, les outils et machines-outils, le montage et l'entretien des machines et constructions métalliques. Le dessin porte sur les outils, les machines-outils et leurs organes.

Les cours d'économie industrielle et d'hygiène sont obligatoires pour ces quatre sections.

5° Section d'électricité industrielle : Ce cours étudie les principes de l'électricité industrielle, les appareils de mesures usuels, la production de l'électricité, l'utilisation des courants et des appareils industriels que les élèves dessinent complets ou par éléments. Pour être admis à ce cours, il faut posséder un diplôme comprenant la physique et la mécanique.

Ces cours s'adressent surtout aux ouvriers qui ne sont pas libres le soir ou qui habitent à une trop grande distance de l'école. Ils ont pour but de donner à ces élèves les connaissances nécessaires

à l'exercice intelligent de leur métier et de former des porions, surveillants, chefs machinistes, etc. Il n'y a que trois heures de leçons par semaine, on comprend que, dans ces conditions, les cours ne peuvent être très développés et que la spécialisation s'impose.

Les cours du dimanche se donnent le matin, de 7 1/4 à 10 1/4 heures, en été et, de 8 1/4 à 11 1/4 heures, en hiver.

*Cours de la semaine.* — Les cours de la semaine comprennent cinq années d'études et se divisent en deux sections :

1° Section des dessinateurs : Les cours se donnent en trois ans; ils comportent l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie élémentaire, la géométrie appliquée (complément d'algèbre, trigonométrie rectiligne, arpentage, nivellement, courbes usuelles), la géométrie descriptive, le commerce, l'économie industrielle, l'hygiène et le dessin appliqué à l'industrie.

2° Section des conducteurs-mécaniciens : La quatrième et la cinquième année sont consacrées à cette section pour laquelle le diplôme de dessinateur est exigé. On y donne la physique élémentaire (pesanteur, chaleur, lumière, électricité), la physique appliquée au chauffage et aux chaudières à vapeur, la chimie élémentaire, la mécanique, la résistance des matériaux, les constructions métalliques, la technologie des ateliers, les chaudières et les machines à vapeur, le dessin des chaudières, machines et constructions métalliques.

Les cours ont lieu les mardis, mercredis, vendredis et samedis, de 7 1/4 à 9 1/2 heures du soir.

Les cours de la semaine sont beaucoup plus complets et plus importants que ceux du dimanche. Ils s'adressent aux jeunes gens qui ont plus de loisirs et qui désirent faire des études approfondies, pour devenir contremaîtres, chefs d'ateliers, dessinateurs, etc. Ils constituent un degré plus élevé; aussi les meilleurs élèves du dimanche cherchent-ils à suivre les leçons de la semaine, et l'on en voit qui font les plus grands efforts pour obtenir les diplômes de dessinateur et de conducteur-mécanicien.

Par contre, presque tous les élèves qui ont terminé les cours de la semaine complètent leurs connaissances en suivant le dimanche les leçons des spécialités qui ne sont pas données pendant la semaine.

### § 4. — *Durée des cours.*

L'année scolaire commence vers le 1er octobre et la durée des

cours est de quarante semaines complètes, tous congés déduits. Les congés extraordinaires sont pour ainsi dire inconnus, et on peut dire que jamais les élèves ne doivent se retirer sans avoir entendu les leçons. Les cours comprennent donc par année 120 heures de leçons pour les élèves du dimanche et 360 pour ceux de la semaine.

§ 5. — *Matériel.*

*Locaux.* — Les locaux sont vastes, bien aérés, bien chauffés et pratiquement aménagés. L'éclairage au gaz donne tout ce que l'on peut désirer. Les dégagements sont faciles, toutes les classes débouchant dans de larges vestibules.

*Mobilier.* — Le mobilier est adapté à sa destination. Les bancs sont fort commodes et les tables à dessiner sont bien combinées.

De vastes armoires vitrées renferment les appareils et les collections, qui sont ainsi exposés constamment à la vue des élèves; ceux-ci peuvent donc les examiner et les étudier avant ou après la leçon.

*Collections.* — Dans les premières années, les appareils scientifiques faisaient complètement défaut, et, en 1883, on n'en comptait que quelques-uns. Aujourd'hui, la liste en est longue et forme un catalogue spécial dont chaque professeur possède un exemplaire.

Les modèles industriels sont relativement en moins grand nombre que les appareils scientifiques; l'école possède cependant les modèles essentiels. D'ailleurs, rien n'est négligé pour compléter ces collections.

Le classement des objets qui entrent dans les collections est fait par catégories correspondant aux cours. Il y a quarante-quatre catégories, renfermant plus de 2,100 numéros. Ce nombre s'accroît chaque année.

Les professeurs font leurs emprunts au moyen de bons; il suffit qu'ils indiquent sur un bulletin spécial la lettre de la catégorie et le numéro de l'objet. Ce bulletin est remis au directeur, et les instruments se trouvent sur la table du cours au jour désigné sur le bulletin. Celui-ci est retourné au directeur avec les observations des professeurs qui indiquent éventuellement les objets qu'ils proposent d'acheter.

En 1895-96, il a été fait 119 bulletins, désignant 607 appareils.

*Musée.* — Le musée est le complément indispensable d'une

école technique. La direction voudrait former un musée de tous les produits industriels intéressant la région que dessert l'école.

Elle a donc fait un appel aux industriels qui pourraient l'aider à le former; plusieurs d'entre eux ont déjà remis des produits, échantillons, spécimens de diverses sortes, voire même des appareils industriels en réduction ou hors d'usage. Beaucoup de ces objets auraient été jetés à mitraille et détruits, alors qu'ici ils peuvent rendre de grands services aux élèves.

Les frais de ce musée sont donc réduits ainsi au minimum et la mesure est bonne à préconiser pour d'autres écoles.

### § 6. — *Bibliothèque.*

*Création.* — Pendant la première période, de 1871 à 1880, il n'y avait pas de bibliothèque; il y avait seulement quelques ouvrages que détenaient les professeurs. Ce moyen d'action était trop important, trop puissant pour qu'on le négligeât, et une bibliothèque à l'usage des élèves fut ouverte en 1880.

*Importance.* — Depuis cette époque, la bibliothèque a grandement prospéré. De 370 numéros qu'elle renfermait en 1884, elle est arrivée aujourd'hui à 1,412. La plupart des ouvrages concernent les cours professés à l'école et ils sont, en grand nombre, à la portée de l'ouvrier.

De nombreuses brochures, catalogues, etc.. ont été remis par les industriels.

*Emprunts.* — En 1880-81, 98 prêts ont été faits. Ce nombre est arrivé à 997, en 1895-96.

Sont admis à emprunter des ouvrages, les professeurs, élèves et anciens élèves. La direction voudrait que ces derniers fussent plus assidus à se servir des livres qui sont à leur disposition, et elle espère aussi voir utiliser les services de la bibliothèque par les personnes étrangères à l'école, qui désirent étudier : il suffit que l'emprunteur soit honorablement connu pour obtenir des livres.

Des catalogues sont imprimés et mis en vente. Les suppléments sont affichés dans l'école.

### § 7. — *Professeurs.*

L'école industrielle de Morlanwelz possède un corps professoral d'élite, comprenant des ingénieurs distingués et des professeurs de grand talent; elle a surtout en M. Auguste Godeaux le modèle accompli du directeur d'école industrielle; c'est lui qui a été l'âme

de toutes les améliorations apportées à l'organisation de l'établissement, c'est à son dévouement éclairé que doivent être attribués les progrès si rapides de cette institution.

Les professeurs sont recrutés parmi le personnel des établissements industriels de la localité et des environs. On exige d'eux la connaissance approfondie des branches qu'ils doivent enseigner, des connaissances suffisantes en industrie et de la bonne volonté pour combler les lacunes qui leur seraient signalées.

Le temps consacré aux leçons étant fort restreint dans une école industrielle, on exige des professeurs une ponctualité absolue ; ils doivent commencer leurs leçons à l'heure indiquée et éviter toute perte de temps. Les appareils et les expériences doivent être préparés avant la leçon, en réclamant au besoin le concours des élèves.

Les absences des professeurs ne sont autorisées que dans les cas de force majeure. Lorsque pareille circonstance se présente, les professeurs doivent prendre spontanément toutes les mesures nécessaires pour réduire le moins possible l'efficacité des leçons, et en référer ensuite au directeur.

Il faut noter que toute absence d'un professeur entraîne forcément une perte de temps pour les élèves, et que cette perte doit être évitée autant que possible.

Les professeurs doivent consigner dans des carnets spéciaux les absences, rappels à l'ordre, punitions quelconques, les points attribués aux interrogations, aux devoirs, cahiers et dessins, etc.

Chaque professeur dresse, à la fin de l'année, un rapport qu'il remet au directeur. Ce rapport doit indiquer les modifications à faire aux programmes et au matériel, les acquisitions d'appareils ou de modèles proposées, la marche générale des cours, les méthodes d'enseignement, les améliorations à apporter aux cours, etc.

Des instructions détaillées et fort complètes sont, du reste, remises aux professeurs ; elles ont été rédigées par le directeur actuel de l'école et révèlent un esprit pratique peu commun. Ces instructions, qui ont paru en annexe au rapport de M. Langlois sur les écoles industrielles du Hainaut, en 1894, sont mises en vente. Les élèves peuvent donc en avoir connaissance.

Les professeurs se réunissent en assemblée pour examiner les questions qui concernent la généralité des cours ou seulement quelques-uns d'entre eux. Chaque année, le rapport du directeur leur est soumis en assemblée générale et discuté avant d'être envoyé aux autorités.

Il y a deux catégories de professeurs : les professeurs effectifs et les professeurs suppléants. Ces derniers ne sont appelés que lorsqu'ils doivent se tenir au courant des cours pour lesquels ils sont désignés et prêter au besoin leur concours pour la préparation des appareils et des expériences.

En 1872, il y avait 5 professeurs, y compris le directeur; il y a actuellement 17 professeurs effectifs et 6 suppléants donnant 35 cours distincts.

### § 8. — *Élèves.*

*Admission.* — L'âge d'admission est de 14 ans. Les élèves qui ont terminé leurs études primaires sont admis, sans distinction d'âge, sur présentation d'une pièce justificative. Le minimum de connaissances exigé pour être admis comprend l'orthographe et les quatre opérations fondamentales de l'arithmétique.

Depuis 1886, les jeunes filles sont admises à tous les cours.

On admet également des élèves libres; ils sont fort peu nombreux.

*Droit d'inscription.* — En 1887, on a établi un droit d'inscription de 2 francs pour les élèves de Morlanwelz et de 4 francs pour les étrangers. Ce droit a été majoré de 50 p. c. en 1893, de sorte que les étrangers paient aujourd'hui 6 francs pour être admis et les jeunes gens de la commune 3 francs.

C'est là une mesure excellente et une garantie précieuse pour la stabilité de la population, comme nous le verrons au paragraphe suivant.

Les ouvriers des Sociétés charbonnières de Mariemont et de Bascoup sont assimilés aux habitants de Morlanwelz pour le droit d'admission, à cause de l'intervention généreuse de ces sociétés dans tout ce qui concerne l'école.

*Obligations des élèves.* — Les élèves doivent se pourvoir, à leurs frais, de toutes les fournitures dont ils ont besoin. Rien n'est donné gratuitement, conformément au proverbe anglais d'après lequel ce qui ne coûte pas d'effort, n'a pas de valeur. C'est là un principe excellent, que l'on devrait appliquer plus souvent. On s'efforce de réduire le prix des objets et surtout des reproductions de cours.

Une ponctualité rigoureuse est exigée des élèves, qui doivent entrer en classe cinq minutes au moins avant l'appel.

Les absences non justifiées, les rappels à l'ordre et les punitions

sont signalés aux parents par cartes spéciales, de couleurs différentes. En 1895-96, il leur a été adressé 845 cartes d'absence et 30 cartes de renvoi de la leçon.

Les élèves doivent se soumettre aux règlements et suivre les instructions que leur donnent les professeurs. On cherche à leur inspirer l'amour de l'étude et du travail, l'esprit d'ordre et d'observation, éléments indispensables de bonne conduite et de succès dans la vie.

La discipline et l'application sont très-bonnes; il règne dans toute l'école un ordre parfait; rarement la direction doit intervenir et quelques conseils ou recommandations suffisent généralement pour ramener les récalcitrants dans la bonne voie.

Quant au goût de l'étude, on peut juger du résultat obtenu par le grand nombre d'élèves vétérans qui suivent les cours; beaucoup de ces élèves ne cessent de suivre les leçons que lorsqu'ils ont obtenu les diplômes de toutes les spécialités, ou lorsqu'ils se trouvent dans l'impossibilité de continuer.

Parmi ces élèves, se rencontrent les sujets d'élite qui parviennent plus tard, grâce à l'instruction qu'ils ont acquise, à occuper des positions souvent élevées dans l'industrie.

## § 9. — *Population.*

*Importance.* — Quelques mois après l'ouverture des cours, en 1871, il y avait une cinquantaine d'élèves; ce nombre s'élevait à 150 à la fin de l'année scolaire, en août 1872, et à 200 à la fin de l'année scolaire 1875-1876. En 1892-1893, le total des inscriptions était de 708 élèves; en 1895-1896, il était de 647, dont 6 jeunes filles. Il y a eu une réduction à la suite de la majoration du droit d'inscription en 1893.

Les élèves arrivent dès les premiers jours de l'année scolaire; il y a cependant des retardataires, et on a toujours quelques inscriptions nouvelles jusqu'à Pâques.

Ces nombreux élèves viennent surtout des communes avoisinantes et notamment de Morlanwelz, Chapelle, Carnières, La Hestre, Bellecourt, Haine-Saint-Pierre, Haine-Saint-Paul, Fayt, Trazegnies, Godarville, Mont-Sainte-Aldegonde, Seneffe, Manage, Leval, Ressaix, Anderlues, Gouy, Grand-Reng, Bois-d'Haine, Piéton, Péronnes, Espinois, etc., soit en tout une trentaine de communes.

*Répartition des élèves.* — Les élèves sont naturellement très nombreux dans les premières années. C'est ainsi qu'il y a quatre

sections de première année et trois de deuxième année pour le dimanche. On profite de cette division pour classer les élèves suivant l'âge et les capacités.

Les années supérieures se peuplent de plus en plus, surtout aux cours du dimanche, où le nombre d'élèves est souvent fort grand, même trop grand. Quant aux spécialités, on ne peut pas dire que les élèves aient une préférence bien marquée; ils prennent tout naturellement celle de leur métier d'abord, mais ils se font inscrire plus tard successivement à toutes les autres.

*Professions.* — En 1895-96, la population s'est répartie comme suit :

| | | |
|---|---|---|
| Ouvriers. . . . . | environ | 70 p. c. |
| Eçoliers . . . . . | id. | 16 p. c. |
| Employés . . . . . | id. | 9 p. c. |
| Sans profession . . . | id. | 5 p. c. |

Le nombre des écoliers et des employés reste sensiblement le même depuis les premières années; toute l'augmentation porte sur le nombre des ouvriers. Cette constatation est fort rassurante; elle montre que le goût de l'instruction se répand dans les classes laborieuses, qui comprennent mieux tout le bien qu'elles peuvent retirer de l'instruction acquise à l'école industrielle.

*Age des élèves.* — Les 647 élèves inscrits en 1895-1896 peuvent être classés de la façon suivante :

| | | |
|---|---|---|
| 10 p. c | au-dessous de | 14 ans; |
| 28 » | de 14 à | 16 ans; |
| 42 » | de 16 à | 20 ans; |
| 20 » | au-dessus de | 20 ans. |

Le nombre des élèves âgés de moins de 14 ans tend à décroître, tandis que celui des élèves plus âgés a une tendance à augmenter.

*Défections pendant l'année.* — Avant l'imposition du droit d'inscription, on avait toujours au moins 40 p. c. de radiations à la fin de l'année. Le droit perçu en 1887 a réduit ce déchet à environ 18 p. c., chiffre qui restait stationnaire; la majoration de droit établie en 1893 l'a réduit à environ 15 p. c., chiffre qu'on peut considérer très-probablement comme un minimum.

## § 10. — *Enseignement.*

*Esprit de l'enseignement.* — L'enseignement qui s'adresse à l'ouvrier ne doit pas être le même que l'enseignement donné dans les écoles ordinaires.

Dans les écoles industrielles, le temps est strictement limité et tout doit concourir à obtenir la clarté et la précision. L'enseignement doit y être pratique. Il ne s'agit pas ici de cette pratique routinière, formée de procédés que l'on confie à la mémoire de l'élève, mais de la pratique raisonnée, appuyée sur des principes scientifiques. C'est à l'intelligence de l'élève qu'il faut s'adresser, en lui montrant les applications de chaque principe, de chaque règle, et en l'amenant à chercher lui-même les cas où il pourra s'en servir.

Le professeur doit se souvenir à chaque instant qu'il s'adresse à des ouvriers, que son langage doit être simple et sobre d'expressions recherchées. Les mots techniques, les expressions nouvelles pour l'élève doivent être expliqués et bien définis par des exemples

Les interrogations ne pourraient être trop nombreuses ; c'est le meilleur moyen de s'assurer que l'élève a compris ; et le professeur apprécie ainsi exactement la mesure de l'efficacité de son enseignement.

Il faut habituer l'élève à raisonner ses réponses. Des devoirs à domicile, pas trop difficiles mais bien choisis, forcent l'élève à chercher, exercent son initiative. Les sujets doivent être puisés dans les industries locales et dans tout ce qui intéresse l'élève, celui-ci est amené par là même à voir autour de lui, à observer, à comparer et à acquérir ainsi des connaissances dont il apprécie l'utilité.

Aux élèves de la semaine, on peut donner des démonstrations assez complètes. Pour les cours du dimanche, le temps fait absolument défaut et l'on doit se borner à des explications et à des exemples. L'analyse des applications que l'élève peut voir dans les ateliers ou ailleurs, imposée comme devoir à domicile, est un excellent moyen que l'on ne peut trop recommander.

*Dessin.* — Le dessin est d'une telle importance dans l'industrie que l'attention des professeurs doit être portée spécialement sur cette branche.

Autant que possible, il faut placer l'élève dans les conditions où il se trouve à l'atelier. Le dessin doit être industriel et toutes les parties inutiles d'un dessin, qui ne visent qu'à faire des images, doivent être proscrites.

Les travaux de copie sont absolument bannis de l'enseignement; les élèves travaillent d'après les tracés que le professeur

fait au tableau pour la partie théorique et d'après les modèles pour l'application.

Aussitôt que le croquis d'un modèle est pris, la pièce doit être soustraite à la vue de l'élève, qui ne pourra la revoir que pour examiner les erreurs qu'il aurait pu faire.

On ne demande aux élèves du dimanche que des croquis à main levée, qui sont suffisants dans la pratique des métiers ; l'exactitude des tracés n'est exigée que pour les épures.

Il en est autrement pour les élèves de la semaine. Ceux-ci doivent exécuter les croquis à main levée et reproduire ensuite exactement à l'échelle voulue les pièces ou appareils à dessiner.

Nous entendons par cours de dessin, non seulement le tracé des figures et la reproduction des pièces, mais encore et surtout l'explication méthodique de la composition des pièces et de leur fabrication. Cela ne veut pas dire qu'il faut empiéter sur les cours spéciaux. Les explications doivent être simples, suffisantes pour que l'élève comprenne ce qu'il fait et s'aperçoive qu'il y a autre chose à voir que des lignes; l'élève ne doit pas faire un trait sans en comprendre l'utilité.

Le professeur fait autant que possible dessiner ses élèves d'après la profession qu'ils exercent. Ce principe est sutout applicable dans les cours spéciaux.

*Programmes.* — Des programmes bien conçus, enchaînant les matières d'une façon méthodique, sont indispensables pour obtenir un bon enseignement. Ils doivent servir de guide au professeur, non seulement au point de vue des matières à enseigner, mais encore au point de vue de l'esprit des cours et de l'interprétation qu'il faut leur donner. C'est ce que la direction s'efforce d'obtenir en rédigeant ces programmes.

*Manuels.* — Les élèves des écoles industrielles doivent avoir un manuel pour chaque cours qu'ils suivent. Ils ne sont pas capables de prendre des notes, qui seraient souvent incomplètes ou erronées. La dictée ne peut être admise; ce serait perdre un temps précieux que l'on doit employer en interrogations et applications. Tous les efforts de la direction tendent à la réalisation de ce programme dont la mise en pratique exige beaucoup d'attention : il est difficile de former des manuels à la fois concis et complets et, en outre, cette méthode ne laisse pas de nécessiter d'assez fortes ressources.

*Excursions.* — Les excursions font partie de tout enseignement.

Elles sont fortement recommandées aux professeurs et aux élèves et on engage ces derniers à ne perdre aucune occasion de voir les appareils, machines et procédés décrits dans les cours. Les principaux établissements de la région sont visités chaque année par les élèves, sous la conduite des professeurs.

*Passage d'une année à la suivante.* — Aucun élève n'est admis à passer dans un cours supérieur, s'il n'a obtenu au moins la moitié des points dans les dernières compositions.

Les professeurs sont invités à être sévères à cet égard. Leur responsabilité est complète à ce sujet : ils suivent leurs auditeurs d'une année à l'autre dans les cours généraux et ne peuvent rejeter sur un collègue l'insuffisance de préparation des jeunes gens qu'ils envoient dans les cours spéciaux.

### § 11. — *Travaux des élèves.*

Les élèves tiennent des cahiers de cours, d'applications et de croquis. Ils ont, en outre, à faire les tracés et dessins concernant les cours qu'ils suivent, et à remettre des rapports sur les excursions qu'ils font seuls ou avec leurs professeurs.

Chaque année, quelques modèles sont construits par les élèves. Le cours d'exploitation des mines en a fourni de fort intéressants qui peuvent servir à l'enseignement de cette spécialité. C'est un exemple à recommander.

Ces travaux sont exposés, lors de la distribution des prix, dans les locaux de l'école.

Les professeurs ont remis à la direction, pendant l'année 1895-96, près de 3,000 plans et tracés, dont la majeure partie (environ 2,500) ont été exposés. Il y a en outre :

Plus de 500 cahiers d'applications;
Plus de 230 cahiers de dessin;
Près de 180 cahiers de croquis;
Et près de 100 modèles divers.

### § 12. — *Moyens d'encouragement.*

Les moyens d'encouragement dont on dispose sont de divers ordres :

1° Les examens de passage d'une année à la suivante;

2° Les diplômes de capacité délivrés à la suite d'un examen public;

3° Les prix. Il y a deux ans la distribution des prix a été profondément modifiée. Au lieu de décerner des prix à tous les élèves qui réunissent le nombre de points voulu, on n'en remet plus qu'à ceux qui obtiennent le certificat de capacité. Cette manière de procéder permet de récompenser convenablement les jeunes gens qui persévèrent jusqu'au bout. Elle a produit de bons effets;

4° Les bourses de voyage. Les élèves, qui obtiennent au moins la distinction aux examens de sortie, reçoivent une bourse de voyage. En l'acceptant, ils s'engagent à remettre un rapport sur leur excursion, en ce qui concerne les cours qu'ils ont suivis.

Les prix et les bourses sont supportés par l'école et par les subventions spéciales des industriels, dont le généreux concours s'accentue chaque année. Leur exemple mérite d'être signalé.

Les sociétés charbonnières de Mariemont et de Bascoup allouent, en outre, une prime à tous ceux de leurs agents qui emportent le certificat de capacité.

5° Mais les encouragements les plus précieux sont ceux que reçoivent les élèves dans l'industrie, où ils sont généralement bien accueillis et même recherchés. La direction reçoit souvent des demandes d'agents pour le pays et pour l'étranger.

### § 13. — *Résultats obtenus.*

*Certificats de capacité.* — Les premiers examens de sortie ont eu lieu en 1874. Treize élèves obtenaient alors le certificat de capacité; parmi eux figurait notamment M. Auguste Godeaux, aujourd'hui directeur de l'école.

Les examens ont lieu devant un jury composé d'ingénieurs et d'industriels étrangers à l'école. Les professeurs sont adjoints aux examinateurs comme secrétaires, mais ils ne peuvent intervenir dans les examens que sur la demande formelle qui leur en est faite par le jury.

Les questions posées portent sur toutes les branches de la section, à la volonté des examinateurs. Ceux-ci interrogent surtout sur les applications des cours spéciaux; c'est la meilleure façon de voir si un élève a bien compris ces cours, et du reste, dans la pratique, l'élève n'aura pas à s'occuper d'autre chose que d'appliquer les connaissances acquises à l'école industrielle.

Le nombre des certificats délivrés à ce jour est de 832, répartis entre 492 élèves. En classant les certificats par spécialité, on trouve :

Cours de la semaine :

| | |
|---|---|
| Section des dessinateurs depuis 1874 | 194 |
| — conducteurs-mécaniciens (1876) | 94 |
| Cours du dimanche : | |
| Section des mineurs (1877) | 164 |
| — chauffeurs-mécaniciens (1881) | 205 |
| — constructions civiles (1888) | 98 |
| — de technologie des ateliers (1893) | 50 |
| — d'électricité industrielle (1894) | 27 |
| TOTAL | 832 |

Ces certificats se répartissent par année comme suit :

| Années | Certificats | Années | Certificats | Années | Certificats |
|---|---|---|---|---|---|
| 1874 | 13 | 1882 | 18 | 1890 | 65 |
| 1875 | 11 | 1883 | 28 | 1891 | 65 |
| 1876 | 11 | 1884 | 25 | 1892 | 68 |
| 1877 | 18 | 1885 | 25 | 1893 | 79 |
| 1878 | 12 | 1886 | 29 | 1894 | 85 |
| 1879 | 16 | 1887 | 25 | 1895 | 59 |
| 1880 | 14 | 1888 | 34 | 1896 | 50 |
| 1881 | 30 | 1889 | 51 | | |

On constate que le nombre des certificats diminue depuis deux ans : les examens sont plus sèvères et les études plus difficiles ; en effet, la cote minimum a été relevée de 51 à 61 points p. c. depuis cette année. En outre, les élèves des sections de chauffage et conduite des machines et de technologie des ateliers, ont une année d'études de plus à faire avant de pouvoir aspirer à obtenir le diplôme ; en conséquence, si les certificats ont diminué en nombre, leur valeur réelle a augmenté, et c'est là le point important.

En classant les 492 élèves diplômés par communes, on arrive aux chiffres suivants :

| | |
|---|---|
| Morlanwelz | 110 |
| Chapelle | 107 |
| Carnières | 60 |
| La Hestre | 60 |
| Haine-Saint-Pierre | 30 |
| Bellecourt | 27 |
| Fayt | 17 |

| | |
|---|---|
| Trazegnies | 14 |
| Haine-Saint-Paul | 11 |
| Godarville | 9 |
| Gouy | 9 |
| Manage | 7 |
| Ressaix | 5 |
| Seneffe | 5 |
| La Louvière | 3 |
| Anderlues | 2 |
| Bois-d'Haine | 2 |

Communes n'ayant qu'un certificat : 14.

Les chiffres suivants indiquent : 1° la profession qu'exerçaient, lors de leur entrée à l'école, les 492 élèves qui en sont sortis diplômés, et 2° la situation que ces anciens élèves occupent aujourd'hui.

| Professions des élèves. | En entrant à l'école. | Aujourd'hui. |
|---|---|---|
| — | — | — |
| Ecoliers | 165 | 5 |
| Journaliers | 14 | 4 |
| Mineurs | 126 | 46 |
| Ouvriers d'ateliers | 91 | 80 |
| Ouvriers du bâtiment | 15 | 20 |
| Chauffeurs, machinistes | 14 | 28 |
| Professions diverses | 33 | 28 |
| Surveillants | 4 | 18 |
| Porions | 2 | 56 |
| Chefs-porions, conducteurs de travaux | — | 6 |
| Chefs-machinistes | — | 4 |
| Employés | 23 | 121 |
| Chefs-d'ateliers, dessinateurs, architectes | 5 | 63 |
| Ingénieurs et chefs d'industrie | — | 13 |

Ces chiffres sont éloquents; ils montrent combien l'école industrielle de Morlanwelz a servi l'industrie en lui fournissant des ouvriers et des employés capables et instruits; ils révèlent aussi combien d'anciens élèves de l'école sont parvenus à des positions

relativement élevées grâce aux études qu'ils ont pu faire dans cette excellente institution.

*Résultats de l'année scolaire 1895-1896.*

| | Elèves. |
|---|---|
| Nombre total des inscriptions. . . . . | 647 |
| Nombre total des élèves à la fin de l'année | 549 |
| Nombre des élèves qui passent d'une année à la suivante. . . . . | 262 |
| Nombre des élèves qui se sont présentés pour obtenir le certificat de capacité. . | 99 |
| Nombre d'élèves admis à l'examen oral. . | 62 |
| Nombre de certificats obtenus. . . . . | 50 |
| Nombre de prix offerts par les industriels. | 15 |
| Nombre de bourses offertes par les industriels . . . . . | 15 |
| Nombre de bourses offertes par l'école. . | 4 |
| Nombre total de bourses de voyage . . . | 19 |

*Placement des élèves.* — La faveur, dont jouissent les élèves auprès des industriels de la région, est la meilleure preuve des services qu'ils rendent dans l'industrie. Beaucoup de jeunes gens parviennent à de belles situations et la plupart de ceux qui ont obtenu un certificat sont casés convenablement.

Les anciens élèves ont fourni une bonne part du corps professoral actuel au sein duquel ils continuent à se distinguer.

*Participation aux expositions.* — Les récompenses que l'école a obtenues aux diverses expositions, montrent les progrès successifs qu'elle a faits. En 1874, elle fut représentée à l'exposition nationale des beaux-arts à Bruxelles, organisée dans les Halles centrales. Elle n'y avait envoyé que des dessins.

En 1876, à l'exposition d'hygiène et de sauvetage, elle obtenait la médaille d'argent de deuxième classe.

A l'exposition internationale d'Anvers, en 1885, elle exposa des dessins, cahiers, cours, programmes, etc., qui lui valurent un diplôme de médaille d'argent.

L'exposition de Paris, en 1889, devait affirmer la supériorité de l'école industrielle de Morlanwelz; elle y exposait son organisa-

tion complète, les travaux de ses élèves et obtenait un diplôme de médaille d'or et un diplôme de médaille d'argent, tout en participant en même temps à l'exposition générale des écoles industrielles et professionnelles de Belgique, à laquelle était décerné un diplôme de grand prix.

Enfin, l'école industrielle de Morlanwelz obtenait, dans les mêmes conditions qu'à Paris, un diplôme d'honneur à l'exposition d'Anvers de 1894 et participait également au diplôme de grand prix attribué à l'exposition collective de l'enseignement industriel et professionnel belge.

### § 14. — *Association des anciens élèves.*

Les anciens élèves diplômés se sont constitués en association le 15 juillet 1885. Leur but est de se réunir pour étudier ensemble les questions techniques qui concernent leur profession; la société organise de fréquentes conférences ainsi que des excursions dans les établissements industriels et aux expositions.

La prospérité de cette association n'a fait que croître depuis sa fondation; elle compte aujourd'hui 180 membres, parmi lesquels on voit figurer les représentants de l'autorité ainsi que la plupart des professeurs et des industriels de la région.

### § 15. — *Budget.*

Les ressources dont dispose l'école proviennent des subsides de l'Etat, de la province et de la commune, des droits d'inscription des élèves et de recettes diverses.

Le budget de 1872 s'élevait, en recettes, à la somme de 10,250 francs, dont 4,000 francs de recettes extraordinaires et 6,250 francs de recettes ordinaires. Les recettes extraordinaires provenaient d'un subside de 1,500 francs alloué par l'Etat, et d'une somme de 2,500 francs versée par la commune. Les recettes ordinaires se décomposent comme suit :

| | |
|---|---|
| Subside de l'Etat . . . . . Fr. | 1,300 |
| Subside de la province . . . . . | 1,300 |
| Subside de la commune. . . . . | 1,300 |
| Subside de la Société de Mariemont. . | 2,350 |
| TOTAL. . . Fr. | 6,250 |

Le dernier budget, celui de 1896, se compose de :

| | | |
|---|---|---|
| Recettes extraordinaires. . . . . Fr. | | 1,187.87 |
| Recettes ordinaires : | | |
| Allocation de l'Etat. . . . Fr. | 6,317.00 | |
| » de la province . . . | 4,451.13 | |
| » de la commune. . . | 5,000.00 | |
| Divers . . . . . | 3,850.00 | |
| | | 19,618.13 |
| TOTAL. . Fr. | | 20,806.00 |

*Intervention des communes voisines.* — Les communes de Chapelle et de La Hestre ont alloué jadis, pendant quelques années, la première 200 francs, la seconde 100 francs par an. Mais elles ont supprimé depuis longtemps leurs subsides.

*Intervention des industriels.* — Les industriels interviennent par des dons en argent pour la distribution des prix. Ces dons augmentent chaque année et figurent dans les recettes diverses.

*Droit d'inscription.* — Ce droit constitue une forte part des recettes diverses. Il faut y ajouter le produit de la vente aux élèves, des cours, catalogues et instructions. L'école recouvre ainsi partiellement les avances qu'elle doit faire pour l'impression de ces publications.

### § 16. — *Vingt-cinquième anniversaire.*

L'école industrielle de Morlanwelz a été créée le 26 mai 1871, elle a fêté cette année le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation. La commission administrative a désiré célébrer dignement cette solennité; elle a voulu que tous les élèves diplômés fussent conviés à cette fête de famille et s'y rencontrassent avec ceux qui s'occupent ou se sont occupés de l'institution : la commission administrative, les professeurs, les examinateurs, les industriels et les autorités.

Le Gouvernement s'est fait représenter à ces fêtes pour témoigner ainsi tout l'intérêt qu'il porte à cet établissement ainsi qu'à l'enseignement industriel en général.

### § 17. — *Conclusions.*

Dans ce qui précède nous avons cherché à exposer l'organisation de l'école industrielle de Morlanwelz et à faire voir les résultats qu'elle a obtenus. Nous croyons avoir démontré qu'elle répond

aux besoins des industries locales et qu'elle leur fournit les auxiliaires dont elles ont besoin.

Rechercher les moyens de former des ouvriers de premier ordre et relever ainsi le niveau et l'importance des industries belges, est assurément une œuvre de la plus haute importance qui mérite tous les encouragements des pouvoirs publics.

Puisse l'exemple des succès obtenus à Morlanwelz inspirer de nouvelles initiatives, que le Gouvernement ne demande qu'à seconder.

### École industrielle de Namur.

La création de l'école industrielle de Namur remonte à l'année 1861 ; l'Etat lui accorda son concours financier à partir de 1862 et, à dater de 1864, elle fut subsidiée définitivement par les trois pouvoirs : la commune, la province et l'État.

Le premier règlement organique date du 21 septembre 1864 ; l'école ayant été réorganisée en 1870, un nouveau règlement a été approuvé par arrêté ministériel du 30 juillet 1870.

Ce règlement, modifié ensuite par des ajoutes relatives à la composition de la commission administrative et à l'époque des examens, est encore actuellement en vigueur.

La situation générale de l'école est bonne; les divers cours donnent des résultats sérieux, spécialement le cours de dessin de machines qui mérite d'être signalé ; l'assiduité des élèves est satisfaisante, mais pourrait encore s'améliorer dans les années préparatoires.

Le personnel est d'un dévouement parfait. Les professeurs sont au nombre de seize y compris le directeur et un préparateur.

L'administration et la haute surveillance appartiennent à une commission administrative qui prend à cœur les intérêts de l'établissement; elle est composée du bourgmestre ou de l'échevin qui le remplace, président, et de six membres dont deux nommés par le conseil communal, deux par la Députation permanente et deux par l'État.

L'enseignement comprend deux sections; la première, appelée section préparatoire, est divisée en deux années d'études; la seconde, qui est la section industrielle proprement dite, comporte trois années. Les branches enseignées dans chacune de ces sections se répartissent de la manière suivante :

*Section préparatoire :* Français, arithmétique, dessin à main libre et dessin de projections;

*Section industrielle :* 1re année : Français, géométrie élémentaire et ses applications, arithmétique, notions d'algèbre et équations du premier degré, comptabilité et dessin industriel;

2e année : Physique, mécanique, hygiène et dessin industriel;

3e année : Mécanique, chimie, économie industrielle, constructions, arpentage, nivellement et dessin industriel.

Il existe, en outre, un cours spécial de géométrie descriptive avec applications à la coupe des pierres et à la charpente, ainsi qu'un cours libre d'électricité, dû à l'initiative de l'association des anciens élèves de l'école industrielle; ce dernier cours est généralement suivi par un grand nombre de jeunes gens, qui interviennent dans la rétribution du professeur.

Les cours commencent chaque année vers le 1er octobre et finissent le 15 juin; ils sont entièrement gratuits. Les leçons se donnent tous les soirs pendant la semaine de 7 1/2 à 9 1/2 heures; seul le cours de coupe des pierres a lieu le dimanche matin, en vue d'en permettre la fréquentation par les ouvriers des communes voisines. L'institution est donc spécialement une école du soir et diffère en cela de plusieurs écoles similaires du Hainaut, où la majorité des élèves fréquentent les leçons du dimanche.

L'école compte, cette année, 367 élèves pour les cours de la semaine et 49 pour ceux dimanche, soit un total de 416 élèves; elle avait 495 élèves en 1883-1884. La population de l'école a donc diminué, mais ce résultat peut être attribué à deux causes principales :

1° La direction se montre plus sévère pour les admissions et écarte ainsi les jeunes gens incapables de suivre les cours avec fruit;

2° L'âge d'admission a été élevé de 12 à 14 ans. Cette mesure a eu pour résultat de diminuer le nombre d'élèves, mais elle a élevé le niveau intellectuel et elle peut donc également être considérée comme avantageuse.

Cette population scolaire comprend un grand nombre d'ouvriers de tous les métiers, qui viennent de plusieurs lieues à la ronde puiser à l'école, après leur travail, les connaissances techniques indispensables à l'exercice de leur profession; elle se décompose de la manière suivante :

324 ouvriers;

36 employés et jeunes gens sans profession;
36 soldats;
20 écoliers.

La ville de Namur figure généralement dans ces chiffres pour les deux tiers environ et les autres communes de la province pour un tiers.

Les inscriptions par cours, pour l'année scolaire 1895-96, ont été :

| | | |
|---|---|---|
| 1re année préparatoire | 81 | élèves. |
| 2e année préparatoire | 89 | » |
| 1re année industrielle | 112 | » |
| 2e année industrielle | 49 | » |
| 3e année industrielle | 17 | » |
| Dessin à main levée | 51 | » |
| Dessin de perspective (d'après le relief) | 34 | » |
| Dessin de machines | 37 | » |
| Dessin de construction et d'architecture | 27 | » |
| Coupe des pierres | 49 | » |

L'école accepte des élèves réguliers et des élèves libres. Les premiers doivent suivre tous les cours; on leur accorde chaque année des prix consistant en livres, instruments, etc.; à la fin de leurs études, ils reçoivent un certificat de capacité à condition de satisfaire à un examen spécial. Les élèves libres ont droit à un certificat de fréquentation s'ils ont suivi régulièrement leurs cours.

Il a été décerné deux certificats de capacité à la fin de l'année scolaire 1894-1895. Le jury n'accorde ces certificats qu'après un examen sérieux; ils ont donc de la valeur. Malheureusement, trop peu d'élèves aspirent à les obtenir et la commission administrative ferait œuvre utile en étudiant, d'accord avec le directeur, les moyens d'augmenter l'émulation des élèves à cet égard.

Les locaux de l'école industrielle ont subi plusieurs modifications heureuses; de plus, les salles de dessin ne sont plus, comme autrefois, utilisées pour l'école de musique et les classes où se trouvent les collections ne servent plus qu'aux cours de l'école. Cependant le local est encore insuffisant, et principalement la salle destinée au cours de dessin de machines.

La bibliothèque a été considérablement augmentée et renferme beaucoup d'ouvrages utiles aux élèves.

Les collections sont satisfaisantes, mais peuvent encore se compléter.

En résumé donc, l'école industrielle de Namur est une bonne institution qui continue à rendre d'excellents services à la population ouvrière.

COURS SPÉCIAL.

*Un cours de manœuvre et d'entretien des machines à vapeur* a été créé à Namur, en 1876, par la province. Il a pour but de former des ouvriers capables de conduire, chauffer et entretenir des appareils à vapeur. Les dépenses sont supportées par la province et par le Gouvernement. Les leçons se donnent sous forme de conférences par un ingénieur du chemin de fer de l'État; les auditeurs sont généralement au nombre d'une trentaine. Le professeur disposait autrefois d'une salle de l'hôtel du gouvernement provincial, mais, par suite d'une décision récente du collège échevinal, une salle de l'école industrielle a été mise à sa disposition.

Il serait avantageux de rattacher définitivement ce cours à l'école industrielle. Le professeur pourrait ainsi profiter des collections importantes de cet établissement, les élèves seraient stimulés à suivre d'autres cours industriels et il serait facile de combiner les programmes d'une manière avantageuse pour les deux institutions.

### École industrielle de Nivelles.

*(Académie de dessin et école industrielle réunies.)*

Une académie de dessin fut créée en 1818 à Nivelles; elle se modifia à diverses époques et perdit son titre d'académie, à la suite de la réorganisation de 1850, pour recevoir le nom d'école de dessin appliqué aux arts et à l'industrie. Il y fut créé, à ce moment, un cours de dessin industriel. Cette institution ne donnait pas tous les résultats pratiques désirables; le Gouvernement résolut, en 1868, de la supprimer et de la remplacer par une école industrielle et académie de dessin réunies, dont un arrêté ministériel du 22 mai 1872 a approuvé le règlement organique.

Le rapport général de 1884 sur l'enseignement industriel et professionnel signale que l'école de Nivelles a peu de succès au point de vue de l'enseignement et qu'à part le dessin, les leçons théoriques n'ont presque pas d'auditeurs; il annonce une nouvelle

réorganisation déclarée indispensable. Celle-ci, approuvée le 22 octobre 1889 par le conseil communal, a été établie immédiatement, mais n'est pas parvenue à modifier entièrement la situation défectueuse existante. Les errements du passé ont peu à peu repris le dessus et l'école se trouve encore aujourd'hui dans les mêmes conditions qu'autrefois : l'enseignement du dessin donne, en général, de bons résultats, mais les leçons théoriques sont peu suivies et l'élément ouvrier ne fréquente pas assez l'école.

Le Gouvernement, soucieux des intérêts de la classe laborieuse et d'acord avec l'autorité locale, compte introduire prochainement les réformes nécessaires pour remédier à cette fâcheuse situation :

1° L'horaire des cours sera modifié de façon à permettre aux ouvriers de fréquenter l'école sans perte de salaire ;

2° L'enseignement technique recevra une extension convenable tout en restant simple et pratique ;

3° Les élèves seront divisés en sections d'après leurs métiers et celles-ci comprendront chacune un ensemble de cours obligatoires pour tous les élèves de cette catégorie ;

4° L'application des élèves sera stimulée par l'établissement d'un minerval peu élevé, mais obligatoire pour tous et réparti en primes d'assiduité à la fin de l'année scolaire ;

5° Enfin, l'usage de la bibliothèque, qui n'est presque pas fréquentée par les élèves, sera facilité de toutes les manières possibles.

Le corps professoral de la section industrielle compte 8 professeurs y compris le directeur.

La commission administrative se compose de 7 membres ; trois en font partie de droit, savoir : le bourgmestre, président, l'échevin de l'instruction publique et le directeur de l'école. Deux autres membres sont choisis par le conseil communal et les deux derniers par l'État.

Les études comprennent deux années préparatoires communes à tous les élèves, après lesquelles les uns choisissent la section artistique et les autres la section industrielle proprement dite, divisée en deux années d'études. On enseigne dans la section industrielle : l'arithmétique, la géométrie, la géométrie descriptive, l'algèbre, la physique, la mécanique, les constructions et la résistance des matériaux, l'hygiène, l'économie industrielle, l'architecture et le dessin. Il est donné en outre certains cours facultatifs, à savoir : la chimie, le commerce, le modelage et la peinture. Ce dernier

enseignement se donne le dimanche matin; toutes les autres leçons ont lieu pendant la semaine de 6 à 8 heures du soir; cet horaire sera modifié sous peu ainsi qu'il est dit plus haut. L'année scolaire commence le 15 octobre et finit le 1er juin.

La section industrielle a eu, cette année, 103 élèves; ceux-ci sont reçus à l'âge de 12 ans, à condition de posséder les connaissances requises. Des concours ont lieu annuellement, à la suite desquels des récompenses sont délivrées aux auteurs des compositions primées.

Les jeunes gens de Nivelles fréquentent gratuitement l'école; les élèves étrangers à la ville, sauf ceux qui fréquentent le collège communal, payent un minerval de 2 francs par an.

Il est décerné des certificats de capacité aux élèves qui, ayant terminé leurs études, prouvent qu'ils connaissent les matières enseignées dans les cours de la division supérieure.

Les locaux sont spacieux, bien éclairés et ne laissent rien à désirer.

La bibliothèque, qui renfermait fort peu d'ouvrages utiles en 1884, a été considérablement augmentée.

En résumé, l'école industrielle de Nivelles a tout ce qu'il faut pour réussir; ses cours de dessin sont bons, mais l'enseignement technique n'a pas le succès désirable; il est à espérer que les réformes projetées permettront enfin de doter la ville d'une institution utile à son industrie.

### École industrielle d'Ostende.

La création de l'école industrielle d'Ostende date de 1867; le règlement organique a été approuvé par arrêté ministériel du 14 février de la même année. L'institution, qui portait primitivement le nom d'école professionnelle, a été réorganisée par délibération du conseil communal en date du 6 mars 1888; elle a reçu depuis lors le nom d'école industrielle, et le nouveau règlement organique a été approuvé par arrêté ministériel du 14 novembre suivant. Cette réorganisation, déjà annoncée au rapport général de 1884 sur l'enseignement industriel, était nécessaire depuis longtemps; les élèves ne pouvaient, dans les conditions anciennes, retirer de l'enseignement scientifique tous les fruits désirables et cela pour divers motifs :

1° On ne se montrait pas assez sévère pour les admissions et on recevait ainsi des jeunes gens qui, n'étant pas suffisamment préparés, désertaient rapidement les cours oraux qu'ils étaient incapables de comprendre;

2° L'élément ouvrier n'était pas suffisamment représenté à l'école;

3° La disposition et l'aménagement de la salle de dessin à main levée laissaient à désirer;

4° Certains cours utiles à tous n'existaient pas ou n'étaient pas obligatoires.

Le conseil communal, la commission administrative de l'école et la direction, ayant reconnu l'utilité des réformes préconisées par le Gouvernement, ont mis tout en œuvre pour en introduire l'application, et, grâce au zèle intelligent du directeur, la réorganisation s'est opérée en peu de temps et a eu pour effet d'élever le niveau des études et de perfectionner l'enseignement.

Le corps professoral se compose de quatorze professeurs, y compris le directeur; ils se dévouent à la prospérité de l'école.

L'administration et la haute surveillance sont confiées à une commission administrative composée de six membres, nommés par la commune, la province et l'État. Cette commission est renouvelée par moitié tous les trois ans, de manière à faire sortir en même temps un membre nommé par chacun des trois pouvoirs.

L'école est divisée en cours préparatoires et en cours d'application. Les cours préparatoires comprennent deux années d'études communes à tous les élèves, quelle que soit la spécialité à laquelle ils se destinent. Le cours d'application est seul divisé en quatre sections, savoir :

1° La section des élèves architectes;

2° La section des élèves mécaniciens;

3° La section des élèves constructeurs de navires;

4° La section du dessin d'ornement.

La durée des études spéciales dans chacune de ces sections est de trois années. Certains cours sont communs à tous les élèves des différentes sections; d'autres, au contraire, ne s'enseignent qu'aux élèves de certaines catégories. Les études comprennent : l'arithmétique, la géométrie, la géométrie descriptive, théorique et appliquée, les éléments de physique, de mécanique, de constructions civiles, mécaniques et navales, l'économie industrielle, l'hygiène, le dessin à main levée, le dessin linéaire appliqué aux

machines, le dessin d'ornement, le dessin architectural et le dessin appliqué aux constructions navales.

Les leçons se donnent pendant la semaine, du 1er octobre au 31 mars, de 6 1/2 à 8 1/2 heures du soir; généralement la première heure est consacrée à un cours oral, et la deuxième heure à une leçon de dessin. Les cours d'hygiène, d'économie industrielle et de physique, divisés en deux années d'études, sont donnés aux élèves réunis des deux divisions supérieures.

Il a été créé, depuis l'année dernière, un cours de peinture imitation bois, marbre et décoration; il se donne le dimanche matin. Ce cours, préconisé depuis longtemps, répondait à un besoin réel et est appelé à avoir le plus grand succès à Ostende. Toutes les leçons sont gratuites.

L'enseignement du dessin se fait pratiquement et ne peut manquer de donner de bons résultats; certains cours théoriques sont irréprochables, d'autres sont susceptibles d'améliorations.

L'école a eu cette année 152 élèves, comprenant 97 ouvriers et 55 écoliers et employés; elle comptait 150 élèves en 1884. Cette population se répartit de la manière suivante : 142 élèves ne fréquentent que les cours de la semaine, 10 ceux du dimanche et 6 les leçons de la semaine et du dimanche. Pour être admis dans le cours inférieur, les élèves doivent être âgés de 12 ans au moins, savoir lire et écrire couramment en flamand ou en français et connaître les quatre premières règles de l'arithmétique. L'assiduité est satisfaisante jusqu'à la fin de février; mais, à partir de ce moment, les désertions deviennent plus nombreuses. La conduite des élèves ne laisse rien à désirer.

Des prix sont distribués chaque année aux écoliers les plus méritants.

Il est délivré des certificats de capacité aux élèves qui subissent un examen à la fin de leurs études; mais un trop petit nombre de jeunes gens cherchent à obtenir ces certificats, et il serait désirable que la commission administrative tâchât de faire mieux apprécier l'avantage d'un diplôme.

Les locaux, le mobilier et les collections sont convenables; ils suffisent aux besoins actuels et s'améliorent insensiblement.

La bibliothèque renferme déjà bon nombre d'ouvrages utiles à l'ouvrier; les élèves semblent cependant ne pas encore comprendre suffisamment l'avantage de la lecture.

En résumé, la situation générale de l'école industrielle d'Os-

tende s'est notablement améliorée depuis sa réorganisation; elle est encore susceptible de quelques perfectionnements, mais elle rend, dès à présent, d'utiles services.

### École industrielle de Pâturages.

La fondation de l'école industrielle de Pâturages a été autorisée par arrêté royal du 30 septembre 1868. Cette institution ne répondait pas assez aux besoins locaux; elle a été réorganisée en 1879 et le règlement organique a été approuvé par arrêté ministériel du 20 octobre de la même année.

Actuellement, grâce au zèle et au dévouement du directeur et des professeurs, cette école jouit d'une situation prospère.

Le corps professoral comprend sept membres. Une commission, présidée par le bourgmestre, est chargée de la haute surveillance de l'établissement.

Le cours d'exploitation des mines peut être signalé comme étant donné d'une manière parfaite; les élèves y font d'excellents cahiers, qui ne peuvent manquer de leur être utiles pour l'avenir, et leur instruction est avantageusement complétée par l'étude du nivellement et du lever de plans à fond de mine.

La tenue et l'attention des élèves pendant les leçons, ainsi que la discipline, méritent aussi une mention spéciale. L'assiduité ne laisse rien à désirer, en hiver; mais, pendant le trimestre d'été, elle pourrait s'améliorer, surtout pour les ouvriers de métier.

L'école comprend une section de cours du soir et une section du dimanche; les leçons commencent en octobre et cessent à la fin de juillet; elles se donnent en semaine de 7 à 9 heures du soir et le dimanche, de 7 1/2 à 11 1/2 heures du matin. Depuis 1886, les cours du soir sont divisés en quatre années d'études au lieu de trois; cette modification a été introduite en vue de dédoubler les cours d'exploitation des mines et de mécanique et de leur donner les développements nécessaires. Ce dédoublement a produit d'heureux résultats : le programme étant moins chargé, les élèves s'assimilent mieux les matières.

Les deux premières années d'études sont obligatoires pour tous les élèves; pendant la troisième et la quatrième année, les ouvriers de chaque profession sont divisés en sections spéciales et suivent une série de cours en rapport avec leur métier.

Les cours du dimanche s'adressent surtout aux jeunes gens habitant des localités éloignées ou à ceux que leur travail empêche de fréquenter les cours de la semaine; ils sont divisés en trois années d'études : la première, commune à tous les élèves, et les deux dernières spécialisées comme pour les cours de la semaine. Un certain nombre de jeunes gens suivent les leçons des deux sections.

L'enseignement comprend : le français, l'arithmétique, la géométrie pratique, les notions de physique et de chimie générale, la mécanique industrielle, la conduite, l'entretien et le chauffage des machines à vapeur, l'exploitation des mines, le nivellement et le lever de plans de mines, les notions d'économie industrielle, la comptabilité commerciale et industrielle, le dessin élémentaire et le dessin industriel appliqué.

Les leçons des années préparatoires doivent conserver ici un caractère assez élémentaire, à cause du peu d'instruction première de la plupart des auditeurs. Les études théoriques cependant sont pratiquement organisées et surtout dirigées en vue de former des mécaniciens, des mineurs, des dessinateurs et des comptables. Les cours de dessin sont bien gradués et produisent de bons résultats.

La population de l'école s'élevait, en 1884-85, à 172 élèves; elle comporte cette année 266 inscriptions se divisant de la manière suivante :

| | | |
|---|---|---|
| 1° Cours de la semaine. . . . . | 57 | élèves; |
| 2° Cours du dimanche. . . . . | 106 | » |
| 3° Cours de la semaine et du dimanche. . | 103 | » |
| Soit ensemble. . . | 266 | » |

Il y a donc un progrès assez notable depuis 1884. Cette population comporte 138 jeunes gens de Pâturages et 128 de communes voisines; elle est formée presqu'exclusivement d'ouvriers, à savoir : 94 mineurs, 61 menuisiers, serruriers, modeleurs, etc., 62 ajusteurs et mécaniciens et 49 employés ou jeunes gens sans profession.

Les élèves sont reçus à l'âge de 14 ans, après avoir satisfait à un examen sur la lecture, l'écriture et les quatre opérations fondamentales. Tous les cours sont gratuits pour les habitants de la commune; les élèves des autres localités payent un minerval maximum de 10 francs par an.

On distribue annuellement aux élèves les plus méritants, des livres utiles et des instruments de mathématiques. Ceux d'entre-

eux qui, après avoir achevé leurs études, présentent avec succès un examen sur l'ensemble des cours de la spécialité qu'ils ont suivie, reçoivent un certificat de capacité. Il a été décerné en 1895 vingt-quatre diplômes au lieu de huit en 1885.

Les leçons se donnent dans une aile de l'école moyenne; ces locaux conviennent bien à leur destination.

Les collections et modèles d'enseignement sont peu importants, mais suffisent aux besoins actuels de l'école.

La bibliothèque comprend près de quatre cents ouvrages et s'enrichit encore annuellement; les élèves en profitent largement.

En résumé, l'école industrielle de Pâturages continue à jouir de la faveur de la population ouvrière à qui elle rend des services signalés.

### École industrielle de Saint-Ghislain.

Un arrêté royal du 30 septembre 1868 a autorisé la création de l'école industrielle de Saint-Ghislain; le règlement organique a reçu l'approbation ministérielle le 1er octobre de la même année et a été modifié par arrêté du 8 novembre 1879.

Les écoles industrielles de Saint-Ghislain et de Pâturages sont deux institutions à programme et à organisation à peu près semblables : elles sont situées dans la même région, ont été créées en même temps et obtiennent un succès identique parmi la classe ouvrière. Cette vogue se justifie amplement par les belles positions qu'occupent dans l'industrie plusieurs anciens élèves de ces écoles.

Le corps professoral comprend sept membres, outre le directeur; ils rivalisent tous de zèle et d'activité et c'est à leur constante sollicitude qu'on doit attribuer surtout la prospérité de l'établissement.

La haute surveillance est exercée par une commission administrative composée de six délégués et présidée par le bourgmestre.

Les études sont divisées en quatre années et comprennent deux sections : l'une formée de cours se donnant le soir, pendant la semaine, de 5 1/4 à 8 1/2 heures, et l'autre de leçons données le dimanche matin, de 8 heures à midi; l'année scolaire commence au mois d'octobre et se clôture fin juillet. Par suite de circonstances

spéciales, les cours de la semaine ne peuvent avoir lieu jusqu'à présent que deux fois par semaine.

L'enseignement est gratuit pour les élèves de la commune; ceux des localités voisines payent un droit d'inscription de 5 francs par an. En 1884, la commission administrative avait décidé de faire payer un minerval de 10 francs par chaque élève étranger à la ville; cette mesure ayant amené une certaine désertion de l'école, a été abandonnée. En 1893, des difficultés financières, provenant de la division en deux années des cours de mécanique et d'exploitation ainsi que de la diminution momentanée des subsides de la province, ont fait faire un nouvel essai d'établissement de minerval. Celui-ci a été porté à 5 francs et certaines communes prennent ce payement à leur charge. L'introduction de cette mesure ne soulève ainsi aucune objection; elle a eu pour premier effet de chasser les paresseux; mais aujourd'hui la population de l'école est plus élevée qu'avant cette époque.

Les études sont graduées en vue de former des mécaniciens, des mineurs, des dessinateurs et des niveleurs; on leur enseigne : le français, l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la comptabilité, le dessin élémentaire et appliqué, la physique, les notions élémentaires de chimie, la mécanique, l'exploitation des mines de houille, le nivellement, le lever des plans de mines et l'économie industrielle.

Ces divers cours se donnent pratiquement; le dessin industriel est spécialement bien compris; les élèves sont, en général, bons dessinateurs et exécutent d'excellents croquis. Il serait cependant utile, pour améliorer encore le cours de nivellement créé en 1888, de compléter les exercices pratiques exécutés par les élèves à la surface du sol, par des levers de plans à fond de mine.

De même qu'à Pâturages, les cours de mécanique et d'exploitation de mines sont devenus bisannuels depuis 1889; ce dédoublement a produit d'heureux effets : le programme étant moins chargé, les élèves s'en assimilent mieux les diverses parties.

On applique plus rigoureusement, depuis quelques années, les dispositions réglementaires pour les examens d'admission et de passage; le niveau intellectuel est devenu ainsi plus uniforme et l'enseignement n'a fait qu'y gagner. La conduite des élèves est bonne, ceux-ci sont en général appliqués; ils font des devoirs à domicile et remettent au net les croquis pris en classe. Par suite

d'une décision récente du conseil communal, on admet les élèves à l'âge de 12 ans au lieu de 14, en considération de ce que les enfants de la classe ouvrière quittent l'école primaire à cet âge et pour éviter ainsi qu'ils n'oublient le peu de connaissances acquises.

L'école avait 153 élèves en 1884-85; elle en a eu cette année 331; la population a donc plus que doublé et suit une progression à peu près continue comme l'indique le tableau ci-dessous :

| | |
|---|---|
| 1884-85 | 153 |
| 1885-86 | 180 |
| 1886-87 | 204 |
| 1887-88 | 268 |
| 1888-89 | 262 |
| 1889-90 | 268 |
| 1890-91 | 254 |
| 1891-92 | 281 |
| 1892-93 | 309 |
| 1893-94 | 274 |
| 1894-95 | 327 |
| 1895-96 | 331 |

Les élèves se répartissent de la manière suivante :

| | |
|---|---|
| 1° Elèves ne fréquentant que la section du soir. | 36 |
| 2° Élèves ne fréquentant que la section du dimanche. | 53 |
| 3° Éléves fréquentant les deux sections | 242 |
| Soit un total de | 331 |

La généralité de ceux-ci habitent les commmunes voisines de Saint-Ghislain et sont en majeure partie des ouvriers de profession.

On donne annuellement des récompenses aux élèves les plus méritants : livres, instruments de mathématiques, etc. Il est délivré en outre des certificats de capacité aux jeunes gens qui, après avoir terminé leurs études, subissent avec succès un examen sur la matière de la division supérieure, y compris l'économie industrielle. Il a été décerné cette année 20 certificats de l'espèce à savoir : 8 en exploitation des mines, 6 en conduite de machines à vapeur, 4 en dessin et 2 en nivellement

Les locaux ont été améliorés depuis 1884, surtout en ce qui concerne les salles de dessin; quant aux collections, elles sont suffisantes pour le moment.

La bibliothèque compte environ 500 ouvrages et rend d'utiles services.

En résumé, l'école industrielle de Saint-Ghislain est prospère et elle consolide chaque année sa réputation.

### École industrielle et académie des beaux-arts réunies à Saint-Nicolas.

La ville de Saint-Nicolas possèdait depuis longtemps une académie des beaux-arts fréquentée par un grand nombre d'élèves.

M. Geerts, ingénieur-directeur du chemin de fer d'Anvers-Gand et membre, depuis plusieurs années, de la commission administrative de l'académie, était ému à juste titre de la crise industrielle qui menaçait de s'étendre chaque jour davantage à Saint-Nicolas.

Persuadé que la propagation de l'enseignement professionnel contribuerait à empêcher l'extension de la crise et admirablement secondé par le conseil communal et le bourgmestre, il résolut, d'accord avec le Gouvernement, d'annexer à l'académie une section industrielle.

La fabrication des tissus étant la principale industrie de Saint-Nicolas et occupant la moitié de sa population ouvrière, c'est cette spécialité qu'il fallait seconder tout d'abord. Les fondateurs ont donc commencé par créer une école de tissage, qui fut inaugurée le 10 mai 1887.

Les ressources dont on disposait étant modestes, on débuta par un cours théorique; mais il fallut bientôt y annexer l'enseignement pratique, afin de permettre aux élèves de tisser eux-mêmes les échantillons étudiés aux leçons orales. Il ne s'agit donc pas ici d'un atelier de production, dans le genre des ateliers d'apprentissage, mais l'école a pour but, comme l'institution analogue de Courtrai, de former de bons contremaîtres et de permettre aux fils de fabricants de perfectionner leur instruction technique et manuelle.

Cette tentative ayant donné de bons résultats, on résolut d'étendre l'enseignement professionnel à une autre spécialité. L'industrie du fer comptant un grand nombre d'ouvriers à Saint-Nicolas, et la mécanique étant un complément indispensable du tissage, il fut décidé d'annexer aux cours existants une section

industrielle proprement dite, organisée pour les mécaniciens. Celle-ci fut ouverte le 3 octobre 1892 et le règlement organique fut approuvé par arrêté ministériel du 21 février 1893.

L'institution ainsi complétée reçut le nom d'École industrielle et école des beaux-arts réunies ; elle fut divisée en trois sections :

1° Une section préparatoire, commune à tous les élèves ;

2° Une section des arts du dessin ;

3° Une section industrielle, comprenant :

*a*) Des cours de tissage ;

*b*) Des cours de mécanique.

*Les cours de tissage* sont divisés en deux années d'études théoriques et pratiques ; ils ont été suivis pendant le dernier exercice par 22 élèves.

La partie technique est donnée par un spécialiste distingué et comprend :

En 1re année : les notions sur les différentes fibres textiles, la description des appareils de préparation avant le tissage. Partie théorique : les armures fondamentales et dérivées ; la décomposition et l'analyse des tissus. Tissage pratique : l'étude du métier à tisser à la main et la description des principaux organes. Remettage, rentrage et montage.

En 2e année : Partie théorique : Armures façonnées, velours unis et à côtes, coupe des velours, tissus doubles, triples, superposés, fourrés, etc. Tissage pratique : Mécaniques d'armures, mécaniques Jacquard, lisage. Mise en carte et décomposition de tissus.

Les cours pratiques sont dirigés par un contremaître de fabrique, qui est parfaitement au courant de cette partie et qui surveille le travail manuel des élèves. Les leçons ont lieu tous les jours, sauf le dimanche, de 5 à 9 heures du soir ; elles commencent le 1er octobre et se terminent à la fin de juillet. Cette section est bien outillée et elle possède le matériel nécessaire, notamment un nombre suffisant de métiers de divers genres pour exécuter des travaux utiles et montrer aux élèves les perfectionnements apportés dans l'outillage pour la fabrication des tissus nouveaux.

*Les cours de mécanique* sont divisés en trois années d'études et ont été fréquentés par 27 élèves pendant l'année scolaire 1895-96. On leur enseigne le dessin de projections, le dessin industriel, l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la physique, la mécanique statique et cinématique, la technologie, le travail des métaux, les chaudières et les machines à vapeur.

Ces diverses branches sont bien exposées et les leçons sont appuyées par des exemples simples; de plus, on s'adresse à l'initiative des élèves en les obligeant à prendre des notes et à former eux-mêmes des cours. L'enseignement du dessin est basé sur l'étude des projections, et cette méthode, introduite d'accord avec l'inspection, donne d'excellents résultats.

Les cours de la section des mécaniciens commencent le 1er octobre et finissent le 31 mars; ils se donnent tous les soirs, sauf le dimanche, de 6 à 8 heures.

L'enseignement de la mécanique est donné par 4 professeurs; l'école compte donc en tout 6 professeurs, y compris le directeur.

La haute surveillance de l'établissement est confiée à une commission administrative composée de sept membres nommés, trois par l'administration communale, deux par la députation permanente et deux par l'État.

C'est sous l'habile direction de la commission administrative et grâce au dévouement du corps professoral que l'école, malgré les difficultés inhérentes à toute nouvelle institution, s'est engagée rapidement dans la voie du progrès.

L'enseignement est gratuit et la commission a même décidé de donner gratuitement les fournitures scolaires aux jeunes gens manquant de ressources suffisantes pour les acheter.

Les études des deux sections spéciales réunies ont été fréquentées avec beaucoup de zèle, pendant l'année 1895-96, par 46 élèves; la section préparatoire a compté une centaine d'élèves.

Des prix sont accordés annuellement aux meilleurs élèves. En outre, pour récompenser le zèle des jeunes gens qui se sont le plus distigués, la direction organise des voyages instructifs aux principaux établissements industriels du pays.

Des certificats de capacité sont délivrés aux élèves qui subissent avec succès un examen sur les matières enseignées dans la division supérieure.

L'école est installée dans un local situé à côté de l'Académie; ce local a été considérablement augmenté en 1888, grâce au concours financier du Gouvernement, et il suffit aux besoins actuels de l'institution.

Les collections et le matériel se complètent graduellement et ont déjà une certaine importance.

En résumé, la section industrielle annexée à l'Académie de Saint-Nicolas est de création trop récente pour avoir donné la

mesure de ce qu'elle peut produire; mais elle rend, dès à présent, des services et elle ne manquera pas de prendre une extension considérable, si son habile direction peut lui être conservée.

### École mixte de dessin et d'industrie de Schaerbeek.

La création de l''école mixte de dessin et d'industrie de Schaerbeek a été décidée en séance du conseil communal du 23 juin 1891 et les cours ont commencé le 1er octobre suivant. Le règlement organique a été approuvé par arrêté ministériel du 25 mars 1892.

La situation générale de l'établissement est satisfaisante, mais elle est encore susceptible d'amélioration. Les divers cours de dessin et leurs applications sont bien suivis et donnent de bons résultats; la plupart des leçons orales, au contraire, pourraient avoir plus de succès. Cet inconvénient semble provenir surtout de ce que l'on ne se montre pas assez sévère pour l'admission des élèves; on accepte ainsi des jeunes gens qui, n'ayant presque aucune instruction, ont de la répugnance pour tout enseignement technique et entravent la marche des études. Dans ces conditions, les cours théoriques ne peuvent donner, malgré le zèle des professeurs, tous les fruits que le conseil communal et le Gouvernement attendaient d'eux en les organisant.

Il serait donc désirable, pour la prospérité de l'école, de montrer une plus grande sévérité à cet égard; le chiffre de la population scolaire s'en trouvera peut être abaissé, mais le niveau des études y gagnera.

Le corps professoral comprend quinze membres, outre le directeur.

L'administration est confiée à une commission administrative composée du bourgmestre, président de droit, et de six membres, renouvelés par moitié tous les deux ans.

L'école est divisée en trois sections :

1° Une section préparatoire, commune à tous les élèves;

2° Une section des arts du dessin;

3° Une section industrielle.

La durée des études industrielles est de cinq années, dont deux préparatoires et trois d'application.

Les cours s'ouvrent au commencement d'octobre et finissent

vers le 30 avril ; ils se donnent pendant la semaine de 7 à 9 heures du soir. Les leçons de peinture, imitation de bois et marbres, ont lieu le dimanche matin, de 9 heures à midi, et se prolongent jusqu'à la fin de juillet.

L'enseignement comprend : l'arithmétique, la géométrie, les projections et la perspective, la géométrie descriptive, les éléments de la physique et de la mécanique, l'architecture, les constructions civiles, l'économie industrielle, l'hygiène, le dessin linéaire, le dessin industriel, le dessin d'après le relief, le modelage, la peinture décorative, la peinture d'après bois et marbres et la sculpture sur pierre.

Tous les cours sont gratuits.

Pour être admis à l'école, il faut être âgé de 12 ans au moins, savoir lire, écrire et connaître les quatre premières règles de l'arithmétique.

La population s'est élevée cette année à 204 élèves, comprenant : 142 ouvriers, 52 écoliers et 10 employés.

Les élèves sont divisés en deux catégories :

1° Les élèves réguliers, obligés de suivre tous les cours de leurs sections respectives ;

2° Les élèves libres, autorisés, pour autant qu'il reste des places disponibles, à fréquenter un ou plusieurs cours.

Des prix sont délivrés, à la fin de l'année scolaire, aux élèves qui se sont distingués par leur application.

Le règlement permet de conférer des diplômes de capacité, mais la commission administrative n'en a pas distribué jusqu'à présent.

Les collections sont déjà assez complètes pour le dessin; elles doivent encore être améliorées pour l'enseignement théorique.

En résumé, l'école mixte de dessin et d'industrie établie à Schaerbeek, est appelée, par sa situation avantageuse, à rendre de grands services à l'industrie du bâtiment; les cours de dessin ont, dès à présent, un grand succès, mais certaines leçons orales pourraient donner de meilleurs résultats.

### École industrielle de Seraing.

L'école industrielle de Seraing fut créée, en 1858, par le conseil communal et plusieurs chefs d'industrie de la localité, dans le but

d'initier les ouvriers aux connaissances nécessaires à l'exercice raisonné de leur profession. Elle fut subsidiée, dès son origine, par le Gouvernement, mais ne fut reconnue officiellement qu'après l'approbation du règlement organique par arrêté ministériel du 20 avril 1861. Ce règlement reçut, en 1867, 1878 et 1880, quelques modifications peu importantes. Enfin, l'inspection ayant constaté, en 1892, que des améliorations notables pouvaient être introduites dans le régime des études, une réorganisation complète fut décidée de commun accord avec la commission administrative et la direction de l'école. Le nouveau règlement organique fut approuvé par arrêté ministériel du 10 octobre 1892.

Cette réorganisation a produit de bons effets : elle a donné un caractère plus pratique à l'enseignement et a contribué ainsi à la prospérité de l'école.

Autrefois, les élèves réguliers qui avaient suivi tous les cours des quatre années d'études, pouvaient obtenir un diplôme général, sans indication de spécialité ; quant aux élèves libres, ils choisissaient les leçons qu'ils désiraient suivre, mais n'avaient droit à aucun diplôme. Il arrivait fréquemment ainsi que des élèves suivaient des cours pour lesquels ils n'étaient pas suffisamment préparés. Ce système était préjudiciable au progrès des études, les professeurs étaient découragés de ne pas être compris par leur auditoire et les élèves, ne pouvant suivre les leçons avec fruit, ne tardaient pas à déserter l'école.

Actuellement, les études sont divisées en deux sections : 1° une section préparatoire, qui comprend les cours généraux, obligatoires pour tous les élèves ; 2° une section spéciale, qui constitue la quatrième année et permet aux jeunes gens de se consacrer entièrement à une spécialité de leur choix : la métallurgie et la chimie industrielle ; la mécanique appliquée et le chauffage des chaudières ; les constructions civiles ; l'électricité. Les élèves qui ont suivi pendant cette dernière année tous les cours relatifs à leur spécialité, peuvent seuls obtenir le diplôme de capacité. On n'admet plus d'élèves libres, leur fréquentation irrégulière étant un mauvais exemple pour les élèves assidus.

Le personnel enseignant se compose de 18 professeurs, y compris le directeur Ils font tous preuve d'un dévouement digne d'éloges et une mention spéciale est due au directeur qui apporte dans l'accomplissement de ses fonctions toute la sollicitude possible.

L'école est administrée par une commission comprenant six membres et présidée par le bourgmestre; elle est renouvelée par moitié tous les trois ans.

Les études sont divisées en quatre anneés; les trois premières comprennent les cours généraux et la quatrième, les cours spéciaux.

L'enseignement préparatoire comprend ; le français, le dessin linéaire, le dessin d'ornement, le dessin industriel, l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie plane, la géométrie descriptive, la physique, la mécanique, la chimie, l'hygiène, l'économie industrielle et le commerce.

L'enseignement spécial comprend :

1° La chimie industrielle et la métallurgie;

2° La mécanique appliquée, la construction des machines et le chauffage des chaudières;

3° Les constructions civiles;

4° L'électricité pratique;

5° Le dessin géométrique, de croquis et d'application.

Un cours dominical de dessin est, en outre, annexé à l'école ; on y enseigne le dessin linéaire, le dessin d'ornement et le dessin industriel.

Pour renforcer les études d'application des élèves de la 4e année, on leur fait visiter des usines sous la conduite de leurs professeurs; ils peuvent ainsi suivre les opérations métallurgiques, relever eux-mêmes les diagrammes des machines en mouvement, se rendre mieux compte de la disposition de certains organes et apprendre sur place une foule de détails pratiques qu'il serait difficile d'exposer clairement au cours.

Il a été constaté autrefois que les élèves des deux premières années étaient inégalement préparés ; on y a remédié en se montrant plus sévère pour les examens d'admission et de passage.

Les divers cours oraux sont pratiques et bien organisés. Il serait désirable cependant que la chimie industrielle et la métallurgie fussent suivies par un plus grand nombre d'élèves. Il est étonnant que la population ouvrière de Seraing ne comprenne pas mieux l'utilité qu'elle pourrait retirer de ces leçons.

L'enseignement du dessin laissait à désirer il y a quelques années. Depuis lors on a établi la méthode qui a été préconisée par l'inspection et qui donne pleine satisfaction : au lieu d'images et de copies d'après estampes, les élèves font maintenant des

cahiers de dessins géométriques et de projections, basés sur la géométrie descriptive, ainsi que des croquis relevés sur des modèles. Ils arrivent ainsi en peu de temps à des résultats remarquables.

Les cours commencent le 1er octobre et finissent à la fin de juin; ils se donnent le soir de 7 à 9 heures pendant la semaine et le dimanche matin de 9 à 11 heures.

Les rétributions scolaires ont été introduites au début de l'année 1892-93. Le minerval n'est exigé que des élèves n'ayant pas leur domicile à Seraing; il est de 20 francs par an, payables au commencement de l'exercice. Le cours dominical de dessin est gratuit.

Pour être admis à l'école, il faut être âgé de 14 ans au moins et subir avec succès un examen sur le français et l'arithmétique; aux cours du dimanche, on admet les élèves à partir de 12 ans.

L'école a eu, cette année, 375 élèves, habitant en majorité Seraing. Les jeunes gens des classes inférieures laissent parfois un peu à désirer sous le rapport du travail; ceux des dernières années, au contraire, sont très assidus et appliqués; la discipline est bonne en général. Le règlement d'ordre intérieur adopté à Seraing permet d'exclure les élèves irréguliers qui échouent plusieurs fois pour le même examen; c'est une mesure utile à recommander pour certaines écoles.

Des prix sont décernés, à la fin de l'année scolaire, aux élèves qui se sont le plus distingués par leurs progrès.

L'école délivre des diplômes de capacité aux élèves des quatre spécialités mentionnées plus haut qui ont subi avec succès un examen devant un jury composé des principaux indnstriels de Seraing. Il a été décerné 33 diplômes de l'espèce à la fin de l'année 1895-96. Ces diplômes sont très appréciés.

L'école industrielle est installée dans les locaux de l'école moyenne, qui conviennent parfaitement à cet usage; il manque cependant une salle de réunion pour les professeurs.

Les salles de dessin ont été garnies de modèles mécaniques bien exécutés; les collections scientifiques suffisent aux besoins actuels de l'école, mais peuvent encore se compléter, surtout au point de vue du cours d'électricité. La bibliothèque se forme insensiblement.

En résumé, l'ecole industrielle de Seraing est en voie de progrès et répond parfaitement au but des fondateurs : elle développe

l'intelligence de l'ouvrier, elle lui donne l'instruction qu'il ne peut acquérir à l'atelier et lui procure ainsi le moyen d'améliorer sa position matérielle.

### Ecole industrielle et école de dessin de Soignies.

L'école de dessin de Soignies a été créée le 1er octobre 1852; une école industrielle y a été annexée au mois d'octobre 1859. Ces deux institutions ont été réorganisées en 1878 et le règlement organique approuvé par arrêté ministériel du 29 juin 1881. Ce règlement a été remanié par le conseil communal en 1889 et approuvé, tel qu'il est encore en vigueur actuellement, par arrêté ministériel du 14 mars 1890.

L'industrie dominante de Soignies et des environs est l'exploitation de carrières de pierres de taille, connues sous le nom de « petit granit ». La grande majorité de la population ouvrière de ce district industriel travaille dans les carrières et la plupart des élèves de l'école appartiennent a ce métier. L'enseignement qui se donne à l'école industrielle a donc été approprié à cette catégorie d'ouvriers et a surtout pour but de former de bons tailleurs de pierre et des appareilleurs instruits.

La situation générale de l'école est très satisfaisante ; les résultats obtenus témoignent d'une bonne administration et font honneur au dévouement de la commission administrative et au zèle du personnel enseignant. Le directeur, qui vient de mourir, avait organisé pratiquement l'enseignement et était parvenu à s'attirer toutes les sympathies ; sa mort constitue une perte sérieuse pour l'école.

Le corps professoral comprend 10 professeurs.

L'administration et la haute surveillance sont confiées à une commission qui témoigne le plus grand intérêt à l'école ; elle est composée de neuf membres : trois sont nommés par le conseil communal, trois par la Députation permanente et trois par le Gouvernement. Cette commission s'adjoint un secrétaire nommé par le conseil communal et qui a voix consultative.

Les cours sont divisés en trois sections :

1° Une section préparatoire, commune à tous les élèves, et qui comprend deux années d'études ;

2° Une section des arts du dessin avec leurs applications à l'industrie, divisée en trois années ;

3° Une section industrielle, comprenant également trois années d'études.

L'école donne donc à ses élèves, à leur choix, l'enseignement artistique ou l'enseignement industriel, et constitue ainsi ce qu'on est convenu d'appeler une institution mixte.

Les études comprennent : l'arithmétique, des notions de commerce, la géométrie, la géométrie descriptive, les projections et la perspective, des notions générales de physique et de mécanique, l'architecture et les constructions civiles, l'économie industrielle, l'hygiène, le dessin linéaire, le dessin d'aprés plâtre, le dessin d'après le relief, le dessin industriel, le dessin de la tête antique, l'ornement, le modelage et la mise au point, le dessin de coupe des pierres et d'architecture.

L'année scolaire commence le 1er octobre et finit le 31 mars ; les leçons se donnent tous les soirs pendant la semaine de 6 h. 25 à 8 h. 25 ; le cours d'économie industrielle, seul, se donne le dimanche de 9 à 10 heures du matin.

L'école de Soignies, par suite de la profession de ses élèves, a surtout cherché à développer l'enseignement du dessin. La méthode suivie est rationnelle, progressive et donne de bons résultats ; une mention toute spéciale est due au cours de constructions civiles et de coupe des pierres, qui est remarquable.

Le dessin d'architecture a moins de succès ; ces leçons étant intimement liées au cours de constructions civiles et les deux enseignements devant, pour bien faire, se compléter l'un l'autre, il serait préférable de confier les deux cours au même professeur.

Certaines leçons théoriques, notamment celles de mécanique et de physique, pourraient être améliorées.

La tâche du professeur d'école industrielle, qui doit exposer, en termes simples, des matiéres parfois difficiles à des intelligences peu cultivées, est certainement pénible ; mais c'est précisément à cause de cette difficulté qu'il est important de faire prendre des notes par les élèves ou de leur imposer un manuel. Ces jeunes gens devraient avoir des capacités vraiment étonnantes pour retenir les matières qu'ils se contentent d'entendre exposer par le professeur.

Depuis trois ans, les élèves de la commune payent un droit d'inscription de 2 francs et les étrangers 3 francs. L'introduction de cette mesure a eu pour premier résultat de faire diminuer le nombre des élèves, mais ce sont surtout les sujets médiocres et irréguliers qui ont quitté l'école. Les parents comprennent peu à

peu les avantages à retirer de l'enseignement industriel; la population scolaire augmente donc insensiblement et, les éléments étant plus sérieux, le niveau de l'établissement y a gagné.

Pour être admis à l'école, il faut être âgé de 12 ans au moins et avoir les connaissances nécessaires pour suivre les cours avec fruit. Le nombre d'élèves, qui était de 144 pour l'année scolaire 1884-85, a été, cette année, de 151. Cette population se divise en 121 ouvriers, presque tous tailleurs de pierre, 18 écoliers et 12 employés.

Les élèves se répartissent en deux catégories:

1° Les élèves réguliers, qui doivent suivre tous les cours et peuvent seuls participer aux concours pour l'obtention des prix et des certificats de capacité;

2° Les élèves libres, autorisés à fréquenter un ou plusieurs cours.

L'assiduité est bonne, en général, et les classes restent à peu près complètes jusqu'à la fin de l'année scolaire. Les congés semblent trop fréquents et il serait utile de les réduire, car il y a une grande différence entre des élèves d'écoles primaires et des ouvriers qui ont peu de temps à consacrer à leur instruction et qui se remettent difficilement à étudier s'ils ne sont pas soumis à un travail continu.

De nombreuses récompenses sont décernées chaque année aux élèves les plus méritants; ces prix consistent en médailles, boîtes à compas et livres utiles.

Les examens pour l'obtention des diplômes de capacité sont sérieux et portent sur les principales branches enseignées. Les élèves attachent beaucoup de prix à ces diplômes, mais, à cause de la difficulté des examens, ils ne cherchent pas assez à les obtenir. La commission, désirant conserver aux diplômes toute leur valeur, ne trouve pas utile de faciliter ces examens.

L'école a été installée pendant de longues années dans des locaux trop exigus, entravant la marche prospère de l'établissement; depuis 1892, elle est transférée dans un ancien orphelinat, où elle se trouve mieux à l'aise; le mobilier a été amélioré d'une manière très convenable; l'éclairage est bon; en un mot, le local actuel satisfait à peu près à toutes les exigences.

Les instruments et les collections sont suffisants, mais encore susceptibles d'augmentation.

La bibliothèque renferme 600 ouvrages, parmi lesquels un grand nombre de livres utiles aux élèves, qui en profitent largement.

En résumé, l'école industrielle mixte de Soignies donne des résultats très utiles. Certains points peuvent encore être légèrement améliorés, l'école rendra alors aux ouvriers et aux industriels tous les services que le Gouvernement est en droit d'attendre d'elle.

### École industrielle libre de Tamines.

L'école industrielle libre de Tamines est une institution de création récente; elle a été fondée, en octobre 1892, sur l'initiative de plusieurs chefs d'industries de la région et du directeur de l'école moyenne. Elle est subsidiée par le Gouvernement depuis 1893.

La situation tout à fait exceptionnelle de Tamines, dans une contrée très industrielle, centre d'exploitation de houille et où aboutissent plusieurs lignes de chemin de fer, semble assurer la vitalité de cette institution, qui est appelée, si elle est dirigée d'une manière pratique, à rendre de sérieux services à la nombreuse population ouvrière des environs.

Comme pour toute création nouvelle, la période d'organisation a été laborieuse; il a fallu laisser aux professeurs et aux élèves le temps de se reconnaître et de trouver le bon chemin; mais tous étaient animés des meilleures intentions et dans ces conditions le succès de l'entreprise ne pouvait faire de doute.

Le comité administratif comprend le bourgmestre, plusieurs ingénieurs chefs d'industries, ainsi que le directeur et les professeurs; tous se consacrent avec dévouement à la prospérité de l'école.

Le personnel enseignant se compose de 6 professeurs, y compris le directeur; ce nombre sera prochainement porté à 8, par suite de la création de nouveaux cours; des ingénieurs donnent l'enseignement spécial et des instituteurs diplômés sont chargés des autres leçons.

Certaines modifications à l'horaire et à la répartition des cours ont été reconnues nécessaires et le comité administratif, d'accord avec le Gouvernement, compte les introduire à bref délai. Ainsi :

1° L'enseignement comprend actuellement deux années d'études préparatoires, à la sortie desquelles l'élève choisit une spécialité : le commerce, l'exploitation des mines ou la mécanique, et consacre

une année à l'étude de cette spécialité. Ce temps semble insuffisant et il faudrait deux années dont les études seraient dirigées uniquement en vue des professions choisies par les élèves;

2° Il conviendrait aussi de donner une impulsion plus vigoureuse à l'enseignement du dessin et il serait indispensable d'instituer un cours de dessin appliqué pour les élèves des années spéciales. Ce cours pourrait comprendre l'étude des croquis cotés à main libre, d'après modèle et non d'après estampe; la mise au net de ces croquis avec instruments et sans l'aide du modèle; enfin, l'étude de projets, devis, plans et nivellements; les sujets de dessin varieraient d'ailleurs suivant les spécialités des élèves;

3° Il serait également avantageux d'organiser un cours de chimie pratique, permettant aux ouvriers des industries chimiques de la contrée de se perfectionner dans cette branche, et un cours d'économie industrielle, qui devrait être obligatoire pour tous les élèves de la 3e année d'études;

4° Enfin, il serait utile de combiner l'enseignement de manière à avoir, chaque jour, une heure de théorie et une heure de dessin; actuellement on dessine trop peu et les leçons théoriques sont trop longues; il en résulte que l'attention des élèves se relâche et l'enseignement en souffre.

L'introduction de ces diverses modifications serait de nature à exercer une influence heureuse sur le développement de l'école.

La durée des études sera donc, dans la suite, de quatre années, comprenant deux années préparatoires, communes à tous les élèves et deux années spéciales pendant lesquelles les élèves de chaque section suivront un ensemble de cours en rapport avec leur métier. L'école prépare actuellement aux deux spécialités suivantes: commerce et exploitation des mines; on compte y ajouter une section de mécaniciens et de chimistes. Il a été délivré cette année 9 diplômes de capacité.

Les leçons se donnent le soir, trois jours par semaine, du 15 octobre au 31 mars, et le dimanche matin, du 15 octobre au 31 juillet.

Tous les élèves payent un droit d'inscription de 3 francs par an.

Les études comprennent actuellement: l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la physique, l'hygiène, le commerce, le dessin, l'exploitation des mines, les chaudières, les machines à vapeur, la mécanique; en outre, elles comprendront prochainement la chimie, l'économie industrielle et le dessin professionnel.

On n'accepte que les élèves ayant terminé les études primaires; l'école a eu cette année 80 élèves, dont 48 ouvriers, 17 écoliers, 11 employés et 4 jeunes gens sans profession.

Il est délivré annuellement des prix aux jeunes gens qui ont subi avec succès les examens de fin d'année; ces prix sont dus, en partie, à la générosité des industriels qui protègent l'école.

Les locaux sont bien aménagés; ils sont communs avec l'école moyenne dirigée par les Frères de la doctrine chrétienne.

Le mobilier scolaire est bon; les collections sont insuffisantes et devront être complétées en ce qui concerne le cabinet de physique et les modèles de mécanique.

En résumé, l'école industrielle libre de Tamines répond à un besoin local; elle donne, dès à présent, des résultats sérieux, mais elle est encore susceptible de quelques améliorations.

### École industrielle de Tournai.

Une école d'arts et métiers a été créée par le conseil communal de Tournai, en 1837, et ouverte en 1841. Les pouvoirs publics et plusieurs généreux donateurs ont contribué à l'organisation et au développement de cette institution qui avait pour but le relèvement de l'instruction manuelle et technique de l'ouvrier.

Le gouvernement s'étant aperçu, en 1860, que l'établissement ne répondait plus suffisamment au but de sa création, a décidé, d'accord avec le conseil communal, de le réorganiser. Un nouveau règlement organique a été élaboré et approuvé par arrêté ministériel du 1er octobre 1860. L'institution ainsi transformée devint l'école industrielle actuelle. Celle-ci a reçu une organisation spéciale que la ville de Tournai est seule en Belgique à posséder : un certain nombre d'ateliers d'apprentissage pour le travail du fer et du bois et où l'enseignement se donne le jour, sont annexés aux cours théoriques du soir; de plus, un pensionnat, dirigé par le directeur de l'école industrielle, mais placé exclusivement sous le patronage de la ville, permet aux jeunes gens étrangers de suivre les cours théoriques et pratiques de l'établissement.

L'institution comprend donc deux sections distinctes :

L'école industrielle proprement dite et les ateliers d'apprentissage.

I. *École industrielle.* — Celle-ci permet au travailleur d'acquérir l'instruction scientifique nécessaire à l'exercice de son métier. L'enseignement est divisé en trois années d'études et a pour objet : le français, l'arithmétique, la géométrie, la mécanique, la chimie, la physique, l'emploi de la règle à calculer, l'électricité théorique et pratique, l'économie industrielle et le dessin. Les divers cours sont, en général, bien enseignés et on exerce les élèves à prendre des croquis sur les machines des ateliers.

Les leçons sont données, en hiver, de 7 à 9 heures du soir, et en été, de 6 h. 1/2 à 8 h. 1/2 du matin ; l'enseignement est gratuit et obligatoire pour tous les jeunes gens admis au pensionnat. La conduite des élèves est très satisfaisante, mais leur application, dans certaines classes, pourrait être plus soutenue. Pour être admis à l'école industrielle, il faut être âgé de 12 ans au moins, savoir lire et écrire et posséder les connaissances de l'enseignement primaire complet.

Les cours théoriques ont été fréquentés cette année par 193 élèves parmi lesquels 155 ouvriers.

Un cours pratique d'électricité a été institué le 18 mars 1895 ; il est suivi par les élèves de la 3e année d'études et est appelé, par suite des applications tous les jours plus nombreuses de cette science, à rendre d'utiles services aux ouvriers.

II. *Ateliers d'apprentissage.* — Ceux-ci ont surtout en vue de perfectionner le travail manuel du jeune ouvrier et de l'initier aux lois générales qui président aux transformations de la matière.

La commission a fait ressortir, il y a peu d'années, par voie de circulaires, les avantages de cet enseignement pour l'ouvrier et indirectement aussi pour le patron. L'organisation de ces ateliers a été une tâche laborieuse, car il fallait les munir d'un outillage parfait et les faire diriger par des hommes d'une conduite irréprochable et d'une intelligence reconnue.

Les ateliers en activité sont au nombre de six :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 1° | Un atelier | d'ajustage | fréquenté par | 42 | apprentis ; |
| 2° | » | de tournage | » | 17 | » |
| 3° | » | de menuiserie | » | 16 | » |
| 4° | » | de modelage | » | 15 | » |
| 5° | » | de serrurerie | » | 13 | » |
| 6° | » | de moulage | » | 12 | » |

Soit un total de 115 apprentis.

Il y avait, en outre, un atelier de chaudronnerie de cuivre, mais il donnait peu de résultats et a été supprimé le 31 décembre 1891. Les ateliers de serrurerie et de fonderie de cuivre ont été institués le 1er octobre 1891; ce dernier atelier n'était pas suffisamment fréquenté et il a également été supprimé le 4 mai 1895.

Le travail de chacun de ces ateliers est dirigé par un contremaître spécialiste, sous les ordres d'entrepreneurs qui, à la suite de contrats, règlent les conditions du travail et du salaire des apprentis. Un modèle de chacun de ces contrats est reproduit plus loin. Le directeur de l'école a la haute surveillance de ces ateliers. Les apprentis travaillent de 9 à 12 heures du matin et de 1 h. 1/2 à 6 heures du soir; ils ont 30 minutes de repos à 4 heures.

L'âge d'admission des élèves au pensionnat est fixé de 14 à 16 ans; toutefois, la direction peut, pour des motifs spéciaux laissés à son appréciation, autoriser l'entrée des jeunes gens âgés de 17 ans au plus.

Les leçons pratiques se donnent gratuitement; cependant les élèves qui profitent de la pension doivent payer annuellement 450 francs pour entretien, nourriture et logement.

L'école industrielle et les ateliers sont administrés par une commission composée de neuf membres, dont six sont nommés par le conseil communal et trois par la députation permanente; ces nominations sont soumises à l'approbation du ministre compétent. Le bourgmestre, ou l'échevin qui le remplace, préside les réunions lorsqu'il assiste aux séances. Cette commission s'est toujours montrée pleine de sollicitude pour les intérêts de l'école.

Le personnel enseignant est composé de neuf professeurs, y compris le directeur, et de trois contremaîtres. Ils donnent, en général, leurs leçons avec intelligence et dévouement; quant au directeur, il mérite des éloges pour la manière dont il remplit, depuis de nombreuses années, sa mission délicate.

Une distribution de prix a lieu à la fin de l'année scolaire.

L'école délivre des certificats de trois espèces :

1° Des certificats d'études théoriques, aux élèves de la 3e année d'études qui subissent avec succès l'examen prescrit sur toutes les matières techniques enseignées à l'école;

2° Des certificats d'études pratiques, aux apprentis qui

subissent avec succès un examen sur le travail d'atelier de leur spécialité;

3° Des certificats d'études théoriques et pratiques, aux jeunes gens qui subissent à la fois les deux examens avec succès.

Il a été décerné 25 certificats en 1896.

Les locaux de l'école sont vastes et parfaitement appropriés à leur destination; les collections, l'outillage, les modèles et la bibliothèque sont composés avec un soin minutieux; les appareils d'électricité doivent être complétés.

Il a été fondé en 1894 une association d'anciens élèves; cette société a obtenu un réel succès et compte près de 300 membres.

En résumé, l'école industrielle et professionnelle de Tournai possède tout ce qu'il faut pour rendre des services exceptionnels et jouit d'une situation très prospère.

*Contrat pour l'exploitation de l'atelier de serrurerie annexé à l'école industrielle de Tournai.*

Entre les soussignés, président et membres de la commission administrative de l'école industrielle de Tournai, d'une part, et M. Vandenbrouck, Henri, serrurier à Tournai, d'autre part;

A été convenu ce qui suit :

Article premier. — M. Vandenbrouck s'engage à prendre dans ses ateliers, les apprentis que la commission de la dite école désignera, et à en faire de bons ouvriers serruriers, ou tôliers ou ferronniers.

Art. 2. — Le nombre d'élèves dont il aura à s'occuper est fixé à 15.

Art. 3. — L'élève est placé dans l'atelier pendant six mois comme aspirant, et, à l'expiration de ce terme, il est admis ou refusé suivant les dispositions ou l'aptitude qu'il aura montrées. Il est prononcé sur cette admission définitive ou ce refus par M. le commissaire d'atelier, sur l'avis conforme du chef de l'atelier. M. le commissaire de l'atelier sera d'ailleurs toujours chargé de s'assurer des progrès des élèves.

Art. 4. — MM. les directeur et surveillants auront le droit de surveiller les élèves dans l'atelier, et de présenter des observations à l'entrepreneur, s'il y a lieu.

Art. 5. — L'élève n'a droit à aucun salaire pendant la première année; après quoi, le prix de la journée est fixé comme suit :

| | 1er trim. | 2e trim. | 3e trim. | 4e trim. |
|---|---|---|---|---|
| | — | — | — | — |
| 2e année . . . | 0.10 | 0.20 | 0.30 | 0.40 |
| 3e année . . . | 0.50 | 0.60 | 0.70 | 0.75 |
| 4e année . . . | 0.85 | 0.95 | 1.05 | 1.15 |
| 5e année . . . | 1.20 | 1.30 | 1 40 | 1.50 |

Art. 6. — L'état du salaire des élèves est dû à la fin du trimestre ; il est payable dans le mois suivant.

Art. 7. — La durée d'une journée de travail est de 8 heures à 8 1/2 heures, suivant les saisons.

Art. 8. — Lorsqu'un élève a fait un apprentissage dans l'une ou l'autre des professions enseignées dans les ateliers de l'école, son salaire est réglé de commun accord avec le commissaire et le chef d'atelier.

Art. 9. — L'entrepreneur surveillera, autant que possible par lui-même, et aura un bon ouvrier capable d'enseigner sous sa direction.

Les élèves auront toujours un travail approprié à leur degré de connaissance, et ils ne pourront être employés en dehors de l'atelier qu'accompagnés du chef d'atelier, et seulement pour la pose d'un travail auquel ils auront collaboré. Dans ce cas, l'entrepreneur en donnera avis préalablement à M. le directeur.

Art. 10. — L'entrepreneur fournira l'outillage et les matières premières nécessaires au travail, sans qu'il puisse réclamer aucune indemnité. Les dégradations faites aux outils, machines, etc., par suite du mauvais vouloir ou de la négligence des élèves, pourront être mises à la charge de ces élèves, et le prix de réparations retenu sur leur salaire.

Art. 11. — L'entrepreneur, pour les soins qu'il donnera aux élèves, recevra un traitement annuel basé comme suit : 500 francs pour un nombre d'élèves inférieur à 6 ; au-dessus de ce nombre il recevra une indemnité supplémentaire de 100 francs par élève, sans toutefois que la somme totale puisse dépasser 1,000 francs.

Art. 12. — L'entrepreneur s'engage à se conformer au règlement d'ordre intérieur de l'école.

Art. 13. — La présente convention aura une durée de cinq ans qui prendra cours le 1er octobre 1891 ; toutefois, la première année sera considérée comme année d'essai, au bout de laquelle les deux parties contractantes pourront résilier le présent contrat en prévenant trois mois d'avance.

Art. 14. — Si quelques contestations s'élevaient sur l'interprétation des articles du présent contrat ou de leur exécution, les parties renoncent à toutes actions ou poursuites judiciaires; elles prendront pour arbitre le collège des bourgmestre et échevins de la ville de Tournai, en s'obligeant à se conformer à sa décision.

Fait en double à Tournai, le juillet 1891.

*Contrat pour l'exploitation de l'atelier de mécanique annexé à l'école industrielle de Tournai.*

Entre les soussignés, président et membres de la commission administrative de l'école industrielle de la ville de Tournai, d'une part; et M. Auguste Larochaymond, constructeur mécanicien au dit Tournai, d'autre part;

A été convenu ce qui suit :

Art. 1er. — L'exploitation des ateliers de construction mécanique, de fonderie et de modelage, établis dans la dite école est confiée au dit sieur A. Larochaymond, aux clauses et conditions suivantes.

Art. 2. — Le nombre des élèves qu'il devra accepter, et à qui il devra fournir en tout temps du travail en rapport avec leurs connaissances, est fixé à 45, à répartir comme suit : ajusteurs 20; tourneurs 9; mouleurs 8; modeleurs 8.

L'entrepreneur mettra à leur disposition les outils nécessaires à leur apprentissage, sauf en ce qui concerne les mouleurs et les modeleurs.

Art. 3. — L'élève n'a droit à aucun salaire pendant la première année qui forme son apprentissage, après quoi le prix de journée est fixé comme suit pour 8 1/2 heures de travail :

| | 1er trim. | 2e trim. | 3e trim. | 4e trim. |
|---|---|---|---|---|
| | — | — | — | — |
| 2e année . . . | 0.10 | 0.20 | 0.30 | 0.40 |
| 3e année . . . | 0.50 | 0.60 | 0.70 | 0.80 |
| 4e année . . . | 0.85 | 0.95 | 1.05 | 1.15 |
| 5e année . . . | 1.20 | 1.30 | 1.40 | 1.50 |

Les élèves entrés avant d'avoir atteint l'âge de 13 ans, ne recevront que fr. 0.10 par jour pendant toute la deuxième année.

Art. 4. — L'état du salaire des élèves est dû à la fin de chaque trimestre; il est payable dans le mois suivant.

Art. 5. — La durée d'une journée de travail est de 8 à 8 1/2 heures au plus. Les frais d'éclairage sont à la charge de l'entrepreneur.

Art. 6. — L'instruction des élèves sera conduite de manière à ce qu'ils sachent toujours à quoi sont destinées les pièces qu'ils construisent. En tous cas, M. le commissaire délégué et M. le directeur prendront les mesures nécessaires pour que l'instruction soit variée et donnée d'après les méthodes et tracés en usage dans les ateliers les mieux conditionnés.

Art. 7. — L'entrepreneur surveillera journellement, autant que possible par lui-même, les ateliers; il aura dans chacun d'eux un contremaître capable d'enseigner sous sa direction. Il ne pourra prendre ou conserver dans les ateliers aucun ouvrier étranger contre le gré de M. le commissaire ou M. le directeur.

Il ne pourra non plus avoir aucun apprenti qui ne serait pas élève de l'école.

Art. 8. — L'entrepreneur entretiendra à ses frais les machines et accessoires, et y fera toutes les réparations nécessaires à leur bon fonctionnement. Ils ne pourront transmettre des efforts supérieurs à ceux pour lesquels ils sont établis.

La commission administrative pourra disposer de la force de deux chevaux vapeur pour les besoins de l'école, moyennant une indemnité à l'entrepreneur de fr. 0.10 par heure et par cheval.

Art. 9. — La présente convention est faite pour une durée indéfinie à partir du 1er octobre 1883. Toutefois, elle peut être résiliable tous les ans, moyennant que l'une partie prévienne l'autre six mois à l'avance. Avis de la résiliation sera donné le 1er octobre et les ateliers remis en état pour le 1er avril suivant.

Art. 10. — En cas de résiliation du contrat, l'entrepreneur s'engage à représenter en bon état, et en conformité de l'inventaire qui en aura été dressé, les outils qui constituent le matériel des ateliers appartenant à l'école. En outre, les deux conventions passées entre les contractants, la première le 9 de juillet 1873, relative au déplacement de la fonderie de l'école, l'autre le 20 juillet 1875, relative au déplacement du hangar, recevront leur pleine et entière exécution.

Art. 11. — L'entrepreneur pour les soins qu'il donnera à l'instruction des élèves recevra annuellement un traitement de 1,500 francs. Pour entretien et location des machines lui appartenant, il recevra également une indemnité de 500 francs.

Art. 12. — L'entrepreneur est tenu de se conformer au règlement d'ordre intérieur de l'école.

Art. 13. — Si quelque contestation s'élevait entre l'entrepreneur et la commission sur l'interprétation des articles du présent contrat, le collège des bourgmestre et échevins sera pris pour arbitre et sa décision fera loi.

Art. 14. — La présente convention devra recevoir l'approbation du conseil communal.

Fait en double à Tournai, le 31 décembre 1883.

*Contrat pour l'exploitation de l'atelier de menuiserie annexé à l'école industrielle de Tournai.*

Entre les soussignés, président et membres de la commission administrative de l'école industrielle de la ville de Tournai, d'une part; et M. Delacenserie, maître menuisier entrepreneur, au dit Tournai, d'autre part;

A été convenu ce qui suit :

Art. 1er. — L'exploitation de l'atelier de menuiserie établi en la dite école est confiée à M. Delacenserie, menuisier à Tournai, aux conditions suivantes.

Art. 2. — Le nombre d'élèves dont il aura à s'occuper est fixé provisoirement à dix.

Art. 3. — L'élève est placé dans l'atelier comme aspirant pendant six mois, et à l'expiration de ce terme, il est admis ou refusé, suivant les dispositions ou l'aptitude qu'il aura montrées. Il est prononcé sur cette admission définitive ou ce refus par M. le commissaire de l'atelier sur l'avis conforme de l'entrepreneur.

M. le commissaire de l'atelier sera, d'ailleurs, toujours chargé de s'assurer des progrès des élèves.

Art. 4. — L'élève n'a droit à aucun salaire pendant la première année, après quoi le prix de la journée est fixé comme suit :

Elèves âgés de 13 ans et au-dessus :

| | 1er trim. | 2e trim. | 3e trim. | 4e trim. |
|---|---|---|---|---|
| | — | — | — | — |
| 2e année . . . | 0.10 | 0.20 | 0.30 | 0.40 |
| 3e année . . . | 0.50 | 0.60 | 0.70 | 0.75 |
| 4e année . . . | 0.85 | 0.95 | 1.05 | 1.15 |

Les élèves externes qui se présentent pour être admis, doivent

être âgés de 14 ans révolus. La commission se réserve d'indiquer l'époque de sortie des élèves.

Art. 5. — L'état du salaire des élèves est dû à la fin de chaque trimestre; il est payable dans le mois suivant.

Art. 6. — La durée d'une journée de travail est de huit à neuf heures, suivant les saisons. Il est toutefois bien entendu que l'entrepreneur pourra faire travailler ses ouvriers étrangers, de 6 heures du matin à 8 heures du soir.

Art. 7. — Lorsque l'élève a fait son apprentissage de l'une ou l'autre des professions enseignées, son salaire est réglé de commun accord avec le commissaire et l'entrepreneur.

Art. 8. — L'entrepreneur surveillera journellement, autant que possible par lui-même, et aura deux bons ouvriers capables d'enseigner sous sa direction. Il ne pourra introduire ni conserver dans l'atelier aucun ouvrier étranger, sans l'agréation expresse de M. le commissaire. Il ne pourra, dans tous les cas, prendre aucun apprenti qui ne serait pas élève de l'école. De son côté, il pourra se faire remplacer, en cas de nécessité, par une personne à même d'exercer une surveillance dans son atelier.

Les ouvriers agréés par le commissaire devront se conformer strictement au règlement d'ordre intérieur qui sera arrêté par lui, le directeur et l'entrepreneur.

Art. 9. — L'atelier sera garni aux frais de la commission, en ce qui concerne le gros outillage; le petit outillage restera à la charge des élèves. Le reste de l'outillage sera fourni par l'entrepreneur suivant le tableau dressé à cette fin, signé par le commissaire et l'entrepreneur.

Art. 10. — L'entretien des outils qui constituent le matériel de l'atelier de menuiserie, est à la charge de l'entrepreneur, qui s'engage à représenter à la fin du contrat tous les objets en conformité de l'inventaire qui aura été dressé, et dans un état témoignant un bon entretien; les dégradations faites aux outils, machines, etc., par suite du mauvais vouloir ou de la négligence des élèves, pourront être mises à la charge de ces élèves et le prix de réparation retenu sur leur salaire.

Art. 11. — L'entrepreneur, pour les soins qu'il donnera à l'instruction théorique et pratique des élèves, recevra annuellement une somme de 1,500 francs.

Art. 12. — L'entrepreneur, après avoir pris connaissance des diverses dispositions du règlement d'ordre intérieur de l'école, sera

tenu de s'y conformer en ce qui le concerne. Il devra faire enlever les copeaux chaque jour et les transporter au dehors.

Art. 13. — La présente convention prendra cours à partir du 1er juillet 1882; celle des parties qui voudrait y mettre fin, préviendra l'autre six mois d'avance.

Art. 14. — Si quelques contestations s'élevaient sur l'interprétation des articles du présent contrat ou de leur exécution, les parties renoncent à toutes actions ou poursuites judiciaires; elles prendront pour arbitre le collège des bourgmestre et échevins en s'obligeant à se conformer à sa décision.

Fait en double à Tournai, le 26 avril 1882.

### École industrielle et professionnelle de Verviers.

L'école professionnelle de Verviers existe depuis longtemps et a passé par de nombreuses modifications avant de devenir ce qu'elle est actuellement. Elle a été créée en 1862 par la réunion, en une seule institution, de l'école des ouvriers et artisans, fondée en 1837, et des cours de tissage et de dessin, inaugurés en 1857.

Le règlement organique de 1862 a été abrogé et remplacé par un nouveau règlement, le 5 juin 1883; ce dernier a été modifié par arrêté ministériel du 9 novembre 1894.

Cette école a spécialement pour but de préparer les ouvriers aux nombreuses industries de Verviers et des environs; elle jouit d'une situation prospère, qui s'améliore encore chaque année.

Le personnel enseignant se compose de dix-neuf professeurs et préparateurs, y compris le directeur; ils se dévouent tous avec une intelligente activité au développement de l'institution.

La commission chargée de la surveillance et de l'administration fait preuve d'une sollicitude éclairée. Elle se compose de six membres et se renouvelle par tiers tous les trois ans.

L'école comprend deux divisions :

I. — Une division préparatoire, commune à tous les élèves.

II. — Une division supérieure, subdivisée en trois sections :

1° Une section de mécanique et construction;

2° Une section de teinture;

3° Une section de tissage.

Chaque élève choisit la section qui répond le mieux à la profession qu'il exerce. La durée des études est fixée à une année

pour la division préparatoire et à trois années pour la division supérieure. Les cours commencent le 1er octobre et finissent le 30 juin; ils se donnent tous pendant la semaine, de 8 à 10 heures du soir, à l'exception de la teinture pratique, enseignée le dimanche matin, de 9 heures à midi.

L'enseignement donné à la division préparatoire comprend : le français, l'arithmétique, les notions de géométrie, le dessin;

Celui de la division spéciale : la géométrie, le commerce, la physique, la mécanique élémentaire, la mécanique appliquée, les éléments de construction de machines, la chimie inorganique et organique, la teinture théorique et pratique, la technologie lainière, le tissage théorique et pratique, l'électro-technique, l'architecture industrielle, l'économie industrielle, le dessin et l'hygiène.

Une rétribution uniforme de 2 francs est exigée des élèves depuis le 1er octobre 1892; cette rétribution a amené une légère diminution du nombre d'inscriptions pour 1892-93; mais, dès le mois d'octobre suivant, le nombre des élèves était supérieur à celui des années précédentes.

L'introduction du règlement organique de 1894 a apporté certaines modifications à l'enseignement. Le niveau général des études a été relevé par la suppression des cours trop élémentaires qui paraissaient plutôt ressortir de l'instruction primaire; ce changement a forcé la direction à montrer plus d'exigence pour les examens d'admission; de plus, certains cours ont été reportés d'une année à la précédente. Une expérience de quelque durée sera nécessaire pour permettre de juger les résultats de ces changements.

L'école a eu cette année 587 élèves; elle en comptait 410 en 1884; il y a donc une sensible augmentation. Cette population se subdivise en 454 ouvriers, 98 employés, 17 écoliers et 18 jeunes gens sans profession; l'élément ouvrier est toujours bien représenté et forme la majorité des élèves; les deux tiers environ de ces jeunes gens habitent Verviers. Pour être admis à l'école, il faut avoir 14 ans et faire preuve des aptitudes nécessaires. L'application et la discipline sont très satisfaisantes. Des primes d'assiduité, sont accordées aux élèves qui montrent le plus de persévérance; elles consistent en livrets de la Caisse d'épargne dont le montant est prélevé sur le minerval.

On décerne des certificats de capacité aux jeunes gens qui subissent avec succès un examen, soit sur toutes les matières d'une

section, soit sur une branche déterminée. Le jury de cet examen est composé d'industriels de la région, assistés du directeur et des professeurs.

L'école était installée autrefois dans les locaux de l'athénée ; les classes de dessin et le mobilier y laissaient à désirer. L'édification récente de l'école supérieure de textiles a permis de doter l'institution de locaux superbes et d'un ameublement répondant bien aux exigences des cours théoriques et de leurs applications. L'atelier de tissage, le laboratoire de chimie, les salles de dessin sont pratiquement aménagés et permettent de donner à la partie professionnelle un développement qui constituera le principal élément de succès de ces cours.

Les collections sont déjà très complètes, surtout en ce qui concerne l'industrie lainière et les machines.

La bibliothèque est bien composée, mais les élèves en profitent peu ; on pourrait utilement, à cet égard, installer à l'école une salle de lecture qui faciliterait aux élèves la consultation des ouvrages.

En résumé, l'école professionnelle de Verviers forme des ouvriers et des contremaîtres d'élite ; ses anciens élèves sont, en général, très recherchés par les industriels, et plusieurs d'entre eux occupent d'ailleurs des positions marquantes dans l'industrie.

### École de dessin et d'industrie de Vilvorde.

L'école industrielle de Vilvorde a été créée en 1889 et annexée à l'école de dessin et de modelage, qui existait depuis 1863.

Le règlement organique a été approuvé par arrêté ministériel du 10 octobre 1889 et les cours théoriques ont été ouverts le 1er mars 1890.

L'école a pour but d'appendre à l'ouvrier le dessin professionnel et de compléter son instruction qui laisse souvent beaucoup à désirer. Les cours de dessin et de peinture ont donné, dès le début, de bons résultats, les professeurs ayant bien compris, en général, la direction qu'il convenait de donner à cet enseignement. L'organisation des cours théoriques a été plus laborieuse principalement à cause du peu d'instruction de la plupart des élèves ; ces cours pourraient d'ailleurs être mieux fréquentés.

Le personnel enseignant est composé de 8 professeurs, y compris le directeur; ils font tous preuve de zèle et de dévouement et sont bien secondés par la commission administrative. Celle-ci comprend le bourgmestre, président de droit, et six membres qui sont nommés, deux par la ville, deux par la province et deux par le Gouvernement.

L'école est divisée en trois sections, comme la plupart des établissements mixtes :

1° Une section préparatoire;

2° Une section des arts du dessin;

3° Une section industrielle.

La durée de l'enseignement industriel est de cinq années : les deux premières, communes à tous les élèves, consacrées aux cours préparatoires et les trois autres aux cours industriels spéciaux.

Les branches enseignées sont : l'arithmétique, la géométrie, l'arithmétique commerciale, la physique, la géométrie descriptive, la mécanique, la technologie, la résistance des matériaux, l'hygiène, l'économie industrielle, le dessin linéaire, le dessin d'après les solides, le dessin d'architecture, le dessin de machines, la peinture, imitation de bois et marbres.

L'année scolaire commence le 1er octobre et finit à Pâques; le directeur a tenté de faire continuer les leçons le dimanche matin pendant le trimestre d'été, mais cet essai n'a pas donné de résultats suffisants et la mesure n'a été maintenue que pour le cours d'architecture qui se donne le dimanche, jusqu'au mois d'août.

Les leçons de la semaine se donnent le soir, de 6 h. 1/2 à 8 h. 1/2.

Les élèves ne payent aucune rétribution scolaire.

Les cours ont été fréquentés, pendant l'année 1895-1896, par 157 élèves, dont les trois quarts environ ont suivi régulièrement les leçons; sur ce nombre, il y a eu 91 ouvriers de profession. Ce chiffre a été dépassé les années précédentes; mais, à cause de l'exiguité des locaux, l'âge d'admission a été reculé de 12 à 13 ans et on s'est montré plus sévère aux examens d'entrée.

Des prix sont décernés à la fin de l'année scolaire.

Il peut être délivré des certificats de capacité, mais ils sont malheureusement très peu recherchés à Vilvorde et il n'en a été délivré qu'un seul jusqu'à présent.

Au début les locaux laissaient à désirer et les collections de

modèles pour les cours théoriques et le dessin professionnel faisaient défaut; il a été remédié le mieux possible à ces inconvénients et la situation actuelle est très satisfaisante sous ce rapport.

En résumé, l'école de dessin et d'industrie de Vilvorde, de création relativement récente, rend, dès à présent, d'utiles services. Elle est encore susceptible d'améliorations et gagnera certainement en importance lorsque les résultats obtenus par les élèves sortis de l'école auront mieux démontré aux travailleurs de cette localité les avantages de l'enseignement industriel.

### École industrielle de Walcourt.

L'école industrielle de Walcourt est de création récente; elle a été ouverte en 1893, et le règlement organique a été approuvé par arrêté ministériel du 23 octobre de la même année.

Il existait autrefois une école industrielle à Jamioulx, commune qui n'est distante que de deux lieues environ de Walcourt et y est reliée par chemin de fer. Cette institution était fréquentée presqu'exclusivement par des élèves étrangers à la commune et le Conseil communal de Jamioulx ne parvint pas à obtenir l'intervention financière des communes intéressées; dans ces conditions, il décida la suppression de son école industrielle à partir du 1er octobre 1891. Un grand nombre des jeunes gens qui fréquentaient l'établissement étaient de Walcourt ou des environs. Le conseil communal de cette dernière commune s'est décidé à fonder, avec le concours de la province et de l'Etat, une école industrielle destinée, en quelque sorte, à remplacer l'école supprimée de Jamioulx.

La nouvelle institution, avantageusement située, est appelée à rendre de sérieux services à la population ouvrière de ce petit centre industriel ainsi qu'à la société du Grand central belge, qui a des ateliers à proximité et intervient à ce titre au budget.

Les fondateurs ont tâché de donner à l'école une bonne impulsion; mais les commencements sont difficiles et, jusqu'à présent, toutes les difficultés ne sont pas vaincues. L'école est encore susceptible, surtout en ce qui concerne le dessin, d'importantes améliorations. Celles-ci n'ont pu se réaliser jusqu'à présent par suite de la maladie du directeur et d'un professeur, mais la com-

mission administrative reconnaît la nécessité de ces réformes et compte bien pouvoir les réaliser.

Le corps professoral comporte 4 professeurs y compris le directeur.

La commission administrative est composée du bourgmestre, président de droit, et de 6 membres renouvelés par moitié tous les deux ans.

Les études comprennent : l'arithmétique, la géométrie, l'économie industrielle, la mécanique, l'algèbre, la physique, la chimie, l'hygiène, le commerce, les constructions civiles et le dessin.

Les professeurs s'efforcent de donner un enseignement très simple, presque élémentaire, en appuyant les explications techniques d'exemples pratiques. Une fois les éléments bien compris, on peut aborder le programme ordinaire.

L'école a deux sections : la section des cours du soir, qui se donnent deux fois par semaine et dont l'enseignement s'adresse plus particulièrement aux ouvriers de Walcourt; la section du dimanche, spécialement organisée pour les jeunes gens des communes voisines; cette section est la plus nombreuse et l'école est donc surtout dominicale.

La durée de l'enseignement est de trois années pour les cours du dimanche, qui commencent en octobre et finissent le 29 juin, et de deux années pour les leçons de la semaine, qui se clôturent à Pâques. Les élèves des cours du soir suivent tous les leçons du dimanche. L'enseignement est gratuit pour les habitants de la commune; les étrangers payent un droit d'inscription de 5 francs par an.

L'école a eu cette année 98 élèves; ce chiffre est inférieur à celui des années précédentes. Cette population comprend 71 ouvriers, 25 écoliers et 2 employés.

Pour être admis à suivre les cours, il faut être âgé de 12 ans et avoir les aptitudes nécessaires; celles-ci sont constatées par une commission présidée par le directeur. A la fin de l'année scolaire, des prix sont décernés aux meilleurs élèves. Des certificats de capacité peuvent être délivrés, après examen, aux jeunes gens qui ont terminé leurs études, mais il n'en a pas encore été donné jusqu'à présent.

Un local spécial, suffisant pour le moment, est affecté à l'école industrielle.

Les collections scientifiques pourraient encore être améliorées.

En résumé, l'école industrielle de Walcourt a tout ce qu'il faut pour réussir, mais elle est encore à la période de tâtonnements et exige de notables améliorations.

### École industrielle d'Ypres.

*(Académie des beaux-arts et école industrielle réunies.)*

L'académie des beaux-arts d'Ypres a été fondée sous Marie-Thérèse, en 1778; une école professionnelle y a été annexée en 1865, mais la fusion des deux établissements ne s'est opérée définitivement qu'en 1867 et, à partir de cette époque, l'école a reçu régulièrement un subside de l'Etat.

Le rapport général de 1884 constate que l'enseignement du dessin est organisé d'une manière satisfaisante, mais que les cours ne donnent presque pas de résultats au point de vue de l'enseignement industriel théorique et exigent une prompte réorganisation. Le Gouvernement s'étant entendu avec les autorités locales et la direction au sujet des réformes à introduire, un nouveau règlement organique, tenant compte des modifications préconisées, a été approuvé par arrêté ministériel du 28 septembre 1888, et l'école a reçu le nom : d' « École industrielle et académie des beaux-arts réunies ». A la suite de ces réformes, une légère amélioration s'est manifestée pendant quelque temps, mais les anciens errements n'ont pas tardé à reprendre le dessus et, en 1890, l'inspection signalait de nouveau une situation très défavorable.

Une seconde réorganisation fut donc décidée; le règlement ne devait pas être modifié, mais il était nécessaire d'en exiger une application plus rigoureuse.

Quant au programme des cours, on parvint à l'améliorer en spécialisant l'enseignement théorique et pratique des diverses branches de l'industrie du bâtiment, la seule établie dans l'arrondissement d'Ypres.

Des cours pratiques de sculpture sur bois et sur pierre, ainsi qu'un cours de peinture industrielle, furent annexés à l'école; ils donnent d'excellents résultats.

Enfin, des concours trimestriels furent organisés en vue de stimuler le zèle des élèves, et des livrets de la Caisse d'épargne furent attribués aux lauréats.

L'application stricte de ces diverses mesures eut une influence heureuse sur la marche générale de l'école, qui est entrée, à partir de ce moment, dans la voie du progrès. Il est juste de constater que ces résultats ont été obtenus péniblement et après un travail de plusieurs années de la part de l'ancien directeur de l'école, à qui revient tout l'honneur du succès.

L'enseignement est donné par 10 professeurs, y compris le directeur.

L'école est administrée par une commission de six membres, présidée par le bourgmestre ou son délégué.

L'enseignement est divisé en cinq années d'études; les deux premières sont communes à tous les élèves et comprennent : l'arithmétique, la géométrie, le dessin géométrique, les projections et le dessin à main levée.

Quant aux leçons des trois dernières années, elles sont divisées en sections d'après les métiers des élèves et ont surtout en vue les spécialités suivantes :

1° Ouvriers du bois;
2° Forgerons et serruriers ;
3° Maçons;
4° Tailleurs de pierres;
5° Peintres et décorateurs.

Le programme de ces trois années comprend : l'arithmétique commerciale, la mécanique élémentaire, la physique, la technologie des professions élémentaires, la construction, la géométrie descriptive et ses applications à la coupe des pierres et à la charpente, l'économie industrielle et l'hygiène, le dessin professionnel, la peinture industrielle et la sculpture pratique. Les diverses leçons se donnent en flamand et sont gratuites; elles ont lieu d'octobre à mars, en semaine, de 6 à 8 heures du soir; pendant la période d'été, certains cours continuent à se donner le dimanche matin.

L'âge d'admission des élèves est de douze ans; l'école a eu, en 1895-96, 171 élèves pendant le semestre d'hiver et 54 en été; cette population comprenait 93 ouvriers, 46 écoliers et 32 jeunes gens sans profession. Le nombre d'élèves augmente graduellement depuis la réorganisation de 1892, ainsi que l'indique le tableau suivant :

| | |
|---|---|
| 1892-93. . . . . | 110 élèves. |
| 1893-94. . . . . | 153 » |

1894-95. . . . . 169 élèves.
1895-96. . . . . 171 »

Il y a, chaque année, une distribution de récompenses; l'école ne délivre pas, jusqu'à présent, de certificats de capacité.

Les locaux sont spacieux et répondent bien à leur destination.

Les collections scientifiques et la bibliothèque étaient autrefois d'une pauvreté extrême; elles ont été améliorées pendant ces dernières années et sont encore susceptibles de notables augmentations. L'administration communale ne manquera pas de les faire compléter; elle se montre très disposée à donner à l'école tout le développement que mérite une institution appelée à rendre d'importants services à la population ouvrière de cette région.

En résumé, l'école industrielle d'Ypres est en voie de progrès depuis sa dernière réorganisation, et il y a lieu d'espérer qu'avec une direction sage et énergique, ces progrès ne feront que s'accroître.

## CHAPITRE VII.

## ECOLES SPÉCIALES SUPÉRIEURES.

### Institut supérieur de commerce, à Anvers.

L'institut supérieur de commerce d'Anvers a été créé, en 1852, par le Gouvernement et l'administration communale, dans le but de fournir aux jeunes gens qui se destinent aux carrières commerciales, le complément de l'instruction commencée dans les établissements d'enseignement moyen.

L'utilité d'un enseignement supérieur commercial est indiscutable; la pratique, en effet, ne suffit pas pour faire un commerçant

parfait, pas plus qu'elle ne permet à un industriel d'atteindre la perfection dans l'exercice de sa profession. En dehors des notions de sciences pures, qui trouvent de nombreuses applications dans les différentes branches du commerce, il existe une quantité de matières dont l'ensemble constitue ce que l'on appelle aujourd'hui les sciences commerciales et dont la connaissance est indispensable pour former un bon négociant.

L'institut d'Anvers est le premier établissement de ce genre qui ait été créé, et le succès qu'il a rencontré dès l'origine prouve qu'il répondait à un besoin réel.

L'enseignement, à la fois théorique et pratique, est donné complètement en deux ans, au bout desquels les élèves peuvent obtenir, lorsqu'ils satisfont aux examens institués à cet effet, le diplôme de licencié en sciences commerciales.

L'enseignement théorique comprend : l'histoire générale du commerce et de l'industrie, la géographie commerciale et industrielle, l'économie politique et les notions générales de la statistique, l'exposé des principes généraux du droit, le droit commercial et maritime comparé et les principes du droit des gens dans leurs rapports avec le commerce, la législation douanière de la Belgique et des autres pays principaux, les constructions et armements maritimes, l'histoire des produits commerçables (comprenant l'analyse des produits naturels et fabriqués et les éléments de la chimie commerciale), les langues allemande, anglaise, espagnole, italienne et néerlandaise.

L'enseignement pratique, qui se donne dans le bureau commercial, comprend : les opérations commerciales de toute espèce (spéculations, banques, arbitrages, assurances, transports, etc.), l'arithmétique commerciale, la tenue des livres appliquée et la correspondance dans les langues enseignées à l'institut.

Le cours de langue néerlandaise est donné séparément, depuis 1883, aux élèves flamands et wallons.

En dehors des leçons régulières sur les branches énumérées ci-dessus, des conférences publiques sont données sur divers sujets par des personnes qui s'intéressent aux progrès des études commerciales, industrielles ou consulaires.

Plusieurs de ces conférences ont été données aux élèves de l'institut au cours des visites qu'ils font chaque année aux principaux établissements industriels du pays. Ces visites constituent un complément très important de l'enseignement et l'on ne

peut que payer un juste tribut d'éloges aux industriels, pour l'accueil empressé qu'ils font toujours aux élèves de l'institut et pour le dévouement désintéressé dont ils font preuve en se transformant ainsi en conférenciers.

Une commission administrative, composée de six membres, dont trois nommés par le Gouvernement et trois par la ville, est placée à la tête de l'institut. La commission comprend, en outre, le bourgmestre, président de droit.

M. le Gouverneur de la province d'Anvers assiste aux séances de la commission chaque fois qu'il le juge convenable, et préside alors les réunions.

Le personnel enseignant se compose du directeur, de professeurs, de chefs et de sous-chefs du bureau commercial. Les nominations sont faites par le Gouvernement, sur l'avis de la commission administrative, le collège des bourgmestre et échevins entendu.

L'institut d'Anvers est parfaitement dirigé et administré. Le personnel est formé d'hommes instruits et dévoués ; l'enseignement est donné d'une manière très satisfaisante. La direction est confiée, depuis 1878, à M. E. Grandgaignage, chef du bureau commercial, qui est attaché à l'institut depuis 1865 et qui n'a cessé de rendre à l'établissement les meilleurs services.

De son côté, la commission administrative s'acquitte de sa mission avec zèle et dévouement.

Pour être admis à l'institut, les élèves ont à subir un examen comprenant : une composition en français et une traduction du français en anglais et en allemand, l'arithmétique avec ses applications au commerce, les éléments de la tenue des livres, la géographie physique, les principes de l'histoire universelle, les éléments de l'algèbre et de la géométrie, les notions élémentaires de physique et de chimie, les notions d'économie politique et les notions de droit commercial.

Ce programme peut être modifié pour les élèves étrangers, spécialement en ce qui concerne les langues.

Le récipiendaire doit obtenir les trois quarts des points sur l'ensemble des matières.

Le certificat d'études délivré à la sortie des sections professionnelles des athénées dispense de l'examen. D'autres dispenses sont encore prévues par le règlement.

Un cours préparatoire est organisé chaque année après les

vacances de Pâques, afin de faciliter l'entrée de l'institut aux étrangers et aux nationaux insuffisamment préparés.

Le relevé suivant indique, pour les dix dernières années, les résultats de ce cours préparatoire.

| ANNÉES. | ÉLÈVES INSCRITS. | | TOTAL. | Admis en première année après examen. |
|---|---|---|---|---|
| | Belges. | Étrangers. | | |
| 1884-85 . . . . . | 9 | 15 | 24 | 15 |
| 1885-86 . . . . . | 9 | 8 | 17 | 14 |
| 1886-87 . . . . . | 18 | 14 | 32 | 24 |
| 1887-88 . . . . . | 12 | 10 | 22 | 15 |
| 1888-89 . . . . . | 13 | 16 | 29 | 22 |
| 1889-90 . . . . . | 5 | 27 | 32 | 21 |
| 1890-91 . . . . . | 15 | 22 | 37 | 19 |
| 1891-92 . . . . . | 11 | 20 | 31 | 16 |
| 1892-93 . . . . . | 21 | 10 | 31 | 21 |
| 1893-94 . . . . . | 18 | 22 | 40 | 20 |

Les élèves payent un droit d'inscription de 25 francs; ce droit est réduit à 5 francs par cours pour les élèves qui sont inscrits à moins de cinq cours. Ils payent, en outre, un minerval de 200 francs en première année et de 250 francs en seconde année. L'inscription spéciale au bureau commercial coûte 100 francs et pour chacun des autres cours, 30 francs.

La commission peut toutefois accorder la gratuité des cours à des élèves belges.

Des bourses d'études de 600 francs au plus peuvent être accordées par le Gouvernement aux jeunes gens peu favorisés de la fortune. Plusieurs provinces confèrent également des bourses d'études.

Le passage des élèves de la première à la seconde année d'études est subordonné à un examen, dans lequel le récipiendaire doit

obtenir au moins les trois cinquièmes des points attribués aux différentes branches.

Pendant la période décennale qui vient de s'écouler, on a institué un système d'examens permanents; la moyenne des points obtenus par les élèves à ces examens constitue leur cote de mérite. L'influence de ce système sur le travail des élèves a été très sensible, la moyenne de la cote de mérite et la cote de l'examen constituant la cote définitive.

A la fin de la deuxième année d'études, les élèves peuvent obtenir le diplôme de licencié en sciences commerciales, en passant un examen devant un jury nommé par le Gouvernement. Ce diplôme mentionne la manière dont l'examen a été subi; le maximum des points attribués pour l'ensemble des matières est actuellement de 260 et le récipiendaire doit obtenir au moins les trois cinquièmes de ce chiffre (156) pour être admis; les différents grades correspondent aux nombres de points suivants :

| | |
|---|---|
| D'une manière satisfaisante . . . . . | 156 |
| Avec distinction . . . . . | 176 |
| Avec grande distinction . . . . . | 201 |
| Avec la plus grande distinction. . . . . | 231 |

Des bourses de voyage peuvent être accordées par le Gouvernement, sur la demande de la commission administrative, aux élèves qui ont obtenu le diplôme de l'institut.

Le tableau suivant indique les nombres des inscriptions aux cours et aux examens, ainsi que les diplômes délivrés de 1884 à 1894 :

## Inscriptions aux examens.

| | ENTRÉE. | | | PASSAGE. | | SORTIE. | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Inscrits. | Admis sans diplôme. | Après examen. | Inscrits. | Admis. | Inscrits. | Admis. | D'une manière satisfaisante. | Avec distinction. | Avec grande distinction. | La plus grande distinction. |
| 1884-85 . . . | 56 | 22 | 27 | 48 | 41 | 36 | 31 | 17 | 9 | 5 | |
| 1885-86 . . . | 39 | 16 | 13 | 42 | 36 | 39 | 37 | 27 | 7 | 3 | |
| 1886-87 . . . | 44 | 18 | 25 | 39 | 30 | 34 | 25 | 12 | 9 | 3 | 1 |
| 1887-88 . . . . | 57 | 19 | 31 | 45 | 43 | 32 | 27 | 12 | 12 | 3 | |
| 1888-89 . . . . | 54 | 20 | 29 | 40 | 39 | 42 | 41 | 19 | 18 | 4 | |
| 1889-90 . . . | 66 | 22 | 34 | 55 | 52 | 38 | 25 | 14 | 8 | 3 | |
| 1890-91 . . . . | 92 | 28 | 31 | 81 | 66 | 48 | 43 | 27 | 15 | 1 | |
| 1891-92 . . . . | 89 | 30 | 42 | 88 | 64 | 60 | 50 | 27 | 17 | 6 | |
| 1892-93 . . . . | 99 | 15 | 61 | 76 | 66 | 67 | 55 | 44 | 10 | 1 | |
| 1893-94 . . . . | 79 | 28 | 34 | 90 | 63 | 68 | 41 | 32 | 8 | 1 | |

Le nombre des élèves reçus par l'institut d'Anvers depuis sa création est de 4,981, dont 2,890 belges et 2,091 étrangers; 2,620 étaient inscrits régulièrement à tous les cours, 2,361 n'en suivaient qu'un certain nombre. La moyenne par année a dépassé 200 depuis 1891.

Les diplômes délivrés par le jury d'examen de sortie depuis 1854 sont au nombre de 672, dont 384 à des Belges et 288 à des étrangers.

Pendant la période décennale 1884-1894, trente bourses de voyages ont été accordées par le Ministre des affaires étrangères à des licenciés en sciences commerciales qui se sont dirigés vers le Japon, la Colombie, la République Argentine, Singapore, Calcutta, l'Australie, le Mexique, l'Afrique Australe et le Guatemala.

Un certain nombre d'entre eux se sont établis dans les pays visités, d'autres sont entrés dans les consulats, trois sont entrés successivement dans l'enseignement, à l'école de commerce de Tokio. Parmi les consuls en fonctions, mentionnons les consuls généraux de Londres, Bombay et Guatemala, les consuls d'Odessa, Buenos-Ayres, Montevideo, Yokohama, Melbourne, Tsien-Tsien, Teheran et Yokohama, les vice-consuls de Londres et de Melbourne. Mentionnons encore, comme anciens élèves de l'institut : M. van Eetvelde, secrétaire d'État à l'administration de l'État indépendant du Congo; le directeur et un des professeurs de l'institut d'Anvers; les professeurs de commerce des athénées royaux de Liège, de Mons et de Tournai; le directeur de l'école de commerce de Chaux-de-Fonds; les professeurs de comptabilité des écoles d'Odessa et de Reims.

La bibliothèque comprend actuellement 1,754 ouvrages et 5,100 volumes se rapportant au droit, à l'économie politique, à la statistique, à la chimie, à la technologie, à la comptabilité, à la géographie et aux langues.

Les dépenses de l'institut, pour 1894, s'élevaient à la somme de 53,100 francs pour le personnel et 36,791 francs pour les autres services de l'école; elles sont couvertes par l'État jusqu'à concurrence de fr. 44,550.64, par la ville pour 14,856 francs et par la rétribution scolaire qui s'est élevée à 42,000 francs.

Les services rendus par l'institut de commerce d'Anvers justifient les sacrifices que le Gouvernement s'est imposés pour cet établissement. Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, beaucoup d'élèves sortis de cette école occupent aujourd'hui les plus hautes positions dans le commerce, dans les consulats, dans l'administra-

tion et dans l'enseignement, et il est hors de doute que l'institut d'Anvers exerce une influence notable sur le développement de nos relations commerciales.

Plusieurs pays étrangers ont institué des écoles sur le modèle de la nôtre. Le Japon a même chargé un ancien élève de l'institut d'Anvers, M. Julien Van Stappen, qui fut pendant neuf ans contrôleur de la douane anglaise en Chine, d'organiser un cours de commerce à l'université de Tokio.

La grande utilité de cette institution ne peut donc être mise en doute et le Gouvernenent ne néglige rien pour la maintenir à la hauteur où elle s'est placée.

Il désire en donner une nouvelle preuve en organisant, cette année même, une 3e année d'études, qui complètera heureusement le programme déjà très étendu de l'institut.

Aux cours existants on ajoutera :

1° Un cours de droit constitutionnel;
2° » » administratif;
3° » » des gens;
4° » de législation commerciale et maritime comparée;
5° Des cours complémentaires d'économie politique, de géographie industrielle et commerciale, de comptabilité, de langues;
6° Un cours de technologie industrielle;
7° » de transports.

De l'ensemble de toutes ces matières à enseigner, on peut conclure que le programme de l'institut supérieur de commerce d'Anvers pourra être divisé en quatre parties principales :

I. Partie générale;
II. Partie administrative;
III. Partie industrielle et commerciale;
IV. Partie juridique et consulaire.

Les élèves qui, après cette 3e année, satisferont aux examens, recevront un diplôme de « licencié du degré supérieur en sciences commerciales et consulaires de l'institut d'Anvers ».

L'institut d'Anvers a pris part à toutes les expositions universelles qui ont eu lieu dans ces dernières années et partout il a remporté des succès marquants.

Le seul point qui laisse à désirer à l'école d'Anvers, c'est le local, qui est absolument insuffisant; mais cette lacune sera bientôt comblée. Les nouveaux bâtiments que la ville fait construire pour l'Institut, près du palais des Beaux-Arts, sont actuel-

lement sous toit; nous pouvons espérer que la rentrée du mois d'octobre prochain pourra se faire dans les nouveaux locaux.

### Institut supérieur et École professionnelle de brasserie, à Gand (rue de Bruges, 41).

La création de l'école professionnelle de brasserie de Gand date de 1887. Elle est due à l'initiative d'un syndicat de brasseurs, formé en 1886, à Gand.

Ses débuts furent modestes; elle occupa tout d'abord le premier étage d'un bâtiment situé rue du Saint-Esprit, 3, et composé d'une salle de cours, d'un laboratoire de chimie, d'un laboratoire de bactériologie et du bureau du directeur.

L'enseignement de l'école était divisé en deux sections :

La première, *gratuite*, était destinée à donner une instruction théorique et pratique aux contremaîtres et ouvriers brasseurs. Son enseignement comprenait, pour la partie théorique : l'étude des matières premières utilisées en brasserie, de leur emploi et de leur transformation successive; l'étude des appareils employés en brasserie, des chaudières et des machines à vapeur.

La partie pratique comprenait d'abord des excursions brassicoles avec explications sur le fonctionnement des divers appareils, puis l'obligation d'assister à la confection de diverses sortes de bières dans différents établissements, etc.

La seconde section, *payante*, s'occupait de l'instruction à donner aux brasseurs, fils de brasseurs, directeurs de brasserie ou aspirants-brasseurs.

Dans la partie théorique on leur enseignait la brasserie, la malterie, la chimie, la physique et la mécanique appliquée à la brasserie, les analyses des produits et matières premières employées en brasserie.

La partie pratique consistait en un stage obligatoire que l'élève devait faire dans une brasserie, et en excursions brassicoles sur lesquelles il devait faire rapport, etc.

Dès la deuxième année, la société des brasseurs pour l'enseignement professionnel se vit dans la nécessité d'augmenter le nombre des cours; elle y adjoignit donc un cours de comptabilité, de bactériologie, de législation de la brasserie et d'économie politique. Elle dut également agrandir ses locaux.

Pendant l'année scolaire 1889-1890, le programme des études fut augmenté par l'adjonction d'un cours de construction de brasserie.

Le succès de l'école grandissait toujours, et la société se vit dans la nécessité, en 1890-1891, de changer de locaux. L'école fut transférée dans le vaste immeuble qu'elle occupe actuellement, rue de Bruges, 41.

En même temps la société inaugura la station scientifique, qui bientôt devait jeter tant d'éclat sur cet établissement.

Mais les études, quoique déjà très étendues, devaient suivre également une marche ascendante et progressive; une seconde année d'études fut créée pour les élèves qui désiraient compléter leurs connaissances techniques.

La création de cette seconde année d'études entraîna l'organisation de cours nouveaux, comportant notamment une étude plus approfondie de la brasserie; on établit donc un cours pratique de brasserie et de malterie, et des cours de chimie biologique et de bactériologie, de physique industrielle, de dessin industriel, etc.

Le programme, ainsi remanié, justifia le titre d' « Institut supérieur de brasserie » adopté par cet établissement.

Pendant l'année scolaire 1892-1893, le programme des études s'augmenta d'un cours de chimie spéciale, consacré à des industries similaires et en rapport avec la brasserie, telles que : vinaigrerie, glucoserie, malterie, etc.

En 1893-1894, on créa deux nouveaux cours : celui des machines à vapeur et celui d'analyses polarimétriques.

En 1894-1895, on créa le cours des constructions industrielles.

En 1895-1896, un nouveau cours spécial de fermentation basse fut établi. De plus, à la suite du changement apporté à la législation de cette industrie, l'institut organisa, à titre d'essai, un enseignement spécialement appliqué à la distillerie et à la fabrication des levures.

Le programme de l'institut paraît être actuellement aussi complet que possible; pour mieux en faire ressortir l'importance, nous donnons ci-après la liste des différentes branches enseignées :

Les matières premières des industries de fermentation et le maltage; la fermentation basse et sa technologie;

Brasserie belge de fermentation haute et sa technologie; comptabilité;

La fermentation haute comparée et les systèmes étrangers de

fermentation haute et leur technologie; distillerie industrielle et agricole et leur technologie; études d'installations de brasseries et de distilleries;

Chimie générale et chimie biologique; chimie industrielle, glucoserie, malterie, vinaigrerie et fabrication de levure;

Chimie analytique et polarimétrie; utilisation des résidus des industries de fermentation;

Physique générale et physique industrielle;

Mécanique appliquée; constructions industrielles; dessin, projets;

Droit commercial et législation brassicole; législation comparée et législation belge sur la distillerie.

L'enseignement pratique comprend des travaux pratiques de brasserie; des cours de bactériologie et des exercices de microscopie; des exercices de chimie et de polarimétrie; des démonstrations pratiques sur la distillerie.

L'institut supérieur de brasserie et l'école professionnelle sont placés sous le patronage du Gouvernement, de la province de la Flandre orientale, de la ville de Gand, de l'Association générale des brasseurs belges, de l'Association des brasseurs du Hainaut et des autres associations brassicoles provinciales.

La population scolaire, depuis sa création jusqu'à fin 1895, est de 601 élèves.

L'institut a délivré :

51 diplômes d'ingénieur brasseur (1);
20 » de maître brasseur;
64 » de contremaître.

Aux divers examens assistent des délégués du Gouvernement et de la ville de Gand, plusieurs brasseurs délégués par les différentes associations brassicoles du pays, le conseil d'administration de la société et de l'institut, le directeur et le corps professoral.

Le minerval à payer par les élèves est de 500 francs par année. Pour deux frères, ce minerval est réduit à 375 francs par élève.

Le budget total comprend une dépense de 31,000 francs, couverte par les subsides de l'Etat et de la commune, par le minerval

(1) A l'avenir, le titre d'ingénieur sera réservé aux hautes études et ne sera plus conféré aux élèves des instituts et écoles professionnelles de brasserie.

des élèves, lequel, pour l'année 1894-1895, s'est élevé à 16,500 francs, et par des dons des particuliers.

### Ecole technique de brasserie, à Gand (rue d'argent).

Les fondateurs de l'Institut technique de brasserie, annexé au pensionnat de Saint-Liévin depuis 1894, ont eu en vue de former, non des ingénieurs, mais des industriels capables de diriger par eux-mêmes une brasserie.

A cet effet, les études y sont à la fois théoriques et pratiques; mais, afin de ne pas déranger par trop le brasseur déjà établi, les cours ne se donnent que trois jours par semaine, de 8 heures du matin à 5 heures du soir, depuis le deuxième mardi d'octobre jusqu'au dernier jeudi de juillet.

Les cours sont obligatoires et comportent : l'anglais, le droit commercial et le commerce, la physique, la mécanique, la brasserie, la chimie, les machines à vapeur, les manipulations chimiques et bactériologiques, la législation fiscale, le dessin.

Six professeurs sont chargés de donner l'enseignement; 19 élèves ont été inscrits pour l'année 1895-96.

C'est seulement depuis cette année que l'Etat a accordé son patronage à l'école et lui alloue un subside de 2,500 francs; aussi l'inspection n'a-t-elle pu jusqu'ici suivre de près les travaux de cette institution.

Le tableau suivant donne la répartition des heures consacrées aux différentes branches du programme:

**Heures d'enseignement consacrées aux différentes branches du programme.**

| | PREMIÈRE ANNÉE D'ÉTUDES | SECONDE ANNÉE D'ÉTUDES |
|---|---|---|
| Brasserie et malterie | 1 1/2 heure *pendant toute l'année* | 1 1/2 heure *pendant toute l'année* |
| Exercices pratiques de brasserie | 1 1/2 heure *pendant le 2d semestre* | 1 à 3 heures *pendant toute l'année* |
| Chimie inorganique | 1 heure *pendant toute l'année* | |
| » organique | | 1 heure » » |
| » analytique | | 1 heure *pendant le 1er semestre* |
| Manipulations chimiques | 1 heure *pendant le 2d semestre* | 3 heures *pendant le 2d semestre* |
| Physique générale | 2 heures *pendant toute l'année* | |
| » industrielle | | 1 heure *pendant toute l'année* |
| Droit commercial et fiscal | 1 heure » » | 1 heure » » |
| Mécanique | 1 heure » » | 1 heure » » |
| Machines à vapeur | | 1 heure » » |
| | | 1 heure *pendant le 1er semestre* |
| Bactériologie | | 4 heures *pendant le 2d sem.* { 1 he théorie, 3 hs pratique } |
| Dessin à main levée | 1 heure *pendant toute l'année* | 1 heure *pendant toute l'année* |
| » d'épures | 1 heure » » | 1 heure » » |

Les cours se donnent les Mardi et Mercredi de chaque semaine pendant le 1er semestre; les Mardi, Mercredi et Jeudi pendant le 2d semestre.

### Ecole professionnelle de brasserie, à La Louvière.

Ouverte depuis cette année seulement, l'école pratique de brasserie, annexée à l'Institut Saint-Joseph, à La Louvière, ne peut encore être jugée au point de vue des résultats obtenus.

Nous devons donc nous borner à donner sur cette institution des renseignements généraux.

L'école a pour but de donner à des brasseurs, à des fils de brasseurs ou à toute personne qui se destine à la brasserie, les connaissances nécessaires pour leur permettre d'exercer leur profession dans les meilleures conditions pratiques et scientifiques.

La durée des études, qui sont à la fois théoriques et pratiques, est de deux années, à raison de deux séances par semaine. L'horaire comporte en première année 24 h. 1/2 et en deuxième année, 27 h. 1/2 de leçons théoriques et pratiques.

L'école admet des élèves réguliers et des auditeurs libres. 17 élèves ont suivi pendant cette année les cours, qui sont donnes par 6 professeurs.

L'enseignement comprend les matières suivantes : chimie générale ; morphologie et culture des ferments ; physique et mécanique générales ; architecture industrielle ; brasserie et technologie des appareils ; brasserie expérimentale ; laboratoire de physique, de chimie, de bactériologie.

Le montant des dépenses ordinaires est de 13,000 francs.

### Ecole provinciale d'industrie et des mines du Hainaut, à Mons.

Dans le dernier rapport sur la situation de l'enseignement professionnel et industriel en Belgique, une notice fort complète a été faite sur l'école provinciale d'industrie et des mines du Hainaut, à Mons. Nous ne croyons donc pas nécessaire de la refaire. Il nous suffira de rappeler que cette école, inaugurée en 1837, fut une des premières institutions de l'espèce créées en Belgique. Elle ne visait alors qu'à fournir aux exploitations des mines et aux usines métallurgiques, des jeunes gens convenablement préparés, par de hautes études, à la direction de ces deux importantes industries. L'école se développa peu à peu et les ressources dont elle dispo-

sait devinrent insuffisantes. En même temps, l'école de Mons devint une institution d'utilité générale, et le Gouvernement décida, en 1861, d'intervenir d'une manière régulière dans les dépenses de l'établissement. Le règlement organique fut approuvé par arrêté ministériel du 28 février 1865. Il fut modifié une première fois en 1877, une deuxième fois en 1878. A ce moment, le nombre total des élèves était de 80, chiffre qui s'est maintenu assez longtemps.

Mais, dans ces dix dernières années, grâce aux modifications profondes introduites dans le régime de l'école et dans le programme des études, la progression du nombre des inscriptions s'accentua. Le nombre des élèves est actuellement de 200 environ. C'est, à n'en pas douter, le relèvement du niveau scientifique des programmes d'enseignement de l'école qui a provoqué cette ère de prospérité.

Dès 1881, un groupe de jeunes professeurs, appartenant tous au corps des mines, entreprenait de décider M. Devillez, alors directeur de l'école, à introduire dans les programmes d'études l'algèbre supérieure et l'analyse infinitésimale, ainsi que les principes de la géométrie analytique à trois dimensions. Ils obtinrent seulement l'institution de leçons facultatives sur ces branches.

Cependant, peu à peu, ce nouvel esprit prédomina et on finit par reconnaître la nécessité absolue de ces études spéciales. La somme des connaissances scientifiques indispensables aux industriels s'accroissait, en effet, à mesure que les procédés de fabrication se perfectionnaient et que les difficultés de l'exploitation minière exigeaient une mise en œuvre plus économique et l'emploi d'appareils réunissant les derniers progrès de la science.

En 1886, s'ouvrait le cours spécial d'électricité et un laboratoire de début était inauguré l'année même du cinquantenaire, en 1887. La population de l'école, à cette époque, était descendue à 58 élèves. Il est incontestable que l'adjonction de l'électricité comme branche d'enseignement scientifique et technique fut la cause du regain de vitalité qu'on observe depuis 1886. Avec l'électricité et l'électrotechnique, les mathématiques supérieures devinrent indispensables et il ne devait plus s'écouler longtemps avant que l'analyse infinitésimale ne fît l'objet d'un cours obligatoire, aujourd'hui l'un des principaux de la première et de la deuxième année d'études.

En 1889, M. Devillez sentit ses forces trahir sa bonne volonté; il

dut abandonner à la fois ses cours et la direction. La population de l'école s'élevait alors à 69 étudiants. Ce ne fut qu'en 1890 que le directeur prit sa retraite officielle. Il fut remplacé par M. Macquet, ingénieur du corps des mines, titulaire des chaires de physique expérimentale, de physique industrielle et d'électricité.

Le 20 octobre 1887, un arrêté ministériel avait abrogé le règlement organique du 29 septembre 1877 et l'avait remplacé par de nouvelles dispositions.

Une nouvelle distribution des matières enseignées dans les quatre années d'études avait été approuvée. Des modifications successives ont conduit à une nouvelle répartition des points affectés à chaque branche, mieux proportionnée à l'importance de chacune d'elles. En même temps, le système des compensations était introduit dans le régime des examens de passage d'une année à la suivante.

Ces conditions se trouvent résumées dans les tableaux ci-après :

## ANNÉE 1895-1896.

—

TABLEAUX DES POINTS AFFECTÉS AUX DIVERSES BRANCHES DANS LES INTERROGATIONS DE RÉGIME ET LES EXAMENS GÉNÉRAUX DE FIN D'ANNÉE.

### *Première année.*

| DÉSIGNATION DES COURS. | Interrogations périodiques Régime. | Examens de fin d'année. | TOTAUX. |
|---|---|---|---|
| 1 Algèbre et géométrie analytique. . . . | 70 | 130 | 200 |
| 2 Dessin géométrique et industriel. . . . | 160 | » | 160 |
| 3 Physique expérimentale . . . . . | 50 | 100 | 150 |
| 4 Géométrie descriptive . . . . . | 40 | 80 | 120 |
| 5 Mécanique élémentaire . . . . . | 40 | 80 | 120 |
| 6 Chimie minérale . . . . . | 40 | 80 | 120 |
| 7 Epures et exercices de géométrie descriptive. . . . . | 30 | » | 30 |
| 8 Assiduité { Présences aux cours . . . | 70 | » | 70 |
| 8 Assiduité { Moyenne du régime. . . . | 30 | » | 30 |
| TOTAUX . . . . | 530 | 470 | 1000 |

*Pour être admis en deuxième année,* il faut obtenir la moyenne des points sur l'ensemble, ainsi que sur chacun des numéros 1, 2, 3, 5 et 6, et sur le groupe 4 et 7.

La moyenne sur le groupe 4 et 7 n'est plus valable, si l'on n'a pas réuni au moins 45 p. c. des points dans l'une ou dans l'autre des branches groupées.

Les points d'assiduité pour présences aux cours sont répartis trimestriellement, au prorata du nombre d'appels faits, un tiers d'absences entraînant la perte de tous les points.

*Deuxième année.*

| DÉSIGNATION DES COURS. | Interrogations périodiques — Régime. | Examens de fin d'année. | TOTAUX. |
|---|---|---|---|
| 1 Calcul différentiel et intégral . . . . . | 40 | 60 | 100 |
| 2 Exercices de calcul . . . . . | 30 | » | 30 |
| 3 Construction des machines . . . . . | 50 | 80 | 130 |
| 4 Mécanique élémentaire et appliquée . . | 30 | 50 | 80 |
| 5 Constructions civiles. . . . . | 20 | 20 | 40 |
| 6 Docimasie . . . . . | 20 | 40 | 60 |
| 7 Travaux docimasiques . . . . . | 40 | » | 40 |
| 8 Chimie organique . . . . . | 20 | 40 | 60 |
| 9 Physique industrielle . . . . . | 40 | 60 | 100 |
| 10 Minéralogie . . . . . | 30 | 50 | 80 |
| 11 Stéréotomie . . . . . | 20 | 40 | 60 |
| 12 Epures de stéréotomie . . . . . | 20 | » | 20 |
| 13 Dessin industriel . . . . . | 140 | » | 140 |
| 14 Assiduité { Présences aux cours . . . | 40 | » | 40 |
| Assiduité { Moyenne du régime. . . . | 20 | » | 20 |
| TOTAUX. . . . . | 560 | 440 | 1000 |

*Pour être admis en troisième année,* il faut obtenir la moyenne des points sur l'ensemble, ainsi que sur le numéro 13, et sur chacun des groupes 1 et 2; 3, 4 et 5; 6, 7 et 8; 9 et 10; 11 et 12.

La moyenne sur un groupe n'est plus valable si l'on n'a pas réuni au moins 45 p. c. des points dans l'une quelconque des branches du groupe.

Les points d'assiduité pour présences aux cours sont répartis trimestriellement, au prorata du nombre d'appels faits, un tiers d'absences entrainant la perte de tous les points.

*Troisième année.*

| | DÉSIGNATION DES COURS. | Interrogations périodiques Régime. | Examens de fin d'année. | TOTAUX. |
|---|---|---|---|---|
| 1 | Travaux pratiques { Projets . . . . . | 100 | » | 140 |
| | Travaux pratiques { Exercices, rapports | 40 | | |
| 2 | Exploitation des mines. . . . . | 40 | 80 | 120 |
| 3 | Électricité . . . . . | 40 | 80 | 120 |
| 4 | Métallurgie. . . . . | 40 | 80 | 120 |
| 5 | Construction des machines . . . . . | 20 | 40 | 60 |
| 6 | Mécanique . . . . . | 20 | 40 | 60 |
| 7 | Géologie. . . . . | 20 | 50 | 70 |
| 8 | Construction des chemins de fer. . . . | 20 | 40 | 60 |
| 9 | Chimie industrielle organique. . . . . | 15 | 25 | 40 |
| 10 | Chimie industrielle minérale . . . . . | 15 | 25 | 40 |
| 11 | Économie politique . . . . . | 25 | 35 | 60 |
| 12 | Topographie . . . . . | 15 | 25 | 40 |
| 13 | Travaux de vacances. . . . . | 20 | » | 20 |
| 14 | Assiduité { Présences aux cours. . . . | 30 | » | 30 |
| | Assiduité { Moyenne du régime . . . . | 20 | » | 20 |
| | TOTAUX. . . . . | 480 | 520 | 1000 |

*Pour être admis en quatrième année,* il faut obtenir la moyenne des points sur l'ensemble, ainsi que sur chacun des numéros 1, 2, 3, 7 et 11, et sur chacun des groupes : 4, 9 et 10; 5 et 6; 8 et 12.

La moyenne sur un groupe n'est plus valable si l'on n'a pas réuni au moins 45 p. c. des points dans l'une quelconque des branches du groupe.

Les points d'assiduité pour présences aux cours sont répartis trimestriellemment, au prorata du nombre d'appels faits, un tiers d'absences entrainant la perte de tous les points.

*Quatrième année.*

## TRAVAUX DE L'ANNÉE.

### 1° Régime et examens généraux.

| DÉSIGNATION DES COURS. | | Interrogations périodiques — Régime. | Examens de fin d'année. | Totaux. | |
|---|---|---|---|---|---|
| 1 Travaux pratiques | Projets | 100 | » | » | 150 |
| | Exercices, rapports, etc. | 50 | | | |
| 2 Chemins de fer | Construction | 15 | 35 | 50 | 120 |
| | Exploitation | 20 | 50 | 70 | |
| 3 Chimie industrielle | minérale | 20 | 40 | 60 | 120 |
| | organique | 20 | 40 | 60 | |
| 4 Électrotechnique | | 40 | 80 | » | 120 |
| 5 Exploitation des mines | | 40 | 80 | » | 120 |
| 6 Mécanique | générale et appliquée | 20 | 40 | 60 | 120 |
| | Construction des machines | 20 | 40 | 60 | |
| 7 Métallurgie | | 40 | 80 | » | 120 |
| 8 Droit administratif et industriel | | 15 | 35 | » | 50 |
| 9 Travaux de vacances | | 30 | » | » | 30 |
| 10 Assiduité | Présences aux cours | 30 | » | 30 | 50 |
| | Moyenne du régime | 20 | » | 20 | |
| | Totaux | 480 | 520 | | 1000 |

Les élèves font connaître, dès le début de l'année, les spécialités dont ils font choix. Ils peuvent concourir pour une, ou pour deux spécialités. Dans ce dernier cas, on répartit leurs projets et leurs exercices pratiques sur les deux spécialités. Mais si, à une

époque quelconque, ils renoncent à l'une d'elles, ils perdent tout le bénéfice des travaux pratiques qui s'y rapportent et les points qu'ils y ont obtenus. En même temps, ils sont tenus de fournir un complément équivalent de travaux pratiques dans la spécialité qu'ils conservent.

Un même nombre de points est attribué à chacune des spécialités pour lesquelles l'école délivre des diplômes. Les cours d'une même spécialité sont groupés sous les nos 2, 3, 4, 5, 6 et 7 du tableau.

Les points d'assiduité pour présences aux cours sont répartis trimestriellement, au prorata du nombre d'appels faits, un tiers d'absences entraînant la perte de tous les points.

*Pour être admis au projet de concours*, il faut satisfaire aux conditions suivantes :

1° Obtenir la moyenne des points sur l'ensemble;

2° Obtenir la moyenne sur chacun des nos 1 et 8;

3° Obtenir la moyenne sur le total des points attribués aux cours de chacune des spécialités dont on aurait fait choix;

4° Obtenir au moins le tiers des points dans chacune des autres branches et la moyenne sur la somme des points de chacune de ces branches et de la spécialité qu'on a choisie. Dans le cas où l'on a fait choix de deux spécialités, cette *moyenne par compensation* se calcule sur la moitié des points obtenus dans les deux spécialités.

### 2° Projets de concours.

L'élève qui a fait choix de deux spécialités, doit produire un projet de concours dans chacune d'elles.

Les règlements attribuent au projet de concours environ les 3/10 du nombre des points réservés aux travaux de régime et aux examens généraux, soit 300 points. Ceux-ci se partagent à raison de 200 points pour le mémoire de concours et 100 points pour les dessins.

*Pour être admis à l'examen public de sortie*, il faut avoir réuni les 6/10 des points pour le mémoire et les 6/10 pour les dessins.

## DIPLOMES.

Les règlements attribuent à l'examen public un maximum de 300 points, soit environ le quart de la somme des points affectés

aux travaux, examens et concours de l'année. Le total des points à prendre en considération est donc de 1600.

*Pour obtenir le diplôme simple,* avec satisfaction, il faut réunir les 6/10 des points sur l'ensemble.

*Les grades,* savoir : la *distinction,* la *grande distinction,* et la *plus grande distinction* se délivrent aux récipiendiaires qui ont obtenu respectivement les 7/10, les 8/10 ou les 9/10 des points.

L'accroissement de la population scolaire pendant les dernières années est remarquable.

On a enregistré :

| | | |
|---|---|---|
| 91 | étudiants en. . . . . | 1890 |
| 104 | — . . . . . | 1891 |
| 145 | — . . . . . | 1892 |
| 176 | — . . . . . | 1893 |
| 183 | — . . . . . | 1894 |
| 193 | — . . . . . | 1895 |
| 197 | — . . . . . | 1896 |

Au mois d'octobre 1896, le jury a délivré :

| | | | |
|---|---|---|---|
| 12 | diplômes | d'ingénieurs | des mines; |
| 10 | — | — | électriciens ; |
| 3 | — | — | chimistes; |
| 2 | — | — | mécaniciens ; |
| 2 | — | — | des chemins de fer; |
| 1 | — | — | métallurgiste. |

Total : 30 diplômes d'ingénieurs.

S'il était exact de dire, en 1886, que l'école possédait des installations satisfaisantes pour sa population et son programme d'études, il n'en est plus de même aujourd'hui.

Pour mettre l'école en état de soutenir sa réputation justement méritée, la province du Hainaut et la ville de Mons, faisant droit aux pressantes sollicitations de la direction de l'école, se sont mises d'accord pour entreprendre l'édification de nouveaux bâtiments, conçus et outillés conformément aux dernières nécessités de l'enseignement des hautes études scientifiques.

Elles ne reculeront devant aucun sacrifice. La ville de Mons ayant décidé, en principe, l'exécution des agrandissements, a sollicité l'intervention pécuniaire de la province. On sait que, suivant une convention conclue entre la province et la ville, lors de la fondation de l'école, la ville s'est engagée à fournir à la

province tous les locaux nécessaires. Cependant, en présence de l'importance des constructions qu'il s'agit d'édifier, elle a cru que la participation de la province serait équitable, à concurrence de la moitié des charges assumées. Le Conseil provincial, dans sa dernière session a agréé les propositions de la députation permanente et a voté une somme de 25,000 francs, comme premier quart de son intervention dans les frais de bâtisse.

Les cours de l'école des mines de Mons sont aujourd'hui très complets; il est instructif et concluant de consulter, à cet égard, les énoncés des projets de concours exécutés par les élèves sortant de la dernière année d'études.

Enfin, en même temps que se préparent les améliorations d'ordre matériel, une transformation profonde des programmes, tendant à une spécialisation plus tranchée des diverses catégories d'ingénieurs, est en voie d'introduction.

La direction a proposé à la commission administrative l'institution d'examens de trois degrés, suivant le degré des études subséquentes, soit pour l'obtention de diplômes à délivrer à la suite d'études rigoureusement conformes à celles que la loi a réglées pour la collation des grades légaux d'ingénieurs, et qui comporteront, par conséquent, cinq années d'études, soit pour l'obtention de diplômes analogues à ceux des grades non légaux des autres écoles universitaires et qui ne nécessiteront que trois ou quatre années d'études.

L'école des mines de Mons possède des laboratoires d'électricité et d'électrotechnique dont l'outillage est remarquable; il comprend notamment : 21 dynamos et moteurs de tous genres, à courants continus et alternatifs, moteurs biphasés et triphasés, transformateurs polymorphiques; deux turbines hydrauliques; de puissantes batteries d'accumulateurs; de riches collections d'appareils de précision, permettant d'exécuter toutes les mesures électriques; des freins nombreux pour les mesures dynamométriques, etc.

La direction projette l'installation de laboratoires de mécanique et de chimie qui ne le céderaient en rien aux précédents.

Le laboratoire de mécanique serait organisé de telle manière que les moteurs divers qui y figureront : machine et turbine à vapeur, turbine à eau, moteur à gaz et moteur à pétrole, fourniront la force motrice aux nouvelles installations électriques.

Les laboratoires de chimie comprendront un laboratoire de

chimie minérale, un de chimie organique et un de docimasie. Comme première étape vers ces subdivisions, des mutations ont été effectuées dans les attributions du personnel depuis la rentrée d'octobre dernier : un seul professeur enseigne toute la chimie minérale et organique, élémentaire et industrielle; un autre est exclusivement chargé de la docimasie et des travaux de chimie analytique.

Enfin, un professeur d'analyse infinitésimale, d'algèbre et de géométrie analytique a été nommé.

Précédemment, le professeur de mathématiques avait encore d'autres attributions. En lui réservant les cours de mathématiques pures, à l'exclusion de tous autres pour le moment, on a cependant prévu à brève échéance l'adjonction aux programmes de la mécanique analytique, du calcul des probabilités et de la physique mathématique.

Comme on peut s'en rendre compte par ce rapport, l'école provinciale d'industrie et des mines du Hainaut a subi une transformation radicale, tant au point de vue de ses programmes que de ses installations. Il n'est que juste de signaler que, si le succès ne s'est pas fait attendre, on le doit aux connaissances scientifiques, au travail intelligent, au dévouement et au zèle persévérant du corps professoral et tout particulièrement de son directeur, M. Macquet.

Pour terminer, mentionnons que le budget de l'exercice 1896 comporte 86,820 francs de dépenses, couvertes par les ressources suivantes :

| | | |
|---|---|---|
| Excédant du compte 1892-1893 . . . . . | | 10,463 |
| Subside de l'État . . . . . | | 20,311 |
| Subside de la ville de Mons . . . . . | | 9,784 |
| Part de la province : Crédit ordinaire. . . . | 30,762 | |
| Crédit extraordinaire . . | 2,500 | |
| Minerval des étudiants. . | 13,000 | |
| | | 46,262 |
| | | 86,820 |

**École supérieure des textiles, à Verviers.**

Au commencement de 1879, la chambre de commerce mettait à l'ordre du jour l'étude de la création d'une école manufacturière à Verviers et nommait une commission chargée de lui faire rapport sur cet objet.

Le 4 mars de la même année, la commission déposait son rapport qui concluait à la création d'une école supérieure destinée aux fils d'industriels ou de la classe aisée, et éventuellement aux jeunes gens de la classe ouvrière qui montreraient des dispositions spéciales, tout en maintenant et améliorant l'école professionnelle du soir.

Ce rapport, approuvé à l'unanimité, reçut l'accueil le plus sympathique : des industriels de la place souscrivirent des sommes importantes, en vue d'alléger à l'administration communale le lourd sacrifice qu'elle avait à s'imposer, en vertu de la loi de 1835; le Conseil communal, prenant le projet en considération, en renvoya l'étude à une commission mixte composée de membres du conseil et de la chambre de commerce ; enfin, le Gouvernement promit que la question ferait l'objet d'un examen attentif.

En juin 1880, la commission mixte présenta au Conseil communal un rapport dans lequel elle préconisait l'annexion de l'école professionnelle du soir à l'école supérieure projetée. Cette annexion était appelée à produire les résultats les plus salutaires.

Il convenait de chercher à établir, entre l'enseignement donné à ces deux écoles, la même relation que celle qui existe dans l'industrie entre les chefs d'usine et leurs contremaîtres et ouvriers, les premiers devant concevoir, les autres exécuter. Au point de vue social, les rapprochements qui s'établiraient forcément entre les élèves des deux écoles faciliteraient les rapports entre patrons et ouvriers du lendemain, qui auraient appris à se connaître et à s'apprécier dans leur jeunesse.

Toutefois, il resterait entendu que, par mesure d'ordre et de convenance des locaux, les auditoires des deux écoles seraient complètement séparés. Seuls les laboratoires, les collections, les ateliers, etc., seraient communs en tout ou en partie.

L'école professionnelle du soir, qui était installée provisoirement dans des salles de l'athénée et pour laquelle on réclamait depuis longtemps des locaux appropriés à leur destination, rece-

vrait ainsi, avec une notable économie, des installations répondant à toutes les exigences de son enseignement.

S'inspirant de ces idées, le rapport comprenait le plan d'études de l'école supérieure, un devis du coût des constructions des deux écoles réunies, des projets de budgets, etc., et en annexes, il donnait l'organisation d'écoles similaires en France, en Allemagne, en Angleterre, en Italie, etc.

A la même époque, les plans complets des installations figuraient à l'exposition nationale.

A partir de cette époque, de nombreux pourparlers en vue de la réalisation de l'œuvre furent engagés par la commission mixte avec l'administration communale et le Gouvernement. Mais l'on n'avançait pas.

Enfin, le 30 avril 1890, le Conseil communal de Verviers décida qu'il y avait lieu de créer à Verviers une école manufacturière. Le programme, dont l'examen avait été renvoyé à la commission de l'instruction publique, fit l'objet d'un rapport de M. Dubertry et provoqua une longue discussion, qui se termina par l'adoption à peu près complète du projet.

M. le Ministre De Bruyn accueillit dès l'abord, avec la plus grande bienveillance, l'œuvre verviétoise. Il en fit un examen sérieux et en reconnut les avantages. Le 21 octobre 1892, M. le Ministre fit connaître à l'administration communale que M. Rombaut, inspecteur général de l'industrie et de l'enseignement professionnel, était chargé de se mettre en rapport avec le Collège échevinal et le comité de l'école, pour l'élaboration définitive du règlement et du programme.

Plusieurs réunions eurent lieu et l'on se mit d'accord sur le programme qu'il y avait lieu d'adopter et sur le titre qu'il convenait de donner à la nouvelle institution. Celui de *École supérieure des textiles* remplaça définitivement celui de « École manufacturière » primitivement accepté.

Sans tarder, le Conseil communal chargea M. l'architecte Vivroux de la confection des plans et, plus tard, de la construction des bâtiments sur le terrain de la rue de Jéroule, acquis par la ville en 1889.

Les travaux furent pressés avec activité et, en octobre 1894, l'École supérieure des textiles était ouverte et l'Ecole professionnelle du soir transférée dans les nouveaux locaux.

Le 10 décembre, M. le Ministre De Bruyn, M. le gouverneur de

la province, le collège échevinal de Verviers et des hauts fonctionnaires de l'Etat, de la province et de la commune procédaient à l'inauguration de l'école supérieure des textiles et de l'école professionnelle.

L'école est construite dans le nouveau quartier du sud; elle occupe une surface de 4,600 mètres carrés; une parcelle de 1,600 mètres carrés adjacente, don de M. le sénateur Lejeune-Vincent, y a été annexée, ce qui porte la superficie à 6,200 mètres carrés.

Les constructions occupent un vaste quadrilatère avec cour centrale; l'aile gauche est affectée à l'école supérieure, l'aile droite et la majeure partie des bâtiments latéraux d'avant et d'arrière sont affectés à l'école professionnelle. Les salles de collections et laboratoires séparent les deux écoles. Les bureaux, bibliothèque, etc., sont installés à l'étage du corps de logis postérieur.

A l'arrière de ces constructions sont élevés en raikem des ateliers, une teinturerie, les chaudières, etc.

L'enseignement de l'école supérieure des textiles comprend quatre années d'études : la première année est réservée à l'étude des sciences pures, la deuxième aux sciences appliquées, les deux dernières à la pratique des sciences appliquées.

Dans les quatre années il a été attribué aux exercices pratiques, aux travaux de cabinet, de laboratoire et d'atelier, un nombre d'heures plus grand qu'aux cours théoriques.

En dehors des leçons et travaux techniques, le programme des quatre années comprend des cours d'allemand et d'anglais, donnés dans un esprit absolument pratique.

Des cours de comptabilité, d'économie et de géographie industrielles et de droit commercial complètent l'enseignement.

Le certificat de 1re scientifique des athénées royaux, ou un examen équivalent, est exigé pour l'admisson à la première année de l'école supérieure des textiles.

25 élèves suivent les cours des trois années d'études actuellement ouvertes.

La réorganisation de l'école professionnelle du soir comporte l'inscription au programme de tous les cours professés à l'école supérieure.

Les cours similaires sont donnés aux deux écoles par le même professeur: à l'école supérieure, dans un esprit plus scientifique; à l'école professionnelle, d'une manière plus simple, mieux à la portée des ouvriers.

L'école professionnelle comprend une section préparatoire à l'école professionnelle proprement dite. Celle-ci est divisée en trois sections : section industrielle, section de chimie et teinture, section de tissage, comprenant chacune trois années d'études.

560 élèves suivent les cours de l'école professionnelle.

Le budget comprend, tant en recettes qu'en dépenses, une somme de 37,062 francs, couverte par la ville, la province et l'Etat.

L'école est administrée par une commission de six membres représentants de la ville, de la province et de l'État.

On ne peut pas encore juger des résultats que produira l'école, mais la marche des études permet d'en attendre de réels succès.

Le directeur et les professeurs ont été judicieusement choisis, après un concours très sérieux. Tous font preuve de savoir et de zèle. Quant à la commission administrative, présidée par M. l'échevin de l'instruction publique, elle a assumé une lourde tâche, qu'elle remplit à la satisfaction de tous ceux qui lui ont confié les destinées de l'école supérieure des textiles.

# TITRE III.

—

# TABLEAUX STATISTIQUES.

## A. — Enseignem

*Tableau indiquant, par année, le nombre d'institutions subsidiées e*

| | 1884-85 | 1885-86 | 188 |
|---|---|---|---|
| NOMBRE D'INSTITUTIONS | | | |
| Écoles ménagères communales | 1 | 1 | |
| Écoles ménagères libres | 1 | 1 | |
| Classes ménagères communales | — | | |
| Classes ménagères annexées aux écoles adoptées | — | — | — |
| Classes ménagères libres | — | — | — |
| TOTAL | 2 | 2 | |
| NOMBRE D'ÉLÈVES | | | |
| Écoles ménagères communales | 40 | 40 | 5 |
| Écoles ménagères libres | 50 | 50 | 5 |
| Classes ménagères communales | — | — | 3 |
| Classes ménagères annexées aux écoles adoptées | — | — | — |
| Classes ménagères libres | — | — | — |
| TOTAL | 90 | 90 | 13 |

(1) Il n'a pas été tenu compte des écoles et classes supprimées.

ger. TABLEAU I.

· *de filles qui fréquentent les écoles et les classes ménagères.* (1)

| 8 | 1888-89 | 1889-90 (2) | 1890-91 | 1891-92 | 1892-93 | 1893-94 | 1894-95 | 1895-96 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 3 | 4 | 9 | 14 | 14 | 15 | 17 | 20 |
| | 4 | 10 | 16 | 25 | 31 | 34 | 41 | 43 |
| | 8 | 11 | 33 | 48 | 53 | 61 | 68 | 72 |
| | — | 6 | 19 | 27 | 32 | 38 | 45 | 46 |
| | 2 | 4 | 12 | 20 | 28 | 33 | 41 | 44 |
| | 17 | 35 | 89 | 134 | 158 | 181 | 212 | 225 |
| | 200 | 301 | 509 | 738 | 760 | 756 | 767 | 792 |
| | 147 | 360 | 688 | 1,019 | 1,379 | 1,460 | 1,676 | 1,841 |
| | 305 | 574 | 2,293 | 2,853 | 3,163 | 3,391 | 3,648 | 3,427 |
| | — | 170 | 566 | 886 | 1,253 | 1,231 | 1,451 | 1,386 |
| | 400 | 494 | 821 | 1,065 | 1,338 | 1,435 | 1,996 | 2,093 |
| | 1,052 | 1,899 | 4,877 | 6,561 | 7,893 | 8,273 | 9,538 | 9,539 |

n'est qu'après l'envoi de la circulaire ministérielle du 26 juin 1889 que les institutions ment ménager ont joui des subsides de l'État.

*A.* — **Enseigne**

*Tableau indiquant pour l'année 1895-96, par institution subsidiée, l'impor*
*et des particuliers, le nombre d'*

| NUMÉRO D'ORDRE. | ÉCOLES MÉNAGÈRES. | | | SUBSIDES ALLOUÉS | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | N° d'ordre. | PROVINCES. | COMMUNES. | l'Etat. | la Province. | Con |
| | | **Écoles ménagères communales.** | | | | |
| — | — | d'Anvers. | — | — | — | |
| 1 | 1 | de Brabant. | Bruxelles, *rue Locquenghien.* | 2,300 | 500 | |
| 2 | 2 | » | Saint-Josse-ten-Noode, *rue Saint-François.* | 840 | 200 | |
| 3 | 3 | » | Rebecq-Rognon. | 800 | 250 | |
| 4 | 4 | » | Tourneppe. | 720 | 150 | |
| 5 | 5 | » | Vilvorde. | 580 | 300 | |
| 6 | 1 | Flandre Occident. | Ypres. | 1,450 | — | |
| — | — | Flandre Orientale. | — | — | — | |
| 7 | 1 | Hainaut. | Boussu (Centre). | 350 | 150 | |
| 8 | 2 | » | Id. (Bois). | 350 | 150 | |
| 9 | 3 | » | Cuesmes. | 640 | 250 | |
| 10 | 4 | » | Ecaussines-d'Enghien. | 900 | — | |
| 11 | 5 | » | Fontaine-l'Evêque. | 520 | 145 | |
| 12 | 6 | » | Frameries (adultes). | 750 | 300 | |
| 13 | 7 | » | Id. (primaire). | | | |
| 14 | 8 | » | Jemappes. | 1,800 | 200 | |
| 15 | 9 | » | La Louvière. | 1,720 | 1,433 | |

ménager. TABLEAU II.

*budget avec les parts d'intervention de l'État, de la Province, de la Commune l'année de la création.*

| PAR les articuliers. | BUDGET. | Nombre d'élèves. | ANNÉE de la création. | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|---|
| — | — | — | — | |
| — | 9.550 | 55 | 1891 | |
| — | 2,277 | 26 | 1894 | |
| — | 2,250 | 23 | 1893 | |
| — | 1.800 | 24 | 1896 | |
| — | 1,450 | 30 | 1891 | |
| 76 | 3,780 | 46 | 1882 | |
| — | — | — | — | |
| — | 900 | 15 | 1889 | |
| — | 900 | 10 | 1895 | |
| — | 1.738 | 56 | 1890 | |
| — | 1,800 | 132 | 1890 | |
| — | 1,390 | 24 | 1896 | |
| — | 2,417 | 45<br>55 | 1890<br>1890 | |
| — | 2,500 | 76 | 1888 | |
| — | 4,300 | 12 | 1896 | |

| NUMÉRO D'ORDRE. | ÉCOLES MÉNAGÈRES. | | | SUBSIDES ALLOUÉS | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | N° d'ordre. | PROVINCES. | COMMUNES. | l'Etat. | la Province. | la Commune |
| 16 | 10 | — | Morlanwelz. | 920 | 500 | 628 |
| 17 | 11 | — | Pâturages. | 520 | 300 | 517 |
| 18 | 1 | Liége. | Dalhem. | 330 | 100 | 100 |
| — | — | Limbourg. | — | — | — | — |
| 19 | 1 | Luxembourg. | Arlon. | 600 | 105 | 848 |
| 20 | 1 | Namur. | Jemelle. | 800 | 200 | 200 |
| | | **Écoles ménagères libres.** | | | | |
| 21 | 1 | Anvers. | Anvers, *rue Pothoek, 110.* | 540 | 540 | — |
| 22 | 1 | Brabant. | Bruxelles, *rue Terre-Neuve, 184.* | 1,310 | — | — |
| 23 | 2 | » | Bruxelles, *rue du Béguinage, 54.* | 540 | — | — |
| 24 | 3 | » | Hal. | 512 | 360 | — |
| 25 | 4 | » | Nivelles. | 620 | — | — |
| 26 | 5 | » | Overyssche. | 400 | 200 | 200 |
| 27 | 6 | » | Perwez. | 804 | — | — |
| 28 | 7 | » | Saint-Gilles, *r. Théod. Verhaegen, 12.* | 1,215 | — | — |
| 29 | 8 | » | Schaerbeek, *rue Verte, 142.* | 680 | — | — |
| 30 | 9 | » | Wavre. | 744 | 200 | — |
| 31 | 1 | Flandre Occident. | Ostende. | 1,500 | 500 | — |
| — | — | Flandre Orientale. | — | — | — | |
| 32 | 1 | Hainaut. | Ath. | 605 | — | — |
| 33 | 2 | » | Boussu-Bois. | 600 | — | — |

| PAR les articuliers. | BUDGET. | Nombre d'élèves. | ANNÉE de la création. | *OBSERVATIONS.* |
|---|---|---|---|---|
| — | 2,048 | 45 | 1887 | |
| 432 | 1,770 | 30 | 1891 | |
| 295 | 825 | 24 | 1889 | |
| — | — | — | — | |
| — | 1,553 | 34 | 1891 | |
| 756 | 1,956 | 60 | 1890 | |
| 255 | 1,335 | 35 | 1894 | |
| 1,965 | 3,275 | 60 | 1893 | |
| 2,000 | 2,540 | 24 | 1894 | |
| 247 | 1,149 | 72 | 1891 | |
| 930 | 1,550 | 65 | 1892 | |
| 100 | 900 | 38 | 1895 | |
| 1,093 | 2,497 | 32 | 1892 | |
| 1,820 | 3,035 | 48 | 1894 | |
| 1,001 | 1,681 | 21 | 1893 | |
| 841 | 1,785 | 34 | 1893 | |
| 2,250 | 4,250 | 97 | 1888 | |
| — | — | — | — | |
| 900 | 1,505 | 17 | 1896 | |
| 1,250 | 1,850 | 22 | 1896 | |

| NUMÉRO D'ORDRE. | ÉCOLES MÉNAGÈRES. | | | SUBSIDES ALLOUÉS | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | N° d'ordre. | PROVINCES. | COMMUNES. | l'Etat. | la Province. | la Commune. |
| 34 | 3 | Hainaut. | Châtelet. | 720 | 150 | — |
| 35 | 4 | » | Cuesmes. | 640 | — | — |
| 36 | 5 | » | Forchies-la-Marche. | 720 | — | — |
| 37 | 6 | » | Houssu. | 1,180 | — | — |
| 38 | 7 | » | La Louvière (éc. du jour). | 2,000 | — | — |
| 39 | 8 | » | La Louvière (éc. du soir). | | | |
| 40 | 9 | » | Leuze. | 568 | — | — |
| 41 | 10 | » | Marchienne-au-Pont. | 1,530 | — | 1.000 |
| 42 | 11 | » | Monceau-sur-Sambre (Sœurs de Marie). | 720 | — | — |
| 43 | 12 | » | Monceau-sur-Sambre (laïque). | 834 | 400 | 1,300 |
| 44 | 13 | » | Morlanwelz. | 1,000 | — | — |
| 45 | 14 | » | Pâturages. | 850 | — | — |
| 46 | 15 | » | Wasmes. | 1,000 | — | — |
| 47 | 1 | Liége. | Chênée. | 695 | — | — |
| 48 | 2 | » | Hollogne-aux-Pierres. | 600 | — | — |
| 49 | 3 | » | Horion-Hozémont. | 800 | 25 | 100 |
| 50 | 4 | » | La Sarte (Huy). | 410 | — | — |
| 51 | 5 | » | Liége (Mont-Saint-Martin). | 735 | — | — |
| 52 | 6 | » | Seraing, *rue Cockerill.* | 800 | — | — |
| 53 | 7 | » | Stavelot. | 680 | 200 | 200 |
| 54 | 8 | » | Verviers. | 580 | — | — |
| 55 | 9 | » | Waremme. | 580 | — | — |

| AR les ticuliers. | BUDGET. | Nombre d'élèves. | ANNÉE de la création. | *OBSERVATIONS.* |
|---|---|---|---|---|
| 930 | 1,800 | 32 | 1890 | |
| 1,000 | 1,640 | 55 | 1873 | |
| 1,160 | 1,880 | 34 | 1890 | |
| 1,334 | 2,514 | 50 | 1887 | |
| 3,708 | 5,708 | 224 | 1892 | |
| 852 | 1,420 | 21 | 1892 | |
| 2,936 | 5,466 | 64 | 1889 | |
| 1,080 | 1,800 | 25 | 1888 | |
| — | 2,534 | 28 | 1890 | |
| 1,500 | 2,500 | 55 | 1889 | |
| 950 | 1,800 | 25 | 1894 | |
| 656 | 1,656 | 37 | 1890 | |
| 400 | 795 | 40 | 1890 | |
| 150 | 750 | 31 | 1893 | |
| — | 925 | 29 | 1893 | |
| 589 | 999 | 30 | 1896 | |
| 1,305 | 2,040 | 50 | 1889 | |
| 450 | 1,250 | 62 | 1891 | |
| 696 | 1,776 | 40 | 1894 | |
| — | — | 18 | 1894 | |
| 842 | 1,425 | 34 | 1891 | |

| NUMÉRO D'ORDRE. | ÉCOLES MÉNAGÈRES. | | | SUBSIDES ALLOUÉ | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | N° d'ordre. | PROVINCES. | COMMUNES. | l'Etat. | la Province. | la Commu |
| — | — | Limbourg. | — | — | — | — |
| 56 | 1 | Luxembourg. | Awenne. | 628 | 219 | — |
| 57 | 2 | » | Florenville. | 800 | 400 | — |
| 58 | 3 | » | Grune. | 285 | 60 | — |
| 59 | 4 | » | Saint-Léger. | 432 | 134 | — |
| 60 | 1 | Namur. | Auvelais. | 550 | 100 | — |
| 61 | 2 | » | Beauraing. | 560 | 125 | — |
| 62 | 3 | » | Ciney. | 640 | 200 | 20 |
| — | 4 | » | Houyet. | — | — | — |
| 63 | 5 | » | Wanlin. | 720 | — | — |
| | **Classes ménagères communales.** | | | | | |
| 64 | 1 | Anvers. | Boom (Hoek). | 167 | 166 | 1 |
| 65 | 2 | » | Cappellen. | 213 | 213 | 2 |
| 66 | 3 | » | Deurne. | 612 | 612 | 3 |
| 67 | 4 | » | Hoboken. | 222 | 222 | 2 |
| 68 | 5 | » | Turnhout. | 169 | 169 | 1 |
| 69 | 1 | Brabant. | Genappe. | 175 | 150 | 1 |
| 70 | 2 | » | Ixelles, *rue Sans-Souci.* | 1,666 | 1,220 | 2,0 |
| 71 | 3 | » | Louvain. | 400 | 200 | 4 |
| 72 | 4 | » | Molenbeek-Saint-Jean, *rue du Jardinier.* | 109 | 150 | 1 |
| 73 | 5 | » | Tubize. | 150 | 150 | 1 |

| R les culiers. | BUDGET. | Nombre d'élèves. | ANNÉE de la création. | *OBSERVATIONS.* |
|---|---|---|---|---|
| — | — | — | — | |
| 767 | 1,614 | 24 | 1891 | |
| 1,034 | 2,234 | 92 | 1889 | |
| 405 | 750 | 25 | 1892 | |
| 459 | 1,025 | 23 | 1891 | |
| 775 | 1,425 | 25 | 1890 | |
| 750 | 1,435 | 30 | 1889 | |
| 582 | 1,622 | 48 | 1890 | |
| — | — | — | — | Cette institution ne fonctionne pas actuellement. |
| 600 | 1,320 | 25 | 1896 | |
| — | 500 | 32 | 1895 | |
| — | 640 | 32 | 1895 | |
| — | 1,530 | 30 | 1896 | |
| — | 665 | 30 | 1895 | |
| — | 507 | 30 | 1893 | |
| — | 517 | 18 | 1894 | |
| — | 4,886 | 265 | 1888 | |
| 151 | 1,200 | 90 | 1889 | |
| — | 452 | 35 | 1892 | |
| — | 450 | 27 | 1890 | |

| NUMÉRO D'ORDRE. | ÉCOLES MÉNAGÈRES. | | | SUBSIDES ALLOU | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | N° d'ordre. | PROVINCES. | COMMUNES. | l'Etat. | la Province. | la Comm |
| — | — | Flandre Occident. | — | — | — | — |
| 74 | 1 | Flandre Orientale. | Gand (éc. du dimanche), *rue Nouveau-Bois.* | 250 | 50 | 60 |
| 75 | 2 | » | Id. (éc. du dimanche). *rue Frœbel.* | 350 | 50 | 49 |
| 76 | 3 | » | Id. (école primaire), *boul. d'Akkergem.* | 195 | 50 | 24 |
| 77 | 4 | » | Id. (éc. du dimanche), *Meulestede.* | 220 | 50 | 24 |
| 78 | 5 | » | Id. (école primaire), *Meulestede.* | 159 | 50 | 12 |
| 79 | 6 | » | Id. (école du soir), *St-Pierre-Alost.* | 300 | 50 | 42 |
| 80 | 7 | » | Id. (école primaire), *St-Pierre-Alost.* | 130 | 50 | 14 |
| 81 | 8 | » | Id. (éc. du dimanche), *St-Pierre-Alost.* | 220 | 50 | 31 |
| 82 | 9 | » | Id. (école du soir), *r. Neuve St-Pierre.* | 360 | 50 | 53 |
| 83 | 10 | » | Id. (éc. du dimanche), *r. Neuve St-Pierre.* | 212 | 50 | 31 |
| 84 | 11 | » | Id. (école primaire), *ch. de Termonde.* | 130 | 50 | 1 |
| 85 | 12 | » | Id. (école du soir), *ch. de Termonde.* | 420 | 50 | 6 |
| 86 | 13 | » | Id. (éc. du dimanche), *ch. de Termonde.* | 200 | 50 | 2 |
| 87 | 14 | » | Id. (école du soir), *chaus. de Bruges.* | 630 | 50 | 9 |
| 88 | 15 | » | Id. (éc. du dimanche), *chaus. de Bruges.* | 260 | 50 | 3 |

| ers. | BUDGET. | Nombre d'élèves. | ANNÉE de la création. | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|---|
| | — | — | — | |
| | 935 | 53 | 1890 | |
| | 1065 | 88 | 1890 | |
| | 490 | 24 | 1893 | |
| | 665 | 58 | 1890 | |
| | 384 | 24 | 1892 | |
| | 880 | 92 | 1890 | |
| | 370 | 27 | 1891 | |
| | 685 | 54 | 1890 | |
| | 1025 | 93 | 1890 | |
| | 732 | 67 | 1890 | |
| | 355 | 27 | 1893 | |
| | 1325 | 70 | 1890 | |
| | 615 | 47 | 1890 | |
| | 1645 | 151 | 1890 | |
| | 814 | 85 | 1890 | |

| NUMÉRO D'ORDRE. | ÉCOLES MÉNAGÈRES. | | | SUBSIDES ALL | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | N° d'ordre. | PROVINCES. | COMMUNES. | l'Etat. | la Province. | Con |
| 89 | 16 | Flandre Orientale. | Gand. (éc. du dimanche), *Allée Verte.* | 220 | 50 | |
| 90 | 17 | » | Id. (école primaire), *Allée Verte.* | 110 | 50 | |
| 91 | 18 | » | Id. (école du soir), *rue aux Barres.* | 340 | 50 | |
| 92 | 19 | » | Id. (éc. du dimanche), *rue aux Barres.* | 260 | 50 | |
| 93 | 20 | » | Id. (école du soir), *ancienne rue de la Porte du Sas.* | 130 | 50 | |
| 94 | 21 | » | Id. (éc. du dimanche), *ancienne rue de la Porte du Sas.* | 240 | 50 | |
| 95 | 22 | » | Id. (école du soir), *rue de l'Ancienne Porte du Sas.* | 322 | 50 | |
| 96 | 1 | Hainaut. | Charleroi, *quartier Nord Roton.* | 280 | 80 | |
| 97 | 2 | » | Châtelet, *section Boubier.* | 158 | — | |
| 98 | 3 | » | Châtelineau. | 267 | 150 | |
| 99 | 4 | » | Dour. | 500 | 500 | |
| 100 | 5 | » | Gilly (Centre). | | | |
| 101 | 6 | » | Id. (Sart). | 360 | 115 | |
| 102 | 7 | » | Id. (Haies). | | | |
| 103 | 8 | » | Houdeng Aimeries. | 243 | 175 | |
| 104 | 9 | » | Jumet (Try-Charly). | 310 | 200 | |
| 105 | 10 | » | Id. (Gohyssart) | 310 | 200 | |

| ers. | BUDGET. | Nombre d'élèves. | ANNÉE de la création. | *OBSERVATIONS.* |
|---|---|---|---|---|
| | 680 | 87 | 1892 | |
| | 360 | 23 | 1893 | |
| | 1.110 | 80 | 1890 | |
| | 820 | 41 | 1893 | |
| | 355 | 30 | 1896 | |
| | 685 | 138 | 1890 | |
| | 1,212 | 164 | 1890 | |
| | 847 | 32 | 1894 | |
| | 295 | 23 | 1894 | |
| | 745 | 46 | 1892 | |
| | 1,439 | 43 | 1891 | |
| | | 18 | 1890 | |
| | 1.080 | 11 | — | |
| | | 14 | — | |
| | 692 | 24 | 1889 | |
| | 980 | 45 | 1888 | |
| | 1,050 | 50 | 1890 | |

| NUMÉRO D'ORDRE. | ÉCOLES MÉNAGÈRES. | | | SUBSIDES ALI | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | N° d'ordre. | PROVINCES. | COMMUNES. | l'Etat. | la Province. | Co |
| 106 | 11 | Hainaut. | La Bouverie (éc. prim.). | 200 | 100 | |
| 107 | 12 | » | Id. (éc. d'ad.). | 225 | 100 | |
| 108 | 13 | » | Leuze. | 167 | 150 | |
| 109 | 14 | » | Souvret. | 135 | — | |
| 110 | 1 | Liége. | Ben Ahin. | 100 | 50 | |
| 111 | 2 | » | Dison (classe primaire). | 333 | 200 | 1 |
| 112 | 3 | » | Id. (classe d'adultes). | | | |
| 113 | 4 | » | Hollogne-aux-Pierres. | 150 | 75 | |
| 114 | 5 | » | Liége *rue Hazinelle.* | 254 | 183 | |
| 115 | 6 | » | Liége, *rue Hors-Château.* | 128 | 118 | |
| 116 | 7 | » | Liége, *rue des Prés Saint-Denis.* | 183 | 158 | |
| 117 | 8 | » | Liége, *rue Sainte-Marguerite.* | 210 | 158 | |
| 118 | 9 | » | Liége, *rue des Dominicains.* | 210 | 158 | |
| 119 | 10 | » | Ougrée. | 167 | 83 | |
| 120 | 11 | » | Pepinster. | 233 | 117 | |
| 121 | 12 | » | Seraing (section A), *rue Morchamps.* | 215 | 107 | |
| 122 | 13 | » | Seraing (section B), *rue Morchamps.* | 215 | 107 | |
| 123 | 14 | » | Seraing, *rue Saint-Jean.* | 215 | 107 | |

| R les ticuliers. | BUDGET. | Nombre d'élèves. | ANNÉE de la création. | *OBSERVATIONS.* |
|---|---|---|---|---|
| — | 500 | 42 | 1891 | |
| — | 725 | 70 | 1891 | |
| — | 589 | 20 | 1893 | |
| — | 400 | 24 | 1894 | |
| 30 | 300 | 15 | 1893 | |
| — | 1,733 | 24<br>61 | 1893<br>1893 | |
| 100 | 475 | 36 | 1887 | |
| — | 875 | 99 | 1888 | |
| — | 710 | 71 | 1891 | |
| — | 800 | 56 | 1891 | |
| — | 820 | 54 | 1890 | |
| — | 820 | 50 | 1891 | |
| — | 500 | 15 | 1893 | |
| — | 700 | 15 | 1888 | |
| — | 645 | 14 | 1890 | |
| — | 645 | 17 | 1891 | |
| — | 645 | 18 | 1892 | |

| NUMÉRO D'ORDRE. | ÉCOLES MÉNAGÈRES. | | | SUBSIDES ALLOUÉS | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | N° d'ordre. | PROVINCES. | COMMUNES. | l'Etat. | la Province. | la Commu |
| 124 | 15 | Liége. | Seraing, (section de l'Ouest). | 215 | 107 | 323 |
| 125 | 16 | » | Seraing, (section du Sud). | 215 | 107 | 323 |
| 126 | 17 | » | Verviers (école primaire), *rue des Donckiers.* | 260 | 130 | 390 |
| 127 | 18 | » | Verviers (école d'adultes), *rue des Donckiers.* | 125 | 62 | 187 |
| 128 | 19 | » | Verviers (école primaire), *place Sommeleville.* | 260 | 130 | 390 |
| 129 | 20 | » | Verviers (école d'adultes), *place Sommeleville.* | 125 | 62 | 187 |
| — | — | Limbourg. | — | — | — | — |
| 130 | 1 | Luxembourg. | Marche. | 133 | 60 | 254 |
| 131 | 2 | » | On | 166 | 58 | 276 |
| 132 | 3 | » | Virton. | 285 | 150 | 415 |
| 133 | 1 | Namur. | Auvelais. | 193 | 50 | 248 |
| 134 | 2 | » | Fosses. | 217 | — | 308 |
| 135 | 3 | » | Gembloux. | 217 | 50 | 383 |
| | **Classes ménagères annexées aux écoles adoptées.** | | | | | |
| 136 | 1 | Anvers. | Anvers, *avenue Moretus, 56.* | 187 | 187 | — |
| 137 | 2 | » | Anvers, *rue Everaerts.* | 225 | 225 | — |
| 138 | 3 | » | Anvers, *rue Ancienne Église.* | 225 | 225 | — |
| 139 | 4 | » | Boom Noeveren . | 167 | 167 | 167 |

| es uliers. | BUDGET. | Nombre d'élèves. | ANNÉE de la création. | *OBSERVATIONS.* |
|---|---|---|---|---|
| — | 645 | 14 | 1893 | |
| — | 645 | 20 | 1894 | |
| — | 780 | 27 | 1887 | |
| — | 375 | 21 | 1886 | |
| — | 780 | 18 | 1886 | |
| — | 375 | 23 | 1887 | |
| — | — | — | — | |
| — | 447 | 21 | 1890 | |
| — | 500 | 27 | 1890 | |
| — | 850 | 31 | 1890 | |
| — | 491 | 50 | 1889 | |
| — | 525 | 30 | 1891 | |
| — | 650 | 24 | 1894 | |
| 86 | 560 | 32 | 1894 | |
| 25 | 675 | 32 | 1890 | |
| 25 | 675 | 32 | 1894 | |
| — | 500 | 32 | 1895 | |

| NUMÉRO D'ORDRE. | ÉCOLES MÉNAGÈRES. | | | SUBSIDES ALLOU | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | N° d'ordre. | PROVINCES. | COMMUNES. | l'Etat. | la Province | la Commu |
| 140 | 5 | Anvers. | Gierle. | 150 | 150 | 150 |
| 141 | 6 | » | Hoogstraeten. | 126 | 119 | 118 |
| 142 | 7 | » | Lille-Saint-Pierre. | 162 | — | 7 |
| 143 | 8 | » | Turnhout. | 169 | 169 | 16 |
| 144 | 1 | Brabant. | Eppeghem. | 148 | 100 | 6 |
| 145 | 2 | » | Folx-les-Caves. | 243 | — | — |
| 146 | 3 | » | Sichem. | 300 | 150 | 20 |
| 147 | 1 | Flandre Occident. | Bruges, *rue du Vieux-Sac.* | 785 | 500 | 66 |
| 148 | 2 | » | Gits. | 237 | 150 | 24 |
| 149 | 3 | » | Jabbeke. | 260 | 150 | 10 |
| 150 | 4 | » | Merckem. | 300 | 200 | 10 |
| 151 | 5 | » | Oostroosebeke. | 220 | 130 | 30 |
| 152 | 6 | » | Thielt. | 257 | 200 | 31 |
| 153 | 1 | Flandre Orientale. | Audenarde. | 272 | 50 | 10 |
| 154 | 2 | » | Easel. | 270 | 50 | — |
| 155 | 3 | » | Berchem. | 262 50 | 50 | — |
| 156 | 4 | » | Eecloo. | 245 | 50 | 5 |
| 157 | 5 | » | Gavere. | 264 | 50 | 20 |
| 158 | 6 | » | Grammont. | 274 | 50 | 2 |
| 159 | 7 | » | Laethem-Saint-Martin. | 252 | 100 | — |
| 160 | 8 | » | Lokeren. | 208 | 50 | 2 |

| R les culiers. | BUDGET. | Nombre d'élèves. | ANNÉE de la création. | *OBSERVATIONS.* |
|---|---|---|---|---|
| — | 450 | 19 | 1894 | |
| 49 | 412 | 24 | 1892 | |
| — | 237 | 18 | 1891 | |
| — | 506 | 32 | 1893 | |
| 55 | 469 | 25 | 1892 | |
| 00 | 643 | 34 | 1891 | |
| 55 | 715 | 46 | 1890 | Budget de 1895. |
| — | 1,952 | 74 | 1891 | |
| 5 | 710 | 28 | 1894 | |
| 5 | 780 | 24 | 1893 | |
| — | 600 | 25 | 1889 | |
| — | 650 | 28 | 1889 | |
| — | 770 | 30 | 1889 | |
| 5 | 635 | — | 1893 | |
| 5 | 790 | 32 | 1894 | |
| 5 | 787 50 | 27 | 1894 | |
| 0 | 735 | 24 | 1894 | |
| 1 | 675 | 24 | 1893 | |
| 5 | 820 | 79 | 1891 | |
| - | 352 | 30 | 1893 | |
| 0 | 768 | 40 | 1892 | |

| NUMÉRO D'ORDRE. | ÉCOLES MÉNAGÈRES. | | | SUBSIDES ALLOU | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | N° d'ordre. | PROVINCES. | COMMUNES. | l'Etat. | la Province. | la Commu |
| 161 | 9 | Flandre Orientale. | Ninove. | 330 | 50 | — |
| 162 | 10 | » | Mont-Saint-Amand. | 320 | 50 | 200 |
| 163 | 11 | » | Tamise. | 270 | 50 | 200 |
| 164 | 1 | Hainaut. | Ellezelles. | 167 | — | — |
| 165 | 1 | Liége. | Xhendremael. | 167 | 12 | 2 |
| 166 | 1 | Limbourg. | Borg-Heers. | 240 | 100 | — |
| 167 | 2 | » | Brée. | 200 | 70 | 20 |
| 168 | 3 | » | Brusthem. | 57 | 50 | — |
| 169 | 4 | » | Fall-Mheer. | 242 | 100 | — |
| 170 | 5 | » | Genck. | 294 | — | 30 |
| 171 | 6 | » | Looz-la-Ville. | 225 | 100 | 22 |
| 172 | 7 | » | Lowaige. | 154 | 70 | 5 |
| 173 | 8 | » | Russon. | — | — | — |
| 174 | 9 | » | Saint-Trond, *rue de l'Abbaye.* | 278 | 100 | 20 |
| 175 | 10 | » | Saint-Trond, *rue du Sel.* | 326 | 100 | — |
| 176 | 11 | » | Stevoort. | — | — | — |
| 177 | 12 | » | Tessenderloo. | 217 | 90 | 10 |
| 178 | 1 | Luxembourg. | On. | 232 | 58 | — |
| 179 | 1 | Namur. | Conjoux-Convreux. | 135 | 100 | — |
| 180 | 2 | » | Custinne. | 135 | 50 | — |
| 181 | 3 | » | Lesve. | 208 | 100 | — |

| R les iculiers. | BUDGET. | Nombre d'élèves. | ANNÉE de la création. | *OBSERVATIONS.* |
|---|---|---|---|---|
| 363 | 743 | 35 | 1892 | |
| 440 | 1,010 | 62 | 1890 | |
| 500 | 1,020 | 54 | 1890 | |
| 333 | 500 | 29 | 1890 | |
| 200 | 404 | 10 | 1890 | |
| 350 | 690 | 30 | 1889 | |
| 130 | 600 | 26 | 1891 | |
| 49 | 456 | 26 | 1896 | |
| 483 | 725 | 35 | 1890 | |
| — | 594 | 25 | 1894 | |
| 125 | 675 | 32 | 1890 | |
| 186 | 460 | 26 | 1890 | |
| — | — | — | 1890 | Supprimée en 1896. |
| 456 | 834 | 30 | 1890 | |
| 400 | 726 | 56 | 1890 | |
| — | — | — | 1894 | Subsides supprimés en 1896. |
| — | 407 | 32 | 1890 | |
| 363 | 653 | 20 | 1891 | |
| 00 | 335 | 12 | 1890 | |
| 215 | 400 | 14 | 1889 | |
| 317 | 625 | 32 | 1890 | |

| NUMÉRO D'ORDRE. | ÉCOLES MÉNAGÈRES. | | | SUBSIDES ALLOUÉ | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | N° d'ordre. | PROVINCES. | COMMUNES. | l'Etat. | la Province. | la Commu |
| | | **Classes ménagères libres.** | | | | |
| 182 | 1 | Anvers. | Anvers, *rue Jordaens*, transf. *Rempart St-Jean.* | 170 | 170 | — |
| 183 | 1 | Brabant. | Bruxelles, *rue t' Kint, 16.* | 2,220 | — | — |
| 184 | 2 | » | Cureghem | 400 | — | — |
| 185 | 3 | » | Grimberghen. | 200 | 200 | 100 |
| 186 | 4 | » | Jodoigne-Souveraine. | 160 | 100 | 20 |
| 187 | 5 | » | Leefdael. | 150 | — | — |
| 188 | 6 | » | Saint-Gilles, *rue de l'Eglise.* | 935 | 500 | — |
| 189 | 7 | » | Sempst. | 186 | — | — |
| 190 | 1 | Flandre Occident. | Courtrai (classe du jour). | 450 | 100 | 500 |
| 191 | 2 | » | Id. (classe du soir). | 550 | 150 | 556 |
| 192 | 3 | » | Moorseele. | 250 | 95 | 237 |
| 193 | 4 | » | Roulers. | 513 | 300 | 727 |
| 194 | 5 | » | Thourout | 324 | 250 | 400 |
| 195 | 6 | » | Westoutre. | 300 | 150 | — |
| 196 | 7 | » | Wyngene. | 417 | 175 | 373 |
| 197 | 1 | Flandre Orientale. | Heusden. | 276 | 50 | — |
| 198 | 2 | » | Deynze. | 254 | 50 | — |
| 199 | 3 | » | Gand, *boulevard de Bruxelles.* | 336 | 50 | — |

| R les iculiers. | BUDGET. | Nombre d'élèves. | ANNÉE de la création. | *OBSERVATIONS.* |
|---|---|---|---|---|
| 85 | 425 | 36 | 1890 | |
| ,447 | 7,667 | 560 | 1887 | |
| ,212 | 1,612 | 24 | 1895 | |
| 100 | 600 | 48 | 1891 | |
| 110 | 390 | 14 | 1890 | |
| 230 | 380 | 33 | 1892 | |
| ,455 | 2,890 | 180 | 1894 | |
| 220 | 406 | 35 | 1890 | |
| — | 1,050 | 64 | 1890 | |
| — | 1,250 | | | |
| 168 | 750 | 30 | 1894 | |
| — | 1,540 | 70 | 1892 | |
| 296 | 970 | 30 | 1894 | |
| 450 | 900 | 28 | 1892 | |
| 270 | 1,237 | 48 | 1896 | |
| 501 | 827 | 30 | 1893 | |
| 456 | 760 | 36 | 1894 | |
| 687 | 1,073 | 36 | 1889 | |

| NUMÉRO D'ORDRE. | ÉCOLES MÉNAGÈRES. | | | SUBSIDES ALLOUÉ | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | N° d'ordre. | PROVINCES. | COMMUNES. | l'Etat. | la Province. | la Commu |
| 200 | 4 | Flandre orientale. | Gand (classe du jour), *Meulestede.* | 230 | 50 | — |
| 201 | 5 | » | Gand (classe du soir), *Meulestede.* | 260 | 50 | — |
| 202 | 6 | » | Gand-Muide (cl. du jour). | 289 | 100 | — |
| 203 | 7 | » | Id. (cl. du soir). | | | |
| 204 | 8 | » | Termonde. | 200 | 50 | 200 |
| 205 | 1 | Hainaut. | Farciennes. | 300 | — | 300 |
| 206 | 2 | » | Forchies-la-Marche. | 260 | — | — |
| 207 | 3 | » | Lodelinsart (éc. prim.). | 600 | — | — |
| 208 | 4 | » | Id. (éc. d'ad.). | 200 | — | — |
| 209 | 5 | » | Quevaucamps. | 200 | — | — |
| 210 | 6 | » | Roselies. | 285 | — | — |
| 211 | 1 | Liége. | Hannut. | 176 | — | — |
| 212 | 2 | » | Lens-Saint-Remy. | 133 | 66 | 40 |
| 213 | 3 | » | Statte-Huy. | 158 | 116 | — |
| 214 | 1 | Limbourg. | Bassenge. | 316 | — | — |
| 215 | 2 | » | Bilsen. | 217 | 90 | 100 |
| 216 | 3 | » | Bourg-Léopold. | 260 | 90 | 50 |
| 217 | 4 | » | Laeffeld-Vlytingen. | 147 | 75 | — |
| 218 | 5 | » | Saint-Trond, *rue du Sel.* | 334 | 100 | 200 |
| 219 | 1 | Luxembourg. | Messancy. | 200 | 95 | — |
| 220 | 1 | Namur. | Floreffe. | 500 | 100 | 175 |

| s uliers. | BUDGET. | Nombre d'élèves. | ANNÉE de la création | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|---|
| 0 | 630 | 32 | 1892 | |
| 5 | 465 | 37 | 1892 | |
| 1 | 900 | 24<br>24 | 1890<br>1890 | |
| 0 | 800 | 30 | 1896 | |
| 0 | 900 | 40 | 1893 | |
| 5 | 805 | 40 | 1893 | |
| 0 | 2,110 | 30 | 1888 | |
| 7 | 627 | 24 | 1892 | |
| 5 | 646 | 12 | 1893 | |
| 0 | 855 | 27 | 1894 | |
| 2 | 528 | 25 | 1891 | |
| 0 | 389 | 16 | 1890 | |
| 2 | 416 | 21 | 1892 | |
| 1 | 447 | 28 | 1894 | |
| 0 | 607 | 35 | 1891 | |
| - | 400 | 24 | 1890 | |
| 3 | 470 | 25 | 1894 | |
| + | 818 | 56 | 1894 | |
| 0 | 595 | 22 | 1891 | |
| - | 775 | 36 | 1890 | |

| NUMÉRO D'ORDRE. | ÉCOLES MÉNAGÈRES. | | | SUBSIDES ALLOU | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | N° d'ordre. | PROVINCES. | COMMUNES. | l'Etat. | la Province. | la Comm |
| 221 | 2 | Namur. | Florennes. | 200 | 75 | - |
| 222 | 3 | » | Lustin. | 467 | 450 | 3 |
| 223 | 4 | » | Namur, *rue du Lombard.* | 495 | 250 | - |
| 224 | 5 | » | Namur (école des religieuses ursulines). | 200 | — | - |
| 225 | 6 | » | Yves-Gomezée. | 376 | — | 40 |
| | **Nombre total d'élèves des Institutions ménagères subsidiées** . . . . . | | | . . . . | . . . . | . . |

| s liers | BUDGET. | Nombre d'élèves. | ANNÉE de la création. | *OBSERVATIONS.* |
|---|---|---|---|---|
| 25 | 400 | 26 | 1891 | |
| 58 | 500 | 19 | 1889 | |
| 30 | 1,475 | 96 | 1890 | |
| 00 | 600 | 12 | 1895 | |
| 14 | 790 | 30 | 1894 | |
| . . . | . . . . | 9,539 | | |

## *B.* — Enseignen

*Tableau indiquant le nombre des institutions subsidiées, le no*

| | | 1884-85 | 1885-86 | 188 |
|---|---|---|---|---|
| Nombre d'institutions subsidiées. | Ecoles professionnelles . . . . . | 3 | 3 | |
| | Cours professionnels . . . . . | — | — | |
| | Ecoles professionnelles et ménagères | — | — | |
| | Ecoles ménagères et professionnelles | — | — | |
| | TOTAL. . . . | 3 | 3 | |
| Nombre de directrices, institutrices et maîtresses. | Ecoles professionnelles . . . . . | 66 | 65 | |
| | Cours professionnels . . . . . | — | — | |
| | Ecoles professionnelles et ménagères | — | — | |
| | Ecoles ménagères et professionnelles | — | — | |
| | TOTAL. . . . | 66 | 65 | |
| Nombre d'élèves ayant régulièrement fréquenté les écoles. | Ecoles professionnelles . . . . . | 896 | 866 | 1, |
| | Cours professionnels . . . . . | — | — | |
| | Ecoles professionnelles et ménagères | — | — | |
| | Ecoles ménagères et professionnelles | — | — | |
| | TOTAL. . . . | 896 | 866 | 1, |
| Nombres de diplômes délivrés. | Ecoles professionnelles . . . . . | 43 | 54 | |
| | Cours professionnels . . . . . | — | — | |
| | Ecoles professionnelles et ménagères | — | — | |
| | Ecoles ménagères et professionnelles | — | — | |
| | TOTAL. . . . | 43 | 54 | |

**ssionnel pour filles.** TABLEAU I.

*itresses, le nombre d'élèves et le nombre de diplômes délivrés.*

| 88 | 1888-89 | 1889-90 | 1890-91 | 1891-92 | 1892-93 | 1893-94 | 1894-95 | 1895-96 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 5 | 7 | 7 | 9 | 9 | 10 | 10 | 14 |
| | 2 | 2 | 2 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 4 | 6 | 6 | 6 |
| | 1 | 2 | 2 | 2 | 2 | 3 | 3 | 3 |
| | 9 | 13 | 14 | 18 | 18 | 22 | 22 | 26 |
| | 86 | 93 | 98 | 109 | 117 | 126 | 131 | 157 |
| | 10 | 11 | 11 | 15 | 17 | 20 | 25 | 14 |
| | 4 | 7 | 17 | 29 | 31 | 50 | 55 | 58 |
| | 5 | 9 | 9 | 10 | 10 | 11 | 11 | 13 |
| | 105 | 120 | 135 | 163 | 175 | 207 | 222 | 242 |
| | 1.235 | 1,320 | 1,335 | 1,416 | 1,628 | 1,686 | 1,739 | 2,022 |
| | 90 | 103 | 91 | 113 | 145 | 181 | 185 | 156 |
| | 28 | 88 | 87 | 286 | 354 | 477 | 487 | 467 |
| | 100 | 131 | 165 | 168 | 168 | 209 | 230 | 259 |
| | 1,453 | 1,642 | 1,678 | 1,983 | 2,295 | 2,553 | 2,641 | 2,904 |
| | 86 | 95 | 106 | 94 | 102 | 120 | 141 | 133 |
| | 8 | 19 | 10 | 18 | 14 | 17 | 17 | 17 |
| | — | — | — | — | 5 | 13 | 20 | 25 |
| | — | 1 | 1 | 3 | 4 | 2 | 6 | 4 |
| | 94 | 115 | 117 | 115 | 125 | 152 | 184 | 179 |

## *B.* — Enseignen

*Tableau indiquant pour l'année 1895-96, les diverses institutions subsidiées av particuliers, le nombre des élèves, le nombre des maîtresses, le nombr*

| NUMÉROS D'ORDRE. | ÉCOLES ÉTABLIES A | SUBSIDES ALLOUÉS EN 1896 PAR l'État. | la Province. | la Commune | recettes diverses. | TOTAUX des budgets. | Nombre |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | Éco |
| 1 | Anvers, créée en 1874, adoptée en 1880. | 13,133 | — | 13,134 | 26,133 | 52,400 | |
| 2 | Bruxelles, rue du Marais, créée en 1865, adoptée en 1868. | 6,500 | 1,500 | 11,500 | 28,700 | 48,200 | |
| 3 | Bruxelles, rue du Poinçon, créée en 1873, adoptée en 1883. | 10,800 | 1,300 | 11,500 | 13,700 | 37,300 | |
| 4 | Gand, créée en 1889. | 6,000 | 2,000 | 6,673 | 3,627 | 18,300 | |
| 5 | Grammont, (directrice Mlle Renz) créée en 1893. | 2,880 | — | — | 4,300 | 7,180 | |

**ssionnel pour filles.** TABLEAU II.

*t de leurs budgets et les parts d'intervention de l'État, de la Province et des es délivrés, la durée des études et la liste des branches enseignées.*

| | Nombre de professeurs. | BRANCHES ENSEIGNÉES. | Nombre d'années d'études. | *Observations.* |
|---|---|---|---|---|
| **ssionnelles.** | | | | |
| | 23 | Langue française, langue flamande, langue anglaise, langue allemande. Arithmétique. Arithmétique commerciale. Sciences commerciales Histoire. Géographie. Notions de sciences naturelles. Physique. Chimie. Hygiène. Économie domestique. Dessin. Chant.<br>Ouvrages manuels : confection, lingerie, coupe et dessin appliqué, dessin industriel, dessin d'après nature, peinture sur porcelaine, sur soie, sur métaux, sur verre. Fleurs artificielles. Modes. | 5 | |
| | 22 | Commerce. Confection et lingerie. Modes. Fleurs. Peinture. Dessin. | 4 | |
| | 19 | Français. Flamand. Anglais. Allemand. Arithmétique. Histoire. Géographie. Hygiène. Économie domestique. Sciences naturelles. Géométrie. Dessin. Commerce (comptabilité, droit commercial, arithmétique, géographie commerciale).<br>Ouvrages manuels : confection, corsets, lingerie, broderie, cartonnage, dessin industriel. | 4 | |
| | 13 | Flamand. Français. Arithmétique. Comptabilité. Hygiène. Économie domestique. Connaissance pratique des tissus. Dessin.<br>Ouvrages manuels : confection, corsets, lingerie. | 3 | |
| | 8 | Commerce.<br>Ouvrages manuels : confection, lingerie, corsets, modes. | 4 | |

| NUMÉROS D'ORDRE. | ÉCOLES ÉTABLIES A | SUBSIDES ALLOUÉS EN 1896 PAR l'Etat. | la Province. | la Commune | recettes diverses. | TOTAUX des budgets. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 6 | Ixelles, rue Sans-Souci, créée en 1889. *Annexée à l'école primaire communale.* | 3,000 | 500 | 12,449 | 300 | 16,249 |
| 7 | Ixelles, chaussée de Vleurgat, créée en 1891. | 3,612 | — | — | 5,418 | 9,030 |
| 8 | Mons, créée en 1879, adoptée en 1886. | 7,700 | 3,000 | 10,402 | 1,899 | 23,001 |
| 9 | St-Gilles, r. de Constantinople, créée en 1896. | 1,060 | — | — | 1,590 | 2,650 |
| 10 | Schaerbeek, 142, rue Verte, (libre) créée en 1891. | 2,750 | — | — | 4,596 | 7,346 |
| 11 | Verviers, créée en 1886. | 4,500 | 2,000 | 4,600 | 4,147 | 15,247 |
| 12 | Louvain, Institut des Minimes, créé en 1891. | 1,200 | 200 | — | 2,300 | 3,700 |
| 13 | Grammont, Institut Marie-et-Joseph, créé en 1896. | 1,460 | 300 | — | 1,890 | 3,650 |
| 14 | Lessines, créée en 1893, subsidiée en 1896. | 1,500 | — | — | 2,440 | 3,940 |

| Nombre de professeurs. | BRANCHES ENSEIGNÉES. | Nombre d'années d'études. | *Observations.* |
|---|---|---|---|
| 8 | Français. Flamand. Arithmétique. Système métrique. Géographie. Sciences naturelles. Economie domestique. Pédagogie maternelle. Sciences commerciales. Anglais. Allemand. Lingerie. Coupe et confection. | 3 | |
| 8 | Français. Flamand. Arithmétique. Hygiène et économie domestique. Sciences naturelles. Histoire. Géographie. Coupe et confection. Lingerie. Modes. Dessin. | 4 | |
| 14 | Français Arithmétique. Histoire. Histoire de Belgique. Chant. Commerce. Géographie. Economie domestique. Morale. Sciences naturelles.<br>Ouvrages manuels : Confection, Lingerie, Fleurs artificielles, Peinture céramique. | 4 | |
| — | Cours généraux. Lingerie. Coupe et confection. | 3 | |
| 9 | Cours généraux.<br>Ouvrages manuels : Cours de coupe et de dessin. | 3 | |
| 10 | Arithmétique. Commerce. Géographie. Sciences naturelles. Hygiène et Economie domestique. Français. Allemand. Lingerie. Coupe et confection. Peinture. | 4 | |
| 13 | Pédagogie. Méthodologie.<br>Ouvrages manuels : Dessin. Coupe. Essayage. Couture. Broderie. | 3 | |
| 6 | Français. Flamand. Arithmétique. Histoire. Géographie.<br>Dessin. Coupe. Confection. | 3 | |
| 4 | Français. Flamand Arithmétique. Histoire. Géographie. Hygiène.<br>Dessin. Coupe. Confection. | 3 | |
| 157 | | | |

| NUMÉROS D'ORDRE. | ÉCOLES ÉTABLIES A | SUBSIDES ALLOUÉS EN 1896 PAR l'Etat. | la Province. | la Commune | recettes diverses. | TOTAUX des budgets. | Nombre |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | Cou |
| 1 | St-Josse-ten-Noode, cours annexés à l'éc^le moyenne de la rue Musin, créés en 1886. | 3,000 | 350 | 7,877 | — | 11,227 | |
| 2 | St-Josse-ten-Noode, rue de la Limite, créés en 1886. | 3,000 | 350 | 10,053 | — | 13,403 | |
| 3 | Bruxelles, créés en 1895. | 1,000 | — | — | 180 | 1,180 | — |
| | | | | | | **Écoles professionnel** | |
| 1 | Braine-l'Alleud, créée en 1895. | 2,800 | — | 500 | 5,250 | 8,550 | |
| 2 | Bruxelles, rue de la Roue, créée en 1890. | 4,222 | 700 | 5,571 | 2,600 | 13,093 | |

| Élèves inscrits. | Nombre de professeurs. | BRANCHES ENSEIGNÉES. | Durée des études. | *Observations.* |
|---|---|---|---|---|
| **essionnels.** | | | | |
| 2 | 4 | Enseignement théorique de la coupe et de la perspective.<br>Ouvrages manuels : Coupe. Confection. Dessin. Peinture. | — | |
| 3 | 9 | Cours généraux (programme des écoles primaires).<br>Sciences commerciales.<br>Ouvrages manuels : Méthode de coupe et confection. Dessin. Confection. Lingerie. | — | |
| | 1 | Cours d'histoire du costume. | 2 | |
| 4 | 14 | | | |
| **énagères.** | | | | |
| 6 | 8 | Français. Arithmétique. Tenue des livres. Histoire. Géographie. Sciences naturelles. Formes géométriques. Hygiène. Economie domestique. Savoir-vivre. Dessin.<br>Ouvrages manuels : Confection. Lingerie. Dessin. Cours de cuisine. Occupations ménagères. | — | |
| 7 | 11 | Français. Flamand. Arithmétique. Géométrie. Notions de commerce. Histoire. Géographie. Calligraphie. Solfège. Gymnastique. Hygiène. Economie domestique. Sciences naturelles.<br>Ouvrages manuels : Coupe et confection. Modes. Fleurs. Plumes. Articles de jais. Dessin appliqué aux matières susdites. | 4 | |

| NUMÉROS D'ORDRE. | ÉCOLES ÉTABLIES A | SUBSIDES ALLOUÉS EN 1896 PAR l'État. | la Province. | la Commune | recettes diverses. | TOTAUX des budgets. | Nombre de |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 3 | Bruxelles, rue Terre Neuve, créée en 1888. | 7,000 | 2,000 | 7,000 | 8,632 | 24,632 | |
| 4 | St-Gilles (Bruxelles), chaussée de Waterloo. créée en 1891 | 4,200 | 2,000 | 5,637 | 8,400 | 20,237 | |
| 5 | Schaerbeek, école communale (rue des Palais) créée en 1889. | 2,160 | 1,000 | 8,940 | 200 | 12,300 | |
| 6 | Uccle, créée en 1893. | 1,894 | 400 | — | 1,500 | 3,794 | |

| d'élèves inscrits. | Nombre de professeurs. | BRANCHES ENSEIGNÉES. | Durée des études. | *Observations.* |
|---|---|---|---|---|
| 10 | 12 | Français. Flamand Arithmétique. Formes et dessin géométrique. Dessin. Histoire. Géographie. Sciences naturelles. Hygiène. Economie domestique. Pédagogie maternelle. Comptabilité. Gymnastique.<br>Ouvrages manuels : Cours de lingerie et confection. Cours de modes. Cours de fleurs Cours de commerce.<br>Cuisine et travaux du ménage. Racommodage. Repassage. Lavage à neuf. Entretien de l'habitation et du mobilier. | 4 | |
| 90 | 12 | Français. Flamand. Anglais. Arithmétique. Commerce. Géographie. Sciences et Hygiène. Economie domestique. Education maternelle.<br>Ouvrages manuels : Coupe et confection. Lingerie. Dessin. Peinture. Comptabilité commerciale. Modes. Cuisine. Lessivage. Repassage. | — | |
| 69 | 6 | Français. Flamand. Arithmétique. Histoire. Géographie. Hygiène. Economie domestique. Pédagogie maternelle. Sciences naturelles Morale. Ecriture. Dessin. Géométrie. Sciences commerciales.<br>Ouvrages manuels : Dessin industriel. Lingerie Confection. Broderie. Emploi des machines à coudre. Lavage. Blanchissage. Repassage<br>Cuisine. Raccomodage. Lessivage. | — | |
| 62 | 9 | Français. Arithmétique. Géométrie. Géographie. Cosmographie, Sciences commerciales.<br>Ouvrages manuels : Coupe et confection. Fleurs. Modes. Hygiène.<br>Economie domestique. | 4 | |
| 67 | 58 | | | |

| NUMÉROS D'ORDRE. | ÉCOLES ÉTABLIES A | SUBSIDES ALLOUÉS EN 1896 PAR l'État. | la Province. | la Commune | recettes diverses. | TOTAUX des budgets. | Nombre de leçons délivrées |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | **Écoles ménagères** |
| 1 | Ath, créée en 1893. | 1,020 | 510 | 1,020 | — | 2,550 | — |
| 2 | Tournai, créée en 1890. | 1,612 | 1,052 | 900 | 465 | 4,030 | — |
| 3 | Héverlé (Louvain), (Institut du Sacré Cœur), créée en 1887. | 2,300 | — | — | 4,800 | 7,100 | — |
| | | | | | | | 4 |
| | | | | | | | 179 |

| Nombre d'élèves inscrits. | Nombre de professeurs. | BRANCHES ENSEIGNÉES. | Durée des études. | *Observations.* |
|---|---|---|---|---|
| **rofessionnelles.** | | | | |
| 8 | 2 | Cuisine. Lessivage. Economie domestique. Hygiène. Coupe. Confection. Lingerie. | 3 | |
| 5 | 4 | Hygiène. Economie domestique. Sciences commerciales. Cuisine. Lavage. Repassage. Coupe. Confection. Lingerie. Français Arithmétique. | 2 | |
| 6 | 7 | Cuisine. Lessivage. Repassage. Raccommodage. Economie domestique. Hygiène. Coupe et confection. Lingerie. Eléments de sciences commerciales. | — | |
| 9 | 13 | | | |
| 1. | 242 | | | |

## C. — Ateliers d'apprentissage pour les fill

*Tableau général indiquant par année : le nombre des ateliers subsidiés, le person*

| | | | 1884-85 | 1885-86 | 1886-1 |
|---|---|---|---|---|---|
| Nombre d'ateliers subsidiés | pour filles : Couture. — Tressage de la paille. | | 1 | 1 | 1 |
| | pour garçons | Taille des pierres . . . . . | — | — | — |
| | | Tissage. . . . . | 45 | 45 | 4 |
| | | TOTAL. . . | 46 | 46 | 4 |
| Personnel en seignant | pour filles : Couture. — Tressage de la paille. | | 2 | 2 | |
| | pour garçons | Taille des pierres . . . . . | — | — | — |
| | | Tissage. . . . . | 45 | 45 | 4 |
| | | TOTAL. . . | 47 | 47 | 4 |
| Nombre d'élèves | pour filles : Couture. — Tressage de la paille. | | 54 | 52 | 5 |
| | pour garçons | Taille des pierres . . . . . | — | — | — |
| | | Tissage. . . . . | 865 | 874 | 89 |
| | | TOTAL. . . | 919 | 926 | 94 |
| Nombre d'élèves ayant terminé leur apprentissage | pour filles : Couture. — Tressage de la paille. | | — | — | — |
| | pour garçons | Taille des pierres . . . . . | — | — | — |
| | | Tissage . . . . . | 431 | 370 | 35 |
| | | TOTAL. . . | 431 | 370 | 35 |

**our les garçons : Période 1884-1896.** TABLEAU I.

*ignant, le nombre d'élèves, le nombre d'élèves ayant terminé leur apprentissage.*

| -88 | 1888-89 | 1889-90 | 1890-91 | 1891-92 | 1892-93 | 1893-94 | 1894-95 | 1895-96 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 2 | 2 | 2 |
| - | — | — | 5 | 6 | 7 | 10 | 11 | 11 |
| 43 | 41 | 40 | 41 | 41 | 41 | 42 | 42 | 42 |
| 44 | 42 | 41 | 47 | 48 | 49 | 54 | 55 | 55 |
| 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 7 | 7 | 7 |
| - | — | — | 5 | 6 | 7 | 10 | 11 | 11 |
| 43 | 41 | 40 | 41 | 41 | 41 | 42 | 42 | 42 |
| 45 | 43 | 42 | 48 | 49 | 50 | 59 | 60 | 60 |
| 56 | 62 | 84 | 82 | 73 | 78 | 124 | 128 | 133 |
| - | — | — | — | 109 | 148 | 218 | 254 | 265 |
| 34 | 852 | 906 | 938 | 929 | 922 | 893 | 835 | 760 |
| 40 | 914 | 990 | 1,020 | 1,111 | 1,148 | 1,235 | 1,217 | 1,158 |
| - | — | — | — | — | — | — | — | — |
| - | — | — | — | — | 8 | 26 | 20 | 26 |
| 23 | 286 | 315 | 312 | 305 | 288 | 294 | 302 | 283 |
| 23 | 286 | 315 | 312 | 305 | 296 | 320 | 322 | 309 |

## C. — Ateliers d'apprentiss

*Tableau indiquant pour l'année 1895-1896 les ateliers subsidiés, avec le mon Commune et des particuliers; le personnel enseignant, le nombre*

| NUMÉRO D'ORDRE. | ÉCOLES ÉTABLIES A | SUBSIDES ALLOUÉS EN 1896 PAR l'État. | la Province. | la Commune | Recettes diverses. | TOTAUX des budgets. | Nombre |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Jemelle. atelier pour filles et femmes créé en 1877. | 475 | 475 | 475 | 8,310 | 9,735 | - |
| 2 | Bassenge, atelier pour filles, créé en 1893. | 530 | 200 | — | 600 | 1,330 | - |
| 3-13 | Ecaussines d'Enghien, 11 ateliers pour la taille des pierres, créés en 1890. | 5,110 | 2,000 | 1,500 | 4,115 | 12,725 | 1 |
| 14-44 | Flandre Occidentale, 31 ateliers de tissage. | 25,302 | 9,495 | 12,375 | 2,900 | 50,072 | 1 |
| 45-55 | Flandre Orientale, 11 ateliers de tissage. | 8,913 | 700 | 4,203 | 2,711 | 16,527 | 1 |

**garçons et pour filles.** TABLEAU II.

*urs budgets et les parts d'intervention de l'Etat, de la Province, de la qui fréquentent les ateliers et le nombre des diplômes délivrés.*

| use r e. | Nombre d'élèves inscrits. | Nombre de professeurs. | BRANCHES ENSEIGNÉES. | Durée des études. | *Observations.* |
|---|---|---|---|---|---|
| | 83 | 2 | Coupe des vêtements. — Couture. | 2 | |
| | 50 | 2 | Tressage de la paille. | — | |
| | 265 | 11 | Dessin. — Taille des pierres. | 3 | |
| | 542 | 31 | Tissage. | — | Chiffres budgétaires pr l'année 1895. |
| | 218 | 11 | Tissage. | — | Id. |

## C. — Ateliers d'apprentiss

| EXERCICE. | Numéro d'ordre. | DÉSIGNATION DES ATELIERS. | MONTANT DES RECETTES. | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | Subside de l'Etat. | Subside de la Province. | Subside de la Commune. | Recettes accidentelles. | TOTA |
| 1885. | 1 | Ardoye. . . . . | 500 » | 186 » | 344 » | — | 1, |
| » | 2 | (*)Aerseele . . . . . | 685 01 | 195 » | 195 » | 39 99 | 1, |
| » | 3 | (*)Aertrijke (place). . . | 1,056 81 | 360 » | 275 61 | 27 58 | 1, |
| » | 4 | Aertrijke (hameau). . | | | | | |
| » | 5 | (*)Clercken . . . . . | 760 14 | 244 » | 209 » | 15 86 | 1, |
| » | 6 | (*)Courtrai . . . . . | 1,272 94 | 445 » | 800 » | 107 06 | 2, |
| » | 7 | (*)Denterghem. . . . . | 672 » | 200 » | 300 » | — | 1, |
| » | 8 | (*)Deerlijk . . . . . | 800 » | 290 » | 405 » | — | 1, |
| » | 9 | (*)Hooghlede . . . . . | 1,245 » | 395 » | 585 » | — | 2 |
| » | 10 | (*)Hulste . . . . . | 615 » | 213 » | 213 06 | 33 94 | 1 |
| » | 11 | (*)Lichtervelde . . . . | 850 » | 321 50 | 608 50 | — | 1 |
| » | 12 | Lendelede . . . . . | 567 87 | 245 » | 300 20 | 6 93 | 1 |
| » | 13 | (*)Moorseele . . . . . | 600 » | 220 » | 265 » | — | 1 |
| » | 14 | Moorslede . . . . . | 900 » | 400 » | 555 » | — | 1 |
| » | 15 | (*)Meulebeke . . . . . | 392 » | 210 » | 441 55 | 20 45 | 1 |
| » | 16 | Ouckene . . . . . | 600 » | 200 » | 345 » | — | 1 |
| » | 17 | (*)Oost-Roosebeke . . . | 750 » | 300 » | 380 » | — | 1 |
| » | 18 | (*)Oost-Nieuwkerke. . . | 500 » | 200 » | 315 » | — | 1 |
| » | 19 | (*)Pitthem . . . . . | 600 » | 260 » | 415 » | — | 1 |
| » | 20 | Passchendale . . . . | 668 » | 350 » | 500 » | — | 1 |
| | | | 14,034 77 | 5,234 50 | 7,412 92 | 251 81 | 26 |

**a Flandre occidentale.** TABLEAU V.

| MONTANT DES DÉPENSES. | | | | | | | | | Observations. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| contremaître. | Supplément éventuel à titre de récompense au contremaître. | Récompenses aux apprentis. | Entretien du matériel et menus frais. | Chauffage et éclairage. | Indemnité au secrétaire et frais de bureau. | Indemnité éventuelle pour l'instruction prim^e. | Dépenses imprévues. | TOTAUX. | |
| 600 | 50 | 25 | 75 | 60 | 100 | 100 | 20 » | 1,030 | Les contremaitres des ateliers marqués d'un astérisque (*) jouissent gratuitement de leur habitation. — Les sommes destinées aux frais de l'instruction littéraire des apprentis, sont portées au budget scolaire des communes intéressées. |
| 575 | 50 | 25 | 90 | 150 | 100 | 100 | 25 » | 1,115 | |
| 575 | 50 | 25 | 100 | 65 | 75 | 100 | 35 » | 1,720 | |
| 300 | 50 | 25 | 70 | 55 | 75 | 100 | 20 » | | |
| 650 | 50 | 50 | 170 | 75 | 100 | 100 | 25 » | 1,220 | |
| 700 | 200 | — | 100 | 50 | 275 | 200 | 100 » | 2,625 | |
| 725 | 50 | 25 | 80 | 70 | 100 | 100 | 22 » | 1,172 | |
| 750 | 50 | 25 | 225 | 150 | 100 | 100 | 95 » | 1,495 | |
| 000 | 50 | 25 | 250 | 150 | 100 | 100 | 550 » | 2,225 | |
| 600 | 50 | 25 | 80 | 100 | 100 | 100 | 20 » | 1,075 | |
| 800 | 50 | 40 | 150 | 100 | 100 | 100 | 440 » | 1,780 | |
| 700 | 50 | 25 | 90 | 35 | 100 | 100 | 20 » | 1,120 | |
| 600 | 50 | 20 | 110 | 80 | 100 | 100 | 25 » | 1,085 | |
| 150 | 50 | 25 | 250 | 100 | 100 | 100 | 80 » | 1,855 | |
| 600 | 50 | 34 | 95 | 60 | 100 | 100 | 25 » | 1,064 | |
| 650 | 50 | 25 | 120 | 30 | 100 | 120 | 20 » | 1,115 | |
| 900 | 50 | 40 | 120 | 90 | 100 | 100 | 30 » | 1,430 | |
| 550 | 50 | 20 | 75 | 70 | 100 | 100 | 50 » | 1,015 | |
| 600 | 50 | 75 | 150 | 150 | 100 | 100 | 50 » | 1,275 | |
| 900 | — | 100 | 200 | 75 | 100 | 100 | 43 » | 1,518 | |
| 925 | 1,100 | 654 | 2,600 | 1,715 | 2,125 | 2,120 | 1,695 » | 26,934 | |

| EXERCICE. | Numéro d'ordre. | DESIGNATION DES ATELIERS. | MONTANT DES RECETTES. Subside de l'Etat. | Subside de la Province. | Subside de la Commune. | Recettes accidentelles. | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | REPORT . . . | 14,034 77 | 5,234 50 | 7,412 92 | 251 81 | 26,934 |
| 1885. | 21 | Roulers . . . . . | 739 84 | 319 91 | 319 91 | 30 34 | 1,410 |
| » | 22 | (*)Ruddervoorde. . . . | 830 » | 290 » | 314 92 | 0 08 | 1,435 |
| » | 23 | Ruysselede . . . . . | 575 » | 240 » | 376 » | 4 » | 1,195 |
| » | 24 | (*)Rumbeke. . . . . | 700 » | 350 » | 444 26 | — | 1,494 |
| » | 25 | (*)Sweveghem. . . . . | 500 » | 194 » | 276 » | — | 970 |
| » | 26 | (*)Swevezeele . . . . . | 775 » | 200 » | 275 08 | 9 92 | 1,260 |
| » | 27 | (*)Thielt . . . . . | 2,400 » | 900 » | 1,200 » | 662 56 | 5,162 |
| » | 28 | (*)Thourout. . . . . | 830 » | 282 » | 550 » | — | 1,662 |
| » | 29 | (*)Waereghem (place). . | 900 » | 300 » | 507 69 | — | 1,707 |
| » | 30 | Id. (Klein Harelbeke). | 675 » | 225 » | 230 » | — | 1,130 |
| » | 31 | (*)Waeken . . . . . | 600 » | 246 » | 383 69 | 8 31 | 1,238 |
| » | 32 | (*)Wyngene. . . . . | 635 » | 230 » | 373 05 | 1 95 | 1,240 |
| » | 33 | West Roosebeke . . . | 800 » | 270 » | 280 » | 1 05 | 1,351 |
| » | 34 | (*)Ypres . . . . . | 911 73 | 455 87 | 911 73 | 240 67 | 2,520 |
| | | | 25,906 34 | 9,737 28 | 13,855 25 | 1,210 69 | 50,709 |
| 1890. | 1 | Ardoye. . . . . | 509 » | 194 33 | 351 67 | — | 1,055 |
| » | 2 | (*)Aerseele . . . . . | — | — | — | — | — |
| » | 3 | (*)Aertrycke (place) . . | 1,074 » | 320 » | 320 60 | 15 40 | 1,730 |
| » | 4 | Aertrycke (hameau). . | | | | | |
| » | 5 | (*)Clercken . . . . . | 766 » | 244 » | 200 » | 10 41 | 1,220 |
| » | 6 | (*)Courtrai . . . . . | 1,480 » | 445 » | 850 » | 0 11 | 2,775 |
| | | A REPORTER . . | 3,829 » | 1,203 33 | 1,722 27 | 25 92 | 6,780 |

| MONTANT DES DÉPENSES. | | | | | | | | | Observations. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Supplément éventuel à titre de récompense au contremaître. | Récompenses aux apprentis. | Entretien du matériel et menus frais. | Chauffage et éclairage. | Indemnité au secrétaire et frais de bureau. | Indemnité éventuelle pour l'instruction primaire. | Dépenses imprévues. | TOTAUX. | |
| 9 | 1,100 | 654 | 2,600 | 1,715 | 2,125 | 2,120 | 1,695 » | 26,934 » | Les contremaîtres des ateliers marqués d'un astérisque *) jouissent gratuitement de leur habitation. — Les sommes destinées aux frais de l'instruction littéraire des apprentis, sont portées au budget scolaire des communes intéressées. |
| 0 | 50 | 25 | 150 | 100 | 110 | 100 | 25 » | 1,410 » | |
| 2 | 50 | 25 | 125 | 135 | 100 | 100 | 50 » | 1,435 » | |
| 7 | 50 | 25 | 75 | 75 | 100 | 100 | 20 » | 1,195 » | |
| 2 | 50 | 20 | 200 | 175 | 100 | 125 | 224 26 | 1,494 26 | |
| 1 | 50 | 25 | 75 | 55 | 50 | 120 | 20 » | 970 » | |
| 8 | 50 | 25 | 90 | 80 | 100 | 100 | 15 » | 1,260 » | |
| 0 | 300 | 250 | 1,300 | 700 | 200 | 250 | 162 56 | 5,162 56 | |
| 3 | 50 | 30 | 250 | 100 | 130 | 100 | 52 » | 1,662 » | |
| 0 | 50 | 20 | 120 | 120 | 100 | 100 | 197 69 | 1,707 69 | |
| 3 | 50 | 25 | 60 | 60 | 100 | 200 | 60 » | 1,130 » | |
| 6 | 50 | 35 | 135 | 125 | 100 | 100 | 43 » | 1,238 » | |
| 0 | 100 | 75 | 80 | 75 | 100 | 100 | 25 » | 1,240 » | |
| 8 | 50 | 35 | 160 | 75 | 125 | 100 | 6 05 | 1,351 05 | |
| 3 | 75 | 25 | 400 | 300 | 200 | 100 | 70 » | 2,520 » | |
| 2 | 2,125 | 1,294 | 5,820 | 3,890 | 3,740 | 3,815 | 2,665 56 | 50,709 56 | |
| 0 | 50 | 25 | 75 | 60 | 100 | 125 | 20 » | 1,055 » | |
| — | — | — | — | — | — | — | — | — | |
| 5 | 50 | 25 | 100 | 65 | 75 | 100 | 35 » | 1,730 » | |
| 3 | 50 | 25 | 70 | 55 | 75 | 100 | 30 » | | |
| 0 | 50 | 50 | 170 | 75 | 100 | 100 | 25 41 | 1,220 41 | |
| 7 | 200 | — | 125 | 75 | 275 | 300 | 100 11 | 2,775 11 | |
| 8 | 400 | 125 | 540 | 330 | 625 | 725 | 210 52 | 6,780 52 | |

| EXERCICE. | Numéro d'ordre. | DESIGNATION DES ATELIERS. | MONTANT DES RECETTES. | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | Subside de l'Etat. | Subside de la Province. | Subside de la Commune. | Recettes accidentelles. | TOT |
| | | REPORT . . . | 3,829 » | 1.203 33 | 1,722 27 | 25 92 | 6,78 |
| **1890**. | 7 | (*)Coolscamp . . . . | 777 » | 259 » | 259 » | — | 1,29 |
| » | 8 | (*)Denterghem. . . . . | 672 » | 200 » | 300 » | — | 1,17 |
| » | 9 | (*)Deerlyk . . . . . | 1,025 » | 343 » | 476 06 | — | 1,84 |
| » | 10 | (*)Hooghlede . . . . . | 1,100 » | 350 » | 525 » | — | 1,97 |
| » | 11 | (*)Lichtervelde . . . . | 870 » | 381 50 | 668 50 | 17 42 | 1,93 |
| » | 12 | Lendelede . . . . . | 560 » | 245 78 | 300 20 | 14 02 | 1,15 |
| » | 13 | (*)Moorseele . . . . . | 600 » | 220 » | 265 » | — | 1,08 |
| » | 14 | Moorslede . . . . . | 900 » | 400 » | 555 » | — | 1,85 |
| » | 15 | (*)Meulebeke . . . . . | 450 » | 212 » | 399 73 | 2 27 | 1,06 |
| » | 16 | (*)Oost-Roosebeke . . . | 792 » | 264 » | 264 » | 40 » | 1,36 |
| » | 17 | (*)Oost-Nieuwkerke . . | 650 » | 250 » | 215 » | — | 1,11 |
| » | 18 | (*)Pitthem . . . . . | 605 » | 380 » | 390 » | — | 1,37 |
| » | 19 | Passchendale . . . . | 741 » | 450 » | 458 87 | — | 1,64 |
| » | 20 | (*)Ruddervoorde. . . . | 930 » | 325 » | 322 04 | — | 1,57 |
| » | 21 | (*)Ruysselede (place) . . | 748 » | 266 » | 401 » | — | 1,41 |
| » | 22 | Id. (hameau). | 343 » | 142 » | 225 » | 3 52 | 71 |
| » | 23 | (*)Rumbeke. . . . . | 1,140 » | 573 50 | 573 87 | — | 2,28 |
| » | 24 | (*)Swevezeele . . . . . | 790 » | 279 » | 280 57 | 0 43 | 1,35 |
| » | 25 | (*)Staden . . . . . | 930 » | 320 » | 350 » | — | 1,60 |
| » | 26 | (*)Thielt . . . . . | 2,400 » | 900 » | 1,200 » | 11 93 | 4,51 |
| » | 27 | (*)Thourout. . . . . | 830 » | 282 » | 550 » | 32 26 | 1,69 |
| | | A REPORTER. . . . | 11,682 » | 8,246 11 | 10,701 11 | 147 77 | 40,77 |

| MONTANT DES DÉPENSES. | | | | | | | | | Observations. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| contremaître. | Supplément éventuel à titre de récompense au contremaître. | Récompenses aux apprentis. | Entretien du matériel et menus frais. | Chauffage et éclairage. | Indemnité au secrétaire et frais de bureau. | Indemnité éventuelle pour l'instruction prim^e. | Dépenses imprévues. | TOTAUX. | |
| 5 | 400 | 125 | 540 | 330 | 625 | 725 | 210 52 | 6,780 52 | Les contremaitres des ateliers marqués d'un astérisque (*) jouissent gratuitement de leur habitation. — Les sommes destinées aux frais de l'instruction littéraire des apprentis, sont portées au budget scolaire des communes intéressées. |
| 0 | — | 25 | 75 | 150 | 100 | 100 | 95 » | 1,295 » | |
| 0 | — | 25 | 222 | 75 | 50 | 100 | — | 1,172 » | |
| 0 | 50 | 35 | 275 | 100 | 100 | 100 | 234 06 | 1,844 06 | |
| 0 | 50 | 25 | 250 | 150 | 100 | 100 | 300 » | 1,975 » | |
| 0 | 50 | 140 | 250 | 125 | 100 | 125 | 347 42 | 1,937 42 | |
| 0 | 50 | 25 | 90 | 35 | 100 | 100 | 20 » | 1,120 » | |
| 0 | 50 | 20 | 100 | 80 | 100 | 100 | 35 » | 1,085 » | |
| 0 | 50 | 50 | 275 | 100 | 100 | 100 | 30 » | 1,855 » | |
| 0 | 50 | 39 | 95 | 60 | 100 | 100 | 20 » | 1,064 » | |
| 0 | 100 | 40 | 180 | 60 | 100 | 100 | 80 » | 1,360 » | |
| 0 | 50 | 20 | 75 | 70 | 200 | 100 | 50 » | 1,115 » | |
| 0 | 50 | 75 | 200 | 150 | 100 | 100 | 50 » | 1,375 » | |
| 0 | 50 | 100 | 175 | 75 | 100 | 100 | 149 87 | 1,649 87 | |
| 0 | 50 | 25 | 150 | 150 | 100 | 100 | 152 04 | 1,577 04 | |
| 0 | 50 | 32 | 170 | 170 | 100 | 100 | 43 » | 1,115 » | |
| 0 | 25 | 20 | 65 | 65 | 100 | 100 | 13 52 | 713 52 | |
| 0 | 50 | 50 | 300 | 225 | 100 | 125 | 437 37 | 2,287 37 | |
| 0 | 50 | 25 | 125 | 110 | 100 | 100 | 40 » | 1,350 » | |
| 0 | 50 | 50 | 250 | 150 | 100 | 100 | 100 » | 1,600 » | |
| 0 | 300 | 100 | 1,100 | 400 | 200 | 200 | 211 93 | 4,511 93 | |
| 0 | — | — | 260 | 150 | 110 | 100 | 74 26 | 1,694 26 | |
| 5 | 1,575 | 1,046 | 5,222 | 2,980 | 2,885 | 2,975 | 2,693 99 | 40,776 99 | |

| EXERCICE. | Numéro d'ordre. | DÉSIGNATION DES ATELIERS. | MONTANT DES RECETTES. Subside de l'Etat. | Subside de la Province. | Subside de la Commune. | Recettes accidentelles. | TOTA |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | REPORT . . . | 11,682 » | 8,246 11 | 10,701 11 | 147 77 | 40,77 |
| **1890.** | 28 | (*)Waereghem (place). . | 1,025 » | 320 » | 414 83 | — | 1,75 |
| » | 29 | Id. (hameau) . | 680 » | 225 » | 214 67 | 0 33 | 1,12 |
| » | 30 | (*)Wacken . . . . . | 620 » | 246 » | 352 70 | 16 30 | 1,23 |
| » | 31 | (*)Wyngene . . . . . | 923 » | 350 » | 550 » | 3 40 | 1,82 |
| » | 32 | (*)West-Roosebeke. . . | 800 » | 270 » | 280 » | 1 82 | 1,35 |
| | | | 25,730 » | 9,657 11 | 12,513 31 | 169 62 | 48,07 |
| **1895.** | 1 | (*)Ardoye. . . . . | 545 18 | 208 15 | 376 67 | 1 31 | 1,13 |
| » | 2 | (*)Aerseele . . . . . | 713 93 | 237 98 | 237 98 | 75 11 | 1,26 |
| » | 3 | (*)Aertrycke (place). . . | 1,225 » | 365 » | 365 » | — | 1,95 |
| » | 4 | Id. (hameau) . | | | | | |
| » | 5 | (*)Coolscamp . . . . . | 780 » | 260 » | 260 » | 4 88 | 1,30 |
| » | 6 | (*)Courtrai . . . . . | 963 38 | 445 » | 800 » | 566 62 | 2,77 |
| » | 7 | (*)Clercken . . . . . | 772 69 | 244 » | 200 » | 3 31 | 1,22 |
| » | 8 | (*)Denterghem. . . . . | 672 » | 200 » | 300 » | 150 90 | 1,3 |
| » | 9 | (*)Deerlyk . . . . . | 926 33 | 350 » | 455 54 | — | 1,7 |
| » | 10 | (*)Hooghlede . . . . . | 1,100 » | 350 » | 525 » | 90 01 | 2,0 |
| » | 11 | (*)Lichtervelde . . . . | 870 » | 381 50 | 668 50 | 34 » | 1,9 |
| » | 12 | Lendelede . . . . . | 567 » | 245 87 | 300 20 | 6 93 | 1,1 |
| » | 13 | Moorslede. . . . . | 900 » | 400 » | 555 » | — | 1,8 |
| | | A REPORTER. . . | 10,035 51 | 3,687 50 | 5,043 89 | 933 07 | 19,6 |

| MONTANT DES DÉPENSES. | | | | | | | | | Observations. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| contremaître. | Supplément éventuel à titre de récompense au contremaître. | Récompenses aux apprentis. | Entretien du matériel et menus frais. | Chauffage et éclairage. | Indemnité au secrétaire et frais de bureau. | Indemnité éventuelle pour l'instruction primaire. | Dépenses imprévues. | TOTAUX. | |
| 00 | 1,575 | 1,046 | 5,222 | 2,980 | 2,885 | 2,975 | 2,693 99 | 40,776 99 | Les contremaîtres des ateliers marqués d'un astérisque (*) jouissent gratuitement de leur habitation. |
| 00 | 50 | 25 | 200 | 150 | 100 | 160 | 74 83 | 1,759 83 | |
| 50 | 50 | 25 | 75 | 75 | 100 | 125 | 20 » | 1,120 » | |
| 50 | 50 | 35 | 135 | 125 | 100 | 100 | 40 » | 1,235 » | |
| 50 | 100 | 125 | 265 | 150 | 125 | 175 | 36 40 | 1,826 40 | |
| 00 | 50 | 35 | 160 | 75 | 125 | 100 | 6 82 | 1,351 82 | |
| 50 | 1,875 | 1,291 | 6,057 | 3,555 | 3,435 | 3,635 | 2,872 04 | 48,070 04 | |
| 0 | 50 | 25 | 121 31 | 15 | 100 | 125 | 95 » | 1,131 31 | |
| 5 | 50 | 25 | 90 » | 150 | 100 | 100 | 175 » | 1,265 » | |
| 0 | 50 | 25 | 100 » | 65 | 75 | 100 | 35 » | 1,955 » | |
| 0 | 50 | 25 | 70 » | 55 | 75 | 100 | 30 » | | |
| 0 | — | 25 | 125 » | 100 | 100 | 100 | 54 88 | 1,304 88 | |
| 0 | 200 | — | 125 » | 75 | 275 | 300 | 100 » | 2,775 » | |
| 0 | 50 | 50 | 170 » | 75 | 100 | 100 | 25 » | 1,220 » | |
| 0 | 25 | — | 259 90 | 113 | 50 | 100 | 75 » | 1,322 90 | |
| 0 | 50 | 35 | 275 » | 125 | 100 | 100 | 96 87 | 1,731 87 | |
| 0 | 50 | 25 | 300 » | 100 | 100 | 100 | 390 01 | 2,065 01 | |
| 5 | 50 | 140 | 250 » | 190 | 100 | 125 | 299 » | 1,954 » | |
| 0 | 50 | 25 | 90 » | 35 | 100 | 100 | 20 » | 1,120 » | |
| 0 | 50 | 50 | 275 » | 100 | 100 | 100 | 30 » | 1,855 » | |
| 0 | 725 | 450 | 2,251 21 | 1,198 | 1,375 | 1,550 | 1,425 76 | 19,699 97 | |

Les sommes destinées aux frais de l'instruction littéraire des apprentis, sont portées au budget scolaire des communes intéressées.

| EXERCICE. | Numéro d'ordre. | DÉSIGNATION DES ATELIERS. | MONTANT DES RECETTES. Subside de l'Etat. | Subside de la Province. | Subside de la Commune. | Recettes accidentelles. | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | REPORT. . . | 10,035 51 | 3,687 50 | 5,043 89 | 933 07 | 19,699 |
| **1895.** | 14 | (*)Meulebeke . . . . . | 510 » | 230 » | 424 35 | 5 34 | 1,169 |
| » | 15 | (*)Oost-Roosebeke . . . | 830 » | 265 » | 265 » | 13 43 | 1,373 |
| » | 16 | (*)Oost-Nieuwkerke . . | 650 » | 250 » | 215 » | — | 1,115 |
| » | 17 | (*)Pitthem . . . . . | 600 » | 314 » | 400 72 | 445 28 | 1,760 |
| » | 18 | Passchendale . . . . | 856 97 | 400 » | 425 » | — | 1,681 |
| » | 19 | (*)Ruddervoorde. . . . | 915 » | 310 » | 301 37 | — | 1,526 |
| » | 20 | (*)Ruysselede (place). . | 748 » | 266 » | 401 » | 27 89 | 1,442 |
| » | 21 | Id. (hameau). | 400 » | 167 » | 253 » | 0 34 | 820 |
| » | 22 | (*)Rumbeke. . . . . | 1,004 08 | 502 04 | 502 05 | 91 83 | 2,100 |
| » | 23 | (*)Swevezeele. . . . . | 775 » | 275 » | 275 50 | 6 50 | 1,332 |
| » | 24 | (*)Staden. . . . . | 930 » | 320 » | 350 » | 478 08 | 2,078 |
| » | 25 | (*)Thielt . . . . . | 2,088 60 | 796 20 | 1,096 20 | 816 99 | 4,797 |
| » | 26 | (*)Thourout. . . . . | 830 » | 282 » | 550 » | 47 80 | 1,709 |
| » | 27 | (*)Waereghem (place). . | 1,026 » | 335 » | 449 » | — | 1,810 |
| » | 28 | Id. (hameau). | 750 » | 230 » | 238 37 | 1 63 | 1,220 |
| » | 29 | (*)Wacken . . . . . | 630 » | 246 » | 355 08 | 3 92 | 1,235 |
| » | 30 | (*)Wyngene. . . . . | 923 » | 350 » | 550 » | 24 87 | 1,847 |
| » | 31 | West-Roosebeke. . . | 800 » | 270 » | 280 » | 3 73 | 1,353 |
| | | | 25,302 16 | 9,495 74 | 12,375 53 | 2,900 67 | 50,074 |

| | MONTANT DES DÉPENSES. | | | | | | | | Observations. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Supplément éventuel à titre de récompense au contremaître. | Récompenses aux apprentis. | Entretien du matériel et menus frais. | Chauffage et éclairage. | La remise au secrétaire et frais de bureau. | Indemnité éventuelle pour l'instruction prim. | Dépenses imprévues. | TOTAUX. | |
| 5 | 725 | 450 | 2,251 21 | 1,198 | 1,375 | 1,550 | 1,425 76 | 19,699 97 | Les contremaîtres des ateliers marqués d'un astérisque (*) jouissent gratuitement de leur habitation |
| 0 | 50 | 39 | 130 » | 130 | 100 | 100 | 20 69 | 1,169 69 | — |
| 0 | 100 | 40 | 163 43 | 90 | 100 | 400 | 80 » | 1,373 43 | Les sommes destinées aux frais de l'instruction littéraire des apprentis, sont portées au budget scolaire des communes intéressées. |
| 0 | 50 | 20 | 110 » | 35 | 200 | 100 | 50 » | 1,115 » | |
| 0 | 50 | 100 | 200 » | 150 | 100 | 100 | 410 » | 1,760 » | |
| 0 | 50 | 100 | 175 » | 75 | 100 | 100 | 181 97 | 1,681 97 | |
| 0 | 50 | 25 | 150 » | 150 | 100 | 100 | 101 37 | 1,526 37 | |
| 0 | 50 | 36 | 190 » | 170 | 100 | 100 | 46 89 | 1,442 89 | |
| 5 | 25 | 20 | 90 » | 90 | 100 | 100 | 20 31 | 820 31 | |
| 0 | 50 | 50 | 300 » | 225 | 100 | 125 | 250 » | 2,100 » | |
| 0 | 50 | 25 | 105 » | 92 | 100 | 100 | 60 » | 1,332 » | |
| 0 | 50 | 100 | 250 » | 150 | 100 | 100 | 528 08 | 2,078 08 | |
| 0 | 300 | 100 | 1,200 » | 600 | 200 | 260 | 137 99 | 4,797 99 | |
| 0 | — | — | 275 » | 150 | 120 | 100 | 64 80 | 1,709 80 | |
| 0 | 50 | 25 | 175 » | 175 | 100 | 165 | 20 » | 1,810 » | |
| 0 | 50 | 25 | 75 » | 75 | 100 | 125 | 20 » | 1,220 » | |
| 0 | 50 | 35 | 135 » | 125 | 100 | 100 | 40 » | 1,235 » | |
| 0 | 100 | 125 | 265 » | 150 | 125 | 175 | 57 87 | 1,847 87 | |
| 0 | 50 | 35 | 160 » | 75 | 125 | 100 | 8 73 | 1,353 73 | |
| 8 | 1,900 | 1,350 | 6,391 64 | 3,905 | 3,445 | 3,700 | 3,524 46 | 50,074 10 | |

Annexe *D*. — **Ateliers d'apprentiss**

| ANNÉES. | DÉSIGNATION DES ATELIERS. | MONTANT DES RECETTES. Subside de l'État. | | Subside de la province. | Subside de la commune. | Recettes accidentelles. | TOTAU |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | Ens. pr. | | | | |
| **1885** | Baelegem . . . . . « . | 1,200 » | 100 | — | — | — | 1,300 |
| » | Calcken. . . . . | 932 » | 100 | — | 446 » | 121 64 | 1,599 |
| » | Cruyshautem . . . . . | 758 34 | 100 | — | 390 41 | 14 43 | 1,263 |
| » | Eenaeme . . . . . | 670 45 | 100 | — | 325 22 | 154 33 | 1,250 |
| » | Olsene . . . . . | 725 » | 100 | — | 350 » | 34 53 | 1,209 |
| » | Oordegem. . . . . | 762 13 | 100 | — | 200 » | 29 87 | 1,092 |
| » | Ruyen . . . . . | 914 » | 100 | — | 456 66 | — | 1,470 |
| » | Sinay. . . . . | 720 » | 100 | — | 360 » | 82 08 | 1,262 |
| » | Synghem . . . . . | 713 » | 100 | — | 200 » | 107 » | 1,120 |
| » | Waesmunster . . . . . | 825 » | 100 | — | 400 » | 296 15 | 1,621 |
| | | 8,219 92 | 1,000 | — | 3,128 29 | 840 03 | 13,18 |
| **1890** | Baelegem . . . . . | 950 » | 100 | — | 300 » | 30 » | 1,38 |
| » | Calcken. . . . . | 980 » | 100 | — | 490 » | 2 29 | 1,57 |
| » | Cruyshautem . . . . . | 759 » | 100 | — | 390 41 | 129 68 | 1,37 |
| » | Eenaeme . . . . . | 741 88 | 100 | — | 370 94 | 17 18 | 1,23 |
| » | Olsene . . . . . | 800 » | 100 | — | 400 » | 46 44 | 1,34 |
| » | Oordegem. . . . . | 726 » | 150 | — | 334 47 | 5 53 | 1,21 |
| | A reporter. . . | 4,956 88 | 650 | — | 2,285 82 | 231 12 | 8,12 |

**Flandre Orientale.** *C.* — TABLEAU VIII.

| | MONTANT DES DEPENSES. | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Salaire du contremaître. | Supplément éventuel au contremaître. | Récompenses aux apprentis | Perte sur le travail. | Entretien du matériel et menus frais. | Chauffage et éclairage. | Indemnité au secrétaire. | Indemnité pour l'instruction primaire. | Indemnité pour le deuxième contremaître. | Indemnité au professeur de dessin et de mécanique. | Dépenses imprévues. | TOTAUX. |
| | 675 | 50 | 25 | 25 | 75 » | 140 » | 50 | 100 » | 125 | — | 25 » | 1,300 » |
| | 750 | 100 | 50 | 30 | 150 » | 250 » | 100 | 100 » | — | — | 53 43 | 1,599 64 |
| | 600 | 100 | 25 | 25 | 220 » | 60 » | 100 | 100 » | — | — | 33 18 | 1,263 18 |
| | 700 | 100 | 50 | — | 100 » | 120 » | 75 | 100 » | — | — | 5 » | 1,250 » |
| | 700 | 100 | 50 | — | 100 » | 50 » | 75 | 100 » | — | — | 23 08 | 1,209 53 |
| | 700 | 50 | — | — | 150 » | 30 » | 25 | 100 » | — | — | 20 43 | 1,092 » |
| | 750 | 50 | 60 | 20 | 195 » | 165 » | 100 | 100 » | — | — | 22 96 | 1,470 66 |
| | 600 | 100 | 50 | 50 | 125 » | 125 » | 75 | 100 » | — | — | 32 08 | 1,262 08 |
| | 700 | 50 | 25 | — | 75 » | 120 » | 50 | 100 » | — | — | — | 1,120 » |
| | 700 | 50 | 50 | 50 | 250 » | 175 » | 75 | 100 » | 125 | — | 30 40 | 1,621 15 |
| | 6,875 | 750 | 385 | 200 | 1,440 » | 1,235 » | 725 | 1,000 » | 250 | — | 245 56 | 13,188 24 |
| | 675 | 50 | 25 | 50 | 100 » | 125 » | 100 | 100 » | 125 | — | 20 » | 1,380 » |
| | 750 | 100 | 50 | 40 | 145 » | 230 » | 100 | 100 » | — | — | 42 16 | 1,572 29 |
| | 600 | 100 | 30 | — | 350 » | 50 » | 100 | 100 » | — | — | 49 09 | 1,379 09 |
| | 700 | 100 | 50 | — | 100 » | 100 » | 75 | 100 » | — | — | 5 » | 1,230 » |
| | 700 | 100 | 50 | — | 150 » | 60 » | 75 | 100 » | — | — | 98 14 | 1,346 44 |
| | 700 | 50 | — | — | 150 » | 30 » | 100 | 150 » | — | — | 20 55 | 1,216 » |
| | 4,125 | 500 | 205 | 90 | 995 » | 595 » | 550 | 650 » | 125 | — | 234 94 | 8,123 82 |

| ANNÉES. | DÉSIGNATION DES ATELIERS. | MONTANT DES RECETTES. Subside de l'État. | Ens. pr. | Subside de la province. | Subside de la commune. | Recettes accidentelles. | TOTAL |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Report. . . | 4,956 88 | 650 | — | 2,285 82 | 231 12 | 8,123 |
| **1890** | Ruyen . . . . . | 914 » | 100 | — | 456 66 | — | 1,470 |
| » | Sinay . . . . . | 720 » | 100 | — | 360 » | 71 96 | 1,251 |
| » | Synghem . . . . . | 738 » | 100 | — | 200 » | 187 » | 1,225 |
| » | Waesmunster . . . . . | 1,133 33 | 100 | — | 533 34 | 238 12 | 2,004 |
| | | 8,462 21 | 1,050 | — | 3,835 82 | 728 20 | 14,076 |
| **1895** | Baelegem . . . . . | 1,039 » | 100 | — | 300 » | 4 44 | 1,443 |
| » | (1) Calcken (école profelle). | 790 » | 100 | — | 644 » | 156 33 | 1,690 |
| » | Cruyshautem . . . . . | 759 » | 100 | — | 390 41 | 493 84 | 1,743 |
| » | (1) Eenaeme . . . . . | 703 » | 100 | — | (2)360 » | 99 19 | 1,262 |
| » | (1) Olsene . . . . . | 650 » | 100 | — | 350 » | 227 77 | 1,327 |
| » | Oordegem. . . . . | 707 » | 150 | — | 300 » | 10 41 | 1,167 |
| » | Ruyen . . . . . | 914 » | 100 | — | 456 66 | — | 1,470 |
| » | (1) Sinay . . . . . | 760 » | 100 | — | 380 » | 31 56 | 1,271 |
| » | Synghem . . . . . | 658 » | 100 | — | 200 » | 25 » | 983 |
| » | Waesmunster (école prof.) | 1,133 33 | 100 | 500 | 533 34 | 571 82<br>(2)233 33 | 3,071 |
| » | Oostacker (école profelle). | 800 » | 100 | 200 | — | 404 40 | 1,504 |
| | | 8,913 33 | 1,150 | 700 | 3,914 41 | 2,258 09 | 16,935 |

(1) Le contre-maître jouit gratuitement de son habitation.
(2) Subside du bureau de bienfaisance.

| MONTANT DES DEPENSES. | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Salaire du contremaître. | Supplément éventuel au contremaître. | Récompenses aux apprentis. | Perte sur le travail. | Entretien du matériel et menus frais. | Chauffage et éclairage. | Indemnité au secrétaire. | Indemnité pour l'instruction primaire. | Indemnité pour le deuxième contremaître. | Indemnité au professeur de dessin et de mécanique. | Dépenses imprévues. | TOTAUX. |
| 8 | 4,125 | 500 | 205 | 90 | 995 » | 595 » | 550 | 650 » | 125 | — | 234 94 | 8,123 82 |
| 0 | 750 | 50 | 60 | 20 | 170 » | 190 » | 100 | 100 » | — | — | 22 96 | 1,470 66 |
| 5 | 600 | 100 | 50 | 50 | 125 » | 125 » | 75 | 100 » | — | — | 23 51 | 1,251 96 |
| | 700 | 50 | 25 | 25 | 75 » | 120 » | 50 | 100 » | — | — | 80 » | 1,225 » |
| » | 900 | 50 | 40 | 10 | 300 » | 250 » | 100 | 100 » | 180 | — | 54 79 | 2,004 79 |
| 3 | 7,075 | 750 | 380 | 195 | 1,665 » | 1,280 » | 875 | 1,050 » | 305 | — | 416 20 | 14,076 23 |
| 5 | 675 | 50 | 30 | 30 | 165 » | 85 » | 100 | 100 » | — | — | 186 09 | 1,443 44 |
| 3 | 750 | 100 | 50 | 50 | 145 » | 250 » | 100 | 200 » | — | 300 | 28 20 | 1,988 33 |
| | 600 | 100 | 30 | — | 600 » | 90 » | 100 | 100 » | — | — | 123 25 | 1,743 25 |
| | 700 | 100 | 50 | — | 100 » | 50 » | 100 | 100 » | — | — | 62 19 | 1,262 19 |
| | 700 | 100 | 50 | — | 150 » | 80 » | 75 | 100 » | — | — | 59 47 | 1,327 77 |
| 2 | 700 | 50 | — | — | 100 » | 30 » | 100 | 150 » | — | — | 19 39 | 1,167 41 |
| | 750 | 50 | 50 | 30 | 198 » | 135 » | 100 | 100 » | — | — | 29 16 | 1,470 66 |
| | 600 | 100 | 50 | — | 150 » | 150 » | 75 | 100 » | — | — | 43 11 | 1,271 56 |
| — | 700 | 50 | 35 | — | — | 48 » | 50 | 100 » | — | — | — | 983 » |
| | 900 | 50 | 50 | 10 | 700 » | 400 » | 200 | 100 » | 180 | 300 | 151 82 | 3,071 82 |
| | 900 | — | 50 | — | 80 » | 100 » | 75 | 100 » | — | 100 | 61 30 | 1,504 40 |
| 8 | 7,975 | 750 | 445 | 120 | 2,388 » | 1,418 » | 1,075 | 1,250 » | 180 | 700 | 763 98 | 17,233 83 |

## *C.* — Ateliers d'apprentiss

*Bud*

| LOCALITÉS. | Subside de l'État. | Subside de la Province. | Subsi de l Comm |
|---|---|---|---|
| Aerseele | 696 82 | 232 27 | 232 |
| Aertrycke | 1,225 » | 365 » | 365 |
| Ardoye | 545 18 | 208 15 | 376 |
| Clercken | 776 » | 244 » | 200 |
| Courtrai | 1,193 48 | 445 » | 800 |
| Deerlyk | 940 » | 350 » | 462 |
| Hooghlede | 1,100 » | 350 » | 525 |
| Lendelede | 559 » | 245 04 | 300 |
| Lichtervelde | 870 » | 381 50 | 668 |
| Meulebeke | 510 » | 230 » | 424 |
| Oost-Nieuwkerke | 650 » | 250 » | 21 |
| Passchendale | 852 » | 400 » | 31 |
| Pitthem | 600 » | 300 » | 37 |
| Ruddervoorde | 915 » | 310 » | 30 |
| Ruysselede (Centre) | 748 » | 266 » | 40 |
| Ruysselede (Velden) | 400 » | 167 » | 25 |
| Swevezeele | 775 » | 275 » | 27 |
| Thielt | 2,220 » | 840 » | 1,1 |
| Waereghem (Centre) | 1,026 « | 335 » | 44 |
| Waereghem (K. H.) | 780 » | 245 » | 25 |
| West-Roosebeke | 800 » | 270 » | 28 |
| Wyngene | 923 » | 350 » | 55 |

**a Flandre Occidentale.** TABLEAU IX.

*1896.*

| NI. | TOTAL. | Subside restant à couvrir déduction faite du boni. | Part proportionnelle de l'Etat. | Part proportionnelle de la province. | Part proportionnelle de la commune. | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 3 64 | 1,215 » | 1,161 36 | 0.6 | 0.2 | 0 2 | |
| — | 1,955 » | 1,955 » | 0.626 | 0.187 | 0 187 | |
| 2 23 | 1,132 23 | 1,130 » | 0.483 | 0.184 | 0.333 | |
| — | 1,220 » | 1,220 » | 0.636 | 0.2 | 0 164 | |
| 6 52 | 2,775 » | 2,438 48 | 0.489 | 0.183 | 0.328 | Produit du minerval 50 francs). |
| — | 1,752 41 | 1,752 41 | 0.536 | 0.2 | 0.264 | |
| 5 61 | 2,120 61 | 1,975 » | 0.556 | 0.18 | 0.264 | |
| 5 76 | 1,120 » | 1,104 24 | 0.506 | 0.221 | 0.273 | |
| 0 36 | 1,960 36 | 1,920 » | 0 453 | 0.198 | 0.349 | |
| 8 17 | 1,383 » | 1,164 83 | 0.443 | 0.197 | 0.36 | |
| — | 1,115 » | 1,115 » | 0.583 | 0.224 | 0.193 | |
| — | 1,565 » | 1,565 » | 0.544 | 0.256 | 0.2 | |
| 3 90 | 1,750 » | 1,276 10 | 0.47 | 0.235 | 0.295 | |
| — | 1,526 26 | 1,526 26 | 0.599 | 0.203 | 0.198 | |
| 8 41 | 1,433 41 | 1,415 » | 0.53 | 0 187 | 0 283 | |
| 1 26 | 821 26 | 820 » | 0.488 | 0.203 | 0.309 | |
| 3 23 | 1,329 » | 1,325 77 | 0 585 | 0.207 | 0.208 | |
| 8 80 | 5,048 80 | 4,200 » | 0.527 | 0.2 | 0.273 | |
| — | 1,810 » | 1,810 » | 0.567 | 0.185 | 0.248 | |
| — | 1,280 » | 1,280 » | 0.609 | 0.191 | 0.2 | |
| 5 31 | 1,355 31 | 1,350 » | 0.592 | 0 2 | 0.208 | |
| 25 53 | 1,848 53 | 1,823 » | 0.506 | 0.192 | 0 302 | |

## *C.* — Ateliers d'apprentiss

*Bud*

| LOCALITÉS. | Subside de l'État. | Subside de la Province. | Subside de la Commune. | Subside du Bureau de bienfaisance. | BONI. | TOTA |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Baelegem | 1,139 » | — | 300 » | — | 10 » | 1,449 |
| Cruyshautem | 859 » | — | 390 41 | — | 274 11 | 1,523 |
| Eenaeme | 803 » | — | — | 360 » | 32 61 | 1,195 |
| Olsene | 800 » | — | 350 » | — | 217 24 | 1,367 |
| Oordegem | 880 99 | — | 300 » | — | 18 01 | 1,199 |
| Ruyen | 1,014 » | — | 456 66 | — | 40 34 | 1,510 |
| Sinay | 820 » | — | 360 » | — | 96 27 | 1,276 |
| Synghem | 800 » | — | 220 » | — | — | 1,020 |
| **Écoles professionnelle** | | | | | | |
| Calcken | 1,340 » | 250 » | 720 » | — | — | 2,310 |
| Coolscamp | 780 » | 260 » | 260 » | — | 42 40 | 1,342 |
| Denterghem | 672 » | 200 » | 300 » | — | 1 61 | 1,173 |
| Moorslede | 900 » | 400 » | 555 » | — | — | 1,855 |
| Oostacker | 900 » | 200 » | 400 » | — | 4 40 | 1,504 |
| Oost-Roosebeke | 851 » | 276 » | (1) 276 15 | — | — | 1,403 |
| Rumbeke | 1,036 08 | 518 04 | 518 04 | — | 27 84 | 2,100 |
| Staden | 930 » | 320 » | 350 » | — | — | 1,600 |
| Thourout | 830 » | 282 » | 550 » | — | 57 73 | 1,719 |
| Wacken | 630 » | 246 » | 349 46 | — | 9 54 | 1,235 |
| Waesmunster | 1,233 33 | 500 » | 533 34 | 233 34 | 142 73 | 2,642 |

**Flandre Orientale.** TABLEAU IX.

*1896.*

| deduction faite du boni. | Part proportionnelle de l'État. | Part proportionnelle de la Province. | Part proportionnelle de la Commune | Part proportionnelle du Bureau de bienfaisance. | OBSERVATIONS. |
|---|---|---|---|---|---|
| » | 0 791 | — | 0.209 | — | |
| 41 | 0.687 | — | 0.313 | — | |
| » | 0.69 | — | --- | 0.31 | |
| » | 0.695 | — | 0.305 | — | |
| 99 | 0.746 | — | 0.254 | — | |
| 66 | 0.69 | — | 0.31 | — | |
| » | 0.695 | — | 0.305 | — | |
| » | 0.784 | — | 0.216 | — | |

**tissage.**

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| » | 0.58 | 0.108 | 0.312 | — | |
| » | 0.6 | 0.2 | 0.2 | — | |
| » | 0.573 | 0.17 | 0.257 | — | |
| » | 0.485 | 0.216 | 0.299 | — | |
| » | 0.6 | 0 133 | 0.267 (1) | — | (1) Subside des particuliers. |
| 15 | 0.606 | 0.197 | 0.197 | — | |
| 46 | 0.5 | 0.25 | 0.25 | — | |
| » | 0.581 | 0.2 | 0.219 | — | |
| » | 0.5 | 0.169 | 0.331 | — | |
| 46 | 0.514 | 0.2 | 0.286 | — | |
| 01 | 0.493 | 0.2 | 0.213 | 0 093 | |

## Annexe *E*. — Statistique des ateliers d'apprentissage et éc

| Numéro d'ordre. | DÉSIGNATION DES ATELIERS et ECOLES PROFESSIONNELLES DE TISSAGE. | Nombre d'apprentis. | | | Chiffre moyen des salaires | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | 1885. | 1890. | 1895. | 1885. | 1890. | 189 |
| 1 | Baelegem. . . . . | 18 | 15 | 19 | 0.50 à 1.50 | 0.25 à 1.50 | 0.50 à |
| 2 | Calcken (école professionnelle) . . . . . | 35 | 41 | 34 | 1.25 | 0.25 à 2.00 | 0.25 à |
| 3 | Cruyshautem . . . . . | 25 | 15 | 25 | 0.25 à 1.00 | 0.25 à 1.00 | 0.25 à |
| 4 | Eenaeme . . . . . | 19 | 19 | 16 | 0.75 à 1.20 | 0.25 à 1.25 | 0.25 à |
| 5 | Olsene . . . . . | 11 | 14 | 6 (1) | 0.50 à 0.75 | 0.25 à 1.25 | 0.20 à |
| 6 | Oordegem . . . . . | 29 | 32 | 32 | 0.75 à 1.70 | 0.50 à 1.75 | 0.25 à |
| 7 | Ruyen . . . . . | 14 | 17 | 18 | 0.75 à 2.00 | 0.50 à 1.50 | 0.25 à |
| 8 | Sinay . . . . . | 19 | 19 | 11 | 0.70 à 1.70 | 0.25 à 1.75 | 0.30 à |
| 9 | Synghem . . . . . | 31 | 25 | 23 | 0.75 à 1.40 | 0.50 à 1.50 | 1.25 à |
| 10 | Waesmunster école professionnelle). . . . . | 20 | 21 | 20 | 0.50 à 2.00 | 0.50 à 2.00 | 0.30 à |
| 11 | Oostacker (école professionnelle). . . . . | — | — | 24 | — | — | 0.50 à |
| | Total . . . | 221 | 218 | 228 | — | — | — |

(1) Plusieurs apprentis ont quitté l'atelier à la suite du transfert du matériel de tissag

essionnelles de la Flandre Orientale. *C.* — Tableau X.

| ombre d'apprentis en 1895 | | | Illettrés. | Age des apprentis pour 1895 | | | | Nombre d'ouvriers formés | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| nt, e, er. | sachant lire et écrire. | sachant lire seulement. | | en dessous de 14 ans. | de 14 à 16 ans. | de 16 à 20 ans. | au-dessus de 20 ans. | en 1895. | depuis la fondation de l'atelier. |
| | 2 | — | 3 | 3 | 13 | 2 | 1 | 11 | 1,180 |
| | 14 | 1 | 2 | 10 | 17 | 1 | 3 | 7 | 427 |
| | — | — | — | 4 | 21 | — | — | 15 | 1,259 |
| | 5 | 2 | — | 2 | 12 | 2 | — | 8 | 533 |
| | 2 | — | — | 3 | 3 | — | — | 6 | 320 |
| | — | 2 | 8 | 5 | 15 | 10 | 2 | 8 | 480 |
| | — | — | 2 | 2 | 10 | 6 | — | 11 | 447 |
| | 4 | 2 | — | 6 | 5 | — | — | 2 | 175 |
| | 10 | 2 | — | 2 | 21 | — | — | 11 | 420 |
| | — | — | — | 5 | 8 | 4 | 3 | 17 | 385 |
| | — | 2 | — | 12 | 12 | — | — | 2 | 7 |
| 11 | 37 | 11 | 15 | 54 | 137 | 28 | 9 | 98 | 5,633 |

eau bâtiment.

## *D.* — Enseignement professio

*Tableau indiquant le nombre des institutions subsidiées, le no*

| | 1884-85 | 1885-86 | 188 |
|---|---|---|---|
| NOMBRE D'INSTITUTIONS SUBSIDIÉES. | | | |
| Écoles professionnelles | 1 | 2 | |
| Écoles Saint-Luc | 2 | 2 | |
| Cours professionnels | 1 | 1 | |
| Cours commerciaux, de langues et scientifiques | 2 | 2 | |
| TOTAL | 6 | 7 | |
| NOMBRE DE DIRECTEURS ET PROFESSEURS. | | | |
| Écoles professionnelles | 3 | 3 | |
| Écoles Saint-Luc | 8 | 8 | |
| Cours professionnels | 1 | 1 | |
| Cours commerciaux, de langues et scientifiques | 21 | 21 | |
| TOTAL | 33 | 33 | |

garçons. TABLEAU I.

*rofesseurs, le nombre d'élèves et le nombre de diplômes délivrés.*

| -88 | 1888-89 | 1889-90 | 1890-91 | 1891-92 | 1892-93 | 1893-94 | 1894-95 | 1895-96 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 5 | 7 | 9 | 9 | 9 | 10 | 11 | 12 |
| | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 |
| | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | 2 | 2 |
| | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| ) | 12 | 14 | 16 | 16 | 16 | 19 | 21 | 23 |
| | 18 | 34 | 45 | 52 | 53 | 54 | 56 | 63 |
| 3 | 32 | 32 | 38 | 39 | 39 | 39 | 39 | 39 |
| | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 3 | 3 | 3 |
| 2 | 22 | 22 | 22 | 23 | 23 | 28 | 34 | 39 |
| 7 | 73 | 89 | 106 | 115 | 116 | 124 | 132 | 144 |

| | 1884-85 | 1885-86 | 188 |
|---|---|---|---|
| NOMBRE D'ÉLÈVES. | | | |
| Écoles professionnelles | 83 | 87 | |
| Écoles Saint-Luc | 225 | 240 | |
| Cours professionnels | 30 | 30 | |
| Cours commerciaux, de langues et scientifiques | 90 | 102 | |
| TOTAL | 428 | 459 | |
| NOMBRE DE DIPLOMÉS. | | | |
| Écoles professionnelles | 10 | 18 | |
| Écoles Saint-Luc | — | — | |
| Cours professionnels | — | 5 | |
| Cours commerciaux, de langues et scientifiques | — | 5 | |
| TOTAL | 10 | 28 | |

| 7-88 | 1888-89 | 1889-90 | 1890-91 | 1891-92 | 1892-93 | 1893-94 | 1894-95 | 1895-96 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 50 | 315 | 483 | 613 | 721 | 636 | 661 | 750 | 833 |
| 57 | 1,024 | 1,178 | 1,245 | 1,351 | 1,372 | 1,397 | 1,415 | 1,544 |
| 0 | 30 | 30 | 30 | 30 | 30 | 52 | 60 | 55 |
| 8 | 373 | 390 | 396 | 390 | 392 | 711 | 698 | 869 |
| 5 | 1,739 | 2,081 | 2,284 | 2,492 | 2,490 | 2,821 | 2,923 | 3,301 |
| | 13 | 28 | 32 | 56 | 50 | 46 | 54 | 61 |
| | — | — | — | — | — | — | — | — |
| | — | — | — | — | — | — | — | — |
| | 21 | 20 | 22 | 21 | 36 | 42 | 55 | 43 |
| | 34 | 48 | 54 | 77 | 86 | 88 | 109 | 104 |

## *D.* — Enseignement profession

*Tableau indiquant, pour l'année 1895-96, les diverses institutions subsidi de la Province et de la Commune, le nombre des élè*

| NUMÉRO D'ORDRE. | ÉCOLES ÉTABLIES A | SUBSIDES ALLOUÉS EN 1896 PAR l'État. | la Commune | la Province. | recettes diverses. | TOTAUX des budgets. | Nombre |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | Écol |
| 1 | Blankenberghe, école de pêche, créée en 1890. | 800 | 500 | 500 | 88 | 1,888 | |
| 2 | Bruxelles, école d'art appliqué à la bijouterie et à la ciselure, créée en 1894. | 1,400 | 1,500 | 200 | 820 | 3,920 | |
| 3 | Bruxelles, école nationale d'horlogerie, créée en 1890. | 5,000 | 1,500 | 1,400 | 7,254 | 15,154 | |
| 4 | Bruxelles, école de tailleurs, créée en 1885. | 2,560 | 3,000 | 1,000 | 6,005 | 12,565 | |
| 5 | Bruxelles, école des tapissiers-garnisseurs, créée en 1894. | 2,000 | 600 | 400 | 965 | 3,965 | |
| 6 | Bruxelles, école de typographie, créée en 1888. | 2,720 | 1,950 | 900 | 1,042 | 6,612 | |
| 7 | Gand, école Nicaise (mécaniciens), créée en 1887. | 7,500 | 16,441 | 2,500 | 2,319 | 28,760 | |
| 8 | Liége, école de tailleurs, créée en 1888. | 2,000 | 1,500 | 1,500 | 2,329 | 7,329 | |
| 9 | Louvain, école Saint-Pierre (école des métiers et négoces), créée en 1889. | 2,120 | — | — | 3,180 | 5,300 | |

r garçons. TABLEAU II.

*le montant de leurs budgets et les parts d'intervention de l'État, es professeurs et les branches enseignées.*

| d'élèves inscrits | Nombre de professeurs. | BRANCHES ENSEIGNÉES. | Nombre d'années d'études. | *Observations.* |
|---|---|---|---|---|
| **ofessionnelles.** | | | | |
| 90 | 5 | Arithmétique, écriture, raccommodage des voiles, confection et raccommodage des filets, manœuvre de la chaloupe, navigation. | 3 | |
| 60 | 3 | Cours de minéralogie sur les matières d'or, d'argent, platine, pierres précieuses, etc. | 4 | |
| 34 | 5 | Mathématiques. Français. Notions commerciales. Cosmographie. Théorie de l'horlogerie. Horlogerie électrique. Mécanique. Dessin. | 4 | |
| 27 | 5 | L'art du tailleur. | 4 | |
| 40 | 5 | Dessin. Dessin géométrique. Français Flamand. Calcul. Coupe des étoffes. Garniture. Tapisserie. | 3 | |
| 76 | 7 | Composition typographique. Impression typographique. Cours de dessin. Grammaire française. | 5 | |
| 84 | 9 | Flamand. Français. Dessin linéaire et industriel. Algèbre. Arithmétique. Géométrie. Physique. Mécanique. Commerce et tenue des livres.<br>Menuiserie. Ebénisterie. Modelage. Ajustage, serrurerie. Tôlerie. Tournage des métaux. Forgeage. | 3 | |
| 40 | 4 | L'art du tailleur. | 3 | |
| 52 | 8 | Dessins. Cours pour menuisiers, cordonniers, tailleurs, forgerons, tapissiers. | 1 à 4 | Suivant les métiers. |

| NUMÉRO D'ORDRE. | ÉCOLES ÉTABLIES A | SUBSIDES ALLOUÉS EN 1896 PAR l'État. | la Commune | la Province. | recettes diverses. | TOTAUX des budgets. | Nombre |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | Écol |
| 10 | Nieuport, école de pêche, créée en 1893. | 560 | — | 400 | 450 | 1,410 | - |
| 11 | Ostende, école de pêche, créée en 1888. | 1,810 | — | 800 | 2,480 | 5,090 | |
| 12 | Tournai, école industrielle et professionnelle, créée en 1860. | (1) | (1) | (1) | (1) | (1) | 1 |
| | | 28,470 | 26,991 | 9,600 | 26,932 | 91,993 | 6 |
| | | | | | | | Écol |
| 1 | Liége, créée en 1880. | 2,700 | — | — | 6,300 | 9,000 | - |
| 2 | Gand, créée en 1887. | 6,600 | — | 1,500 | 6,900 | 15,000 | - |

(1) Budget compris dans celui de l'école industrielle de Tournai.

| d'élèves inscrits. | Nombre de professeurs. | BRANCHES ENSEIGNÉES. | Nombre d'années d'études. | *Observations.* |
|---|---|---|---|---|
| **ofessionnelles** (*Suite*). | | | | |
| 9 | 3 | Flamand, arithmétique, écriture, géographie, cosmographie, histoire, dessin, chant, navigation, pêche. | 2 | |
| 6 | 6 | Flamand, arithmétique, écriture, géographie nationale, éléments d'histoire et de géographie générales, morale, gymnastique, natation, dessin de voiles, chant, navigation, manœuvre de la chaloupe. | 3 | |
| 15 | 3 | Construction mécanique comprenant le modelage, le moulage, le tournage et l'ajustage.<br>Menuiserie. Serrurerie. | 5 | |
| 333 | 63 | | | |
| **S int-Luc.** | | | | |
| 280 | 5 | Dessin. Construction. Archéologie. Perspective. Géométrie. Costume.<br>Ateliers patronnés par l'école : Atelier de menuiserie et de sculpture ; atelier de peinture ; atelier de serrurerie ; atelier de sculpture sur pierre. | 7 | |
| 620 | 10 | Théorie des projections. Technologie du bâtiment. Eléments de la construction. Histoire de l'architecture et des arts qui en dépendent. Archéologie. Esthétique. Symbolisme Iconographie. Législation du bâtiment. Chauffage. Ventilation et hygiène. Modelage et sculpture. Travaux en bois, en pierre, en métal. Peinture décorative. Vitraux. Travaux graphiques pour la miniature, la gravure, la broderie, les tissus, l'orfèvrerie, l'émaillerie, la ferronnerie.<br>Ateliers patronnés par l'école : Ateliers de sculpture, de menuiserie et de charpenterie, de peinture décorative et de vitraux, de dessinateurs et bureaux d'architectes. | 7 | |

| NUMÉRO D'ORDRE. | ÉCOLES ÉTABLIES A | SUBSIDES ALLOUÉS EN 1896 PAR l'État. | la Commune | la Province. | recettes diverses. | TOTAUX des budgets. | Nombre |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | Écc |
| 3 | Schaerbeek, créée en 1887. | 6,920 | — | — | 16,955 | 23,875 | |
| 4 | Tournai, créée en 1888. | 3,900 | — | — | 7,044 | 10,944 | |
| | | 20,420 | — | 1,500 | 37,199 | 58,819 | |
| | | | | | | | Cou |
| 1 | Namur, cours de conduite des machines à vapeur, créé en 1876. | 500 | 500 | — | — | 1,000 | |
| 2 | Herve, cours de dessin industriel, créé en 1893. | 192 | 302 | 100 | — | 594 | |
| | | 692 | 802 | 100 | — | 1,594 | |

| Élèves inscrits. | Nombre de professeurs. | BRANCHES ENSEIGNÉES. | Nombre d'années d'études. | *Observations.* |
|---|---|---|---|---|
| **nt-Luc** (*Suite*). | | | | |
| 0 | 15 | Architecture. Mobilier. Ferronnerie. Peinture décorative. Peinture sur verre. Orfèvrerie. Broderie. Bijouterie. Sculpture. Histoire de l'art. Hygiène de l'habitation. Législation du bâtiment. Résistance des matériaux. Economie sociale.<br>Ateliers patronnés par l'école : Peinture sur verre ; peinture décorative ; ferronnerie ; sculpture sur bois et sur pierre ; ébénisterie. | 7 | |
| 4 | 9 | Dessin élémentaire-décoratif. Construction avec étude des matériaux employés. Toisé métrique et devis. Menuiserie, sculpture, modelage. Technologie et archéologie.<br>Ateliers patronnés par l'école : Menuiserie ; sculpture sur bois et sur pierre ; statuaire ; peinture décorative ; chromolithographie et gravure. | 7 | |
| 5 | 39 | | | |
| **ssionnels.** | | | | |
| 7 | 4 | Cours pratique de manœuvre et de conduite de machines à vapeur. | 1 | |
| 2 | 2 | Dessin professionnel à l'usage des menuisiers, maçons, plafonneurs, marbriers, serruriers et mécaniciens. | 2 | |
| 5 | 3 | | | |

| NUMÉRO D'ORDRE. | ÉCOLES ÉTABLIES A | SUBSIDES ALLOUÉS EN 1896 PAR l'État. | la Commune | la Province. | recettes diverses. | TOTAUX des budgets. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | **Cours commercia** |
| 1 | Anvers, cours commerciaux, créés en 1893. | 500 | — | — | 500 | 1,000 |
| 2 | Bruxelles, cours publics de sciences, créés en 1851. | 2,000 | 9,194 | — | 1,100 | 12,294 |
| 3 | Bruxelles, cours de langues, créé en 1894. | 300 | — | — | 600 | 900 |
| 4 | Gand, cours de langues, créé en 1895. | 200 | — | — | 400 | 600 |
| 5 | Liége, cercle polyglotte, créé en 1881, subsidié en 1887. | 800 | — | 1,000 | 6,496 | 8,296 |
| | | 3,800 | 9,194 | 1,000 | 9,096 | 23,090 |
| | | 53,082 | 36,987 | 12,200 | 73,227 | 175,496 |

| Nombre d'élèves inscrits. | Nombre de professeurs. | BRANCHES ENSEIGNÉES. | Nombre d'années d'études. | *Observations.* |
|---|---|---|---|---|
| **angues et scientifiques.** | | | | |
| 24 | 10 | Commerce et comptabilité. Anglais. Allemand. Espagnol. Italien. Rédaction française et flamande. Sténographie. Ecriture rectifiée. | — | |
| 2 | 6 | Littérature. Triennalement : zoologie, géologie, paléontologie. Physique. Chimie. Hygiène. Economie politique. | — | |
| 9 | 3 | Allemand. Anglais. Comptabilité. | — | |
| 4 | 4 | Anglais. | — | |
| 0 | 19 | Flamand. Anglais. Allemand. Français (pour les étrangers). Italien. Espagnol. Comptabilité. | — | |
| 1 | 39 | | | |
| 3 | 144 | | | |

*E.* — **Éc**

*Tableau général indiquant par année : le nombre des écoles, des profess*
*de vue de l'inscription aux*

| | 1884-85 | 1885-86 | 18 |
|---|---|---|---|
| Nombre d'écoles nouvelles | — | — | |
| Nombre d'écoles supprimées | — | — | |
| Total des écoles existantes | 32 | 32 | |
| Nombre de directeurs et de professeurs | 328 | 329 | |
| Inscriptions aux cours : | | | |
| De semaine | 6,648 | 6,997 | 7 |
| De semaine et de dimanche | 2,688 | 2,613 | 2 |
| De dimanche | 1,284 | 1,435 | 1 |
| Population des élèves inscrits | 9,171 | 9,478 | 10 |
| Nombre de filles comprises dans la population | 25 | 18 | |
| Nombre de diplômes généraux et spéciaux délivrés | 296 | 368 | |
| Classement des élèves d'après la profession qu'ils exercent : | | | |
| Ouvriers | 6,169 | 6,263 | |
| Ecoliers | 1,454 | 1,490 | |
| Employés | 1,185 | 1,355 | |
| Sans profession | 362 | 370 | |
| Classement des élèves d'après l'âge : | | | |
| Au dessous de 14 ans | 823 | 936 | |
| De 14 à 16 ans | 2,856 | 3,027 | 9 |
| De 16 à 20 ans | 3,449 | 3,338 | |
| Au dessus de 20 ans | 2,043 | 2,177 | |

**trielles.** TABLEAU I.

*ves, des diplômes délivrés, ainsi que la répartition des élèves aux points ge et de la profession.*

| 88 | 1888-89 | 1889-90 | 1890-91 | 1891-92 | 1892-93 | 1893-94 | 1894-95 | 1895-96 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1 | 2 | — | 1 | — | 2 | — | 2 |
| | — | — | — | 1 | — | — | — | — |
| | 34 | 36 | 36 | 36 | 36 | 38 | 38 | 40 |
| | 362 | 387 | 388 | 408 | 425 | 439 | 448 | 466 |
| | 8,906 | 9,117 | 9,192 | 9,057 | 9,404 | 8,411 | 8,830 | 8,867 |
| | 3,324 | 2,958 | 3,472 | 4,263 | 4,158 | 4,543 | 4,049 | 4,567 |
| | 1,705 | 2,030 | 2,054 | 2,762 | 2,964 | 2,404 | 2,725 | 3,206 |
| | 11,284 | 11,039 | 12,407 | 12,913 | 12,850 | 12,817 | 12,223 | 13,015 |
| | 33 | 21 | 25 | 49 | 63 | 138 | 117 | 108 |
| | 475 | 509 | 557 | 631 | 659 | 712 | 728 | 684 |
| | 7,544 | 7,185 | 8,560 | 9,030 | 8,593 | 8,502 | 8,056 | 8,555 |
| | 1,961 | 2,013 | 1,877 | 1,950 | 2,265 | 2,112 | 2,110 | 2,313 |
| | 1,355 | 1,464 | 1,597 | 1,511 | 1,512 | 1,617 | 1,485 | 1,571 |
| | 434 | 387 | 373 | 432 | 473 | 587 | 572 | 586 |
| | 1,239 | 1,337 | 1,296 | 1,385 | 1,471 | 1,403 | 1,199 | 1,334 |
| | 3,351 | 3,726 | 4,019 | 3,894 | 3,817 | 3,881 | 3,615 | 3,915 |
| | 4,148 | 3,406 | 4,457 | 4,876 | 4,826 | 4,868 | 4,825 | 5,069 |
| | 2,546 | 2,570 | 2,635 | 2,758 | 2,736 | 2,665 | 2,584 | 2,697 |

*E. — Éc*

*Tableau indiquant pour l'année 1895-1896 par institution l'importance du b des élèves, des profess*

| NUMÉRO D'ORDRE. | ÉCOLES ÉTABLIES A | SUBSIDES ALLOUÉS EN 1896 PAR l'État. | la Province. | la Commune | Recettes diverses. | TOTAUX des budgets. | Nombre |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Anvers, créée en 1860, adoptée en 1866. | 9,830 | 4,500 | 15,161 | — | 29,491 | |
| 2 | Arlon, créée en 1872. | 1,610 | 900 | 2,320 | — | 4,830 | |
| 3 | Ath, créée en 1871. | 1,993 | 1,500 | 2,188 | 300 | 5,981 | |
| 4 | Boussu, créée en 1894. | 1,400 | 1,400 | 1,400 | — | 4,200 | |
| 5 | Bruges (1), créée en 1855, adoptée en 1862. | — | — | — | — | — | |

(1) L'école industrielle de Bruges n'a pas été subsidiée en 1896.

strielles. TABLEAU II.

*s parts d'intervention de l'État, de la Province et de la Commune, le nombre branches enseignées.*

| | Nombre de professeurs. | BRANCHES ENSEIGNÉES. | Nombre d'années d'études. | *Observations.* |
|---|---|---|---|---|
| 3 | 17 | Arithmétique. Arithmétique commerciale. Géométrie. Algèbre. Physique. Chimie. Mécanique. Constructions civiles. Hygiène. Economie politique Législation industrielle. Constructions navales. Imitation de bois et de marbres. Taille du marbre et mise à point. | 5 | |
| 4 | 10 | Arithmétique. Géométrie. Hygiène. Economie industrielle. Mécanique. Physique. Chimie. Modelage. Peinture. Perspective linéaire. Dessin industriel appliqué aux machines, aux constructions et aux industries diverses. | 5 | Ecole mixte. |
| 21 | 7 | Dessin. Peinture. Projections. Perspective. Architecture. Arithmétique. Arithmétique commerciale Géométrie Géométrie descriptive. Physique. Chimie. Mécanique. Chauffage et conduite des machines à vapeur. Constructions civiles. Economie industrielle. Modelage. | 5 | Ecole mixte. |
| 1 | 4 | Arithmétique Géométrie. Dessin. Chimie. Physique. Economie industrielle. Mécanique. Exploitation des mines. | 3 | |
| 2 | 6 | Physique. Chimie. Mécanique. Dessin de machines. Economie industrielle. Arpentage. Algèbre Dessin industriel appliqué aux divers métiers. Construction. Hygiène des habitations. Lois du voisinage. | — | Ecole mixte. |

| NUMÉRO D'ORDRE. | ÉCOLES ÉTABLIES A | SUBSIDES ALLOUÉS EN 1896 PAR l'État. | la Province. | la Commune | recettes diverses. | TOTAUX des budgets. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 6 | Bruxelles, créée en 1869. | 59,117 | 10,000 | 47,103 | 9,000 | 125,220 |
| 7 | Charleroi, créée en 1845, adoptée en 1865. | 10,000 | 10,000 | 4,000 | 6,925 | 30,925 |
| 8 | Châtelet, créée en 1870. | 3,858 | 3,100 | 4,114 | — | 11,072 |
| 9 | Courtrai, créée en 1866. | 5,342 | 4,933 | 5,752 | — | 16,027 |
| 10 | Cureghem-Anderlecht, créée en 1881, adoptée en 1889. | 1,506 | 650 | 3,035 | — | 5,191 |

| | Nombre de professeurs. | BRANCHES ENSEIGNÉES. | Nombre d'années d'études. | *Observations.* |
|---|---|---|---|---|
| 3 | 16 | Arithmetique. Algèbre. Géométrie. Géométrie descriptive. Dessin à main levée. Dessin appliqué aux machines. Dessin à l'usage des ouvriers en bâtiment. Physique. Chimie. Mécanique. Machines à vapeur. Comptabilité et sciences commerciales. Constructions civiles. Photographie. Application de la photographie aux reproductions industrielles. Applications de l'électricité. Hygiène. Economie industrielle. | 3 | |
| 2 | 25 | Français. Flamand. Arithmétique. Géométrie. Dessin à main levée. Dessin géométrique. Machines à vapeur. Architecture. Construction. Sidérurgie. Topographie et exploitation des mines. Physique. Chimie. Electricité. Géographie commerciale de la Belgique. Commerce. Economie industrielle. | 3 | |
| 3 | 18 | Français. Flamand. Géographie. Arithmétique. Algèbre. Géométrie. Trigonométrie. Arpentage. Nivellement. Physique. Chimie. Sciences commerciales. Économie industrielle. Métallurgie. Constructions civiles. Chauffage industriel. Exploitation de la houille. Dessin géométrique industriel et artistique. Sculpture sur bois. | 3 | |
| 2 | 13 | Arithmétique. Géométrie. Physique. Chimie. Mécanique. Dessin linéaire. Construction. Modelage. Chauffage et conduite des machines. Nivellement et arpentage. Tissage théorique et pratique. Hygiène. Economie industrielle. | 4 | Ecole mixte. |
| 51 | 12 | Français. Arithmétique. Dessin. Dessin de machines, d'architecture. Peinture décorative. Physique. Hygiène. Constructions civiles. Mécanique. Economie industrielle. | 5 | Ecole mixte. Subside de 2,150 francs du Département de l'Intérieur. |

| NUMÉRO D'ORDRE. | ÉCOLES ÉTABLIES A | SUBSIDES ALLOUÉS EN 1896 PAR l'Etat. | la Province. | la Commune | recettes diverses. | TOTAUX des budgets. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 11 | Dour, créée en 1895. | 2,150 | 2,150 | 2,100 | 500 | 6,900 |
| 12 | Fontaine-l'Évêque, créée en 1887. | 1,791 | 2,000 | 1,068 | 1,431 | 6,290 |
| 13 | Furnes, créée en 1869. | 738 | 465 | 1,011 | — | 2,214 |
| 14 | Gand, créée en 1833, adoptée en 1860. | 33,367 | 4,500 | 16,683 | 5,000 | 59,550 |
| 15 | Gosselies, créée en 1881. | 1,964 | 2,060 | 2,060 | — | 6,084 |
| 16 | Hasselt, créée en 1864. | 1,484 | 300 | 2,668 | — | 4,452 |

| Nombre de professeurs. | BRANCHES ENSEIGNÉES. | Nombre d'années d'études. | *Observations.* |
|---|---|---|---|
| 8 | Français. Arithmétique. Géométrie. Algèbre. Dessin linéaire et industriel. Mécanique. Comptabilité. Exploitation des mines. | 4 | |
| 9 | Arithmétique. Algèbre. Géométrie. Trigonométrie et arpentage. Français. Hygiène. Dessin. Physique. Mécanique. Chauffage industriel. Constructions civiles. Comptabilité. Economie politique. | 3 | |
| 8 | Dessin. Arithmétique. Géométrie. Comptabilité. Physique. Chimie. Mécanique. Hygiène. Construction. Architecture. Economie politique. | 4 | Ecole mixte. |
| 24 | Arithmétique. Géométrie. Géométrie descriptive. Algèbre. Mécanique. Conduite des machines. Chauffage industriel. Electricité. Dessin de construction et de machines. Tissage. Filature. Chimie. Sciences naturelles. Dessin d'ornementation. Machines. Histoire de l'ornement. Economie industrielle. Technologie chimique. Comptabilité. Cours pratiques d'électricité, de conduite des machines, de conduite des générateurs à vapeur, de chimie, de tissage. | 3 | |
| 9 | Arithmétique. Algèbre. Géométrie. Trigonométrie et arpentage. Français. Commerce. Dessin géométrique, d'ornement, industriel. Physique. Chimie. Conduite des machines. Chauffage industriel. Mécanique. Flamand. Economie industrielle. | 3 | |
| 9 | Dessin linéaire et industriel. Peinture décorative. Arithmétique. Géométrie. Comptabilité. Hygiène. Economie industrielle. | 5 | Ecole mixte. |

| NUMÉRO D'ORDRE. | ÉCOLES ÉTABLIES A | SUBSIDES ALLOUÉS EN 1896 PAR l'Etat. | la Province. | la Commune | recettes diverses. | TOTAUX des budgets. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 17 | Houdeng-Aimeries, créée en 1864. | 2,364 | 3,000 | 1,566 | 450 | 7,380 |
| 18 | Huy, créée en 1838, adoptée en 1853. | 3,983 | 3,000 | 4,966 | — | 11,949 |
| 19 | Jemappes, créée en 1880. | 3,300 | 2,250 | 2,500 | 450 | 8,500 |
| 20 | Jumet, créée en 1870. | 3,583 | 3,000 | 3,917 | 250 | 10,750 |
| 21 | La Louvière, créée en 1888. | 4,070 | 4,070 | 4,070 | — | 12,210 |

| Nombre de professeurs. | BRANCHES ENSEIGNÉES. | Nombre d'années d'études. | *Observations.* |
|---|---|---|---|
| 6 | Arithmétique. Géométrie. Algèbre. Mécanique. Cours des mines. Dessin. Comptabilité Physique. Chimie. Economie industrielle et hygiène. | 3 | |
| 8 | Français. Géographie. Arithmétique et comptabilité. Algèbre. Géométrie Hygiène. Physique. Chimie. Economie industrielle. Constructions civiles. Mécanique. Chauffage et conduite des machines à vapeur. Dessin. | 5 | |
| 9 | Français. Calcul. Algèbre. Comptabilité. Géométrie. Chaudières. Machines. Mécanique. Physique. Exploitation des mines. Lever des plans de mines. Dessin linéaire, ombré, de projections et de machines. | 4 | |
| 13 | Arithmétique. Hygiène. Géométrie. Dessin. Physique. Chimie. Algèbre. Trigonométrie. Arpentage. Commerce. Allemand. Anglais. Economie industrielle. Mécanique. Chauffage. Conduite des machines Dessin industriel. Technologie du mécanicien. Exploitation des mines. Constructions civiles. | 4 | Ecole mixte. |
| 16 | Arithmétique. Géométrie. Arpentage et trigonométrie. Français. Anglais Tenue des livres. Droit commercial Géographie industrielle de la Belgique. Physique. Chimie. Mécanique. Chauffage des machines à vapeur. Métallurgie. Technologie des ateliers. Constructions civiles et industrielles. Exploitation des mines. Dessin élémentaire. Dessin industriel Dessin d'ornement. Economie industrielle et hygiène. | 3 | |

| NUMÉRO D'ORDRE. | ÉCOLES ÉTABLIES A | SUBSIDES ALLOUÉS EN 1896 PAR l'État. | la Province. | la Commune | recettes diverses. | TOTAUX des budgets. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 22 | Liége, créée en 1825, adoptée en 1869. | 11,728 | 5,190 | 19,998 | — | 36,916 |
| 23 | Louvain, créée en 1876. | 6,967 | 3,800 | 9,578 | 500 | 20,845 |
| 24 | Marchienne-au-Pont, créée en 1873. | 3,334 | 3,000 | 3,666 | 500 | 10,500 |
| 25 | Morlanwelz, créée en 1871. | 6,317 | 4,451 | 5,000 | 3,850 | 19,618 |

| d'élèves inscrits | Nombre de professeurs. | BRANCHES ENSEIGNÉES. | Nombre d'années d'études. | *Observations.* |
|---|---|---|---|---|
| 0 | 15 | Calcul. Géométrie. Dessin à main levée. Mécanique. Physique. Géométrie descriptive. Dessin géométrique. Mécanique appliquée. Chimie appliquée. Construction. Hygiène. Economie industrielle. Electricité. Exploitation des mines Armurerie. Travaux pratiques d'électricité. Dessin des machines. | 3 | |
| 24 | 16 | Arithmétique. Algèbre. Géométrie. Géométrie descriptive. Formes géométriques. Dessin à main levée. Dessin aux instruments. Dessin d'après le relief. Physique. Chimie générale et industrielle. Mécanique. Description des machines. Economie industrielle. Comptabilité. Hygiène. Résistance des matériaux. Technologie. Correspondance polyglotte. Peinture industrielle. | 3 | |
| 52 | 12 | Arithmétique. Algèbre. Géométrie. Arpentage. Trigonométrie. Dessin à main levée et industriel. Allemand. Flamand. Métallurgie. Chimie. Constructions civiles et industrielles. Exploitation des mines. Mécanique. Physique. Conduite et chauffage des machines. Comptabilité. Droit commercial. Economie sociale. Hygiène. Traçage. Résistance des matériaux. | 3 | |
| 47 | 18 | Arithmétique. Algèbre. Géométrie élémentaire Dessin linéaire. Géométrie appliquée. Trigonométrie rectiligne. Arpentage. Géométrie descriptive. Commerce. Economie industrielle. Hygiène. Dessin industriel. Physique. Chimie. Technologie des ateliers. Mécanique. Chaudières et machines à vapeur. Constructions métalliques. Dessin des machines et des constructions métalliques. | 4 | |

| NUMÉRO D'ORDRE. | ÉCOLES ÉTABLIES A | SUBSIDES ALLOUÉS EN 1896 PAR l'État. | la Province. | la Commune | recettes diverses. | TOTAUX des budgets. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 26 | Namur, créée en 1861. | 4,507 | 4,232 | 4,510 | 11 | 13,260 |
| 27 | Nivelles, créée en 1818, adoptée en 1875. | 2,367 | 300 | 4,433 | — | 7,100 |
| 28 | Ostende, créée en 1867. | 3,829 | 1,250 | 6,314 | — | 11,393 |
| 29 | Pâturages, créée en 1868. | 3,033 | 3,000 | 3,067 | — | 9,100 |
| 30 | Saint-Ghislain, créée en 1868. | 3,000 | 3,000 | 2,800 | — | 8,800 |
| 31 | Saint-Nicolas, créée en 1886. | 2,000 | 1,000 | 2,000 | 1,712 | 6,712 |
| 32 | Schaerbeek, créée en 1891. | 3,039 | 330 | 5,325 | — | 8,694 |

| Nombre de professeurs. | BRANCHES ENSEIGNÉES. | Nombre d'années d'études. | *Observations.* |
|---|---|---|---|
| 16 | Français. Arithmétique. Géométrie. Comptabilité. Physique. Mécanique. Hygiène. Construction. Arpentage. Chimie. Économie industrielle. Dessin linéaire. Dessin de machines. d'architecture, de construction. Géométrie descriptive et ses applications à la coupe des pierres et à la charpente. | 4 | |
| 8 | Architecture. Dessin industriel. Résistance des matériaux. Mécanique. Géométrie descriptive. Algèbre. Physique. Chimie. Modelage. Peinture imitation bois et marbres. Commerce. Economie politique. | 5 | Ecole mixte. |
| 14 | Dessin linéaire. Dessin de machines, d'architecture. d'ornements, de constructions navales. Arithmétique Géométrie. Géométrie descriptive. Physique. Constructions mécaniques civiles et navales. Economie industrielle. Hygiène. | 3 | |
| 7 | Arithmétique. Géométrie. Algèbre. Physique. Chimie. Français. Mécanique. Exploitation des mines. Dessin. Economie industrielle. Comptabilité. | 4 | |
| 8 | Français. Arithmétique. Algèbre. Géométrie. Comptabilité. Physique. Chimie. Exploitation des mines de houille. Nivellement et plans de mines. Economie industrielle. | 4 | |
| 6 | Mathématiques. Physique. Technologie. Mécanique. Machines. Projections. Tissage. | 3 | |
| 13 | Arithmétique. Géométrie. Projections et perspective. Géométrie descriptive. Physique. Chimie. Mécanique. Architecture et constructions civiles. Economie industrielle. Dessin. Modelage Peinture décorative. Sculpture sur pierre. | 5 | Ecole mixte. |

| NUMÉRO D'ORDRE. | ÉCOLES ÉTABLIES A | SUBSIDES ALLOUÉS EN 1896 PAR l'Etat. | la Province. | la Commune | recettes diverses. | TOTAUX des budgets. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 33 | Seraing, créée en 1858, adoptée en 1868. | 6,295 | 5,000 | 7,590 | 1,920 | 20,805 |
| 34 | Soignies, créée en 1859. | 1,800 | 1,700 | 1,685 | — | 5,185 |
| 35 | Tamines, créée en 1893. | 600 | 500 | 500 | 340 | 1,940 |
| 36 | Tournai, créée en 1860. | 7,000 | 7,000 | 7,000 | 950 | 21,950 |
| 37 | Vilvorde, créée en 1889. | 1,825 | 1,000 | 2,650 | — | 5,475 |
| 38 | Walcourt, créée en 1893. | 1,650 | 500 | 1,000 | 1,400 | 4,550 |

| d'élèves inscrits. | Nombre de professeurs. | BRANCHES ENSEIGNÉES. | Nombre d'années d'études. | *Observations.* |
|---|---|---|---|---|
| 375 | 18 | Français. Arithmétique. Géométrie. Commerce. Trigonométrie. Géométrie descriptive. Physique. Chimie. Mécanique. Economie industrielle. Hygiène. Arithmétique commerciale. Chimie industrielle et métallurgie. Mécanique appliquée et chauffage des chaudières. Constructions civiles. Electricité pratique. Dessin linéaire. Dessin industriel. Dessin d'ornement. | 4 | |
| 151 | 10 | Arithmétique. Géométrie. Physique. Mécanique. Coupe des pierres. Modelage. Dessin Economie industrielle. | 5 | Ecole mixte. |
| 80 | 6 | Arithmétique. Algèbre. Géométrie. Hygiène. Commerce. Dessin. Exploitation des mines. Chaudières. Machines à vapeur. Mécanique. | 3 | |
| 193 | 12 | Français. Arithmétique. Géométrie. Mécanique. Chimie. Physique. Dessin. Economie industrielle. Règle à calculer. Electricité (cours théorique et pratique). Ateliers d'apprentissage. | 3 | |
| 157 | 8 | Arithmétique. Géométrie. Géométrie descriptive. Arithmétique commerciale. Physique. Mécanique. Technologie. Résistance des matériaux. Hygiène. Economie industrielle. Dessin linéaire. Dessin d'après solides. Dessin d'architecture. Dessin de mécaniques. Peintures de bois et marbres. | 5 | Ecole mixte. |
| 98 | 4 | Arithmétique. Géométrie. Mécanique. Algèbre. Physique. Chimie. Hygiène. Economie industrielle. Commerce. Constructions civiles. Dessin. | 3 | |

| NUMÉRO D'ORDRE. | ÉCOLES ÉTABLIES A | SUBSIDES ALLOUÉS EN 1896 PAR l'État. | la Province. | la Commune | recettes diverses. | TOTAUX des budgets. | Nombre de |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 39 | Verviers, créée en 1862. | 25,138 | 12,569 | 25,137 | 4,96 | 67,812 | — |
| 40 | Ypres, créée en 1865, adoptée en 1867. | 2,702 | 2,702 | 2,704 | — | 8,108 | — |
| | | 250,581 | 124,302 | 242,423 | 40,457 | 657,763 | |

| Nombre d'élèves inscrits. | Nombre de professeurs. | BRANCHES ENSEIGNÉES. | Nombre d'années d'études. | *Observations.* |
|---|---|---|---|---|
| 72 | 19 | Français. Arithmétique. Géométrie. Dessin à main levée. Commerce. Physique. Dessin géométrique. Mécanique. Constructions civiles. Chimie minérale. Dessin industriel. Tissage. Hygiène. Economie industrielle. Mécanique appliquée. Architecture. Chimie organique. Manipulations chimiques. Ecriture. Technologie linéaire. | 3 | L'école supérieure des textiles annexée à l'école industrielle est renseignée parmi les écoles spéciales. |
| 71 | 10 | Arithmétique. Géométrie. Géométrie descriptive et stéréotomie. Figures géométriques. Dessin industriel. Construction. Physique. Comptabilité. Economie industrielle. Peinture industrielle. Pratique de sculpture. Hygiène. | 5 | Ecole mixte. |

## *E.* — Enseigne

*Tableau indiquant par année, pour chaque branche de l'enseignement appl*
*qui suivent les cours en dernière*

| ENSEIGNEMENT APPLIQUÉ. | | 1884-85 | | 1885-86 | | 1886-87 | | 1887-88 | | 188 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| DIPLÔMES SPÉCIAUX. | ÉCOLES. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. |
| Comptabilité. | Bruxelles . . . | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| » | Charleroi . . . | 15 | 5 | 22 | 11 | 24 | 13 | 11 | 11 | 14 |
| » | Châtelet . . . . | 29 | 9 | 26 | 9 | 27 | 10 | 34 | 8 | 35 |
| » | Dour . . . . . | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| » | Fontaine-l'Evêq. | — | — | — | — | 8 | 2 | 11 | 7 | 12 |
| » | Jumet . . . . . | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| » | La Louvière . . | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| » | Louvain . . . . | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| » | Nivelles . . . . | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| | | 44 | 14 | 48 | 20 | 59 | 25 | 56 | 26 | 61 |
| Chauffeur. | Gand . . . . . | 40 | 5 | 54 | 8 | 59 | 10 | 72 | 14 | 103 |
| » | La Louvière . . | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| » | Morlanwelz . . | — | — | 12 | 1 | 9 | 2 | 14 | 7 | 14 |
| | | 40 | 5 | 66 | 9 | 68 | 12 | 86 | 21 | 117 |
| Chauffeur mécanic. | Boussu . . . . | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| » | Charleroi . . . | 8 | 5 | 11 | 9 | 10 | 10 | 7 | 7 | 5 |
| » | Châtelet . . . . | — | — | 2 | — | 2 | — | — | — | 5 |
| » | Courtrai . . . . | 12 | 8 | 24 | 9 | 19 | 5 | 17 | 3 | 18 |

triel. TABLEAU III.

*les dans lesquelles l'enseignement spécial se donne, le nombre des élèves ombre de diplômes spéciaux délivrés.*

| 90 | 1890-91 | | 1891-92 | | 1892-93 | | 1893-94 | | 1894-95 | | 1895-96 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. |
| — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 103 | 5 |
| 5 | 23 | 12 | 28 | 16 | 11 | 10 | 26 | 19 | 23 | 23 | 18 | 12 |
| 6 | 38 | 8 | 32 | 11 | 33 | 7 | 23 | 7 | 30 | 9 | 31 | 15 |
| — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 4 | 2 |
| 6 | 26 | 8 | 19 | 9 | 30 | 17 | 29 | 13 | 26 | 11 | 23 | 11 |
| — | — | — | — | — | — | — | — | — | 20 | 11 | 19 | 3 |
| 5 | 14 | 2 | 18 | 10 | 12 | 6 | 20 | 9 | 17 | 8 | 21 | 8 |
| — | 42 | 15 | 27 | 10 | 20 | 11 | 42 | 20 | 46 | 26 | 25 | 9 |
| — | — | — | — | — | 9 | — | 8 | 5 | 8 | 8 | 9 | 9 |
| 22 | 143 | 45 | 124 | 56 | 115 | 51 | 148 | 73 | 170 | 96 | 253 | 74 |
| 27 | 92 | 18 | 133 | 33 | 75 | 23 | 88 | 38 | 95 | 21 | 93 | 19 |
| — | — | — | 10 | 3 | 9 | 6 | 7 | 6 | 12 | 3 | 9 | 5 |
| 2 | 9 | 2 | 18 | 3 | 16 | 5 | 15 | 3 | 23 | 5 | 16 | 7 |
| 29 | 101 | 20 | 161 | 39 | 100 | 34 | 110 | 47 | 130 | 29 | 118 | 31 |
| — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 6 | — |
| 8 | 9 | 7 | 16 | 11 | 9 | 7 | 11 | 8 | 14 | 5 | 8 | 6 |
| 4 | 6 | 4 | 3 | 3 | 4 | 1 | 4 | 2 | 6 | 2 | 6 | 3 |
| 11 | 21 | 11 | 17 | 10 | 36 | 11 | 37 | 10 | 20 | 11 | 20 | 12 |

| ENSEIGNEMENT APPLIQUÉ. | | 1884-85 | | 1885-86 | | 1886-87 | | 1887-88 | | 18 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| DIPLÔMES SPÉCIAUX. | ÉCOLES. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre |
| Chauffeur mécanic. | Dour . . . . . | — | — | — | — | — | — | — | — | |
| » | Fontaine-l'Evêq. | — | — | — | — | — | — | — | — | |
| » | Gand . . . . . | — | — | — | — | — | — | — | — | |
| » | Jemappes . . . | 30 | 3 | 35 | 3 | 30 | 3 | 32 | 4 | |
| » | Jumet. . . . . | — | — | — | — | — | — | — | — | |
| » | La Louvière . . | — | — | — | — | — | — | — | — | |
| » | Marchienne-au-P. | 2 | 1 | — | — | 3 | 2 | 5 | 5 | |
| » | Morlanwelz . . | 26 | 11 | 23 | 14 | 15 | 9 | 15 | 9 | |
| » | Pâturages . . . | 19 | 3 | 15 | 6 | 3 | 2 | 5 | 1 | |
| » | Seraing . . . . | — | — | — | — | — | — | — | — | |
| | | 97 | 31 | 110 | 41 | 82 | 31 | 81 | 29 | 1 |
| Dessinateur-mécanic. | Anvers . . . . | 3 | 2 | 6 | 2 | 7 | 4 | 8 | 3 | |
| » | Ath. . . . . | — | — | — | — | — | — | — | — | - |
| » | Boussu . . . . | — | — | — | — | — | — | — | — | - |
| » | Bruxelles . . . | — | — | — | — | — | — | — | — | |
| » | Châtelet. . . . | — | — | 2 | — | 2 | — | — | — | |
| » | Cureghem . . . | — | — | — | — | — | — | — | — | - |
| » | Dour . . . . . | — | — | — | — | — | — | — | — | - |
| » | Houd.-Aimeries. | 12 | 3 | 8 | 3 | 7 | 2 | 5 | 2 | |
| » | Jemappes . . . | 21 | 2 | 10 | 1 | 20 | 2 | 14 | 2 | 1 |
| » | Jumet. . . . . | — | — | — | — | — | — | — | — | - |
| » | Liége . . . . . | 38 | 18 | 36 | 25 | 30 | 16 | 40 | 15 | 2 |

| 9-90 | 1890-91 | | 1891-92 | | 1892-93 | | 1893-94 | | 1894-95 | | 1895-96 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. |
| — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 7 | — |
| — | — | — | — | — | — | — | — | — | 5 | 2 | 13 | 5 |
| 15 | 27 | 15 | 18 | 13 | 33 | 13 | 21 | 18 | 21 | 11 | 28 | 18 |
| 6 | 39 | 5 | 49 | 4 | 60 | 3 | 63 | 5 | 54 | 9 | 44 | 7 |
| — | — | — | — | — | — | — | — | — | 8 | 4 | 5 | 4 |
| 7 | 8 | 5 | 13 | 6 | 10 | 4 | 13 | 6 | 16 | 8 | 16 | 3 |
| 6 | 4 | 3 | 3 | 3 | 8 | 7 | 3 | 2 | 6 | 5 | 2 | 2 |
| 29 | 57 | 20 | 69 | 26 | 59 | 17 | 50 | 12 | 29 | 11 | 55 | 1 |
| 4 | 6 | 3 | 8 | 2 | 10 | 3 | 9 | 6 | 7 | 4 | 6 | 4 |
| — | — | — | — | — | 15 | 10 | 20 | 14 | 27 | 23 | 21 | 16 |
| 90 | 177 | 74 | 196 | 78 | 244 | 76 | 231 | 83 | 213 | 95 | 237 | 81 |
| 3 | 10 | 6 | 12 | 8 | 8 | 3 | 17 | 10 | — | — | — | — |
| — | — | — | — | — | — | — | — | — | 6 | 2 | 3 | 1 |
| — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 6 | — |
| 4 | 9 | 9 | 7 | 7 | 4 | 4 | 3 | 3 | 3 | 3 | 5 | 5 |
| 4 | 6 | 4 | 3 | 3 | 4 | 1 | 4 | 2 | 6 | 2 | 6 | 3 |
| — | 8 | — | 7 | — | 11 | — | 7 | — | 7 | — | 5 | — |
| — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 7 | — |
| 2 | 10 | 2 | 4 | 2 | 6 | 1 | 5 | 3 | 3 | 2 | 10 | 3 |
| 2 | 28 | 4 | 18 | 2 | 12 | — | 9 | 2 | 11 | 4 | 9 | 5 |
| — | — | — | — | — | — | — | — | — | 10 | 5 | 5 | 1 |
| 14 | 47 | 19 | 49 | 23 | 40 | 24 | 47 | 12 | 45 | 18 | 55 | 29 |

| ENSEIGNEMENT APPLIQUÉ. | | 1884-85 | | 1885-86 | | 1886-87 | | 1887-88 | | 188 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| DIPLÔMES SPÉCIAUX. | ÉCOLES. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. |
| Dessinateur-mécanic. | Marchienne-au-P. | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| » | Morlanwelz . . | 18 | 4 | 11 | 4 | 27 | 7 | 42 | 12 | 43 |
| » | Namur . . . . | 35 | — | 36 | — | 34 | — | 32 | — | 36 |
| » | Nivelles . . . . | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| » | Ostende . . . . | — | — | — | — | — | — | — | — | 4 |
| » | Pâturages . . . | 3 | 1 | 5 | 1 | 10 | 2 | 10 | 4 | 2 |
| » | Saint-Ghislain . | 4 | 3 | 4 | 4 | 7 | 2 | 7 | 2 | 6 |
| » | Saint-Nicolas. . | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| » | Verviers. . . . | — | — | — | — | — | — | — | — | 13 |
| » | Vilvorde. . . . | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| | | 134 | 33 | 118 | 40 | 144 | 35 | 158 | 40 | 172 |
| Dessinat.-Surveillant des construct. civiles. | Anvers . . . . | 2 | — | 5 | 1 | 4 | 3 | 1 | 1 | 2 |
| » | Bruxelles . . . | — | — | — | — | — | — | — | — | 5 |
| » | Charleroi . . . | 8 | 5 | 6 | 5 | 2 | 1 | 5 | 4 | 4 |
| » | Châtelet . . . . | 11 | 4 | 10 | 1 | 13 | 1 | 10 | 6 | 11 |
| » | Cureghem . . . | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| » | Fontaine-l'Evêq. | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| » | Houd.-Aimeries. | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| » | La Louvière . . | — | — | — | — | — | — | — | — | 4 |
| » | Liége . . . . . | 19 | 7 | 13 | 5 | 17 | 8 | 23 | 4 | 19 |
| » | Marchienne-au-P. | — | — | — | — | — | — | 6 | 5 | 3 |
| » | Morlanwelz . . | — | — | — | — | — | — | 15 | 6 | 13 |

| 9-90 | | 1890-91 | | 1891-92 | | 1892-93 | | 1893-94 | | 1894-95 | | 1895-96 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. |
| — | — | — | — | 5 | 3 | 5 | 3 | 8 | 6 | 5 | 2 | 7 | 5 |
| 34 | 11 | 37 | 12 | 45 | 13 | 41 | 11 | 32 | 10 | 22 | 13 | 24 | 8 |
| 14 | 4 | 35 | — | 34 | — | 32 | — | 35 | — | 36 | — | 37 | — |
| — | — | — | — | 5 | — | 4 | 2 | 3 | — | 3 | 3 | 6 | 3 |
| 4 | 1 | 4 | 1 | 5 | — | 4 | — | 5 | — | 5 | — | 4 | — |
| 6 | — | 2 | 2 | 4 | 3 | 5 | 4 | 10 | 4 | 15 | 7 | 7 | 3 |
| 18 | 2 | 5 | 3 | 11 | 3 | 14 | 7 | 17 | 11 | 13 | 5 | 14 | 4 |
| — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 5 | 3 |
| 14 | 4 | 10 | 3 | 12 | 6 | 22 | 8 | 26 | 9 | 25 | 7 | 9 | 4 |
| — | — | — | — | 3 | — | 7 | — | 6 | 1 | 6 | — | 7 | — |
| 52 | 51 | 211 | 65 | 224 | 73 | 219 | 68 | 234 | 73 | 223 | 73 | 231 | 77 |
| 4 | 3 | 6 | 1 | 3 | 3 | 4 | 3 | 4 | 3 | — | — | — | — |
| 3 | 3 | 8 | 8 | 6 | 6 | 4 | 4 | 9 | 9 | 6 | 6 | 30 | 3 |
| 8 | 8 | 5 | 4 | 9 | 5 | 11 | 7 | 9 | 8 | 5 | 5 | 5 | 5 |
| 2 | 2 | 6 | 3 | 8 | 4 | 8 | 3 | 10 | 4 | 6 | 2 | 4 | 3 |
| — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 4 | — |
| — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 5 | 3 | 6 | 3 |
| — | — | 3 | 2 | 6 | — | 10 | 1 | 2 | — | 3 | — | — | — |
| 4 | 4 | 2 | 1 | 8 | 4 | 10 | 4 | 11 | 9 | 12 | 10 | 10 | 3 |
| 10 | 7 | 13 | 7 | 26 | 6 | 14 | 3 | 17 | 7 | 14 | 2 | 12 | 2 |
| 5 | 4 | 2 | 1 | 5 | 5 | 2 | 2 | 3 | 2 | 1 | — | 2 | 1 |
| 14 | 7 | 27 | 4 | 18 | 12 | 23 | 12 | 31 | 14 | 37 | 10 | 45 | 13 |

| ENSEIGNEMENT APPLIQUÉ. | | 1884-85 | | 1885-86 | | 1886-87 | | 1887-88 | | 188 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| DIPLÔMES SPÉCIAUX. | ÉCOLES. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. |
| Dessinat.-Surveillant des construct. civiles. | Namur . . . . | 32 | — | 31 | — | 30 | — | 30 | — | 31 |
| » | Nivelles . . . . | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| » | Ostende . . . . | — | — | — | — | — | — | — | — | 10 |
| » | Seraing . . . . | — | — | — | — | — | — | 6 | 5 | 3 |
| » | Soignies. . . . | 3 | — | 6 | — | 4 | — | 4 | — | 7 |
| | | 75 | 16 | 71 | 12 | 70 | 13 | 100 | 31 | 111 |
| Ouvriers d'atelier. | Houd.-Aimeries. | 63 | 22 | 76 | 25 | 66 | 15 | 68 | 23 | 78 |
| » | La Louvière . . | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| » | Marchienne-au-P. | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| » | Morlanwelz . . | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| | | 63 | 22 | 76 | 25 | 66 | 15 | 68 | 23 | 78 |
| Électriciens. | Bruxelles . . . | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| » | Charleroi . . . | — | — | 15 | 7 | 11 | 8 | 13 | 12 | 10 |
| » | Liége . . . . . | — | — | 70 | 19 | 36 | 3 | 25 | 8 | 30 |
| » | Morlanwelz . . | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| » | Seraing . . . . | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| » | Tournai . . . . | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| | | — | — | 85 | 26 | 47 | 11 | 38 | 20 | 40 |

| 89-90 | | 1890-91 | | 1891-92 | | 1892-93 | | 1893 94 | | 1894 95 | | 1895-96 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes |
| | — | 32 | — | 29 | — | 29 | — | 28 | — | 27 | — | 17 | — |
| | — | — | — | 7 | 7 | 11 | 11 | 12 | 12 | 12 | 12 | 13 | 13 |
| | 1 | 6 | 2 | 6 | — | 4 | — | 3 | — | 4 | — | 6 | — |
| | 4 | 2 | 1 | 5 | 5 | 2 | 2 | 3 | 2 | 1 | — | 2 | 1 |
| | — | 4 | — | 5 | — | 5 | — | 8 | — | 3 | — | 7 | — |
| | 40 | 116 | 34 | 141 | 57 | 137 | 52 | 150 | 70 | 136 | 50 | 163 | 47 |
| | 21 | 62 | 13 | 64 | 12 | 59 | 14 | 47 | 19 | 50 | 23 | 36 | 14 |
| | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 6 | 4 | 9 | 4 |
| | — | 20 | 18 | 13 | 10 | 9 | 7 | 12 | 8 | 15 | 13 | 18 | 13 |
| | — | — | — | — | — | 37 | 20 | 61 | 21 | 54 | — | 29 | 9 |
| | 21 | 82 | 31 | 77 | 22 | 105 | 41 | 120 | 48 | 125 | 40 | 92 | 40 |
| | 2 | 47 | 2 | 49 | 6 | 51 | 3 | 72 | 2 | 50 | 4 | 39 | 6 |
| | 6 | 9 | 6 | 13 | 9 | 10 | 10 | 17 | 15 | 17 | 17 | 29 | 13 |
| | 8 | 53 | 10 | 52 | 7 | 45 | 5 | 68 | 12 | 96 | 10 | 60 | 10 |
| | — | — | — | — | — | — | — | 19 | 11 | 28 | 9 | 27 | 7 |
| | — | — | — | — | — | 11 | 2 | 5 | 4 | 4 | 2 | 10 | 2 |
| | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 19 | | 19 | |
| | 16 | 109 | 18 | 114 | 22 | 117 | 20 | 181 | 44 | 214 | 42 | 184 | 38 |

| ENSEIGNEMENT APPLIQUÉ. | | 1884-85 | | 1885-86 | | 1886-87 | | 1887-88 | | 188 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| DIPLÔMES SPÉCIAUX. | ÉCOLES. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. |
| Chimistes et Métallurgistes. | Bruxelles . . . | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| » | Charleroi (sidérurgie). . | 3 | 2 | 1 | 1 | 4 | 2 | 4 | 4 | 4 |
| » | Charleroi(chim.). | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| » | La Louvière . | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| » | Liége . . . . . | 16 | 5 | 17 | 3 | 21 | 3 | 20 | 4 | 18 |
| » | Marchienne-au-P. | — | — | — | — | 6 | — | 5 | 4 | 2 |
| » | Seraing . . . . | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| | | 19 | 7 | 18 | 4 | 31 | 5 | 29 | 12 | 24 |
| Exploitation des mines. | Boussu . . . . | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| » | Charleroi . . . | 12 | 11 | 16 | 11 | 17 | 14 | 14 | 14 | 11 |
| » | Châtelet . . . . | 6 | 4 | 5 | 4 | 6 | 6 | 10 | 8 | 10 |
| » | Dour . . . . . | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| » | Fontaine-l'Evêq. | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| » | Houd.-Aimeries. | 12 | 8 | 20 | 4 | 12 | 5 | 11 | 5 | 11 |
| » | Jemappes . . . | 11 | 2 | 11 | 5 | 13 | 4 | 8 | 4 | 6 |
| » | Jumet. . . . . | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| » | La Louvière . . | — | — | — | — | — | — | — | — | 2 |
| » | Liége . . . . | — | — | — | — | — | — | 10 | — | 22 |
| » | Marchienne-au-P. | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| » | Morlanwelz . . | 5 | 4 | 5 | 3 | 4 | 4 | 2 | 1 | 5 |

| 89-90 | | 1890-91 | | 1891-92 | | 1892-93 | | 1893-94 | | 1894-95 | | 1895-96 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. |
| 2 | — | 7 | 3 | 4 | 3 | 7 | 2 | 2 | 1 | 3 | 1 | 10 | 5 |
| . | 3 | 5 | 4 | 6 | 5 | 4 | 4 | 7 | 7 | 4 | 4 | 5 | 5 |
| - | — | — | — | 4 | 3 | 4 | 4 | 7 | 5 | 7 | 6 | — | — |
| 2 | — | 7 | 3 | 4 | 3 | 7 | 2 | 2 | 1 | 3 | 1 | 10 | 5 |
| 4 | 2 | 22 | 1 | 20 | 3 | 18 | 3 | 20 | 5 | 14 | 6 | 17 | 3 |
| 3 | 3 | 5 | 4 | 3 | 2 | 3 | 2 | 3 | 2 | 1 | 1 | 3 | 2 |
| - | — | — | — | — | — | 5 | 3 | 4 | 2 | 6 | 5 | 6 | 5 |
| 5 | 8 | 46 | 15 | 41 | 19 | 48 | 20 | 45 | 23 | 38 | 24 | 51 | 25 |
| - | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 18 | — |
| 2 | 9 | 12 | 8 | 8 | 7 | 14 | 12 | 13 | 11 | 13 | 11 | 11 | 7 |
| 1 | 10 | 15 | 11 | 15 | 15 | 15 | 8 | 12 | 6 | 12 | 10 | 9 | 7 |
| - | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 2 | — |
| - | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| 9 | 2 | 9 | 1 | 9 | 7 | 20 | 12 | 14 | 8 | 25 | 11 | 13 | 8 |
| 9 | 3 | 6 | 3 | 12 | 3 | 14 | 3 | 11 | 3 | 9 | 1 | 7 | 4 |
| - | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 5 | 3 | 5 | 4 |
| 5 | — | 3 | 3 | 3 | 2 | 3 | 1 | 2 | 2 | 4 | 3 | 10 | 6 |
| 3 | 14 | 25 | 10 | 46 | 12 | 22 | 9 | 16 | 7 | 22 | 5 | 48 | 7 |
| - | — | — | — | 5 | 4 | 4 | 3 | 4 | 4 | 5 | 4 | 3 | 2 |
| 0 | 7 | 9 | 6 | 7 | 6 | 9 | 8 | 6 | 6 | 5 | 4 | 5 | 3 |

| ENSEIGNEMENT APPLIQUÉ. | | 1884-85 | | 1885-86 | | 1886-87 | | 1887-88 | | 1888 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| DIPLÔMES SPÉCIAUX. | ÉCOLES. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. |
| Exploitation des mines. | Pâturages . . . | 6 | 4 | 6 | 3 | 9 | 3 | 9 | 3 | 9 |
| » | Saint-Ghislain . | — | — | — | — | — | — | — | — | 4 |
| » | Tamines. . . . | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| | | 52 | 33 | 63 | 31 | 61 | 36 | 64 | 35 | 80 |
| Tisssage. | Gand . . . . . | 24 | 9 | 27 | 8 | 35 | 8 | 38 | 14 | 34 |
| » | Saint-Nicolas. . | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| » | Verviers. . . . | 12 | 2 | 8 | 5 | 11 | 4 | 12 | 6 | 14 |
| | | 36 | 11 | 35 | 13 | 46 | 12 | 50 | 20 | 48 |
| Peinture. Dessin d'ornements. | Anvers . . . . | 10 | — | 9 | — | 8 | — | 10 | 1 | 14 |
| » | Châtelet . . . . | 6 | 3 | 7 | 5 | 6 | 5 | 9 | 8 | 12 |
| » | Cureghem . . . | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| » | La Louvière . . | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| » | Louvain . . . . | — | — | — | — | — | — | — | — | 10 |
| » | Ostende . . . . | — | — | — | — | — | — | — | — | 8 |
| | | 16 | 3 | 16 | 5 | 14 | 5 | 19 | 9 | 44 |
| Appareilleur. Tailleur de pierres. | Anvers . . . . | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| » | Ath. . . . . | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| » | Namur . . . . | 48 | — | 43 | — | 44 | — | 40 | — | 47 |
| » | Soignies . . . . | 3 | — | 6 | — | 4 | — | 6 | — | 5 |
| | | 51 | — | 49 | — | 48 | — | 46 | — | 52 |

| 9-90 | | 1890-91 | | 1891-92 | | 1892-93 | | 1893-94 | | 1894-95 | | 1895-96 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. |
| | 4 | 6 | 4 | 7 | 7 | 13 | 8 | 7 | 5 | 7 | 3 | 11 | 3 |
| | 2 | 11 | 4 | 9 | 1 | 8 | 3 | 6 | 2 | 5 | 2 | 8 | 2 |
| | — | — | — | — | — | — | — | 9 | — | 10 | 3 | 4 | — |
| | 51 | 96 | 50 | 121 | 64 | 122 | 67 | 100 | 54 | 122 | 60 | 154 | 53 |
| | 10 | 40 | 13 | 38 | 14 | 45 | 8 | 50 | 9 | 42 | 10 | 50 | 12 |
| | — | 14 | 3 | 12 | — | 10 | 2 | 9 | 3 | 13 | 4 | 12 | 4 |
| | 11 | 20 | 3 | 22 | 6 | 18 | 7 | 19 | 4 | 26 | 8 | 33 | 13 |
| | 21 | 74 | 19 | 72 | 20 | 73 | 17 | 78 | 16 | 81 | 22 | 95 | 29 |
| | 4 | 10 | 1 | 8 | 1 | 15 | 1 | 23 | — | 21 | 1 | 17 | 2 |
| | 7 | 10 | 6 | 8 | 2 | 12 | 9 | 11 | 7 | 14 | 6 | 10 | 3 |
| | — | 4 | — | 5 | — | 1 | — | 4 | — | 4 | — | 4 | — |
| | — | 1 | — | 1 | — | 1 | 1 | 3 | 1 | — | — | — | — |
| | 3 | 10 | 2 | 9 | 4 | 12 | 3 | 10 | 1 | 14 | 5 | 10 | 4 |
| | — | 7 | — | 2 | — | 1 | — | 2 | — | 2 | — | 3 | — |
| | 13 | 42 | 9 | 33 | 7 | 42 | 14 | 53 | 9 | 55 | 12 | 44 | 9 |
| | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 1 | — |
| | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 6 | 2 | 4 | 1 |
| | — | 60 | — | 43 | — | 60 | — | 42 | — | 59 | — | 49 | — |
| | — | 7 | — | 5 | — | 6 | — | 5 | — | 2 | — | 1 | — |
| | — | 67 | — | 48 | — | 66 | — | 47 | — | 67 | 2 | 55 | 1 |

| ENSEIGNEMENT APPLIQUÉ. | | 1884-85 | | 1885-86 | | 1886-87 | | 1887-88 | | 18 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| DIPLÔMES SPÉCIAUX. | ÉCOLES. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. |
| Construct. navales. | Anvers . . . . | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| » | Ostende . . . . | — | — | — | — | — | — | — | — | 2 |
| | | — | — | — | — | — | — | — | — | 2 |
| Armurerie. | Liége . . . . . | — | — | — | — | — | — | — | — | 4 |
| Meunerie. | Louvain . . . . | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | RÉCA |
| Comptabilité. . . . . | | 44 | 14 | 48 | 20 | 59 | 25 | 56 | 26 | 6 |
| Chauffeur . . . . . | | 40 | 5 | 66 | 9 | 68 | 12 | 86 | 24 | 11 |
| Chauffeur mécanicien. . . . . | | 97 | 31 | 110 | 41 | 82 | 31 | 81 | 29 | 13 |
| Dessinateur mécanicien . . . . . | | 131 | 33 | 118 | 40 | 144 | 35 | 158 | 40 | 17 |
| Dessinateur-surveillant des constr. civ. | | 75 | 16 | 71 | 12 | 70 | 13 | 100 | 31 | 11 |
| Ouvrier d'atelier . . . . . | | 63 | 22 | 76 | 25 | 66 | 15 | 68 | 23 | 7 |
| Electricien . . . . . | | — | — | 85 | 26 | 47 | 11 | 38 | 20 | 4 |
| Chimiste métallurgiste. . . . . | | 19 | 7 | 18 | 4 | 31 | 5 | 29 | 12 | 3 |
| Exploitation des mines. . . . . | | 52 | 33 | 63 | 31 | 61 | 36 | 64 | 35 | 9 |
| Tissage. . . . . | | 36 | 11 | 35 | 13 | 46 | 12 | 50 | 20 | 2 |
| Peinture, dessin d'ornements. . . . . | | 16 | 3 | 16 | 5 | 14 | 5 | 19 | 9 | 1 |
| Appareilleur, tailleur de pierres . . . | | 51 | — | 49 | — | 48 | — | 46 | — | 3 |
| Construction navale. . . . . | | — | — | — | — | — | — | — | — | |
| Armurerie . . . . . | | — | — | — | — | — | — | — | — | |
| Meunerie . . . . . | | — | — | — | — | — | — | — | — | |
| | | 627 | 175 | 755 | 226 | 736 | 200 | 795 | 266 | 1 7 |

| 89-90 | | 1890-91 | | 1891-92 | | 1892-93 | | 1893-94 | | 1894-95 | | 1895-96 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. | Nombre de diplômes. | Nombre d'élèves. |
| — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — | 2 | — | 2 |
| — | — | 2 | — | 2 | — | 1 | — | 1 | — | 1 | — | 1 | — |
| — | — | 2 | — | 2 | — | 1 | — | 1 | — | 3 | — | 3 | — |
| 4 | 2 | 18 | 2 | 24 | 6 | 18 | 10 | 14 | 3 | 14 | 4 | 16 | 9 |
| 3 | | 8 | 4 | 7 | 4 | 4 | 2 | — | — | — | — | — | — |
| | | | | | | | | | | | | | |
| **IULATION** | | | | | | | | | | | | | |
| 22 | 7 | 143 | 45 | 124 | 56 | 115 | 51 | 148 | 73 | 170 | 96 | 253 | 74 |
| 29 | 0 | 101 | 20 | 161 | 39 | 100 | 34 | 110 | 47 | 130 | 29 | 118 | 31 |
| 90 | 8 | 177 | 74 | 196 | 78 | 244 | 76 | 231 | 83 | 213 | 95 | 237 | 81 |
| 51 | 9 | 211 | 65 | 224 | 73 | 219 | 68 | 234 | 73 | 223 | 73 | 231 | 77 |
| 40 | 10 | 116 | 34 | 141 | 57 | 137 | 52 | 150 | 70 | 136 | 50 | 163 | 47 |
| 21 | 7 | 82 | 31 | 77 | 22 | 105 | 41 | 120 | 48 | 125 | 40 | 92 | 40 |
| 16 | 14 | 109 | 18 | 114 | 22 | 117 | 20 | 181 | 44 | 214 | 42 | 184 | 38 |
| 8 | 2 | 46 | 15 | 41 | 19 | 48 | 20 | 45 | 23 | 38 | 24 | 51 | 25 |
| 51 | 9 | 96 | 50 | 121 | 64 | 122 | 67 | 100 | 54 | 122 | 60 | 154 | 53 |
| 21 | 7 | 74 | 19 | 72 | 20 | 73 | 17 | 78 | 16 | 81 | 22 | 95 | 29 |
| 13 | 4 | 42 | 9 | 33 | 7 | 42 | 14 | 53 | 9 | 55 | 12 | 41 | 9 |
| — | 5 | 67 | — | 48 | — | 66 | — | 47 | — | 67 | 2 | 55 | 1 |
| — | | 2 | — | 2 | — | 1 | — | 1 | — | 3 | — | 3 | — |
| 4 | 2 | 18 | 2 | 24 | 6 | 18 | 10 | 14 | 3 | 14 | 4 | 16 | 9 |
| 3 | | 8 | 4 | 7 | 4 | 4 | 2 | — | — | — | — | — | — |
| 369 | 13 | 1292 | 386 | 1385 | 467 | 1411 | 472 | 1512 | 543 | 1591 | 549 | 1696 | 514 |

*F.* — Ec

*Tableau indiquant par année, le nombre d'institutions subsidiées, le no*

| | 1884-85 | 1885-86 | 188 |
|---|---|---|---|
| Nombre d'institutions subsidiées. . . . . | 2 | 2 | |
| Nombre de professeurs et préparateurs : | | | |
| Institut supérieur de Commerce à Anvers . . . . . | 16 | 16 | |
| Ecole provinciale d'industrie et des mines du Hainaut, à Mons. . . . . | 13 | 13 | |
| Ecole supérieure des Textiles à Verviers. . . . . | — | — | |
| Institut de Brasserie à Gand . . . . . | — | — | |
| Ecole de Brasserie Saint-Liévin à Gand . . . . . | — | — | |
| Ecole de Brasserie Saint-Joseph à La Louvière . . . . . | — | — | |
| TOTAL. . . | 29 | 29 | |
| Nombre d'élèves inscrits : | | | |
| Institut supérieur du Commerce à Anvers . . . . . | 139 | 137 | 1 |
| Ecole provinciale d'industrie et des mines du Hainaut, à Mons . . . . . | 71 | 58 | |
| Ecole supérieure des Textiles à Verviers. . . . . | — | — | |
| A REPORTER . . . | 210 | 195 | 2 |

ciales. TABLEAU I.

*rofesseurs, le nombre d'élèves et le nombre de diplômes délivrés.*

| 1-88 | 1888-89 | 1889-90 | 1890-91 | 1891-92 | 1892-93 | 1893-94 | 1894-95 | 1895-96 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 2 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 4 | 6 |
| 6 | 16 | 16 | 16 | 16 | 16 | 16 | 16 | 16 |
| 5 | 15 | 15 | 15 | 15 | 16 | 16 | 17 | 17 |
| — | — | — | — | — | — | — | 8 | 9 |
| — | 8 | 9 | 11 | 11 | 11 | 11 | 11 | 12 |
| — | — | — | — | — | — | — | — | 6 |
| — | — | — | — | — | — | — | — | 6 |
| 1 | 39 | 40 | 42 | 42 | 43 | 43 | 52 | 66 |
| 4 | 154 | 141 | 197 | 225 | 228 | 229 | 219 | 230 |
| | 69 | 91 | 104 | 145 | 176 | 183 | 193 | 215 |
| | — | — | — | — | — | — | 11 | 17 |
| 24 | 223 | 232 | 301 | 370 | 404 | 412 | 423 | 462 |

| | 1884-85 | 1885-86 | 188 |
|---|---|---|---|
| REPORT. . . | 210 | 195 | 2 |
| Nombre d'élèves inscrits (*suite*) : | | | |
| Institut supérieur de Brasserie à Gand . . . . . | — | — | |
| Ecole de Brasserie Saint-Liévin à Gand . . . . . | — | — | |
| Ecole de Brasserie Saint-Joseph à La Louvière. . . . . | — | — | |
| TOTAL . . | 210 | 195 | 2 |
| Nombre de diplômes délivrés : | | | |
| Institut supérieur de Commerce d'Anvers . . . . . | 31 | 37 | |
| Ecoles provinciale d'industrie et des mines du Hainaut, à Mons . . . . . | 14 | 15 | |
| Ecole supérieure des Textiles à Verviers. . . . . | — | — | |
| Institut supérieur de Brasserie à Gand . . . . . | — | — | |
| Ecole de Brasserie Saint-Liévin à Gand. . . . . | — | — | |
| Ecole de Brasserie Saint-Joseph à La Louvière. . . . . | — | — | |
| TOTAL. . . | 45 | 52 | 3 |

| -88 | 1888-89 | 1889-90 | 1890-91 | 1891-92 | 1892-93 | 1893-94 | 1894-95 | 1895-96 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 9 | 223 | 232 | 301 | 370 | 404 | 412 | 423 | 462 |
| – | 85 | 70 | 65 | 61 | 59 | 73 | 71 | 57 |
| – | — | — | — | — | — | — | — | 19 |
| – | — | — | — | — | — | — | — | 17 |
| 59 | 308 | 302 | 366 | 431 | 463 | 485 | 494 | 555 |
| | 41 | 25 | 43 | 50 | 55 | 41 | 53 | 57 |
| | 7 | 15 | 18 | 18 | 17 | 20 | 28 | 30 |
| | — | — | — | — | — | — | — | — |
| | 12 | 5 | 15 | 15 | 13 | 20 | 26 | 26 |
| | — | — | — | — | — | — | — | 6 |
| | — | — | — | — | — | — | — | 6 |
| | 60 | 45 | 76 | 83 | 85 | 81 | 107 | 125 |

*F. — Éc*

*Tableau indiquant pour l'année 1895-1896, pour les institutions subsidiée Commune et des particuliers, le nombre des élèves ins*

| NUMÉRO D'ORDRE. | DÉSIGNATION DES ÉCOLES. | SUBSIDES ALLOUÉS EN 1896 PAR l'Etat. | la Province. | la Commune | les particuliers et recettes diverses. | BUDGETS | Nombre |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Institut supérieur de commerce d'Anvers. | 43,275 | — | 14,425 | 51,396 | 109,096 | |
| 2 | École provinciale d'industrie et des mines du Hainaut, à Mons. | 21,136 | 34,512 | 10,209 | 13,000 | 78,857 | |
| 3 | École supérieure des textiles à Verviers, annexée à l'école industrielle de Verviers. | (1) | (1) | (1) | — | (1) | |

(1) Budget compris dans celui de l'école industrielle de Verviers.

iales. TABLEAU II.

ant des budgets avec les parts contributives de l'État, de la Province, de la
iplômes délivrés, des professeurs et les branches enseignées.

| Nombre d'élèves inscrits. | Nombre de professeurs et répétiteurs. | BRANCHES ENSEIGNÉES. | Nombre d'années d'études. | *Observations.* |
|---|---|---|---|---|
| 0 | 16 | Français. Allemand. Anglais. Histoire. Géographie. Tenue des livres. Arithmétique. Algèbre. Géométrie. Physique. Chimie. Droit. Economie politique. | 2 | |
| 5 | 17 | Physique expérimentale. Physique industrielle. Electricité. Electrotechnique. Minéralogie et Géologie. Economie politique. Exploitation des chemins de fer. Construction des machines. Construction des chemins de fer, routes, etc. Exploitation des mines. Dessin industriel. Géométrie descriptive. Charpente et stéréotomie. Topographie. Chimie industrielle. Chimie minérale. Docimasie. Chimie analytique. Droit public et industriel ; législation des mines. Chimie organique. Algèbre ; Géométrie analytique ; Calcul différentiel et intégral. Mécanique élémentaire. Mécanique appliquée et thermodynamique. Constructions civiles et résistance des matériaux. Dessin géométrique. Travaux de laboratoire, d'électricité et électrotechnique. | 4 | |
| | 9 | Chimie inorganique et organique. Chimie industrielle. Analyse chimique. Etude des matières colorantes, naturelles et artificielles. Teinture. Botanique élémentaire. Etude des matières textiles. Technologie des textiles. Tissage. Mécanique élémentaire. Mécanique appliquée. Eléments des machines. Construction des machines. Electro-technique. Physique générale. Physique industrielle. Géométrie pure et appliquée. Architecture industrielle. Géographie industrielle et commerciale. Economie industrielle. Comptabilité. Notions de droit commercial. Langues allemande et anglaise. | 4 | |

| NUMÉRO D'ORDRE. | DÉSIGNATION DES ÉCOLES. | SUBSIDES ALLOUÉS EN 1896 PAR l'Etat. | la Province. | la Commune | les particuliers et recettes diverses. | BUDGETS | Nombre |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 | Institut supérieur de brasserie, à Gand. | 5,827 | 750 | 1,000 | 24,263 | 31,840 | 2 |
| 5 | École de brasserie annexée à l'Institut St-Liévin, à Gand. | 2,500 | — | — | 4,750 | 7,250 | |
| 6 | École de brasserie annexée à l'Institut St-Joseph, à La Louvière. | 2,500 | — | — | 3,800 | 6,300 | |

| d'élèves inscrits. | Nombre de professeurs et préparateurs. | BRANCHES ENSEIGNÉES. | Nombre d'années d'études. | *Observations.* |
|---|---|---|---|---|
| [illegible] | 12 | Les matières premières des industries de fermentation et le maltage. La fermentation basse et sa technologie. Brasserie belge de fermentation haute et sa technologie. Comptabilité. La fermentation haute comparée et les systèmes étrangers de fermentation haute et leur technologie. Etudes d'installations de brasseries et de distilleries. Chimie générale et chimie biologique. Chimie industrielle, glucoserie, maltoserie, vinaigrerie et fabrication des levures. Chimie analytique et polarimétrie. Utilisation des résidus des industries de fermentation. Droit commercial et législation brassicole. Physique générale et physique industrielle. Mécanique appliquée. Constructions industrielles. Dessin. Projets. | 2 | Budget de 1895. |
| | 6 | Brasserie et malterie. Mécanique et machines à vapeur. Chimie inorganique, organique et analytique. Physique générale et industrielle. Droit commercial et fiscal. Bactériologie. Dessin à main levée et épures. | 2 | |
| [illegible] | 6 | Chimie générale. Morphologie et culture pure des ferments. Physique et mécanique générale. Architecture industrielle. Brasserie et technologie des appareils. | 2 | |

G. — Tabl

*Tableau indiquant par année pour l'ensemble des institutions subsid*

*la popula*

| | 1884 85 | 1885-86 | 188 |
|---|---|---|---|
| Nombre des institutions subsidiées : | | | |
| Enseignement ménager | 2 | 2 | |
| Enseignement professionnel pour filles | 3 | 3 | |
| Ateliers d'apprentissage | 46 | 46 | |
| Enseignement professionnel pour garçons | 6 | 7 | |
| Ecoles industrielles | 32 | 32 | |
| Ecoles spéciales | 2 | 2 | |
| TOTAL | 91 | 91 | |
| Personnel enseignant : | | | |
| Enseignement ménager | 4 | 4 | |
| Enseignement professionnel pour filles | 66 | 65 | |
| Ateliers d'apprentissage | 47 | 47 | |
| A REPORTER | 117 | 116 | |

**apitulatif.** TABLEAU I.

*nombre d'institutions, l'importance numérique du personnel enseignant, aire.*

| 17-88 | 1888-89 | 1889-90 | 1890-91 | 1891-92 | 1892-93 | 1893-94 | 1894-95 | 1895-96 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 9 | 17 | 35 | 89 | 134 | 158 | 181 | 212 | 225 |
| 8 | 9 | 13 | 14 | 18 | 18 | 22 | 22 | 26 |
| 44 | 42 | 41 | 47 | 48 | 49 | 54 | 55 | 55 |
| 10 | 12 | 14 | 16 | 16 | 16 | 19 | 21 | 23 |
| 33 | 34 | 36 | 36 | 36 | 36 | 38 | 38 | 40 |
| 2 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 4 | 6 |
| 6 | 117 | 142 | 205 | 255 | 280 | 317 | 352 | 375 |
| 3 | 34 | 70 | 178 | 268 | 316 | 362 | 424 | 450 |
| 0 | 105 | 120 | 135 | 163 | 175 | 207 | 222 | 242 |
| | 43 | 42 | 48 | 49 | 50 | 59 | 60 | 60 |
| | 182 | 232 | 361 | 480 | 541 | 628 | 706 | 752 |

| | 1884-85 | 1885-86 | 1886- |
|---|---|---|---|
| REPORT. . . . | 117 | 116 | 11 |
| Personnel enseignant (*suite*) : | | | |
| Enseignement professionnel pour garçons . . . . . | 33 | 33 | 4 |
| Ecoles industrielles . . . . . | 328 | 329 | 32 |
| Ecoles spéciales . . . . . | 29 | 29 | 3 |
| TOTAL. . . | 507 | 507 | 54 |
| Nombre des élèves : | | | |
| Enseignement ménager . . . . . | 90 | 90 | 4 |
| Enseignement professionnel pour filles . . . . . | 896 | 866 | 1,2 |
| Ateliers d'apprentissage . . . . . | 919 | 926 | 9 |
| Enseignement professionnel pour garçons . . . . . | 428 | 459 | 4 |
| Ecoles industrielles . . . . . | 9,171 | 9,478 | 10,1 |
| Ecoles spéciales . . . . . | 210 | 195 | 2 |
| TOTAL. . . | 11,714 | 12,014 | 13,1 |

| 7-88 | 1888-89 | 1889-90 | 1890-91 | 1891-92 | 1892-93 | 1893-94 | 1894-95 | 1895-96 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 63 | 182 | 232 | 364 | 480 | 541 | 628 | 706 | 752 |
| 4 | 73 | 89 | 106 | 115 | 116 | 124 | 132 | 144 |
| 34 | 362 | 387 | 388 | 408 | 425 | 439 | 448 | 466 |
| 4 | 39 | 40 | 42 | 42 | 43 | 43 | 52 | 66 |
| 9 | 656 | 748 | 897 | 1,045 | 1,125 | 1,234 | 1,338 | 1,428 |
| 0 | 1,052 | 1,899 | 4,877 | 6,564 | 7,893 | 8,273 | 9,538 | 9,539 |
| 4 | 1,453 | 1,642 | 1,678 | 1,983 | 2,295 | 2,553 | 2,641 | 2,904 |
| 0 | 914 | 990 | 1,020 | 1,111 | 1,148 | 1,235 | 1,217 | 1,158 |
| 5 | 1,739 | 2,084 | 2,284 | 2,492 | 2,490 | 2,821 | 2,923 | 3,301 |
| 0 | 11,284 | 11,039 | 12,407 | 12,913 | 12,850 | 12,847 | 12,223 | 13,015 |
| 0 | 308 | 302 | 366 | 431 | 463 | 485 | 483 | 555 |
| 0 | 16,750 | 17,953 | 22,632 | 25,491 | 27,139 | 28,184 | 29,025 | 30,472 |

# TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Situation générale de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager en Belgique . . . . . v
Annexe : Circulaire ministérielle du 26 juin 1889 . . . . . XXIII

## RAPPORTS D'INSPECTION.

### TITRE PREMIER.

### Enseignement pour jeunes filles.

CHAPITRE Ier. — *Classes et écoles ménagères.*

Province d'Anvers . . . . . 1
— de Brabant . . . . . 2
— de Hainaut . . . . . 3
— de Liége . . . . . 6
— de Limbourg . . . . . 7
— de Luxembourg . . . . . 8
— de Namur . . . . . 9
— de la Flandre occidentale . . . . . 11
— de la Flandre orientale . . . . . 12

CHAPITRE II. — *Cours professionnels et ateliers d'apprentissage.*

Bruxelles. Cours de l'histoire du costume . . . . . 15
Bassenge. Tressage de la paille . . . . . 19
Jemelle. Atelier de lingerie . . . . . 20
Saint-Josse-ten-Noode :
*a.* rue de la Limite . . . . . 21
*b.* rue Musin. . . . . 22

Pages.

CHAPITRE III. — *Écoles ménagères et professionnelles.*

Ath. . . . . 23
Louvain (actuellement à Héverlé) . . . . . 23
Tournai . . . . . 24

CHAPITRE IV. — *Écoles professionnelles et ménagères.*

Bruxelles, rue Terre-Neuve, 102 . . . . . 26
Bruxelles, rue de la Roue, 10 . . . . . 28
Braine-l'Alleud . . . . . 29
Saint-Gilles, rue du Moulin-à-Vent, actuellement boulevard de Waterloo . . . . . 30
Schaerbeek, rue des Palais, 85 . . . . . 32
Uccle, place Communale . . . . . 33

CHAPITRE V. — *Écoles professionnelles.*

Anvers, rue des Sœurs-Noires . . . . . 34
Bruxelles, rue du Marais, 94 . . . . . 37
Bruxelles, rue du Poinçon, 26 . . . . . 40
Gand, rue des Deux-Ponts . . . . . 44
Grammont (Mlle Rens, directrice) . . . . . 46
Grammont (Sœurs) . . . . . 47
Ixelles, rue Sans-Souci . . . . . 47
Ixelles, chaussée de Vleurgat, 61 . . . . . 48
Louvain, rue de Diest . . . . . 49
Lessines (Mlle Braek) . . . . . 50
Mons, rue Fétis . . . . . 51
Schaerbeek, rue Verte, 158 . . . . . 52
Saint-Gilles, rue de Constantinople . . . . . 53
Verviers, rue des Franchimontois . . . . . 53

## TITRE II.

## Enseignement pour garçons.

CHAPITRE Ier. — *Ateliers d'apprentissage.*

Dans la Flandre occidentale . . . . . 55
Dans la Flandre orientale . . . . . 74
Écaussines d'Enghien . . . . . 92

Pages.

CHAPITRE II. — *Cours professionnels.*

Bruxelles, cours publics . . . . . 100
Anvers, Société « De Vrede ». . . . . 101
Anvers - Bruxelles - Gand (Syndicat général des voyageurs de commerce, employés et patrons) . . . . . 102
Audenarde, cours de dessin professionnel . . . . . 104
Herve, cours de dessin professionnel. . . . . 105
Liége, Cercle polyglotte et d'études commerciales . . . . . 105

CHAPITRE III. — *Écoles professionnelles.*

Bruxelles :
Bijoutiers-ciseleurs. . . . . 108
Horlogerie, électricité et petite mécanique . . . . . 109
Tapissiers-garnisseurs . . . . . 112
Tailleurs . . . . . 120
Typographes. . . . . 122
Gand, École H. Nicaise. . . . . 124
Liége, École d'armurerie . . . . . 132
Liége, École des tailleurs . . . . . 139
Louvain, École de métiers Saint-Pierre. . . . . 140

CHAPITRE IV. — *Écoles Saint-Luc.*

Notice historique. . . . . 142
École de Gand . . . . . 145
— Liége . . . . . 150
— Schaerbeek . . . . . 152
— Tournai . . . . . 156

CHAPITRE V. — *Écoles de pêche.*

Notice historique . . . . . 160
Blankenberghe . . . . . 162
Ostende . . . . . 165
Nieuport . . . . . 167

CHAPITRE VI. — *Écoles industrielles.*

Anderlecht-Cureghem . . . . . 171
Anvers. . . . . 174
Arlon . . . . . 178
Ath. . . . . 180
Boussu. . . . . 183

Pages

Bruges . . . . . 185
Bruxelles . . . . . 187
Charleroi . . . . . 195
Châtelet . . . . . 205
Courtrai . . . . . 208
Dour . . . . . 211
Fontaine-l'Évêque . . . . . 213
Furnes . . . . . 215
Gand . . . . . 217
Gosselies . . . . . 225
Hasselt . . . . . 228
Houdeng-Aimeries . . . . . 230
Huy . . . . . 234
Jemappes . . . . . 236
Jumet . . . . . 239
La Louvière . . . . . 242
Liége . . . . . 246
Louvain . . . . . 250
Marchienne-au-Pont . . . . . 254
Morlanwelz . . . . . 258
Namur . . . . . 280
Nivelles . . . . . 283
Ostende . . . . . 285
Pâturages . . . . . 288
Saint-Ghislain . . . . . 290
Saint-Nicolas . . . . . 293
Schaerbeek . . . . . 296
Seraing . . . . . 297
Soignies . . . . . 301
Tamines . . . . . 304
Tournai . . . . . 306
Verviers . . . . . 315
Vilvorde . . . . . 317
Walcourt . . . . . 319
Ypres . . . . . 321

CHAPITRE VII. — *Écoles spéciales supérieures.*

Anvers, Institut supérieur de commerce . . . . . 323
Gand :
École professionnelle et institut supérieur de brasserie, rue de Bruges, 41 . . . . . 331

Pages.

École professionnelle et institut supérieur de brasserie, rue d'Argent . . . . . 334
La Louvière, École professionnelle et institut supérieur de brasserie . . . . . 336
Mons. École provinciale d'industrie et des mines du Hainaut . . . 336
Verviers, École supérieure des textiles . . . . . 347

## TITRE III.

## Tableaux statistiques.

A. — *Écoles ménagères communales — Libres.*
*Classes ménagères communales — Annexées aux écoles adoptées — Libres.*

Tableau indiquant, par année le nombre des institutions subsidiées et le nombre d'élèves . . . . . 352
Tableau indiquant, pour l'année 1895-1896, les diverses institutions subsidiées avec le montant de leurs budgets et les parts d'intervention de l'État, de la province, de la commune, des particuliers, ainsi que le nombre des élèves . . . . . 354

B. — *Écoles professionnelles pour jeunes filles. — Cours professionnels. — Écoles ménagères et professionnelles. — Écoles professionnelles et ménagères.*

Tableau indiquant, par année, le nombre des institutions subsidiées, le nombre des maîtresses, le nombre d'élèves, le nombre de diplômes délivrés. . . . . 380
Tableau indiquant, pour l'année 1895-96, les diverses institutions subsidiées avec le montant de leurs budgets et les parts d'intervention de l'État, de la Province, de la Commune et des particuliers; le nombre des élèves, le nombre des maîtresses, le nombre de diplômes délivrés, la durée des études et la liste des branches enseignées . . . . . 382

C. — *Ateliers d'apprentissage, ateliers de couture, de tressage de la paille. — Taille des pierres. — Ateliers de la Flandre Occidentale. — Ateliers de la Flandre Orientale.*

Tableau indiquant, par année, le nombre des institutions subsidiées, le personnel enseignant, le nombre d'élèves fréquentant les ateliers, et le nombre de ceux qui ont terminé leur apprentissage. 392

Pages.

Tableau indiquant, pour l'année 1895-96, les ateliers subsidiés avec le montant de leurs budgets et les parts d'interven tion de l'État, de la Province, de la Commune et des particuliers; le personnel enseignant, le nombre des élèves qui fréquentent les ateliers et le nombre des diplômes délivrés . . . . . 394
Ateliers de la Flandre Occidentale. Tableau indiquant le montant des recettes et des dépenses pour les années 1885-1890-1895. 396
Ateliers de la Flandre Orientale. Tableau indiquant le montant des dépenses et des recettes pendant les années 1885-1890-1895 . . 406
Tableau indiquant la part proportionnelle des subsides de l'État, de la province et de la commune . . . . . 410
Tableau de détails statistiques concernant le nombre, l'âge et les salaires payés aux apprentis . . . . . 414

D. — *Écoles professionnelles. — Écoles Saint-Luc. — Cours professionnels. — Cours commerciaux, de langues et scientifiques pour garçons.*

Tableau indiquant, par année, le nombre des institutions subsidiées, le nombre des professeurs, le nombre des élèves et le nombre de diplômes délivrés . . . . . 416
Tableau indiquant, pour l'année 1895-96, les diverses institutions subsidiées avec le montant de leurs budgets et les parts d'intervention de l'État, de la Province, de la Commune et des particuliers; le nombre des élèves inscrits, le nombre des professeurs, la liste des branches enseignées, le nombre de diplômes délivrés et la durée des études . . . . . 420

E. — *Ecoles industrielles.*

Tableau indiquant, par année : le nombre des écoles, des professeurs, des élèves, des diplômes délivrés, ainsi que la répartition des élèves aux points de vue de l'inscription aux cours, de l'âge et de la profession . . . . . 428
Tableau indiquant, pour l'année 1895-1896, les diverses institutions subsidiées avec le montant de leurs budgets et les parts d'intervention de l'Etat, de la Province et de la Commune, le nombre des élèves inscrits, le nombre des professeurs, le sommaire des branches enseignées, le nombre de diplômes délivrés et la durée des études . . . . . 430
Tableau indiquant, par année, pour chaque branche de l'enseigne-

Pages.

ment appliqué et par école, le nombre des élèves qui suivent les cours spéciaux en dernière année et le nombre de diplômes spéciaux délivrés . . . . . 446

F. — *Ecoles spéciales. — Institut supérieur de commerce d'Anvers. — Ecole provinciale d'industrie et des mines du Hainaut, à Mons. — Institut supérieur et écoles professionnelles de brasserie à Gand et à La Louvière.*

Tableau indiquant, par année, le nombre des institutions subsidiées, le nombre des professeurs et préparateurs, le nombre d'élèves inscrits et le nombre de diplômes délivrés . . . . . 460

Tableau indiquant, par institution et pour l'année 1895-1896, le montant des budgets avec les parts d'intervention de l'Etat, de la Province, de la Commune et des particuliers, le nombre des élèves inscrits, le nombre des professeurs, les branches enseignées et le nombre des diplômes délivrés . . . . . 464

*G. — Tableau général récapitulatif* . . . . . 468

5365 — 3

373.24609493 B429R c.1
Rapport sur la situation
de l'enseignement industr
OISE
3 0005 02028088 2

373.24609493
B429R
Belguim. Direction de l'industrie.
Rapport sur la situation de l'enseignment industriel et professionnel en Belgique: annees 1884-1896

373.24609493
B429R
Belguim. Direction de l'industrie.
Rapport sur la situation de l'enseignment industriel et professionnel en Belgique: annees 1884-1896